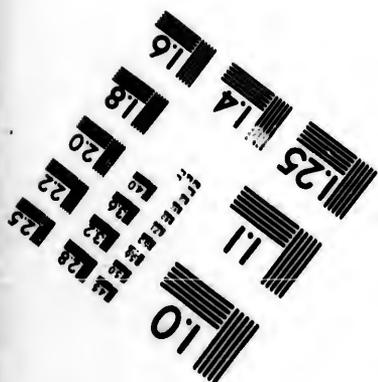
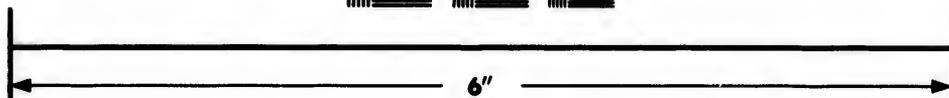
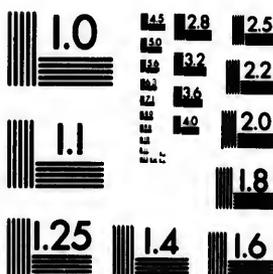


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

LES 128 125
126 132
136 122
120
118

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

111
10
11

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
Le reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

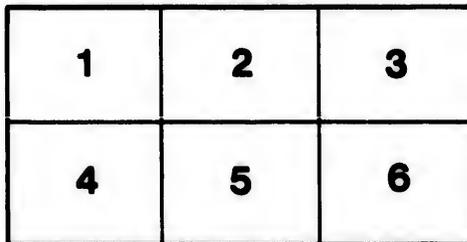
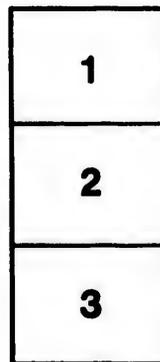
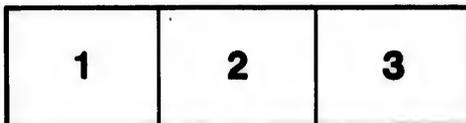
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

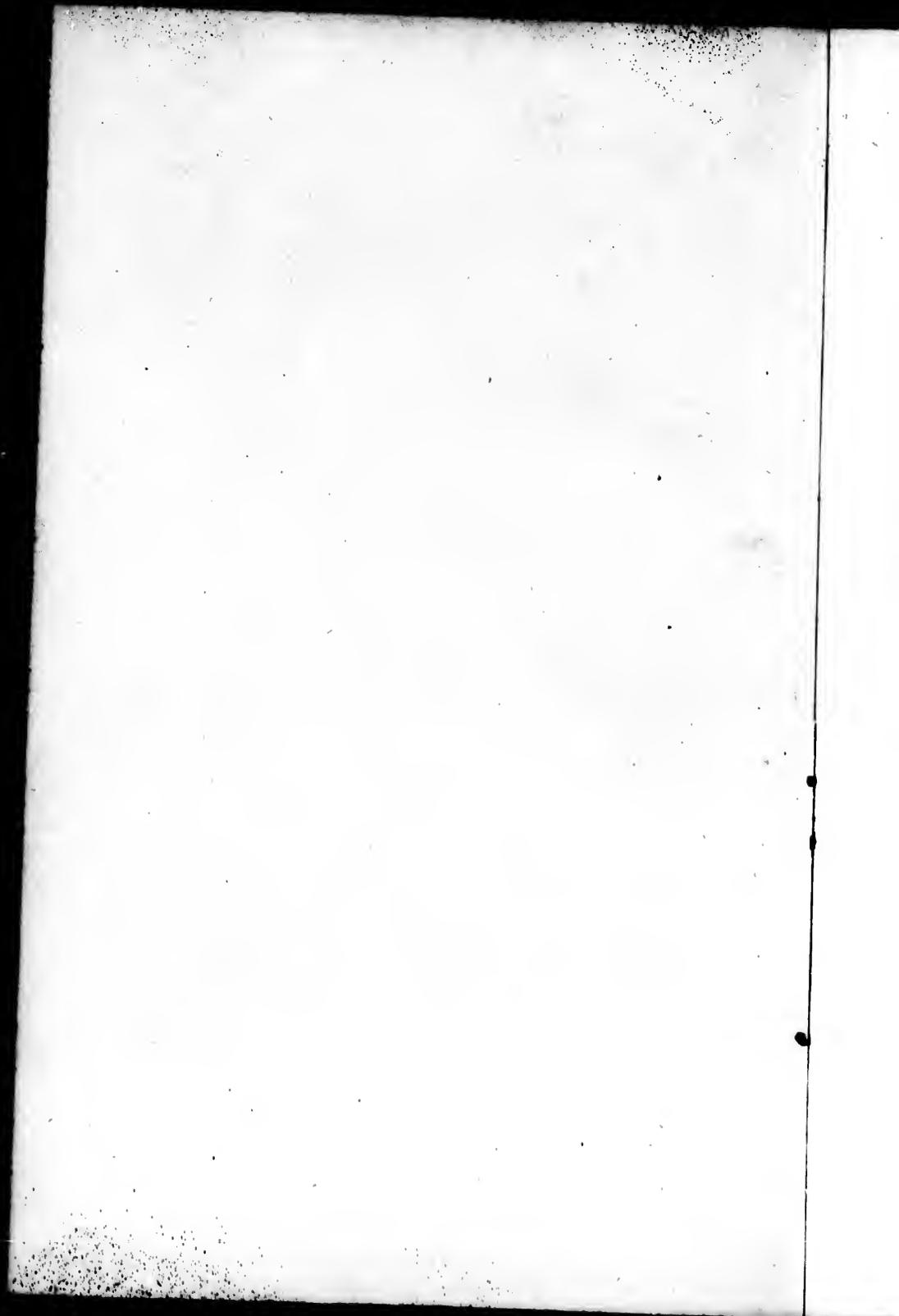
Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
mage

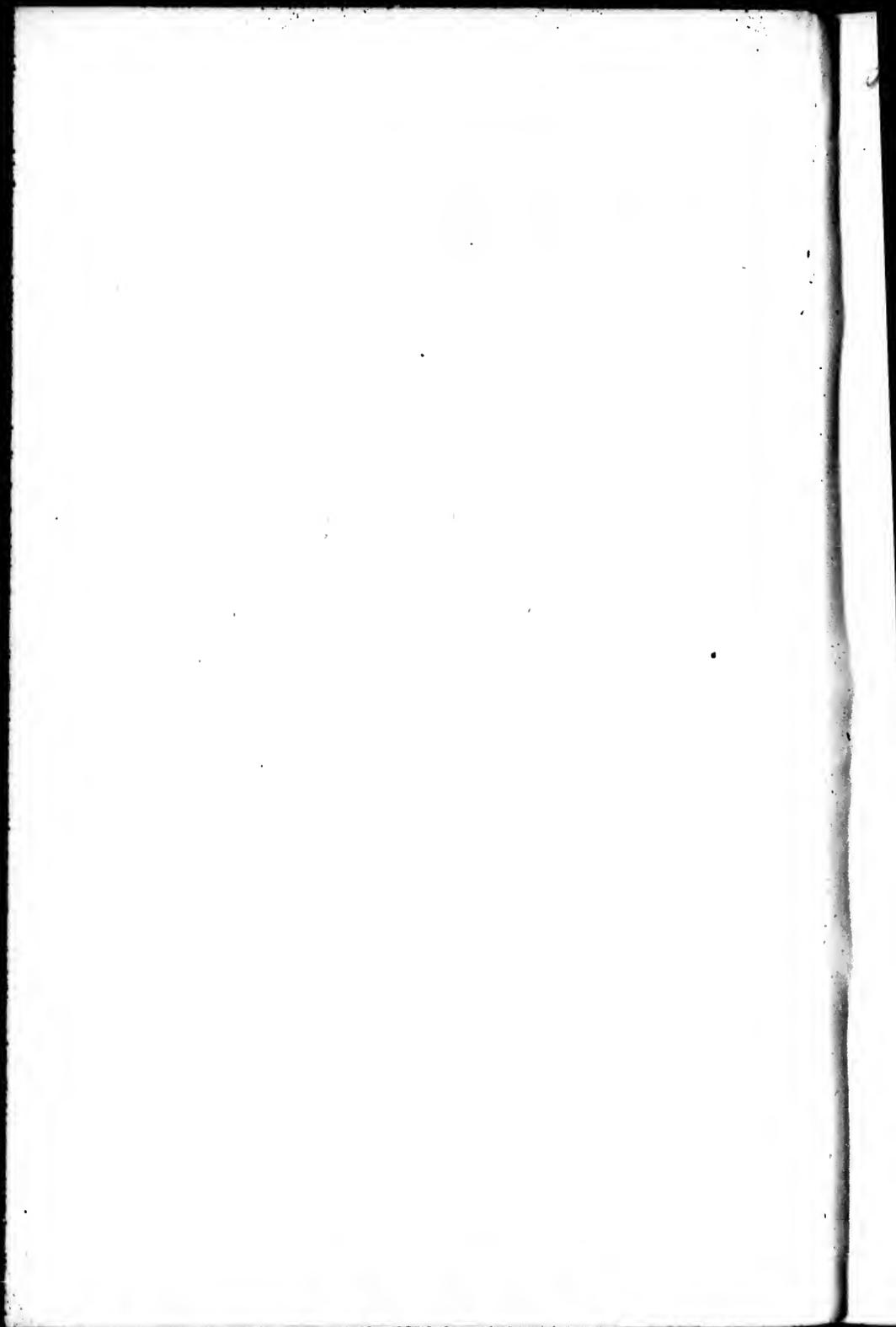
rate
o

elure,
à

32X



HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.



237

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

PAR BÉRAULT-BERCASTEL;

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE DE SA CONTINUATION DEPUIS 1720 JUSQU'À 1830.

PAR M. L'ABBÉ COMTE DE ROBIANO.



TOME QUATRIÈME,

DEPUIS LA CONDAMNATION DU MONOTHÉISME, EN 682, JUSQU'À L'EXPULSION DE PROTIUS, EN 886.



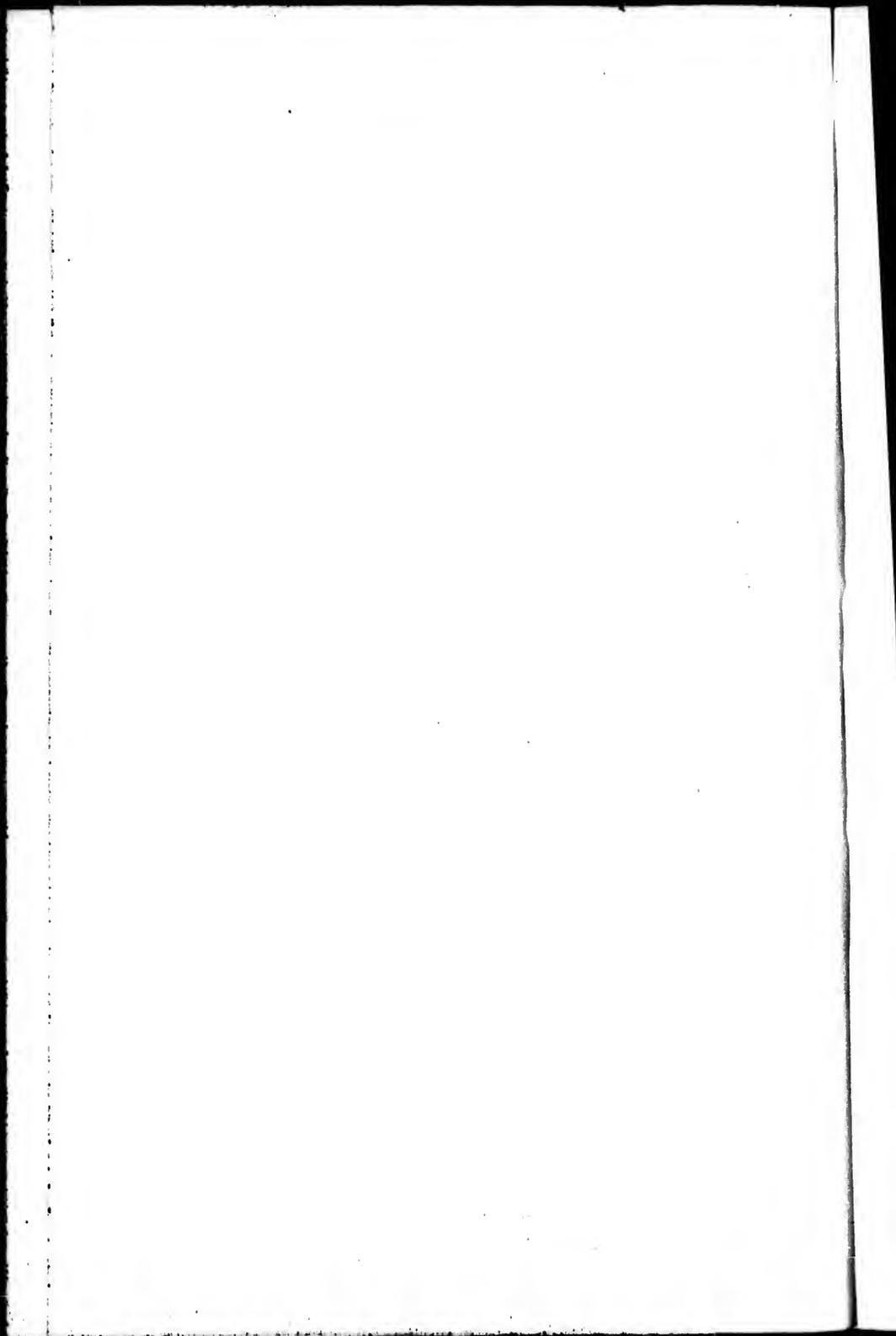
Bibliothèque
Séminaire de Québec
rue de l'Université,
Québec 4, Q.T.E.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE PERISSE FRÈRES.

LYON,
Rue Mercière, 33.

PARIS,
Rue Pot-de-Fer-St-Sulpice, 8.

1841



SOMMAIRES

EN FORME DE TABLE.

LIVRE VINGT-DEUXIÈME.

LE pape Léon II envoie les actes du sixième concile en Espagne pour y être souscrits. Ervige mis à la place du roi Vamba. Différents conciles en Espagne *Pag.* 2. Saint Julien de Tolède. Rapide succession des papes 3. Permis des empereurs pour sacrer le pape, et sur le 15^e et 16^e concile de Tolède, *ibid.* Saint Ansbert, archevêque de Rouen 6. Saint Kilien, apôtre de Franconie, et martyr 7. Saint Vilfrid persécuté exerce au loin son zèle 8. Rétablissement de saint Vilfrid sur son siège 9. Sa mort *ibid.* Pénitentiel de saint Théodore de Cantorbéry 10. Mission des saints Suitbert et Willebrod 11. Justinien succède à son père Constantin-Pogonat *ibid.* Concile Quini-Sexte 12. Concile in *Trullo* *ibid.* Mariage permis aux prêtres d'Orient 13. L'empereur irrité contre le pape qui rejette le concile. Le pape défendu par la milice d'Italie 17. Révolutions à Constantinople 18. Léonce empereur 19. Tibère Ap-simare *ibid.* Mort du pape Sergius 20. Le pape Constantin gagne les bonnes grâces de l'empereur Justinien 21. Saint Bonet, évêque de Clermont 22. Morts violentes de saint Tétrique d'Auxerre et de saint Lambert de Maestricht 24. Saint Hubert 25. Les rois Cenred et Offa embrassent la vie monastique. Saint Adelme, évêque de Schirburn 27. Saint Cœolfrid, abbé de Viremouth, ramène les Irlandais et les Ecossais aux observances communes de l'Eglise. Saint Adamnan, abbé de Hi 29. Voyage du pape Constantin en Grèce. Philippique élevé à l'empire et chassé 31. Mort de Justinien 32. L'empereur Anastase 34. Refus de reconnoître Philippique hérétique *ibid.* Suite de révolutions en Grèce 36. Derniers conciles de Tolède 37. Tyrannie du roi Vitiza en Espagne 38. Le calife Valid 39. Invasion des Arabes en Espagne 40. Sarrasins défaits en France 43. Ravages des Sarrasins, et martyrs en diverses provinces 44. Missions de saint Boniface 47. Saint Willebrod ordonné archevêque des Frisons 48. Instruction de Daniel de Winchester à saint Boniface 49. Décrétale de Grégoire II à Boniface 51. Institution de Grégoire aux missionnaires de Norique 52. Saint Robert de Saltzbourg et saint Corbinien de Frisingue 53. Le vénérable Bède. 57. Les moines de Hi quittent leurs observances singulières à la persuasion de saint Egbert 59. Lettre du vénérable Bède à Egbert devenu archevêque d'Yorck 60. Œuvres de Bède 62. Sa mort 63. Le roi Cœdulf se fait moine à Lândisfarn. Religion de Luitprand, roi des Lombards 64. Rétablissement du Mont-Cassin et des monastères de Rome. 64. Abus réformés à Rome dans un concile 66.

LIVRE VINGT-TROISIEME.

ORIGINE de l'hérésie des iconoclastes. Léon l'Isaurien se déclare contre les saintes images 67. Lettre de saint Germain de Constantinople sur le culte des images 68. Il écrit au pape 71. Evêques de cour et révolte des Cyclades 72. L'empereur tâche de séduire saint Germain 73. Il le chasse de son siège. Profanations révoltantes 74. Léon fait brûler la bibliothèque du palais 75. Les officiers de l'empereur attentent à la vie du pape 76. Rome sauvée 77. Attachement des Romains au pape et à la vraie foi 78. Etat hiérarchique de la Lombardie. Election de Grégoire III 79. Légations diverses du pape vers l'empereur 80. Foiblesse du légat Georges courageusement réparée. Concile romain en faveur des images 82. Vengeance de Léon contre les Italiens, déconcertée 84. Ecrits de saint Jean Damascène contre les iconoclastes 85. Vengeance perdue de Léon l'Isaurien contre saint Jean Damascène 87. Succès de saint Boniface en Germanie 88. Il est fait archevêque. Décrétale de Grégoire III à Boniface *ibid.* Le saint archevêque fort avancé en âge, vient à Rome pour la troisième fois 89. Les saints Willibalde et Vunehalde. Travaux de saint Boniface en Bavière 90. Ina, roi d'Ouesses, établit le denier de saint Pierre 91. Grégoire III invoque le secours de Charles-Martel contre le roi Luitprand 92. Charles-Martel chasse les Sarrasins de Provence. Sa mort 94. Mort de Léon l'Isaurien. Grandes entreprises de Grégoire III 95. Le pape Zacharie 96. Constantin-Copronyme l'emporte sur Artabase 97. Le pape secourt l'exarque de Ravenne *ibid.* Etat du christianisme dans l'empire des califes 98. Suite des patriarches d'Orient *ibid.* Pierre de Damas et Pierre de Majume, martyrs 99. Les califes Abassades substitués aux Omijades 100. Victoires d'Alphonse le Catholique sur les Sarrasins d'Espagne. Etat d'oppression des chrétiens sous les infidèles 101. Relâchement de la discipline dans l'empire français 102. Saint Boniface prend les conseils du pape Zacharie *ibid.* Concile demandé par Carloman 104. Il tient un concile en Germanie *ibid.* Discipline extraordinaire 105. Autre concile, dit de Liptines 107. Concile de Soissons *ibid.* Adalbert et Clément, fanatiques 108. Conversion de Gévilleb de Mayence 109. Exhortation de saint Boniface au roi Ethelbalde 110. Réveries d'Adalbert 112. Décrétale envoyée à Boniface 113. Il établit son siège à Mayence 114. Saint Sturne *ibid.* Commencement des abbayes d'Hierheld et de Fulde 115. Sainte Liobe, abbesse de Biscofheim 117. Concile de Cloveshou ou Cliffe 119. Retraite du prince Carloman 120. Ratchis, roi des Lombards, se fait moine du Mont-Cassin 122. Pépin prend le titre de roi *ibid.* Childéric et Pépin 123. Assemblée générale de Verberie 126. Mort du pape Zacharie 127. Fin de l'exarcat de Ravenne 129. Le pape Etienne implore le secours de Pépin contre les Lombards 130. Son voyage en France 132. Pépin se fait sacrer par le pape pour la seconde fois 133. Note sur la épouse du pape Zacharie 134. Canonisation de saint Suidbert *ibid.* Pépin marche contre Astolphe, roi des Lombards. Le pape revient à Rome 135. Il implore de nouveau le roi Pépin *ibid.* Pépin soumet Astolphe. Donation de Pépin à l'église romaine 137. Astolphe fonde les monastères de Fanan et de Nonantule 138. Didier parvient au royaume de Lombardie. Conciles de Vernon et de Compiègne 139. Ambassade de Constantin-Copronyme à Pépin. Premières orgues en France 141. Lulle établi successeur de saint Boniface 142. Le saint meurt martyr en Frise 143. Ses disciples 145. Otmar, abbé de Saint-Gal 146. Faux concile à Constantinople contre les saintes images. Persecutions et martyrs 147. Saint André le Ca-

15bite 148. Etienne le Jeune 149. Ses miracles 154. Mort épouvantable du faux patriarche Constantin 157. Sacrilège de Copronyme. Nombreux confesseurs 160. Martyrs de saint Etienne le Jeune 161. Mort de saint Jean Damascène. Ses œuvres 162. Persécutions des Arabes 164. Paul, frère du pape Etienne, lui succède 165. Assemblées d'Attigni et de Gentilli 166. Règle de Chrodegand 167. Constantin antipape. Sa punition 170. Charlemagne et Carloman succèdent à Pépin 171. Second sacre de Charles et Carloman 172.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

ETAT politique de l'Orient et de l'Occident 173. Les Arabes font fleurir les lettres 174. Premier capitulaire de Charlemagne 175. Etienne III tient un concile à Rome 176. Date du concile romain de 769. 177. La princesse Giselle refuse d'épouser le fils du roi des Lombards, pour se faire religieuse 178. Charlemagne porte ses armes en Lombardie 180. Lombards qui jurent fidélité au pape *ibid.* Le roi Didier prisonnier en France 183. Paul, savant diacre d'Aquilée *ibid.* Cruelle impiété de Constantin-Copronyme. Faux concile de Rome, en 774. 184. Mort funeste de cet empereur 185. Sainte Anthuse 186. L'impératrice Irène se déclare contre les iconoclastes 187. Expédition de Charlemagne contre les Sarrasins d'Espagne 188. Il subjugué les Saxons 186. Conversion de Witikind 190. Les saints Villehade et Ludger évangélisent en Saxe *ibid.* Lois de Charlemagne pour les églises du Nord 195. Capitulaires de Théodulfe d'Orléans 196. Décrétales d'Isidore Mercator 661. Collection des canons d'Isidore Mercator *ibid.* Repentir de Paul, patriarche de Constantinople 204. Saint Taraise lui succède 206. Convocation d'un concile général *ibid.* Célébration du septième concile œcuménique à Nicée 208. Adhésion des Grecs aux lettres du pape dans le septième concile 209. Confession de foi du septième concile 213. Prêtres et diacres qui souscrivent pour des évêques, 214. Canon de discipline *ibid.* Le pape envoie les actes du septième concile en France. Livres carolins 216. Concile de Francfort 217. Ecrit de saint Paulin d'Aquilée contre l'hérésie d'Elipand de Tolède 219. Lettre de Charlemagne à Elipand 220. Concile d'Urgel. Déposition de Félix d'Urgel 222. Le docteur Alcuin *ibid.* Ecole du monastère de Tours, 225. Ecole royale d'Aix-la-Chapelle. Autres écoles *ibid.* Mauvais goût du temps 226. Révolte de Tassillon en Bavière 227. Victoire de Charlemagne 228. Concile en Angleterre 229. Zèle de Charlemagne 230. L'empereur Constantin se brouille avec le patriarche Taraise 232. Saint Platon et saint Théodore 233. Mort du pape Adrien 235. Léon III *ibid.* L'abbé Engilbert envoyé à Rome par Charlemagne 236. Affaires d'Angleterre 238. Sur les deux conciles et le roi Ethelbert *ibid.* Succès d'Alphonse le Chaste contre les Maures 239. Constantin détrôné par sa mère Irène 240. Conjuration contre le pape Léon III 241. Sa guérison miraculeuse *ibid.* Le pape en Allemagne 242. Théodoric premier évêque de Sclavone 243. Le pape justifié 244. Serment de saint Léon, 245. Rétablissement de l'empire d'Occident *ibid.* Conjurés punis 247. Mariage projeté entre Irène et Charlemagne. Mort d'Irens. Nicéphore empereur 248. Les saints Théodore et Platon traités indignement. Saint Théodore recourt au saint Siège 250. Mort de saint Platon 251. Saint Benoît, abbé d'Adiane 252. Saint Guillem du désert 254. Pieuses fondations de Louis, roi d'Aquitaine 257. Addition du *filioque* 259. Le pape refuse d'admettre l'addition *ibid.* Smaragde, abbé de Saint-Michel sur Meuse. Adalard de Corbie 261. Testament de Charlemagne 263. Rétablissement de la discipline 264.

Impiété de l'empereur Nicéphore 269. Il périt de la main des Bulgares 271. Paulicien proscrit par l'empereur Michel Curopalate *ibid.* Il est détrôné par Léon l'Arménien. Fidèles martyrisés par les Bulgares 272. Différents traités sur le baptême. Conciles nombreux en France et en Germanie 274. Louis, roi d'Aquitaine, couronné empereur 277. Mort de Charlemagne 279. Son portrait et ses grandes œuvres *ibid.*

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

NICÉPHORE patriarche. Portrait de Léon l'Arménien 284. Ses premières tentatives contre les saintes images 285. Le saint patriarche Nicéphore contraint à se démettre 289. Concile iconoclaste 291. Saints confesseurs. Saint Théodore de Stude *ibid.* Incapacité de Louis le Débonnaire 293. Adalard de Corbie maltraité injustement 294. Conjuratation nouvelle contre le pape Léon *ibid.* Louis le Débonnaire Suzerain de Rome 295. Etienne IV couronne en France l'empereur Louis. Amaïre, diacre de Metz *ibid.* Règle donnée aux chanoines et aux chanoinesses par le concile d'Aix-la-Chapelle 296. Concile de Celchit 299. Le pape Paschal I *ibid.* Constitution de Louis le Débonnaire 300. Capitulaire pour la liberté des élections *ibid.* Réforme de l'état monastique 301. Artifices de Léon l'Arménien. Nicétas, abbé de Médicion, et saint Jean des Cathares, confesseurs 304. Lettres de saint Théodore Studite pour les images 306. Lettres du même au pape 307. Monastère établi à Rome pour les moines grecs. Constance de saint Théodore 308. Fin malheureuse de Léon l'Arménien. Michel le Bègue mis à sa place 310. Temps et phrases changés 311. Lothaire fait empereur d'Occident. Pépin roi d'Aquitaine et Louis roi de Bavière 312. Révolte et châtement de Bernard, roi d'Italie *ibid.* Pénitence publique de Louis le Débonnaire 313. Règlement de l'assemblée d'Attigny 314. Fondation de la nouvelle Corbie 315. Saint Ansaïre, apôtre du Danemarck et de la Suède 318. Couronnement de Lothaire à Rome 319. Eugène II succède au pape Pascal *ibid.* Constitution de Lothaire à Rome, 320. Concile de Rome *ibid.* Translation des reliques 321. Eginard 322. Collection des capitulaires par Ansegise 324. Le pape Valentin 325. Grégoire IV fait fortifier Ostie. Les Musulmans s'emparent de la Crète et de la Sicile 327. Persécution de Michel le Bègue 328. Mort de saint Théodore de Stude 329. Concile de Paris touchant les saintes images 331. Claude de Turin, évêque iconoclaste. Théodmire et Dungal écrivent contre lui 332. Ouvrages de Jonas d'Orléans 333. Agobard de Lyon 334. Origine de l'erreur de fait au sujet de saint Denis 335. Tristes suites de la foiblesse de Louis le Débonnaire 336. Conciles et réglemens sans exécution 337. Mission de saint Ansaïre 338. Hambourg ruiné par les Normands 339. Bernard, comte de Barcelone, entre en faveur 341. Louis le Débonnaire dépossédé et rétabli 343. Le pape médiateur entre l'empereur Louis et ses enfans 346. Ebbon, archevêque de Reims 349. Indignités commises contre Louis 350. Son autorité rétablie 351. Traité de l'eucharistie par Paschase-Ratbert 354. Traité d'Haimon d'Alberstat et de Raban de Mayence 355. Ratram. L'empereur Théophile ennemi fougueux des saintes images 356. Constance religieuse de sa famille 357. Cruelles persécutions 358. Les saints Théodore et Théopane horriblement maltraités 359. Théophile adouci par saint Methode 362. Prise d'Amorium par les Musulmans 363. Constance admirable des prisonniers dans la foi *ibid.* Quarante deux martyrs et un apostat. Vatek 366. Mort de l'empereur Théophile. L'impératrice Théodore rétablit les saintes images 367. Mort de

SOMMAIRES.

V

Empereur Louis le Débonnaire 369. Son caractère 370. Mort de saint Agobard de Lyon. Saint Bernad de Vienne. L'archevêque Ebbon travaille avec saint Ansaire 371. Guerre entre les princes français 372. Saint Aldrie du Mans 373. Premières irruptions des Normands en France 375. Pillages des Sarrasins 376. Le pape Sergius II consacré sans le consentement de l'empereur 377. Charles-le-Chauve fait trancher la tête à Bernard, comte de Barcelone. Clercs et moines guerriers 379. Loup, abbé de Ferrières *ibid.* Capitulaires du roi Charles concernant le clergé 381. Statuts et réglemens nombreux 382. Vicariat apostolique méconnu dans Drogon de Metz 383. Fausse reliques et faux miracles *ibid.* Lettres d'Amolon de Lyon contre les prestiges 384. Pauliciens en Orient 385. Divisions dans l'église de Constantinople 386. Saint Joannice 387. Hincmar élevé sur le siège de Reims, et Raban sur celui de Mayence 388. Concile de Mayence 390. Gothescalc *ibid.* Il est condamné au concile de Quersy 393. Nomenoi, duc de Bretagne, prend le titre de roi, et érige le siège de Dol en Métropole 397. Fondation de la cité Léonine 398. Autres ouvrages de Léon IV. Avantages des chrétiens d'Espagne sur les Maures. Reliques de saint Jacques le Majeur 399. Commencement du royaume de Navarre 400. Longue et cruelle persécution contre les chrétiens d'Espagne *ibid.* Intépidité des martyrs 401. Leur apologie par saint Euloge de Cordoue 403. Ravages des Sarrasins d'Afrique en Italie 405. Election du pape Benoît III 406. Antipape. Mort de l'empereur. Lothaire *ibid.* Ethelufe, roi d'Oucessex, fait le pèlerinage de Rome. Courses des Normands jusqu'à Paris 409. Leurs premiers établissemens en France 410.

LIVRE VINGT-SIXIÈME.

Dispositions des Grecs pour le schisme 411. Caractère de l'empereur Michel 412. Injure faite aux patriarche Ignace et à l'Eglise *ibid.* Le patrice Bardas fait César. Léon le philosophe 413. Saint Ignace relégué dans l'île de Térébinthe. On ordonne Photius patriarche 414. Persécution redoublée contre Ignace et ses partisans 415. Photius écrit à Rome des lettres pleines d'impostures 416. Le pape Nicolas envoie à Constantinople. Sa lettre à Photius 417. Légats romains séduits 418. Saint Ignace déposé en concile. On en veut extorquer une démission à force de tourmens 419. Tremblement de terre, pris à Constantinople pour une punition divine. Artifices de Photius, pour en imposer au pape 421. Prévarications des légats à Constantinople 423. Légats excommuniés et Photius déposé par le pape 424. Impiétés de l'empereur Michel applaudies par Photius. Supercheries de ce faux patriarche 426. Il dépose le pape en concile, et s'attribue la primauté absolue, 427. Ses tentatives pour introduire le schisme dans l'empire français 428. Affaire de Lothaire et de Valdrade 430. Ecrit d'Hincmar sur ce sujet 433. Saint Adon archevêque de Vienne 434. Affaire de Rothade de Soissons 435. Chicanes suscitées à Hincmar 439. Prétendu droit nouveau *ibid.* Trouble calmé dans l'église de Clermont 440. Vengeance impie des archevêques déposés, Theutgaud de Trèves et Gonthier de Cologne 441. Saint Rembert succède à saint Ansaire 442. Conversion de Bogoris, roi de Bulgarie 443. Réponse de Nicolas I aux consultations des Bulgares 444. Légats missionnaires en Bulgarie 448. Constantin, apôtre des Chazares et des Moraves 449. Dernière lettre du pape Nicolas à l'empereur Michel 450. Assassinat du César Bardas 453. Basile le Macédonien associé à l'empire *ibid.* L'empereur Michel est tué dans une ivresse 454. Basile chasse Photius, et rétablit saint Ignace *ibid.* Mort du pape Nicolas I. Sa sainteté 456. Adrien est forcé d'accepter le pontificat 457. Il est

soupçonné d'avoir des vues contraires à celles de son prédécesseur 458. Fourberie sacrilège de l'empereur Lothaire 460. Mort funeste de ce prince 463. Le pape Adrien s'ingère dans le gouvernement politique 464. Remontrances d'Hincmar de Reims à ce pape 465. Convocation du huitième concile œcuménique 466. Réception des légats du pape à Constantinople 467.

LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

OUVERTURE du huitième concile 469. Titre de patriarche universel 470. Réconciliation des schismatiques repentants 473. Nécessité de souscrire le formulaire 474. Traitement des obstinés *ibid.* Autorité des légats dans le concile 475. Note contre le cardinal de la Luzerne, 476. Réponse du grec Métrophanes en faveur de Rome 478. Discours de l'empereur au concile 479. Faux légats des patriarches d'Orient 481 *et suiv.* Canons du huitième concile général, 485. Second discours de l'empereur 486. La Bulgarie attribuée à l'église orientale 489. Légats romains maltraités 490. Zele apostolique de Théodose, métropolitain de Carie 491. Irruption des Normands en Angleterre. Martyrs dans les monastères 492. L'abbé saint Néot 495. Affaire d'Hincmar de Laon 496. Concile d'Attigni 497. Fausses décrétales citées sans réclamation par l'évêque François *ibid.* Nouveau concile à Douzi 499. Canons africains cités à Douzi et non reçus du saint Siège *ibid.* Différend entre le pape Adrien, le roi et les évêques de France 500. Réponse du roi au pape Adrien 501. Note sur l'inconséquence des évêques de Douzi 502. Saint Athanase évêque de Naples. Charles le Chauve parvient à l'empire 503. Concile de Pontion 504. Confession auriculaire 507. Jugement de Dieu 508. Charles le Chauve échoue dans ses entreprises ambitieuses. Le pape Jean VIII implore le secours de l'empereur Charles contre les Sarrasins 509. Mort de Charles le Chauve 511. Jean VIII séduit par l'empereur Basile 512. Concile de Troye 513. Roideur excessive de Jean VIII, au sujet des Bulgares *ibid.* Conversion des Russes 514. Mort de saint Ignace de Constantinople 515. Photius rétablit avec le consentement du pape Jean VIII 517. Jean VIII à Basile sur Photius, 518. Le pape aux patriarches 519. Photius se fait autoriser par un concile 520. Fermeté de Métrophanes de Smyrne 521. Photius reconnoît encore la primauté du pape 522. *Filloque*, venant de France 523. Fable de la papesse Jeanne 525. Fidélité magnanime du légat Marin 526. Charles le Gros couronné empereur 527. Le roi Louis III entreprend sur les élections canoniques *ibid.* Hincmar à Louis III sur Odaire 528. Erudition d'Hincmar de Reims. Forme des élections 529. Droit des cardinaux 531. Marin élevé au pontificat. Succès d'Alfrède, roi d'Angleterre, contre les Normands *ibid.* Ravage des Sarrasins en Italie 533. Election et détachement du pape Etienne V 534. Mort de l'empereur Basile 535. Fourberie du moine Santabarène 536. L'empereur Léon chasse Photius, et le condamne à l'exil 537. Saint Etienne, patriarche de Constantinople 538. Mort de Photius. Son goût et son erudition *ibid.*

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE VINGT-DEUXIÈME.

DEPUIS LA CONDAMNATION DU MONOTHÉLISME EN 682, JUSQU'AU
COMMENCEMENT DES ICONOCLASTES EN 726.

L'ÉGLISE conservoit toujours le saint dépôt de la foi dans toute son intégrité ; la vérité venoit même de triompher au sixième concile, avec un succès qu'on n'avoit guère lieu d'attendre d'un prince, fils et successeur de l'auteur du funeste Type. Le Seigneur, ménageant à son Eglise ces ressources inattendues, au moment où tout sembloit désespéré, vouloit réveiller la foi en ses promesses, et inspirer aux fidèles une confiance proportionnée aux épreuves toutes nouvelles où ils devoient être mis durant plusieurs siècles consécutifs. Tel est le point de vue sur lequel on doit le plus invariablement fixer ses regards à mesure que nous avancerons dans le cours du second âge de l'Eglise. Les progrès des Barbares de l'Arabie, tout différens de ceux du Nord qui ne subjugoient les Romains que pour embrasser bientôt après leurs lois et leur religion, l'invasion des Sarrasins en Espagne, la royauté réduite en France à un simple titre, vont faire pour long-temps, des plus florissans apanages de l'Eglise, les théâtres les plus affreux de la discorde, du meurtre, de la rébellion, de l'impieeté et de tous les désordres.

Le pape Léon, aussitôt après avoir confirmé le sixième concile, en envoya les actes aux évêques d'Espagne qu'on n'y avoit pas même pu convoquer¹. Ce royaume venoit encore

¹ Epist. 4. ad Simp.

Fourberie
pape Adrien
r de Reims
ception des

70. Récon-
culaire 474.
Note contre
r de Rome
Orient 481
ereur 486.
490. Zèle
rmands en
5. Affaire
cités sans
9. Canons
re le pape
drien 501.
évêque de
504. Con-
ne dans ses
ur Charles
t par l'em-
1, au su-
e de Con-
517. Jean
e fait au-
ius recon-
able de la
Gros cou-
ques *ibid.*
Forme des
cés d'Al-
en Italie
reur Ba-
Photius.
38. Mort

d'essayer une révolution déplorable. Le roi Vamba élu en 672 avec une solennité extraordinaire (puisque c'est le premier roi qu'on trouve sacré par l'onction de l'huile béni^{te}), étoit tombé dans une maladie qui lui avoit ôté la mémoire, et que l'on crut l'effet d'un poison donné par Ervige, pour parvenir à la couronne. Sans que le foible Vamba eût demandé la pénitence, l'archevêque de Tolède la lui imposa, et le revêtit de l'habit monastique¹, selon la discipline de ce temps. Ayant recouvré le jugement, il se crut obligé à demeurer dans l'état où on l'avoit réduit, renonça pour toujours à la royauté, et désigna en effet Ervige pour son successeur; ce qui fut approuvé par les grands.

Le 9 janvier de l'année suivante 681, le nouveau roi fit aussitôt assembler dans la capitale un concile que l'on compte pour le douzième, et dont les principales dispositions tendent visiblement à ôter au roi Vamba toute espérance de remonter sur le trône, en lui interdisant l'exercice de la puissance temporelle, sous prétexte de pénitence, et en dispensant ses sujets du serment de fidélité². Vamba demeura ainsi dans le monastère où il s'étoit retiré, et y mourut vers l'an 683. Quelque chose de semblable s'étoit déjà passé au concile tenu dans la même ville en 633, où soixante-deux évêques présidés par saint Isidore de Séville confirmèrent la couronne à Sisénand, bien que Suintilla vécût encore. Pour expliquer ces faits, il faut se rappeler que chez les Goths la royauté étoit élective, que les évêques étoient pour lors les principaux électeurs avec les grands de la nation, et que ceux-ci assistoient aux conciles pour ce qui concernoit les choses temporelles. Celui-ci ôta encore le droit d'élire les évêques aux comprovinciaux, et aux métropolitains le droit de les sacrer, pour tout attribuer au roi et à l'archevêque de Tolède. Trois ans après, c'est-à-dire, l'an 683, on tint le quatorzième concile de Tolède, où l'on voit qu'à la mort on donnoit par précaution la pénitence aux évêques mêmes, et où l'on ôta aux veuves des rois la liberté de se remarier, même à d'autres rois; ce qui fut poussé encore plus loin, huit ans après, par le troisième concile de Sarra-

¹ *Loc. Tull. lib. 3. — 2 Tom. VI. Conc. p. 1211.*

gosse, qui oblige ces reines à prendre l'habit de religieuses, et à s'enfermer dans un monastère pour le reste de leurs jours. On prétexte pour cela les insultes auxquelles elles seroient exposées en vivant dans le siècle. On peut croire que c'est par le même motif que Vamba, tombé d'abord dans l'impuissance de gouverner, fut revêtu de l'habit monastique. Par cette mesure, d'ailleurs, qui lui interdisoit la rentrée dans le monde, on prévenoit les guerres civiles qui auroient eu lieu à son occasion s'il eût voulu recouvrer le trône : et par celle prise envers les veuves des rois, on prévenoit aussi les brigues des grands qui, par leur mariage avec une reine douairière, auroient prétendu avoir plus de droit à la couronne.

À peine le concile de Tolède étoit-il fini, que les décisions de Constantinople arrivèrent en Espagne, avec les lettres du souverain pontife, qui demandoient la souscription de tous les évêques. Il y avoit une lettre particulière pour l'archevêque de Tolède, adressée à Quirice, dont il est surprenant que le pape ignorât la mort, puisque Julien occupoit ce siège depuis près de trois ans. Les prélats d'Espagne se mirent aussitôt en devoir de proscrire, avec le plus grand appareil, les impiétés qu'ils avoient en horreur ; mais, avant qu'ils se fussent rassemblés, le pape Léon, le 3 juillet 683, alla recevoir la récompense de la piété, de la tendre charité et de la sainte prodigalité qui l'ont fait mettre au nombre des saints. Le 26 de juin, après une année presque entière, on éleva Benoît II sur le saint Siège. On avoit demandé, suivant les dernières conventions, les lettres confirmatives de l'empereur, qui ne se laissant pas vaincre en déférence, joignit à ces lettres une constitution mémorable, par laquelle il permettoit de consacrer à l'avenir les papes aussitôt qu'ils seroient élus ; comme cela se pratiquoit avant que les Hérules et les Goths fussent venus imposer aux Romains cet usage dont l'empereur Justinien s'étoit fait ensuite un droit à sa manière.

Les Espagnols n'ayant pas encore pu se rassembler en concile national, ils se pressèrent d'en tenir au moins de particuliers dans chaque province. Celui de Carthagène, soumise à la métropole de Tolède, commença le 14 de novembre 684. Pendant les six jours qu'il dura, on s'assura de la conformité

du sixième concile avec les autres conciles œcuméniques : puis on souscrivit à sa définition, en confessant expressément les deux volontés de l'Homme-Dieu. Ainsi l'église d'Espagne, comme partie notable de l'Eglise universelle, s'attribua le droit de juger dans cette matière capitale, parce qu'elle ne tenoit pas pour œcuménique le concile de Constantinople où elle n'avoit pas été appelée.

Saint Julien de Tolède (car l'Eglise l'honore de ce titre) présida encore au 16.^e concile de sa métropole, tenu quatre années après le précédent qui est compté pour le 15.^e de Tolède : c'étoit l'an 688, dans les commencements du règne du roi Egica, gendre et successeur d'Ervige. Né de race juive, quoique de parents chrétiens, Julien avoit formé l'humble résolution de vivre en solitude : mais le Seigneur le vouloit dans une place plus propre à développer ses talents supérieurs et son infatigable zèle; il remplit, dans toute leur étendue, les devoirs d'un bon pasteur, s'appliqua particulièrement à maintenir la discipline, et composa un grand nombre d'écrits en vers et en prose. Son traité des pronostics, ou de la considération des choses à venir, échappé presque seul au naufrage des temps, nous a transmis un monument bien marqué de la foi de l'Eglise touchant le purgatoire, dont il prouve le feu même fort au long.

Le pape Benoît II, compté aussi parmi les saints que l'Eglise honore, survécut peu de temps à la réception du sixième concile en Espagne. Il fut enterré le huitième jour de mai 685, et le 23 juillet suivant, on ordonna Jean V. Cette élection, suivant l'ancienne coutume interrompue depuis long-temps, se fit par acclamation unanime dans l'église de Latran, d'où il fut mené en pompe au palais pontifical. Il fut ordonné, comme l'avoit été Léon II, par les évêques d'Ostie, de Porto et de Velletri. Avec beaucoup de science et de lumières, il joignoit une grande modération à un grand courage; mais le dérangement de sa santé frustra l'Eglise de l'espérance qu'elle établissoit sur de si heureux auspices. Pendant un an que dura son pontificat, à peine put-il faire les ordinations épiscopales, que

nous voyons si soigneusement comptées par les anciens auteurs entre les fonctions les plus régulières des papes. Après sa mort, le saint Siège vaqua deux mois et demi par le partage du clergé romain et de l'armée impériale, entre deux compétiteurs qui furent rejetés l'un et l'autre. Un sujet tout différent, nommé Conon, homme simple et paisible, qui jamais ne s'étoit ingéré dans les affaires séculières, l'emporta, par sa simplicité même, sur l'intrigue et la présomption : mais il ne tint pas le siège une année entière, ayant été consacré le 21 octobre de l'an 686, et étant mort le 21 septembre de l'année suivante; encore fut-il long-temps malade pendant le cours de ce pontificat; ce qui donna lieu à des intrigues bien plus criminelles encore que celles de ses concurrents.

Pendant sa dernière maladie, il avoit fait des legs considérables en faveur du clergé et des monastères : l'archidiacre Pascal fit promettre à l'exarque de Ravenne de lui donner ces sommes s'il le faisoit élire pape. L'exarque accepta le marché, et agit sans délai pour remplir sa part de la convention : c'est ce qui fit encore vaquer le saint Siège près de trois mois. Les Romains se divisèrent; une partie élut le simoniaque Pascal, une partie l'archiprêtre Théodore : mais l'espoir des deux prétendants fut encore renversé par un troisième, nommé Sergius, qu'élut la plus grande partie du clergé, de la milice et du peuple, avec les premiers magistrats. Théodore se soumit aussitôt. Pascal, ayant résisté plus long-temps, vint enfin, malgré lui, faire hommage à Sergius, qui lui conserva la dignité d'archidiacre; mais, comme les crimes d'un certain ordre marchent rarement seuls, il fut déposé quelque temps après pour cause de magie, et renfermé dans un monastère, où il mourut dans l'impénitence trop ordinaire aux traficans des dignités saintes.

Si le règne abrégé de tant de souverains pontifes les empêcha de donner une attention bien efficace aux besoins multipliés de la société chrétienne, la grâce de l'éternel Pasteur dont ils sont les vicaires n'en agit que plus sensiblement sur le cœur des évêques qui présidoient aux différentes églises du monde. En France, saint Ouen ayant rendu le plus important

¹ Anast. in Conc.

service au roi Thierry, troisième de ce nom, par la bonne intelligence qu'il rétablit entre les Français de Neustrie et ceux d'Austrasie, il pria ce monarque de lui donner pour successeur Ansbert, de Chaussy en Vexin, demandé avec instance par le clergé et le peuple de Rouen, comme l'un des plus dignes disciples du saint archevêque. Le prince n'agréa pas seulement la demande, mais il mit autant de zèle à l'exécution que le saint auroit pu faire. Ansbert, alors abbé de Fontenelle, étoit célèbre à la cour, où il avoit exercé la charge de chancelier avec toute la noblesse qu'une âme délicate, un esprit élevé et une piété solide savent ajouter à celle de la naissance¹. Comme il étoit déjà fiancé avec Angadrême, aussi avantageé des dons de la nature et de la fortune que de ceux de la vertu, cette jeune personne, engagée par sa famille dans ces premiers nœuds, fit confidence de sa peine à son futur époux lui-même, et lui témoigna tout le désir qu'elle avoit de se consacrer irrévocablement à Dieu. Ansbert, sans balancer, consentit et fit consentir les parents d'Angadrême à ce qu'elle suivit sa vocation. Ce trait d'héroïsme parut le rendre incapable de vaciller dans les sentiers épineux de la vertu. Depuis ce temps-là, par une exception rare, il avança dans la piété à mesure qu'il avançoit dans les grandeurs. Il n'en craignit pas moins la contagion. Enfin il quitta secrètement la cour, et alla s'ensevelir dans le monastère de Saint-Vandrille, où il étoit abbé depuis l'élévation de saint Lambert à l'archevêché de Lyon, quand le roi Thierry l'obligea d'accepter le siège de Rouen.

Il signala surtout son épiscopat par l'assiduité à instruire son peuple, par le soulagement des malheureux de toute espèce, par son zèle pour l'entretien et la réparation des églises. A cet effet, il abandonna tous les droits qu'il pouvoit prétendre sur les cures. La sixième année de son gouvernement, 689.^e de Jésus-Christ, il tint un concile où assistèrent quinze autres évêques, au nombre desquels se trouvèrent les métropolitains de Reims et de Tours. Il accorda un privilège à son abbaye de Fontenelle, portant pour condition que les religieux obser-

¹ Act. SS. Bened. t. 2. p. 1048.

veroient la règle de saint Benoit, et que, s'ils y manquoient, ils seroient soumis à la réforme des évêques assemblés.

Dans la France orientale, qui s'étendoit toujours fort avant dans la Germanie, saint Kilien, né en Irlande, convertit le duc et le duché de Wurtzbourg¹. Quoiqu'il fût évêque dans son pays, et cher à son peuple ainsi qu'à son clergé, son zèle le porta à chercher des travaux encore plus grands et plus fructueux. Ayant pénétré jusqu'aux rives du Mein, avec quelques-uns de ses disciples, la beauté du paysage, et l'espérance fondée sur le bon naturel des habitants du canton, lui firent présumer que c'étoit là qu'il devoit ouvrir sa carrière. Il communiqua sa pensée à ses compagnons, qui marquèrent leur applaudissement. « Mais auparavant, dit-il, allons jusqu'aux tombeaux des saints apôtres, comme nous l'avons résolu dans notre patrie; présentons-nous au successeur de saint Pierre, et s'il bénit notre mission, nous reviendrons ici prêcher l'Evangile. » Tout s'exécuta d'un commun accord. Le souverain pontife s'assura de la vertu de Kilien et de sa doctrine, puis lui conféra la juridiction sur les nouveaux peuples qu'il alloit gagner à l'Eglise. Le saint revint à Wurtzbourg accompagné du prêtre Colman et du diacre Totuan. Ils prêchèrent avec assiduité : le duc Gosbert les entendit avec admiration; il embrassa le christianisme, et une grande multitude suivit son exemple.

Le duc avoit épousé la femme de son frère, nommée Geilane. Quand saint Kilien le vit bien affermi dans la foi, il lui déclara que ce mariage n'étoit pas légitime. Vous ne m'avez encore rien proposé de si difficile, répondit Gosbert qui aimoit passionnément cette personne; mais, puisque j'ai sacrifié tout le reste au Dieu suprême, je quitterai encore ma femme, s'il ne m'est pas permis de la garder. Il s'en falloit bien que Geilane fût dans des dispositions aussi parfaites; elle ne s'occupa au contraire que des moyens de satisfaire sa vengeance : à la première absence du duc, qui partit peu après pour aller en guerre, elle fit massacrer fort secrètement saint Kilien et ses compagnons. Le ciel ne laissa point ce crime impuni. Le meurtrier

¹ Act. SS. Bened. t. 2. p. 99f.

se dénonça lui-même, éprouva d'horribles convulsions, courant de tous côtés, et disant que Kilien le consumoit d'un feu insupportable; puis, entrant dans une espèce de rage, il se déchira de ses propres dents, jusqu'à s'arracher les veines et la vie. Geilane fut possédée d'un démon qui l'agita d'une manière si violente, qu'en peu de temps elle en mourut. Saint Kilien est honoré comme patron de Wurtzbourg, dont néanmoins il ne fut pas évêque, ce siège n'ayant été érigé que cinquante ans après.

En Angleterre, saint Vilfrid arrivé de Rome avec un décret souscrit en concile et revêtu des bulles, c'est-à-dire des sceaux; Vilfrid, dis-je, si bien justifié, n'en fut pas mieux accueilli. La reine Ermemburge surtout n'avoit rien diminué de sa haine opiniâtre, contre laquelle la vertu même des prodiges parut impuissante, jusqu'à ce que le bras de Dieu s'appesantit sur elle-même, et qu'une maladie entièrement inconnue, et survenue tout à coup, lui fit craindre une mort prochaine. Alors on tira le saint de la prison où déjà on l'avoit mis; mais on ne le rétablit pas encore sur son siège. Dans cet intervalle, il alla exercer l'activité de son zèle dans les pays de Sussex et d'Ouessex, c'est-à-dire, chez les Saxons méridionaux et occidentaux. Sa prédication soutenue par des grâces sensibles y eut les plus grands succès. Souvent il baptisoit, par lui ou par ses compagnons, plusieurs milliers de personnes en un jour. Le roi de Sussex lui donna la terre de Selsey où ce prince faisoit son séjour, et qui étoit de quatre-vingt-sept familles ou charrués: le saint évêque, pour exercer ses fonctions épiscopales, y fonda un monastère, qui fut depuis le siège d'un évêché.

Cependant le grand âge de Théodore de Cantorbéry, et ses maladies fréquentes, lui peignoient tout autrement que dans ses beaux jours les traitements faits à saint Vilfrid¹. Il le fit prier de le venir trouver, et dès qu'il le vit: « Le plus cuisant remords que je sente, lui dit-il sans détour, c'est d'avoir trempé dans l'injuste persécution que vous essayez. J'en demande pardon à Dieu, et à saint Pierre, dont on a si peu ré-

¹ Eddi. c. 41.

vére les décrets, et je vous promets de faire tout mon possible pour réparer un si grand péché. Que tout le monde sache que je ne connois personne qui soit plus digne que vous d'occuper ce premier siège de Bretagne. C'est pourquoi le Seigneur m'ayant révélé qu'avant la fin de cette année je ne serai plus en vie, je vous conjure d'agréer que de mon vivant je vous en établisse évêque en ma place.» Saint Vilfrid répondit : « Que Dieu et saint Pierre vous pardonnent. Pour moi, je n'ai jamais cessé de vous aimer, et je prierai perpétuellement pour vous, comme pour un ami. Commencez par procurer, autant qu'il se peut d'abord, l'honneur qui est dû au décret du saint Siège en me faisant rendre une partie de mes biens pour ma subsistance. Quant à votre successeur, nous en délibérerons ensuite canoniquement dans une assemblée nombreuse. » En exécution de sa promesse, Théodoret écrivit de toute part, et le plus instamment à Alfrid, roi de Northumbre, qui avoit succédé à son frère Egfrid. Saint Vilfrid fut rappelé, remis d'abord en possession de quelques biens, puis entièrement rétabli dans la jouissance et le gouvernement de tout son diocèse d'Yorck.

Il fut encore chassé quelques années après, puis rétabli en vertu d'un nouveau décret du saint Siège, qu'il alla, comme la première fois, solliciter en personne. Enfin il mourut en paix dans un âge fort avancé. Peu avant sa mort, il fit quatre parts de ses biens mobiliers : la première, pour les églises de Sainte-Marie et de Saint-Paul de Rome, la seconde pour les pauvres, la troisième pour les prévôts de ses deux monastères de Ripon et d'Hagulstad, afin, dit-il, qu'ils aient de quoi faire des présents aux rois et aux évêques; la quatrième pour être partagée entre les compagnons de ses voyages et de ses infortunes. Son corps fut porté, revêtu d'habits sacerdotaux, au monastère de Ripon, dont l'abbé prit soin qu'on célébrât tous les jours pour le défunt une messe particulière, et que tous les ans, le jour de l'anniversaire, on distribuât aux pauvres, outre les aumônes quotidiennes, la dîme des troupeaux.

Saint Théodore de Cantorbéry mourut dans l'année qu'il l'avoit prédit, 690, âgé de quatre-vingt-huit ans, et l'on honore sa mémoire le jour de sa mort, 19 de septembre.

C'est le premier des Latins qui ait composé un pénitentiel¹, c'est-à-dire, un recueil de canons extraits de la discipline des Grecs et des Latins, pour régler la pénitence des différents péchés. On y voit qu'en général les pénitences étoient déjà fort abrégées². La loi de l'observation des fêtes se maintenoit au contraire avec beaucoup de vigueur. Le dimanche on n'alloit point à cheval ni en bateau, et l'on ne faisoit point de pain; la reine même ne montoit pas en voiture ces jours-là. En un mot, le respect du jour du Seigneur étoit encore si grand, qu'Ina, roi d'Ouessex, fit une loi formelle qui affranchissoit l'esclave forcé par son maître à travailler le dimanche, et qui réduisoit l'homme libre en servitude. On s'abstenoit encore de sang, et de la chair des animaux étouffés. Chez les Grecs, les laïques mêmes communioient chaque dimanche, et on excommunioit ceux qui y manquoient trois fois de suite. Quoique les pénitents eussent été exclus de la communion, on commençoit par grâce à la leur promettre au bout d'un an ou de six mois de pénitence. Il se faisoit pour les morts des oblations religieuses, qu'on accompagnoit de jeûnes. Les enfants qu'on élevoit à la vie monastique mangeoient de la viande jusqu'à l'âge de quatorze ans. A quinze ans, les garçons pouvoient s'y engager et les filles à seize.

Le successeur de saint Théodore dans le siège de Cantorbéry, fut Britouald, premier Anglais naturel qui ait rempli ce siège primateal de la Grande-Bretagne. Il est dit qu'il en fut ordonné archevêque par le souverain pontife; ce qui ne peut s'entendre de la consécration épiscopale, qu'il reçut de Godouin, archevêque de Lyon.

L'église d'Angleterre ne trouvoit pas seulement dans son sein des ministres capables de pourvoir à tous les besoins nationaux; mais bientôt elle forma comme un séminaire fécond, d'où il se fit des émigrations nombreuses pour porter la semence de l'Evangile aux terres incultes et lointaines. Saint Ecbert, d'une naissance illustre entre les Anglais, et d'une pieuse affection pour le lieu de l'origine de ses pères, tenta, dès l'an 686, de passer en Frise pour travailler à la conversion de ces

¹ Bed. v. Hist. c. 8. — ² Tom. vi. Conc. App. p. 1875.

mêmes Germains dont les Anglais étoient descendus; mais n'ayant pu consommer son entreprise à cause du schisme d'Irlande, et du besoin pressant des domestiques de la foi, il choisit, pour l'exécution de son dessein, douze excellents hommes, entre lesquels on exalte surtout Suidbert et Villebrod, tous deux honorés comme saints. La troupe apostolique étant arrivée en Frise, fut très-bien accueillie par Pepin d'Héristat, duc des Français, et maire du palais de ces rois qui n'avoient plus que le nom. C'étoit l'an 690, peu après la conquête que Pepin fit sur le duc Ratbod de la Frise citérieure, entre le Rhin et la Meuse. Ce religieux conquérant les vit avec joie ranger ses nouveaux sujets sous le joug de Jésus-Christ. Il les protégeoit avec éclat; il honoroit d'une bienveillance marquée ceux qui les écoutoient. En peu de temps, il se fit un grand nombre de conversions.

Alors les missionnaires choisirent pour évêque, Suidbert qui étoit déjà prêtre, et qu'ils renvoyèrent en Angleterre pour y recevoir l'ordination épiscopale. A son retour, il passa chez les Bructères, qui habitoient les environs de Cologne, et il en convertit plusieurs; mais ce peuple ayant été défait presque aussitôt par les Saxons idolâtres, et les nouveaux chrétiens s'étant dispersés de toutes parts, saint Suidbert alla retrouver Pepin, qui lui donna l'île de Verden dans le Rhin, où il bâtit le monastère qui portoit le nom de Keiserswerdt, c'est-à-dire, île de l'empereur. C'est là qu'il mourut assez long-temps après, dans une haute sainteté que l'Eglise a jugée digne d'un culte public.

L'empereur Constantin-Pogonat étoit mort dès l'an 685, au mois de septembre, dans les sentiments de respect qu'il témoigna constamment à l'Eglise romaine. Peu avant sa mort il fit porter à Rome les cheveux de ses deux fils Justinien et Héraclius, qui furent reçus en cérémonie par le souverain pontife, le clergé assemblé, et les troupes. C'étoit le symbole d'une sorte d'adoption usitée en ce temps-là; celui qui recevoit ces cheveux étoit regardé comme le père des jeunes gens au nom desquels on les présentait. Justinien II, fils aîné de Constantin, lui succéda, âgé seulement de seize ans.

¹ Bed. v. Hist. c. 12. — ² Paul. Diac. iv. Hist. cap. 53.



Il voulut marquer, par ses propres œuvres, son affection filiale pour l'Eglise romaine, et diminua le tribut qu'elle lui payoit pour ses terres de Sicile et de l'Abruzze. Il ordonna, dans la suite, que les pontifes romains ne prendroient pas possession du saint Siège, sans le consentement des exarques de Ravenne : en quoi ce jeune prince parut avoir les intentions droites, et vouloir suivre les vues de l'empereur son père, pour abrégér les lenteurs de la confirmation impériale que les papes élus étoient obligés d'attendre de Constantinople ; mais, en la faisant dépendre des exarques, il la soumettoit aux vices et aux caprices de ses plus intrigants ministres, et des rivaux les plus dangereux, comme les plus voisins, de la grandeur pontificale.

Ce fut dans le même esprit, et toujours sous la trompeuse apparence du bien, qu'il fit assembler à Constantinople le concile qu'on nomme *in Trullo*, du lieu où il se tint, et Quini-Sexte, comme servant de supplément au cinquième et au sixième conciles généraux, qui n'avoient point fait de canons de discipline. Il fut souscrit à la fin par deux cent onze évêques. Paul, patriarche de Constantinople, y présida. Comme il n'y avoit point alors de patriarches catholiques à Alexandrie ni à Jérusalem, il n'est pas exact de dire que les quatre patriarches d'Orient s'y trouvèrent. Basile de Gortyne en Crète dit en souscrivant, qu'il tenoit la place de tout le concile de l'Eglise romaine, à peu près comme saint Vilfrid avoit dit au concile de Rome, sous Agathon, qu'il tenoit la place du concile ou de l'église d'Angleterre. Il se tint aussi, comme le sixième, dans le dôme du palais, dont le nom lui est demeuré avec celui de Quini-Sexte.

On prétendoit faire un corps de discipline qui eût force de loi dans toute l'Eglise, et l'on dressa cent deux canons. Auparavant on déclara qu'on recevoit la foi des six conciles généraux, on rejetant nommément les hérésies et les hérétiques qu'ils avoient condamnés ; ensuite on spécifia les points de la discipline ancienne, qu'on croyoit devoir retenir, savoir : les quatre-vingt-cinq canons attribués aux apôtres, mais non ceux

qui avoient été falsifiés par les hérétiques; les canons de Nicée, d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée, des conciles œcuméniques de Constantinople, d'Éphèse, de Chalcédoine; ceux de Sardique, de Carthage, et du concile de Constantinople tenu sous Nectaire et Théophile d'Alexandrie, c'est-à-dire, en 394, à la dédicace de l'église de Ruffin, dont cependant nous n'avons plus les décrets. Le concile approuva aussi les épîtres canoniques de saint Denis et de saint Pierre, tous deux évêques d'Alexandrie; de saint Grégoire le Thaumaturge, de saint Athanase, de saint Basile, des saints Grégoire de Nysse et de Nazianze, de saint Amphiloque, de Timothée, de Théophile, de saint Cyrille, tous trois évêques d'Alexandrie, de Gennade de Constantinople, enfin le canon publié par saint Cyprien pour la seule église d'Afrique, et qu'il est impossible de reconnoître sous ce vague énoncé.

De ces longs préliminaires, adroitement présentés afin de prévenir les esprits en faveur de ce qui devoit éprouver des difficultés, on passe au fameux canon touchant la continence des clercs, et l'on use encore d'un préambule particulier pour en faciliter la réception. « Les Romains, dit-on, s'attachent littéralement à la règle; ceux qui dépendent du siège de Constantinople ont plus de condescendance. Afin d'éviter tous les excès, nous faisons un sage mélange de l'indulgence et de la rigueur. » Après cette espèce d'exorde, on statue que les évêques garderont la continence parfaite, soit qu'ils aient été mariés ou non, et l'on défend à tous les clercs qui sont dans les ordres sacrés de se marier après leur ordination; mais on permet aux sous-diacres, aux diacres, aux prêtres déjà mariés, de garder leurs femmes et d'user du mariage, excepté les jours où ils approchent des saints mystères; et cela, dit-on, pour ne point imprimer de flétrissure au mariage que le Créateur a institué, et que le Rédempteur a honoré de sa présence.

C'est en vertu de ce canon que les prêtres grecs et la plupart des Orientaux conservent leurs femmes, malgré la discipline contraire de l'Eglise romaine et de toutes les autres par-

ties du monde chrétien. Les Pères de Constantinople s'autorisent ici d'un décret du cinquième concile de Carthage, tenu l'an 398, mais par une interprétation qui a tout l'air de la mau vaise foi. Ce décret porte que les sous-diacres, les prêtres et les évêques s'abstiendront de leurs femmes, suivant les anciens statuts, *secundum priora statuta*, et seront comme n'en ayant point. L'auteur de la version grecque lut d'abord *statuta propria*, au lieu de *priora*, et rendit ensuite ces expressions par ces mots grecs ἰδίους ἑρως, qui peuvent signifier les termes propres : comme si le concile de Carthage n'eût obligé ses clercs majeurs à s'abstenir de leurs femmes qu'en certains termes ou temps, c'est-à-dire, quand ils devoient célébrer. Sur cette traduction, les Pères du concile Quini-Sexte ont supposé que ceux de Carthage n'avoient obligé les clercs à la continence que pour certains jours, et ils n'ont pas voulu voir que le canon d'Afrique comprend aussi les évêques qu'eux-mêmes obligent à s'abstenir de leurs femmes sans nulle réserve.

Ils ne firent cependant pas une loi de cette étrange discipline aux prêtres qui se trouvoient chez les Barbares, ainsi qu'ils s'expriment, et qu'on entend des prêtres d'Italie et des autres pays du rit latin. « Si ceux-ci, ajoutèrent-ils, croient devoir s'élever au-dessus du canon apostolique, qui défend de quitter sa femme sous prétexte de religion, et si, en faisant plus qu'il n'est ordonné, ils se séparent de leurs femmes d'un commun consentement, nous leur défendons de demeurer davantage avec elles, en quelque manière que ce soit. Qu'ils nous montrent par-là que leur promesse est effective. Toutefois nous ne leur donnons cette permission qu'à cause de la foiblesse de leur courage et de la légèreté des mœurs étrangères. » C'est ainsi qu'ils rabaissoient le vœu de la continence parfaite, donnant l'observance contraire, c'est-à-dire, un relâchement honteux, pour la perfection.

Ils assurèrent de nouveau le second rang dans l'Eglise au patriarche de Constantinople, le troisième au siège d'Alexandrie, le quatrième à celui d'Antioche, et le cinquième à Jérusalem. Il se trouvoit au concile plusieurs évêques qui n'avoient pu se mettre en possession de leurs eglises, parce qu'elles étoient sous la domination des infidèles : on leur con-

serva leur rang, avec le pouvoir d'ordonner des clercs¹; et c'est le premier exemple que nous trouvons de ce qu'on appelle évêque *in partibus*. Il y avoit plusieurs autres ecclésiastiques que les incursions des Barbares avoient contraints de quitter leurs églises; mais le concile veut qu'ils y retournent sitôt que les hostilités seront passées. Leur dignité, moins éclatante que celle des évêques, étoit moins exposée chez les ennemis du christianisme. Il est défendu à tous les clercs en général d'assister aux spectacles, non-seulement du théâtre, mais des courses de chevaux; de rester aux festins de noces où ils auroient été invités, s'il y survient des histrions et des farceurs; de porter, même en voyage, un autre habit que celui qui convient à leur état. On voit ici que le clergé d'Orient étoit alors distingué par l'habit, et même qu'il ne portoit pas les cheveux longs comme il les porte à présent.

Pour les moines, que saint Basile ne permettoit de recevoir qu'à dix-sept ans, le concile les admet dès l'âge de dix ans sous prétexte que l'Eglise avance toujours en perfection; mais il défend de se faire reclus, à moins qu'on n'ait passé trois ans, dans un monastère; il défend aussi de souffrir certains ermites vagabonds, moines sans aveu, qui n'avoient de la vie religieuse que les cheveux longs et l'habit noir: du reste, il déclare que, les monastères étant faits pour les pénitents, aucun crime n'empêche d'y être reçu. C'étoit la coutume de parer magnifiquement les filles qui alloient prendre l'habit de religieuses: on proscriit cet appareil de mondanité, que les vierges chrétiennes doivent abhorrer dans toutes les rencontres sans exception, et qui peuvent occasioner ou faire soupçonner quelque retour de leur cœur vers le monde. On voit encore dans la partie des canons qui regarde les monastères, que l'abus de les donner à des séculiers avoit déjà commencé à s'introduire: pratique ruineuse, que le concile interdit rigoureusement.

Quant à l'ordre du culte et aux sacrements, il est défendu de baptiser dans les oratoires domestiques, et même d'y célébrer sans la permission de l'évêque. A la communion on ne recevra l'eucharistie dans nulle sorte de vase, mais dans les

¹ Can. 18.

ainsi croisées l'une sur l'autre, parce qu'il n'y a point de matière aussi précieuse, dit le concile, que le corps du chrétien, qui est membre de Jésus-Christ. On célébrera toujours la messe à jeun même le jeudi saint, et partout on mêlera d'eau le vin eucharistique, nonobstant tout usage contraire. On passera toute la semaine de Pâques en fête et en dévotion, sans aucun spectacle public. On jeûnera le samedi saint jusqu'à minuit, mais non les autres samedis, même du carême, suivant le canon des apôtres. L'Eglise romaine doit changer son observance contraire, ajoute le concile d'une manière peu convenable, et qui contribua à le faire rejeter par les Latins.

Il défend aussi de s'absenter de l'Eglise trois dimanches consécutifs, sous peine de déposition pour les clercs, et d'excommunication pour les laïques. Défense de faire dans les lieux saints les festins donnés agapes, d'y tenir cabaret, d'y exercer aucun trafic, (c'est-à-dire, dans les bâtiments dont nous avons vu que les anciennes églises étoient accompagnées, et qui se trouvoient dans la même enceinte.) Défense encore à tout autre laïque que l'empereur, d'entrer dans le sanctuaire. Défense au père et au fils, ainsi qu'aux deux frères, d'épouser la mère et la fille, ou les deux sœurs.

Enfin, l'on interdit généralement à tous les fidèles les farces, les danses de théâtre, les déguisements de sexe, et l'usage de toutes sortes de masques, les combats contre les bêtes, la divination ou la charlatanerie, qui consistoit à dire la bonne aventure, avec différentes superstitions restées du paganisme; comme aussi, de faire ou d'exposer des peintures deshonnêtes, d'assembler ou de nourrir des femmes débauchées, de prendre le bain avec les femmes, de se friser avec des soins recherchés, et de jouer aux dés.

Tels sont les points les plus curieux de ce concile singulier, où se trouvent, avec le principe de la décadence et du décri de l'ordre sacerdotal, d'excellents réglemens pour les simples fidèles, et même pour le régime de l'Eglise universelle. Le jeune empereur Justinien crut, sur la foi de ses Grecs, lui avoir procuré un avantage inestimable. Il souscrivit le premier avec appareil, usant pour cela de cinabre, selon le privilège exclusif de la dignité impériale. Immédiatement après son

nom, on laissa la place de celui du pape; puis les patriarches et tous les autres évêques souscrivirent l'un après l'autre, en observant encore de réserver de l'espace pour la signature des absents. Anastase dit que les légats du pape signèrent aussi, parce qu'ils s'étoient laissé surprendre; mais on ne trouve point leurs souscriptions dans les actes.

Justinien, voulant avoir la signature du pape, lui envoya un exemplaire signé de lui-même et des prélats ¹. Déjà bien instruit de ce qui s'étoit passé, Sergius, qui paroît n'y avoir pas été invité et n'y avoir envoyé aucun légat, refusa de le recevoir, et même de l'ouvrir pour y lire la moindre chose. Le prince irrité renvoya Zacharie son premier écuyer, avec ordre d'enlever le pape, et de le lui amener; mais la milice d'Italie prit les armes, et marcha bien vite à Rome pour empêcher cette violence. Zacharie, voyant les troupes s'approcher de tous côtés, pria le pape de faire fermer et garder les portes. Un moment après, il se réfugia, demi mort de peur, jusque dans la chambre du pontife, et le conjura, les larmes aux yeux, de lui sauver la vie. Cependant les troupes entrèrent par la porte de Saint-Pierre, s'avancèrent en bon ordre jusqu'au palais de Latran, et demandèrent à voir le pape avec d'autant plus d'empressement que le bruit couroit qu'on l'avoit enlevé la nuit. Comme elles trouvèrent toutes les portes fermées, elles menacèrent, avec des clameurs terribles, de les enfoncer si l'on n'ouvroit promptement. Zacharie crut alors que c'en étoit fait de sa vie, perdit absolument la tête, et alla se cacher sous le lit du pape, qui fit en vain tous ses efforts pour le rassurer. Le pontife sortit ensuite de son appartement, fit ouvrir les portes, et se mit dans un siège élevé, à la vue de tout le monde. Il reçut avec affabilité les gens de guerre et les citoyens romains, qui tous s'empressoient pour le voir, et calma tous les esprits par la douceur et la sagesse de ses paroles. Il ne put néanmoins les engager à se retirer: la première idée du péril qu'avoit couru un pontife chéri universellement comme un père, demeuroit toujours présente à leur esprit. Ils ne cessèrent de faire une garde exacte autour du palais pontifical, qu'après avoir

¹ Paul. Diac. l. vi. c. 11. Anast. in Serg.

chassé de Rome le lâche écuyer, qui prit pour une fortune cette expulsion honteuse.

Justinien n'eut pas le temps d'exercer sa vengeance; il fut chassé lui-même de Constantinople où il s'étoit rendu odieux par ses cruautés et méprisable par la bizarrerie de sa conduite. Voulant ajouter quelques nouveaux bâtimens à son palais, il ne prit pas seulement le parti d'abattre l'église de la Vierge qui en étoit proche, mais il osa proposer au patriarche Callinique de faire des prières pour une entreprise si profane. Le prélat répondit courageusement qu'il y avoit des prières instituées pour la fondation des églises, et non pas pour leur destruction ¹. L'église fut néanmoins abattue, mais rebâtie ailleurs. Peu de temps après, l'empereur comanda au gouverneur de Constantinople de massacrer le patriarche pendant la nuit, et de faire en même temps main-basse sur quelque partie du peuple. Cette nuit-là même, le patrice Léonce s'embarquoit pour le gouvernement de Grèce auquel on venoit de le nommer, en l'obligeant de partir sans retard. Il avoit fait la guerre aux Musulmans avec beaucoup de gloire et de bonheur. Une prison de trois ans avoit été sa récompense, et le gouvernement qu'on lui donnoit n'étoit qu'un exil pallié, où il s'attendoit à une dernière catastrophe.

Entre les amis qui vinrent lui faire leurs adieux, il y avoit un abbé et un moine astronome, qui l'avoient souvent assuré, dans sa prison, qu'il deviendroit empereur ². « Vous voyez, leur dit-il, l'effet de vos prédictions; et plutôt à Dieu que je fusse aussi sûr de conserver la vie dans le second rang, que de ne pas monter au premier! » Vous êtes plus près du trône que vous ne pensez, lui répondirent-ils; ne vous abandonnez pas vous-même, et suivez-nous. Ils le conduisirent vers la prison, la firent ouvrir, en l'annonçant comme empereur, et ils en tirèrent beaucoup de braves gens qui s'y trouvoient indignement détenus. Léonce les fit armer, avec ce qu'il pouvoit avoir de monde à sa suite, et tous coururent vers la place, en criant: A Sainte-Sophie, chrétiens! à Sainte-Sophie! Ce cri de guerre ou d'alarme fut aussitôt porté dans tous les quartiers.

¹ Theoph. p. 307. — ² Niceph. Hist. p. 25.

En quelques moments, tout le peuple se trouva rassemblé. Le patrice, avec ses deux moines et les principaux de son parti, alla trouver le patriarche qui n'attendoit que l'instant fatal de l'exécution ordonnée contre lui-même. On l'amena au lieu du rendez-vous général. Alors le peuple s'écria : Vive Léonce ! périsse Justinien ! Le malheureux empereur fut arrêté et traîné à la place. Le peuple vouloit qu'on le fit mourir ; mais Léonce se contenta de lui faire couper le nez, et de l'envoyer dans la Chersonèse : modération qui péchoit tout à la fois, par défaut et par excès, contre les principes de la religion et contre les règles de la politique. Il eut, trois ans après, la même destinée.

Les Musulmans ayant pris Carthage, le nouvel empereur envoya contre eux le patrice Jean, qui étoit en grande réputation de valeur et d'habileté. Jean chassa les infidèles de toutes les places qu'ils occupoient ; mais il avoit affaire à un prince que les difficultés ne rebutoient pas. Abdolmélic, du sang des Ommiades, qui n'avoit hérité de ses ancêtres que le califat de Syrie, venoit d'y réunir l'Arabie et l'Égypte, en terminant, par la défaite d'Abdalla, une guerre civile qui duroit depuis trente-cinq ans. Il renvoya de plus grandes forces en Afrique : il ne se contenta point de reprendre Carthage, avec toutes les villes qu'il avoit perdues l'année précédente, mais il chassa les successeurs des Romains de leurs anciennes possessions, et il éteignit ainsi les restes de la puissance romaine dans la troisième partie du monde, où elle étoit établie depuis huit cent cinquante ans, c'est-à-dire, depuis la prise de Carthage par Scipion, l'an 608 de Rome.

Il ne resta d'audace aux vaincus que pour la révolte, et ils voulurent un empereur qui fût leur complice. Ils reconnurent Absimare, à qui l'on donna le nom de Tibère, et revinrent en hâte avec lui à Constantinople¹. Léonce, à son tour, eut alors le nez coupé, puis fut renfermé dans un monastère. Il avoit régné environ trois ans, et Tibère Absimare en régna sept. Justinien étoit toujours dans son exil ou sa prison de Chersonèse. Il trouva moyen de s'échapper de ses gardes, et de se

¹ Nicéph. Hist. p. 27. Theopin. an 7. Abs.

sauver chez les Bulgares, de qui il espéroit du secours. Comme il étoit en mer, il survint une horrible tempête. Un de ses gens, touché d'une crainte religieuse, lui dit : Prince, mettons le ciel dans nos intérêts; promettez à Dieu que s'il vous rétablit sur le trône, vous pardonnerez à vos ennemis. Justinien s'emporta, et répondit tout au contraire : Que Dieu me fasse périr, si j'en épargne un seul! Ayant obtenu le secours qu'il espéroit des Bulgares, il marcha droit à Constantinople. Il se forma en sa faveur un parti qui le fit entrer par un aqueduc. On voulut bien croire que ses malheurs l'avoient changé. Tout se déclara pour lui. Absimare prit la fuite, et fut arrêté. Léonce fut tiré de son monastère. On les enchaîna l'un et l'autre, et on les amena à Justinien sur la place de l'Hippodrome, où l'on donnoit en spectacle des courses de chevaux. Il les fit étendre par terre devant son trône, et leur tint le pied sur la gorge pendant l'espace d'une heure que dura la première course, le peuple inconstant et cruel de Constantinople ne cessant de crier : « Vous avez marché sur l'aspic et le basilic, vous avez foulé aux pieds le lion et le dragon. » Ensuite Justinien leur fit couper la tête à tous les deux, fit crever les yeux au patriarche Callinique, l'envoya en exil, et mit en sa place le reclus Cyrus, qu'il prétendoit lui avoir prophétisé son rétablissement. Il régna encore six ans depuis cette odieuse exécution, qui eut lieu en 705.

On se convainquit bientôt que ses revers ne l'avoient nullement changé; ils n'avoient qu'irrité son humeur altière, mutine et opiniâtre. Il fit de nouveaux efforts pour faire recevoir par toute l'Eglise son concile du Dôme, et marqua autant d'envie que jamais de le voir confirmé par le souverain pontife.

Le pape Sergius étoit mort dès le 8 septembre 701, après avoir heureusement éteint le schisme d'Aquilée, qui duroit depuis 142 ans, à l'occasion des trois chapitres condamnés au 5.^e concile général. C'est ce pontife qui ordonna de chanter à la messe l'*Agnus Dei*, pendant la fraction de l'hostie. Son successeur Jean VI mourut le 9 janvier de cette année 705, emportant les regrets et l'affection du peuple romain qu'il avoit délivré des incursions des Lombards. Jean VII, grec de

nation ainsi que Jean VI, après un mois et demi de vacance, fut élevé sur le saint Siège le premier jour de mars. Ce fut à lui que parvint l'exemplaire du concile Quini-sexe, envoyé de nouveau à Rome par l'empereur. Ce prince en avoit chargé par honneur deux métropolitains, et il avoit contraint son humeur impérieuse jusqu'à supplier le pape d'assembler son concile, afin de confirmer ce qu'il approuveroit dans celui de Constantinople, et de réformer ce qu'il y trouveroit de blâmable. Le pontife, sans s'expliquer, lui renvoya l'exemplaire comme il l'avoit reçu¹; ce qui ne paroît pas avoir offensé l'empereur, assez content sans doute d'une indifférence que les censeurs des papes n'ont pas manqué de blâmer, tandis que d'autres l'ont regardée comme un acte de prudence. C'est tout ce qu'on sait de son pontificat, outre sa magnificence à orner les églises, et la restitution qu'Aribert, roi des Lombards, lui fit des Alpes Cottiennes, c'est-à-dire, du Mont-Genève et du Mont-Cenis, usurpés depuis long-temps sur le saint Siège par cette nation². Il mourut le 17 octobre 707, et Sisinnius, Syrien de nation, lui succéda le 18 du mois de janvier suivant; mais il n'occupa le siège que vingt jours, pendant lesquels sa bienfaisance et la grandeur de ses vues lui méritèrent l'affection et les regrets de toute la ville, dont il avoit entrepris de réparer les murs. Enfin on éleva sur le saint Siège, le 25 mars 708, Constantin, encore Syrien de nation, qui fut sept ans en place. C'est le septième des papes nés consécutivement en Syrie ou en Grèce : particularité qu'on attribue aux persécutions des Musulmans, et aux fréquentes révolutions de l'empire. Les Orientaux se réfugioient en grand nombre à Rome, où ces génies, communément supérieurs à ceux de l'Occident, et d'ailleurs aiguillonnés par l'émulation, se déployoient tout entiers, et se rendoient propres aux premiers ministères.

Le pape Constantin montra une sagesse et une douceur qui captivèrent l'estime et l'amour de tout le monde. Sans rien abandonner des droits de son siège, il sut ménager les bonnes grâces de l'empereur Justinien. Ce prince vengea même avec une rigueur peut-être excessive l'injure faite à la

¹ Anast. v. Pap. con. — ² Paul. Diacon. v. hist. c. 25. 28.

chaire de saint Pierre par l'archevêque de Ravenne. Félix, nouvellement ordonné pour cette église, refusa de faire à celle de Rome les promesses que faisoient depuis long-temps et sans interruption ses prédécesseurs, et prit des mesures furtives avec la puissance séculière, pour n'y être pas contraint. L'empereur donna ordre au général et à l'armée de Sicile de marcher à Ravenne. Ils s'emparèrent de la ville. Félix et tous ses complices furent chargés de chaînes, comme des perturbateurs, et traînés à Constantinople, où l'archevêque eut les yeux crevés, puis fut exilé dans le Pont¹.

Dans le même temps, saint Bonet, évêque de Clermont en Auvergne, faisoit l'édification de toutes les Gaules. Son frère Avit, second successeur de saint Project, avoit désigné Bonet pour le remplacer après sa mort, avec l'agrément de son église, le consentement de la cour, et toutes les formalités nécessaires. L'institution ne pouvoit être plus canonique, quant aux qualités du sujet. Bonet, né à Clermont même, de race sénatoriale, promu à la charge de chancelier, fait ensuite gouverneur de Marseille et de la Provence, s'étoit encore plus avancé en vertus qu'en dignités². Partout il donna le spectacle d'une foi vive et féconde en bonnes œuvres, rachetant les captifs, réconciliant les ennemis, s'appliquant au jeûne, à l'oraison, à toutes les pratiques de la vie chrétienne et parfaite. Dans l'épiscopat, il avoit encore redoublé de ferveur; il demouroit deux, trois et quatre jours sans manger, prioit avec une telle abondance de larmes, que ses vêtements en étoient souvent trempés, lisoit ou méditoit sans cesse les divines Ecritures, ne dormoit presque point, passoit dans une profonde retraite, surtout pendant le carême, tout le temps qu'il ne donnoit pas aux fonctions extérieures du zèle et de la charité. Il exerçoit l'hospitalité avec une assiduité religieuse, prenoit un grand soin des pauvres, à qui il faisoit des aumônes immenses, et tenoit souvent des conférences avec ses prêtres, pour les porter à la vertu et les instruire des canons.

Il n'en eut pas moins d'inquiétude sur son élévation à l'épiscopat, parce qu'il y avoit succédé à son frère encore vivant.

¹ Anast. Papabr. — ² Act. SS. Bened. t. III. p. 90.

Dans le monastère de Solignac près de Limoges, habitoit un disciple de saint Éloi, nommé Tillon, en grande réputation de sainteté et d'intelligence pour les choses du salut. L'humble prélat alla le consulter sur ses embarras de conscience: l'homme de Dieu, préférant l'observance littérale des canons à tout autre avantage, fut d'avis qu'il quittât son évêché. Il obéit avec une simplicité tout évangélique, se retira dans l'abbaye de Manlieu fondée quelques années auparavant, et il y prit l'habit monastique. Il ne laissa pas de s'y appliquer aux travaux de l'épiscopat : les hérésies de Novatien et de Jovinien qu'on croyoit éteintes, s'étant renouvelées dans le diocèse de Clermont, il sortit de Manlieu une réfutation solide, où l'on présume que l'évêque Bonet eut la meilleure part. Il distribua tous ses biens aux églises et aux monastères, puis partit, après environ une année de retraite, pour aller à Rome visiter le tombeau des saints apôtres. Son voyage ne fut qu'une suite de bonnes œuvres. Il réconcilia le duc de Bourgogne avec l'archevêque de Lyon. Il édifia, par sa piété et sa modestie, les plus fervents solitaires d'Agaune et de l'île-Barbe. Aribert, roi des Lombards, crut devoir à ses prières une grande victoire qui lui assura la possession du trône. Bonet délivra beaucoup de captifs, et consuma en aumônes tout ce qui lui restoit. A son retour, il s'arrêta à Lyon, où il mourut en 710 au bout de quatre ans de séjour; ce qui n'empêcha point qu'on ne rapportât ses reliques à son ancienne église de Clermont.

Saint Tétrique gouvernoit vers le même temps l'église d'Auxerre. Il avoit été abbé du monastère de Saint-Germain; et l'on compte quatorze religieux de cette maison, dont six abbés, qui devinrent évêques du même siège. Nous apprenons d'un synode tenu par saint Tétrique dès la première année de son épiscopat, comment les prélats zélés pour la majesté du culte public y suppléaient d'ailleurs quand le clergé de l'église mère n'étoit pas assez nombreux. Ce synode marqua les mois et les semaines où les abbés et les archiprêtres des différentes églises du diocèse viendroient faire l'office à la cathédrale¹. On ne trouve d'excepté que le mois de septembre,

¹ Hist. Episc. Autis. c. 24.

sans doute parce qu'on accordoit des vacances pour la vendange. L'économe chargé de l'administration des biens de toute l'Eglise, et différent du vidame qui régissoit en particulier la maison épiscopale, fournissoit la rétribution convenable à chaque troupe de desservants pendant leur semaine, et il devoit priver de vin ceux qui manquoient d'exactitude. On trouve, dès le siècle précédent, des monuments de cette discipline dans le diocèse d'Auxerre. Saint Tétrique est honoré comme martyr, selon la coutume du temps, pour avoir souffert une mort injuste et violente. Il fut assassiné, pendant son sommeil, par son propre archidiacre. Après sa mort, le siège d'Auxerre vaqua trois ans.

Ces désordres étoient la suite inévitable de celui qui régnait dans le gouvernement, ou, pour mieux dire, de l'anarchie qui, sous plusieurs rois enfants, fit long-temps gémir toute la France. La mort de saint Lambert de Maestricht en est un nouvel exemple¹. Après avoir été sept ans hors de son siège, la mort d'Ebroin donna lieu à Pepin d'en chasser l'usurpateur Pharamond. Lambert fut alors tiré avec honneur de sa retraite de Stavelo, et rétabli dans l'épiscopat à la prière de son clergé et de tout son peuple. Il reprit ses fonctions avec son ardeur accoutumée; et comme pour réparer le temps où on l'avoit tenu oisif, il entreprit de convertir des païens qu'il découvrit encore dans une contrée assez voisine de Maestricht. Tout lui réussissoit selon ses désirs. Déjà il avoit humanisé ces sauvages par sa douceur et sa patience inaltérables; déjà il leur avoit fait abattre plusieurs temples et plusieurs idoles: mais au sein même de son église, deux frères puissants, Gallus et Riold, lui causoient plus de chagrin que les infidèles, et se rendoient insupportables à tout le monde par leurs violences. Les parents et les amis du saint évêque en furent si indignés, qu'ils s'emportèrent jusqu'à les mettre à mort.

Dodon leur parent, et le favori de Pepin, résolut de s'en venger sur l'évêque même, tout innocent qu'il en étoit. Il rassembla une multitude de gens armés, et vint tumultueuse-

¹ Act. SS. Bened. t. III. p. 72.

ment l'attaquer au village de Liege, sur les bords de la Meuse. Ils rompirent les palissades et les portes des avenues; ils escadèrent le château : en un moment, le toit fut couvert de ces furieux. On avertit l'évêque qui commençoit à s'endormir. La sainteté de son caractère ne lui avoit rien ôté de la bravoure, qui étoit si naturelle à un sang illustre dans son siècle et dans sa nation. Dans le premier mouvement, il prit une épée; mais la grâce réprimant bientôt la nature, il jeta l'arme, et remit sa vie entre les mains du Dieu qui a donné la sienne pour ses bourreaux. Aussitôt ils entrèrent en criant et en menaçant, en faisant un horrible bruit de leurs boucliers, et en donnant avec effort de leurs lances contre les murailles. Cet amas de brigands n'étoit pas cependant aussi à craindre qu'ils affectoient de le paroître. Deux neveux de l'évêque, armés seulement de bâtons, suffirent pour les faire reculer. Mais ce saint prélat dit à ses neveux et à toutes les personnes de sa suite : Si vous m'aimez véritablement, abstenez-vous de la violence, à l'exemple de Jésus-Christ et de votre évêque, qui tâche de vous le retracer. Un autre de ses neveux reprit : N'entendez-vous pas comme ils crient de mettre le feu à la maison, pour nous brûler tout vifs? Le saint répartit : Souvenez-vous, mes neveux, que vous êtes coupables de la mort de deux frères. Vous ne méritez que trop ce qui nous arrive. Ayant aussitôt fait sortir tout le monde de sa chambre, il se prosterna les bras étendus en croix, et se mit à prier avec effusion de larmes. Les assaillants forcèrent alors la maison, y entrèrent en grand nombre, égorgèrent tous ceux qu'ils purent trouver; et l'un des meurtriers étant monté sur le toit, et fait brèche au-dessus de la chambre où étoit le saint, lui lança un dard dont il le tua. Son corps fut mis ensuite dans une barque, et rapporté à Maestricht.

Il eut pour successeur Hubert son disciple, de la noblesse d'Aquitaine, attaché dans sa jeunesse à la cour du roi Thierry, où il avoit donné dans les écarts ordinaires d'une vie dissipée et mondaine. On dit qu'étant allé à la chasse un jour de grande fête, tandis que les autres fidèles assistoient à l'office divin, il vit un cerf avec une croix sur la tête, et entendit une voix qui le menaçoit d'un malheur éternel, s'il ne faisoit pé-

nitence; qu'il se jeta aussitôt à bas de son cheval, et promit en se prosternant d'obéir à l'ordre du ciel¹. Quoi qu'il en soit de cette merveille, qui n'a qu'un auteur anonyme pour premier garant, Hubert passa dans l'Austrasie, où, ayant entendu parler des rares vertus de saint Lambert, il alla se soumettre à sa conduite, et fut reçu dans son clergé. Il avoit été marié, et tout jeune qu'il étoit encore il avoit un fils nommé Florebert, qui lui succéda long-temps après dans l'épiscopat. Quant à lui, il fit d'abord des progrès si rapides dans la vertu, qu'après la mort de son saint maître, on ne trouva personne plus capable de consoler les fidèles de la perte qu'ils venoient de faire.

On ne parloit cependant que des miracles qui s'opéroient dans la maison où avoit été tué saint Lambert, et où la foi de ses ouailles leur fit d'abord bâtir une église². On vint raconter à l'évêque Hubert différentes apparitions, dans lesquelles son saint prédécesseur ordonnoit de reporter son corps à Liége. Hubert connoissoit mieux que personne les voies extraordinaires qui pouvoient manifester les ordres du ciel; mais il ne s'en montra que plus attentif à user des règles d'un discernement sage et religieux. Il consulta, il pria, il pratiqua et ordonna des jeûnes. Quand il crut avoir connu la volonté de Dieu, la troisième année de son épiscopat, il fit la translation avec la plus grande solennité. On remit le martyr en terre, au lieu où il avoit enduré la mort; on y bâtit ensuite une église magnifique. Les miracles qui recommencèrent à s'opérer y attirèrent un grand concours de peuples. Ainsi Liége, qui n'étoit qu'un petit village à une lieue de Tongres, devint une grande ville où l'on transféra, en 721, le siège épiscopal, qui avoit déjà été transféré de Tongres à Maestricht.

L'église d'Angleterre n'offroit pas des spectacles moins édifiants. Il ne se pouvoit rien ajouter au respect qu'elle témoignoit pour l'Eglise romaine, d'où elle se glorifioit de tirer son origine, et la connoissance de la doctrine évangélique. De l'Océan jusqu'à Rome les routes étoient couvertes d'Anglais de tout sexe et de toute condition, de nobles, de ducs, de rois,

¹ Coimt. an. 688, n. 24. — ² Act. SS. Bened. t. III. p. 78.

qui alloient rendre leurs religieux hommages au vicaire de Jésus-Christ : pratique à la vérité plus louable dans son principe, qu'imitable dans sa continuité et ses excès. Mais la grâce, tirant parti des défauts mêmes de ces peuples, convertissoit en œuvres de pénitence et en moyens d'édification l'instabilité naturelle de leur humeur et la longue habitude d'une vie errante et vagabonde.

Cenred, roi des Merciens, qui s'étoit employé avec zèle pour le rétablissement de saint Vilfrid, quitta la couronne après six ans de règne, et vint à Rome où il embrassa la vie monastique¹. Il acheva de s'y sanctifier par l'aumône, le jeûne et la contemplation des choses saintes. Il avoit amené avec lui Offa, roi des Saxons orientaux, jeune prince d'une figure et d'un caractère aimable, les délices de son peuple et de sa famille, et qui dit un adieu éternel à sa femme et à ses sujets, pour se consacrer, avec Cenred, aux pénibles observances de la vie religieuse. Tous deux moururent peu de temps après comme ils l'avoient souhaité.

Saint Adelme, premier évêque de Schirburn, mourut vers le même temps². Il étoit d'une famille noble du royaume des Saxons occidentaux : il prit sa première éducation dans le monastère de Saint-Augustin de Cantorbéry, sous la discipline de l'abbé Adrien, homme en réputation d'habileté, et qui lui apprit en peu de temps les langues grecque et latine. Etant retourné dans son pays, il se fit moine au monastère de Malmesbury, fondé depuis peu par Maidulfe, solitaire hibernois. Il vécut d'abord en ermite ; mais, ne trouvant pas de quoi subsister, il fit usage de ses talents, et se mit à instruire les jeunes gens du voisinage. Plusieurs de ses disciples embrassèrent, à son exemple, la vie monastique. Tel fut le fondement de la grande célébrité où parvint ensuite le monastère de Malmesbury. Adelme s'y livra plus que jamais au goût qu'il avoit pour l'étude, et s'appliqua spécialement aux arts libéraux. Ce fut le premier Anglais qui réussit dans la versification latine ; il cultiva aussi la poésie anglaise, et fit en langue vulgaire des cantiques de piété, pour instruire plus facilement un peuple

¹ Bed. v. Hist. c. 21. — ² Act. Den. l. III. p. 222. et l. v. p. 36.

volage, que les instructions ordinaires ennuyoient. Adelme s'arrêtoit à un carrefour, ou sur un pont, et chantant lui-même ses cantiques, il attiroit la multitude, à qui cet appareil d'amusement et de nouveauté faisoit goûter les vérités sérieuses qui le fatiguoient dans les sermons. A la poésie, il ajouta la science des lois romaines, du calcul et de l'astronomie. En un mot il se rendit si célèbre par ses connoissances, qu'il ne devint pas seulement l'oracle de ses compatriotes, et de voisins sauvages tels que les Ecossais, mais que les Français passaient la mer pour venir entendre ses leçons.

Ce pieux instituteur prenoit encore plus de soin d'exercer ses disciples à la vertu qu'aux sciences, et il ne leur apprenoit rien dont il ne leur donnât l'exemple. Fidèle aux devoirs de son premier état, c'est-à-dire, à la solitude qu'il avoit vouée, il ne sortoit jamais de son monastère sans une nécessité manifeste. Ils'appliquoit principalement à la lecture des saintes lettres et à l'oraison. Il pratiquoit de grandes austérités, s'enfonçoit quelquefois jusqu'aux épaules dans l'eau d'une fontaine, et y restoit assez long-temps, même pendant les nuits d'hiver, pour y réciter le psautier; pénitence effrayante, et tout-à-fait incroyable, si l'on ne connoissoit les mœurs et le tempérament dur du peuple et du temps où elle se pratiquoit. Il fut ordonné prêtre par Leuther, évêque d'Ouessex, qui confirma l'établissement du monastère de Malmesbury, et l'en institua solennellement abbé. Après la mort de saint Hedde, successeur de Leuther, le diocèse d'Ouessex, c'est-à-dire de Worchester, fut partagé en deux, comme trop considérable par le nombre des fidèles qui croissoit de jour en jour. On plaça l'un de ces sièges à Winchester, et l'autre à Schirburn, dont saint Adelme fut sacré évêque, dans un âge avancé, par l'archevêque Britualde: mais ce métropolitain le retint quelque temps avec lui après l'avoir ordonné, afin de profiter de ses conseils. Britualde apprécioit mieux que personne le mérite de cet homme rare, comme ayant été son compagnon d'étude et de profession dans la vie monastique.

Saint Adelme ne vécut que quatre ans dans l'épiscopat; mais sa réputation ne finit point avec lui. Nous avons plusieurs de

ses ouvrages en prose et en vers, entre lesquels on remarque son traité contre les erreurs des Bretons, qu'il composa par l'ordre d'un concile, et qui les disposa heureusement à se rapprocher des communs usages.

On eût tout perdu en brusquant ces insulaires, chrétiens généreux et fervents, vertueux jusqu'à l'héroïsme, mais prodigieusement attachés à la singularité de leurs coutumes. Les pasteurs, dirigés par l'esprit de condescendance de Jésus-Christ et de son Eglise, les ménageoient comme des malades, en épiant les occasions et les moyens propres à les guérir de leurs préventions. S'ils n'employoient pas avec autorité les moyens les plus forts de leur nature, ils choisissoient avec dextérité les mieux assortis aux dispositions de ceux qu'ils traitoient.

C'est ainsi qu'en usa saint Cœolfrid, abbé des célèbres monastères de Viremouth et de Jarrou, à l'égard de saint Adamnan, prêtre et abbé du monastère de Hi en Irlande¹. Celui-ci ayant été député pour quelques affaires de sa nation, vers Alfred, roi de Northumbre, il eut occasion, pendant le séjour qu'il y fit, d'observer les pratiques des chrétiens anglais formés par l'Eglise romaine. Les plus savants hommes du pays le pressèrent de s'y conformer, en lui représentant que c'étoient les usages de l'Eglise universelle, et dont ceux des Hibernois, resserrés dans un petit coin du monde, ne pouvoient balancer l'avantage. L'argument, tout péremptoire qu'il étoit, ne fut rien moins qu'efficace. Adamnan alla, quelque temps après, visiter Cœolfrid dans son monastère de Viremouth. L'abbé avoit été à Rome, avec son ancien maître saint Benoît-Biscop. Il s'y étoit parfaitement instruit des usages de l'Eglise romaine, et de tout ce qu'on pouvoit alléguer de plus solide en leur faveur. Il usa néanmoins, contre le solitaire hibernois, d'armes toutes différentes. S'attachant à la forme de la tonsure qui étoit particulière aux clercs de cette nation : Mon frère, lui dit-il, vous qui prétendez à la couronne immortelle, vous à qui votre sagesse, votre humble modestie et votre piété donnent en effet le droit d'y prétendre, pourquoi portez-vous sur votre

¹ Bed. y. Hist. c. 16 et 22.

front une couronne imparfaite? Espérez-vous recevoir un accueil bien favorable du puissant portier du ciel, quand vous vous présenterez à lui avec la tonsure du magicien qu'il a anathématisé? C'étoit alors une tradition universellement reçue (on ne sait trop sur quoi fondée), que Simon le magicien avoit porté une tonsure en forme de demi-couronne sur le devant de la tête. Adamnan répondit en rougissant : Soyez assuré, mon frère, qu'en portant la couronne de Simon, je déteste néanmoins son impiété et toutes ses erreurs. Céolfred ne poussa pas les choses plus loin ; mais sa remontrance resta profondément gravée dans l'esprit d'Adamnan, qui fit de sérieuses réflexions. Il avoit la conscience timorée, beaucoup de droiture et de grandeur d'âme. Enfin il prit généreusement son parti, et malgré la préséance que les Irlandais, entêtés de leurs idées d'indignat, affectoient sur l'Angleterre et sur toutes les terres envahies par des étrangers, il quitta hautement les coutumes de ses pères, pour embrasser celles des Anglais. On compte ce pieux abbé au nombre des saints.

Saint Céolfred amena de même aux observances de l'église romaine les Pictes ou Ecossais, qui, ayant eu pour apôtre saint Colomban l'ancien, en retenoient aussi les traditions hibernoises. Leur roi Naïton, plus éclairé que ses prédécesseurs, savant même jusqu'à un certain point, ou du moins versé dans la lecture des bons livres, apprit avec étonnement et avec scrupule la différence qui se trouvoit entre les chrétiens de sa domination et tous les autres fidèles. Il prit aussitôt sa résolution ; mais, pour l'exécuter avec plus d'autorité, il députa vers l'abbé Céolfred, dont le nom étoit révéré par toutes les îles britanniques. Il lui demandoit, outre les instructions relatives à ses vues, des architectes capables de bâtir une église de pierre à la manière des Romains. Céolfred, en lui envoyant les architectes, lui écrivit une lettre fort longue, qui concernoit principalement la Pâque, et qui prouvoit solidement qu'on la doit célébrer, avec l'Eglise catholique, la troisième semaine du premier mois, en comptant selon les lunes, et toujours le dimanche. On voit, dans cette lettre, que l'auteur étoit bien instruit des cycles d'Eusèbe, de Théophile, de saint Cyrille, et de celui de Denis le Petit, qu'on suivoit encore.

Quant à la forme de la tonsure, il n'y attache pas la même importance qu'à la Pâque; il soutient seulement que de deux pratiques indifférentes en soi, on doit préférer celle que la tradition (qu'on ne contestoit pas) attribue au prince des apôtres.

Cette lettre ayant été lue dans une assemblée nombreuse et distinguée, le roi se leva au milieu des seigneurs où il étoit assis, se mit à genoux, et remercia Dieu, à voix haute, d'avoir fait parvenir d'Angleterre en Ecosse la connoissance de la vérité. Il fit répandre dans tous ses états des tables du cycle de dix-neuf ans, au lieu de celui de quatre-vingt-quatre dont on s'étoit servi jusqu'alors. Sans se borner à l'observance de la Pâque, il ordonna que tous les clercs prissent la tonsure à la romaine; ce qui fut exécuté avec la même promptitude.

La nouvelle qui en fut aussitôt portée à Rome, causa une joie sensible au souverain pontife. Quoique cet objet ne tint pas au fond de la religion, le pape Constantin regarda la docilité de ce bon peuple comme un témoignage assuré de sa disposition par rapport à tous les enseignements du salut; mais il lui vint presque en même temps de Constantinople des nouvelles bien capables d'altérer sa joie. L'empereur Justinien, toujours fort ardent pour la réception de sa nouvelle discipline, invita le pape, d'une manière qui avoit tout l'air d'un commandement, à le venir trouver en Grèce. On n'avoit point oublié à Rome ce qui étoit arrivé au pape saint Martin dans un voyage de cette nature. Malgré les plus belles promesses dont les Grecs n'étoient pas avarés, il y avoit tout à risquer en partant; et en ne partant pas, on fournissoit des prétextes plausibles à la violence naturelle de cet empereur; on donnoit même quelque lieu au soupçon de rébellion. Le pape se résolut donc à partir, en remettant tout le soin de sa personne à la Providence. Son espoir ne fut pas trompé. Si le prince eut de mauvais desseins, la présence du pontife lui imposa tellement, qu'il ne lui dit pas un seul mot du concile qui faisoit l'objet de l'alarme des Romains. A Nicomédie où se fit l'entrevue, le pape célébra les saints mystères; l'empereur communia de sa main, le pria d'intercéder pour ses péchés, et renouvela tous les privilèges accordés par ses prédécesseurs à

l'Église romaine. Le pape reçut des honneurs extraordinaires dans toutes les autres villes; de manière que la cause de ce voyage, qu'on n'assignoit que d'une manière conjecturale, est encore une énigme assez difficile à expliquer. Il dura néanmoins une année entière.

Trois mois après, c'est-à-dire, dans les premiers jours de l'an 711, le pape étant rentré à Rome le 24 d'octobre, il apprit que l'empereur Justinien avoit été tué, et que l'arménien Bardane, qui prit le nom de Philippique, avoit été mis à sa place. Le barbare usurpateur fit porter la tête de l'empereur par tout l'Occident, et jusqu'à Rome. Tibère, fils de ce malheureux prince, s'étoit réfugié dans une église de Constantinople, où il tenoit d'une main le pied de la sainte table, et de l'autre la vraie croix, ayant de plus des reliques au cou. Rien ne fut sacré pour les fauteurs de la tyrannie. Le patrice Jean, après lui avoir ôté la croix et le reliquaire, l'arracha du lieu saint en présence de l'impératrice Anastasie son aïeule, entre les mains de laquelle il fut égorgé. En lui finit la famille d'Héraclius qui avoit occupé le trône pendant la durée précise d'un siècle dans la personne de six empereurs. Justinien, faisant un mélange monstrueux de barbarie et de dévotion, fut le premier qui fit graver l'image de Jésus-Christ sur ses monnoies.

Mais tout odieux qu'il s'étoit rendu à Rome sur la fin de son règne, le caractère de son successeur l'y fit regretter. Philippique étoit monothélite; et long-temps avant son élévation, un reclus du monastère de Callistrate, attaché à la même hérésie, lui avoit prédit qu'il parviendrait à l'empire, en lui commandant, au nom de Dieu, d'abolir le sixième concile¹. Il lui ajouta qu'à cette condition étoit attachée la longue durée et la prospérité de son règne. Bardane ou Philippique promit avec serment tout ce que demandoit le faux prophète; mais quand il vit le premier revers de Justinien, et Léonce empereur, il alla tout déconcerté trouver son reclus, qui lui dit : Croyez toujours, et ne vous pressez pas. Il lui répéta la même chose à l'élection d'Absimare, entre-

¹ Theoph. p. 319.

tenant ainsi dans une tête si propre aux desseins de cet imposteur, la fermentation et l'enthousiasme, qui faisoient tout le fondement de son espérance. Philippique, étant fait empereur, ne manqua pas de lui tenir parole. Il ne voulut point entrer dans le palais impérial, qu'on n'en eût ôté le tableau du sixième concile, érigé dans le vestibule comme un monument authentique de la foi de l'empire. Aussitôt après, il fit célébrer un concile nouveau, où le sixième fut condamné. Dans la même année son reclus devint aveugle.

Philippique persécuta tous les prélats qui refusèrent de souscrire à son conciliabule. Le patriarche Cyrus fut chassé du siège de Constantinople qu'occupa un monothélite nommé Jean. Tous les noms flétris par le sixième concile furent remis dans les dyptiques. Enfin on tira avec mépris de l'auguste dépôt du palais et l'on brûla publiquement les actes les plus authentiques du sixième concile général. Ils étoient écrits de la main du diacre Agathon, notaire et bibliothécaire de la grande église de Constantinople, et comme il s'y exprime lui-même, en lettres ecclésiastiques, c'est-à-dire, en une forme particulière d'écriture plus soignée sans doute et plus apparente que celle des actes vulgaires.

Il ne sera pas hors de propos de remarquer ici comment les actes de cet important concile furent conservés dans leur intégrité primitive. Nous l'apprenons d'une note que le diacre Agathon mit à la fin d'un nouvel exemplaire qu'il en fit encore de sa main après la chute de Philippique, afin de lui donner toute l'authenticité des premiers. Il ne manquoit pas de monuments non suspects : outre les actes qui avoient été brûlés, il atteste qu'il avoit également mis au net les copies vérifiées et souscrites qui avoient été données aux cinq sièges patriarcaux par ordre de l'empereur Constantin, qui l'ordonna ainsi, ajoute Agathon, afin que la foi fût à l'abri de toute falsification ou altération. Il fit cette copie et cet avertissement trente-deux ans après le sixième concile, c'est-à-dire, l'an 713.

Philippique n'afficha pas moins l'hérésie à Rome qu'à Constantinople. Il se dévoila sans retenue dans une lettre qu'il écri-

* Tom. vi, Conc. p. 1416. Epilog. Agath.

vit au pape Constantin, en lui envoyant les actes de son prétendu concile; mais le pontife les rejeta tous avec horreur, et son clergé n'eut avec lui qu'une seule voix. Pour manifester mieux encore, en quelque sorte, la foi romaine, on érigea avec pompe dans l'église de Saint-Pierre un magnifique tableau des six conciles œcuméniques. Le peuple refusa de reconnaître pour empereur un prince hérétique, ne permit pas que son image fût placée dans le lieu saint ni son nom prononcé dans les saints mystères : il ne vouloit pas même la monnoie frappée à son coin. Il alla jusqu'à se soulever contre le nouveau gouverneur envoyé de sa part; et l'on se fût porté aux derniers excès, si le pape n'eût chargé plusieurs évêques d'aller avec des croix et les livres de l'Évangile, rappeler à la multitude les maximes de modération et de subordination qu'elle mettoit en oubli¹. Les séditieux se retirèrent selon les vœux du pontife; mais, peu de temps après, la nouvelle arriva de Constantinople, qu'on venoit d'y déposer Philippique; qu'il avoit eu les yeux crevés, et que le lendemain, jour de la Pentecôte de l'an 713, on y avoit proclamé empereur, sous le nom d'Anastase, Artémus, premier secrétaire d'état.

Les évêques présents et le clergé de la ville impériale y avoient en même temps promulgué de nouveau le sixième concile, et en avoient remplacé le tableau entre ceux des cinq conciles précédents d'où Philippique l'avoit fait ôter. Anastase professoit la foi catholique, et il en fit aussitôt porter sa confession au souverain pontife. Jean, patriarche de Constantinople, substitué par les monothélites au patriarche légitime, s'empressa aussi d'écrire au pape. Il ne manqua point de se donner pour un catholique généreux qu'on avoit contraint de monter dans la chaire patriarcale, et qui s'étoit exposé à tous les périls, plutôt que d'applaudir aux erreurs de Philippique. Il confessoit ensuite en termes formels, et les deux volontés naturelles, et les deux opérations de ces volontés en Jésus-Christ. Quant à l'exemplaire du concile qu'avoit brûlé le persécuteur : Il n'y a rien gagné, dit-il, puisque nous avons gardé par-devers nous des copies où se trouvent également les souscriptions des Pères et de l'empereur; nous avons de

¹ Auast. ad. an. 127.

plus l'exemplaire écrit de la main de Paul, depuis évêque de cette église. Ici l'on voit de nouveau les précautions prises dans tous les temps, afin de conserver dans leur pureté les saints monuments de la tradition. Enfin l'artificieux patriarche prie le pape de lui envoyer ses lettres synodiques en signe de communion. Il ne paroît point qu'il ait reçu de réponse.

Le pape Constantin fut plus satisfait de l'archevêque de Ravenne, ce même Félix à qui, pour sa rébellion schismatique, on avoit crevé les yeux par l'ordre de Justinien. Il fut rappelé d'exil par Anastase, rechercha les bonnes grâces du souverain pontife avec autant de sincérité que d'empressement, et donna sa confession de foi, ainsi que les lettres de soumission que ses prédécesseurs avoient coutume de remettre aux archives de l'Eglise romaine. Tout aveugle qu'il étoit, il fut rétabli dans son siège. Le pape Constantin mourut peu après, le 9 avril 715. Au bout de quarante jours, on ordonna Grégoire II, qui tint le saint Siège près de seize ans, pendant lesquels il honora constamment la chaire apostolique par des mœurs très-pures, par un courage inébranlable à soutenir les droits de l'Eglise, par un grand zèle pour le bien de la religion et du peuple, par la science des Ecritures, et par une facilité merveilleuse à s'énoncer. On lui connoissoit toutes ces qualités supérieures avant de l'élire. Il avoit été élevé, dès sa tendre jeunesse, auprès du pape Sergius, et avoit suivi le pape Constantin dans son voyage d'Orient, où il étonna l'empereur Justinien par le sens exquis et la sagesse de ses réponses.

L'empereur Anastase soutenoit l'espoir qu'il avoit donné aux catholiques. Dès la seconde année de son règne, Jean, patriarche intrus de Constantinople, fut déposé, et Germain, évêque de Cyzique, transféré à sa place. L'acte de la translation, pour ne pas donner lieu à l'ambition et au dépérissement de la discipline, portoit qu'elle s'étoit faite par le suffrage du clergé, du sénat et du peuple de Constantinople, en présence de l'apocrisaire ou légat du siège apostolique, et de plusieurs évêques. Germain étoit fils d'un patrice mis à mort pour avoir trempé dans le meurtre de l'empereur Constant. La vengeance ayant été étendue du père au fils, on avoit en même temps rendu celui-ci cunuque : mais il compensoit

abondamment tous les reproches qu'on pouvoit lui faire, par les qualités dignes de l'épiscopat.

L'an 715, Anastase arma une grande flotte contre le calife Soliman qui venoit de succéder à Valid, et qui vouloit illustrer les commencemens de son règne aux dépens des Romains: il en donna le commandement à Jean, diacre de l'Eglise de Constantinople, et en même temps grand trésorier de l'empire: abus qui avoit passé de l'Occident en Orient, et qui, tout contraire qu'il étoit aux canons, se répandoit dans tous les états chrétiens; en sorte qu'on ne s'étonnoit presque plus de voir les ecclésiastiques aller à la guerre, surtout contre les infidèles. Le diacre guerrier fut cependant très-mal obéi. Enfin les troupes se mutinèrent à Rhodes, le massacrèrent, puis reprirent en désordre le chemin de Constantinople. En passant par Adramire, ville de la Natolie ou Asie-Mineure, ils trouvèrent un receveur des revenus publics, nommé Théodose, qui ne songeoit qu'à jouir de l'opulence et du repos de la vie privée. Il eut le malheur de leur plaire: ils le forcèrent à être empereur. Anastase ne put leur résister, et se fit moine après un règne de moins de trois ans: mais Théodose ne régna que quatorze mois. Léon, général de la seule armée qui soutenoit les efforts des Musulmans, s'avança des provinces orientales, se fit céder l'empire le 25 de mars 717, et força Théodose à se laisser ordonner clerc, ainsi que son fils. Ces révolutions multipliées multiplièrent aussi tous les désordres, les meurtres, les enlèvemens de citoyens, le pillage et la ruine des villes. Ils rendirent enfin les restes de la puissance romaine si méprisables, que les Musulmans recommencèrent à faire leurs courses jusqu'aux portes de Constantinople. Léon, surnommé l'Isaurien, qui régna vingt-quatre ans, et montra d'abord de la capacité dans l'art du gouvernement et de la guerre, mit enfin le comble à la désolation publique, par la fureur avec laquelle il se déclara contre le culte des saintes images, et les pratiques les plus accréditées de la religion.

L'Italie étoit en proie aux Lombards, qui s'emparoiert de tout ce qu'ils pouvoient surprendre des domaines de l'empire et de l'Eglise. Quelquefois ils reprenoiert des sentimens de foi et de crainte de Dieu, demandoierr pardon, et satisfai-

soient au pape; mais la force de l'habitude les ramenoit bientôt au goût dominant de tous ces Barbares pour le brigandage.

En Espagne, tout se dispoit à la perte entière de la monarchie et du christianisme. On avoit tenu cependant, sous le roi Egica, le seizième et le dix-septième concile de Tolède, qui nous ont laissé de sages canons¹. Ils séparent de la société des fidèles et bannissent à perpétuité ceux qui auront commis des péchés contre nature, les condamnent à être rasés comme infâmes, et à recevoir cent coups de fouet; mais ils veulent qu'à la mort, après une digne pénitence, on leur accorde la communion, de même qu'aux idolâtres et aux apostats. Ils ordonnent aux évêques d'employer aux réparations de plusieurs églises qui tomboient en ruines, le tiers du revenu des églises de la campagne, que les canons leur accordoient; que s'ils ne prennent point ce tiers, les prêtres qui desservent ces églises seront chargés de leurs réparations: méthode qui s'observoit aussi dans les Gaules, comme on l'a vu dans ce qui concerne saint Ansbert de Rouen. Sisebert, archevêque de Tolède, ayant conspiré contre son souverain, fut déposé, privé de tous ses biens, et mis au pouvoir du roi, qui le condamna à une prison perpétuelle; on statua même qu'il ne recevrait la communion qu'à la mort, si le roi ne lui faisoit grâce. On mit à sa place Félix de Séville, qui fut remplacé à son tour par Faustin de Brague, et celui-ci le fut encore par Félix de Portucal. Ainsi faisoit-on tout à la fois trois translations, qui montrent combien les idées avoient changé, au moins en Espagne, par rapport à une pratique autrefois si blâmée. On peut encore observer dans ces conciles mi-partis d'évêques et de seigneurs, la distinction que l'on mettoit entre les objets spirituels et les temporels. Il fut réglé qu'au commencement de chacune de ces assemblées mixtes, on passeroit trois jours en jeûnes, pendant lesquels on traiteroit de la foi, de la correction des évêques, et des autres matières purement religieuses, sans qu'aucun laïque y assistât. On voit aussi que le jeudi saint on dépouilloit les autels, comme on le fait encore aujourd'hui.

¹ *Tout. vi. Conc. p. 1327 et 1361.*

Sous le règne de Vitiza, qui succéda au roi Egica l'an 701, il se tint encore à Tolède un concile, qui en est le dix-neuvième et le dernier : mais il n'en reste ni actes ni canons ; et depuis l'an 694 où fut tenu le dix-huitième, jusqu'au milieu du neuvième siècle, c'est-à-dire, pendant environ cent cinquante ans, on ne trouve presque plus de monuments de l'Eglise d'Espagne. Vitiza y ruina tout par ses injustices, sa débauche effrénée et ses violences. Il eut plusieurs femmes toutes ensemble, sans compter une multitude de concubines. Peu content que son exemple s'étendit aux grands et au peuple, il voulut le faire suivre par le clergé¹. Gondéric étoit alors archevêque de Tolède, prélat illustre par sa sainteté, à laquelle on attribue des miracles. Il n'avoit pas moins de prudence, et il empêcha une partie du mal, par un sage tempérament de douceur et de fermeté ; mais étant venu à mourir dans ces conjonctures critiques, il eut pour successeur Sindéréde, qui ne ménagea rien, et traita même avec une dureté pleine d'injustice les ecclésiastiques les plus vénérables. Vitiza étoit charmé de voir ainsi humilier les personnages qui le gênoient, et qui osoient quelquefois lui résister en face. Il excita malignement l'ardeur déjà trop impétueuse de l'archevêque ; de manière que le gouvernement épiscopal dégénéra en tyrannie, les opprimés appelèrent au pape. Le roi craignant cependant que l'autorité ecclésiastique ne nuisît à la sienne, défendit d'obéir aux constitutions apostoliques, et ne permit pas seulement, mais ordonna que tout clerc auroit une femme ou une concubine, et même plusieurs s'il vouloit.

Il donna l'archevêché de Séville à son frère Oppa, du vivant de Sindéréde, qu'il méprisoit, tout en le faisant servir à ses coupables desseins ; et il y ajouta l'archevêché de Tolède, par un double mépris des canons. Les juifs mêmes, qu'il avoit condamnés, dès le commencement de son règne, à une servitude perpétuelle, comme convaincus d'avoir conspiré, avec les Maures ou Musulmans d'Afrique, contre l'état et la religion, il les rappela honorablement, et accorda plus de privilèges à leurs synagogues que n'en avoient les églises. Il fit

¹ Roderic. l. II. c. 16 et 17

mourir Favila, fils du roi Chindasvinte. Théofroi, fils du roi Récesvinde, et duc de Cordoue, eut les yeux crevés par son ordre. De peur qu'après tant d'excès on ne se révoltât contre lui, il fit abattre les murailles de toute les villes; ce qui n'empêcha point Roderic ou Rodrigue, fils de Théofroi, d'exercer une funeste vengeance. Il prit les armes, fut suivi des mécontents qui étoient sans nombre, défit et prit Vitiza, à qui il fit crever les yeux, puis fut reconnu roi par tous les grands, en 711.

Les Sarrasins, Arabes ou Maures, (car on leur donnoit indifféremment tous ces noms) voyoient avec complaisance les troubles qui ruinoient les puissances chrétiennes aux extrémités de l'Occident, aussi-bien qu'en Orient. Oualid ou Valid, de la maison des Ommiades, ainsi que Moavia et tous les califes intermédiaires, étoit encore leur souverain. Il résidoit en Asie, d'où il envoyoit ses ordres à toutes les terres de son immense domination. Il avoit donné le gouvernement d'Égypte à son frère Abdélaziz, qui fit faire le dénombrement des moines, et exigea d'eux un dinar ou sou d'or par tête; c'étoit le premier tribut qu'on leur demandoit. Mousa ou Moïse déjà vieux, mais toujours guerrier, étoit gouverneur de l'Afrique, c'est-à-dire, des contrées qui bordent la mer depuis l'Égypte jusqu'au détroit de Gibraltar. On raconte de Valid, que, voulant bâtir une mosquée magnifique à Damas sa capitale, il proposa aux chrétiens de lui vendre la grande église dédiée à saint Jean, et voisine de l'emplacement destiné à la mosquée; qu'il leur en offrit quarante mille dinars; mais que ceux-ci ne voulant pas à prix d'argent abandonner le lieu saint à la profanation, la générosité mahométane ne tint pas contre leur refus, et que le calife fit abattre l'église sans leur rien donner.

Rodrigue, monté sur le trône des Goths, oublia ce qui en avoit précipité son prédécesseur¹. Il eut, comme lui, grand nombre de femmes et de concubines, ne respecta ni les rangs ni la vertu, et, dans les fougues de sa honteuse passion, abusa de la fille du comte Julien, gouverneur de la ville de Ceuta, qui restoit aux Goths sur la côte d'Afrique. Julien au désespoir proposa à Mousa la conquête de l'Espagne, qu'il lui représenta

¹ Moder. Tolet. l. II et III. Sidor. Pacen. p. II. etc.

comme très-facile, depuis que les remparts des villes avoient été abattus sous le roi Vitiza. Il en obtint vingt-cinq mille hommes, sous la conduite de Tarik, général célèbre entre les Arabes.

Le roi Rodrigue, que les voluptés avoient amolli, et qui commandoit à des peuples sans cœur, sans mœurs, et peu soumis d'ailleurs à un maître qui ne l'étoit devenu que par la révolte, se présenta aux ennemis avec ce premier feu de courage que n'éteint pas toujours la mollesse. Le combat ne décida de rien; mais comme les Sarrasins, revenant sans fin sur les traces les uns des autres, réparaient aisément leurs pertes, et que Rodrigue n'avoit ni la constance ni les ressources nécessaires pour résister à cette continuité d'attaques, ils gagnèrent enfin une bataille décisive, où ce roi voluptueux disparut. Mousa, passé lui-même en Espagne, s'avança jusqu'à Tolède. La peur avoit fait prendre la fuite à Sindérède, qui en étoit l'évêque légitime, mais qui abandonna son troupeau en pasteur mercenaire. L'usurpateur Oppa rendit la ville au cruel Musulman qui fit mourir tous les gens de marque, et soumit l'Espagne jusqu'à Sarragosse. Il brûloit les villes, il crucifioit les habitants; il croyoit leur faire grâce, en les faisant passer par les armes. En peu de temps, il répandit partout une si grande terreur, que les places les plus éloignées vinrent demander la paix avec empressement, et se soumirent sans résistance au joug des Barbares. Ils firent leur capitale de Cordoue, qui l'avoit été sous les Romains. Ainsi finit le royaume des Goths en Espagne, après avoir duré près de trois siècles, depuis l'an 415 qu'ils y entrèrent sous la conduite d'Ataulfe, jusqu'à l'an 713. Le comte Julien reçut le salaire qui manque rarement aux traîtres: on fit mourir sa femme et son fils, et lui-même, chargé de chaînes, fut jeté dans un cachot, où il périt de misère.

La religion chrétienne, sous la domination des Musulmans en Espagne, comme dans le reste de leur empire, se soutint malgré des persécutions plus ou moins longues, et quelquefois très-vives; mais dans les montagnes d'Asturies, où une poignée de Goths intrépides lui choisirent un asile, elle conserva toujours une glorieuse indépendance. L'an 718, ils élurent pour souverain Pélage, fils de Favila du sang de leurs anciens

rois. Il établit à Oviédo le siège de ce nouvel empire, qui, pendant des siècles entiers, fut en butte à tous les efforts des vainqueurs infidèles, jaloux de consommer leur conquête; mais toujours ils furent repoussés d'une manière qui les réduisit du moins à crier au prodige, s'ils y voulurent méconnoître le miracle. Les anciens chrétiens, en fuyant de Tolède, avoient emporté une arche pleine de reliques venues anciennement de Jérusalem, singulièrement révérée depuis ce temps-là, et qu'ils regardèrent toujours comme leur sauve-garde assurée.

Aussitôt que les Sarrasins virent ces réfugiés prendre la forme d'un état, ils envoyèrent à Pélage un de leurs généraux nommé Alcaman, avec le digne frère de l'odieux Vitiza, Oppa de Séville, qui, par son intelligence avec les infidèles, avoit beaucoup contribué à la ruine de sa religion et de sa patrie¹. L'ennemi, comme oppresseur et suborneur tout ensemble, venoit en force, et portoit des présents. Pélage se retira dans la grotte fameuse de Cavadonga, qu'on regardoit comme consacrée à la mère de Dieu. Il y fut investi, à l'heure même, par les troupes arabes. Oppa s'approcha, et dit à Pélage : « Vous savez, mon frère, que toute l'Espagne n'a pu résister aux Arabes; qu'espérez-vous de quelques fugitifs enterrés dans le creux de cette montagne? Epreuvez plutôt avec nous la générosité du vainqueur, et jouissez en paix de tous les biens de la vie. Pélage répondit : « Nous espérons que du creux de cette » montagne sortira le salut de la patrie que vous trahissez, et » le rétablissement de l'empire des Goths. Evêque déserteur, » retournez aux infidèles en qui vous mettez votre confiance, » et dites-leur que nous ne craignons point leur multitude. Le » Tout-Puissant, après avoir châtié des serviteurs rebelles, » signalera sa miséricorde envers des enfants soumis.

L'évêque dit aussitôt, en se tournant vers l'armée mahométane : Avancez, nous ne réduirons ces furieux que par la force. Les Sarrasins chargèrent avec furie, et obscurcirent les airs d'une épaisse nuée de flèches, qui furent, dit-on, repoussées par le rocher de Cavadonga sur ceux qui les avoient décochées.

¹ Sebast. Salmant. init.

Quoi qu'il en soit, les fidèles, animés tout à coup d'un courage qui parut plus qu'humain, s'élançèrent de leurs cavernes, donnèrent tête baissée sur la multitude, en firent un carnage effroyable, où fut enveloppé le général Alcaman; ils prirent l'évêque Oppa, et dissipèrent le reste de l'armée. Une partie fuyant par la pente de la montagne, furent accablés par un énorme quartier de rocher qui se détacha de lui-même, et les précipita dans la rivière qui coule au bas. Quand tout le canton fut nettoyé, les troupes de Pélage allèrent tomber sur Munuza, qui commandoit à Gijon dans la même province d'Asturies. Ce général arabe, l'un des quatre principaux auteurs de l'invasion de l'Espagne, fut tué, et son armée tellement défaite, qu'il ne resta pas un seul musulman dans l'étendue des Pyrénées. Ainsi s'expriment les auteurs du temps, qui donnent ce nom aux montagnes d'Asturies, aussi-bien qu'à celles qui séparent les Gaules de l'Espagne. Le premier soin des fidèles triomphants fut de rendre à Dieu leurs actions de grâces; puis ils se partagèrent en sociétés réglées, repeuplèrent les villes, et rebâtirent les églises dans leurs habitations montueuses, et se disposèrent à procurer la délivrance de toutes les Espagnes, suivant la parole du roi Pélage, qu'ils tenoient pour prophétique.

Les Sarrasins, ne pouvant les forcer dans les détroits de leurs cantonnements, voulurent au moins les y tenir bloqués, et leur couper toute communication avec les chrétiens de Gaule, si intéressés à favoriser l'établissement de ce nouvel état. Comme conquérants de l'empire des Visigoths, les princes arabes étendirent leur droit aux terres que cette nation avoit possédées jusqu'alors par-delà les monts Pyrénées. Zama prit d'abord Narbonne avec quelques autres places de moindre importance, et poussa jusqu'à Toulouse, qu'il assiégea : mais cette place fut secourue par Eude, duc d'Aquitaine, Zama tué, et les Sarrasins mis en fuite (721).

Quelques années après, ils se rassemblèrent en une multitude innombrable sous la conduite d'Abdérame, gouverneur général de toute l'Espagne, qui en forma deux corps d'armée. D'un côté ils se coulèrent à droite entre la mer et les montagnes, jusqu'à la ville d'Arles qu'ils avoient prise l'année précé-

dente; de là remontant la vallée du Rhône, puis celle de la Saône, ils s'emparèrent de toutes les places qui bordaient ces deux rivières jusqu'à Châlons; ils se répandirent ensuite dans les plaines de l'ancienne Bourgogne, où ils prirent Beaune, Dijon, Besançon, et se rejetant dans le pays arrosé par l'Yonne, ils prirent Auxerre, puis attaquèrent Sens. Ce déluge de Barbares avoit jusque-là suivi librement son cours, sans rencontrer aucune digue qui l'arrêtât; pillant, égorgeant, saccageant ce qu'ils ne se flattoient pas de pouvoir conserver, brûlant surtout les églises et les monastères. Le saint archevêque Ebbon gouvernoit alors l'église de Sens. Il avoit été moine, puis abbé de Saint-Pierre-le-Vif, où il avoit contracté l'habitude de vivre dans un saint repos, fort éloigné du tumulte des armes : mais l'horreur des profanations et de tous les excès dont les infidèles menaçoient déjà son église l'anima d'un courage qu'on crut inspiré; il fit sur eux une sortie si vigoureuse avec son peuple, et les mit tellement en désordre, que leurs progrès furent absolument rompus de ce côté-là. Après cette victoire, il quitta son siège, et rentra pour le reste de ses jours dans la solitude.

De l'autre côté, c'est-à-dire, dans la partie occidentale de la France, Abdérame en personne attaqua l'Aquitaine. Il comptoit sur la mésintelligence du duc Eude et de Charles-Martel, qui, sans avoir le titre de roi, régnoit avec une autorité souveraine sur tout l'empire français. Ce grand homme de guerre et d'état, fils de Pepin, maire du palais, et d'une concubine nommée Alpaïde, avoit été renfermé, après la mort de son père, par sa belle-mère Plectrude. Il s'échappa de sa prison, se jeta dans l'Austrasie, y fut regardé du même œil que l'avoit été son père, et reconnu pour duc. L'ascendant de son génie lui soumit bientôt le reste du royaume, nonobstant les efforts réunis du maire Rainfroi et du roi Chilpéric II, incontestablement digne entre les derniers Mérovingiens de n'être pas compté parmi les rois fainéants. Charles, surnommé Martel pour les coups de valeur dont il écrasa, pour ainsi dire, tous ses ennemis, ne prit pourtant pas le titre de roi à l'exemple de son père; il se contenta d'en avoir toute l'autorité, sous le nom de maire du palais. Il n'en défendit pas moins vigoureu-

sement les droits du royaume. Ce fut pour les soutenir qu'il se brouilla avec Eude, duc d'Aquitaine, qui, en sa qualité de prince du sang royal et de petit-fils du roi Charibert, prétendait à l'indépendance. La crainte des ennemis communs du nom français et du nom chrétien les réconcilia.

Charles, oubliant tout pour le salut public, vola au secours du duc. Les Arabes, plus effrayés encore de ce concert imprévu que de la taille extraordinaire des Français du nord, qui leur paroisoient autant de géants, prirent en un moment la fuite¹. (Ceci arriva l'an 732). Abdérame fut tué, et la nuit termina le combat. Ce que différents auteurs, anciens et modernes, racontent du nombre prodigieux de morts, est déjà très-suspect en soi-même, et le devient encore davantage par différentes circonstances, et par la seule conduite des chrétiens après leur victoire. Voyant les tentes des Musulmans encore toutes dressées, ils s'imaginèrent qu'ils alloient recommencer le combat. Quand on eut appris qu'ils avoient abandonné leur camp avec précipitation, on craignit encore de les poursuivre, et de donner dans quelque embuscade. On se contenta du butin, qui fut inestimable. Mais tous les progrès de ces infidèles en France furent dès-lors arrêtés. Peu après Charles-Martel recouvra tout ce qu'ils avoient pris à l'autre extrémité du royaume.

Toutefois les églises se sentirent long-temps de cette invasion désastreuse. On ignore jusqu'à la suite des évêques de la plupart des villes que les infidèles avoient occupées, et dans le catalogue desquels on trouve de fréquentes lacunes depuis la fin du septième siècle jusqu'au neuvième. On y compte aussi beaucoup de martyrs, au moins dans les lieux où Abdérame ne commanda point en personne. Ses subalternes n'ayant pas l'autorité nécessaire pour contenir le soldat, ces troupes de pillards, sans humanité et sans politique, ne craignirent point de se rendre odieux aux peuples qu'ils vouloient soumettre.

A leur approche, saint Théofrède, monastier du Velay, c'est-à-dire, abbé de Carméri dans le diocèse du Puy, crut ne

¹ Ibid. pag. p. 18. Roder. Arab. c. 11.

devoir pas abandonner au caprice des profanateurs, l'église qui lui étoit confiée¹. Deux jours avant qu'ils y vinsent, il en avertit les religieux en termes précis, et leur ordonna de se retirer dans la forêt voisine, avec tout ce qu'ils pourroient emporter. Les Barbares le trouvant seul à la porte de l'église où il prioit prosterné, tentèrent assez doucement d'abord de l'engager à leur découvrir ses moines; mais quand ils s'aperçurent qu'on avoit emporté tout ce qu'il pouvoit y avoir de précieux, ils entrèrent en fureur, et le maltraitèrent si cruellement, qu'il ne survécut que six à sept jours.

Tous les moines de Lérins, au nombre de cinq cents, étoient restés dans leur monastère avec leur saint abbé Procaire, second du nom, quand les Sarrasins y abordèrent après la prise d'Arles². Ayant caché les reliques de leur église, tous se préparèrent à la mort par la communion. Les infidèles commencèrent par les faire prisonniers; ils séparèrent ensuite les vieillards, et les tourmentèrent pour intimider les autres, à qui ils faisoient de grandes promesses, s'ils vouloient changer de religion. Enfin, les trouvant tous d'une fermeté inébranlable, ils les firent mourir en diverses manières, et n'en réservèrent que quatre des plus jeunes et des plus beaux de figure, qu'ils enfermèrent dans le vaisseau de leur commandant. Ils abattirent l'église, rasèrent tous les bâtimens, et se retirèrent, croyant cette pépinière de saints ruinée à jamais: mais les quatre religieux prisonniers ayant trouvé le moyen de s'évader, revinrent à Lérins, qu'ils rétablirent insensiblement.

Saint Milet, abbé de Luxeu, fut martyrisé de même avec tous ses moines³. Ce saint monastère demeura quinze ans sans abbé, et la psalmodie perpétuelle y cessa. Le monastère de Bèze fut aussi ruiné. Dans le territoire de Vienne, il y eut une multitude de martyrs, non-seulement parmi les moines, mais parmi les habitans de toute condition. Un plus grand nombre encore fut réduit à errersans secours par les bois et les lieux déserts, ou à s'expatrier: les églises furent incendiées; tout fut pillé ou détruit. Les Sarrasins, battus par Charles-Martel, firent encore

¹ Act. SS. Bened. t. III. p. 482. — ² Ibid. 525. Chron. Lib. — ³ Hæsten. Catal. Abb. Lux.

de grands ravages en se retirant, brûlant les monastères et les églises, massacrant tous les chrétiens qu'ils rencontroient.

Il y avoit à Guéret, capitale de la Marche, un monastère nouvellement établi, et qui étoit dans toute la ferveur de son institution, sous la conduite de son premier abbé saint Pardoux¹. Le bruit courant que les infidèles y viendroient, le saint abbé qui étoit d'une bonté singulière, dit à ses religieux : Mes enfants, si ces gens-là nous arrivent, donnez-leur bien à boire et à manger, car ils ont beaucoup souffert. Les moines préparèrent un chariot couvert; mais personne n'osa le leur conduire. L'abbé ne voulut pas le faire non plus, parce qu'il s'étoit imposé l'obligation d'observer à la lettre, jusqu'à la mort, les règles de la clôture. Les moines épouvantés s'enfuirent, et il resta seul sans inquiétude. Seulement un domestique se cacha dans le voisinage, pour voir ce qui arriveroit. Comme il aperçut de loin les Musulmans menaçant et annonçant leur fureur, il courut en avertir le saint, qui se prosterna et dit : Seigneur, dissipez cette nation qui se plaît dans le trouble et la violence, et ne permettez pas qu'elle atteigne la porte de votre maison. Ils s'arrêtèrent sur-le-champ, et après un long pourparler entr'eux, ils prirent un autre chemin.

Les victoires de Charles-Martel sur les Sarrasins leur firent tourner leur férocité contre eux-mêmes, et donnèrent lieu à des guerres civiles, qui préparèrent dès-lors la ruine de leur empire en Espagne; mais la position et la vaste étendue de celui de Charles-Martel ne lui permirent pas de profiter de cet avantage. Il ne pouvoit s'arrêter long-temps en France, sans que la Saxe, ou quelque autre province de la Germanie encore païenne, se révoltât. Il prit le parti de raser les fortifications de toutes les villes, et de tenir continuellement sur pied une armée aguerrie, ce qui rendit les révoltes plus difficiles et plus périlleuses, sans les rendre beaucoup plus rares. Il conçut enfin que pour établir solidement sa puissance, il falloit régner sur les cœurs, et qu'il ne parviendroit jamais à cette sorte d'empire, que par le moyen de la religion.

Dans ces conjonctures, un missionnaire déjà célèbre vint

¹ Vit. S. Pard. t. 3. Act. Ben.

trouver avec des lettres de recommandation du pape, afin d'obtenir son agrément et sa protection pour prêcher la foi dans les provinces qui lui obéissoient au-delà du Rhin¹. Il étoit né en Angleterre; il y fut élevé dans les sciences et les pratiques de la vie régulière, et fit, après quelques missions, le voyage de Rome, où le pape Grégoire II lui conféra l'ordination épiscopale, et lui changea son nom d'Ouinfrid en celui de Boniface². Il avoit d'abord évangélisé dans la Frise, retombée fort singulièrement dans l'idolâtrie après avoir embrassé le christianisme à la prédication de saint Wulfrand, archevêque de Sens, qui s'absenta cinq ans de son diocèse pour travailler à la conversion des infidèles³. Le roi Ratbod étoit au

¹ Voici la commission donnée à saint Boniface par saint Grégoire II : « Au nom » de la trinité indivisible, et par l'autorité inébranlable de saint Pierre prince des apô- » tres, dont nous sommes chargés de gouverner le siège et d'enseigner la doctrine, » nous vous commandons et donnons commission d'annoncer les mystères du » royaume de Dieu à toutes les nations infidèles où vous pourrez pénétrer, animé du » feu sacré que Jésus-Christ est venu apporter et dont vous paraissez brûler. Au » reste, nous voulons que dans l'administration du sacrement pour initier à la foi » ceux qui croiront, vous suiviez la formule prescrite par les rituels de notre siège » apostolique. (*ep. 118 inter Bonifacianos.*) »

Une pièce non moins intéressante est le serment que saint Boniface prêta au pape à son ordination : elle prouve bien qu'alors, comme toujours, l'union avec l'Eglise romaine a été regardée comme le sceau de la catholicité :

« Au nom du Seigneur Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ, la sixième année du » règne de l'empereur Léon (723), la quatrième de son fils Constantin, indiction » sixième; moi Boniface, évêque par la grâce de Dieu, promets à vous saint Pierre, » prince des apôtres, et à votre vicaire le bienheureux papa Grégoire, aussi-bien » qu'à ses successeurs, par l'indivisible Trinité et par votre sacré corps, de conserver » toujours la pureté de la foi catholique dans l'unité d'une même créance, à laquelle » il est hors de doute que le salut des chrétiens est attaché; que je ne me laisserai » jamais aller à rien entreprendre contre l'unité de l'Eglise universelle; mais que » j'aurai toujours une entière fidélité, un sincère attachement pour vous et pour les » intérêts de votre Eglise, à qui le Seigneur a donné la puissance de lier et de délier, » et à votre susdit vicaire et à ses successeurs; que je n'aurai jamais aucune com- » munion avec les évêques que je verrai s'écarter des routes anciennes tracées par les » saints Pères; que, si je puis, je les empêcherai; sinon, que je les dénoncerai au pape, » mon seigneur. Si je fais ou attente quelque chose contre cette promesse, que je sois » trouvé coupable au jugement de Dieu, et que je reçoive le châtement d'Ananie et » de Saphire, qui ont voulu vous en imposer. Moi Boniface, petit évêque, ai signé de » ma main le formulaire de cette promesse, et la mettant sur le corps de saint Pierre, » comme il est prescrit, ai prêté ce serment que je promets de garder. » (Concil. gall. tom. 3. p. 512. et Longueval.)

² Act. SS. Bened. t. IV. init. — 3 Vit. t. III. Act. Bened.

moment de recevoir le baptême, et avoit déjà un pied dans les fonts sacrés, quand il s'avisa de demander à l'archevêque si les rois et les princes de la nation des Frisons se trouvoient dans le paradis qu'il lui promettoit, ou s'ils étoient en enfer. Wulfrand répondit qu'étant morts dans les souillures du péché et de l'idolâtrie, on ne pouvoit douter de leur damnation. Rathod s'éloigna aussitôt des fonts, et dit : « Je ne puis me résoudre à quitter la compagnie de tant d'hommes illustres, pour me fixer avec un tas de lâches et de misérables dans votre royaume céleste. Portez ailleurs vos nouveautés; nous aimons mieux suivre les anciens usages des braves Frisons¹. » Mais cette vaine défaite ne put donner la tranquillité de conscience au prince inconstant.

Quelque temps après, il demanda saint Willebrod, autre Anglais que le pape avoit ordonné archevêque des Frisons, et qui avoit établi son siège à Utrecht. Il souhaitoit qu'il conférât avec saint Wulfrand, et qu'on lui trouvât quelque moyen d'allier le christianisme avec la religion de ses pères : Saint Willebrod répondit aux envoyés : « Comment votre maître recevra-t-il mes avis, après avoir méprisé ceux de notre frère le saint évêque Wulfrand ? Je l'ai vu cette nuit, ce malheureux prince, couvert de chaînes embrasées, et je n'ai que trop de raisons de craindre qu'il ne soit déjà dans l'abîme infernal. » Le saint se mit néanmoins en devoir d'aller trouver Rathod; mais il apprit en chemin qu'il étoit mort sans baptême, et il s'en revint tristement sur ses pas.

Cette mort rendit Charles-Martel possesseur tranquille de toute la Frise. Saint Boniface, qui avoit quitté un pays où il ne voyoit aucun bien solide à faire sous la domination d'un apostat, revint sans délai pour partager les travaux de saint Willebrod déjà fort avancé en âge, et qui le voulut faire son successeur : mais Boniface s'en excusa, comme destiné par le pape aux nations de la Germanie orientale, où il passa en effet aussitôt que les affaires de la religion en Frise le lui permirent. Il eut beaucoup à souffrir, surtout dans la Thuringe que les Saxons idolâtres venoient d'incendier. Les peuples y étoient si pauvres,

¹ Vit. t. III. Act. Bened. p. 361.

qu'à peine pouvoit-il se procurer de quoi vivre, en travaillant de ses mains avec tous les autres missionnaires, et en faisant venir de fort loin les choses les plus nécessaires à la vie. Le christianisme y avoit néanmoins été établi, avec la domination française, dès le temps du premier roi Thierry, fils du grand Clovis; mais il s'y étoit presque entièrement anéanti avec elle. Les habitants qui restoient, avoient reconnu pour maîtres les anciens Saxons, nation fort attachée au paganisme, et la plus redoutable de la Germanie. Il s'y étoit encore glissé de faux-frères qui avoient introduit l'hérésie sous le nom de religion, comme s'expriment les historiens du temps, qui entendent principalement par là l'incontinence des clercs; car ces peuples sauvages s'amusoient peu aux subtilités et aux spéculations hérétiques.

Malgré tant d'obstacles et de contradictions, la foi se ranima de toutes parts, et les mœurs reprirent leur ancienne pureté. On rebâtit en peu de temps un grand nombre d'églises. Sur la rivière d'Or, où les ouvriers évangéliques n'avoient auparavant que de pauvres tentes pour retraites, on construisit le monastère qui prit de là son nom d'Ordof, et l'on commença à donner de la dignité au culte chrétien. Les troupes françaises se cantonnoient d'abord autour d'eux, pour les préserver des irruptions et de toutes les insultes des idolâtres; mais les fidèles se multipliant de jour en jour, cette précaution devint bientôt inutile.

Quelque succès et quelque habileté qu'eût Boniface dans le ministère apostolique, il se faisoit gloire de suivre les conseils de ses anciens maîtres, comme s'il eût encore été leur disciple. C'est ainsi qu'il reçut la lettre de Daniel de Winchester, son ancien évêque, aussi digne en effet de vénération pour sa sagesse et sa doctrine que pour sa vertu. « Ne combattez pas directement, lui disoit-il, certaines préventions des Barbares, telles que les généalogies de leurs fausses divinités; laissez-leur croire pour un temps qu'elles sont nées les unes des autres de la même manière que les hommes, afin de leur montrer par là qu'elles n'étoient point auparavant. Quand ils

¹ 67 Inter ep. Bonif.

seront réduits à convenir que les dieux ont commencé, demandez leur si le monde a commencé de même, ou s'il a toujours été. S'ils lui donnent un commencement, qu'ils ajoutent par quelle vertu il a été fait. Certainement avant la création du monde, il n'y avoit point d'endroits où des dieux engendrés et corporels pussent subsister. J'appelle monde, non-seulement le globe terrestre et le ciel visible, mais tous les espaces que les païens peuvent se figurer. S'ils soutiennent que le monde est éternel, demandez-leur qui le gouvernoit avant que les dieux fussent nés; comment ils ont pu s'assujétir un monde qui subsista si long-temps sans le concours de leur puissance; d'où ils croient que soient venus le premier Dieu et la première déesse; s'ils engendrent encore, ou s'ils n'engendrent plus; et s'ils n'engendrent plus, qui a fait cesser leur fécondité; que s'ils doivent engendrer sans fin, le nombre des dieux devenant infini, comment feront les hommes pour les honorer, pour discerner au moins les plus puissants dont il seroit si dangereux d'encourir la disgrâce? Faites néanmoins ces objections sans insulter à ces pauvres aveugles, mais en les plaignant avec bonté et avec un air d'intérêt qui vous concilie les cœurs. Convincez, s'ils est possible: confondez, s'il est besoin; mais n'aigrissez jamais. Qu'ils rougissent de l'absurdité de leurs fables, et surtout de l'abomination de leurs observances, en les comparant à la pureté et à la noble simplicité de l'Evangile, que vous vous contenterez de toucher en passant, pour n'avoir pas l'air de triompher de leur humiliation.»

Le sage prélat, pour combattre ces grossiers idolâtres par leurs propres préventions, plutôt que par des raisonnements relevés qu'ils n'eussent pas saisis, conseille encore à saint Boniface de demander à un peuple qui ne servoit guère ses dieux que pour une félicité présente et temporelle, en quoi il se trouve plus heureux en ce monde que les chrétiens; pourquoi les chrétiens au contraire possèdent les plus douces régions de l'univers, des terres fertiles en huile, en vin, en fruits délicieux de toute espèce, tandis que les païens et leurs divinités ne conservent que des terres ingrates et glacées. Il ne faut, poursuit-il, leur laisser ignorer ni la grandeur du monde chrétien, ni que l'idolâtrie régnoit par tout l'univers, avant

qu'il eût été ramené au culte du vrai Dieu par la grâce de Jésus-Christ. Tel est, dans les instructions de l'évêque Daniel, un des nombreux monuments qu'on nous a transmis de la sagesse et de la capacité dont le corps épiscopal ne se trouva dépourvu en aucun temps.

Saint Boniface ayant consulté spécialement l'évêque Daniel touchant les ecclésiastiques scandaleux qui se trouvoient dans sa mission, ce sage prélat lui conseilla de souffrir avec patience à l'exemple des saints, ce qu'il ne pouvoit empêcher. Pour les prêtres homicides ou impudiques, vous savez, dit-il, que, suivant les canons, on ne peut les admettre aux fonctions du sacerdoce, encore moins au gouvernement des âmes, mais pour les choses de la vie, on ne doit pas se séparer d'eux, puisqu'on ne pourroit le faire, suivant la remarque de saint Paul, sans sortir de ce monde : il suffit que vous vous en sépariez dans les choses sacrées. Il lui rapporte ensuite avec beaucoup de justesse les maximes de saint Augustin, pour supporter les méchants qu'on ne sauroit corriger, et pour ne pas diviser l'Eglise, sous prétexte de la purifier. Il l'exhorta enfin à user de beaucoup de patience et de condescendance au milieu de ces Barbares.

Le souverain pontife écrivit en 726 à l'humble missionnaire qui lui rendoit un compte fidèle de toutes ses démarches, qu'il ne devoit pas craindre de parler, ni même de manger avec les prêtres et les évêques dont la vie étoit corrompue, puisqu'on ramène plutôt les pécheurs par cette indulgence pour leurs personnes et par une douce affabilité, que par la rigueur des réprimandes ¹. Grégoire II répond par la même lettre, comptée au nombre des décrétales, à différents points de consultation touchant la discipline ². Il s'y trouve sur le mariage un article fort étonnant à la première vue. On n'y permet pas seulement le mariage d'un homme et d'une femme qui ne sont parents qu'au cinquième degré (quoique l'usage commun soit de l'empêcher entre parents tant qu'ils pouvoient se reconnoître), mais on ajoute que si la femme a une maladie qui la rende pour toujours inhabile au mariage, on n'empêchera point

¹ Gregor. II, epist, t3, l. vi, Conc. — ² Ibid. c. 2.

son mari d'en épouser une autre, pourvu qu'il fournisse à la malade les secours nécessaires. Quelques théologiens ont cru lever la difficulté, en disant qu'on ne devoit prendre cette réponse que pour une simple tolérance, vu la grossièreté de ce peuple, et de peur d'un plus grand mal ; mais leur prétendue solution est aussi inutile que peu satisfaisante. Il s'agissoit d'une impuissance permanente, selon ces termes de la lettre, *si la femme n'a pu consommer le mariage*, et par conséquent d'un empêchement dirimant, qui fait disparaître toute difficulté. Malgré l'ignorance et toute la grossièreté de cette nation, le pape ne laisse pas de décider au même endroit, que les enfants offerts en bas âge par leurs parents pour la vie monastique, sont vraiment consacrés à Dieu par cette offrande, et n'auront pas la liberté de se marier dans la suite.

Nous avons encore, sous le titre de capitulaire, une instruction du pape Grégoire II, relative aux missions de Germanie. Les jours du salut, les moments de la grâce étoient enfin arrivés pour cette grande et célèbre nation, qui devoit à son tour faire passer la lumière jusqu'aux extrémités du Nord. Bretons, Français, Romains, tous ceux qui avoient reçu l'esprit de l'apostolat, se portoient comme à l'envi dans quelqu'une des nations germaniques. Ce fut à un évêque nommé Martinien, qui partoit pour la Norique ou Bavière avec le prêtre George et le sous-diacre Dorothee, tous deux de l'Eglise romaine, que le souverain pontife donna des règles conçues en ces termes : « Vous ferez, de concert avec le duc de la province, une assemblée des principaux de la nation, vous y examinerez les prêtres et les autres clercs, et vous laisserez le pouvoir de célébrer, de chanter, de servir au sacrifice, à ceux dont vous aurez trouvé la foi pure et l'ordination canonique. Quant aux ministres équivoques, vous leur interdirez toute fonction, et vous mettrez en leur place des sujets éprouvés, à qui vous ferez observer les traditions romaines. Vous pourvoirez à ce qu'on célèbre en chaque église la messe, les offices du jour et de la nuit, avec les leçons de l'Ecriture. Vous établirez des évêchés, en quoi vous aurez égard à la juridiction de chaque duc, et à

la distance des lieux. Vous réglerez avec la même attention les dépendances de chaque siège. S'il y en a trois, quatre ou davantage, vous réserverez le siège principal pour un archevêque. Ayant rassemblé trois évêques, vous en ordonnerez de nouveaux par l'autorité du siège apostolique qui vous est confiée. Pour la place de métropolitain, si vous trouvez un homme digne de la remplir, vous nous l'enverrez avec une lettre de votre part, ou vous l'amènerez vous-même ; que si vous n'en trouvez point de capable, vous nous le ferez savoir, afin que nous vous en envoyions d'ici. Après avoir fait connoître avec soin les irrégularités à ces nouveaux évêques, vous leur recommanderez de ne point faire d'ordinations illicites, de n'ordonner que dans les temps marqués, de veiller à la conservation et à l'administration des biens de l'église, dont ils auront soin de faire les quatre parts accoutumées. »

Telle est la partie essentielle de l'instruction pontificale concernant le régime ecclésiastique, le reste ne comprend que des canons souvent répétés ailleurs, avec des défenses contre les observances superstitieuses, les sortilèges ou les maléfices fort communs parmi les peuples germaniques.

La Bavière avoit déjà deux illustres évêques, Robert ou Rupert de Saltzbourg, comme l'appellent les Allemands, et Corbinien de Frisingue: ils étoient Français l'un et l'autre, celui-ci né à Châtre près de Paris, celui-là de la race même des rois de France. Tous deux, par un zèle digne de leur origine, s'étoient consacrés à la conversion des Bavarois, que la foiblesse du gouvernement avoit laissé retomber dans l'idolâtrie. Robert fut d'abord évêque de Worms où il s'acquit une grande réputation¹. Théodon, duc de Bavière, avoit député vers lui pour attirer dans ses états cette lumière évangélique. Le prélat y envoya d'abord quelques-uns de ses disciples. Puis il s'y transporta lui-même. Théodon l'écouta avec docilité, et fut baptisé avec plusieurs de ses sujets tant de la noblesse que du peuple, soit qu'il eût été idolâtre, soit qu'il fût tombé dans quelque hérésie, telle que la secte des photiniens, qui s'étoit répandue d'illyrie en Bavière, et qui avoit altéré la forme du baptême.

¹ Act. SS. Bened. t. III, p. 33g.

Après la conversion du souverain, le saint évêque parcourut toute cette province, descendit même le Danube jusqu'aux frontières de la Basse-Pannonie, prêchant avec beaucoup de succès, instituant des églises, rendant à la vraie religion sa première purté et son premier lustre. Il établit son siège épiscopal à l'ancienne ville de Juvare, aujourd'hui Saltzbourg, où il bâtit un temple magnifique en l'honneur de saint Pierre, avec un cloître et les logements des moines, c'est-à-dire, d'un clergé régulier, pour y célébrer journellement l'office divin. La moisson devenant de jour en jour plus abondante, il retourna dans sa patrie pour y chercher de nouveaux ouvriers, et il en ramena douze, avec sa nièce Erentrude qui s'étoit consacrée à Dieu. Il fonda pour elle, sur une montagne voisine, un monastère qui prit de là son nom de Nonneberg, et dont elle fut la première abbesse. Toute la vie du saint évêque ne fut qu'une suite de travaux et de succès apostoliques. Pour les prolonger après sa mort, il se donna un successeur capable de soutenir son ouvrage. La défense canonique de nommer son successeur n'avoit pas lieu dans ces nouvelles églises, peu attrayantes pour la cupidité, et dont les premiers titulaires étoient d'ailleurs autorisés par le saint Siège à prendre toutes les précautions qu'ils jugeoient nécessaires pour la sûreté de la religion.

Saint Corbinien s'étoit entièrement donné à Dieu dès sa tendre jeunesse, et avec ses domestiques, il s'étoit retiré auprès de l'église de Saint-Germain de Châtre, aujourd'hui Arpajon, où il forma un petit monastère¹. On y accouroit de tout le voisinage pour s'édifier de ses exemples, et lui demander des instructions. Bientôt les plus grands seigneurs y vinrent en foule, et Pepin, maire du palais, se fit recommander à ses prières. Les dons et les offrandes vinrent aussi en abondance; mais l'austère pénitent ne retenoit que le pur nécessaire pour une vie presque indépendante des sens, et distribuoit tout le reste aux pauvres: encore trembloit-il sans cesse que sa célébrité, les visites et les présents qu'elle lui attiroit, n'occasionnassent la perte de son âme. Après quatorze ans de retraite, il

¹ Act. SS. Bened. t. v. p. 500.

alla à Rome décharger ses peines de conscience dans le cœur du père commun des fidèles. Le pape ne découvrit qu'avec admiration tous les trésors cachés dans une âme prévenue si avantageusement de la grâce; il jugea qu'il importoit au bien de l'Eglise de les tirer de leur obscurité, et après avoir conféré avec son concile, tant sur le besoin des Gaules tombées dans un relâchement déplorable par le malheur des temps, que sur le mérite de l'homme apostolique que la Providence offroit si à propos, il l'ordonna évêque sans siège particulier, mais avec le pallium et le pouvoir de prêcher par tout le monde. Corbinien se soumit, quoiqu'avec beaucoup de répugnance, et revint prêcher dans les différentes provinces de la France, où il fit autant de fruit parmi les ecclésiastiques et les moines, que parmi le peuple.

Mais son humilité s'alarma de nouveau, et plus vivement que jamais, de la vénération publique qui croissoit aussi de jour en jour à son égard. En vain se retira-t-il à son ancien monastère de Châtre. Plus il évitoit la gloire, plus elle le poursuivait. Il résolut de retourner à Rome, pour obtenir du pape la dispense des fonctions de l'épiscopat, et la permission de vivre du travail de ses mains, sous la conduite d'un supérieur, dans quelque solitude ignorée. Pour se mieux cacher, il évita la route ordinaire, et prit son chemin par l'Allemagne. Arrivé en Bavière, la sensibilité de son cœur, tout consumé de la charité apostolique, ne put tenir contre le besoin d'instruction qu'avoit ce peuple nouvellement converti. Le duc Théodon et toute sa noblesse, dans la première ferveur de leur conversion, le regardèrent comme un ange descendu du ciel pour mettre la dernière main à l'œuvre de Dieu. Il demeura quelque temps parmi eux, pour les affermir dans leurs bons sentiments, et reprit ensuite la route de Rome. Théodon eut aussi la dévotion de visiter le tombeau des saints apôtres. C'est le premier de sa nation qui fit ce pèlerinage. Il mourut peu de temps après.

Corbinien arrivé à Rome se jeta pour la seconde fois aux pieds du souverain pontife, le conjura, les larmes aux yeux, de le délivrer du fardeau redoutable dont le saint Siège l'avoit chargé, et de lui permettre enfin de s'enfermer dans un monastère où il pût être inconnu, de lui donner au moins un mor-

ceau de terre à cultiver dans quelque forêt écartée. Le pape attendri d'une humilité aussi sincère qu'elle étoit expressive, n'osa cependant y déferer de son chef; il rassembla son concile, et il y fut conclu d'une voix unanime, que l'humilité de Corbinien le rendant d'autant plus digne du saint ministère qu'il s'en jugeoit plus incapable, il devoit le continuer avec docilité. Le pape le fit venir pour lui apprendre lui-même ce qui avoit été résolu. Le saint homme parut inconsolable; mais ne pouvant plus douter de la volonté de Dieu, il sortit de Rome, et reprit le chemin de Bavière.

Cependant le duc Grimoald, fils de Théodon, tenoit des gardes sur la frontière pour ne pas laisser passer Corbinien, qu'il ne promit de l'aller trouver. Il fallut que l'évêque se prêtât à ses désirs; mais il le fit en apôtre et en saint. Étant arrivé au palais, il déclara qu'il ne verroit point le duc, à moins qu'il ne renoncât à son mariage incestueux, et ne quittât sa femme Piltrude, veuve de son frère : la condition coûtoit à remplir. On délibéra, on discuta pendant quarante jours : les coupables ne pouvoient se résoudre à se séparer; l'homme apostolique ne cessoit de leur faire parler pour les amener à la pénitence, et montrait une fermeté toujours également inflexible dans son refus. Après six semaines entières, les deux époux furent enfin touchés de la douleur de leur péché, et vinrent le confesser aux pieds du saint, qu'ils embrassoient et arrosoient de leurs larmes. Il leur mit les mains sur la tête, y fit le signe de la croix, et leur prescrivit des aumônes, des prières et des jeûnes; ensuite il entra dans le palais, et y mangea. Il établit son siège à Fresingue, où il mourut douze ans après, c'est-à-dire l'an 730. Il avoit institué des moines pour célébrer l'office dans la cathédrale même.

C'étoit le moyen le plus en usage, et le plus convenable en effet pour conserver la piété et la science de la religion parmi les nouveaux maîtres des vastes démembrements de l'empire. De ces monastères sortoient les docteurs, les pasteurs des peuples, les conservateurs des mœurs et de la religion. On a vu combien d'excellents hommes avoient produit ces pieux et savants asiles dans les seules îles Britanniques, qui ne méritèrent jamais mieux qu'alors le nom de terre des saints. Après

les Colomban, les Vilfrid, les Céolfrid, les Benoît-Biscop, les Boniface, on vit paroître Bède, dit le vénérable par excellence, entre les plus saints moines que l'on qualifioit communément ainsi.

Il naquit l'an 673, dans le pays de Northumbre, aux confins de l'Ecosse. A l'âge de sept ans, ses parents le mirent dans le monastère de Viremouth, que gouvernoit saint Benoît-Biscop. Après y avoir reçu la première éducation, il passa sous la discipline de saint Céolfrid, à Jarou, où il demeura le reste de ses jours. Toute sa vie fut partagée entre l'étude, la méditation des saintes Ecritures, et les exercices réguliers, c'est-à-dire, le chant des psaumes, et le travail des mains dont personne ne se dispensoit dans ce monastère. Il apprit les langues grecque et latine, la versification même, l'art du chant toujours fort prisé, et les sciences profondes. Il fut ordonné diacre à l'âge de dix-neuf ans, par une exception accordée à son mérite, les canons en exigeant encore vingt-cinq. A trente ans, il reçut la prêtrise par pure obéissance à son abbé.

Depuis qu'il fut prêtre, il s'appliqua principalement à commenter l'Écriture sainte. On voit en quelle considération il étoit, par les personnes de marque qui l'engagèrent à entreprendre la plupart de ses ouvrages. Après son explication de l'Épître de saint Jean, et celle de l'Apocalypse dédiée à Hubert, qui devint abbé de Jarou, il interpréta les Actes des apôtres, par l'ordre d'Acca son évêque. Il expliqua l'Évangile de saint Luc, et les trente questions sur les livres des Rois, à la prière du prêtre Northelme, qui devint archevêque de Cantorbéry. Il y ajouta un commentaire en forme sur le livre de Samuel ou le premier des Rois; il fit ensuite l'explication de l'Évangile selon saint Marc, des Épîtres de saint Paul, de toutes les Épîtres nommées canoniques, et de la plupart des livres saints; ouvrages solides, non-seulement appuyés sur la tradition, mais presque tous recueillis avec un travail étonnant, des œuvres des Pères, principalement de saint Augustin.

Pour son histoire de l'église d'Angleterre, il fut pressé de la composer, par l'abbé Albin, disciple de saint Théodore de

† Gregor. II, epist. 13, t. IV p. 358, etc.

Cantorbéry, et qui, instruit de source sur l'église primatiale des Anglais et sur tous les pays voisins, fournit à l'écrivain d'excellents mémoires. On ne laissa pas de rechercher jusque dans les archives romaines, les originaux des lettres de saint Grégoire et des autres papes; afin que rien ne manquât pour la plus exacte vérité. Le savant Daniel, évêque de Winchester, donna les connoissances nécessaires par rapport aux églises de Sussex et d'Ouessex, c'est-à-dire, des provinces occidentales et méridionales, et de l'île de Wight. Les évêques Ceddi et Céada, l'abbé Elie et les moines de Lestington, fournirent ce qui concernoit les Anglais orientaux et les Merciens. Pour l'histoire des Anglais du Nord ou du Northumbre qui étoit le pays de l'historien, il en savoit beaucoup par lui-même, et consulta néanmoins encore une multitude de savants, principalement parmi les moines de Lindisfarn. C'est avec cette maturité que les doctes Anglais procédoient dès-lors à la recherche de la vérité dans ce qu'ils donnoient au public. Bède dédia son histoire au roi Cédulfe, et la divisa en cinq livres. Le premier, qui pousse jusqu'à la mort de saint Grégoire le Grand, commence dès l'entrée de Jules César dans la Grande-Bretagne; par où l'on voit que l'historien ne se borne pas aux choses de religion, quoiqu'elles fassent son objet principal. Les quatre autres livres contiennent ce qui s'étoit passé depuis saint Grégoire, jusqu'au temps où écrivoit l'auteur. C'est de cette riche source que nous avons tiré ce qui nous a paru le plus digne d'attention dans cette édifiante partie de l'histoire ecclésiastique des Anglais.

Bède joignit à cette histoire un abrégé chronologique, qui marque les dates des principaux événements; et qui finissoit comme elle, à l'an 731: ce qui va plus loin a été ajouté depuis. Il fit en particulier l'histoire du monastère double de Viremouth et de Jarou, sous le titre de la vie de ses cinq premiers abbés; d'où nous apprenons les circonstances assez particulières de la fin de saint Céoifrid.

Cet abbé célèbre voyant que son grand âge ne lui permettoit plus d'instruire par lui-même ses nombreux disciples, ni de se rendre assidu, selon sa coutume, à tous les exercices réguliers, après y avoir mûrement pensé, il crut qu'il étoit de

la gloire de Dieu de faire élire un autre supérieur. Le goût des pèlerinages continuant toujours parmi les Anglois, il prit la résolution d'aller finir ses jours à Rome, où dès sa jeunesse il avoit accompagné son maître saint Benoît-Biscop. Ses religieux tant par la tendresse de leur affection, et leur répugnance à perdre de vue ce digne père, que par l'inquiétude que leur donnoit un si long voyage entrepris à l'âge de soixante-quatorze ans, s'efforcèrent de le retenir en pleurant, et en lui embrassant les genoux. Il n'en eut que plus d'empressement à partir dans la crainte que les seigneurs du pays où il étoit chéri universellement, ne vissent à se réunir avec eux, et ne l'arrêtassent de force; c'est pourquoi, dès le troisième jour, après avoir déclaré son dessein, il procéda à l'exécution. On se rassembla de bon matin dans l'église; on y célébra la messe; tous les assistants communiaient; puis le saint vieillard montant sur les degrés de l'autel, un encensoir à la main, les exhorta à se rendre constamment la bonne odeur de Jésus-Christ, et leur donna la paix; ensuite on chanta les litanies, qui furent plusieurs fois interrompues par les gémissements des frères rassemblés, au nombre de six cents, des deux maisons de Viremouth et de Jarou: on entra dans une chapelle domestique, et il leur fit ses derniers adieux. Ils le conduisirent jusqu'au bord de la rivière, avec la croix et les cierges allumés que portoient les diacres. Ils se mirent à genoux: il fit encore une prière; les pleurs et les gémissements recommencèrent plus vifs que jamais, et il se pressa de partir avec ceux qu'il avoit choisis pour l'accompagner. Tous les autres rentrèrent dans le monastère; ils élurent sur-le-champ et unanimement pour abbé le moine Hubert, qui recourut trouver saint Céolfred, et soumit toute l'élection à son jugement. Non-seulement le saint homme la ratifia, mais faisant le premier acte de soumission au pouvoir du nouvel abbé, il en prit une sorte de lettre testimoniale ou de recommandation pour le souverain pontife; mais en passant par la France, il tomba malade, et mourut à Langres le vendredi 25 septembre 716.

Bède nous apprend que cette même année, les moines hibernois de l'île de Hi quittèrent enfin la singularité de leurs

observances, à la persuasion de saint Egbert, anglais de race illustre, qui avoit embrassé la vie monastique en Irlande, et qui parvint ensuite à l'archevêché d'Yorck¹. Etant allé visiter les moines de Hi, il y fut reçu avec l'honneur dû à sa naissance, et plus encore à sa capacité et à sa vertu. Il profita de son ascendant pour engager ces bons solitaires à quitter enfin les usages qui leur donnoient un air de schisme, tant pour la tonsure que pour la célébration de la pâque. Ainsi l'église britannique renonça-t-elle entièrement à l'opiniâtre bizarrerie qui faisoit depuis si long-temps une tache aux plus hautes vertus.

La troisième année de l'épiscopat d'Egbert, ce prélat reçut du vénérable Bède, en forme d'instruction, une grande lettre qui est un monument précieux de la tradition et des mœurs anciennes de l'église britannique. Le pieux docteur ayant passé quelques jours de l'année précédente à instruire dans le monastère d'Yorck, l'évêque en avoit été si satisfait, qu'il l'avoit invité à revenir au plutôt pour continuer à l'aider de sa doctrine et de ses lumières. Le docteur, empêché par la maladie même dont il mourut, à ce qu'on présume, écrivit du style dont un saint, surtout aux approches de la mort, peut user avec un autre saint.

« Avant toutes choses, dit-il², évitez les conversations profanes, et appliquez-vous, selon votre état, à la méditation des divines Ecritures, principalement des épîtres de saint Paul à Timothée et à Tite, du pastoral de saint Grégoire, et de ses homélies sur les Evangiles. Si c'est un sacrilège d'employer les vases sacrés aux usages communs de la vie, n'en est-ce pas un pareillement de se livrer, au sortir de l'église, à des paroles ou à des actions indignes du caractère sacré de l'épiscopat ? Ne faites donc pas comme certains évêques, qu'on ne voit accompagnés que de gens de plaisir et de bonne chère ; mais ayez toujours avec vous des personnes capables de vous aider à soutenir le poids terrible de votre dignité, et à vous préserver de ses chutes profondes. Parce que votre diocèse est si grand, que vous ne pouvez aller personnellement partout dans le

¹ V. Hist. c. 23. — ² Bed. ep. p. 56, édit. Paris. an. 1666.

cours de l'année, établissez des prêtres dans chaque village pour instruire le peuple, et lui administrer les sacrements ; surtout recommandez-leur de veiller à ce que tout le monde sache au moins par cœur le symbole et l'oraison dominicale. Que ceux qui n'entendent pas le latin, les apprennent en leur langue, soit laïques soit ecclésiastiques : c'est pour cela que je les ai traduits en anglais.

» On dit, poursuit Bède, qu'il y a plusieurs villages dans les montagnes inaccessibles de notre nation, où jamais on n'a vu ni évêque exercer ses fonctions, ni aucun ministre instruire de sa part. Est-il néanmoins aucun de ces lieux assez écarté pour être exempt des redevances envers le prélat ? Ainsi donc, loin de donner gratuitement, selon le précepte de Jésus-Christ, ce qu'on a reçu gratuitement, on reçoit sans rien donner, ce qu'il a même défendu de prendre en échange. Le meilleur moyen de remédier à tous les désordres, c'est de multiplier les évêques. Aussi le saint pape Grégoire, écrivant à l'archevêque Augustin, avoit ordonné d'instituer douze évêques, dont celui d'Yorck seroit le métropolitain. Vous ne pouvez mieux faire que d'exécuter ce dessein, à quoi se prêtera volontiers notre pieux prince le roi Cédulfe. Si par les donations inconsidérées des rois précédents, il n'est pas facile de trouver des lieux propres à ce nombre de sièges, on pourroit prendre à cet effet quelque monastère, et pour obvier aux réclamations des moines, on leur permettroit d'en choisir l'évêque, ou dans le monastère même, ou dans le territoire destiné au nouveau diocèse.

» Ce qui doit encore plus engager à prendre ce parti, c'est le nombre infini des lieux qui portent mal à propos le nom de monastères, puisqu'il n'y a point d'observance monastique. Vous savez aussi-bien que moi, que depuis plus de trente ans des mondains sans expérience, ni zèle de la vie régulière, obtiennent des rois, sous prétexte de fondations religieuses, des terres qu'ils font assurer à leurs héritiers ; là, ils vivent en pleine liberté, et souvent en grande licence, avec leurs femmes et leurs enfants, contents d'y recueillir quelques moines vagabonds ou chassés des maisons régulières, quelquefois même leurs vassaux, à qui ils font prendre un habit

de religion, et vouer l'obéissance. Ils conférèrent à leurs femmes des supériorités semblables sur les communautés des personnes du sexe : abus également ridicule et scandaleux, qui les rend tout à la fois, et pré ôts des moines, et gouverneurs des places. Ce seroit donc un grand bien d'employer, comme je le dis, des établissemens qui ne causent que des risées et du scandale, qui sont du moins fort inutiles à l'état et à l'Eglise. »

Bède, après avoir exhorté l'archevêque à réformer cet abus, qui régnoit ailleurs aussi-bien qu'en Angleterre, et même depuis plus long-temps, il l'exhorta à enseigner et à faire enseigner aux Anglais, comme un point des plus importants de la vie chrétienne, combien il est utile de communier souvent, à l'exemple de l'Italie, de la Gaule, de l'Afrique, de la Grèce et de tout l'Orient. « Mais chez nous, reprend-il, les laïques sont si éloignés de cette louable et salutaire coutume, que les plus pieux ne communient qu'à Noël, à l'Epiphanie et à Pâques, quoiqu'il y ait une infinité de personnes d'une vie très-pure, de tout âge et de tout sexe, qui pourroient communier chaque dimanche, aux fêtes des apôtres et des martyrs, comme vous l'avez vu pratiquer à Rome. »

Entre les différens ouvrages de Bède, son livre des six âges du monde lui attira des reproches très-vifs de la part de quelques personnes d'un zèle plus ardent qu'éclairé. Toute l'accusation portoit sur ce que Bède préférant, avec saint Jérôme, l'original hébreu de la Bible, à la traduction des Septante, comptoit moins de cinq mille ans depuis la création du monde jusqu'à la naissance de Jésus-Christ. Les reproches allèrent néanmoins jusqu'à la note d'hérésie, dont le docte chronologiste crut devoir se laver sérieusement. C'est ce qu'il fit dans une lettre apologétique adressée au moine Plégouin, où il exposa les fondemens solides de son opinion. Il détruisit en même temps le préjugé vulgaire, et alors fort commun, que le monde devoit durer six mille ans, et il posa généralement pour maxime, qu'on ne doit pas chercher à connoître le temps de la fin du monde, que Dieu a voulu nous tenir caché.

Nous avons encore de Bède un martyrologe, les vies de différens saints des traités du bissexte et de l'équinoxe, genre

d'étude fort en vogue alors à cause des disputes sur la pâque ; et outre cela , bien des ouvrages moins importants , auxquels on en a joint plusieurs qui ne sont pas de lui. Ainsi trouva-t-il moyen de couler ses jours dans la paix et l'innocence , continuellement appliqué à étudier , à écrire ou à instruire de vive voix , à procurer l'édification de ses disciples et de toute l'Eglise. Il fut tel à la vue de la mort , que dans les beaux jours de sa vie , toujours laborieux , toujours édifiant , d'un recueillement que rien ne dissipoit , et dans toutes les situations d'une tranquillité d'âme et de conscience qui annonçoit toute l'élévation et la pureté de ses vues. Il fut attaqué , quinze jours avant Pâques , d'une grande difficulté de respirer ; ce qui n'altéra en aucune manière la sérénité de son âme , et ne lui fit pas même interrompre les exercices ordinaires de son zèle¹. Il passa dans une sainte joie , suivant l'esprit de l'Eglise , et les fêtes de Pâques , et tout l'intervalle de cette fête à celle de l'Ascension. Il faisoit journellement ses leçons accoutumées à ses disciples , employoit le reste du jour et une bonne partie de la nuit à bénir le Seigneur , à chanter des psaumes autant que son état le lui permettoit , et travailloit encore à ses pieuses compositions , dont il dicta quelques morceaux le jour même de l'Ascension , qui fut le dernier de sa vie.

A l'heure de none , se sentant absolument décliner , il fit aux prêtres du monastère des présents qui marquent la simplicité du temps et de ces bons religieux. Ils consistoient en quelques cornets de poivre d'un usage moins commun qu'aujourd'hui , en quelques fioles d'eau vulnérable et en mouchoirs , que ce grand homme avoit pour tout trésor dans sa cassette. Il voulut parler à chacun de ses frères en particulier , recommanda son âme à leurs prières et à leurs sacrifices , se fit étendre tout mourant sur le pavé de sa cellule , et y rendit le dernier soupir , en s'efforçant de chanter *Gloria Patri*. C'étoit l'année 735 , de son âge la soixante-troisième. L'Eglise le compte au nombre des saints : titre que les anciens n'ont pas fait difficulté de lui déférer , et sur lequel néanmoins a prévalu celui de vénérable , par l'estime singulière qu'on témoigna de toute part pour ses écrits.

¹ Act. Ben. t. IV. p. 537.

Céodulfe, roi de Northumbre, fut si touché de leur lecture, qu'il abdiqua la couronne, et se fit moine à l'abbaye de Lindisfarne¹. Il lui fit donation de ses trésors, et de plusieurs terres; mais il s'y introduisit, à son occasion, quelque sorte de relâchement. Alors on y permit l'usage de la bière et du vin, au lieu qu'on n'y buvoit auparavant que de l'eau et du lait. Ce prince ne laissa pas de parvenir à une haute vertu. Il mourut en odeur de sainteté au bout de vingt-deux ans, et il est honoré d'un culte public.

Les peuples qui avoient eu les rois les plus barbares et les plus ennemis de l'Eglise, s'en montrèrent les plus ardents défenseurs. En Lombardie, le roi Luipran joignoit à la valeur et aux autres qualités du trône, une piété sincère, beaucoup d'amour pour les pauvres, et un attachement inébranlable pour la vraie religion²; mais la rivalité du pouvoir, et l'ambition que la piété n'éteint pas toujours, l'engagèrent dans quelques entreprises contre les papes, tout-puissants en Italie avant même qu'ils en fussent devenus les souverains. Il étoit près de prendre Rome, quand le pape Grégoire II, soutenu de sa seule dignité, sortit au-devant de lui pour l'exhorter à la paix. Il entendit le pontife avec un respect si religieux, et fut si touché de ses discours, qu'il se jeta à ses pieds, entra presque seul dans la ville, offrit ses armes à l'église de Saint-Pierre, et s'en retourna dans son royaume sans tirer nul avantage temporel de sa victoire. Ayant appris qu'en Sardaigne, les Sarrasins insultoient aux reliques de saint Augustin qu'on y avoit réfugiées pendant la persécution des Vandales, il envoya des ambassadeurs, avec de grosses sommes pour racheter ce précieux dépôt, et l'apporter à Pavie où il faisoit sa résidence. Il le fit placer dans l'église du monastère de Saint-Pierre qu'il avoit fait bâtir près de la ville, et que pour sa magnificence on appela le ciel d'or, jusqu'à ce que la dévotion des peuples envers saint Augustin lui eût donné le nom de ce saint docteur.

Il restoit cependant de tristes vestiges de la première impiété des Lombards. Le célèbre monastère du Mont-Cassin,

¹ Act. Bened. t. IV, p. 174. — ² Paul. Diac. VI. lib. rap. ult.

auquel tout l'Occident étoit presque uniquement redevable des vrais principes de la discipline régulière, depuis cent quarante ans qu'il avoit été dévasté par les Lombards, n'étoit plus qu'un amas de ruines, où quelques solitaires dépourvus de toutes ressources, trouvoient à peine la vie et le couvert. Le pape Grégoire, dans le dessein où il étoit de rétablir en Italie la discipline monastique, ne trouva point d'objet plus digne de son attention, que cet ancien modèle de la perfection religieuse. Il lui rendit ce que Rome en avoit reçu, en y envoyant, sous la conduite de Pétronax, quelques frères du monastère de Latran, fondé autrefois par les religieux du Mont-Cassin réfugiés à Rome¹. Ils s'unirent avec les pauvres solitaires du lieu (718), et tous ensemble élurent pour supérieur Pétronax, qui fut ainsi le sixième abbé depuis saint Benoît. C'étoit un pieux et noble Bressan, qui, étant venu à Rome par dévotion, y avoit embrassé la vie monastique, et qui, de Bresse où les saints Faustin et Jovite avoient scuffert le martyre, transféra à son nouveau monastère le bras de l'un de ces saints; ce qu'on observe comme un des premiers exemples de l'usage de diviser les reliques en Occident.

À Rome même, les monastères voisins de l'église de Saint-Paul étoient réduits en solitude depuis long-temps. Saint Grégoire II n'eut point de repos, qu'il n'eût fait cesser un désastre si déplorable dans la capitale du monde chrétien, et il leur rendit leur premier lustre². Il rétablit encore le monastère de Saint-André, où il ne restoit pas un seul moine. Il fit un autre monastère d'un hôpital de vieillards qui étoit derrière l'église de Sainte-Marie-Majeure, où ces nouveaux religieux furent tenus d'aller célébrer les offices du jour et de la nuit. Honesta, mère de ce pontife, étant venue à mourir, il en consacra la maison au Seigneur, et y bâtit de fond en comble un monastère fameux sous le nom de Sainte-Agathe. Tant de dépenses multipliées n'épuisoient pas les ressources de sa pieuse magnificence : on fait état de neuf cent trente livres d'argent qu'il donna au seul monastère de Sainte-Agathe; savoir, sept cent vingt livres pour un ciboire ou tabernacle, nonante pour

¹ Paul. Diac. v. Hist. c. 40. — ² Anast.

six arcs chacun du poids de quinze livres, et dix corbeilles de poids de douze livres chacune.

Le pape voulut encore arrêter les abus que la barbarie sans frein et sans pudeur introduisoit dans les mariages chrétiens. Pour le faire avec plus d'autorité, il tint un concile à Rome (721), où assistèrent vingt-deux évêques et tout le clergé romain¹. Il en fit l'ouverture, en représentant l'énormité d'un scandale donné par l'Italie, qui, autant pour les mœurs que pour la foi, devoit servir de modèle au reste du monde chrétien. Il demande ensuite quelle peine méritoient les coupables. Les évêques répondirent qu'il falloit anathématiser tous les scandaleux, soit Romains naturels, soit Lombards, et généralement de quelque nation qu'ils fussent. Aussitôt le pape prononça en ces termes devant le corps de saint Pierre : « Si quelqu'un épouse une prêtresse, une diaconesse, une religieuse, sa commère, la femme de son père, de son fils ou de son frère, sa nièce, sa cousine, sa parente ou son alliée, qu'il soit anathème. » Tous répétèrent trois fois, qu'il soit anathème. On nommoit prêtresse la femme dont le mari avoit été ordonné prêtre, laquelle ne pouvoit plus se marier, même après la mort de son époux. On condamna dans la même forme celui qui auroit enlevé une fille ou une veuve, qui se seroit servi d'enchantements, auroit consulté les devins, ou pris les auspices, usurpé des terres au préjudice des lettres apostoliques ; enfin les clercs qui, pour se donner un air militaire ou mondain, laisseroient croître leurs cheveux à la manière des Barbares.

Ainsi le souverain pontife s'appliquoit-il à rétablir la régularité, et à faire fleurir en toute manière la religion en Occident, tandis que tout se disposoit en Orient à lui porter un des plus rudes assauts qu'elle eût encore essayés, en ruinant, avec le culte extérieur, l'espoir même de ranimer la piété dans le cœur des peuples.

¹ Tom. VI. Conc. p. 1455.

LIVRE VINGT-TROISIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DES ICONOCLASTES EN 726, JUSQU'AU RÈGNE
DE CHARLEMAGNE EN 768.

L'HÉRÉSIE des iconoclastes est digne de son origine; elle commença chez les Musulmans, qui, réduisant presque toute la religion à l'horreur de l'idolâtrie, excédèrent, comme il est d'ordinaire, dans le point auquel ils se bornent, et traitent d'idolâtrique tout culte des images. Pour tourner cette prévention à la ruine du christianisme, un juif enthousiaste, nommé Sarantapéchys, c'est-à-dire en grec du temps, Quarante-coudées, à cause de sa taille gigantesque, vint trouver le calife Vézid, et lui promit une vie longue et heureuse, s'il obéissait à Dieu qui lui ordonnoit d'exterminer l'idolâtrie de ses états, en y brisant toutes les images des chrétiens¹. Le calife exécuta cet ordre prétendu du ciel, et mourut néanmoins huit mois après, l'an 724. Son fils Walid fit expirer l'imposteur dans les tourments.

L'empereur Léon l'Isaurien, qui, sur la seule garantie des Musulmans, tenoit pour idolâtrique tout culte des images, fut encore la dupe d'un nouvel imposteur², quoique ce dernier, nommé Béser, et né en Syrie de parents chrétiens, fût un apostat méprisable, qui n'avoit pour tout mérite qu'une force de corps prodigieuse. Léon se déclara pour la première fois, l'an 726, à l'occasion d'un phénomène effrayant qu'il donna pour un signe de la colère de Dieu, irrité, disoit-il, de l'honneur que l'on rendoit aux images de Jésus-Christ et de ses saints. Ayant battu par terre et par mer les Sarrasins qui étoient venus assiéger Constantinople, il mit bas le masque de la dissimulation, et crut son autorité assez bien établie, pour tou-

¹ Theoph. Conc. 7. act. 5. p. 386. — ² Ibid. p. 555.

cher à un objet aussi délicat que le sont, dans l'esprit des peuples, les monuments anciens du culte public.

L'an 726, dixième de son règne, il osa rassembler le peuple immense de Constantinople, et lui dire clairement que c'étoit une idolâtrie de faire des images, et qu'il ne falloit plus les révéral. Les citoyens ne répondirent que par des gémisscments et de sourds murmures. L'empereur craignit d'en dire davantage, et tâcha même d'adoucir ce qu'il avoit avance : mais le saint et savant patriarche Germain ne prit pas le change ; il témoigna son horreur d'une doctrine inouïe dans l'Eglise, où les images avoient toujours été exposées à la vénération des fidèles. Enfin il déclara que cet article du christianisme étoit si essentiel, qu'il étoit prêt à donner sa vie pour le défendre.

Le plus grand malheur ici, comme en toute dispute de religion, c'est que le prince avoit pour lui quelques évêques. Constantin de Nacolaée en Phrygie tenoit peut-être encore plus que Léon à la nouvelle impiété qu'on regarda comme l'ouvrage de cet évêque, et dans laquelle il avoit beaucoup servi à le confirmer. Le patriarche, afin de le ramener, commença par écrire à son métropolitain Jean de Synnade, qui en avoit déjà écrit à saint Germain.

« Avant la réception de votre lettre, lui dit-il », l'évêque Constantin étant venu ici, j'entrai avec lui en conférence, pour apprendre avec précision ce que je ne savois alors que par des bruits vagues. Voici ce que j'en ai tiré. Il est vrai, m'a-t-il avoué, qu'ayant été frappé singulièrement de ces paroles de l'Ecriture : Tu ne feras, pour l'adorer, aucune image de ce qui est au ciel ou sur la terre, j'ai dit qu'il ne falloit point adorer les ouvrages des hommes : mais je ne laisse pas de croire les saints martyrs dignes d'honneurs publics, et je n'en implore pas moins leur intercession. Je lui répliquai : La foi et les adorations du chrétien n'ont que Dieu pour terme, selon ces paroles de l'Ecriture : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et ne serviras que lui seul. C'est à lui que nous adressons le culte suprême, et que se rapporte en effet tout notre culte.

¹ Anal. Gr. p. 412. — ² Tom. VII. Conc. p. 280.

Nous n'adorons point de créatures, à Dieu ne plaise! et nous ne rendons point à des serviteurs tels que nous, les hommages qui ne sont dus qu'au Très-Haut. Quand nous nous prosternons devant les princes de la terre, comme le prophète Nathan devant David, ce n'est pas pour les adorer, et quand nous permettons de faire des images, ce n'est pas pour altérer la pureté du culte divin. Jamais nous ne présumâmes de représenter les attributs invisibles de la Divinité, dont les anges eux-mêmes ne sauroient nous retracer la grandeur incompréhensible.

Mais, parce que le Fils de Dieu a daigné se faire homme pour notre salut, nous faisons l'image de son humanité, pour fortifier notre foi : par là nous avons plus d'avantage pour confondre les sectaires qui ont enseigné une incarnation du Verbe purement fantastique. C'est pour de pareilles fins, c'est pour nous rappeler avec une foi vive la mémoire de nos mystères, que nous saluons les images de Jésus-Christ, et que nous leur rendons le culte convenable. Nous retraçons pareillement la figure de sa sainte mère, pour faire souvenir qu'étant femme de même nature que nous, elle a conçu et enfanté le Tout-Puissant. Nous célébrons aussi, et nous nommons bienheureux les martyrs, les apôtres, les prophètes, tous les grands serviteurs de Dieu, qui sont parvenus à la participation permanente de son amitié, et qui nous sont d'un grand crédit dans le ciel; nous rappelons par leurs images, la mémoire de leurs vertus, et de leur fidélité au service de Dieu. Nous n'imaginons point qu'ils participent à la nature divine, et nous ne leur rendons pas les hommages dus à l'Eternel; mais nous prétendons simplement montrer l'affection que nous avons pour eux, et fortifier par le sens de la vue, la croyance que nous avons reçue par l'ouïe. Etant composés de chair comme d'esprit, ne devons-nous pas travailler à notre sanctification par le moyen de nos sens divers? Voilà, conclut le saint patriarche, ce que nous avons représenté à l'évêque de Nacolaée, qui a déclaré devant Dieu que telle étoit aussi sa façon de penser, et qu'il ne scandaliserait les peuples par aucun propos, ni par aucune action contraire. Tout ce que vous avez à faire en ceci, c'est de lire cette lettre en sa présence, et d'en exiger.

pour lever tout scandale, une adhésion formelle à cette doctrine. »

L'évêque de Nacolaée se trouvant à Constantinople, le patriarche commença par lui lire cette lettre, le chargea de la remettre lui-même à son métropolitain, et lui en donna copie. L'évêque accepta la commission, et promit tout ce qu'on voulut. Il lui importoit de dissimuler jusqu'à ce qu'il eût lié sa partie, vu la disposition de son peuple révolté contre l'impiété de sa doctrine, et tout prêt à se soulever contre lui. Cependant il ne remit point la lettre à son métropolitain, qui eut occasion de le faire savoir au patriarche. Celui-ci en écrivit avec force à l'infidèle pasteur, et l'interdit de toute fonction épiscopale jusqu'à ce qu'il eût rempli sa commission.

Il lui fallut encore écrire à Thomas de Claudiopolis, qui s'étoit aussi déclaré contre les images¹. Il lui reproche d'abord sa dissimulation, et lui demande pourquoi, ayant été longtemps à conférer ensemble sur différents points de religion, il ne lui a jamais parlé d'une chose aussi importante que les observances du culte public, où les innovations sont si capables de scandaliser les peuples. Il lui prouve ensuite la pureté de ce culte, bien différent de celui des idolâtres qui, ne connoissant rien au delà des choses visibles, n'ont le plus souvent pour terme de leurs adorations que les ouvrages de leurs mains, et qui, dégradant la nature divine, la représentent comme corporelle, et l'attachent à une demeure limitée.

« Ils s'imaginent, poursuit-il, faire un Dieu qui n'étoit point auparavant; et quand cette figure est détruite, ils croient n'avoir plus de Dieu jusqu'à ce qu'ils en aient fait une autre semblable. Les honneurs qu'ils lui rendent sont dignes d'une pareille divinité, pleins de toutes sortes de dissolutions, d'actions et de paroles honteuses. Quand les chrétiens au contraire adorent l'image de Jésus-Christ, ils n'adorent ni le bois, ni les couleurs appliquées au bois; mais c'est le Dieu invisible que la foi leur découvre dans le sein du Père, et qu'elle leur fait adorer en esprit et en vérité. Ces images, avec celles des saints, ne servent qu'à les exciter à la vertu, comme seroient

¹Tout. VII Conc. p. 263.

les discours ou l'exemple vivant des gens de bien. Si cette ancienne coutume nous mène à l'idolâtrie, comment ne l'a-t-on point abrogée dans plusieurs conciles œcuméniques qui se sont tenus depuis les persécutions, et qui ont fait des canons sur des sujets beaucoup moins importants? Celui qui a promis aux apôtres d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles, ne faisoit-il pas en même temps cette promesse aux évêques qui devoient gouverner l'Eglise après les apôtres? Et puisqu'il a dit qu'il seroit au milieu de deux ou trois assemblés en son nom, auroit-il abandonné la multitude réunie par le zèle de la religion? Ce genre de culte n'est pas concentré dans un petit nombre de villes, ou dans les moins considérables: c'est l'observance de presque tous les pays, et certainement des premières et des plus illustres églises. »

Pour répondre aux abus relevés dans le culte des images, saint Germain ajoute que les fidèles ne rendent ni culte ni hommage aux portraits de leurs parents ou de leurs amis; qu'en révéralit même l'image d'un saint, c'est à Dieu qu'ils en rapportent la gloire; qu'on ne peut se scandaliser raisonnablement de voir exposer devant les portraits des saints, soit des lumières, soit des parfums, symboles de leurs vertus et de l'opération du Saint-Esprit; que Dieu s'est plu souvent à rendre ces monuments vénérables, par les miracles qu'il a opérés par leur moyen. A ce sujet, le saint patriarche cite comme une chose hors de doute et généralement reconnue, l'image miraculeuse de la sainte Vierge qui étoit à Sozopolis en Pisidie. On observe, d'après ce que dit ce Père, qu'il n'y avoit dans les églises que des images de plate peinture, selon l'usage que les Grecs suivent encore: mais on doit également reconnoître, d'après ses principes, qu'il n'y a pas plus d'abus dans le culte des statues, que dans celui de ces images.

Le patriarche ne manqua point de référer au pape ce qui se passoit dans une affaire de cette nature¹. Le vicaire de Jésus-Christ applaudit dans sa réponse à la vigueur avec laquelle on défendoit à Constantinople la doctrine de l'Eglise. « Elle pense et agit comme vous, dit-il à Germain; et qui l'accusera d'être

¹ Conc. 7. act. 4. p. 282.

tombée dans l'erreur ou la superstition ? On appelle idoles, les portraits fantastiques de ce qui n'est point, de ce qui n'a d'existence que dans la fable et les inventions mensongères des païens. Si les prophéties n'ont pas été accomplies par l'incarnation du Fils de Dieu, il ne faut pas peindre ce qui n'a pas été ; mais puisque tout est arrivé réellement ; que le Sauveur est né, qu'il a fait des miracles, qu'il a souffert, qu'il est ressuscité ; ah ! que le ciel et la terre, que tout ce qui a la vie ou l'existence publie ces divines merveilles par le discours et par la peinture. Non, l'Eglise n'a rien de commun avec l'idolâtre. Que si quelqu'un, à l'exemple des juifs, nous accuse d'idolâtrie, à cause des images que nous révérons, nous le laisserons aboyer stupidement, et nous lui dirons, comme à l'Hébreu jaloux : Plût à Dieu qu'Israël eût su faire usage des choses sensibles par lesquelles le Seigneur le vouloit amener à lui ! qu'il eût préféré la verge miraculeuse d'Aaron, aux prestiges d'Astartée ; le rocher d'où jaillit une source d'eau vive, à l'autel de Baal ; et les saintes victimes de Sion, aux vœux impurs de Jéroboam ? » C'est ainsi que l'Occident, parlant par la bouche du souverain pontife, se trouvoit entièrement d'accord avec les églises de l'Orient. Mais cette harmonie d'enseignement, promulguée par le chef suprême de l'Eglise, ne ramena point les deux ou trois prélats de cour qui s'étoient prononcés contre les images de Jésus-Christ et de ses saints ; et ils ne respectèrent plus que les images de l'empereur : quand on tient à sa fortune plus qu'à sa foi, on est toujours de l'avis du pouvoir qui dispense les faveurs de la terre.

Cependant le scandale excité par l'ordonnance de Léon étoit si grand, que, dans tout l'empire, on le regardoit comme un impie qui ne méritoit pas de régner. Les peuples de la Grèce et des îles qui en dépendent en prirent occasion de se révolter. Ayant élu pour empereur un nommé Cosme, ils vinrent (octobre 727) sous les murs de Constantinople pour y combattre le prince hérésiarque. Les principaux soutiens de cette entreprise étoient Agallien, qui commandoit en Grèce, et le général Etienne. On en vint aux mains ; mais le feu grégeois décida bientôt de la victoire. Agallien, se voyant environné de flammes, se précipita tout armé dans la mer.

Etienne fut pris avec Cosme, et ils eurent l'un et l'autre la tête tranchée.

Léon, loin de rendre à Dieu de dignes actions de grâces, et de marquer sa reconnaissance au patriarche Germain, qui s'étoit hautement déclaré contre les rebelles, n'en persécuta les catholiques qu'avec plus de hardiesse, et fit de nouveaux efforts pour séduire le patriarche. Comme l'empereur, après bien des tentatives inutiles, menaçoit d'abolir, de gré ou de force, tous les monuments du saint culte : Nous avons bien ouï dire, répartit le saint prélat, qu'on détruiroit les saintes images, mais non sous le règne de Léon. Et sous quel règne, reprit l'empereur ? Saint Germain répondit : Sous le règne de Conon. Il est vrai, dit Léon avec étonnement, que mon nom de baptême est Conon. Ah ! Seigneur, s'écria le patriarche, à Dieu ne plaise que cette tache soit imprimée à votre empire ! Celui qui commettra un pareil attentat est précurseur de l'antechrist, et ne tend à rien de moins qu'à renverser le christianisme par les fondements¹. Comme l'empereur s'irritoit de ce discours : Seigneur, poursuivit le saint, souvenez-vous, je vous en conjure, de ce que vous avez promis à votre couronnement, et comment vous avez pris Dieu à témoin que vous ne changeriez rien dans la tradition de l'Eglise. L'empereur ne se laissa point fléchir ; mais, changeant les transports de sa fureur en artifices lâches et perfides, il continua de parler au patriarche de manière à lui faire échapper quelques propos offensants, afin de le faire déposer comme séditieux.

Il étoit secondé par Anastase, disciple du saint, et secrètement engagé dans les mêmes erreurs que le prince, par la promesse qu'il en avoit reçue d'être fait patriarche. Saint Germain se contenta de représenter doucement à son disciple son infidélité et son ingratitude ; mais l'ambitieux Anastase n'étoit pas de caractère à chanceler dans sa résolution par de pareils motifs. Si un second avertissement que lui donna son maître fit plus d'impression, il ne fut pas plus efficace. Un jour qu'ils entroient l'un et l'autre chez l'empereur, Anastase, qui suivoit de trop près, marcha sur la robe du patriarche. Mon

¹ Fragm. Epist. in Græcor. Cod. Orient. Canonum.

fil's, lui dit le saint, ne vous pressez pas; vous n'entrerez que trop tôt dans l'Hippodrome. Anastase parut troublé de cette parole prophétique, et tous ceux qui l'entendirent demeurèrent pareillement interdits. Elle fut en effet vérifiée quinze ans après, quand l'empereur Constantin, fils et successeur de Léon, après avoir fait crever les yeux à Anastase, le fit ignominieusement promener sur un âne dans la place de l'Hippodrome.

L'empereur Léon cependant accusa d'idolâtrie, et le saint patriarche, et tous les évêques, et toute la multitude des fidèles. Sa prévention et son ignorance honteuse en fait de religion étoient trop grossières, pour qu'il saisît la différence du culte relatif au culte absolu. Il alla jusqu'à rejeter, avec la vénération des images, le respect des reliques, et l'intercession des saints. Il tint un conseil (janvier 730), où il dressa un décret en forme contre les images. Saint Germain refusa inébranlablement de le souscrire. Il m'est impossible, dit-il, de rien innover, sans un concile œcuménique qui explique la tradition. L'empereur ne prit plus conseil que de son emportement, le priva de sa dignité sans aucune forme canonique, envoya au palais patriarcal des officiers armés pour l'en arracher brutalement et avec toutes sortes d'outrages, quoiqu'il fût âgé de plus de quatre-vingts ans¹. Il se retira à la campagne dans une maison de ses pères, laissant dans une extrême consternation la ville de Constantinople dont il occupoit le siège depuis plus de quatorze ans. Il nous reste dans la Bibliothèque des Pères plusieurs fragments de ses ouvrages, qui font connoître la profondeur de sa doctrine, et la beauté de son génie. Anastase fut ordonné à sa place, après s'être déclaré publiquement contre les images.

Dans le vestibule du grand palais de Constantinople, il y avoit une image extraordinairement révérée, qui représentoit Jésus-Christ en croix². On disoit que le grand Constantin l'avoit fait faire en mémoire du signe miraculeux qui lui apparut au ciel: et on la nommoit *antiphonètes*, c'est-à-dire,

¹ Theoph. an. 10. p. 348.—² Narr. de Antiph. t. 2. Bibl. PP. vit. S. Steph. p. 415. Tom. VII. Conc. p. 19.

répondant ou caution, parce qu'un marchand chrétien, s'étant trouvé dans la nécessité d'emprunter d'un juif une somme considérable, et lui ayant donné pour caution Jésus-Christ représenté dans ce portrait, eut dans son négoce un succès inespéré qui le mit en état de payer, et qui engagea son créancier à se convertir. On en racontoit mille autres prodiges. L'empereur iconoclaste, commençant par là ses exploits sacrilèges, envoya son écuyer Jovin pour briser l'image. Des femmes qui se trouvoient présentes s'efforcèrent de détourner Jovin de cette impiété, mais inutilement. Il monta, lui-même à l'échelle, et porta trois coups de cognée au visage de la figure sacrée. Les femmes n'écoutant que l'excès de leur indignation, tirèrent le pied de l'échelle, et firent tomber Jovin, qui se tua. Le crucifix fut néanmoins brisé, et l'on mit à sa place une simple croix, que les novateurs ne refusoient pas d'honorer, pourvu qu'il n'y eût point de figure humaine. On condamna les femmes au dernier supplice, avec dix autres personnes, que l'église grecque honore toutes comme martyrs, pour la constance avec laquelle elles persévérèrent dans la foi catholique.

L'empereur, dont l'ignorance ne pouvoit souffrir ni les sciences ni les savants, persécuta surtout les hommes renommés pour leurs lumières. Ses prédécesseurs avoient établi près de leur palais une magnifique bibliothèque, où, par une longue suite de largesses, il se trouvoit plus de trente mille volumes. Le bibliothécaire, homme de rare mérite, en avoit douze autres sous lui qui enseignoient gratuitement la science de la religion, et généralement toutes les sciences. Leurs connoissances étoient si universelles, et leur sagesse si reconnue, que les plus grands empereurs s'étoient fait une loi de ne rien entreprendre d'extraordinaire, sans les consulter. Léon employa inutilement les promesses et les menaces pour les engager dans son hérésie; à la fin il fit entourer la bibliothèque de bois secs, et brûla les livres, avec ceux qui les gardoient¹. On regretta particulièrement les œuvres d'Homère, qui étoient écrites en lettres d'or sur le seul boyau d'un dragon de six-

¹ Ducang, C. P. christ. l. 2. p. 151.

vingts pieds de longueur. Le barbare empereur abolit en même temps les écoles des saintes lettres, qui subsistoient depuis le grand Constantin. Il voulut enfin obliger tous les habitants de Constantinople, non-seulement à livrer sans exception les images de Jésus-Christ, de la Vierge et des saints, pour les brûler au milieu de la ville, mais encore à effacer eux-mêmes, avec de la chaux, toutes les peintures des églises; et comme la plupart refusoient d'obéir, on leur abattoit les mains, les bras, ou la tête, ce qui produisit quantité de martyrs dans toutes les conditions.

Il ne se contenta point de profaner ainsi les églises dans tous ses états d'Orient, il envoya l'ordre de faire la même chose en Italie. A cette nouvelle, tous les peuples s'émurent, abattirent et foulèrent aux pieds les images d'un empereur qui n'épargnoit pas celle de Jésus-Christ. Le pape, sans approuver la sédition, exhorta les fidèles à se préserver de l'hérésie; il redoubla ses prières et ses aumônes, ordonna des jeûnes et des processions pour obtenir le secours du ciel dans un besoin si pressant. Il écrivit souvent à l'empereur pour le faire rentrer en lui-même, mais sans aucun succès. L'esprit d'avarice au contraire se joignant dans ce prince à celui d'erreur et d'impieété, il prit alors la méthode de faire enlever des églises tous les vases d'or et d'argent, sous prétexte qu'ils étoient ciselés, et qu'ils portoient empreintes les figures de quelques saints. Il porta le zèle de l'hérésie, et le ressentiment contre le pape qui la combattoit, jusqu'à tenter à plusieurs reprises de faire assassiner Grégoire II, pour lui substituer un pontife plus commode: mais tout manqua par le zèle des Romains, qui déferèrent même au pape Grégoire, sur la ville et le duché de Rome, une sorte de surintendance, qui fut, dès 726, le principe de la souveraineté des papes.

Les conspirations secrètes n'ayant point réussi, Paul, exarque de Ravenne, employa la force ouverte, et fit marcher des troupes vers Rome. Les Romains ne perdirent pas courage. Les Lombards se joignirent à eux pour la défense du père commun des fidèles, et, accourant de tous côtés en grand

nombre, ils firent peur aux troupes de l'exarque, qui n'osèrent approcher.

Quelque temps après néanmoins, le roi Luitprand, toujours attentif à saisir les occasions d'étendre sa puissance, fit alliance avec l'eunuque Eutychius, exarque de Ravenne, et l'on convint que le roi soumettroit à son obéissance les ducs de Spolète et de Bénévent, et que l'exarque se rendroit maître de Rome pour exécuter les ordres de l'empereur contre le pape. Luitprand soumit en effet les deux ducs, et vint ensuite aux portes de Rome. Le pontife ne se déconcerta point; résolu à délivrer son peuple, ou à s'immoler pour lui, il sortit courageusement au-devant du Lombard, et lui fit un discours qui attendrit tout le monde. Luitprand se montra d'autant moins difficile à fléchir, qu'il avoit acquis tout ce qu'il prétendoit. Il se prosterna aux pieds du pontife, promit de ne faire mal à personne, et, s'étant dépouillé de ses armes, il alla déposer devant le corps de saint Pierre son épée, son baudrier, son manteau, avec une couronne d'or et une croix d'argent. Après avoir fait sa prière, il pria le pape de recevoir aussi l'exarque à la paix, ce que Grégoire accorda, avec une sincérité qui ne fut pas suspecte, quand on le vit secourir ce timide eunuque contre Tibère, surnommé Pétase, qui se révolta peu après dans la Toscane, et voulut se faire empereur.

Léon ne se désista point de ses tentatives impies, pour tous les périls où elles le précipitoient; il s'aveugla au point d'envoyer au pape son édit contre les images, lui promit ses bonnes grâces, malgré tout ce qui s'étoit passé, s'il y acquiesçoit, et le menaça de le faire déposer s'il en empêchoit l'exécution. Grégoire méprisa et menaces et promesses, exhorta tous les chrétiens, par des lettres circulaires, à rejeter courageusement cette ordonnance impie. Toute l'Italie fut aussitôt en mouvement. Les peuples de la Pentapole, sujets de Léon, et même son armée de Vénétie, c'est-à-dire, de la province de Ravenne, déclarèrent qu'ils combattraient jusqu'à la mort pour la défense du pape. Ils anathématisèrent l'empereur hérétique et tous les auteurs de son hérésie; ils se choisirent des chefs; on envoya de toute part des députés et d'ardents négociateurs. Enfin l'Italie tout entière, par une délibération publique, ré-

solut d'élire un autre empereur, et de l'aller couronner à Constantinople : mais le pape arrêta ce soulèvement¹.

Exhilarat, duc de Naples, qui étoit maître de la Campanie, ayant encore voulu induire le peuple de cette province à faire périr le pape, les Romains le prirent et le firent mourir avec son fils; puis ils chassèrent de leur ville le duc Pierre qui leur étoit devenu suspect. Paul, nouvel exarque de Ravenne, fut tué par une partie des citoyens de cette ville divisés entre eux. La ville d'Auxume dans la Pentapole se rendit aux Lombards, et plusieurs places de l'Emilie suivirent son exemple. Ils s'emparèrent enfin de la ville même de Ravenne, où tout étoit dans le trouble et la confusion, et l'exarque fut obligé d'aller s'établir à Venise. C'est ce que nous apprenons par une lettre qu'écrivit alors Grégoire II à Ursus, duc de cette ville, et dans laquelle ce pontife, invariablement attaché à l'empereur Léon, malgré ses erreurs et ses violences, exhorte ce duc à s'entendre avec l'exarque pour remettre Ravenne sous les lois impériales². Il empêcha encore les Romains de tuer le patrice Eutychius qu'ils avoient surpris dans une nouvelle conspiration contre le chef de l'Eglise. Mais tant d'attentats redoublés firent prendre aux Romains les mesures les plus efficaces pour la conservation de leur pontife et de la foi dont il se rendoit la victime; tous s'obligèrent par serment, grands et petits, à plutôt mourir que de permettre qu'on lui fit aucun mal. Le patrice Eutychius ayant tenté derechef le roi et les ducs des Lombards par l'appât de l'or, si puissant d'ordinaire sur l'esprit de ce peuple, il n'en retira que la honte et la confusion dues à la noirceur d'une si lâche manœuvre. Ils se joignirent aux Romains, et firent le même serment qu'eux pour la défense du souverain pontife. Grégoire, de son côté, mettant une sage distinction entre les efforts des peuples contre l'empire, et leur religieux attachement pour le vicaire de Jésus-Christ, leur rendit grâces d'une affection qui prenoit sa source dans l'horreur de l'hérésie, et les exhorta en même temps à la fidélité envers l'empire. Tel étoit le respect de ce saint et sage pontife pour les foibles restes de puissance que les successeurs

¹ Theoph. an. 7. — ² Greg. II. epist. ad Urs. t. vi. Conc.

des Césars conservoient dans l'ancienne Rome. Les Grecs veulent toutefois que Grégoire II ait soustrait l'Italie à l'obéissance des empereurs : mais les historiens d'Italie qui en parlent tout différemment, méritent d'autant plus de croyance que leur attachement, quel qu'il fût pour le pape, ne leur eût point fait altérer la vérité dans une matière qui, à leur sens, ne pouvoit que lui faire honneur. L'eussent-ils trouvé condamnable, quand, usant de concert avec eux de leur droit de souveraineté ou d'indépendance presque entièrement établi, il se fût ligué avec les Lombards et d'autres peuples absolument indépendants, pour repousser la force par la force, et les sauver, avec l'Eglise, des derniers malheurs ?

Le pape Grégoire rejeta les lettres synodiques d'Anastase, parvenu au siège de Constantinople par la profession de la nouvelle hérésie. Animé de la vigueur qui convenoit à la primauté du siège apostolique, il lui écrivit que s'il ne revenoit à la foi de l'Eglise, il seroit privé du sacerdoce ; mais il ne put mettre cette menace à exécution, étant mort peu de temps après, c'est-à-dire, le 10 de février de l'an 731. Son pontificat de près de seize ans, dans les temps les plus critiques, ne fut qu'un long tissu de traits de vigueur et de sagesse, de vertus paisibles et d'œuvres d'éclat. Il eut constamment en vue la gloire de Dieu, l'avantage de l'Eglise, le salut des peuples et des princes mêmes qu'il étoit obligé de contredire. Il est compté au nombre des saints, et honoré le 13 février.

Il nous reste de lui quelques lettres qui nous font connoître l'état du gouvernement hiérarchique dans la partie septentrionale de l'Italie. La différence des dominations que la juridiction ecclésiastique suivoit encore assez ordinairement, avoit fait partager en deux le patriarcat d'Aquilée. Sérénus, patriarche pour les Lombards, résidoit à Frioul, et Donat, patriarche pour les Romains, continuoit de siéger à Grade¹. Grégoire II, à la prière du roi des Lombards, avoit accordé le pallium à Sérénus, qui se prévalut de cette faveur pour faire quelques entreprises sur Donat. Le pape lui enjoignit aussitôt par lettre de se contenir dans ses limites, qui étoient celles de la

¹ Greg. ep. 14 et 15.

domination des Lombards. Il écrivit en même temps à Donat, aux autres évêques et aux peuples de Vénétie et d'Istrie, afin de les prévenir qu'il n'avoit point prétendu toucher à leurs droits ecclésiastiques, et que ces réglemens de religion devoient encore moins préjudicier à leurs droits politiques.

Tandis qu'on faisoit les funérailles de Grégoire II, tout le peuple romain, comme par inspiration divine, enleva de force le prêtre Grégoire qui y assistoit, et le porta sur la chaire de saint Pierre. Il fut ordonné le trente-huitième jour après la mort de son prédécesseur, 18 de mars de la même année 731. La vénération publique ne pouvoit être plus juste. C'étoit un homme d'une douceur angélique, mais sans pusillanimité et sans mollesse, d'une prudence consommée, profond dans les Ecritures, naturellement éloquent; et quoique Syrien de naissance, doué d'une facilité rare à s'exprimer en grec et en latin, inviolablement attaché à la foi catholique, d'une charité exemplaire qui ne cessoit de se signaler par la délivrance des captifs, le soulagement des prisonniers, des veuves et des orphelins, de toutes les personnes sans appui¹. A ces œuvres de miséricorde, il joignoit la science et la pratique de la vie intérieure, où il se plaisoit à conduire, par les sentiers de la plus sublime perfection, les âmes que le Seigneur avoit prévenues de ses grâces de choix. On l'a nommé Grégoire le jeune, pour le distinguer de son prédécesseur avec qui les Grecs l'ont souvent confondu.

Aussitôt qu'il fut installé sur le trône pontifical, il s'appliqua efficacement à étouffer la guerre que l'empereur Léon faisoit aux saintes images. Il lui envoya un prêtre de l'Eglise romaine, nommé Georges, avec des lettres aussi touchantes qu'instructives, pour le retirer de son erreur. Il lui représentoit ce qu'on a déjà vu dans les écrits de saint Germain, touchant la crainte imaginaire d'idolâtrer en révéant les images de Jésus-Christ et de ses serviteurs. « Mais pendant les premières années de votre règne, reprend-il, vous n'avez point fait cette étrange objection². Nous gardons soigneusement dans l'église de Saint-Pierre, les lettres scellées de votre sceau, et souscrites

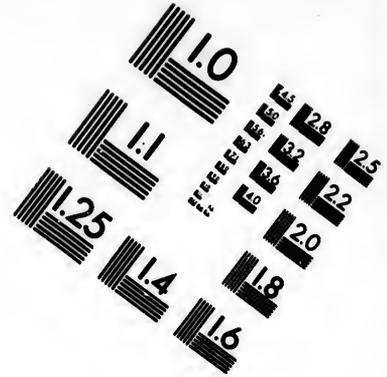
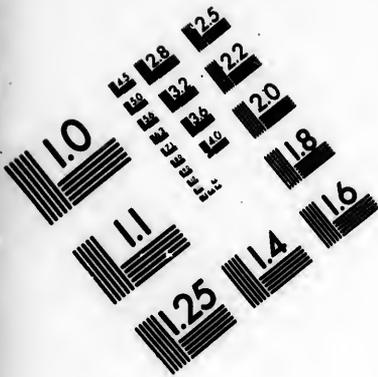
¹ Anast. in Greg. III. — ² Tom. VII. Conc. p. 10.

de votre main avec le cinabre. Vous y confessez notre foi dans toute sa pureté et dans toute son étendue. Vous avez si bien marché pendant dix ans ; qui vous arrête à ce terme , et vous fait faire une chute si funeste ? Qui vous écarte de la route tracée par les Pères et les six conciles généraux ? Ayant pour évêque notre saint frère Germain , vous deviez consulter , comme votre père , ce vénérable vieillard âgé de quatre-vingt-quinze ans , pendant lesquels il n'a cessé d'acquérir de l'expérience en tout genre , au grand avantage de l'Eglise et de l'empire ; mais vous l'avez négligé pour écouter cet insensé et pervers Ephésien , fils d'Absimare , et son évêque Théodose , l'un des chefs de la nouvelle impiété. Prince , ce n'est pas ainsi qu'en a usé l'empereur Constantin-Pogonat d'heureuse mémoire , lui qui fit célébrer le sixième concile , et s'y soumit le premier. Apprenez , par son exemple , qu'il n'appartient pas aux empereurs de décider en matière de religion , mais seulement aux évêques. Comme les prélats qui sont préposés aux églises s'abstiennent des affaires politiques , les princes du siècle doivent s'abstenir des affaires ecclésiastiques , et chacun doit se borner à l'autorité qui lui a été commise par le ciel¹. Le sanctuaire et le palais ont des ministres différents , qui ne doivent pas même porter leurs regards dans leurs districts séparés. L'évêque ne doit pas s'ingérer dans la distribution des dignités temporelles , et l'empereur n'a pas le pouvoir d'instituer des prêtres ou des évêques , de consacrer ou d'administrer les sacrements. Que dis-je ? il ne peut même y participer , sans le ministère sacerdotal.

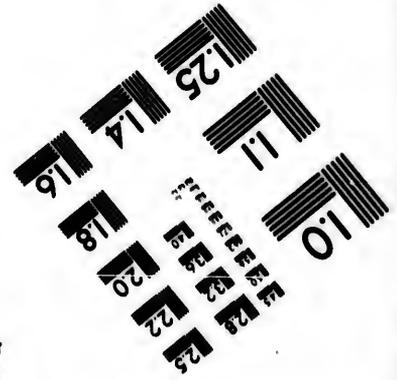
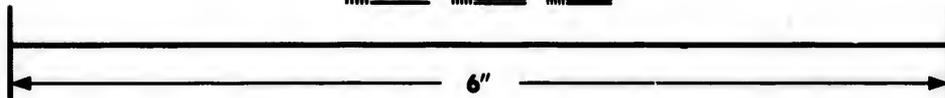
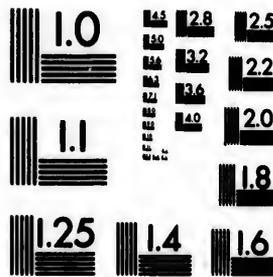
» Vous nous proposez , poursuit le pape , d'assembler un concile œcuménique : nous ne le jugeons pas à propos. C'est vous qui faites la guerre que souffre l'Eglise ; tenez-vous en repos , elle sera en paix , et les désordres finiront. La religion jouissoit d'un tranquillité profonde , quand vous avez excité les combats et les scandales. Ils ne feroient qu'augmenter dans ces circonstances , par la tenue d'un concile. Où est le pieux empereur qui puisse y prendre séance selon la coutume , en protéger et en faire exécuter les décisions , récompenser les défenseurs de la vérité , réprimer ceux qui la blasphèment ? Vous

¹ Tom. VII, Conc. p. 26.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

24 28 25
32 22
20
18

11
10
FE

croyez nous épouvanter en disant : J'enverrai à Rome briser l'image de saint Pierre, et j'en ferai enlever le pape Grégoire, chargé de chaînes, comme autrefois le pape Martin; mais ignorez-vous comment la haine que vous portez à l'Eglise a soulevé tout l'Occident contre vous? Vous êtes moins pour nous un objet d'alarme que de pitié. Nous avons eu la douleur de voir abattre vos portraits, de les voir fouler aux pieds. Les Lombards, les Sarmates et d'autres peuples du Nord ont fait des courses dans la province de Ravenne, se sont emparés de cette ville, en ont chassé vos officiers, et y ont établi les leurs. Ils veulent traiter de la même manière celles de vos places qui sont les plus proches de nous, sans en excepter Rome : et quelles sont vos ressources pour les défendre? Convincez-vous donc que vos menaces n'ont rien ici de terrible. Les papes au contraire sont devenus des médiateurs utiles pour vous entre l'Orient et l'Occident. »

Le prêtre Georges partit courageusement, avec ces lettres, en qualité de légat; mais son courage ne se soutint pas¹. A son arrivée à Constantinople, il y trouva tant d'aigreur dans les esprits, qu'il n'osa pas seulement présenter ses dépêches à l'empereur, et s'en revint à Rome sans avoir rien fait. Il confessa ingénument sa foiblesse avec de grands signes de repentir, et en s'offrant à la réparer. Le pape vouloit irrémisiblement le déposer dans un concile. A la prière des évêques qui intercédèrent unanimement pour une pusillanimité passagère que le coupable étoit prêt à faire oublier, le pape se contenta de le mettre en pénitence, puis le renvoya effectivement à Constantinople avec ces mêmes lettres qui l'avoient fait frémir dans sa première mission. L'empereur les fit saisir en Sicile, sans permettre que le légat les apportât à Constantinople, et le condamna lui-même à l'exil, où il le retint près d'un an.

Le pape en étant averti, assembla l'an 732, dans l'église de Saint-Pierre, un concile de quatre-vingt-treize évêques, parmi lesquels se trouvèrent l'archevêque de Grado et l'évêque de Ravenne, sujets de l'empereur. Les prêtres, les diacres, tout le clergé de Rome y fut généralement admis. Comme il

¹ Anast. in Greg. III.

ne s'agissoit pas de ces profondes spéculations qui avoient occupé la plupart des conciles précédents, mais d'une pratique universelle et constante qui faisoit partie de la dévotion des peuples, afin de faire connoître à l'empereur combien ils étoient attachés à une partie si bien reconnue de la foi catholique, et combien il étoit dangereux pour lui-même de les contraindre en ce point, on y admit les magistrats, et généralement tout le peuple romain. Il y fut ordonné que si quelqu'un méprisant à l'avenir l'usage de l'Église apostolique touchant les saintes images, les ôtoit, les détruisoit, les profanoit, ou en parloit avec mépris, il seroit exclu de la participation du corps et du sang de Jésus-Christ, et retranché de la communion de l'Église: On y arrêta aussi qu'on écrivoit de la part du concile à l'empereur Léon; pour l'avertir de changer de conduite et de mettre fin à ses violences.

Le pontife, pour confirmer par son exemple la décision du concile, fit porter à l'église de Saint-Pierre six colonnes d'albâtre que l'exarque Eutychius lui avoit données: on les érigea devant les reliques du prince des apôtres, trois à droite, et trois à gauche, et on les revêtit d'un argent très-pur, sur lequel étoit gravé d'une part le portrait du Sauveur et des apôtres, de l'autre celui de la mère de Dieu, et de plusieurs vierges célèbres par leur sainteté. Pour témoigner encore le respect qui étoit dû aux reliques des saints, aussi-bien qu'à leurs images, Grégoire recueillit une quantité de ces reliques précieuses, et fit construire dans la même église de Saint-Pierre un oratoire où il les plaça avec beaucoup de pierreries, un calice d'or, avec sa patène, et deux burettes d'argent. A l'image de la Vierge en particulier, il fit mettre un diadème d'or parsemé de perles, un collier aussi d'or, six superbes hyacinthes et beaucoup d'autres ornements inestimables, sans compter les couronnes, les vases et les croix d'argent. A l'oratoire de la crèche, nommé le saint oratoire par excellence, il plaça une statue de la mère de Dieu tenant son fils, toute d'or massif, et toute étincelante des pierreries les plus rares.

Cependant les lettres du concile que le défenseur Constantin étoit chargé de porter à l'empereur, furent retenues comme les précédentes; et ce nouveau porteur, aussi-bien que Georges

fut outrageusement renfermé dans une étroite prison, d'où il eut bien de la peine à sortir après un an. Tous les états d'Italie en corps adressèrent, sur le même objet, une requête au prince hérétique, qui n'eut pas plus de ménagement pour une députation si imposante. Enfin le pontife, ne voulant rien négliger dans une affaire de cette importance, écrivit encore à Léon et au patriarche Anastase. Toutes ces tentatives furent plus qu'inutiles. Léon, n'écoutant que son aveugle dépit, arma une flotte nombreuse et la fit partir avec célérité contre les Italiens. Ces peuples, très-puissants ensemble, mais mal préparés et plus mal unis encore, avoient tout à craindre de ce formidable armement. La consternation se répandoit dans toutes les provinces, lorsque Dieu suscitant les vents et la tempête, les vaisseaux se brisèrent les uns contre les autres dans la mer Adriatique. Le duc Manès, qui commandoit cette flotte, en ayant recueilli quelques débris, remonta le Pô et vint pour attaquer Ravenne dans l'intention de saccager au moins cette ville; mais les habitants courant aux armes, le mirent dans une déroute complète le 26 juin 733. La vengeance de Léon, quoique plus sourde, n'en fut pas moins oppressive. Il augmenta d'un tiers la capitation de Calabre et de Sicile, où ses troupes pouvoient encore aborder, et où il fit tenir registre de tous les enfants mâles qui naissoient. Il confisqua dans les terres de son obéissance les patrimoines de Saint-Pierre de Rome, montant à 224000 livres. En Orient, il persécuta les orthodoxes avec autant de noirceur que de violence, les tourmentant indignement, mais sans les mettre à mort, de peur qu'ils ne fussent honorés comme martyrs. Il ne laissa pas d'en faire périr plusieurs, dont les Grecs ont conservé d'amples catalogues; mais il est difficile de discerner sous quel tyran chacun d'eux a souffert. Comme il y eut plusieurs empereurs iconoclastes, les ménologes ont souvent confondu ensemble les différents persécuteurs, et surtout Léon l'Isaurien avec Léon l'Arménien. Aux efforts que fit en Orient le premier de ces empereurs iconoclastes, le Seigneur opposa un docteur illustre, et qui fut d'autant plus utile à la religion, qu'il n'étoit pas sous la domi-

† Anast. ibid.

nation romaine¹. Il naquit à Damas de parents chrétiens, et fut nommé Jean. Son père, aussi distingué par ses vertus que par sa noblesse et son opulence, le fit instruire dans toutes les sciences, tant profanes que sacrées. Jean renonça ensuite à l'héritage paternel, et embrassa la vie solitaire dans le monastère de Saint-Sabas près de Jérusalem. Il fut surnommé Mansour, c'est-à-dire racheté, et Chrysorrhœos ou fleuve d'or, du nom de l'une des rivières qui passent à Damas². Les Grecs le nommèrent ainsi pour son éloquence; mais il est plus connu chez les Latins sous le nom de saint Jean Damascène.

Entre ses différentes œuvres, on fait surtout mention des trois discours qu'il composa contre les iconoclastes. Il publia le premier sitôt qu'il fut instruit du décret de l'empereur Léon contre les saintes images. Plein de l'esprit de recueillement et d'humilité à quoi il s'étoit voué : « Je devois, dit-il, garder un humble silence, et me contenter de confesser à Dieu mes iniquités; mais voyant la pierre sur laquelle l'Eglise est fondée, battue de la plus violente tempête, je ne crois pas devoir me taire, ni me concentrer dans une obscurité qui ne peut plus servir que de voile au défaut de courage. Je crains Dieu plus que je ne crains l'empereur; et puisque l'autorité du prince est d'un si grand poids sur les sujets, qu'ils n'osent enfreindre les commandements les plus injustes, tâchons de les convaincre que les rois de la terre sont soumis au roi du ciel, et qu'ils doivent obéir les premiers à ses lois. » Après ce début, il pose pour fondement de toute son instruction, que l'Eglise ne sauroit errer, et qu'on ne peut la soupçonner d'un abus aussi détestable que l'idolâtrie.

« Je sais, reprend-il, que celui qui ne sauroit tromper, a dit : Vous ne ferez point d'images de ce qui est au ciel ou sur la terre. Mais il s'explique lui-même, en ajoutant ces paroles : De peur qu'en regardant ces objets, vous ne vous laissiez séduire, pour les servir et les adorer. Aussi n'adoré-je qu'un seul Dieu; je n'adore point la créature, ou du moins je ne lui rends que l'adoration qui lui convient, car le culte se prend en deux manières : il en est un que nous rendons à Dieu, à ses

¹ Boll. ad 6 Maii. — ² Theoph. an. 2. Copr.

serviteurs et à ses amis. Le législateur suprême seroit-il le seul qui nous ordonneroit des choses contraires? S'il défend absolument toute image, pourquoi fit-il couvrir de chérubins le propitiatoire? L'arche d'alliance, l'urne sacrée, le tabernacle tout entier, n'étoient-ils pas des ouvrages matériels, et faits de mains d'homme? Enfin le bois de la croix, la pierre du saint sépulcre, source de notre résurrection et d'une vie sans fin, le corps même et le sang du Seigneur ne sont-ils pas de la matière! Supprimez donc le culte et la vénération de tous ces objets sacrés, ou convenez que l'on peut honorer les images de l'Homme-Dieu et de ses amis; supprimez encore les fêtes instituées en l'honneur des saints, ou recevez leurs images; mais vous ne pouvez abolir ces fêtes établies par les apôtres et par les Pères. Le linge et la ceinture, l'ombre seule de ces amis de Dieu guérissoit les malades et chassoit les démons; pourquoi leurs images nous seroient-elles funestes? Ou n'honorez rien de matériel, ou n'introduisez point d'innovations bizarres dans les usages établis par nos pères. On a tenu bien des conciles; d'où vient qu'aucun d'eux n'a condamné le culte que nous pratiquons de toute antiquité? On ne doit point obéir à l'empereur quand il ordonne de bouleverser l'Eglise. Ce n'est pas aux princes, c'est aux apôtres et à leurs successeurs que Jésus-Christ a donné le pouvoir de lier et de délier. Il a établi dans la maison de Dieu, dit saint Paul, des apôtres, des prophètes, des pasteurs, des docteurs: il ne dit pas, des empereurs. Ce ne sont pas les princes du siècle, mais les ministres du sanctuaire qui nous ont parlé de la part de Dieu. Le gouvernement politique appartient à la puissance impériale; le gouvernement de l'Eglise, au clergé. Saül déchira le manteau de Samuel, et perdit son diadème; Jézabel persécuta Elie, et fut mangée des chiens; Hérode fit trancher la tête à Jean-Baptiste, et mourut rongé des vers. Seigneur, ajoute-t-il, en adressant la parole à l'empereur, nous vous obéissons dans ce qui regarde la vie civile, comme les tributs et les impositions; dans les matières ecclésiastiques, nous n'écoutons que nos pasteurs.» Ce dernier trait montre que les chrétiens du Levant, quoique sous la domination des infidèles, regardoient encore les empereurs de Constantinople comme leurs souverains légitimes.

A la fin de son premier discours, et dans les deux suivants, saint Jean Damascène insiste fortement sur l'autorité de la tradition. Il cite à ce sujet la seconde épître de saint Paul aux Thessaloniens, et le traité de saint Basile sur le Saint-Esprit ; puis il rapporte plusieurs passages du même saint Basile, de saint Denis, de saint Grégoire de Nysse, de saint Jean Chrysostôme, de saint Ambroise, de saint Maxime, de saint Anastase d'Antioche, de Léon, évêque de Naples en Chypre, qui autorisent clairement le culte des images. A l'occasion de ce dernier Père, il réfute l'objection tirée de saint Epiphane, qu'on disoit avoir déchiré un rideau où étoit peinte une image. Saint Jean Damascène, en supposant ce fait, dit que saint Epiphane a pu en user de la sorte pour corriger quelques abus, comme saint Athanase ordonna d'enterrer les reliques des saints pour empêcher les superstitions égyptiennes à l'égard des corps morts de leurs proches. Mais que le saint évêque de Salamine n'ait pas prétendu abolir les saintes images, on le voit, dit-il, par son église qui en est encore toute remplie. Et quel est, ajoute-t-il, le meilleur interprète de saint Epiphane, sinon le digne héritier de son esprit et de ses vertus, Léon, qui a prêché dans la même île de Chypre ?

Les lettres de saint Jean Damascène passèrent de main en main parmi les fidèles, et en confirmèrent une multitude dans la doctrine et les observances catholiques. On dit que l'empereur Léon en conçut tant de haine contre lui, que ne pouvant la satisfaire de vive force, et recourant aux noires manœuvres des plus lâches faussaires, il l'accusa de crimes d'état auprès du calife qui honoroit le saint docteur de sa bienveillance et de toute sa confiance ; que le prince infidèle, dans son premier emportement, lui fit couper la main droite ; qu'elle fut rétablie, la nuit suivante, par un miracle qui désabusa le mahométan, et qui ne laissa à l'empereur que la honte d'une atrocité infructueuse¹. Mais sans nier absolument la réalité de ce miracle, ne pourroit-on pas dire que l'ordre du calife fut sans effet, parce que Jean, qu'il aimoit, eut le temps de se justifier ? La nouvelle de cet ordre s'étant répandue sur-le-champ, aura

¹ Ch. Hist. Eccl. l. xv, c. 3.

entraîné la croyance de l'exécution : ensuite la vue de Jean et de sa main droite aura persuadé au peuple avide du merveilleux, qu'elle lui avoit été rendue pendant la nuit. Quoi qu'il en soit de l'accusation et du miracle, il est constant que Léon ne montra que du mépris pour la doctrine de saint Jean Damascène, qui ne différoit pas de celle de l'Eglise.

Mais tandis que la foi couroit ces périls en Orient, elle faisoit les plus grands progrès en Germanie par le ministère de saint Boniface. Sa réputation s'étoit répandue par toute l'Europe ; on ne parloit qu'avec admiration de cet homme apostolique ; d'illustres coopérateurs arrivoient sans cesse, surtout des îles Britanniques, afin de partager la gloire et les travaux de son apostolat. Ils se dispersoient au loin, les uns dans la Hesse, les autres dans la Thuringe et les contrées limitrophes, dans les villes, dans les bourgs, dans les moindres peuplades, et jusque dans l'obscurité des forêts, qui recéloient des familles isolées de sauvages. Bientôt il fallut bâtir de nouvelles églises pour recevoir les chrétiens, dont le nombre augmentoit de jour en jour. C'est à ce temps qu'on rapporte la fondation des monastères de Frislar et d'Hamanabourg. On joignoit ordinairement à chaque église un monastère nombreux, où nonobstant les travaux de la mission, la règle du silence et du recueillement s'observoit avec la plus grande exactitude. On raconte du premier abbé de Frislar, saint Wigbert, qui vint d'Angleterre étant déjà prêtre, que lorsqu'il étoit appelé pour la confession de quelque personne, il gardoit religieusement le silence en chemin, ou ne tenoit que des discours de piété.

Saint Boniface avoit écrit au pape Grégoire III, aussitôt qu'il l'avoit su sur la chaire de saint Pierre, tant pour l'assurer de son obéissance, que pour recevoir les conseils apostoliques par lesquels il se faisoit un devoir capital de se conduire. Alors le saint Siège lui accorda l'honneur du pallium, avec le titre d'archevêque. Le pontife lui envoya des reliques et d'autres présents, avec une lettre où il lui dit d'établir, suivant les canons et l'autorité du saint Siège, de nouveaux évêques dans les lieux où les fidèles se multiplioient si heureusement¹.

¹ Tom. vi, Conc. p. 1468. Ep. 1.

Il veut néanmoins qu'on appelle toujours deux ou trois évêques à ces ordinations, et qu'on use de toutes les règles de la prudence pour ne point avilir l'épiscopat. Il enjoit, pour les mariages, d'observer les degrés de parenté jusqu'à la septième génération; et pour la pénitence des parricides, de les priver toute leur vie de l'usage de la viande et du vin, de les faire jeûner le lundi, le mercredi et le vendredi de chaque semaine, et de ne leur accorder la communion qu'à la mort, en forme de viatique. Comme l'Eglise, sans condamner absolument les quatrièmes noces, ne leur donnoit pas non plus son approbation, on recommande aux missionnaires de détourner les nouveaux chrétiens de se remarier plus de deux fois. Pour adoucir leur barbarie qui s'opposoit également à la gloire et aux progrès de l'Evangile, on exhorte à supprimer, autant qu'il sera possible, l'usage où ils étoient de manger de la chair de cheval.

Il paroît que les empêchements du mariage n'étoient ni parfaitement uniformes, ni bien constants. Boniface écrivant à Northelme, archevêque de Cantorbéry, le pria de lui envoyer copie des questions de l'évêque saint Augustin, et des réponses de saint Grégoire le Grand « où, entr'autres articles, dit-il, on permet aux fidèles de se marier à la troisième génération. Mais examinez soigneusement, ajoute-t-il, si cet écrit est bien sûrement de saint Grégoire; car après la recherche que j'en ai fait faire dans les archives de l'Eglise romaine, on m'a répondu qu'on ne l'y avoit pas trouvé. Je vous demande aussi ce que vous pensez d'un mariage entre celui qui a tenu un enfant au baptême, et la mère de cet enfant devenue veuve. Les Romains ordonnent aux parties de se séparer, et assurent que sous les empereurs chrétiens ce mariage eût été un crime capital. Je ne puis comprendre comment la parenté spirituelle rend le mariage si criminel en certains lieux; je vous prie de me communiquer ce que vous avez appris là-dessus dans les canons, dans les Pères et dans l'écriture.»

Boniface voulut enfin conférer avec le pape même, et fit le voyage de Rome (738), pour la troisième fois, dans un âge fort avancé. Il fut accueilli avec toute la distinction que méritoient les fruits abondants de ses travaux, non-seulement par le pape et par les Romains, mais tous les étrangers l'honoroiént comme

à l'envi sur son passage. Il n'étoit pas arrivé, qu'une multitude de Français, d'Allemands, d'Anglais, de tous les peuples, s'empressoient autour de lui. Quand il quitta Rome, le pape le combla de présents, et lui remit des lettres de recommandation pour tous les principaux prélats de Germanie, entre lesquels sont nommés Vigon d'Ausbourg, Luidon de Spire, Rodolphe de Constance, Vivilon de Passaw, et Adda ou Heddon de Strasbourg. Le pontife exhortoit les évêques et les abbés à fournir à cet homme apostolique de dignes ouvriers pour le seconder.

Le saint en attira lui-même deux de Rome, savoir, Villibalde et Vunebalde, qui étoient frères, anglais de naissance, aussi-bien que lui, et même ses parents¹. Ils étoient partis d'Angleterre pour l'Italie vers l'an 720, avec leur père Richard, qui mourut en route, et fut enterré à Luques, où il est honoré comme saint. Les deux frères, égaux à leur père en vertus, poursuivirent leur pèlerinage au tombeau des saints apôtres, d'où Villibalde, qui étoit l'aîné, alla deux ans après dans la Terre-Sainte. Vunebalde resta sept ans à Rome pour s'instruire à fond dans les sciences ecclésiastiques, y reçut la tonsure cléricale, puis retourna en Angleterre par le désir d'engager avec lui le reste de sa famille dans les sentiers de la perfection. Il en ramena un troisième frère; et ce fut à ce second voyage que saint Boniface lui persuada de venir prendre part à ses travaux de Germanie. Vunebalde emmena avec lui en Thuringe ce frère dont on ne sait pas le nom, et à qui se joignirent quelques autres Anglais, entre lesquels on nomme saint Sébalde, qui est honoré à Nuremberg, comme l'apôtre du pays. Assez long-temps après, Millibalde qui avoit employé sept ans à son voyage de Palestine, et qui en mit encore dix à s'exercer dans le monastère du Mont-Cassin à la pratique des plus pures vertus, alla rejoindre la troupe apostolique par ordre du souverain pontife.

Boniface avoit pris sa route par la Bavière, à la prière du duc Odilon. Le long séjour qu'il y fit (c'étoit en 739), fut moins un temps de repos si convenable à son grand âge, qu'un

¹ Act. SS. Bened. t. III, p. 180 et 365.

nouveau tissu de travaux et de triomphes pour l'Évangile. Il y trouva une multitude de séducteurs, qui sans caractère s'éri-geoient sacrilégement en prêtres, ou même en évêques, abusoient les peuples par leurs artifices, et les scandalisoient encore davantage par la licence de leur conduite. Il soumit les uns, fit chasser les autres, rétablit la foi et les mœurs, et pour donner de la stabilité à son ouvrage, de concert avec le duc, il divisa la Bavière en quatre diocèses. Outre l'évêque Vivilon, déjà ordonné par le pape, et dont on fixa le siège à Passaw, Eremberg, neveu de saint Corbinien, devint évêque de Freisingen; Jean fut mis sur le siège de Saltzbourg, et Gabalde sur celui de Ratisbonne. Saint Boniface rendit compte de ce qu'il venoit de faire au pape Grégoire III, qui le confirma par ses lettres, et exhorta le saint archevêque à ne point se dégoûter des rudes et fréquents voyages qu'il lui falloit entreprendre pour étendre de plus en plus le royaume de Jésus-Christ. « L'œuvre dont vous êtes chargé, lui dit-il¹, ne vous permet pas de vous arrêter en un lieu; mais après avoir fortifié les nouveaux chrétiens dans ces régions occidentales, vous devez porter la lumière du salut partout où l'esprit de ténèbres veut établir son refuge. Nous rendons grâces au Seigneur de ce que vous avez converti en Germanie jusqu'à cent mille âmes, avec le secours de Charles, prince des Français; mais comme Dieu ne met point de bornes à ses récompenses, n'en mettez jamais à vos entreprises. Quant aux prêtres suspects, que vous dites avoir trouvés en Bavière, si l'on ne connoît point ceux qui les ont ordonnés, et que l'on doute qu'ils l'aient été par des évêques, il faut réitérer ces ordinations, supposé qu'ils en soient dignes par leur croyance et leurs mœurs. »

La foi et la piété ne florissoient pas moins en Angleterre. Ce peuple, qui en bien ou en mal s'en tient rarement à la médiocrité, portoit alors son dévouement pour l'auguste Siège qui l'avoit mis dans la voie du salut, à un point aussi étonnant que doit le paroître dans ces derniers âges leur ingratitude schismatique. Ina, roi d'Onessex, ou des Anglais occidentaux, établit dans ses états un denier de ceps sur chaque maison en faveur

¹ Greg. ep. 7, t. vi, Conc. p. 474.

du Siège apostolique; ce qui étoit rendre son royaume comme tributaire de l'Eglise romaine. Cette imposition fut augmentée par le roi Atulphe, et se nomma le denier de saint Pierre. Pour perpétuer la mémoire de cette générosité, Ina bâtit un magnifique monastère à Glatamburi, en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul; après quoi il abandonna sa couronne, et vint en pèlerinage à Rome, embrassa la vie monastique, et finit bientôt après ses jours dans une grande sainteté. Cléovulfe, roi de Northumbre ou des Anglais du Nord, préféra de même l'humilité de la vie religieuse à la puissance souveraine qu'il céda à Eadbert (737).

Le roi Luitprand continuoit à donner en Lombardie l'exemple des vertus essentielles de la vie chrétienne; mais il s'en falloit bien qu'il marquât un attachement aussi désintéressé à l'Eglise romaine. Ces deux puissances, d'ordre tout différent, n'en étoient pas moins rivales entr'elles. Le pouvoir impérial s'anéantissant insensiblement en Italie, le prince lombard vouloit s'en approprier les domaines; et le pontife romain, au défaut des empereurs incapables de défendre des sujets si éloignés, prétendoit avoir au moins le choix de ses nouveaux maîtres. Il préféroit la domination française, la plus respectable alors par la conduite vigoureuse de Charles-Martel, à celle d'un petit roi inquiet et jaloux, perpétuellement attentif à profiter de toutes les occasions de s'agrandir aux dépens de ses voisins. Sans se déclarer contre l'empire, dont il abandonna le sort chancelant à la Providence, et qu'il servit même en plusieurs rencontres, il eut recours au prince des Français pour la défense de l'Eglise. Le besoin ne pouvoit être plus pressant. Luitprand, pour des raisons qui ne manquent jamais entre des états contigus dont les prétentions sont si opposées, assiégeoit Rome, et avoit déjà enlevé quatre villes qui en dépendoient.

Grégoire III envoya à Charles des légats chargés de présents (741), avec les clefs du tombeau de saint Pierre, et quelques parcelles de ses chaînes. Il y avoit joint des lettres fort pressantes. « Nous sommes plongés, disoit-il, dans la plus

profonde affliction, par la violence et l'avidité sacrilège des rois lombards, c'est-à-dire, Luitprand et son neveu Hildebrand qu'on lui avoit associé pendant une maladie dont on croyoit qu'il alloit mourir, et qui régna depuis avec lui. Ils ont ruiné toutes les métairies de saint Pierre; ils ont tout enlevé, jusqu'au bétail qui s'y trouvoit. Le peu même qui nous restoit de l'année précédente pour l'entretien des pauvres et des églises, ils l'ont consumé, ou malignement détruit; jusqu'à présent ce n'est qu'à notre désavantage et à votre honte, que nous avons mis en vous notre confiance. Ils ne cessent de nous insulter, et de dire: Vous avez eu recours à Charles; qu'il vienne maintenant avec ses valeureux Français, et qu'il vous tire de nos mains. Or, de quelle douleur notre âme n'est-elle pas pénétrée à ces reproches, et au souvenir d'enfants si puissants qui ne font aucun effort pour défendre leur mère, la sainte Eglise de Dieu, et son peuple choisi? Mon très-cher fils, quoique le prince des apôtres se puisse garantir sans vous de ses ennemis implacables, il veut néanmoins éprouver la piété de ses enfants. Craignez de charger votre conscience, en fermant l'oreille aux cris de notre douleur. Gardez-vous d'ajouter foi aux propos artificieux des rois de Lombardie. Pour vous assurer de l'état des choses, envoyez ici quelque ministre fidèle qui voie de ses propres yeux les excès de la tyrannie sous laquelle nous gémissons, l'opprobre de l'Eglise, le dépouillement des autels, les flots de larmes et de sang des citoyens et des pèlerins.» En finissant, il prend un ton encore plus rempli d'enthousiasme, et conjure le prince français par le jugement de Dieu, de ne pas préférer l'amitié des rois lombards à celle du prince des apôtres. Entre les titres d'honneur qu'il lui donne, il le nomme très-chrétien; ce qui fait voir l'antiquité de ce titre, tout particulièrement et très-justement attribué à nos rois, tant pour la protection qu'ils ont toujours accordée à l'Eglise, que pour une intégrité de foi dont nulle autre couronne ne peut se glorifier.

Le zèle de Charles se trouva gêné par la politique. Le roi Luitprand n'étoit pas un prince à mépriser. Trente ans d'expérience dans l'art de régner, beaucoup d'habileté et même de finesse, une valeur éprouvée, avec un fond réel d'attachement

à la véritable religion, rendoient son alliance nécessaire à la France dans les conjonctures où elle se trouvoit. Il y avoit peu de temps que les Sarrasins, dans une seconde irruption, s'étoient emparé d'Avignon, de Marseille et de plusieurs autres places fortes de nos provinces méridionales. Luitprand étoit le seul souverain dont la France pût alors attendre des secours. Il avoit fait en effet partir ses troupes à la première demande de Charles-Martel, qui s'avança de son côté avec toutes ses forces. Les Sarrasins se retirèrent avec effroi, et tout fut repris par les Français jusqu'à Marseille (737). Les infidèles avoient déjà évacué Narbonne et toutes les terres en deçà des Pyrénées, connues alors sous le nom de Gothie.

C'étoit après ces victoires que Charles-Martel eut à répondre à l'ambassadeur du souverain pontife : il lui envoya d'abord des présents magnifiques, et prit le parti de la négociation avec Luitprand, à qui il avoit des obligations si récentes et si essentielles. Il lui représenta qu'un roi chrétien ne pouvoit, en honneur et conscience, tourmenter le père commun des fidèles, et usurper les biens de la première Eglise. Soit crainte, soit remords, le Lombard restitua quelque temps après au saint Siège toutes les terres dont il s'étoit emparé, et dont le revenu annuel montoit à plus de trois mille livres d'or.

Charles survécut peu à cette bonne œuvre. Les travaux de la guerre, et d'un gouvernement si pénible dans ces temps orageux, avoient épuisé ses forces. Il prit ses mesures pour transmettre sa puissance à sa postérité, et partagea l'empire français entre ses deux fils Carloman et Pépin. Carloman, qui étoit l'aîné, eut l'Austrasie, la Souabe, nommée depuis Allemagne, et la Thuringe, c'est-à-dire, la France orientale tant en deçà qu'au delà du Rhin. Pépin eut le reste de la France, où l'on distinguoit la Bourgogne, la Neustrie et la Provence. Enfin Charles-Martel mourut à Quierzy-sur-Oise, à trois lieues de Noyon, après avoir exercé pendant vingt-six ans l'autorité royale et souveraine, sous le titre adouci de prince des Français. Il fit une mort chrétienne, assisté d'Alphonse, abbé de Castres en Languedoc, et fut enterré dans l'église de Saint-Denis près de Paris, qu'il avoit enrichie de dons considérables. Il avoit eu long-temps pour confesseur un religieux de

l'abbaye de Corbie, appelé Martin, qui mourut en odeur de sainteté. C'est une fable qui se détruit par elle-même, que la vision prétendue de saint Eucher, évêque d'Orléans, que l'on dit avoir vu ce prince en corps et en âme dans les enfers. Eucher étoit mort en exil dès l'an 718, le vingtième jour de février, c'est-à-dire plus de vingt-trois ans avant Charles, qui ne mourut que le 22 octobre 741, à l'âge de 52 ans.

Il est vrai que ce prince porta souvent la main sur les biens ecclésiastiques, et que la cause de l'exil de saint Eucher fut la liberté avec laquelle il s'opposoit à ces sortes d'usurpations; mais les guerres continuelles qu'il eut à soutenir contre les idolâtres de Germanie et contre les mahométans, lui firent croire qu'il pouvoit sans injustice recourir à ces ressources. Il faut néanmoins convenir qu'il fit une brèche énorme à la discipline, en donnant des abbayes et même des évêchés aux officiers de ses troupes; ce qui engageoit une multitude d'ecclésiastiques à porter les armes pour conserver leurs bénéfices. Il chassa aussi de son siège saint Rigobert, archevêque de Reims, qui, dans les plus grands mouvements de l'état et avant que l'autorité de Charles fût bien établie, avoit refusé de lui ouvrir les portes de cette ville. Mais comment juger entre le prince et l'évêque dans une matière si délicate, surtout en ces temps de troubles et de ténèbres? On y doit bien plutôt admirer l'influence merveilleuse de la foi chrétienne sur des nations qui, à peine sorties de la barbarie, se monroient déjà si différentes de ce qu'elles avoient été.

Les empereurs romains, c'est-à-dire, les princes grecs qui se prévalaient toujours de ce titre pompeux, avec toute leur culture et leur politesse, donnoient dans des écarts bien plus scandaleux, en s'écartant des principes de la foi. La mort de Léon l'Isaurien, arrivée la même année que celle de Charles-Martel, est bien plus déplorable aux yeux de la religion. Il n'est aucun indice qu'il se soit mis en devoir d'effacer par la pénitence le crime des quinze dernières années de son règne, employées à bouleverser l'empire, en voulant ruiner le culte public de l'Eglise.

Grégoire III mourut aussi l'an 741, le vingt-septième jour de novembre, avec la réputation d'un grand homme et d'un

vertueux pontife. Ce fut, dit-on, le premier qui eut des apocrisiaires en France. On regarde sa légation à Charles-Martel, comme l'origine des noncés apostoliques dans ce royaume, où depuis ils ont été fréquemment envoyés, et où ils font enfin une résidence habituelle. Trois jours après la mort de Grégoire, Zacharie, grec de nation, fut ordonné pape le 30 novembre : homme d'une bonté d'âme incomparable, dit Anastase ; le vrai père du clergé et de tout le peuple romain ; aussi prompt à pardonner que lent à punir ; ne voulant triompher de ses ennemis qu'en les forçant au repentir par la continuité de ses bienfaits, et possédant au souverain degré l'art des expédients et des ressources, le talent de s'insinuer dans les esprits, de se faire tout à tous, et de gagner jusqu'à ses plus opiniâtres persécuteurs. Le choix d'un si digne pontife ne devoit pas sans doute balancer long-temps ; mais la principale cause de la célérité avec laquelle on y procéda, fut le péril imminent de la ville de Rome, menacée de nouveau par les Lombards inconstants. Ainsi on ne demanda, ou du moins on n'attendit pas pour cette élection la confirmation, soit de l'empereur, soit de ses officiers ordinaires.

En Grèce, la mort de Léon l'Isaurien avoit aggravé les maux de l'Eglise, loin de les adoucir. Son fils Constantin, surnommé Copronyme, parce que le jour de son baptême il avoit souillé de son ordure les fonts sacrés, restoit seul maître de l'empire, auquel il avoit été associé avant la mort de son père. On le nomma aussi Caballin, parce qu'il portoit en tous lieux du fumier de cheval, dont les exhalaisons étoient pour lui un agréable parfum¹. Le fond de son âme étoit aussi dépravé que ses goûts. Il étoit grossier, brutal, impudique, sanguinaire. Ennemi des images autant que son père, il fut de plus accusé de mépriser non-seulement les saints, mais le Saint des saints, Jésus-Christ, et de s'adonner aux pratiques abominables de la magie. Il étoit si haï et si méprisé, que dès le commencement de son règne, son beau-frère Arthabase lui disputa l'empire avec de grands succès.

Après différents avantages remportés en Syrie, où Con-

¹ Anast. in Zach. -- Theoph. an. 24, p. 346.

stantin avoit marché contre les Musulmans, son concurrent revint en diligence à Constantinople, et y fit courir le bruit que l'odieux empereur avoit été tué. Le peuple crut facilement ce qu'il désiroit. Comme il ne craignoit plus un tyran qu'il croyoit mort, il se mit à crier que c'étoit un hérétique, et qu'il falloit le déterrer. Artabase, qui professoit la religion catholique, se montra suivi de ses partisans, et fut proclamé empereur. Le patriarche Anastase le couronna dans la grande église¹. Cet indigne prélat, dont la religion étoit toujours celle du plus fort, cria le premier qu'il falloit rétablir le culte des saintes images; ce qui fut fait avec de grandes acclamations. Alors le patriarche jura sur le bois de la vraie croix, que Copronyme lui avoit dit ces paroles de blasphème : Le fils de Marie que l'on appelle Christ, n'est pas le Fils de Dieu; Marie l'a enfanté, comme Marie ma mère m'a mis au monde. Copronyme temporisa en Phrygie où il s'étoit réfugié; mais l'année suivante, il revint avec une armée nombreuse, rentra triomphant à Constantinople, fit crever les yeux à Artabase, et au patriarche Anastase, qui fut promené sur un âne à reculons par toute la ville, en particulier sur la place de l'Hippodrome, comme l'avoit prédit le saint patriarche Germain; après quoi l'empereur impie le laissa sur la chaire patriarcale, parce que ce lâche renégat se déclara de nouveau contre les images², et qu'il étoit impossible de trouver quelqu'un plus méchant et plus méprisable que lui.

Les Lombards en Occident, et les Arabes en Orient, avoient tenté de tirer parti de ces troubles de l'empire. L'exarque Eutychius s'étant rétabli à Ravenne, d'où nous avons vu qu'il avoit été chassé, le roi Luitprand revint avec ses troupes pour s'emparer de l'exarcat, qui n'avoit point de secours à espérer de Constantinople. Eutychius implora celui du pape qui, sans cesse inquiété par les Lombards, ne balançoit point cependant à partir pour Ravenne. Le peuple alla au-devant du généreux pontife, en criant : Béni soit le père commun, qui a laissé ses propres ouailles pour nous venir délivrer! Dès le lendemain, le pape envoya des légats au roi des

¹ Theoph. an. 1. p. 547. 348. → ² Theoph. an. 3. p. 352 353.

Lombards, et lui manda qu'il alloit les suivre¹. Luitprand irrité qu'un prêtre, ainsi qu'il s'exprimoit, l'arrêtât toujours dans ses conquêtes, renvoya les légats sans les entendre, et suivit sa marche; mais quand le pontife arriva, il ne put soutenir sa présence; il accorda la paix à l'exarque, et lui remit les postes dont il s'étoit déjà rendu maître. Tout impie qu'étoit l'empereur Constantin, il fut touché d'une générosité si héroïque, et fit don à l'Eglise romaine de deux terres du domaine de l'empire.

Les Arabes, de leur côté, profitant des divisions de la Grèce, y firent différentes irruptions, dans lesquelles ils enlevèrent beaucoup de captifs. Ils vouloient réparer le vide et le dommage que faisoit chez eux la perte de tous leurs esclaves chrétiens que le calife Hescham, soit par défiance, soit par un faux zèle de religion, avoit fait égorger l'année précédente dans toute l'étendue de ses états. Il fit en cette occasion une infinité de martyrs, entre lesquels Eustathe, fils du patrice Marin, se signala par un courage que le ciel honora du don des miracles².

Toutefois ce calife ayant pris en affection un moine syrien, nommé Etienne, qui avoit peu d'usage du monde, mais beaucoup de piété, il proposa de son propre mouvement aux chrétiens ses sujets, de l'élire pour leur patriarche. Ce caprice leur parut un coup de la Providence, et ils placèrent effectivement Etienne sur le siège d'Antioche, vacant depuis quarante ans par l'opposition constante des Arabes. Dès l'an 705, après environ soixante ans de vacance, l'église de Jérusalem avoit obtenu pour patriarche Jean V, que saint Jean Damascène qualifie d'homme saint, et qui est auteur d'une invective contre l'empereur Constantin Copronyme. Cette même année 742, Côme, qui étoit patriarche melquite d'Alexandrie, (c'est-à-dire, qui suivoit la croyance des empereurs), et dont le métier avoit été de faire des aiguilles, abjura le monothéisme avec tout son peuple. Il fut un des plus grands défenseurs du culte des saintes images. Soit que le calife fût flatté de voir sur le siège de la capitale de l'Egypte un évêque aussi

¹ Anast. in Zach. — ² Theoph. an. 2. p. 349.

énergiquement prononcé contre le despotisme religieux : de Constantin, soit toute autre cause, ce patriarche obtint de lui les églises, et entr'autres la principale d'Alexandrie, dont les jacobites s'étoient emparés après la prise de cette ville par les Musulmans. Depuis cette dernière époque, les jacobites avoient dominé dans toute l'Égypte, et même entraîné la Nubie (partie de l'Éthiopie la plus voisine de l'Égypte) dans leurs erreurs, et les melquites de leur côté avoient suivi l'hérésie des monothélites depuis le fameux Cyrus mort en 643. Ainsi les catholiques d'Alexandrie n'eurent le bonheur de recevoir parmi eux un patriarche orthodoxe, que cent ans après la mort de ce coupable ami du perfide Sergius.

Walid II, qui succéda l'an 743 à son oncle Hescham, fut persécuteur. Heureusement son règne ne fut que de quinze mois, au bout desquels l'infamie de ses débauches, et son impiété dans sa propre loi, le firent déposer. A Damas où il faisoit sa résidence, il prit en aversion le métropolitain Pierre, parce qu'il réfutoit les erreurs détestables des manichéens ; et plus peut-être pour cette raison, que parce qu'il combattoit aussi la doctrine musulmane, il le bannit, après lui avoir fait couper la langue. Pierre de Majume mourut martyr sous le même tyran. Comme il étoit malade, il reçut la visite des magistrats arabes, qui l'aimoient et l'estimoient pour son intégrité dans les recettes publiques, dont ces dominateurs ignorants étoient souvent obligés de charger les chrétiens. « Que Dieu, leur dit-il, vous récompense de votre amitié pour moi ! Mais, de mon côté, je dois m'efforcer de la reconnoître par mon testament que voici : Quiconque ne croit point au Père, au Fils et au Saint-Esprit, à toute l'adorable et consubstantielle Trinité, est un aveugle volontaire digne des supplices éternels, et un vrai précurseur de l'antechrist, comme votre faux prophète. » Il leur tint long-temps le même langage, sans qu'ils s'emportassent, parce qu'ils l'aimoient sincèrement, et le regardoient comme un malade en délire ; mais continuant, quand il fut guéri, à décrier l'Alcoran, on lui trancha la tête. L'Église l'honore comme martyr, aussi-bien que Pierre de Damas.

Les Arabes éprouvèrent à leur tour les funestes effets de

la division qui s'éleva parmi eux à l'occasion de Walid, qu'on massacra après l'avoir déposé¹. Sous prétexte de venger sa mort, il se forma en assez peu d'années des factions et des révolutions sans nombre; elles aboutirent enfin, l'an 750 de Jésus-Christ, à faire passer la souveraine puissance des Ommiades aux Abbassides, parents eux-mêmes, et plus proches que les premiers de leur prétendu prophète. Alors Damas cessa d'être la capitale de cet empire. L'empereur Constantin prit d'abord sur les Musulmans la ville de Germanicie, et plusieurs autres places de Syrie, dont il transporta les habitants à Constantinople et dans le reste de la Thrace. Il réduisit ensuite Théodosiople et Mélitine, les meilleures villes de l'Arménie, et ramena tous les Arméniens à l'obéissance de l'empire. Ainsi les califes abbassides furent-ils humiliés dès leur avènement au trône. Les Ommiades ne se maintinrent qu'en Espagne, où Abdérame II, petit-fils d'Hescham, se réfugia aussitôt après la chute de sa maison, et prit le titre d'émir-almouménin², c'est-à-dire, prince des fidèles. Il fit sa capitale de Cordoue.

Les chrétiens n'avoient pas attendu jusque-là pour se fortifier en Espagne; sous leur roi Alphonse, surnommé le Catholique, le troisième seulement depuis Pélage leur restaurateur, ils remportèrent plusieurs victoires considérables sur les Sarrasins épuisés par les pertes qu'ils avoient faites en France, et ils leur enlevèrent un grand nombre de villes³. On en compte jusqu'à trente et une, dont les principales et les plus connues sont Lugo en Galice, Brague, métropole de la Lusitanie, Salamanque, Avila, Ségovie, Burgos et Léon. Alphonse extermina tous les Sarrasins qui les habitoient, et en transporta les chrétiens en Asturie, en sorte que ces villes demeurèrent entièrement désertes; mais ensuite il en repeupla quelques-unes, du nombre desquelles furent Burgos et Léon. Il établit un évêque dans cette dernière. Il bâtit ou répara une multitude d'églises, et régna glorieux pendant dix-huit ans, au bout desquels il laissa un trône établi solidement à son fils Froila (757).

¹ Elmac. l. II. c. 1. — ² Roderic. c. 18. — ³ Sebast. Salm. p. 47.

Dans le reste de l'Espagne, sous la domination des Arabes, le christianisme ne laissoit pas de subsister avec des églises et des monastères¹. Nous apprenons en quel état ils s'y trouvoient alors par un acte de sauve-garde donné aux habitants de Conimbre par deux généraux sarrasins. Il y est dit que les chrétiens paieront une imposition double des Musulmans, vingt-cinq livres pesant d'argent pour chaque église, cinquante pour un monastère, et cent pour une cathédrale; qu'ils auront à Conimbre un comte chrétien pour leur rendre justice, et un autre à Agreda; mais qu'ils ne pourront exécuter une sentence de mort qu'après la confirmation de l'alcaïde ou magistrat arabe, et qu'ils établiront d'autres juges dans les petits endroits, que si un chrétien tue ou maltraite un Musulman, il sera jugé par l'alcaïde suivant les lois arabes; s'il abuse d'une fille musulmane, il se fera musulman pour l'épouser, sinon il sera mis à mort; s'il abuse d'une femme mariée, il ne lui restera aucun moyen d'échapper à la peine capitale; s'il entre dans une mosquée pour le mal de Dieu ou de Mahomet, il sera obligé, sous peine de mort, de se faire musulman. Les évêques, sous la même peine, s'abstiendront de maudire les rois arabes. Les prêtres ne diront leurs messes qu'à portes fermées, sous peine de dix livres d'argent. Les monastères seront conservés en paix moyennant le tribut de cinquante livres. On ajoute que le monastère de Lorhan, qui subsiste encore sous la règle de Citeaux, ne paiera rien, parce que ses moines reçoivent les Musulmans avec affection, et leur présentent de bonne foi leur gibier; qu'on n'en exigera même aucun droit sur tout ce qu'ils pourront vendre ou acheter, et qu'ils auront toute liberté d'aller à Conimbre, à la charge de ne point sortir, sans congé, des terres de la domination musulmane. Telle étoit à peu près la position des chrétiens dans le reste de l'Espagne.

Dans les Gaules et tout l'empire français, la religion avoit généralement souffert des incursions des Sarrasins, quoiqu'ils n'en eussent infesté que certaines provinces; mais la nécessité de leur faire tête avoit obligé le prince à négliger, et

¹ Sandoval. Hist. p. 87.

même à dépouiller beaucoup d'autres contrées, sans épargner les églises. Quand ces dangereux voisins, affoiblis par les victoires de Charles-Martel, et d'ailleurs assez occupés chez eux par les rois d'Asturie qui s'agrandissoient de jour en jour, ne portèrent plus leurs prétentions au-delà des Pyrénées, on s'appliqua sérieusement à guérir les plaies qu'ils avoient faites à l'Eglise en France. Les provinces germaniques où le christianisme n'avoit pas encore eu le temps de prendre une certaine consistance, étoient celles qui éprouvoient le besoin le plus pressant. Il y avoit plus de quatre-vingts ans (suivant une lettre de saint Boniface au pape Zacharie) que les Français n'y avoient tenu de conciles, ni eu d'archevêques, et que la plupart des sièges épiscopaux y étoient abandonnés comme des biens profanes, à des laïques avarés, à des clercs débauchés ou à des fermiers publics; ce qu'on doit entendre des deux provinces du Rhin, qui n'avoient point eu d'archevêque depuis saint Amand de Worms, métropolitain de ces deux provinces, c'est-à-dire, depuis le règne des rois fainéants. Boniface ajoutoit que le prince Carloman lui avoit promis de travailler au rétablissement de la discipline ecclésiastique, et qu'il le prioit d'assembler un concile dans la partie du royaume qu'il gouvernoit. Il demandoit là-dessus les conseils et l'autorisation du pontife; il le consultoit en même temps sur différents points de discipline, et lui rendoit compte de l'érection de trois nouveaux évêchés en Germanie, savoir, Erfort et Burabourg qui ne subsistent plus, et Wurtzbourg dont saint Burchard, anglais de naissance, fut le premier évêque en 742.

Le pape Zacharie approuva d'abord l'établissement de ces nouvelles églises, ainsi que la célébration du concile que désiroit Carloman¹; répondant ensuite aux points de consultation proposés par Boniface, il déclare que dans ce concile on doit interdire de toutes leurs fonctions les évêques, les prêtres, les diacres, qui seront tombés dans l'adultère ou la fornication, et même, avant leur ordination, dans la bigamie; qui auront répandu le sang, soit des infidèles, soit des chrétiens; en un mot,

¹ Zach. ep. 1. l. 71. C. P. 1449.

qui auront transgressé les canons en matière grave. Sur l'article particulier du successeur que Boniface, à raison de son grand âge, pensoit à se donner, le pape s'exprime ainsi : « Nous ne pouvons souffrir que de votre vivant on élise un évêque en votre place ; cela n'est pas régulier. Priez Dieu maintenant qu'il vous prépare un digne successeur, et à l'heure de votre mort vous le pourrez désigner en présence de tout le monde ; après quoi il viendra ici pour être ordonné. Nous vous accordons en cela ce que nous refuserions à tout autre. » Sur ce qu'un laïque de distinction prétendoit avoir obtenu dispense du dernier pape pour épouser la veuve de son oncle, d'ailleurs sa parente au troisième degré, et qui avant son mariage avoit porté le voile et fait vœu de chasteté, Zacharie répond : « Dieu nous garde de croire que notre prédécesseur ait souscrit à une pareille demande ! Il ne vient du saint Siége rien de contraire à la sainteté des canons. Il en est de même des superstitions que vous dites se pratiquer à Rome près de l'église de Saint-Pierre, le premier jour de janvier. Ce sont des restes d'enchantement, d'augures et d'autres observances païennes qu'avoit déjà prosrites notre prédécesseur Grégoire, et parce qu'elles se renouveloient du jour que nous avons occupé sa chaire, ou plutôt celle du saint apôtre, nous les avons toutes retranchées par une constitution dont nous vous envoyons copie. »

Boniface représentoit encore au pape Zacharie qu'il y avoit des évêques et des prêtres de la nation des Francs, qui avoient eu des enfants depuis leur ordination, et qu'ayant été à Rome, ils soutenoient que le pontife leur avoit permis d'exercer leurs fonctions. « Ne croyez pas, dit Zacharie, ces imposteurs impudiques ; mais procédez contre eux suivant toute la rigueur des canons. Gardez-vous de vous écarter, sous aucun prétexte, de ces règles fixes, et de ce que vous tenez sûrement du Siége apostolique. Les devoirs ne varient pas selon nos caprices ; il ne nous est permis d'enseigner que ce que nous tenons des Pères. » Par toutes les conséquences tirées de ce qu'on imaginoit pratiqué à Rome, on voit quelle impression l'autorité du saint Siége faisoit sur des Barbares à peine baptisés, et pour-quoi saint Boniface interposoit auprès d'eux le nom du souverain pontife.

Le concile proposé par Carloman, qui y prend le titre de prince et duc des Français, se tint en effet le 21 avril 742, probablement à Ratisbonne. Outre l'archevêque Boniface, on y nomme cinq évêques, Burchard de Wurtzbourg, Rainfroi de Cologne, Vitta, nouvellement ordonné pour Burabourg, Willebalde, ce parent de Boniface qui l'avoit attiré de Rome, et ordonné premier évêque d'Eichstat l'année précédente, Dadan, successeur de saint Willebrod mort depuis trois ans sur le siège d'Utrecht, et Eddan de Strasbourg. On commença par confirmer les évêques établis par l'archevêque Boniface au nom de saint Pierre, dont on le qualifie envoyé; puis on ordonna de tenir tous les ans un concile en présence du prince, pour la réformation des abus, de rendre aux églises les biens qui leur avoient été enlevés, sans néanmoins en accorder la jouissance aux prêtres incontinents, qui au contraire seroient dégradés et mis en pénitence. Les ecclésiastiques, ajoute le concile, s'abstiendront du port d'armes, et, loin de combattre, ils ne suivront pas même les camps, à l'exception de ceux qui sont choisis pour y célébrer la messe et porter les reliques; savoir, un ou deux évêques que le prince y pourra mener, avec leurs chapelains: titre d'office encore peu d'usage, et qu'ici l'on trouve marqué pour la première fois. On permet aussi à chaque commandant de mener un prêtre, pour juger, disent les Pères du concile, ceux qui confesseront leurs péchés, et pour leur prescrire la pénitence convenable. Nous défendons encore à tous les clercs, poursuivent-ils, de chasser ou de courir les bois avec des chiens, et d'avoir des faucons et des éperviers.

Ils déclarent que chaque prêtre sera soumis à l'évêque diocésain, et tous les ans, au carême, lui rendra compte de sa foi et de son ministère; qu'il sera toujours prêt à le recevoir respectueusement, avec les fidèles assemblés, quand il visitera son diocèse pour les confirmer, suivant les canons, et que le jeudi saint il en recevra le nouveau chrême. De quelque part que viennent les évêques et les prêtres inconnus, ils ne seront point admis au ministère avant l'approbation du prélat en

son synode. Chaque évêque avec le secours du comte, aura soin de préserver le peuple de Dieu de toutes les superstitions païennes, telles que les enchantements et les sorts, les augures et la divination, les sacrifices des morts, et les victimes qu'on immole, à l'imitation des païens, en allumant des feux près des églises des martyrs et des confesseurs. Les personnes consacrées à Dieu, qui tomberont désormais dans la fornication, seront emprisonnées pour faire pénitence au pain et à l'eau. Si c'est un prêtre, il y demeurera deux ans, après avoir enduré une flagellation sanglante : l'évêque pourra même ajouter à cette peine. Si c'est un clerc ou un moine, après avoir été flagellé trois fois, il sera un an en prison, ainsi que les religieuses voilées, que le concile veut qu'en ce cas l'on rase pour leur confusion. (L'usage de les raser en les voilant n'étoit donc pas encore établi.) Les prêtres et les diacres porteront, non le manteau comme les laïques, mais la chasuble, qui étoit encore leur vêtement ordinaire. Les moines et les religieuses observeront la règle de saint Benoît. L'usage l'avoit déjà établie dans la plupart des monastères; mais c'est ici le premier canon qui la rende générale.

La censure trouvera sans doute à s'exercer sur ce concile germanique, surtout contre les emprisonnements et les flagellations sanglantes des pénitents; mais la foi simple et respectueuse y verra l'Eglise, dirigée dans tous les temps par l'esprit de sagesse et de piété, varier sa discipline selon les circonstances, et l'adapter ici, avec le concours des princes, à la dureté du caractère des nouveaux sujets qu'elle acquéroit dans le Nord. Aussi le vicaire de Jésus-Christ ne fit nulle difficulté de confirmer ce qu'avoit statué ce concile. Dans une lettre générale adressée pour cet effet à tous les Français¹, il les félicite particulièrement d'avoir chassé de chez eux les faux prêtres, les ministres schismatiques, homicides, concubinaires, et généralement tous les ecclésiastiques scandaleux. Que n'a-t-on pas à craindre, dit-il, dans une nation, quand ceux qui consacrent les divins mystères, les profanent eux-mêmes; quand les prêtres homicides tuent de leurs propres mains, soit les

¹ Ap. Bonif. ep. 137.

chrétiens qu'ils viennent de repaître du corps de Jésus-Christ, soit les païens auxquels ils doivent prêcher sa doctrine? Mais si vous avez des prêtres purs et charitables, et si vous suivez de point en point les enseignements qu'ils vous communiquent de notre part, de concert avec Boniface, vous serez le peuple béni de Dieu pour cette vie et pour l'autre, et toutes les nations infidèles se dissiperont devant vous comme la poussière.

Saint Boniface qui entretenoit toujours des relations dans son pays natal, reçut vers le même temps des lettres et des présents de Cutbert, archevêque de Cantorbéry¹. Dans sa réponse, il lui fait part de son concile, dont il lui rapporte sommairement les décrets; après quoi il lui ajoute ce qui suit, quoiqu'on ne le trouve pas dans les canons: « Nous avons statué que les décrets seront relus dans le concile qui doit se tenir chaque année, et que le métropolitain veillera sur les autres évêques, pour voir s'ils prennent le soin qu'ils doivent de leurs peuples; qu'il les avertira d'assembler, au retour du concile, les prêtres et les abbés de leur diocèse, afin de leur en recommander l'observation; que ce qu'ils ne pourront corriger, ils le déféreront au concile, comme je me suis engagé moi-même par serment à dénoncer au saint Siège les abus que je ne pourrois arrêter dans mon diocèse. » Il lui représente encore les fréquents pèlerinages d'Angleterre à Rome, comme une source de scandales pour toute l'Eglise; que les femmes, et même les religieuses, s'engageant comme les hommes dans ces voyages dangereux, loin d'en rapporter plus de vertu, y perdoient si communément la chasteté, qu'il y avoit très-peu de villes sur leur route, en France et en Lombardie, où l'on ne trouvoit quelque prostituée de la nation des Anglais. Il réclame aussi contre l'usurpation des monastères, qui désoloient l'église britannique, comme celle de France et de Germanie; il ajoute quelques mots contre la somptuosité des vêtements et des autres ornemens superflus, qui commençoit à gagner les maisons religieuses.

En conséquence du concile de Germanie, le premier jour de mars de l'année suivante 743, il s'en tint un aux Estines, palais des rois d'Austrasie, dans le pays de Cambrai². Ce con-

¹ Ap. Bonif. ep. 105. in t. VI. Conc. p. 1565. — ² Tom. VI, Conc. p. 1537.

cile porte plus communément le nom de Liptines. Saint Boniface y présida de la part du pape. Le premier canon confirme le concile précédent, dont les laïques puissants promettent, comme les évêques, d'observer les décrets, et les religieux s'y soumettent formellement à la règle de saint Benoît. Le second canon modère les ordonnances précédentes touchant la restitution que les laïques devoient faire des biens d'église. La nécessité des conjonctures obligeant les Pères, malgré la piété du prince Carloman, à prendre quelque tempérament à cet égard, il fut réglé que le prince, à cause des besoins pressants de l'état, retiendrait pour un temps, à titre de cens, une partie des biens consacrés à Dieu, et que le cens seroit d'un sou d'argent, valant douze deniers ou vingt-cinq sous de notre monnoie, par chaque mense ou famille, c'est-à-dire par chaque maison, avec une étendue de terre suffisante à une famille de serfs. Les terres ainsi engagées, ajoute-t-on, retourneront à l'église, quand celui à qui le prince les aura laissées viendra à mourir. Il faut encore, pour que ces concessions aient lieu, que les églises n'en souffrent pas notablement; c'est pourquoi celles qui sont pauvres doivent récupérer leurs revenus tout entiers. Le troisième décret réprime, et les anciens abus concernant le mariage, et celui qui s'introduisoit au grand scandale des foibles, savoir, de vendre aux païens des esclaves chrétiens. Le quatrième et dernier canon, analogue au génie et aux lois barbares, qui n'infligeoient que des punitions pécuniaires pour la plupart des crimes capitaux, défend sous peine de quinze sous d'amende, les superstitions païennes, dont il fait un long dénombrement. Nous y remarquerons les sacrifices des morts, qu'ils érigeoient en une sorte de demi-dieux, et presque généralement en saints; ce qui peut avoir donné l'origine à l'usage d'honorer plusieurs saints douteux dans ces pays barbares. On observe aussi que ce concile et le précédent sont le premier où l'on ait commencé à compter les années depuis l'Incarnation, suivant le cycle dont Denys le Petit est l'auteur.

Le prince Pepin fit de son côté tenir un concile à Soissons, le deuxième jour de mars de l'année suivante, pour les provinces de Gaule qui lui obéissoient¹. Il s'y trouva lui-même

¹ Tom. VI. Conc. p. 1552.

avec les principaux seigneurs, et vingt-deux évêques présidés, comme à Liptines, par saint Boniface. Ainsi les conciles étoient devenus en France, ainsi qu'en Espagne, des assemblées mixtes d'évêques et de grands du royaume, où l'on joignoit les peines temporelles aux spirituelles. Comme les Gaules se trouvoient dans la même position que la Germanie, on y fit les mêmes réglemens. Le concile de Soissons établit des évêques légitimes dans toutes les villes qui en étoient dépourvues, particulièrement dans les provinces de Reims et de Sens, et l'on demanda au pape le pallium pour Abel et Ardoberth qui en avoient été élus métropolitains; mais Abel ne put prendre possession de son siège, par la violence de Milon de Trèves, que nous avons vu substitué injustement à saint Rigobert, et qui se maintint quarante ans dans son usurpation. Ardoberth succéda à saint Ebbon, que l'on croit avoir renoncé à l'épiscopat, pour ne s'occuper que de sa sanctification dans sa solitude d'Arc. Grimon de Rouen obtint aussi le pallium à la demande du même concile, où furent encore condamnés deux imposteurs hérétiques et sacrilèges, qui se donnoient faussement pour évêques.

Il n'y avoit rien de plus absurde ni de plus méprisable que les propos et la conduite de ces deux fanatiques, nommés Adalbert et Clément, celui-ci écossais de naissance, et l'autre gaulois ou français¹. Dans un âge meilleur, le plus sûr moyen de décrier leur doctrine eût été de la publier hautement. Adalbert établissoit sa mission sur une épître qu'il montrait à ses sectateurs avec un air de mystère, comme écrite de la propre main du Fils de Dieu, et tombée du ciel à Jérusalem; il leur montrait aussi des reliques qu'un ange, disoit-il, lui avoit apportées des extrémités du monde, et qui étoient d'une sainteté si merveilleuse, que par leur vertu il pouvoit obtenir de Dieu tout ce qu'il demanderoit. Il abandonnoit avec mépris les églises, dressoit des croix, ou faisoit de petits oratoires à la campagne, au coin des bois, ou près des fontaines, et séduisant par ses artifices et ses faux miracles des femmes simples, et des troupes de paysans qu'il attiroit à sa suite, il se faisoit

¹ Bonif. ep. 135.

invoquer comme un saint déjà honoré dans le ciel. Il donnoit ses ongles et ses cheveux pour des reliques, s'attribuoit la connoissance de l'avenir et des plus secrètes pensées, et attiroit à sa suite des troupes innombrables de peuple qui venoient se prosterner à ses pieds, en demandant à se confesser; mais il leur disoit : Il n'est pas besoin que vous m'accusiez vos péchés, je les connois tous, retournez en paix dans vos maisons, ils vous sont remis.

L'hérésie de Clément se manifestoit surtout par le mépris qu'il faisoit généralement de la tradition, rejetant les canons et les conciles, les traités et les explications des Pères les plus révévés, tels que saint Jérôme, saint Augustin et saint Grégoire. Il soutenoit que Jésus-Christ, descendant aux enfers, en avoit délivré tous les damnés, tant chrétiens qu'idolâtres, et il vomissoit mille blasphèmes contre le mystère de la prédestination. Tous deux avoient des mœurs conformes à leur foi. Adalbert s'abandonnoit à toutes sortes d'impuretés, malgré son hypocrisie; Clément soutenoit avec impudence qu'il pouvoit être évêque, quoiqu'il eût deux enfants nés d'adultère.

Ils ne laissèrent pas de séduire, outre les gens de la campagne et la populace, un assez bon nombre de clercs; ils gagnèrent même par argent quelques évêques ignorants et vagabonds, qui se perpétuoient par des ordinations téméraires, et sans avoir de sièges fixes, suivant les décrets si souvent réitérés des conciles. Ainsi, pour mettre fin à ces désordres, il fallut tenir l'an 745 un nouveau concile dans les états du prince Carloman, puis faire prononcer le pape même, avec plusieurs évêques des environs de Rome et tout le clergé romain.

L'assemblée des prélats sujets de Carloman condamna définitivement et déposa Gévilieb, évêque de Mayence. Son père Gérold avoit occupé ce siège avant lui; mais en quittant le siècle pour l'Eglise, il ne s'étoit pas défait de ses inclinations martiales¹. Il fut blessé à mort dans un combat contre les Saxons. Pour le consoler, on mit en sa place son fils encore

¹ Vit. S. Bonif. per Othl. l. 1. c. 37.

laïque, qui passant, sans intervalle, du tumulte de la cour à l'épiscopat, y porta des mœurs aussi militaires et plus violentes que celles de son père. Peu après son changement d'état, il suivit de nouveau le prince Carloman contre les Saxons. Les deux armées étant en présence, séparées seulement par une rivière, l'évêque Gévilieb fit proposer une conférence au meurtrier de son père, qui l'accepta. Ils s'avancèrent également chacun de son côté, et se rencontrèrent à cheval au milieu de la rivière, où le sanguinaire et perfide prélat, tout en abordant le saxon, lui porta un grand coup d'épée, en lui disant que c'étoit le prix de la mort de Gérold. Le saxon tomba mort dans l'eau, sans que personne osât seulement blâmer cette atroce perfidie, et l'assassin continua de faire ses fonctions épiscopales; mais l'archevêque Boniface le dénonça au concile, le fit déposséder de l'épiscopat, et portant le prince à soutenir un jugement d'une telle conséquence pour la discipline qu'on prétendoit rétablie, il réduisit le coupable à la soumission. Après avoir résisté quelque temps, ce prélat scandaleux rentra en lui-même, donna tous ses biens à l'Eglise, à la réserve d'une terre qu'on lui assigna pour sa subsistance, et où il vécut encore quatorze ans avec une grande édification. Il observoit l'hospitalité, s'exerçoit à toutes sortes de bonnes œuvres dans une exacte retraite, sans se montrer même à Mayence, si ce n'étoit le jeudi saint, pour l'humble cérémonie du lavement des pieds.

Le saint archevêque étoit ainsi le mobile de toutes les vertus et comme l'âme du christianisme dans le Nord et la meilleure partie de l'Occident. Les besoins des églises d'Allemagne et de France ne lui faisoient point oublier l'Angleterre, non-seulement parce que c'étoit sa patrie, mais parce que le souverain pontife, en commettant plus particulièrement certains peuples à son zèle, l'avoit chargé de ramener sans exception tous les fidèles qu'il trouveroit écartés du bon chemin. C'est ce qu'il avoit écrit à Ethelbalde, roi des Merciens, prince ami de la paix et de la justice, attentif à réprimer les violences, et très-libéral envers les pauvres, mais abandonné à la débauche, et ne contraignant en rien les goûts bizarres de ses honteuses et scandaleuses passions. Pour mieux réveiller la foi de ce prince,

il lui écrivit, tant en son nom qu'en celui de sept autres Pères du concile des plus révérends.

Après avoir loué ce qu'il avoit de vertu : « Nous avons appris avec bien de la douleur, lui dit-il¹, que vous ternissez l'éclat de ces grandes qualités par l'incontinence, et qu'au lieu de fixer la foiblesse de votre cœur en prenant une épouse légitime, vous vous attachez, au gré de vos désirs, à toutes sortes d'objets, et même à des religieuses. Vous n'ignorez pas, seigneur, l'énormité de ce péché, compté avec raison, par les fidèles, entre les premiers qui excluent du royaume de Dieu. Que dis-je ? les habitants même de l'ancienne Saxe, restés dans les ténèbres du paganisme dont nous avons le bonheur d'être sortis, punissent de châtimens terribles la débauche avec l'adultère. Si une fille a déshonoré la maison paternelle, si une femme a souillé le lit nuptial, quelquefois ils la contraignent à s'étrangler de ses propres mains, et après avoir brûlé son corps, ils pendent son corrupteur au bûcher. Quelquefois ils rassemblent une troupe de femmes, qui traînent la coupable parmi leurs peuplades, et qui lui coupant ses habits jusqu'à la ceinture, la déchirent avec des fouets et des stylets, jusqu'à ce qu'elle tombe morte. » Il lui représenta ensuite les effets pernicieux de l'exemple du souverain sur les sujets, surtout pour la nation anglaise déjà si décriée par la débauche en France et en Italie. Il eut la sage attention, sur un point si délicat, d'écrire en même temps à Edbert, archevêque d'Yorck, et au prêtre Héréfrid en qui le roi avoit une grande confiance.

L'année même du concile qui avoit condamné en France les imposteurs Adalbert et Clément, la confirmation pontificale en fut demandée et obtenue par le prêtre Dénéard, envoyé de l'archevêque Boniface. Le 25 octobre 745, le pape assembla sept évêques, avec dix-sept prêtres et le reste du clergé romain, dans la basilique de Théodore, au palais de Latran². On y fit entrer le prêtre Dénéard, qui dit : « Seigneur, l'évêque Boniface mon maître ayant selon vos ordres tenu un concile chez les Français, y a privé du sacerdoce les faux évêques Adalbert et Clément, et les a fait mettre en prison

¹ Bonif. ep. 19. al. 5. — ² Tom. vi. Conc. p. 1556.

avec l'autorité des princes. Vous trouverez une plus ample instruction dans la lettre que je vous présente, et que je vous prie de faire lire devant le saint concile.» C'étoit la lettre de saint Boniface, contenant l'exposition des impiétés et des extravagances des deux imposteurs. On la lut aussitôt, et l'on vit avec une indignation mêlée de pitié, que l'orgueil leur avoit troublé le cerveau, au point de se préférer aux apôtres et à tous les saints les plus universellement révéérés.

En deux autres séances, on lut la vie d'Adalbert, la lettre qu'il prétendoit descendue du ciel; et une oraison de sa composition. L'histoire de sa vie fait de lui un autre Jean-Baptiste, sanctifié dès le ventre de sa mère, sous le symbole d'un veau qui sortoit de son côté droit: emblème aussi éloigné de la dignité de l'Évangile, qu'analogue à la bassesse du fanatisme. L'imposture se trahit encore plus sensiblement au sujet de la prétendue lettre du Fils de Dieu. On en peut juger par le seul début que les actes du concile se sont bornés à nous transmettre. Voici comment il étoit conçu: « Au nom de Dieu, ici commence la lettre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, laquelle est tombée à Jérusalem, a été trouvée par l'archange saint Michel à la porte d'Ephrem, lue et copiée par le prêtre Icoré. Icoré l'a envoyée dans la ville de Jérémie au prêtre Talasius; Talasius l'a envoyée en Arabie au prêtre Léoban; Léoban l'a envoyée dans la ville de Velsanie au prêtre Macruis, qui à son tour l'a envoyée à la montagne de l'archange saint Michel; de là elle est arrivée, par les mains d'un ange, à la ville de Rome, au sépulcre de saint Pierre, où sont les clefs du royaume des cieux, où les douze prêtres qui régissent la ville ont fait des veilles, des jeûnes et des prières sans interruption pendant trois jours et trois nuits consécutifs.»

On eut la patience de lire dans le concile toute la suite de la pièce, dont l'originalité extravagante répondoit au commencement; après quoi le pape dit: « Assurément, mes chers frères, cet Adalbert est en délire, et ceux qui l'écoutent ont aussi peu de sens que des enfants qui prennent la fable pour la vérité; mais nous sommes redevables aux foibles comme aux forts, et puisque cette séduction grossière trouve des gens aussi grossiers qui s'y laissent prendre, nous ne devons rien

omettre pour les détromper. » On lut donc encore l'oraison d'Adalbert, non moins extravagante que la lettre ; puis on conclut à brûler ces écrits, et à condamner les auteurs. Adalbert et Clément furent déposés du sacerdoce, avec anathème contre eux et leurs partisans, s'ils persistoient dans leurs erreurs. On observe que dans les conciles qui se tinrent à Rome en ce temps-là, il ne se trouve presque point de noms barbares entre ceux de tant d'ecclésiastiques ; ce qui fait présumer que l'usage étoit encore assez général de ne recevoir dans le clergé que des sujets romains.

Le pape Zacharie envoya les actes de son concile à saint Boniface¹, avec une grande lettre qui confirmoit non-seulement le dernier concile de France, mais ce qui avoit été statué à Liptines touchant la contribution annuelle de douze deniers par chaque famille de serfs appartenant à l'église, à l'effet de subvenir aux guerres contre les infidèles, Sarrasins, Saxons et Frisons. Quant aux ecclésiastiques déposés, qui, au lieu de faire pénitence dans les monastères, alloient à la cour demander des biens d'église, le pontife dit qu'il en a écrit aux princes français ; mais il déclare qu'il ne faut laisser en aucun cas l'exercice ordinaire du ministère aux sujets notés d'impudicité, d'homicide, ou soumis à la pénitence publique. Pour les sacrements administrés par les ecclésiastiques vagabonds, il faut s'informer s'ils ont employé l'invocation des trois personnes de la Trinité pour le baptême, et pour les autres sacrements, s'ils étoient revêtus des saints ordres ; en ce cas on doit les tenir pour valides. On avoit demandé à Zacharie, dans une autre occasion, si l'on ne devoit pas réitérer le baptême qu'un prêtre de Bavière, qui ne savoit pas le latin, donnoit en usant de cette formule : *Baptiso te in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti*. Ce pape décida qu'un baptême ainsi administré au nom de la Trinité, avoit les qualités essentielles au sacrement, et qu'une simple ignorance de langue, sans mélange d'aucune erreur, ne le pouvoit rendre invalide.

Jusqu'ici saint Boniface, décoré du pallium et du titre d'archevêque dès le commencement du pontificat de Grégoire III,

¹ Zach. ep. 9, ap. Othl. l. 2. c. 7.

n'avoit point encore de siège fixe ni d'église métropolitaine. Les princes français, avec leurs évêques, prirent enfin dans leurs dernières assemblées la résolution d'établir cette métropole sur la frontière de leurs états du côté des païens. Le choix qu'ils firent d'abord de Cologne, fut agréé par le souverain pontife; mais Gévilib de Mayence, qui avoit fait quelque résistance, s'étant soumis à la sentence de sa déposition, on trouva cette dernière ville plus convenable (747). Dès les premiers temps du christianisme, ce siège avoit été métropolitain de la province romaine, nommée la première Germanie¹, Worms étant par la suite devenue métropole de ces deux provinces, Mayence lui fut soumise; ainsi on ne fit que lui rendre en faveur de saint Boniface sa première dignité de métropole, et sa juridiction s'étendit sur treize évêchés, Strasbourg, Spire, Worms, Cologne, Liège, Ausbourg, Wurtzbourg, Burabourg transféré depuis à Paderborn, Erfort, Eichstat, Constance et Coire.

En même temps qu'on donnoit en Germanie cette forme respectable au gouvernement des premières églises, on posoit aussi les fondements des plus célèbres monastères, entre lesquels on ne doit pas omettre l'abbaye de Fulde, qui doit son établissement à saint Sturme (744). Né en Bavière de parents nobles et chrétiens, il avoit été formé à la vertu par saint Boniface, avec plusieurs autres enfants de qualité offerts par leurs proches². Le jeune Sturme étudia la science des saintes Ecritures au monastère de Frislar, sous la conduite de saint Wigbert. Il n'apprit passeulement les psaumes par cœur, mais il en pénétoit les sens moraux les plus touchants et les plus sublimes. Sa candeur et son innocence peintes sur son front, sa docilité, sa douceur, des manières affables et prévenantes, qui prenoient leur source dans la charité et dans une humilité sincère, le rendoient aimable à tout le monde. Il fut ordonné prêtre à la demande de toute la communauté, dont il ne tarda point à justifier les suffrages. Ayant commencé à prêcher les peuples des environs, il fut aussitôt favorisé du don des miracles, délivra les possédés, guérit les malades, et opéra mille

¹ Coint. an. 745. n. 34. — ² Act. SS. Bened. t. IV. p. 270.

autres merveilles bien plus efficaces que les raisonnements , sur l'esprit de ses auditeurs presque tous païens ou demi-païens.

Toutefois à peine eut-il exercé son zèle pendant trois ans, qu'il lui vint en pensée de se retirer dans la solitude. Il soumit humblement son attrait au jugement de son maître Boniface , qui après un mûr examen connut que c'étoit véritablement une inspiration d'en-haut. Pour un seul prédicateur de l'Évangile, le ciel en vouloit former une infinité d'autres dans les écoles de la perfection et du zèle évangélique que celui-ci alloit instituer. Le saint archevêque lui joignit deux compagnons ; il donna à tous trois ses instructions, puis sa bénédiction , en disant : Allez dans la forêt des hêtres, et cherchez-y un lieu propre à devenir l'asile sacré des serviteurs de Dieu.

Ils s'enfoncèrent sous ces immenses et profonds ombrages, où ils ne voyoient que par intervalles la terre qui les portoit, et le ciel qu'atteignoit la cime de ces troncs antiques. Étant arrivés au bout de trois jours dans une terre bien arrosée, et qui leur parut fertile, ils se persuadèrent que c'étoit là le séjour paisible que Dieu leur destinoit. Ils y construisirent de petites cabanes ; ils les couvrirent comme ils purent, d'écorces d'arbres. Tels furent les commencements du monastère de Hiersfield, où ils demeurèrent long-temps dans une entière privation de toutes les commodités de la vie. Leur ferveur ajoutoit encore au jeûne les veilles, la prière, et trouvoit des délices ineffables dans ce qui eût fait le désespoir des âmes lâches. Enfin Sturme alla trouver Boniface, et lui fit, avec une sainte complaisance, la description de sa nouvelle demeure ; mais le sage prélat lui dit : Je crains que vous ne soyez pas en sûreté dans ce lieu ; car je sais qu'il y a tout près de là des Saxons extrêmement barbares, et je vous conseille de chercher une retraite plus écartée.

Sturme, uniquement attaché au Seigneur et à l'accomplissement de sa divine volonté qu'il ne distinguoit point de celle de son supérieur, ne fut pas plutôt de retour à son établissement d'Hiersfield, qu'il prit une barque, avec deux des frères, pour aller à la découverte en remontant la rivière de Fulde. Ayant vogué trois jours sans rien découvrir qui les contentât, Sturme en alla rendre compte au saint évêque, qui lui dit :

Cherchez encore, mon frère, et proportionnez votre foi aux miséricordes du Seigneur ; assurément il a préparé à ses serviteurs une demeure dans ce désert. Sturme, pour cette fois, partit seul monté sur un âne, faisant diversion aux inquiétudes et aux fatigues du voyage par le chant des psaumes, et priant continuellement. Il s'arrêtoit partout où la nuit le prenoit, sans autre précaution que d'entourer sa monture d'une espèce de palissade faite à la hâte du bois qu'il abattoit, de peur des bêtes féroces. Pour lui, après s'être muni uniquement du signe de la croix, il dormoit tranquillement. Ayant pénétré au-delà de la forêt, jusqu'au grand chemin de Mayence, près de la Fulde, il y rencontra une troupe nombreuse de Sclavons qui s'y haignoient. C'étoient de féroces barbares qui des extrémités du Nord s'étoient répandus bien avant dans la Germanie, et qui depuis plus d'un siècle faisoient de toute part d'horribles ravages ; mais ils se contentèrent de se moquer du saint homme sans lui faire aucun mal.

Enfin il trouva un lieu qui lui parut tel que le désiroit saint Boniface. Après l'avoir bien examiné, il le remarqua soigneusement, et lui en porta la nouvelle. L'archevêque satisfait écrivit aussitôt au prince Carloman pour obtenir la permission d'y fonder un monastère : ce que personne, porte la lettre, n'a encore tenté sur ces frontières orientales de vos états. Carloman le lui accorda volontiers, avec une étendue de quatre mille pas tout alentour, et fit expédier un acte authentique de donation. Pour rendre la fondation plus avantageuse et plus stable, il rassembla tous les seigneurs du pays, et les engagea à faire chacun la cession de leurs droits sur ce canton. Sturme ainsi autorisé commença l'établissement, avec sept religieux, au mois de mars de l'an 744, neuf ans après la fondation d'Hiersfield. Au bout de deux mois, saint Boniface amena lui-même quantité de maçons et d'ouvriers de toute espèce, pour aider les moines qui s'employoient à tous les ouvrages, mais qui ne pouvoient élever l'église, ni suffire à défricher les terres. Cependant, le saint archevêque se retiroit pour prier sur une montagne voisine, qui prit à cette occasion le nom de Mont-l'Evêque. On donna au monastère même celui de la rivière de Fulde sur laquelle il est bâti.

Le prélat revint la seconde année pour donner aux moines les premières institutions de la vie régulière, leur préposa Sturme en qualité d'abbé, les fit convenir de n'user que de petite bière, sans boire jamais ni vin ni autre boisson forte : du reste, on suivoit la règle de saint Benoît. Le zélé prélat continua tant qu'il put de les visiter tous les ans. Comme les moines proposèrent de leur côté d'envoyer aux plus célèbres monastères de l'Occident pour en apprendre les observances, il chargea de ce soin l'abbé Sturme, qui partit avec deux frères dans le cours de la quatrième année de la fondation. Il visita principalement les monastères de Rome, et celui du Mont-Cassin, parcourut tous ceux d'Italie, et mit un an tout entier à ce voyage. Il rapporta à sa communauté tout ce qu'il put retenir de plus édifiant et de plus parfait. La ferveur des disciples répondit au zèle de l'abbé. Le nouvel établissement augmentoit de jour en jour : plusieurs sujets distingués vinrent s'y consacrer à Dieu avec tous leurs biens; la réputation de Fulde se répandit dans les provinces les plus éloignées, et le fondateur eut la consolation d'y voir en peu de temps quatre cents religieux, sans compter les novices.

Une sainte émulation anima les personnes du sexe. Des troupes nombreuses de vierges chrétiennes se rassemblèrent d'abord au lieu nommé Biscofheim, c'est-à-dire, demeure de l'évêque, d'où furent ensuite tirées des abbesses pour plusieurs autres monastères. L'Allemagne fut encore redevable de cette institution aux îles Britanniques. Saint Boniface y attira d'Angleterre sa parente sainte Liobe, qui avoit été consacrée à Dieu, dès sa première jeunesse, dans le monastère de Vinburn¹. Fille d'un génie supérieur, aussi propre aux affaires et même aux lettres, qu'aux exercices réguliers et aux petits ouvrages des mains, elle montra une véritable aptitude pour les sciences, et se rendit, presque sans étude, assez habile dans les langues anciennes, pour faire des vers latins; ce qui annonçoit alors la capacité la plus extraordinaire : mais la réputation de ses vertus surpassoit encore celle de ses talents. On recueillit bientôt les fruits de cet heureux assemblage de tous les genres

¹ Act. Bened. t. IV. p. 249.

de mérite. Les mœurs farouches des Germains s'adoucirent et s'épurèrent au seul récit du sacrifice de cette multitude de victimes délicates qui se dévouoient pour le salut de leur peuple, et qui joignoient à toute la candeur de l'innocence les austérités des plus courageux pénitents. Le Seigneur ménagea cependant à ses épouses une épreuve bien alarmante.

Une malheureuse accablée d'infirmités, et qui ne vivoit que de ce qu'on lui donnoit à la porte de l'abbaye, s'abandonna au crime, et mit au monde un enfant qu'elle jeta de nuit dans la rivière qui couloit près de la maison. Une autre femme trouva le matin cet enfant, et remplit tout le voisinage de ses calomnies ironiques, en demandant si c'étoit ainsi que les religieuses baptisoient leurs enfants. Le peuple, qui suit toujours la première impression qu'on juge à propos de lui donner, s'attroupa avec indignation, et fit retentir les injures et les menaces autour du monastère. Il en étoit sorti une religieuse pour des raisons connues, et avec la permission de l'abbesse, qui la fit revenir aussitôt. Elle protesta devant Dieu de son innocence, en fondant en larmes, et en le conjurant de faire connoître la coupable. L'abbesse rassembla les sœurs, leur fit réciter le psautier toutes debout et les bras en croix, puis les conduisit en procession autour du monastère à trois reprises différentes, aux heures de tierce, de sexte et de none. Enfin la sainte abbesse s'approche de l'autel en présence de tout le peuple fort attentif à ce qui arriveroit; elle étend les mains vers le ciel, et dit avec effusion de larmes : « Dieu de toute pureté, que nous avons choisi pour notre époux, prenez la défense de celles qui vous ont préféré à tous les objets mortels, et sauvez-les d'un opprobre qui rejailliroit sur votre saint nom. » A l'instant l'impudente calomniatrice fut saisie de l'esprit malin, et confessa son crime devant tout le monde. Le peuple en rendit gloire à Dieu par de grandes acclamations. On raconte plusieurs autres merveilles de sainte Liobe, et de sainte Thècle, autre religieuse qu'elle avoit amenée d'Angleterre, et qui fut abbesse de Chizinguesur le Mein, dans le diocèse de Wurtzbourg.

Tandis que la présence et la vigilance infatigable de saint Boniface donnoient cette splendeur à l'église d'Allemagne, ses lettres opéroient en Angleterre d'une manière presque aussi

efficace. La liberté avec laquelle il avoit écrit à Ethelbalde, roi des Merciens, loin d'aigrir ce prince livré à la plus effrénée des passions, fournit au contraire un exemple frappant de l'ascendant que la vertu conserve sur l'esprit des grands, quand il leur reste quelque droiture. Le prince anglais ne se borna point à son amendement personnel; mais il fit tenir à Cloveshou, l'an 747, un concile national, pour le rétablissement de l'ordre et des mœurs¹. Avec Cutbert, archevêque de Cantorbéry, il s'y trouva onze évêques tant du pays des Merciens que des autres nations qui occupoient la Grande-Bretagne. Le roi Ethelbalde y voulut assister en personne, et s'y fit accompagner des grands de son royaume; Cutbert commença par présenter deux lettres du pape Zacharie, touchant la réformation des mœurs. On les lut d'abord dans leur langue originale, puis on les expliqua en langue vulgaire, et tout le monde les entendit avec la docilité religieuse qui distinguoit alors cette nation entre toutes les autres. La lettre de saint Boniface, qui avoit donné lieu à la célébration du concile, fut reçue aussi avec tant de respect, qu'on la trouve transcrite à la tête des actes.

On lut ensuite quelque partie des œuvres du pape saint Grégoire, toujours révérees spécialement de l'église d'Angleterre; puis les décrets des Pères les plus convenables aux circonstances, et l'on fit trente canons, afin de rappeler à la pureté des anciennes règles les mœurs sacerdotales, qui ont tant d'influence sur celles des peuples. On voit par le dixième canon, à quel point de dégradation se trouvoient déjà les lettres et les études. Il fallut faire ce décret, pour obliger les prêtres à se rendre capables d'expliquer en langue vulgaire le symbole de la foi, l'oraison dominicale, les paroles employées dans l'administration du baptême et des autres sacrements. Le douzième canon enjoit d'observer les fêtes suivant le martyrologe romain, qui ne paroît autre ici que celui de Bède. C'est la première fois qu'il en est fait mention. Dans le canon vingt-troisième, on exhorte à la fréquente communion, non-seulement les personnes consacrées à Dieu, mais aussi les lai-

¹ Tom. vi. Conc. p. 1566.

ques, spécialement les enfants qui vivent encore dans l'innocence, et les gens avancés en âge qui l'ont recouvrée. Le vingt-sixième, en exhortant à l'aumône, blâme l'abus qui commençoit à s'introduire, de rédimer ou commuer les peines canoniques imposées par le prêtre pour la satisfaction des péchés, comme aussi de faire acquitter sa propre pénitence par d'autres personnes que l'on payoit pour jeûner ou chanter des psaumes. Outre que la pénitence, dit le concile, doit remédier aux fautes passées, et servir de préservatif contre la rechute, il est de la justice que la même chair qui a péché soit punie; et si l'on pouvoit satisfaire par autrui, les riches auroient plus de facilité pour le salut que les pauvres, ce qui est contraire à l'Évangile.

L'année même où le roi des Merociens fit célébrer un concile si salulaire à son peuple, Carloman fournit un exemple beaucoup plus édifiant encore à l'Austrasie et à tout le monde chrétien¹. Ce prince des Français, plus puissant que la plupart des rois, illustré par sa valeur et par une longue suite de victoires contre les Allemands, les Saxons et les Bavaois, au comble de la gloire et de la prospérité, prit la résolution de quitter le siècle, et d'embrasser la vie monastique. Il avoit toujours donné des marques d'une piété sincère et d'un grand amour pour la religion; mais la difficulté d'allier les devoirs de la conscience avec les usages de la politique dans la position où se trouvoit le gouvernement, réveilloit sans fin les mouvements douloureux d'une conscience agitée. Il sentoit d'une part la nécessité de rendre les biens de l'Église, suivant les conseils de saint Boniface et les décrets du concile de Germanie, et de l'autre il craignoit le mécontentement des gens de guerre, en leur ôtant la récompense de leurs services dans le temps où l'on avoit d'eux le plus grand besoin. Il gémissoit aussi sur les expéditions sanglantes et désastreuses où la nécessité des affaires l'engageoit, contre les sentiments de douceur et de bienfaisance qui lui étoient naturels; surtout il ne pouvoit effacer de son esprit le noir souvenir d'une grande multitude d'Allemands rebelles qu'il avoit fait massacrer l'année

¹ Act. SS. Bened. t. IV. p. 123.

précédente. Il prit le parti d'abdiquer des dignités si fécondes en amertumes, et de se consacrer sans réserve au Dieu de la clémence et de la miséricorde. Ainsi l'an 747, septième de son règne, après avoir communiqué sa résolution à son frère Pépin, qu'il laissoit héritier de ses états, il quitta la France pour prendre le chemin de Rome, où il se proposa d'abord d'établir son asile.

Il y arriva suivi d'un cortège nombreux qui ne pouvoit se résoudre à se séparer de lui, et que Pépin avoit tâché inutilement de consoler par la magnificence de ses dons. A la vue de ces grands, attendris jusqu'aux larmes, il se jeta aux pieds du pape Zacharie, qui lui donna l'habit monastique; après quoi il se retira au Mont-Soracte où il bâtit un monastère en l'honneur du pape saint Sylvestre que l'on disoit s'y être caché pendant la persécution; ensuite comme les Français qui venoient à Rome troubloient sa retraite par leurs fréquentes visites, il passa au Mont-Cassin, où il fit vœu de stabilité suivant la règle. L'abbé Pétronax, qui avoit rétabli ce monastère fameux dans tout son lustre et sa ferveur primitive, vivoit encore; et Carloman, sous un si bon maître, fit des progrès rapides dans toutes les vertus religieuses. Les pratiques les plus rigoureuses et les plus humiliantes avoient pour lui un attrait tout particulier; il servoit à la cuisine, travailloit au jardin, gardoit les troupeaux à la campagne, manioit la bêche et la houlette avec plus de complaisance qu'il n'avoit porté l'épée et le sceptre.

L'exemple que Ratchis, roi des Lombards, donna deux ans après, c'est-à-dire, l'an 749, fut encore plus étonnant. Après la déposition d'Hildebrand, qui en sept mois de règne se rendit insupportable à toute sa nation, on l'avoit jugé digne de remplacer Luitprand, et du duché de Frioul on l'avoit fait monter sur le trône de Lombardie. Il ne trompa point l'espérance qu'on avoit conçue de ses qualités royales, ou du moins de son ardeur pour l'agrandissement de son royaume, et pour la ruine du vain simulacre d'empire qui restoit en Italie. Tandis que l'exarcate étoit fort tranquille, le Lombard,

sous quelque prétexte détourné, leva une armée nombreuse, fit le ravage dans toute la Pentapole, et vint mettre le siège devant Pérouse. A cette nouvelle, le pape Zacharie forma sur-le-champ sa résolution. Animé de cette force sacerdotale qui avoit déjà désarmé la cupidité de Luitprand, il vint droit à Pérouse, accompagné d'une partie considérable de son clergé, et toucha tellement Ratchis par son éloquence, que non-seulement il lui fit lever le siège, mais lui inspira la résolution de quitter un trône qui ne lui paroissoit plus qu'un dangereux écueil. Le roi se rendit à Rome, ainsi que le prince Carloman, reçut pareillement de la main du pontife l'habit monastique, et se retira au Mont-Cassin, où il finit saintement ses jours. On y monroit encore trois cents ans après, une vigne qui portoit son nom, parce qu'il l'avoit plantée et cultivée de ses mains. Sa femme Thasie et sa fille Ratrude bâtirent dans le voisinage un monastère de filles, où elles donnèrent de grands biens, et passèrent pareillement dans une exacte régularité le reste de leur vie. Ratchis eut son frère Astolfe pour successeur dans le royaume des Lombards.

Pépin, par la retraite de Carloman, restoit seul prince des Français, maître absolu du royaume et de la royauté, dont il ne lui manquoit que le titre. Son père Charles-Martel, aussi puissant et plus illustre que lui par la continuité de ses victoires, n'avoit cependant osé, en le prenant, choquer le préjugé des peuples. Le fils fut plus hardi que son père, ou pour mieux dire, il sut profiter des circonstances, et de la longue habitude des Français à n'obéir qu'aux princes de son sang. Il étoit également cher aux ecclésiastiques, dont il secondoit le zèle en toute occasion, et aux différents ordres des laïques. Après s'être assuré de la disposition des esprits, sous prétexte de procurer le bien commun avec plus de facilité, il demanda dans une assemblée générale de la nation, d'être déclaré roi. Tout le monde donna son consentement par des acclamations de joie. Il n'y avoit d'autre obstacle que Childéric, qu'il étoit question de déposer, après lui avoir prêté serment de fidélité; mais la politique trouve aisément des moyens pour triompher

de ces sortes d'obstacles, et même pour justifier ses injustes succès aux yeux de la postérité.

Serons-nous bien reçus à répandre quelque doute, malgré le torrent des historiens modernes, sur l'authenticité de la décision fameuse qu'ils attribuent avec tant d'assurance au saint pape Zacharie? Mais qu'on fasse attention que toutes ces autorités se réduisent à celle d'Eginard, qui écrivoit sous Charlemagne, et qu'ils ont suivi aveuglément. Voici comment cet auteur, presque contemporain, mais suspect en cette matière, présente la chose.

Il dit que saint Boniface, légat du saint Siège, apôtre de la Germanie, et l'oracle de toute l'église de France, proposa de consulter le vicaire de Jésus-Christ; qu'on députa Burchard, premier évêque de Wurtzbourg, dont la capacité égaloit la sainteté, avec Fulrade, issu de l'une des plus puissantes maisons d'Austrasie, fait par Pépin abbé de Saint-Denys, et archichapelain du palais, c'est-à-dire, grand aumônier; que ces deux illustres députés consultèrent en ces termes le pape Zacharie: « A qui est-il plus juste de donner le nom de roi, ou à celui qui n'a plus rien de la puissance royale, ou à celui qui se trouve dans la possession et l'exercice de tout le pouvoir souverain? et que le pape répondit (sans nommer ni Childéric ni Pepin), *qu'il étoit juste et raisonnable que celui qui avoit toute la puissance royale eût aussi le nom de roi.* »

L'air seul de cette réponse vague et captieuse attribuée à un pape aussi vertueux que Zacharie, ne doit-il pas mettre en garde tout écrivain circonspect? Et qui ne craindroit de la créature et du panégyriste de Charlemagne, qu'il n'eût été entraîné par le désir de colorer, autant qu'il étoit possible, l'usurpation de Pépin, père de ce prince? Ne seroit-ce point encore par cette secrète préoccupation (trop naturelle aux courtisans même de probité), qu'il auroit déprimé sans distinction tous les derniers descendants de Mérouée; que par des anachronismes sans nombre il donne des cheveux gris à des enfants de huit ou dix ans; et à des princes de quatorze, tels que le malheureux Childéric III, les mœurs dissolues du libertinage le plus invétéré? qu'il nous présente enfin le bur-

lesque spectacle des rois indolents, traînés le premier jour de mars, dans un char attelé de bœufs, ou noyés dans la mollesse du palais de Mamaca ? Dans le même temps, les auteurs absolument contemporains nous montrent plusieurs de ces princes, malheureusement trop jeunes pour être obéis, ou à la tête de leurs armées, ou formant leur jeunesse, par les fatigues de la chasse, aux travaux plus sérieux des armes. Mais suivons le cours des faits.

Dès que la politique de Pépin eut levé les obstacles, il fut déclaré roi des Français, et, selon la coutume, élevé sur le trône dans la ville de Soissons, au mois de mars de l'an 752. Le légat saint Boniface, dit encore Eginard, le couronna et le sacra pour le rendre plus respectable au peuple. Sa femme Berte ou Bertrade fut aussi proclamée reine, et par une cérémonie toute nouvelle, placée sur le trône avec son époux. On rasa Childéric, et on le renferma dans un monastère. Comme il n'avoit plus de part aux affaires, même lorsqu'il étoit sur le

Malgré les raisons et les efforts de l'auteur, dont nous ne retouchons point ici le texte, nous ne croyons pas devoir nous ranger à son avis. Il est vrai qu'on n'est point d'accord sur la manière dont Childéric fut détrôné, ni sur les circonstances de l'élection de Pépin. Mais nous ne voyons pas non plus qu'il soit nécessaire de révoquer en doute ou de blâmer la réponse du pape saint Zacharie. Chez tous les peuples venus du Nord, la couronne fut d'abord élective (c'est un fait solidement prouvé par Robertson, *Discours préliminaire, dans son Histoire d'Écosse*). Elle étoit devenue héréditaire chez les Français par le mérite et la valeur de leurs premiers chefs dans les Gaules. Mais les rois saineanta ayant rendu cette hérédité odieuse par leur mollesse et leur incapacité, est-il étonnant que les grands de la nation aient fait revivre l'ancienne forme de gouvernement, en procédant à l'élection d'un chef digne de les conduire? Et puisque l'autorité étoit depuis long-temps déposée dans les mains des ducs français, qu'ils en soutenoient tout le poids, qu'ils en remplissoient tous les devoirs; pendant que les derniers descendants de Clovis ne savoient plus même commander dans leur propre maison: est-il extraordinaire que la nation ait désiré voir enfin le titre de roi donné à celui qui en exerçoit si honorablement la puissance? Et puisque cette nation étoit hautement connue par son respect pour le saint Siège, Pépin ne devoit-il pas faire confirmer son élection par le suffrage du chef de la chrétienté? Saint Zacharie, dans sa réponse, n'a blessé en rien la justice. En prononçant qu'il valoit mieux donner le nom de roi à celui qui en avoit le pouvoir (*melius esse illum vocari regem apud quem summa potestas consisteret*), il a énoncé un fait qui, loin de troubler l'ordre dans l'état, l'y rétablissoit; car, en disant le contraire, il y auroit eu dans la monarchie deux rois ou deux souverains, contre l'essence de ce gouvernement et contre le vœu de la nation.

trône, on ne sait presque rien de son règne que sa déposition. « C'est ainsi, dit Longueval, que les descendants de Mérouée et de Clovis perdirent, par leur mollesse et leur oisiveté, le trône que ces grands princes avoient établi par leur activité et leur valeur. » On a des diplômes de Pépin qui datent le commencement de son règne, de l'année 752, qui est celle de son élection. Mais il y en a d'autres, comme le prouve Schannat, qui fixent cette époque à la consécration que ce prince reçut des mains du pape, le 28 juillet 754. Enfin on voit aussi des chartes, comme l'observe le luthérien Schoepllin, qui font au contraire remonter le commencement du règne de Pépin à l'an 750 et même à 749. Ces derniers actes supposent donc que Pépin étoit véritablement roi avant son élection solennelle, et qu'ainsi, comme nous venons de le dire dans une note, le pape Zacharie n'a fait que prononcer affirmativement sur un fait déjà consenti par la nation et même par le silence de l'indolent Childéric.

Le premier usage que Pépin fit de l'autorité dont il se trouvoit régulièrement investi, fut de rendre, par les conseils de saint Boniface, à plusieurs évêques la moitié des biens de leurs églises, et à d'autres seulement le tiers, promettant de restituer le tout, dès que les conjonctures le lui permettroient. Dès cette époque on trouve aussi dans les ordonnances, et pour la première fois, la formule *Par la grâce de Dieu*; soit que Pépin ait voulu imiter les empereurs d'Orient qui prenoient le titre de *Couronnés de Dieu*, soit qu'il ait voulu plutôt indiquer par là qu'il avoit été élu roi par une grâce de Dieu toute particulière. De son côté, le pape Zacharie ne mit point de bornes à sa bienveillance pour le roi Pépin. Il lui accorda, selon le témoignage de Loup, abbé de Ferrières, la nomination des évêchés vacants dans l'empire français, ou plutôt il ratifia l'usage où étoient les rois de donner les prélatures, sans le consentement du peuple ni du clergé, aux ecclésiastiques de leur cour, nommés clercs palatins. Le pontife crut qu'il valoit mieux autoriser un droit contesté, et légitimer un usage moins parfait, que de faire sans fin des réclamations presque inutiles, et qui entretenoient un germe éternel de divisions entre les deux puissances. Le premier fruit de la bonne harmonie entre

le chef de l'Eglise et le nouveau monarque fut la célébration du concile de Verberie. Dès la seconde année de son règne, Pépin convoqua en ce lieu une assemblée générale des évêques et des seigneurs du royaume, afin de remédier à la dépravation des mœurs, principalement en ce qui regardoit le mariage (753).

Saint Boniface, de son côté, entretenoit avec soin la sainte unanimité qui doit régner entre le chef et les membres divers de l'Eglise enseignante. Il recouroit aux lumières du saint Siège dans toutes les affaires importantes. Dans l'église naissante de Germanie, déjà l'Evangile avoit à triompher de mille ennemis domestiques. Le saint archevêque se plaignit au pape qu'il y avoit autour de lui plus d'imposteurs que de ministres catholiques¹; qu'ils prenoient le titre de prêtres et d'évêques sans avoir jamais été ordonnés, et ne servoient qu'à troubler le ministère ecclésiastique, à pervertir ou à scandaliser les peuples. « Hypocrites sacrilèges, ajoute-t-il, aventuriers dépravés, coupables d'homicide et d'adultère, de toute atrocité et de toute infamie, plusieurs même esclaves déserteurs, et scélérats fugitifs, se sont ensuite tonsurer, et se métamorphosent tout à coup en ministres de Jésus-Christ, forment des factions parmi les peuples, tiennent des assemblées séditeuses dans les lieux écartés et dans les maisons des paysans, et, loin d'enseigner aux païens la sainte doctrine qu'ils ignorent eux-mêmes, ne s'étudient qu'à perpétuer dans les ténèbres et l'impunité le règne de Satan. » Tels sont les obstacles que la foi chrétienne avoit à surmonter en Germanie, et sur lesquels Boniface, qui en étoit l'apôtre, consultoit le premier pasteur. On lui répondit que partout où il trouveroit ces ministres du démon, il devoit les priver du sacerdoce dans les conciles provinciaux, et les soumettre aux observances monastiques, pour finir leur vie dans la pénitence.

Le pape condamna nommément un de ces dogmatiseurs appelé Virgile qui semoit la division entre l'archevêque Boniface, et Odilon, duc de Bavière, et qu'on accusoit d'enseigner qu'il y avoit un autre monde et d'autres hommes sous la terre

¹ Ep. 10. ap. Othl. c. 9.

un autre soleil et une autre lune. La condamnation fut sévère, puisqu'on ordonna de chasser le prédicant de l'église, après l'avoir dépouillé du sacerdoce ; mais l'erreur de Virgile ne consistoit pas précisément à croire aux antipodes ; ses assertions téméraires faisoient encore conclure que tous les hommes ne descendoient pas d'Adam, et donnoient lieu à beaucoup d'autres conséquences non moins injurieuses au Rédempteur de tout le genre humain.

Dans ces réponses du pape Zacharie, on trouve l'approbation du dernier choix que les Français avoient fait de Mayence pour métropole de Germanie. Le pontife, en faveur de Boniface, confirme cette dignité à ses successeurs, et déclare qu'ils auront sous eux les évêques de Tongres, de Cologne, de Worms, de Spire et d'Utrecht, avec ceux de toutes les villes où le saint archevêque a établi la foi. Comme le saint étoit notablement affoibli depuis la première fois qu'il avoit proposé de se donner un successeur, il songeoit de nouveau à quitter son siège, pour se retirer à Fulde. Le pape le détourna de cette pensée, et pour le soulagement de sa vieillesse, il lui permit de se donner un coadjuteur, et d'ordonner à cet effet celui qu'il trouveroit digne de lui succéder. Il lui accorda aussi pour son abbaye de Fulde un privilège d'immunité tel qu'on n'en avoit point encore vu¹. On la déclare exempte de toute autre juridiction que celle du saint Siège ; en sorte qu'aucun évêque ne doit pas même entreprendre d'y célébrer la messe, s'il n'y est invité par l'abbé.

Cette dernière faveur ne précéda que d'une année la mort du pape Zacharie, qui ayant exercé toutes les fonctions d'un digne pontife, avec un zèle infatigable et un rare bonheur, pendant dix ans et plus de trois mois, mourut saintement le quatorzième jour de mars 752. Au milieu des affaires bruyantes qui remplirent presque tout son pontificat, il ne laissa pas de cultiver les lettres, et traduisit en grec, qui étoit sa langue maternelle, les dialogues de saint Grégoire le Grand. Il fit l'invention du chef de saint Georges, depuis long-temps oublié dans une vieille châsse au palais patriarcal, et le plaça avec

¹ Ep 14. ap. Othl. l. 11. c. 15.

l'honneur convenable dans la diaconie de ce martyr renommé , c'est-à-dire , dans l'église cardinale qui porte le nom de Saint-Georges au voile d'or. Ayant su que des marchands vénitiens avoient acheté à Rome quantité d'esclaves chrétiens de l'un et de l'autre sexe , pour les aller vendre en Afrique , il mit les captifs en liberté , rendit aux Vénitiens leur argent , et défendit rigoureusement ce trafic indigne , n'étant pas juste , dit-il , que des personnes devenues enfants de Dieu par le baptême , soient les esclaves des gentils. Il rebâtit presque à neuf le palais de Latran , fit des dons inestimables à un grand nombre d'églises , surtout à celle de Saint-Pierre¹ , où il mit des couronnes de soie entre tous les piliers , et décora l'autel d'un parement tissu d'or et de pierreries , qui représentoit la nativité de Notre-Seigneur ; il y ajouta quatre voiles brochés en or , et une couronne d'or avec des dauphins du poids de six-vingts livres. Enfin il constitua un fonds suffisant pour fournir un revenu annuel de vingt livres d'or destinées à l'huile du luminaire ; de plus , il fonda des aumônes abondantes pour les pauvres et les pèlerins , acquit plusieurs fermes à l'église , et mit tous les bâtiments en bon état , augmenta de plus du double les prébendes ou pensions annuelles des clercs , qu'il traitoit comme ses enfants , et se fit aussi justement chérir du peuple , qui vécut dans la paix et l'abondance sous son pontificat.

Rome depuis long-temps n'avoit eu autant de sujet d'applaudir à la bienfaisance pontificale ; et tels étoient les premiers effets de la décadence de l'empire des Grecs en Italie , de la puissante protection des princes français à l'égard du saint Siège , et de l'accroissement du pouvoir des souverains pontifes.

Aussitôt après la mort de Zacharie , le prêtre Etienne , romain de naissance , fut élu pape , et mis en possession du palais patriarcal de Latran ; mais il mourut subitement le quatrième jour , avant même d'avoir été sacré , ce qui est cause qu'on ne le compte point entre les papes. Etienne II , diacre de l'église romaine , fut choisi en sa place , et consacré le 26 mars de l'année 752. Il fit le même usage que Zacharie des

richesses de son église : dès le commencement de son pontificat, il rétablit dans Rome quatre hôpitaux abandonnés depuis long-temps, puis y en ajouta un cinquième, qu'il fonda pour cent pauvres. Il en bâtit et dota richement deux autres hors de la ville, près de l'église de Saint-Pierre.

La puissance impériale s'affoiblissant de plus en plus en Italie, les Lombards l'anéantirent enfin avec l'exarchat de Ravenne. Leur roi Astolphe profitant des embarras que les Arabes donnoient aux Grecs, assiégea cette ville et s'en rendit maître¹. L'exarque Euty chius s'enfuit en Grèce; et dès-lors finit l'exarchat, après avoir duré environ cent quatre-vingts ans depuis son établissement sous l'empire de Justin le Jeune. Astolphe ne voulut pas rester en si beau chemin. Il prétendit s'emparer de Rome même et de toutes ses dépendances. Les forces et le courage ne lui manquoient pas; mais ces avantages lui firent négliger les tempéraments et la condescendance qui ne lui étoient pas moins nécessaires. Il oublia ce que peuvent les gens de lettres et les interprètes des lois dans ces situations critiques où les peuples tombés à peu près dans l'indépendance, sont abandonnés à leur goût pour le choix d'un nouveau maître. Astolphe voyant les Romains hors d'état de lui résister, n'employa que la rigueur et les menaces, et parloit déjà de leur imposer un tribut annuel d'un sou d'or par tête. Le pape lui envoya les abbés du Mont-Cassin et de Saint-Vincent près du Vulture, pour traiter de la paix; mais le Lombard altier les renvoya sans les avoir entendus. Le pontife députa sans retard vers l'empereur, pour le prier, comme on avoit déjà fait tant de fois, de venir avec une armée délivrer Rome et l'Italie: ces supplications ne furent pas plus efficaces que de coutume.

Le mal pressoit cependant. Astolphe serroit la ville et menaçoit les citoyens de les passer, jusqu'au dernier, au fil de l'épée, s'ils ne se soumettoient sans retard. Tout étoit dans les alarmes et la consternation. Le pontife s'efforçoit de ranimer leur courage, et les exhortoit à implorer le secours d'en-haut. Il fit une procession, où l'on porta les reliques les plus révérées, entr'autres une image de Jésus-Christ, que l'on croyoit

¹ Rub. Hist. l. 4.

n'avoir point été faite de main d'homme¹. C'étoit le pontife qui la tenoit sur ses épaules, marchant nu-pieds, suivi du peuple aussi nu-pieds, la cendre sur la tête, et poussant de profonds gémissements. On avoit attaché à la croix un traité de paix passé récemment avec les Lombards, et qu'Astolphe sans pudeur avoit aussitôt rompu. Cette procession se réitéra chaque samedi pendant plusieurs semaines consécutives.

Le pape Etienne voyant enfin que rien n'arrêtoit le roi, et qu'il n'y avoit aucun secours à espérer de la part des Grecs, eut recours aux Français, à l'exemple de ses prédécesseurs Zacharie et Grégoire III. Il écrivit au roi Pépin une lettre fort touchante, qu'il confia secrètement à un pèlerin, de peur d'Astolphe, et opposant la ruse à la force, il pria le monarque français d'envoyer à Rome une ambassade, pour inviter le chef de l'Eglise à se rendre en France. Etienne écrivit de même à tous les ducs français, pour les exhorter à venir au secours de saint Pierre. Outre les récompenses éternelles dont il assuroit leur piété généreuse, il leur promettoit les prospérités dont le Seigneur comble ordinairement, dès ce monde, les protecteurs de son Eglise.

Pépin, qui avoit déjà reçu et attendoit encore de grands services du pape, fut ravi de l'occasion qui se présentoit. Il lui envoya Chrodegand, évêque de Metz, avec le duc Auchaire ou Oger, que les Romains ont célébré par des éloges qui donnent un air de fable à ce qu'ils en racontent. Pour Chrodegand, né en Brabant de la première noblesse des Français, il est certain que son mérite l'éleva sous Charles-Martel à la dignité de chancelier². Il avoit beaucoup d'expérience dans les affaires, une éloquence noble et solide, que rehaussoient encore les avantages extérieurs de sa personne, il s'exprimoit avec facilité et beaucoup de grâce, soit en latin soit en tudesque sa langue naturelle. A ces grands talents, il joignoit de grandes vertus, spécialement la charité envers les pauvres, une tendre piété, le zèle de la régularité cléricale, l'esprit d'ordre et de décence, à quoi nous le verrons rappeler avec succès le clergé déchu de son ancienne splendeur. Il fonda plusieurs monastères, qu'il

¹ Anast. in Stephan. 11. — ² Boll. ad 6 Mart.

dota de son riche patrimoine, entre autres celui de Gorze, qui devint une école célèbre.

Les deux ambassadeurs étant arrivés à Rome, invitèrent publiquement le pape à les suivre en France, où ils protestèrent que l'Eglise romaine, la mère commune des fidèles, trouveroit toujours ses plus sûrs défenseurs. Avant l'arrivée de ces ambassadeurs, et sans avoir l'air de les attendre, Etienne avoit envoyé demander un sauf-conduit au roi Astolphe, comme pour traiter avec lui des moyens de le satisfaire; ce qu'on lui avoit accordé. Il partit aussitôt, et fut suivi par des troupes de citoyens de Rome et des autres villes qui arrosoient la route de leurs larmes, et qui tentèrent plusieurs fois de le retenir par la considération des périls où il s'exposoit, et d'une maladie dont il étoit travaillé. Le pontife, en les recommandant à Dieu et à saint Pierre, les consola par l'espérance d'un plein succès dans une affaire qui ne tendoit qu'à leur sûreté et à celle de l'Eglise. Quand il fut près de Pavie, le roi des Lombards lui envoya déclarer qu'il n'eût à redemander ni Ravenne, ni aucune autre des places qui avoient appartenu à l'empire, et que s'il avoit de pareilles propositions à faire, il reprit sans plus tarder la route de Rome. Etienne poursuivit tranquillement son chemin, et arriva à la cour d'Astolphe.

Ce prince qui ne manquoit pas de religion, ne put s'empêcher d'accueillir convenablement le chef de l'Eglise; il lui rendit même des honneurs extraordinaires, mais il rejeta toutes ses demandes. « Seigneur, repartit le pape, puisque vous en usez de la sorte, je m'en vais en France trouver le roi Pépin qui m'en sollicite depuis long-temps. » Cette parole fut un coup de foudre pour Astolphe, qui ne s'y attendoit nullement. Il employa tour à tour, et fort secrètement, les promesses et les menaces, pour faire changer de résolution au pontife; mais la présence des ambassadeurs de France qui l'accompagnoient, causoit au Lombard une gêne étrange. Il prévint toutes les suites du voyage d'Étienne: il en pressentoit de plus funestes encore à lui faire violence. Les ambassadeurs, d'un autre côté, prenoient le ton qui convenoit tant à la dignité de la couronne de France, qu'au religieux attachement du monarque français pour le chef de l'Eglise. Ils demandèrent pour le pape et sa suite des

passé-ports, qu'on n'osa leur refuser; et l'on partit sans délai le 15 de novembre, malgré tous les inconvénients de la saison qui parurent moindres que ceux d'un plus long séjour.

Le souverain pontife fut reçu en France avec les témoignages les plus marqués d'une tendre et profonde vénération. Le grand-chapelain Fulrade vint à sa rencontre jusqu'aux pieds des Alpes, et le conduisit de là à Pontyon en Champagne où étoit la cour. Le fils aîné de Pépin, Charles, âgé de douze ans, alla plus de trente lieues au-devant du pape, et le roi lui-même vint le recevoir à une lieue¹. A son approche, il descendit de cheval, et se prosterna, ainsi que la reine sa femme, tous ses enfants et les seigneurs de sa suite. Il marcha même quelque temps à côté du cheval du pontife, à qui il servit d'écuyer. Le pape, avec les prélats et les clercs qui l'accompagnoient, entonna des cantiques, que l'on continua jusqu'à ce qu'on fût à Pontyon, où l'on arriva le jour de l'Épiphanie, sixième de janvier 754. En mettant pied à terre, il fit des présents magnifiques au roi et aux seigneurs. Le lendemain, il parut avec tout son clergé sous la cendre et le cilice, se jeta aux pieds de Pépin, et ne voulut point se relever que le roi et ses seigneurs ne l'eussent assuré de le délivrer, lui et le peuple romain, de la tyrannie des Lombards. Le roi promit avec serment de leur faire céder Ravenne et les autres places de l'empire, et de remplir en tout les vœux du pontife.

Cependant il le fit conduire au monastère de Saint-Denys, et avec une affection filiale, il pourvut en détail à tout ce qui étoit nécessaire pour son délassement et pour le rétablissement de sa santé. Le pontife ne laissa pas de tomber si grièvement malade, qu'en peu de jours on désespéra de sa vie. Lui seul conserva une vive confiance en Dieu dans l'extinction totale de ses forces, et un matin qu'on s'attendoit à le voir expirer, on le trouva parfaitement guéri. On raconte que saint Denys, patron du lieu, lui apparut pendant la nuit avec les apôtres saint Pierre et saint Paul, et que le prince des apôtres dit au saint martyr, qu'on lui accordoit la santé d'Étienne²; qu'on ordonna au malade de se lever sur-le-champ,

¹ Annal. Met. an. 753. — ² Anast.

de consacrer un des autels du monastère qui lui fut désigné, et d'y offrir le saint sacrifice en action de grâces. En effet le pape voulut aussitôt se lever; mais les assistants prirent ce désir du malade pour un accès de délire; c'est pourquoi il leur fit, ainsi qu'au roi et aux courtisans, le récit de la faveur miraculeuse dont il venoit d'être gratifié. Sa guérison soudaine, et l'entier rétablissement de ses forces, persuadèrent les plus incrédules.

Le pape ayant ainsi recouvré la santé, fit la dédicace de l'église avec une grande solennité, le 28 juillet, qui, cette année 754, étoit un dimanche. Immédiatement après cette cérémonie et avant le sacrifice de la messe, il sacra de nouveau le roi Pépin et lui présenta la couronne. Bien que le sacre ne donne aucun nouveau droit à nos princes, Pépin, qui n'étoit pas roi par le droit de sa naissance, n'oublioit rien de ce qui pouvoit confirmer aux yeux du peuple son élection à la royauté faite par la nation. Il souhaita donc, comme pour abondance de droit, et peut-être aussi parce que Childéric vivoit encore, voir sa domination ratifiée par les seigneurs français et sanctionnée avec le plus grand éclat par le ministère du chef de l'Église. Afin d'assurer le trône à sa famille, ses deux fils Charles et Carloman, dont le baptême avoit été différé jusqu'à cette rencontre, furent en même temps baptisés et couronnés par le pape, qui fut leur parrain, et défendit à tous les Français présents et à venir, au nom de saint Pierre, et sous les plus terribles anathèmes, de jamais se donner des rois d'une autre race. Pour engager plus spécialement encore Pépin et ses fils à prendre Rome sous leur protection, il leur conféra le titre de patrices. Pépin avoit eu dessein de répudier Bertrade pour des raisons qu'on ignore; Etienne employa toute sa sagesse et son affection paternelle à réconcilier ces augustes époux. On croit même que telle est la raison qui lui fit sacrer et couronner la reine avec le monarque, c'est-à-dire, afin d'assurer d'autant mieux l'état de cette princesse.

Le roi des Lombards n'apprit pas sans effroi ce qui se faisoit en France. Pour détourner l'orage qui s'y formoit contre la Lombardie, il obligea l'abbé du Mont-Cassin, où le prince Carloman, frère de Pépin, s'étoit fait moine, d'envoyer cet il-

lustre religieux négocier la paix au delà des monts, et menaça, s'il n'entroit pas dans ses vues, de détruire le monastère. Carloman, contraint par son abbé, parut à Querci dans l'assemblée des Français, et de médiateur forcé, l'intérêt de son monastère le rendit si ardent défenseur des Lombards, qu'il devint suspect au roi son frère¹. Sous prétexte qu'il ne pouvoit plus reparaître en sûreté dans l'Italie, Pépin le confina dans un monastère de Vienne en Dauphiné, où il mourut peu de temps après. Cet incident paroît même avoir donné lieu aux réflexions politiques que le roi fit ensuite sur ce que pourroient un jour les deux fils qui restoient de Carloman. On les mit pareillement dans des monastères, afin que jamais ils ne fissent de mouvements capables de troubler l'état. Le roi fit reporter le corps de leur père au Mont-Cassin, dans un cercueil d'or, avec une quantité de riches présents.

Toutefois avant de commencer la guerre de Lombardie, il envoya des ambassadeurs au roi Astolphe pour l'engager à rendre à l'Eglise et à l'empire tout ce qu'il leur avoit pris : cette espèce de sommation se réitéra jusqu'à trois fois par les conseils du pape Etienne. Astolphe ne répondant que par des menaces, on se mit en devoir de lui faire prendre un autre langage.

Mais auparavant le roi Pépin pressa le souverain pontife de mettre au catalogue des saints confesseurs, Suidbert, compagnon de saint Wilebrod, et différent du saint Suidbert qui fut le premier évêque de Verden dans le siècle suivant. Le pape Etienne, désirant de satisfaire à cette requête du roi très-chrétien, dit Ludger de Munster, écrivain du temps, commit le soin de vérifier les vertus et les miracles de saint Suidbert, avant de le canoniser, aux vénérables Pères et pontifes Hidulfe, archevêque de Trèves, Boniface de Mayence, Fulcaire de Liège, et Hildeger de Cologne, dans le diocèse de qui le saint avoit rendu l'âme à Notre-Seigneur; mais à cause des courses des Saxons, et de l'expédition du glorieux roi Pépin contre Astolphe, persécuteur de l'Eglise romaine, ces vénérables Pères différèrent de poursuivre la canonisation jusqu'à

¹ Anast. Act. SS. Bened. t. IV. p. 127.

son retour d'Italie. Ce trait est remarqué comme un des premiers exemples connus des formalités employées à la canonisation des saints.

Après toutes ces dispositions, Pépin sortit de France à la tête d'une bonne armée, força les passages des Alpes, et réduisit le Lombard à s'enfermer dans Pavie, où il l'assiégea. Le pape pria encore le monarque français d'épargner le sang chrétien dans ses ennemis; et l'on ménagea un traité, par lequel ceux-ci promirent, sous de grands serments, de rendre incessamment Ravenne, et plusieurs autres villes. Pépin prit des otages, et se retira aussitôt contre l'avis du pape qui lui conseilloit de faire exécuter le traité en sa présence. Le pontife retourna à Rome, où il ne fut pas long-temps sans éprouver ce qu'il avoit prévu. Astolphe, bien loin de faire les restitutions promises, recommença plus violemment que jamais ses tyrannies contre les Romains. Il les vint surprendre au cœur de l'hiver, forma le siège de Rome le premier jour de janvier 755, et ravagea tous les dehors. Les Lombards commirent des excès effroyables, si l'on peut prendre à la lettre ce que le pape dans sa douleur en écrivit à Pépin, à qui il dit que les païens les plus barbares n'avoient jamais rien fait de si atroce. Ils incendièrent les églises, profanèrent les autels, confondirent dans le butin profane les vases où reposoit le corps du Seigneur, qu'ils prirent après s'être remplis de vin: ils déchirèrent de coups les clercs et les moines, violèrent les religieuses, et en firent mourir quelques-unes; ils mirent le feu aux fermes de l'église, enlevèrent les bestiaux, coupèrent les vignes jusque dans la racine, égorgèrent une infinité de personnes, et les enfants même dans les bras de leurs mères.

Ces extrémités où le pasteur et le troupeau se trouvoient réduits, firent employer au pape Etienne un expédient dont on ne trouve que ce seul exemple dans toute l'histoire de l'Eglise. Pour mieux réussir à émouvoir le roi et les Français, il leur écrivit au nom du prince des apôtres, qu'il faisoit parler comme s'il eût encore été sur la terre; il fit de même parler la Vierge, les anges, les martyrs et tous les autres saints. Cette épître singulière, et tout-à-fait propre à nous peindre les mœurs ou le génie de cet âge, étoit conçue en ces ter-

mes¹. « Pierre, appelé à l'apostolat par Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, aux trois excellents princes Pépin, Charles et Carloman, aux très-saints évêques, abbés, religieux, comme aussi à tous les ducs, comtes, capitaines et guerriers, et à tout le peuple de France, salut et bénédiction. C'est à moi Pierre, tout indigne serviteur de Dieu que je suis, que le Seigneur a spécialement confié son bercail, en me disant : Paissez mes agneaux, paissez mes brebis ; c'est moi qu'il a prédestiné et choisi pour éclairer toutes les nations, entre lesquelles il m'a donné les Français pour mon peuple particulier et pour mes enfants adoptifs. C'est pourquoi je m'adresse à vous préféralement à tous les autres, vous conjurant, par votre piété et votre affection filiale, de voler au secours de l'Eglise de Dieu, plongée dans la plus triste affliction, de venir délivrer de la détestable nation des Lombards, cette ville de Rome, mon siège et ma maison, où je repose selon la chair : car n'en jugez pas autrement, mes très-chers fils, et tenez pour certain que je vous suis aussi présent que si vous me voyiez des yeux du corps, vivant et agissant en chair et en os. Croyez sans hésiter, ô vous rois très-chrétiens, Pépin, Carles et Carloman, et vous aussi, prêtres, évêques, abbés, moines, avec les juges, les ducs, les comtes, et tout le peuple de l'empire français ; croyez que c'est moi Pierre, apôtre du Dieu vivant, qui vous parle dans ce discours, et que si vous ne me voyez pas dans ma chair, je n'en suis pas moins près de vous en esprit. La reine du ciel, Marie, mère de Dieu, et toujours vierge, vous parle aussi et vous conjure avec moi. Il en est de même des trônes, des dominations, des princes de la céleste milice, des martyrs, des confesseurs, de tous les anges et les saints chéris du Très-Haut, qui vous recommandent instamment cette ville de Rome, les ouailles du Seigneur qui l'habitent, et la sainte église qu'il a confiée à mes soins. Hâtez-vous, ne perdez pas un moment, volez pour la dérober à la fureur des Lombards, de pour que mon corps depuis long-temps immolé dans ses murs à la gloire du Christ, et le lieu où il repose toujours par l'ordre du Seigneur, ne deviennent, avec le peuple romain commis à ma garde, le jouet de leur impiété barbare. »

¹ Ep. 4. 5 et 6. cod. Carol.

Le pape Etienne, faisant toujours parler le prince des apôtres, promet ensuite aux Français, s'ils lui obéissent promptement, une prospérité constante en cette vie, et la gloire éternelle en l'autre. Il mêle toutes les promesses temporelles de l'ancienne loi, avec les biens spirituels de l'Évangile; et par des applications de l'Écriture toutes remplies d'équivoques : «Dépêchez-vous, dit-il, de venir à notre secours avant que votre mère la sainte Eglise (qu'il confond ici avec ses possessions terrestres) ne soit pas déshonorée et ruinée; montrez-vous inséparablement unis avec Rome, afin que vous ne soyez pas rejetés, comme étrangers, du royaume de Dieu; combattez généreusement pour les Romains, mes enfants et vos frères, parce que personne ne sera couronné s'il n'a dignement combattu.»

Ces tours d'éloquence, dont apparemment nos guerriers ne seroient pas fort touchés aujourd'hui, firent la plus vive impression sur le roi Pépin et sur tous les seigneurs. Il rentra aussitôt en Lombardie avec toutes ses forces, en protestant qu'il ne combattoit pour aucun intérêt humain, mais pour l'amour des saints apôtres, et pour la rémission de ses péchés. Il assiégea de nouveau Astolphe dans Pavie¹, et le pressa si vivement, qu'il le réduisit bientôt à demander quartier, et à exécuter fidèlement le traité de l'année précédente.

Dans ces entrefaites, il arriva des ambassadeurs de Constantinople pour redemander au roi Pépin les villes et les terres que les Lombards avoient usurpées sur l'empire, et que l'empereur Constantin-Copronyme, bien plus occupé à faire la guerre aux saintes images qu'aux usurpateurs de ses terres, ne s'étoit jamais donné la peine de défendre. Pépin se crut maître absolu d'une conquête qu'il regardoit comme le juste fruit de ses victoires, et des bénédictions célestes sur ses pieux desseins. Selon ce qu'il avoit projeté à Pontyon, puis réglé à Querci-sur-Oise dans un concile, il en fit à saint Pierre, à l'Église romaine et à tous les papes à perpétuité, une donation en forme, qui fut déposée dans les archives de cette Église. On remit à Fulrade, qu'il commit pour l'exécution du

¹ Cont. 4. Fredeg. n. 121.

traité, les clefs de toutes les villes de l'Emilie et de la Pentapole, et ce ministre les alla déposer à Rome, avec l'acte de la donation, sur la confession de saint Pierre. Ainsi le pape Étienne fut mis en possession de l'exarchat de Ravenne et de la Pentapole, qui prenoit son nom des cinq villes de Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia et Ancône. Ces places, jointes à celles de l'exarchat, montoient au nombre de vingt-deux, et furent le premier fonds de l'état ecclésiastique. La donation du grand Constantin ne passe plus que pour l'ouvrage de l'ignorance, qui l'avoit confondue avec la permission accordée aux églises par ce premier empereur chrétien, d'acquérir des places et des fonds de terre.

Astolphe n'avoit pas perdu l'espérance de reprendre ce qu'il n'avoit cédé que par force. L'année même qui suivit immédiatement cette cession, comme les Français avoient évacué toute l'Italie, il rassembla une armée pour entrer en Toscane; mais ces nouveaux troubles finissant bientôt, avec sa vie, dans une partie de chasse où il tomba de cheval. Il mourut au bout de trois jours. Son ambition, portée à des excès de violence et d'imprudencé même, ne l'empêchoit pas de s'acquitter d'ailleurs des devoirs de chrétien. Il faisoit des largesses aux églises, il fonda des monastères : son beau-frère Anselme, duc de Frioul, ayant renoncé aux grandeurs du monde pour se consacrer à Dieu, ce fut par les libéralités du roi qu'il établit le monastère de Fanan, à sept lieues de Modène, et quelque temps après, celui de Nonantule, à deux lieues seulement de la même ville¹. Astolphe donna cette terre, qu'Anselme et ses moines défrichèrent à la sueur de leur front; et cette institution devint si florissante, qu'on y compta jusqu'à onze cent quarante-quatre moines, sans les enfants offerts ni les novices. Le roi Astolphe confirma cette donation par une charte qui oblige le monastère, pour droit de relief ou pour reconnaissance, à lui fournir annuellement quarante broquets au grand carême, et autant au carême de saint Martin, c'est-à-dire, en avent. Pour marquer sa vénération envers saint Pierre, et lever des préjugés dont il commençoit à pressentir les consé-

¹ Act. SS. Bened. t. v, init.

quences, il alla lui-même à Rome, avec son beau-frère, offrir les lettres de donation sur le corps du saint apôtre. Le pape revêtit Anselme de l'habit monastique, et l'institua abbé, en lui donnant le bâton pastoral. Ce duc de Frioul établit aussi plusieurs hôpitaux, en l'un desquels on nourrissoit deux cents pauvres le premier jour de chaque mois, et l'on disoit chaque année trois cents messes tant pour les morts que pour les vivants.

Didier, duc d'Istrie, succéda, non-sans opposition, au roi défunt. Ratchis, frère d'Astolphe, et qui lui-même avoit été roi, apprit dans la solitude qu'il avoit préférés au trône, qu'une bonne partie de ses anciens sujets désiroit de l'y voir remonter. Il est rare que la cession de la royauté ne cause quelques regrets : le moine Ratchis, dont la retraite avoit donné tant d'édification, eut quelque envie de reprendre la couronne ; mais soit qu'il y vit trop de difficultés, soit qu'il n'y fût porté que par ses anciennes créatures, et qu'il n'eût pas oublié lui-même les principes de la religion, il se montra docile aux représentations que le souverain pontife lui fit faire sur les intérêts incalculables de son âme, et sur les suites funestes de la division qu'il allumeroit parmi les Lombards¹. Le pape Etienne étoit disposé très-favorablement à l'égard de Didier, qui avoit promis de consommer le traité du roi Astolphe, et de rendre quelques villes que les Lombards retenoient encore. Une protection si puissante, et qui décidoit de celle des Français, fit couronner Didier sans combat. Il restitua les places promises, du moins en partie, notamment la ville importante de Ferrare, avec tout son duché. Le pape rendit compte à Pépin de l'élection de Didier, et lui demanda ses bonnes grâces pour ce nouveau roi.

Pépin faisoit alors célébrer à Vernon-sur-Seine un concile de presque tous les évêques de France, afin de procéder au rétablissement général de la discipline² ; mais comme les relâchements introduits par les malheurs de l'état, et enracinés par un long usage, avoient porté le mal à l'extrême, on s'y appliqua moins à rappeler la perfection des anciens

¹ Anast. in Steph. — ² Tom. VI, Conc. p. 1664.

canons qu'à faire cesser les plus grands abus. Cette année et la suivante 757, on tint deux autres conciles à Compiègne, ou plutôt deux de ces assemblées générales de la nation mêlées de prélats et de seigneurs, et comptées entre les conciles comme toutes ces sortes de convocations d'états. Ce fut alors que Pépin les fixa au premier jour de mai, au lieu du premier de mars où l'on avoit été jusque-là dans l'habitude de les tenir. Il fut réglé dans ces trois conciles, dont il est assez difficile de marquer en particulier les canons, qu'une abbesse ne pourroit avoir deux monastères, ni sortir du sien que pour cause d'hostilité, ou du consentement de l'évêque, lorsqu'elle seroit mandée par le roi; ce qui est éclairci par un autre canon, qui oblige les abbayes royales à rendre au roi le compte de leurs biens, comme les abbayes épiscopales le rendoient à l'évêque. On appeloit abbayes royales, celles que les rois avoient fondées, et qui ne dépendoient point des évêques; elles étoient simplement soumises à l'inspection de l'archichapelain ou grand-aumônier de la cour. On défendit aux évêques, aux abbés, et même aux laïques, de percevoir aucun salaire ou rétribution pour rendre la justice. Tous les pèlerins furent déclarés exempts des droits de péage. On défendit aux clercs, et c'est le dix-huitième canon, d'avoir recours aux juges séculiers sans l'aveu de leur évêque ou de leur abbé, suivant l'ancien décret du concile de Carthage, qui ordonne la peine de déposition contre le clerc qui décline le jugement ecclésiastique pour le jugement séculier, quand même la sentence séculière seroit en sa faveur. La raison de cette défense est que l'ecclésiastique qui se comporte ainsi, semble mépriser ses confrères dont il ne veut pas subir le jugement, et par là s'exclut en quelque sorte lui-même du rang de ceux dont il a si mauvaise opinion. On peut voir ce que Godeau dit à ce sujet contre les ecclésiastiques qui, trahissant leur propre dignité et l'autorité de l'Eglise, se retirent de leurs propres tribunaux, comme pour aller chercher ailleurs plus de lumière ou plus d'équité, et ne tendent qu'à l'avilissement de l'ordre hiérarchique.

La plupart des autres canons des conciles de Vernon et de Compiègne, contiennent des réglemens pour le mariage, les

mêmes à peu près qu'on a déjà vus plusieurs fois ailleurs. Le plus singulier est celui qui dissout le lien conjugal, pour cause de lèpre, avec permission à la partie saine de se remarier : mais il ne s'agit ici que de la lèpre antérieure au mariage, et réputée empêchement par impuissance.

A Compiègne, dans l'assemblée de 757, Tassillon, duc de Bavière, fit hommage au roi Pépin avec de grands serments, premièrement sur les reliques que le roi portoit toujours avec lui, ensuite sur les tombeaux de saint Denys, de saint Germain de Paris et de saint Martin de Tours, où il alla exprès. On verra néanmoins par la suite, que des engagements si sacrés envers son oncle et son roi furent encore insuffisants. L'assemblée étoit près de finir, lorsqu'il arriva des ambassadeurs de l'empereur Constantin-Copronyme, qui demandoit l'alliance et l'amitié d'un roi dont le pouvoir et la conduite avoient tant d'influence dans toutes les affaires de l'Italie. Ils apportoient des présents magnifiques, et fort curieux pour nos bons Gaulois, entr'autres les premières orgues à plusieurs jeux qui eussent encore paru dans le royaume : elles furent mises dans la chapelle du château de Compiègne, et non, comme le dit Velly, dans l'église de saint Corneille, qui ne fut bâtie que par Charles le Chauve. Mais tout les dons et tous les artifices des Grecs ne firent rien changer aux effets de la magnificence de Pépin envers l'Eglise romaine : voyant l'exarchat affranchi de la domination des Lombards, ils osèrent le réclamer comme étant une province de l'empire; le roi, après avoir entendu leur longue harangue, répondit avec dignité qu'il n'avoit fait de conquêtes que sur les Lombards, et qu'étant en droit d'en disposer, il les avoit données comme il les donnoit encore, à saint Pierre. Quelque temps après, de nouveaux ministres du même empereur vinrent proposer au roi de faire une ligue avec lui contre les Lombards, en lui offrant pour époux de sa fille Gisèle, le prince Léon, fils aîné de l'empereur. Pépin, avec toute la simplicité de sa foi et la franchise naturelle aux Français, répondit qu'il ne croyoit pas pouvoir en conscience s'allier avec un prince qui s'étoit ouvertement déclaré contre le culte et la doctrine de l'Eglise.

Les prélats, à l'exemple du monarque, signaloient dans toutes les occasions leur zèle pour la pureté de la foi, et leur attachement au centre de l'unité catholique. Tel étoit l'esprit qu'avoit principalement entretenu le plus illustre d'entr'eux, Boniface, archevêque de Mayence, et légat apostolique pendant trente-six ans. Il s'étoit fait une loi de se conduire invariablement par les avis du chef de l'Eglise; et comme la continuité de ses travaux dans des terres écartées déroboit souvent à sa connoissance les affaires et les révolutions les plus considérables, ce ne fut que deux ans après l'élection du pape Etienne, qu'il lui demanda par lettres la communion du saint Siège. Il avoit été occupé, comme il le lui apprenoit en s'excusant, à réparer plus de trente églises où les païens avoient mis le feu, sans le décourager cependant, ni ralentir l'activité de son zèle. Accablé d'années et d'infirmités, il entreprit de convertir entièrement les Frisons, idolâtres féroces et inconstants, parmi lesquels il avoit travaillé les années précédentes avec quelque succès.

Il se pourvut auparavant d'un digne successeur dans le siège de Mayence, suivant la permission qu'il en avoit reçue du pape; et ce fut le prêtre Lulle, un de ses plus fidèles comme de ses plus saints disciples, qu'il ordonna, du consentement du roi Pépin, des évêques, des abbés de tous les ordres de la cléricature et de tous les seigneurs du diocèse. Un des motifs qu'il suggéra au grand chapelain Fulrade, pour lui obtenir l'agrément du monarque, ce fut la nécessité d'instituer un évêque charitable qui pourvût aux besoins des prêtres employés sur la frontière des païens: «ouvriers, lui dit-il, infatigablement occupés à la vigne du Seigneur, qui peuvent tout au plus gagner leur pain, mais non le vêtement, si on ne les aide comme j'ai fait.»

Lulle étant institué, et Boniface prêt à partir pour la Frise, le saint vieillard lui parla ainsi: «Sachez, mon fils, que le temps de la mort est proche; entendez donc, et ayez soin d'exécuter les dernières volontés de votre père. Continuez les bâtiments des églises que j'ai commencées en Thuringe; ap-

pliquez-vous de tout votre pouvoir à la conversion des peuples; achevez l'église de Fulde, et prenez soin dans le temps de m'y faire enterrer. En préparant tout ce qui est nécessaire pour ma mission, n'oubliez pas de mettre avec mes livres un linceul pour m'ensevelir.» A ces mots, Lulle ne put retenir ses gémissements, et répandit un torrent de larmes.

Saint Boniface fit aussi venir sa parente l'abbesse sainte Liobe; il l'exhorta à ne point quitter, quand il seroit mort, cette terre qui lui étoit étrangère, et à maintenir l'esprit de régularité dans son abbaye de Biscofheim, sans que la foiblesse du sexe, ni le dégoût et l'ennui, pussent donner lieu au relâchement. Il la recommanda à l'évêque Lulle, et aux anciens du monastère de Fulde, qui étoient aussi présents; puis en lui donnant sa cuculle, il lui dit qu'il vouloit n'être point séparé d'elle après la mort, mais qu'ils fussent inhumés tous les deux dans le même tombeau.

Enfin il s'embarqua sur le Rhin, pour descendre en Frise. Il emmena Eoban, qu'il avoit ordonné pour le siège d'Utrecht, vacant par la mort de saint Willebrod, et dix autres compagnons, trois prêtres, trois diacres et quatre moines¹. Il fit une multitude de conversions, baptisa les infidèles par milliers, leur fit abattre leurs temples, et y substituer des églises, prit jour pour leur donner la confirmation, et dans l'intervalle les renvoya chacun chez eux. Pour lui, il demeura campé sur les bords de la rivière de Bourde, toujours prêt à purifier de nouvelles âmes dans les eaux de la régénération. Au jour convenu, on vit paroître dès le matin, non les néophytes qu'on attendoit, mais une troupe de Barbares idolâtres et bien armés, qui tombèrent sur les tentes des prédicateurs de l'Évangile. Les domestiques sortirent, les armes à la main, pour les repousser; mais le saint évêque, averti par le tumulte, appela ses clercs, et prenant les reliques qu'il portoit toujours avec lui, il parut hors de sa tente, et dit à ses gens: « Posez les armes, mes enfants; notre religion nous instruit à ne pas rendre violence pour violence. Le jour après lequel je soupirois est arrivé; mettez votre confiance en Dieu, et pour quelques moments

¹ Willibald. n. 4.

d'une vie misérable, il vous donnera un royaume éternel. » A l'instant, les païens les assaillirent avec furie, et les mirent à mort au nombre de cinquante-deux. C'est ainsi que saint Boniface, âgé de soixante-quinze ans, couronna par le martyre, le cinquième jour de juin de l'an 755, quarante ans d'apostolat dans la Germanie, et trente-deux d'un saint épiscopat. Le bruit de sa mort s'étant répandu par tout le pays, les chrétiens formèrent une armée nombreuse, et fondirent sur les terres des idolâtres, qui eurent tout lieu de se repentir de leur attentat : mais le saint martyr achevant par ses prières ce qu'il avoit commencé par ses prédications, les païens qui survécurent à la ruine de leur pays, furent si touchés de repentir, qu'ils se convertirent pour la plupart. Son corps fut d'abord enterré à Utrecht, d'où son digne successeur l'archevêque Lulle le fit transférer à Mayence ; puis il fut porté, suivant la volonté du saint, à l'église de Fulde ; ce qui ne contribua pas peu à la célébrité de ce monastère, qui devint l'école la plus renommée de toute l'église occidentale, pendant ce siècle et le suivant.

Saint Boniface ne fut pas seulement l'apôtre de l'Allemagne, mais le restaurateur de la discipline ecclésiastique dans tout l'empire français. On lui attribue des statuts ou instructions aux évêques et aux prêtres, et dont plusieurs articles méritent d'être connus¹. Le quatrième porte qu'un prêtre missionnaire ne doit aller nulle part, sans avoir avec lui le saint chrême, l'huile bénite et l'eucharistie, afin d'être incessamment prêt à exercer toutes ses fonctions. Le vingt-septième décide qu'il ne faut pas faire scrupule de baptiser les personnes dont le baptême est douteux, en usant néanmoins de cette protestation : Je ne te rebaptise pas ; mais si tu n'es pas encore baptisé, je te baptise. C'est le premier exemple que l'on connoisse du baptême sous condition. Comme divers accidents, dit le saint prélat dans l'article 28, nous empêchent d'observer rigoureusement les canons dans la réconciliation des pénitents, chaque prêtre aura soin de les réconcilier par la prière aussitôt qu'il aura reçu leur confession, c'est-à-dire, qu'il ne différera pas

¹ Tom. VI, p. 1890.

de donner l'absolution à ceux dont les dispositions lui auront paru suffisantes. Le malade, ajoute-t-il, qui, après avoir demandé la pénitence, aura perdu la connoissance ou la parole, sera non-seulement réconcilié par l'imposition des mains, mais recevra l'eucharistie qu'on lui fera couler dans la bouche : paroles qui semblent marquer qu'en ce cas de nécessité, on donnoit la communion sous la seule espèce du vin.

Outre Lulle, archevêque de Mayence après saint Boniface, et honoré comme saint, l'apôtre de Germanie eut beaucoup d'autres saints disciples qui travaillèrent sans relâche avec lui, et après lui. On a déjà vu quels étoient le mérite et les vertus de saint Burchard, évêque de Wurtzbourg; de saint Willibalde, évêque d'Eischstat; de saint Winibalde, frère de Willibalde, et de la sainte abbesse Walburge; de saint Sturme, abbé de Fulde, et de saint Eobad, évêque d'Utrecht.

Le saint abbé Grégoire, qui sans être évêque gouverna le diocèse d'Utrecht après la mort d'Eoban, s'étoit attaché à saint Boniface dès l'âge de quinze ans, quand cet homme apostolique, passant par le pays de Trèves, logea au monastère de Falz, qu'Adèle, aïeule de Grégoire, et fille du roi Dagobert II, avoit fondé et gouvernoit en qualité d'abbesse. Ce jeune homme, nourri avec la délicatesse ordinaire aux enfants de naissance auguste, soutint avec le courage des ouvriers évangéliques les mieux éprouvés, tout ce qu'il eut d'abord à souffrir dans les missions de la Thuringe tout récemment ravagée par les Barbares. Jamais sa ferveur ne se démentit par la suite. Il prit soin jusqu'à sa mort de l'église de Frise ou d'Utrecht, dont son neveu Albéric fut ensuite fait évêque par une disposition marquée de la Providence, qui l'arracha au service des rois de la terre dont il s'acquittoit avec distinction en Italie. Pour Grégoire, il n'eut jamais que le caractère de prêtre, et d'abbé du monastère qui étoit en cette ville. Il y forma d'excellents ministres de l'Évangile, même parmi les peuples nouvellement convertis, Frisons, Saxons et Suèves. Saint Ludger qui a écrit sa vie, et saint Lebvin, sont des plus célèbres¹. Entre toutes ses vertus, il fit principalement admirer sa charité

¹ Sur. 12 Nov. 7.

dans les rencontres mêmes où la pratique s'en trouvoit en opposition avec les plus forts préjugés des nations parmi lesquelles il vivoit. On rapporte de lui que deux de ses frères ayant été assassinés dans un bois, les meurtriers furent pris et livrés entre ses mains, afin qu'il les fit punir de telle mort qu'il lui plairoit, selon les lois barbares qui déféroient la vengeance aux parents du mort. Ils parurent tout tremblants devant lui; mais il leur dit : Je vous le pardonne; ne faites plus rien de semblable, de peur qu'il ne vous arrive pis. Il ordonna qu'on les fit baigner, qu'on les habillât proprement, qu'on leur donnât bien à manger; puis il les fit conduire en un lieu sûr, de peur des autres parents.

Les vertus de saint Otmar ne donnoient pas moins d'édification, vers le même temps, dans une autre partie de la France germanique. Il étoit abbé du monastère de Saint-Gal, l'une des premières écoles de l'église d'Allemagne. Craignant que l'indigence n'y ruinât les études et la régularité, il alla se plaindre au roi Pépin des exactions et du brigandage de deux gouverneurs de la province du Haut-Rhin, alors nommée proprement l'Allemagne. Ils se saisirent de sa personne à son retour, le chargèrent de chaînes comme un scélérat et un hypocrite, et le firent accuser d'incontinence par un de ses moines nommé Lambert¹. A peine daigna-t-il se défendre, soit qu'il prévît l'inutilité de toutes les apologies contre la cabale et l'oppression, soit par une humilité hors des règles ordinaires, et que Dieu inspire à quelques saints dont il veut être le défenseur immédiat. Otmar ainsi calomnié fut renfermé dans un château, et si rigoureusement traité, que pendant plusieurs jours il eût manqué de toute nourriture, si un de ses moines ne lui en eût apporté fort secrètement pendant la nuit. De là il fut transféré à l'île de Stein dans le Rhin, où pendant quatre ans qu'il vécut encore, il ne cessa d'augmenter sa couronne par la prière, par les jeûnes et les austérités qu'il ajoutoit volontairement à tout ce qu'il avoit d'ailleurs à souffrir. Son corps ayant été trouvé sans corruption dix ans après sa mort, on le rapporta honorablement à son monastère de Saint-Gal, qu'il avoit gouverné pendant quarante ans. Son calomniateur, le moine Lambert, fut attaqué

¹ Vit. G. IV, t. IV, Act. SS. Ben.

d'une horrible maladie qui le rendit tout contrefait. Il confessa son crime, et fit au saint des réparations aussi éclatantes qu'inutiles à celui dont le ciel même se rendoit l'apologiste (759).

Nous ne finirions point, si nous voulions faire mention de tous les modèles de vertu qui faisoient la consolation de l'Eglise dans ces nations à peine sorties de l'idolâtrie la plus barbare. La foi parut étendre ses conquêtes dans les terres où le nom de Jésus-Christ avoit toujours été ignoré, à raison de la défection sacrilège des premiers adorateurs de ce Dieu fait chair. Séduits ou forcés par un maître sans foi et sans frein, les pasteurs, aussi-bien que les peuples voisins des lieux consacrés par le sang du Rédempteur, marquoient pour les plus augustes observances de son culte le même mépris que leurs pères avoient conçu de l'idolâtrie.

Constantin-Copronyme venoit de faire proscrire les saintes images, avec un scandale effroyable, par trois cent trente-huit évêques assemblés en forme de concile¹. Avec non moins de scandale et d'impudence, il avoit créé de sa seule autorité, patriarche de Constantinople, à la place d'Anastase, le moine Constantin, déjà évêque de Stylée et son digne émule dans la carrière de l'impiété. Lui-même monté sur l'ambon de l'église de Blaquernes, où son concile tint sa dernière assemblée (754), il préconisa son patriarche, le revêtit de l'habit sacré et du pallium, tous ses lâches évêques applaudissant à la subversion de la hiérarchie et de tous les canons. Non contents d'avoir porté leurs décrets impies, ils les exécutèrent avec fureur. Ils se répandirent dans toutes les églises et les oratoires, abattirent toutes les figures qui pouvoient être l'objet du culte chrétien, les foulèrent aux pieds, les brûlèrent ou les mirent en pièces. Ils effacèrent les peintures des murailles qu'ils couvroient ensuite de chaux pour qu'il n'en restât pas le moindre vestige. L'empereur fit surtout la guerre aux solitaires et à toutes les personnes religieuses, qu'il ne nommoit pas autrement que les abominables²; il excitoit le peuple à les maltraiter, et défendoit, sous des peines rigoureuses, de leur donner le moindre secours. L'unique moyen d'échapper aux recherches et aux

¹ VII Conc. p. 18. — ² Theoph. an 21, p. 463.

tortures, c'étoit de quitter l'habit monastique, et de contracter les mariages sacrilèges auxquels il les sollicitoit. Il défendit à tous ses sujets, sous les plus terribles peines, d'embrasser désormais la vie religieuse. Les monastères furent envahis par des gens de guerre, et leurs revenus adjugés au fisc. Tous les moines abandonnèrent absolument Constantinople et les provinces voisines (557), pour se retirer en Occident, ou du moins vers le Pont-Euxin et l'île de Chypre, les deux seuls endroits de l'empire qui n'étoient pas infectés de l'hérésie des iconoclastes.

Les tortures et les supplices ne furent pas plus épargnés que les confiscations et le bannissement¹. L'impitoyable empereur fit mourir sous le fouet un solitaire vénérable, saint André de Crète, surnommé le Calybite. André souffrit à Constantinople (761) dans le cirque de saint Mammas; après quoi le tyran ordonna de jeter son corps dans la mer: mais les sœurs du martyr trouvèrent moyen de l'enlever et l'enterrèrent secrètement dans un lieu nommé Chrysis, qui par la suite prit le nom du saint. Avec non moins de cruauté, il fit jeter dans la mer Jean, abbé de Monagrie, après l'avoir fait enfermer dans un sac avec une grosse pierre. Dans l'île de Crète, l'abbé Paul fut martyrisé par le gouverneur Théophane. Ayant été amené devant cet officier, qui avoit fait mettre, d'un côté, l'image de Jésus crucifié, et de l'autre les instruments du supplice destiné à Paul, Théophane lui dit: Choisis l'une de ces deux choses, ou de fouler cette image, ou de subir ce tourment. A Dieu ne plaise, ô adorable Sauveur, s'écria Paul, que je vous outrage aussi indignement qu'on prétend m'y forcer! Et au même instant il se prosterna pour l'adorer. Le persécuteur furieux le fit dépouiller, et serrer depuis le cou jusqu'aux talons entre deux ais, où on l'attacha par tous les membres avec des clous; puis on alluma un grand feu, et on le suspendit par-dessus, la tête en bas, jusqu'à ce qu'il en fût tout consumé. Auprès d'Ephèse, on enferma trente-huit religieux sous la voûte d'un bâtiment abandonné; puis on mura toutes les issues, et on les laissa mourir en cet état.

Mais la plus illustre des victimes immolées pour le culte de

¹ Du Cang. C. P. l. 2, p. 107.

Jésus-Christ et de ses saints, ce fut l'abbé du mont Saint-Auxence, monastère fameux près de Nicomédie; martyr comparable à saint Etienne, dont il portoit le nom, et qu'on surnomma le jeune¹, pour le distinguer de ce premier martyr. Nonobstant la rigueur de sa retraite, et le soin extrême qu'il prenoit de se faire ignorer, il étoit fort renommé pour sa sainteté et l'austérité de sa vie. Sa cellule, ou pour mieux dire, le sépulcre qu'il habitoit tout vivant, étoit une grotte qui n'avoit que deux coudées de long, et à peine une coudée de large. Elle avoit si peu de hauteur, qu'il ne pouvoit y être debout qu'en se courbant, encore étoit-elle à moitié découverte, et comme l'ardeur du soleil l'y brûloit en été, il s'y trouvoit exposé aux rigueurs du froid, et à toutes les injures de l'air dans les autres saisons. Tous ses vêtements consistoient en une simple tunique de peau, sous laquelle il portoit une chaîne de fer croisée depuis les épaules jusqu'aux reins, clouée par le bas à une ceinture aussi de fer, et une autre sous les aisselles. Constantin se mit en tête d'attirer ce saint homme dans son hérésie, persuadé que s'il y réussissoit, il n'y auroit plus personne, même parmi les plus pieux solitaires, qui lui fit résistance.

Il envoya vers lui le patrice Calliste, séducteur habile, parfaitement instruit de toutes les subtilités des novateurs, et qui s'énonçoit avec éloquence. Calliste portoit de l'huile, des dattes, des figues, et quelques autres présents convenables aux solitaires. Il commença par dire au saint homme, que l'empereur prévenu d'estime et d'affection pour lui à cause de sa sainteté, ne l'avoit point oublié dans les souscriptions qu'il demandoit à tous les fidèles de distinction, pour ce qui venoit d'être ordonné par le concile; puis il se mit en devoir de déployer tous les artifices de son éloquence: mais Etienne coupa court, et dit: « Seigneur patrice, je ne souscrirai point à des décisions hérétiques, que vous appelez définitions de concile. Dieu me garde d'attirer sur moi la malédiction du prophète en appelant doux ce qui est amer, et en donnant le nom de lumière aux ténèbres! Retournez donc à celui qui vous a envoyé pour me séduire, à l'empereur qui se dégrade en faisant le personnage d'hérésiarque, et ne manquez pas de lui dire

¹ Vit. S. Steph. Analect. Græc. t. 1.

qu'Etienne est tout prêt à mourir pour le culte que l'hérésie, enorgueillie de sa puissance, ose blasphémer. Rempportez vos dons corrupteurs : l'huile du pécheur, comme l'Écriture me le commande, ne parfumera point ma tête, et les mets des hérétiques ne souilleront pas ma bouche.» Présentant ensuite le creux de sa main : « Quand je n'aurois de sang, ajouta-t-il, que ce qu'il en peut tenir ici, je veux le répandre pour l'image du Rédempteur. »

Calliste retourna confus à l'empereur, et lui apprit la réponse d'Etienne; ce qui mit ce prince violent dans une telle fureur, qu'il le renvoya sur-le-champ avec des soldats pour arracher le saint de sa cellule, qui étoit au sommet de la montagne, et le renfermer sous bonne garde dans le monastère qui se trouvoit au bas, jusqu'à ce qu'il eût décidé de son sort. Les satellites partirent à l'heure même, enfoncèrent la porte de la cellule, et en tirèrent le saint; mais leur cruauté se changea en compassion quand ils s'aperçurent qu'à force d'être à genoux, ses nerfs étoient réduits à une telle contraction, que ses jambes sembloient collées aux cuisses, et qu'il ne pouvoit plus les étendre, ni presque se remuer, tant il étoit affoibli par son extrême abstinence. Il fallut que deux d'entr'eux joignissent leurs mains avec précaution, pour le transporter doucement, le saint se soutenant en cet état comme il pouvoit, en passant ses mains sur leurs épaules. Arrivés au bas de la montagne, ils l'enfermèrent avec les autres solitaires, et se tinrent en faction à la porte de la laurie en attendant les ordres de l'empereur. Cependant tous les religieux ne s'occupaient qu'à prier et à chanter des cantiques. Les soldats édifiés et attendris se disoient les uns aux autres : Certes, ces bons moines qu'on maltraite sans sujet ne doivent nous envisager qu'avec horreur, et nous ne faisons ici qu'un personnage de brigands. Saint Etienne et ses compagnons demeurèrent néanmoins enfermés de la sorte pendant six jours, sans manger. Une guerre imprévue qu'on eut à soutenir contre les Bulgares, empêcha l'empereur de satisfaire son empressement impie, et l'obligea de laisser pour un temps les moines d'Auxence en repos. Ses émissaires, en les quittant, se recommandèrent avec instance aux prières de leur saint abbé,

Constantin comprit lui-même que pour avoir l'applaudissement de ceux de ses sujets qui conservoient quelque ombre de droiture, il falloit trouver d'autres crimes aux défenseurs de la foi, que leur fidélité à la tradition et aux observances des Pères. Il fit accuser le saint d'un commerce honteux avec une femme de qualité, qui se trouvant veuve et sans enfants, avoit, par le conseil d'Étienne, quitté ses grands biens, son pays même et sa famille, pour se faire religieuse au monastère des filles qui étoit assez près de celui des hommes, au bas du mont Saint-Auxence. On suborna un moine nommé Sergius, et une esclave d'Anne, c'étoit le nom que portoit cette dame depuis que saint Etienne le lui avoit donné, en la prenant pour sa fille spirituelle. Les deux faux témoins déposèrent qu'Anne montoit souvent à la cellule de l'abbé dans le milieu de la nuit. On enleva cette sainte religieuse, et on la fit comparoître devant l'empereur, qui mit tous les artifices en œuvre pour l'obliger à se perdre elle-même par un aveu infamant. Elle gémit, et répondit : « Seigneur, je suis à la merci de votre puissance ; tourmentez-moi, ôtez-moi la vie, faites de moi tout ce qu'il vous plaira, vous n'entendrez jamais de ma bouche que cette vérité : Je n'ai d'autres rapports avec ce saint homme, que ceux qu'on doit avoir avec les guides célestes qui nous dirigent dans les voies du salut. » L'empereur demeura confus, sans trouver un mot de réplique, de dépit se rongea les ongles d'une main, et de l'autre fit les gesticulations brusques et ridicules qui trahissoient d'ordinaire son emportement et sa pétulance. Dans un autre interrogatoire, il fit étaler une quantité effrayante de nerfs de bœufs, et dit à l'accusée : Je les ferai tous user sur ton corps, si tu n'avoues ton infame commerce avec Etienne. A l'imitation du Sauveur accusé par les juifs, elle ne répondit pas une seule parole. Aussitôt huit satellites la soulevèrent par les deux bras, et l'étendirent en l'air en forme de croix, tandis que deux autres la frappaient de toutes leurs forces, l'un sur le ventre, et l'autre par derrière. Elle demeura sans parole et sans mouvement. L'empereur la croyant morte, la fit jeter dans un des monastères de Constantinople. Soit qu'elle fût en effet sans vie, soit qu'elle ait été enlevée et très-soigneusement cachée par quelques orthodoxes, il n'est plus parlé d'elle depuis ce moment.

L'injustice et l'oppression à l'égard d'Anne étoient trop criantes, pour continuer la même marche contre Etienne. Le tyran se flatta de le faire tomber dans ses pièges à la faveur d'un nouveau stratagème. Il induisit un jeune courtisan, nommé Georges, à s'en aller trouver le saint abbé, à lui témoigner une grande estime de la vie religieuse, et à lui en demander l'habit. La défiance n'est pas la qualité des saints. Etienne se laissa persuader, et accorda un asile, contre les périls du siècle et de la cour, à l'imposteur sacrilège, qui se plaignoit, avec une grande apparence de piété, de n'y pouvoir opérer son salut. Il lui donna d'abord l'habit de probation, qu'on appeloit le petit habit, lui coupa les cheveux au bout de trois jours, et le revêtit de l'habit monastique. Après trois autres jours, l'imposteur s'échappa du monastère; et vint au palais retrouver l'empereur, qui dans l'intervalle avoit rassemblé le peuple dans la place de l'Hippodrome, pour se plaindre que les abominables, c'est-à-dire, les moines lui débauchent les gens de sa cour. Quand il tint Georges en habit de moine, il convoqua de nouveau l'assemblée du peuple, et le lui produisit en cet état. L'aveugle multitude se mit à crier contre Etienne : Au séducteur, au rebelle; qu'il meure, il est digne du dernier supplice. Cependant, pour achever la comédie, le prince ordonna que Georges fût sur-le-champ dépouillé de son habit noir, que le persécuteur nommoit habit de ténèbres. On lui ôta, l'un après l'autre, l'épomide ou scapulaire, puis la cuculle ou capuchon, ensuite la ceinture, et l'analabe, qui étoit une espèce d'écharpe, ou plutôt d'étole que les moines portoient au cou. On passoit successivement toutes ces pièces entre les mains des assistants, gens de cour et la lie du peuple, qui se les jetoient avec mépris, les fouloient aux pieds, et en faisoient à l'envi de fades dérisions. Enfin quatre hommes étendirent Georges par terre, le mirent tout nu, et versèrent un seau d'eau sur lui comme pour le purifier.

Aussitôt après ce hurlesque prélude, l'empereur envoya au mont Saint-Auxence une multitude de gens armés : ils dissipèrent tous les moines; ils mirent le feu au monastère et à l'église, qui furent consumés jusqu'aux fondements. On traîna Etienne hors de sa grotte, le prenant à la gorge, l'accablant

de coups et d'injures, lui crachant au visage, et on l'emporta droit à la mer, en lui déchirant les jambes à travers les broussailles et les épines. L'ayant jeté dans une barque, on le conduisit le long de la côte au monastère de Philippique près de Chrysopolis, où il fut enfermé; puis on courut en avertir l'empereur (762).

Il fit venir cinq évêques, les coryphées des iconoclastes, savoir, Théodose d'Ephèse, Constantin de Nicomédie, Nacolius de Natolie, Sisinnius de Pastille, et Basile de Tricacabe. Il leur dit de prendre encore avec eux le patriarche Constantin, et d'aller tous ensemble réduire Etienne; mais le patriarche qui connoissoit à quel antagoniste on avoit affaire, refusa la commission. Le patrice Calliste, avec plusieurs grands officiers de la couronne, ne put s'en dispenser. Arrivés à Chrysopolis, ils firent comparoître Etienne, qui vint, soutenu par deux hommes, avec les fers aux pieds, n'ayant qu'un souffle de vie, et dans un état qui arrachoit les larmes des yeux. L'évêque d'Ephèse, qui se croyoit savant, lui dit : Homme de Dieu, comment vous êtes-vous persuadé d'en savoir plus que l'empereur et tant d'évêques, que vous regardez comme des hérétiques? C'est, répondit Etienne, que vous introduisez une nouveauté dans l'Eglise, et qu'on peut vous dire avec le prophète : En vain les grands de la terre, avec les pasteurs des peuples, ont conjuré contre l'Eglise et contre le Christ. Constantin de Nicomédie, jeune homme emporté, ne lui en laissa pas dire davantage, et se levant de sa place, il donna un coup de pied dans le visage du saint, qui étoit assis par terre. Un des gardes lui en porta un autre dans le ventre, l'étendit à la renverse, et continua de lui donner du pied dans la poitrine, jusqu'à ce que le sénateur Calliste, d'autant plus indigné de cette brutalité, qu'un évêque en étoit le premier auteur, trancha court, et dit en deux mots au saint confesseur : Il ne vous reste qu'à choisir entre la mort et la soumission au concile.

« Ma vie est à Jésus-Christ, répliqua Etienne, et ma gloire est de mourir pour son culte; mais qu'on me lise la définition de votre concile, afin que je voie ce qui vous rend ennemis des saintes images. » Constantin en ayant lu le titre, qui étoit conçu en ces termes : Définition du saint concile, septième

œcuménique, Etienne reprit sur chacune de ces expressions : « Comment d'abord peut-on nommer saint un concile qui fait profaner les choses saintes, qui refuse le titre de saint aux martyrs et aux apôtres, et les nomme sèchement apôtres et martyrs ? Comment ensuite appelez-vous œcuménique un concile dont la célébration n'a point été agréée de l'évêque de Rome, sans l'autorité duquel les canons défendent d'y régler les affaires ecclésiastiques ; que ni le patriarche d'Alexandrie, ni celui d'Antioche, ni celui de Jérusalem n'ont approuvé, et qui n'a point été envoyé dans toute l'Eglise, aux sièges divers, pour y être confirmé ? Comment enfin peut-on nommer septième concile, celui qui ne s'accorde point avec les six précédents ? » En quel point, reprit Basile, avons-nous contrevenu aux six conciles ? Eh quoi ! repartit Etienne, n'ont-ils pas été assemblés dans les églises ? Et dans ces églises n'y avoit-il pas des images révérees des pères ? Répondez, évêque : vos lèvres doivent être les dépositaires de la tradition. Basile ne put contredire. Le saint levant les yeux au ciel, poussa un profond gémissement ; puis étendant la main avec autorité : Quiconque, dit-il, n'adore pas Jésus-Christ dans les images qui le représentent selon son humanité, qu'il soit anathème. Il vouloit continuer ; mais les commissaires, honteux de ne plus faire que le personnage de coupables, quittèrent la partie et retournèrent à l'empereur. Les évêques vouloient cacher leur défaite ; mais Calliste dit au prince : Nous sommes vaincus, seigneur ; cet homme est fort en raisons, et n'a que du mépris pour la mort. Constantin outré de colère prit à l'instant la plume, et expédia un ordre pour exiler le saint solitaire à l'île de Proconèse près de l'Hellespont (763).

Saint Etienne guérit le supérieur du monastère de Philippique, abandonné des médecins, puis partit avec joie et avec une sorte de célérité, quoiqu'il n'eût pris aucune nourriture depuis dix-sept jours qu'il y étoit renfermé. Il avoit constamment refusé de toucher à ce que l'empereur lui envoyoit en abondance. A Proconèse, il n'eut à son ordinaire qu'une caverne pour habitation, mais qui lui parut fort commode et fort agréable. étant en belle situation au bord de la mer, et près d'une église de sainte Anne, quoique cette côte fût inha-

bitée. Les herbes qui croissoient à l'entour lui fournissoient sa nourriture. Ses disciples chassés du mont Saint-Auxence, et informés du lieu de son exil, y vinrent se remettre sous sa conduite, et formèrent un nouveau monastère. Le Seigneur lui accorda le don des miracles, avec l'éclat dont il se plait à revêtir les œuvres de sa toute-puissance, quand ses faveurs particulières servent en même temps au bien général de son Eglise. Le saint confesseur guérit un aveugle-né, en lui disant: Au nom de Jésus-Christ que tu adores dans ses images, recouvre la lumière. Il délivra le fils unique d'une femme de Cyzique, possédé du démon depuis neuf ans, en lui faisant aussi adorer Jésus-Christ dans son image. Il guérit de la même manière une femme de condition de la ville d'Héraclée, affligée depuis sept ans entiers d'une perte de sang. Il fit surtout un grand nombre de miracles en faveur des voyageurs exposés au péril de la navigation. Quand du sommet de la montagne où il habitoit, il voyoit la mer en tourmente, il mettoit ses frères en oraison; et souvent après la tempête, les voyageurs accouroient pour lui rendre grâce, en publiant que pendant le danger ils lui avoient vu gouverner le navire.

Mais le prodige qui fit le plus de bruit, ce fut la guérison d'un soldat paralytique de la moitié du corps, à qui il rendit une santé parfaite en lui faisant vénérer l'image de Jésus-Christ et de sa sainte mère. La chose parvint à la connoissance du gouverneur de Thrace, d'où le malade étoit parti pour l'île de Proconèse, et elle lui parut assez importante pour la renvoyer promptement à l'empereur avec le soldat qualifié d'idolâtre selon les principes du prince iconoclaste. Copronyme lui demanda d'un ton à le déconcerter, s'il persistoit dans l'idolâtrie. Le soldat intimidé se jeta à genoux, demanda pardon comme ayant été séduit, et dit anathème aux images. Sur-le-champ l'empereur le fit centurion; mais comme le nouvel officier retournoit chez lui, son cheval le jeta par terre, et le foula aux pieds avec tant d'acharnement, qu'il le fit expirer sur la place.

Constantin-Copronyme ne pouvant pardonner à saint Etienne ces nouvelles faveurs du Tout-Puissant, en prit sujet de dire que le moine d'Auxence, au lieu de le corriger par

l'exil, n'en induisoit que plus audacieusement le peuple à l'idolâtrie. Il le fit ramener à Constantinople, et mettre dans la prison des bains, les entraves aux pieds et les fers aux mains. Peu de jours après, il se rendit sur la terrasse du phare, et l'y fit comparoître. Etienne en y allant se fit donner une pièce de monnoie où étoit l'effigie du prince, et la tint cachée sous ses habits. Aussitôt que l'empereur aperçut Etienne, il se livra à son emportement ordinaire et s'écria : Quelle impudence ! quel opprobre ! Voyez, je vous prie, quel est le misérable qui ose me résister, et me traiter avec outrage. Le saint tenoit les yeux modestement baissés sans rien répondre. Le tyran lui lançoit des regards foudroyants, et le ménaçoit en gesticulant selon sa coutume ; puis il lui dit : Toi, le plus vil des hommes, tu ne daignes pas me répondre ! Alors Etienne répondit avec une douceur et une tranquillité toute céleste : » Seigneur, si votre résolution est prise de me condamner, envoyez-moi au supplice sans différer davantage ; que si votre majesté veut prendre connoissance de ma cause, qu'elle tempère le feu de son courroux, car c'est ainsi que les lois prescrivent aux juges d'en user. » Constantin reprit : Quels décrets des Pères avons-nous enfreints, pour te donner sujet de nous traiter d'hérétiques ? Etienne repartit : « Vous avez condamné les saintes images que les Pères ont honorées de tout temps, et qu'ils nous ont transmises. Confondant le sacré et le profane, vous n'avez pas horreur d'appeler indistinctement idole, la figure de Jésus-Christ, et celle d'Apollon ; les images de la mère de Dieu, et celles de Diane ou de Vénus ; de les fouler aux pieds, de les livrer aux flammes. » Homme stupide, répliqua l'empereur, esprit lourd et bouché, est-ce qu'en foulant aux pieds les images, nous foulons Jésus-Christ ? A Dieu ne plaise ! A ce moment le saint présentant la pièce de monnoie dont il s'étoit muni, dit au prince : Seigneur, de qui est cette image et cette inscription ? Constantin répondit : De qui seroit-elle, sinon de l'empereur ? Sur cela l'homme de Dieu poussa un profond soupir ; puis il jeta la pièce par terre, et marcha dessus. Les gens de la suite du prince s'élançèrent sur le saint comme des bêtes féroces, pour le précipiter de la terrasse ; mais Constantin plus sensible qu'eux à la honte de se

trouver en contradiction, les retint, et l'envoya à la prison du prétoire pour le faire juger dans les formes.

La persécution continua, et s'étendit avec une violence nouvelle à toutes les conditions. Copronyme fit rigoureusement punir un grand nombre de soldats et d'officiers fidèles à la religion de leurs pères¹. Il exigea de tous ses sujets un serment général de ne rendre aucune sorte de culte aux images; il obligea même le patriarche Constantin à monter sur l'ambon de la grande église, et à faire ce serment sur la vraie croix; après quoi cet indigne évêque fut admis à la table de l'empereur, où il s'assit au son des instruments de musique, couronné de fleurs comme pour une fête de théâtre, et où il mangea publiquement de la viande au mépris de la profession monastique qu'il avoit embrassée (766.)

Mais cette faveur eut le sort accoutumé de celles qui s'acquiescent par le crime. Quelque temps après, par le barbare caprice du même empereur, on fit comparoître ce prévaricateur sacrilège dans un état bien différent, flétri par une sentence de déposition, tout déchiré de coups, accompagné d'un secrétaire d'état qui portoit un livre où les crimes du patriarche étoient retracés². On en fit la lecture à la face de tout le peuple, et à chaque chef d'accusation, le secrétaire frappoit du livre le visage de l'accusé. On le fit ensuite remonter sur ce même ambon qui avoit servi de théâtre à son impiété; et le patriarche Nicétas, substitué en sa place, envoya des évêques pour lui ôter le pallium, puis on le fit sortir à reculons du lieu saint. Telle fut la cérémonie de sa dégradation, qui dès ce temps-là étoit en usage avant la peine de mort, qu'il subit quelques jours après. Dès le lendemain de sa déposition, jour de spectacle dans l'Hippodrome, on lui rasa les cheveux, la barbe, les paupières, et après l'avoir revêtu d'un gros habit de laine sans manches, on le mit à rebours sur un âne, conduit par son neveu à qui l'on avoit coupé le nez. Il parcourut ainsi toute la carrière au travers du peuple qui crachoit sur lui, et qui l'outrageoit en mille manières. Au bout de la course, on le jeta à bas de l'âne, on lui mit le pied sur la gorge, et on l'abandonna

¹ Theoph. n. 25, b. 367, 368. — ² Id. an. 27, p. 371.

à toutes les insultes de la populace jusqu'à la fin du spectacle. Enfin l'empereur, que nul autre objet ne pouvoit distraire de sa manie contre les images, lui envoya demander ce qu'il pensoit du dernier concile. Le malheureux, croyant obtenir sa grâce, répondit que la foi de l'empereur étoit orthodoxe, et qu'il avoit bien fait de tenir son concile. C'est-là, dirent les envoyés, ce que nous voulions entendre de ta bouche : va maintenant à l'anathème et à la réprobation éternelle. On lui trancha aussitôt la tête dans le lieu ordinaire des exécutions, et on la suspendit par les oreilles à la place du Mille. Son corps fut traîné par un pied, et confondu parmi ceux des autres suppliciés. On jeta sa tête au même lieu au bout de trois jours (767).

On n'en persécuta pas avec moins d'ardeur les catholiques de tout état, ecclésiastiques et laïques, évêques et moines, magistrats et simples citoyens. On fit mourir plusieurs officiers des premiers du palais, pour leur piété exemplaire, ou simplement pour avoir loué l'héroïque patience de saint Etienne. A d'autres on creva les yeux, et on les relégua en des lieux écartés, où, pour les ébranler, après certains intervalles, on leur donnoit jusqu'à cent coups de nerfs de bœuf. Mais c'étoit toujours aux moines que l'empereur en vouloit principalement. Afin de diffamer irrémédiablement leur profession, après en avoir fait arrêter un grand nombre, il leur fit traverser l'Hippodrome, tenant chacun une femme par la main, à la vue d'une populace effrenée qui vomit tout ce qu'on peut imaginer de plus sales injures.

Outre le culte des images, il défendit les prières adressées à la Vierge et aux saints. Il fit exhumer et brûler les reliques les plus révérees, et précipiter dans la mer le corps de l'illustre martyre sainte Euphémie, la gloire de Chalcédoine, où les malades faisoient recueillir, comme un remède assuré, l'huile miraculeuse qui en découloit ; mais la mer sembla craindre de se prêter à ce sacrilège, et repoussa de son sein ce trésor sacré, qui fut retrouvé à l'île de Lemnos. De l'église de la sainte. Copronyme fit un atelier pour une fabrique d'armes ; et les

ouvriers entrant dans les vues impies de l'empereur, en destinèrent le sanctuaire aux plus sales usages. Il logea ses soldats dans le monastère de Saint-Dalmace, qui étoit le premier de Constantinople, et dans plusieurs autres. Il en ruina de fond en comble un bien plus grand nombre. Il prit en aversion ceux de ses sujets qui avoient des parents moines, et jusqu'aux personnes qui paroissoient avec l'habit noir, qu'enfin il défendit absolument de porter.

Lorsque saint Etienne entra dans sa prison de Constantinople, il y trouva trois cent quarante-deux moines arrêtés comme lui pour la cause de la religion¹. Les uns avoient le nez ou les oreilles coupés, d'autres les mains, pour n'avoir pas voulu souscrire au faux concile; on avoit arraché les yeux à un grand nombre; la plupart tout déchirés de verges, et la tête rasée, avoient encore quelque reste de barbe enduit de la poix qui avoit servi à la brûler. Le saint rendoit grâces à Dieu en observant tous ces vestiges d'une généreuse confession, et se confondoit lui-même comme s'il n'avoit encore rien souffert. Les confesseurs, de leur côté, le regardoient comme leur modèle, le prioient de leur donner ses instructions, et lui découvroient jusqu'aux plus secrets replis de leur cœur. Tous ensemble faisoient régulièrement les offices de l'Eglise; et la prison devint un monastère, que les gardes et les geoliers ne voyoient qu'avec admiration. Un des guichetiers dit à sa femme: Je crois que la folie de l'empereur nous fera périr, en s'attaquant au ciel comme il le fait. Ce solitaire, dit-on, vient du mont Saint-Auxence: quant à moi, je le crois véritablement un ange, bien plutôt qu'un homme. Cette femme, qui étoit fort religieuse, fit questions sur questions touchant la manière de vivre du saint; puis elle entra dans le lieu où il étoit, se prosterna devant lui, le conjura de prier pour elle, et de trouver bon qu'elle fournît à ses besoins. Il invoqua aussitôt pour elle le nom du Seigneur; mais il n'en vouloit pas recevoir le moindre présent, parce qu'il la croyoit iconoclaste et excommuniée. Elle lui protesta que fidèle aux leçons du patriarche saint Germain, elle avoit toujours eu cette impiété en horreur.

¹ Vit. in Analect. Græc.

Pour l'en convaincre, elle courut chercher trois images, l'une de la Vierge, les deux autres de saint Pierre et de saint Paul, et leur rendit en sa présence des honneurs religieux. Saint Etienne, après cette épreuve, accepta de ses offres six onces de pain, avec un peu d'eau, qu'elle lui apportoit le samedi et le dimanche de chaque semaine. Ce fut là toute la nourriture qu'il prit pendant la meilleure partie de l'année qu'il demeura dans cette prison.

Tout en y entrant, il avoit connu par une lumière prophétique, qu'il touchoit au terme de sa carrière. Quarante jours avant sa mort, il fit appeler la femme du guichetier, il la remercia des bons offices de l'hospitalité, et lui ajouta : Comme la fin de ma vie est proche, je ne dois plus m'occuper que du soin de mon âme ; je n'ai plus besoin d'aucune nourriture corporelle. La veille de sa mort, il dit à cette même personne, en présence de tous les confesseurs, que le lendemain il paroîtroit devant un autre juge, et deviendrait citoyen d'un autre empire : ce qui engagea tous ces saints prisonniers à passer la nuit entière à chanter les louanges de Dieu. Copronyme célébroit alors la fête idolâtre des Brumales en l'honneur de Bacchus, nommé Brumus, par les anciens Romains ; car ce prince, en traitant d'idolâtrie le culte des images, s'adonnoit aux observances les plus superstitieuses, aux horreurs même de la magie et du commerce avec les démons. Comme il étoit le plus occupé de ces horribles rites, le vingt-quatrième jour de Novembre, on vint lui dire qu'Etienne d'Auxence avoit converti le prétoire en monastère ; qu'on y passoit les nuits dans le chant des psaumes, et que les habitants de Constantinople couroient en foule pour l'admirer et recevoir ses instructions. Dans le premier transport de sa fureur, il commanda de tirer Etienne de prison, et de le mettre à mort de l'autre côté du détroit, au lieu où avoit été l'Eglise de sainte Maure martyre, rasée depuis peu, et changée en une place pour l'exécution des criminels ; puis revenant à une méchanceté noire et réfléchie : Qu'y a-t-il de plus désirable pour Etienne, dit-il, que d'avoir la tête tranchée ? Je suis persuadé que ce sont là ses vœux les plus doux depuis qu'il est arrêté ; et il commanda qu'on le remit en prison.

Le soir il fit appeler deux frères, des premiers de sa cour par leur rang et par leur esprit. « Allez, leur dit-il, au prétoire; voyez de ma part Etienne d'Auxence, et n'épargnez rien pour lui faire sentir mes bontés à son égard. Je viens de le tirer des portes de la mort, au moins pour cette grâce, il doit user envers moi de quelque déférence; mais non, il n'en aura aucune. Je connois la dureté de son génie; il éclatera bien plutôt en blâmes et en anathèmes injurieux. Si toutefois il ose le faire, traitez-le comme il le mérite; accablez-le tellement de coups, qu'il expire aussitôt que vous vous serez retirés. » Les deux seigneurs partirent pour exécuter cet ordre barbare; mais au premier aspect du saint homme, ils furent pénétrés d'une si grande vénération, qu'ils se prosternèrent pour lui baiser les pieds, et lui demander sa bénédiction. Cette soudaine conversion ne fut pas long-temps ignorée de l'empereur; sitôt qu'il l'apprit, il sortit de son appartement comme un frénétique, courut tout le palais, et cria dans le vestibule : A moi, au secours, on me trahit, tout le monde m'abandonne ! Les courtisans arrivant en foule, et s'empressant autour de lui : « Retirez-vous, leur dit-il, je ne suis plus votre empereur, il en est un autre à qui on baise les pieds, et dont on sollicite la bénédiction. Eh quoi ! n'est-il plus personne pour faire ce que je commande ? Ne se trouvera-t-il pas un sujet fidèle qui prenne mon parti contre le chef des abominables, qui ose arracher la vie à ce misérable Etienne ? »

Il n'eut pas prononcé ce nom, qu'une multitude d'hommes d'adulation et d'iniquité sortirent en fureur, et coururent à la prison en criant avec menaces qu'on eût à leur livrer Etienne d'Auxence. Le saint ne fut pas surpris. Déjà il avoit fait ses adieux aux frères; il s'étoit dépouillé de tous ses vêtements monastiques, de peur qu'ils ne servissent aux jeux sacrilèges de l'hérésie; il n'avoit plus que sa tunique de peau, et il s'entretenoit paisiblement des choses célestes avec les autres confesseurs. Il se présenta sans crainte aux courtisans qui devoient le torturer, et leur dit, à l'exemple de celui pour qui il mourait : Je suis Etienne que vous cherchez. Ils le renversèrent avec brutalité, attachèrent des cordes aux fers qu'il avoit aux pieds, et le traînèrent ainsi dans la rue, chacun s'em-

pressant à l'envi de le frapper, et de lui faire de nouvelles blessures. En passant devant un ancien oratoire de saint Théodore, que les iconoclastes avoient épargné jusque-là, à côté de la première porte du prétoire, il voulut encore signaler par un acte de vénération religieuse la foi pour laquelle il donnoit son sang. Un certain Philomate s'écria : Voyez cet abominable qui veut mourir comme un martyr. Et courant aux pompes publiques qu'on tenoit en cet endroit contre les incendies, il en arracha un gros piton, et lui en frappa si rudement la tête, qu'il le fit expirer sur la place. Philomate tomba lui-même aussitôt après son assassinat, écumant, grinçant les dents, cruellement agité du démon, qui ne le quitta qu'avec la vie. On continua de traîner le corps du saint martyr jusqu'à ce que ses côtes fussent toutes brisées, que ses chairs et ses membres tombassent par lambeaux, et que ses intestins se répandissent de toutes parts. Le peuple forcené le frappoit encore tout mort qu'il étoit, et l'on faisoit sortir les enfants des écoles publiques, par ordre exprès de l'empereur, afin de grossir la troupe des meurtriers. Quiconque se refusoit à cette scène féroce étoit déclaré ennemi de César. Enfin on jeta le corps dans une large fosse creusée à l'endroit où avoit été l'église de Saint-Pélagé, et destinée à la sépulture des criminels. Après cette barbare expédition, les courtisans revinrent tout glorieux en faire le récit à l'empereur. Il en eut tant de joie, qu'il les fit asseoir à sa table, et à chaque circonstance qu'ils lui racontaient du traitement fait au martyr avant ou après sa mort, il témoignoit sa joie par de grands éclats de rire (764).

Il eût bien voulu traiter de la même manière saint Jean Damascène, le plus redoutable antagoniste des iconoclastes et de leur faux concile : mais sous la domination des Mahométans, moins inhumains et moins impies que cet empereur chrétien, Jean se rioit de sa fureur, et des vains anathèmes qu'il faisoit lancer contre lui par ses prélats hérétiques. Il est du moins constant que ce docteur, l'un des plus illustres de son siècle, termina paisiblement sa carrière, quoiqu'on ne sache pas au juste quand il mourut; les uns plaçant sa mort en 754, et les autres en 780. Il continua infatigablement ses doctes ouvrages tant sur la morale que sur les articles principaux des

dogmes divers ; car il ne se borna point à la réfutation des hérétiques sacrilèges de son temps, qu'il lui étoit aisé de confondre par leurs propres excès. C'est pourquoi on doit peu s'étonner qu'eux et leur concile, au préjudice de la vénération si justement due à cet illustre docteur, aient trouvé des défenseurs et des panégyristes dans les réformateurs prétendus des derniers siècles. Telles sont les extrémités où réduisent, et la première licence à quitter les chemins battus de l'Eglise, et la nécessité de défendre les systèmes et les nouveautés substitués à la tradition.

Le plus considérable des traités dogmatiques de saint Jean Damascène, est son exposition de la foi orthodoxe, corps entier de théologie composé selon la méthode d'Aristote, et le premier modèle de nos auteurs scholastiques. Il est divisé en quatre livres, le premier sur les attributs de la Trinité, le second sur les ouvrages tant visibles qu'invisibles de la création : là, il s'étend fort au long sur les facultés de notre âme. En parlant de la liberté de l'homme, il établit qu'encore que nos actions libres soient l'objet de la prescience de Dieu, la prédestination néanmoins n'en empêche pas la liberté, parce que le Seigneur, dit-il, n'en veut le péché, ni ne nécessite à la vertu. Dans le troisième livre, il traite avec beaucoup d'exactitude du mystère de l'incarnation, et des sacrements dans le quatrième, qui nous fournit un témoignage des plus clairs et des plus énergiques de la tradition de l'antiquité sur l'eucharistie. « Si la parole du Seigneur est toute-puissante ; si, quand il a dit que la lumière se fit, elle s'est faite ; si, parce qu'il l'a voulu, le Verbe s'est fait homme, s'est formé un corps du sang pur d'une vierge, ne peut-il pas du pain faire son corps, et du vin son sang ? Que si vous me demandez comment le pain devient le corps de Jésus-Christ, et le vin son sang, je vous répondrai comme l'ange à Marie : Le saint Esprit survient, et opère cette merveille inconcevable... Oui, le corps uni à la divinité est vraiment le corps pris de la Vierge, non que le corps monté au ciel en descende, mais parce que le pain même et le vin sont changés en la chair et au sang de Dieu. Si vous demandez encore la manière dont cela se fait, je ne puis rien vous dire de plus : Dieu est tout-puissant, et sa manière

d'opérer incompréhensible. » Dans le traité des hérésies par le même docteur, on trouve des preuves également convaincantes de l'uniformité et de la perpétuité de la foi catholique sur bien d'autres articles. Il en exposa jusqu'à cent trois contre un pareil nombre d'hérésies. Les quatre-vingts premiers sont absolument les mêmes que dans l'ouvrage de saint Epiphane. Le principal des écrits moraux de saint Jean Damascène, est celui des Parallèles, divisé en trois livres, c'est-à-dire, la comparaison des sentences des Pères avec celles de l'Écriture. Il fit aussi un grand nombre d'hymnes assez estimées pour avoir trouvé une des premiers places dans l'office des Grecs.

Quoique les fidèles orthodoxes fussent plus en sûreté sous la domination musulmane que sous l'empire de Constantin-Copronyme, ils eurent néanmoins différentes persécutions à soutenir de la part de ces conquérants jaloux, quand une fois leurs conquêtes parurent solides¹. Ils s'étoient piqués auparavant d'une équité imposante et capable, sinon de faire goûter leurs rêveries, au moins d'accoutumer à leur joug, et d'effacer le souvenir de leurs anciens brigandages. Les chrétiens de Damas s'étant plaints au calife Omar, qu'on leur avoit enlevé l'église de Saint-Jean contre la foi publique, il leur offrit en dédommagement la somme de quarante mille dinars : c'est ainsi qu'on appelloit parmi les Arabes le sou d'or des Romains². Comme ces offres ne les satisfaisoient pas, ils sollicitèrent et obtinrent la restitution même de cette église; puis par composition volontaire, elle fut cédée aux Musulmans, qui en avoient déjà fait une mosquée, à condition qu'ils abandonneroient aux chrétiens leurs prétentions sur toutes les autres églises. C'étoit là des traits pénibles d'une probité d'ostentation, qu'à l'exemple de tous les sectaires, les disciples de Mahomet soutinrent mal. Non contents d'exiger de grosses contributions des chrétiens, et jusqu'à un dinar de chaque moine, d'étendre même le tribut aux reclus et aux stylites, ils leur défendirent d'abord en Syrie, sous le gouvernement de Salem, oncle du calife Almanzor, de plus bâtir d'églises, d'exposer la croix, et de parler de leur religion aux Arabes. Abdalla,

¹ Theoph. p. 334. — ² Elnac. c. 15. p. 77.

autre oncle d'Almanzor, leur interdit l'étude des lettres. On retira de leurs mains les registres publics que l'ignorance de leurs vainqueurs leur avoit fait confier dans presque toutes les parties de l'administration; mais la même raison les leur fit bientôt rendre. Toutefois sous le règne d'Almanzor, ils bâtirent à Emèse une église magnifique de saint Jean-Baptiste, et l'on y transféra son chef du monastère de la caverne où il avoit été trouvé sous l'empereur Marcien.

L'an 757, le 25 avril, le pape Etienne II avoit terminé par une mort précieuse aux yeux du Seigneur, cinq années de pontificat, illustrées dans les temps les plus difficiles, par un zèle efficace pour la gloire de l'Eglise, par une heureuse fermeté à maintenir la tradition, et par une charité inépuisable. Les veuves et les orphelins, les indigents de tout état le trouvoient toujours prêt à les secourir¹. Après avoir rétabli dans Rome quatre hôpitaux entièrement abandonnés, il en bâtit trois autres, et leur donna de grands biens. Il aimoit les religieux, et accorda à ceux de Saint-Denis en France, le privilège extraordinaire d'avoir un évêque particulier pour leur monastère : distinction dont avoient été honorées plus anciennement d'autres abbayes célèbres, telles que Saint-Martin de Tours, et que celle de Fulde avoit conservée presque jusqu'à notre temps.

L'attachement des Romains pour Etienne s'étendit à son frère le diacre Paul, qu'ils élurent en sa place comme il y pensoit le moins. Il n'étoit occupé que de sa douleur, et des derniers devoirs qu'il rendoit au pontife son frère, quand l'archidiacre Théophylacte rassembla des factieux dans sa maison pour se faire élever au pontificat : mais la plus grande partie des magistrats et du peuple vint chercher Paul dans le palais de Latran, et à peine le pontife défunt étoit enterré, que la faction de Théophylacte se dissipa. Paul fut ordonné le 26 de mai, et tint le siège dix ans. Sa charité ne le cédoit point à celle d'Etienne. Il avoit le naturel si tendre et si compatissant, qu'il ne voyoit point de personnes affligées sans l'être autant qu'elles, jusqu'à ce que, par des secours efficaces, il eût porté

¹ Anast.

la consolation et la sérénité dans leur âme. Souvent on l'avoit surpris la nuit allant visiter les pauvres malades dans leurs réduits négligés, leur portant la nourriture, et la leur servant dans leur lit. Il visitoit de même les prisonniers, et délieroit à ses dépens ceux qui étoient détenus pour dettes. Quand il fut sur la chaire pontificale, en possession des riches domaines qu'avoient acquis ses derniers prédécesseurs, il ne signala pas moins qu'eux sa magnificence religieuse par de saintes fondations, par la construction de différentes églises, et par les dons sans nombre dont il les enrichit.

Sitôt qu'il fut élu pape, il écrivit au roi Pépin pour lui faire part de son élection, l'assurer de son attachement, et lui demander la continuation de sa protection pour l'église romaine; promettant, au nom de tout le peuple romain, d'être fidèle à ce prince jusqu'à l'effusion du sang. Cette lettre néanmoins, et celles de quelques autres papes du même temps, se trouvent datées du règne des empereurs de Constantinople, soit qu'on les regardât encore à certains égards comme souverains de Rome, soit plutôt par un reste peu uniforme de l'ancien usage.

Le roi Pépin s'étudioit à ne pas séparer l'intérêt de l'état de celui de l'Eglise. L'an 765, il fit tenir un concile ou assemblée générale de la nation française, à Attigni-sur-Aisne dans le diocèse de Reims¹. Il s'y trouva, avec saint Chrodegang de Metz qui présidoit, vingt-sept évêques tant en exercice que retirés dans des monastères, et dix-sept abbés. Deux ans après on en tint un autre à Gentilli près de Paris. Il ne nous reste d'un concile d'Attigni, que la promesse réciproque par laquelle les prélats s'engagèrent, quand quelqu'un d'eux viendrait à mourir, à faire chacun réciter cent psautiers, et célébrer cent messes par leurs prêtres, et à dire eux-mêmes trente messes. Constantin-Copronyme ayant envoyé des ambassadeurs en France pour se justifier sur les innovations scandaleuses qui bouleversoient tout l'Orient et qui excitoient les plus vives réclamations de la part du siège apostolique, ils furent entendus dans le concile de Gentilli; mais dans l'impossibilité de

¹ Tom. vi, Conc. p. 1701.

défendre une si mauvaise cause, ils firent diversion par le moyen des questions qu'ils proposèrent touchant le dogme de la Trinité dont il ne s'agissoit nullement. Ils usèrent de récrimination; ils accusèrent les Latins d'errer en faisant procéder le saint Esprit du Fils aussi-bien que du Père; ils leur reprochèrent plus vivement qu'ils n'avoient encore fait, d'avoir ajouté le mot *Filioque* au concile de Constantinople. On disputa fort long-temps, et fort inutilement selon toutes les apparences, puisqu'il n'en résulta aucune décision, qui du moins nous soit parvenue.

Saint Chrodegang, célèbre dès le pontificat d'Etienne II, qu'il avoit reçu à son arrivée en France, le devint beaucoup plus encore par la réforme qu'il mit dans la vie canoniale, et que tous les chanoines embrassèrent par la suite, comme les moines avoient déjà pris celle de saint Benoît. Tous les clercs portoient auparavant le nom de chanoines, soit parce qu'ils étoient inscrits dans le canon ou catalogue de leur église, soit parce qu'ils faisoient profession de vivre selon les canons; mais depuis on entendit spécialement par-là ceux qui vivoient en commun, à l'exemple du clergé de saint Augustin. C'est pour ces sortes d'ecclesiastiques que saint Chrodegang composa sa règle, qu'il tira, autant que la différence des professions le permettoit, des usages de l'église romaine, de la règle de saint Benoît, regardée constamment comme le plus sûr modèle de toutes les autres.

Ainsi les chanoines de saint Chrodegang n'étoient pas obligés à une pauvreté absolue; mais en faisant passer à l'église la propriété de leurs fonds, ils s'en pouvoient réserver l'usufruit, et pendant leur vie disposer de leurs meubles. Ceux qui étoient prêtres avoient encore la disposition des aumônes qu'on leur donnoit pour leurs messes, pour la confession et l'assistance des malades, à moins que ces aumônes n'eussent été faites pour la communauté. C'est un des premiers exemples de rétributions particulières pour des fonctions ecclésiastiques. Quant à la clôture, ils avoient la liberté de sortir le jour; mais à l'entrée de la nuit, tous devoient se rendre à la

cathédrale pour chanter complices ; après quoi il n'étoit plus permis de parler , ni de manger jusqu'après l'office de prime du lendemain. Celui qui ne s'étoit pas trouvé à complices , ne pouvoit entrer dans le cloître , qu'on tenoit exactement fermé , où l'on couchoit en différens dortoirs communs , et où chacun avoit son lit. Il devoit attendre jusqu'à ce qu'on ouvrît pour le peuple , qui venoit encore aux nocturnes , c'est-à-dire , à matines , quoiqu'elles se dissent à deux heures comme dans les monastères de saint Benoît. Jamais femme n'entroit dans le cloître , et aucun homme du monde sans permission. S'il arrivoit qu'on invitât quelqu'un à manger , il devoit se retirer aussitôt après le repas. On évitoit si scrupuleusement la fréquentation de gens du siècle , que si l'on étoit obligé d'employer des cuisiniers laïques , on les faisoit sortir aussitôt après qu'ils avoient rendu leurs services. Tous les chanoines , excepté l'archidiacre et quelques autres officiers des plus occupés , faisoient habituellement la cuisine chacun à son tour.

Il y avoit sept tables dans le réfectoire , la première pour l'évêque , les hôtes et les étrangers ; les trois suivantes pour les prêtres , pour les diacres et pour les sous-diacres ; la cinquième pour les clercs inférieurs de l'église cathédrale ; la sixième pour les abbés , et ceux que le supérieur , c'est-à-dire , l'évêque et sous lui l'archidiacre ou le primicier jugeoit à propos d'y placer ; la septième enfin pour les clercs des autres églises de la ville , qu'on retenoit à manger les jours de fête. On détermine jusqu'à la quantité et à la qualité des mets qu'on servira , excepté le pain qui n'est pas borné. L'ordinaire étoit un potage à diner , avec deux portions de viande entre deux personnes ; à souper , une seule portion ; pour la boisson , deux coups à souper , trois au plus à diner , et quand il n'y avoit qu'un repas : car en certains temps , outre les jeûnes en règle , on ne faisoit qu'un repas , et l'on s'abstenoit de viande à certains jours de la semaine. Depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte , on ne s'en abstenoit que le vendredi. En carême , on ne prenoit sa réfection qu'à vêpres , et il étoit défendu de manger hors du cloître. En advent , à commencer depuis la saint Martin , on ne jeûnoit que jusqu'à none. Le fromage est compté entre les nourritures du carême. On spécifie dans le même détail ce

qui concerne le chauffage et le vestiaire, qui se prenoient sur les rentes que l'église de Metz levoit à la ville et à la campagne, excepté pour les clercs qui avoient des bénéfices, ou la jouissance de certains fonds, accordée par l'évêque, et qui devoient y prendre la dépense de leur habillement.

Pour le maintien de ces réglemens et du bon ordre, il falloit aussi des règles coercitives et des punitions proportionnées aux fautes. Saint Chrodegang divise ces fautes en manquemens légers, en péchés griefs et en crimes. Il laisse au jugement du supérieur la pénitence des fautes légères, comme d'être venu tard à l'office ou au réfectoire. Il étoit assez ordinaire de punir ceux qui les commettoient, en les faisant demeurer quelque temps debout ou à genoux près d'une croix qui étoit au milieu du cloître; mais s'ils ne se tenoient point à la croix, leur faute devenoit griève, et ils encouraient la même peine que pour la désobéissance formelle ou la révolte, la médisance, l'ivrognerie, la transgression du jeûne, ou quelque autre point de précepte. Dans tous ces cas, si, après deux admonitions secrètes et une publique on ne se corrigeoit point, on étoit excommunié; si l'excommunication étoit encore insuffisante, on employoit les punitions corporelles. Pour les crimes tels que l'effusion du sang humain, l'impudicité ou le larcin, après la discipline, on subissoit la prison, et au sortir de la prison, on étoit encore soumis à la pénitence publique, si le supérieur le jugeoit à propos.

Saint Chrodegang mourut l'an 766, et fut enterré au monastère de Gorze où il avoit choisi sa sépulture. Il y avoit placé l'année précédente le corps de saint Gorgon, qu'il avoit obtenu du pape Paul, avec ceux des saints Nabor et Nazaire. Il mit les reliques de saint Nabor à l'abbaye de Saint-Hilaire, qui fut ensuite Saint-Avauld dans le diocèse de Metz, et celle de saint Nazaire, à l'abbaye de Loreshheim que l'on venoit de fonder près de Worms, et dont Gondeiand, frère de Chrodegang, étoit premier abbé.

Le saint pape Paul, car l'Eglise l'honore comme tel, ne survécut qu'un an au saint évêque de Metz, étant décédé l'an 767, le 28.^e jour de Juin. Son pontificat de plus de dix années fournit peu de faits relatifs à notre plan. Ses fréquents démêlés

avec Didier, roi des Lombards, qui, après toutes ses promesses au pape Etienne, reprit bientôt la marche des rois ses prédécesseurs, ne présentent que des affaires temporelles assez étrangères à l'histoire de l'Eglise telle que nous l'avons conçue.

A la mort du pape saint Paul, de grands désordres furent commis pour l'élection de son successeur; désordres qu'on verra se renouveler toutes les fois que la force et la violence oseront briser les règles et se mettre en place du droit. Un duc nommé Toton vint à Rome avec une troupe de gens armés, et fit élire tumultuairement Constantin son frère, qui n'avoit pas même encore la tonsure cléricale. Il le mit ensuite en possession du palais de Latran, et força l'évêque de Préneste à lui conférer successivement en quelques jours les divers ordres et l'épiscopat. Tout trembloit devant la faction de cet antipape qui tint plus d'un an le saint Siège; et c'est le premier exemple d'une usurpation aussi violente. Le Seigneur marqua d'une manière également frappante quelle peine méritoient ceux même qui ne s'étoient prêtés que par crainte à un attentat si scandaleux. Peu de jours après la consécration sacrilège de Constantin, l'évêque de Préneste fut attaqué d'une maladie qui lui ôta le mouvement de tous ses membres, et fit tellement retirer sa main droite, qu'il ne la pouvoit plus porter à sa bouche¹. Il mourut en cet état après quelque temps d'une triste langueur. Enfin le parti de l'antipape fut ruiné par quelques Romains, qui résolurent de plutôt mourir que de laisser ainsi profaner la chaire de saint Pierre, et qui engagèrent les Lombards à les seconder. Les premiers du clergé et de la milice ayant ensuite réuni les soldats, les citoyens et tous les ordres du peuple, on élut et l'on consacra, suivant toutes les règles, Etienne, prêtre du titre de sainte Cécile (768). Il se commit dans cette entreprise (mais sans la participation du pontife) des horreurs, des cruautés et des brigandages bien indignes de la cause que l'on défendoit.

L'évêque Théodore, vidame de l'antipape Constantin, eut les yeux arrachés, la langue coupée, et fut enfermé dans le

¹ Anast. in Steph. III.

monastère du Mont-Scaurus, où il mourut de faim et de soif en demandant inutilement de l'eau avec des cris lamentables. On arracha les yeux à Passif, frère de Constantin, aussi cruellement qu'à Théodore; on l'emprisonna au monastère de Saint-Sylvestre, et l'on pilla les biens de l'un et de l'autre. On prit Constantin lui-même; on lui arracha l'étole, ou lui coupa les sandales; on le mit à cheval sur une selle de femme, avec de gros poids aux pieds, et on le mena publiquement, dans cet état d'ignominie, au monastère de Celles-Neuves. On ne l'en tira que pour lui arracher les yeux, et le laisser sans pitié dans la rue, seul, aux prises avec les convulsions de la douleur. Les cruautés ne finirent point avec la révolution qui y avoit donné lieu. Depuis la déposition de Constantin, on arracha encore les yeux et la langue à deux de ses partisans, Gracilis et Valdipert, et si cruellement à celui-ci qu'il en mourut peu après. Tels étoient les effets du nouveau gouvernement du peuple romain, ou plutôt de l'espèce d'anarchie où Rome se trouva depuis qu'on y eut secoué le joug des empereurs, jusqu'à ce que la souveraineté pontificale y eût pris sa forme et quelque consistance.

Le pape Etienne III, pour procéder plus canoniquement à l'entière extinction du schisme, envoya aussitôt après son ordination vers le roi Pépin. Il vouloit tout régler en concile, et demandoit les prélats de France les plus éclairés pour s'aider de leurs lumières: mais les envoyés du pontife trouvèrent le roi mort; il étoit tombé malade d'hydropisie à la fin de sa conquête de l'Aquitaine, qu'il réunit à la couronne. De retour en France, il ne se flatta point sur son état, quoiqu'il n'eût que cinquante-quatre ans.

Profitant du peu de temps qui lui restoit à vivre, pour détourner les factions et les troubles de ses états, il en fit le partage entre ses deux fils Charles et Carloman, dans une assemblée des seigneurs et des prélats tenue à Saint-Denis, le 18 septembre 768¹. Il assigna l'Austrasie à Carloman, et la Neustrie avec la Bourgogne à Charles, si justement ensuite surnommé le Grand, ou simplement Charlemagne. Quoiqu'ils

¹ Conc. 4, Fredeg. c. ult.

eussent déjà été sacrés avec leur père par le pape Etienne II, ils le furent de nouveau, selon quelques auteurs, par des évêques du royaume, tous deux le neuf d'octobre de cette année; Charles, âgé de 29 ans, à Noyon; et Carloman qui n'en avoit que 17 à Soissons. Mais il y a bien de l'apparence que ces auteurs ont pris pour sacre une simple inauguration. D'autres écrivains, dont l'autorité l'emporte de beaucoup sur les précédents, disent seulement que ces deux frères reçurent en un même jour les insignes de la royauté; le témoignage de ceux-ci mérite d'autant plus de considération, qu'il est hors de vraisemblance que des évêques se soient avisés de donner l'onction royale à des princes qui l'avoient déjà reçue du pontife romain. Quoi qu'il en soit, Pépin étoit mort quinze jours auparavant, le vingt-quatrième de septembre, après avoir gouverné vingt-six ans la France en vrai souverain, mais seize ans seulement avec le titre de roi.

Prince d'une vertu peu commune et d'un génie supérieur, mieux peint par deux de ses actions, qu'on ne pourroit le faire par les plus longs éloges : des descendants du fondateur de la monarchie, il fit passer et fixa la couronne dans sa race, sans violence, sans troubles, et sans lui laisser rien perdre de sa dignité : il posa les fondemens de la grandeur temporelle des papes, et parut suscité du ciel pour leur imprimer le caractère auguste de la souveraineté et de l'indépendance. Dans le temps que les nations modernes, qui formoient toutes ensemble le peuple chrétien, sortoient de la barbarie, et prenoient des idées suivies de politique, il mit le père commun de tous les peuples et de tous les princes à l'abri des foiblesses de la prédilection, et prévint les troubles et les désastres que les jalousies nationales manquent si rarement de produire; plus heureux encore, et long-temps après sa mort, béni par l'Eglise, pour avoir transmis sa puissance à un fils qui n'en sembla revêtu que pour étendre le royaume de Jésus-Christ.

¹ Eginhart, lachroniq. de Saint-Denys; Addon de Vicnne; Annales de du Tillet, de Loysel, etc.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

PREMIER LE COMMENCEMENT DU RÈGNE DE CHARLEMAGNE EN 768,
JUSQU'A SA MORT EN 814.

CHARLEMAGNE, Irène et Aaron furent, au milieu du troisième âge de l'Eglise où nous sommes parvenus, les trois chefs qui imprimèrent le mouvement à tout le corps politique, et qui régèrent presque absolument l'univers connu. Chacun d'eux étoit doué des talents divers propres à leur faire remplir leur destination respective. Celle de Charlemagne étoit d'éclairer son peuple, en faisant renaître les sciences et les arts, d'établir une administration fixe et régulière sur la base des lois, de pacifier l'Europe en soumettant et en civilisant les nations barbares : outre l'étendue de génie et le coup d'œil sûr dont ce prince, dès le commencement de son règne, sut combiner les forces de ses états, les bonnes et les mauvaises qualités de ses sujets, le caractère et les besoins de son siècle, avec le gouvernement et les mœurs des autres nations, il eut une fermeté d'âme et une stabilité de résolution qui lui firent suivre jusqu'à l'exécution parfaite le plan de régime et le système de politique qu'il s'étoit tracé ; mais sa politique, saine et profonde, l'avoit pleinement convaincu que la prospérité de l'état ne peut être séparée de celle de la religion. Nous lui verrons créer l'esprit patriotique entre vingt nations de caractère différent, en subordonnant tous les intérêts particuliers au bien général de la société et de la religion qui en est l'unique sauve-garde. L'esprit de conquête sera subordonné lui-même à cette loi capitale, et quels que soient le courage et l'activité, l'habileté et la prévoyance du héros, on n'admira pas moins en lui l'horreur du sang, le pardon des injures, la douceur, la bénignité, la patience du chrétien.

Irène, impératrice d'Orient, doit imprimer par un concile

œcuménique la dernière flétrissure aux iconoclastes depuis si long-temps en faveur, et si enorgueillis de leur puissance. Cette femme extraordinaire qui joignit à une obscure naissance, dit-on, une grande élévation de sentiments, et un courage viril à une rare beauté, fera surtout connoître l'ascendant naturel de son génie sur tous ceux qu'elle sera chargée de régir, sa dextérité à manier les esprits, sa sagacité à les pénétrer, son discernement à les appliquer chacun aux fonctions convenables. Elle trouvera dans la profondeur de sa politique des ressources pour parer à tous les inconvénients et à tous les obstacles. Remplie de vices et de vertus, caractère équivoque dans le bien comme dans le mal, femme admirable et méprisable tout ensemble, elle ne s'abandonnera aux penchants de son cœur faux et dénaturé, et par son exécration parricide ne provoquera l'indignation publique, les revers et les remords, qu'après avoir porté le coup mortel à la secte impie qui menaçoit le culte chrétien d'une entière subversion.

Le calife Aaron, surnommé Al-Raschid, c'est-à-dire, le Justicier, se signalera en effet par une équité rare parmi les chrétiens mêmes, et par une impartialité presque sans exemple. Les mœurs des Musulmans contracteront sous son règne une douceur ou du moins une humanité qui donnera aux chrétiens ses sujets le loisir de respirer après tant de vexations trop souvent funestes à leur foi. Sa cour, revêtue d'une splendeur et d'une aménité inconnues aux califes barbares des dynasties précédentes, deviendra l'asile des sciences et des arts, des talents de toutes les nations, qu'on lui verra traiter avec honneur, avec une sorte de familiarité, et qui viendront puiser dans ses états les connoissances bannies du reste de l'univers par la barbarie. Juste estimateur du génie de Charlemagne, il l'honorera par-dessus tous les autres souverains; il montrera par la nature même des témoignages de son amitié, qu'il prise plus en lui les lumières que la puissance, et le secondera puissamment dans le haut dessein de dissiper les ténèbres de l'ignorance répandues sur toutes les régions.

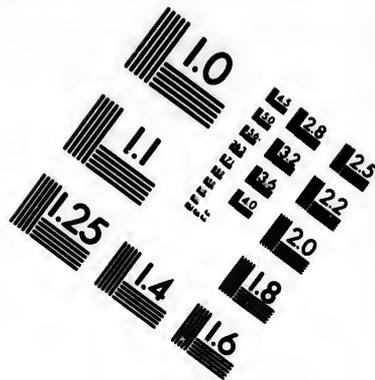
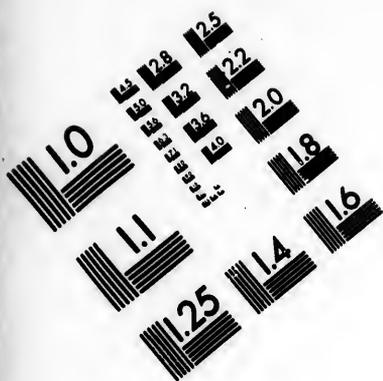
Aaron étoit petit-fils d'Abou-Giafar, célèbre par la fondation de Bagdad (762) où il transporta le siège de son empire, et par les victoires qui lui firent donner le surnom d'Almanzor.

Giafar lui-même, second calife de la race des Abassides, l'un des différents des grossiers Ommiades qu'ils avoient remplacés, avoit déjà excité l'émulation, et encouragé les talents. Il rassembloit autour de lui des savants de toute nation par les honneurs et les richesses dont il les combloit, et prenoit plaisir à conférer avec eux, particulièrement sur l'astronomie et les mathématiques, dans lesquels il étoit lui-même très-versé. Son fils Mahadi, et Hadi son petit-fils, marchèrent sur les mêmes traces, malgré les murmures de la superstitieuse ignorance, et furent plus magnifiques dans leurs récompenses qu'Almanzor naturellement porté à l'épargne. Aaron et son fils Manion, le plus savant comme le plus humain des princes qui avoient occupé le trône des califes, enchèrent encore sur leurs pères pour l'amour et l'encouragement des sciences; aussi fut-ce en cet âge, le plus beau des Arabes, qu'on vit paroître chez eux, non-seulement des spéculations astronomiques, ou des observations stériles sur les généralités de la philosophie, mais des résultats utiles et pratiques de l'étude de la chimie, de la botanique, de l'anatomie, de la géométrie enfin, qui dut au règne d'Aaron l'invention de l'algèbre. On vit même des traductions multipliées, où l'on fit passer tout le génie des meilleurs ouvrages des anciens, des traités originaux et méthodiques sur la morale et sur toutes les sciences profondes, des histoires intéressantes, cette multitude d'apologues et de récits allégoriques où nos anciens romanciers ont si long-temps puisé, et même des poésies pleines d'imagination, de force, de grâces, et où le feu de la verve ne laissoit pas de s'assujettir aux règles du goût.

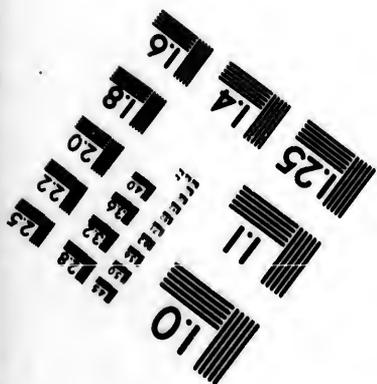
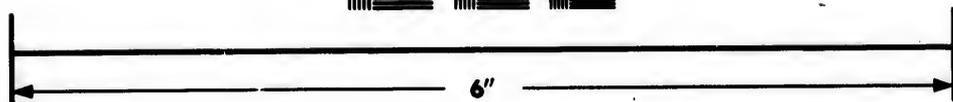
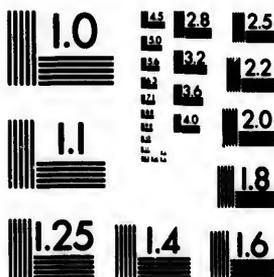
Dès le commencement de son règne, Charles, fils de Pépin, ou Charlemagne, fit connoître que l'Eglise n'avoit rien perdu dans la succession du fils à la puissance du père. Il donna aussitôt un capitulaire, c'est ainsi qu'on nomme ses lois, par lequel il réforma un abus des plus invétérés et des plus nuisibles à la discipline de l'Eglise¹. A la prière du clergé, il défendit aux prêtres, sous peine de déposition, de répandre le sang même des païens, et par conséquent d'aller à la guerre

¹ Capit. t. 1, p. 180.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 12.8 12.5
16 13.2 12.2
17 14.0 12.0
18

19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

sous aucun prétexte, sinon pour l'administration de la pénitence, et pour les autres fonctions ecclésiastiques. Les exercices tumultueux de la chasse et de la fauconnerie leur sont pareillement défendus. Il est enjoint aux évêques de faire chaque année la visite de leurs diocèses pour la confirmation, pour l'instruction des peuples; et pour empêcher les superstitions païennes; en quoi les comtes ou gouverneurs, comme défenseurs de l'Eglise, leur devoient prêter la main. Les prêtres ignorants qui, après l'avertissement de l'évêque, négligeront de s'instruire, doivent être interdits et déposés de leurs églises. On recommande avec un grand soin de ne pas laisser mourir les malades sans qu'ils aient reçu la réconciliation, le viatique et l'extrême-onction. Il est enfin défendu aux juges, sous peine d'excommunication, de retenir ou de condamner un ecclésiastique sans la participation de l'évêque.

Les rois Charles et Carloman, désérant aux vœux du pape Etienne, envoyèrent à Rome douze évêques de France, pour assister au concile qu'ils célébrèrent, avec ceux d'Italie, dans la basilique du Sauveur au palais de Latran (769). On y amena l'antipape Constantin qui avoit survécu à son châtement barbare, et qui confessant, avec larmes, que ses péchés excédoient le nombre des grains de sable de la mer, ajouta néanmoins qu'en passant du siècle à l'épiscopat, il n'avoit rien fait de plus qu'Etienne de Naples et Sergius de Ravenne, sacrés évêques comme ils étoient encore laïques. Il fut condamné à faire pénitence le reste de ses jours, et l'on défendit, sous peine d'anathème, de jamais promouvoir à l'épiscopat aucun laïque, ni un clerc qui n'auroit pas monté par les ordres inférieurs au rang de diacre ou de prêtre cardinal, c'est-à-dire, attaché à un titre¹. Quant à l'élection du souverain pontife, on statua que ne devant être faite que par les évêques et le clergé, aucun laïque, soit de la milice, soit des autres corps, ne pourroit s'y trouver; mais qu'avant le décret d'élection et l'intronisation au palais patriarcal, tous les citoyens, l'armée et le peuple, sans armes ni bâtons, viendroient lui faire hommage; après quoi l'on dresseroit à l'ordinaire le décret d'élection, que tous

¹ Tom. VI, Conc. p. 172.

les ordres souscriroient. Ce qui s'observera , poursuit-on, dans les autres églises , c'est-à-dire, que les élections faites par les évêques et le clergé seront ratifiées par le peuple. Le concile ordonna aussi de réitérer toutes les fonctions sacrées qu'avoit exercées Constantin, excepté le baptême et le saint chrême. Quant à l'ordination épiscopale, il veut que ceux qui l'auront reçue de l'antipape, reçoivent la consécration du pape légitime comme s'ils n'avoient point été ordonnés; ce qui ne peut s'entendre que d'une simple cérémonie de réhabilitation, à moins que cet intrus ignorant, et presque tout laïque, n'eût point observé pour l'ordination de ses évêques la forme nécessaire, comme on est porté à le présumer du décret, et concernant ses prêtres, envers lesquels il est libre au pape d'en user comme il lui plaira. Le concile romain finit par examiner les nouveautés impies qui continuoient à scandaliser l'Orient. Il ordonna que les reliques et les images des saints seroient honorées suivant l'ancienne tradition, et il anathématisa le concile des iconoclastes. Dans la date de ce concile, on ne fait point mention des années de l'empereur; ce qui montre que son autorité n'étoit plus reconnue à Rome.

Le pontificat d'Etienne III, comme celui de ses prédécesseurs, fut agité pendant les trois ans et demi qu'il dura, par de tristes discussions avec le roi de Lombardie. Réduit à implorer de nouveau le secours des princes français, il s'efforça surtout de détourner leur auguste maison de contracter des alliances avec une nation éternellement jalouse de la puissance pontificale. Ayant appris que la reine Berthe vouloit marier un des rois ses fils avec la fille du roi Didier, et sa fille Giselle avec le fils du même roi, il leur peignit les Lombards comme un peuple corrompu jusque dans sa plus intime substance, pétri d'un sang infecté qui ne produisoit que des lépreux, indigne à tous égards de s'allier au sang illustre et pur des Français¹. Il les conjura par les clés de saint Pierre, et par tout ce qu'il y a de plus sacré; il les menaça des jugemens du Seigneur, et d'un éternel anathème. Pour faire encore plus d'impression, après avoir rédigé sa lettre, avant de la faire partir, il la dé-

¹ Cod. Car. p. 45.

posa sur la confession de saint Pierre, en y célébrant la messe : procédé frappant sans doute, et d'un appareil imposant, mais d'un usage ordinaire alors dans les affaires de première importance. Et quoi de plus digne en effet d'animer le zèle du pape, que les motifs qu'il ajoute à cet endroit même de sa lettre, et auxquels ses amers censeurs n'ont pas voulu faire attention ? « Prince, dit-il, pensez que déjà vous êtes engagé par la volonté de Dieu, et par les ordres de votre père, en des mariages légitimes avec des femmes de votre nation, que vous devez aimer, et qu'il ne vous est pas libre de quitter pour en épouser d'autres. »

L'alliance n'eut pas lieu pour la princesse Giselle, qui, effrayée des menaces du souverain pontife, ne voulut d'autre époux que Jésus-Christ, et mourut abbesse de Chelles. Le mariage de son frère aîné étant déjà arrêté entre le roi Didier et la reine Berthe, qui pour cela avoit fait en personne le voyage de Lombardie, le roi Charles craignit de manquer à sa mère ; mais ayant épousé, comme malgré lui, la princesse lombarde, il s'en sépara, dès l'année suivante, par le conseil des évêques, parce qu'elle fut jugée incapable d'avoir des enfants. Il épousa quelque temps après Hildegarde de la première noblesse des Suèves.

Etienne III mourut le premier jour de février de l'an 772. Il se montra grand observateur des coutumes anciennes, et usa de tout son pouvoir pour les remettre en vigueur. Il ordonna que tous les dimanches les sept évêques, cardinaux ou suffragants du pape, savoir, ceux d'Ostie, de Porto, de la Forêt-Blanche, de Sabine, de Préneste, de Tusculum et d'Albane, iroient tour-à-tour célébrer la messe sur l'autel de Saint-Pierre. Il n'y avoit qu'eux qui la pussent dire dans l'église de Latran, où ils servoient par semaine chacun à son tour. Le 9 de février, huit jours après la mort d'Etienne, les vertus et le mérite supérieur du diacre Adrien fils de Théodule, duc de Rome, le firent élever au pontificat¹. Toute la ville rendoit justice à sa piété, à la pureté de ses mœurs, soutenue par les macérations du corps, et à sa libéralité pour les

¹ Anast. in Adrian.

pauvres. Tant de saintes qualités avoient encore l'avantage d'être relevées par sa bonne mine.

Son premier soin fut de cultiver la bienveillance des Français, qui importoit si fort à l'Eglise. Le roi Carloman étant mort le 4 décembre de l'année précédente 771, les grands de la nation avoient reconnu pour seul maître le roi Charles, qui se fit de nouveau sacrer en cette qualité. Gerberge, veuve de Carloman, et fille du roi des Lombards, vint avec ses deux jeunes fils implorer la protection de son père¹. Didier ne laissa point échapper une si belle occasion de mettre la division dans la monarchie française, dont il pressentoit tout ce qu'il avoit à craindre. Il employa tous les expédients et tous les artifices, afin d'attirer le pape Adrien en Lombardie, où il se proposoit de lui faire sacrer les deux princes ses petits-fils; mais le pontife évita le piège, et ne manqua pas de s'en faire un mérite auprès du monarque français. En même temps il lui fit savoir que Didier, loin de restituer les places usurpées sur l'église romaine, pousoit l'audace jusqu'à menacer la ville même de Rome.

Charles venoit de faire les premiers essais de sa puissance sur les Saxons, peuples inquiets et fort attachés à l'idolâtrie, qui l'exercèrent pendant presque tout son règne. Il avoit pénétré jusqu'au Weser, et s'étoit emparé de la ville d'Eresbourg, aujourd'hui Stadbergen Westphalie, fameuse par l'idole du Dieu de la guerre, que les Germains nommoient Irmensul: il la détruisit avec son temple. Comme dans toutes ses conquêtes il n'eut jamais rien plus à cœur que le bien de la religion, il fit tenir un concile au lieu nommé Dingelsind, où se trouvèrent six évêques et treize abbés; mais aucun de ces prélats ne seconda mieux ses pieux desseins que saint Virgile de Saltzbourg, Irlandais de naissance, et dès son arrivée en France tellement affectionné par le roi Pépin, que ce prince l'avoit retenu deux ans entiers à sa cour². C'est aux soins de ce saint évêque, et à l'excellent choix qu'il sut toujours faire des ouvriers évangéliques envoyés en plusieurs reprises dans la Carinthie, que l'église de cette province doit ses commencements.

¹ Anast. ib. — ² Boll. t. IV, p. 550.

Tout triomphant qu'étoit le roi Charles, il avoit peine à se déterminer à la guerre d'Italie¹. Il tenta tous les moyens d'engager Didier à satisfaire le pape et l'église romaine; il lui envoya plusieurs ambassades; il lui fit faire tant de propositions avantageuses, que le Lombard en conçut une fierté qui alla jusqu'à la présomption et à l'insolence; mais Charles fit bientôt voir qu'on n'en est pas moins propre à la guerre pour en prévenir plus soigneusement les horreurs, et s'efforcer sagement de les détourner. Il prend le chemin des Alpes, suivi des troupes qui venoient de soumettre la Saxe; retranchements, barricades, forts sans nombre construits dans les gorges et sur les pointes des montagnes, avec une quantité prodigieuse de troupes, tout est forcé, tout est renversé. Les vainqueurs se répandent dans la plaine de Lombardie. Une terreur panique s'empare du cœur de tous les soldats lombards, de leur roi et de son fils Adalgise. Ils abandonnent de nuit leurs propres tentes, et s'enfuient avec ce qu'ils peuvent emporter de leurs bagages. Charles les poursuit, en fait sur tous les chemins un horrible carnage, et pousse Didier jusque dans Pavie. Adalgise, avec la veuve et les fils de Carloman, se renferme dans Vérone. Le reste se disperse, et va sans armes à ses foyers attendre dans l'incertitude les effets de la clémence ou de la sévérité du vainqueur. Ceux du duché de Spolette et de Rieti courent se jeter aux pieds du pape, le suppliant de les admettre au nombre de ses sujets, et abjurent jusqu'au nom et à la ressemblance des Lombards, en quittant leur longue chevelure, et en se faisant couper la barbe à la manière des Romains. Le pape leur fit prêter serment de fidélité, et leur donna pour roi l'un d'entr'eux qu'ils avoient choisi, et qui se nommoit Hildebrand. Ceux de Terma, d'Ancône, de Foligni et de plusieurs autres villes en firent de même.

Charlemagne résolut de faire à la fois les deux sièges de Pavie et de Vérone. Celui-ci ne fut que commencé. Adalgise s'échappa de nuit, s'enfuit à Constantinople, laissant les enfants et la veuve de Carloman à la disposition du monarque français, qui les envoya aussitôt en France. Le siège de Pavie ayant

¹ Anast.

duré tout l'hiver, comme la fête de Pâques approchoit, Charles eut la dévotion de l'aller célébrer à Rome, et de rendre ses hommages religieux au tombeau des saints apôtres. Le pape, surpris agréablement de cette nouvelle, envoya les magistrats romains au-devant de leur libérateur, jusqu'à trente milles ou dix lieues de Rome. Quand le roi n'en fut plus qu'à un mille, toutes les troupes, et tous les enfants qu'on instruisoit dans les écoles, prenant des palmes et des rameaux d'olivier, s'avancèrent processionnellement, en chantant les louanges du pieux monarque, dont les grâces augustes et mâles redoublèrent la vénération publique. Il avoit trente-deux ans, et comme on le voit encore sur le sceau de quelques-unes de ses lettres, la taille avantageuse et bien proportionnée, la démarche ferme, la physionomie noble et majestueuse, le front allongé, le nez aquilin, les yeux grands et très-vifs; en un mot, tout l'extérieur d'un héros, avec l'air de douceur et de bonté d'un père¹. Sitôt qu'il aperçut les croix qu'on portoit à sa rencontre, il descendit de cheval avec le nombreux cortège de ducs, de comtes, de seigneurs de toute qualité qui l'accompagnoient, et il s'avança à pied jusqu'à l'église de Saint-Pierre. Le souverain pontife avec tout le clergé romain l'attendoit au haut des degrés, que le roi baisa l'un après l'autre; après quoi il embrassa le pontife, le prit par la main, et ils entrèrent ensemble, le clergé chantant : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur*. Le roi et sa suite s'avancèrent jusqu'à la confession de saint Pierre, où ils se prosternèrent en remerciant Dieu de la victoire qu'ils reconnoissoient devoir à l'intercession du prince des apôtres; puis le roi demanda au pape la permission d'entrer dans la ville de Rome (774)

Le lendemain, qui étoit le jour de Pâques, le roi entendit la messe du pape à Sainte-Marie-Majeure, y communia, puis se rendit au palais de Latran, où Adrien lui fit servir à dîner, et mangea avec lui. Le lundi, le pontife célébra la messe devant le roi à Saint-Pierre, et le mardi à Saint-Paul, selon la coutume, c'est-à-dire, que les stations étoient dès lors les mêmes qu'aujourd'hui. Le mercredi, il vint conférer à Saint-Pierre

¹ Egin. vit. Car.

avec le roi qui y étoit logé, et le pria de confirmer la donation de Pépin. Charles ne ratifia pas seulement ce qu'avoit fait le roi son père, mais ajoutant beaucoup à cette première libéralité, il comprit dans la nouvelle donation, à commencer dès la rivière de Gênes, le port de Spezzia, l'île de Corse, les villes de Bardi, de Reggio, de Mantoue, les provinces de Vénétie et d'Istrie, outre la ville de Ravenne, les duchés de Spolette et Bénévent¹. Le roi apposa à l'acte de donation son monogramme, c'est-à-dire, un chiffre composé des lettres de son nom, suivant l'usage qu'il en introduisit parmi nos rois. Il alla déposer lui-même l'acte ainsi signé sur le corps du prince des apôtres, et promit, sous le plus terrible serment de l'observer à jamais; ce que firent avec lui les évêques et les seigneurs de sa suite. Adrien, de son côté, lui fit un présent qui flatta beaucoup ce prince ami des lettres : c'étoit le code des canons dont se servoit l'église romaine, et qui contenoit les décrets des conciles que Denys le Petit avoit recueillis dans le sixième siècle, à quoi l'on avoit ajouté les décrétales des papes Hilarus, Simplicie, Félix, Symmaque, Hormisdas et Grégoire II.

Le roi alla visiter par-delà Rome, et près de Bénévent, le monastère de Saint-Vincent, qui étoit en grande réputation pour sa régularité, et pour la haute vertu de plusieurs de ses religieux². Ambroise Autpert, né en France d'une famille illustre, fort connu en cette cour où il avoit brillé du temps de Pépin, et qualifié de docteur très-savant par le diacre Paul, savant lui-même, étoit l'un des principaux ornements de cette maison. La vie qu'il a écrite de ses saints fondateurs, montre combien il étoit digne de sa renommée. Il composa aussi un commentaire moral sur l'Apocalypse, que le pape Etienne III honora d'une approbation authentique; ce qu'aucun autre auteur, dit Ambroise, n'a obtenu avant moi. Il reste encore des homélies de sa composition, une entr'autres sur l'assomption de la mère de Dieu, où, sans décider absolument si Marie a été enlevée au ciel en corps et en âme, il fait voir que cette pieuse persuasion étoit dès-lors fort accreditée. Il fut

¹ Anast. in Adrian. an. 177. — ² Act. SS. Bened. t. IV. p. 259.

du abbé deux ans avant sa mort; mais il y eut une partie des moines qui en élurent un autre. Comme les communautés les plus ferventes et les plus réformées ne sont pas toujours les moins sujettes aux cabales, on fut obligé, dans cette espèce de schisme, de faire intervenir l'autorité du saint siège; mais Autpert, à qui quelques auteurs donnent la qualité de saint, mourut (778) avant la décision. Toutefois il n'est dans aucun martyrologe, et l'on ne trouve aucun autre monument de sa gloire.

Pour le roi Charles, après qu'il eut satisfait sa dévotion à Rome et dans le voisinage, il retourna, plein d'ardeur et d'espoir de vaincre, au siège de Pavie. Le ciel parut avoir combattu pour lui en son absence. La faim et la contagion l'avoient encore mieux servi que ses troupes. La ville, hors d'état de résister, voulut se rendre. Les femmes ayant assommé un chef de faction nommé Hunoald, qui étoit l'âme de la guerre, le roi Didier fut contraint de se livrer lui-même avec sa femme et ses enfants. Charles l'envoya d'abord à Liège, puis le fit transférer à l'abbaye de Corbie, où ce prince profitant pour son salut des disgrâces de la fortune, embrassa la vie monastique, et finit ses jours dans les exercices de la pénitence. Telle fut la célérité avec laquelle se précipita la chute du royaume de Lombardie, dont Charlemagne dans la suite ajouta le titre à celui de roi des Français. Cette révolution arriva l'an 774, deux siècles après la fondation de ce royaume. L'archevêque de Milan lui mit sur la tête la couronne de fer que Théodelinde de Bavière, ancienne reine des Lombards, avoit fait faire pour couronner le roi Agilulphe son mari, et dont l'on couronne encore aujourd'hui les empereurs. C'étoit cette princesse qui avoit retiré ce peuple de l'arianisme vers l'an 593.

Le roi Charles emmena en France le savant diacre d'Aquilée, Paul, secrétaire du roi Didier, le retint à sa cour, et l'admit à une sorte de familiarité par estime pour son érudition et son esprit, qui en firent l'écrivain le plus poli de son temps¹. On dit qu'accusé d'être entré dans une conspiration pour le rétablissement de Didier, et interrogé là-dessus

¹ Act. Den. t. IV, p. 446. — ² Chron. Cassin. l. 1, c. 15.

par Charlemagne, il ne répondit autre chose, sinon qu'il seroit toujours fidèle à son ancien maître. Le prince irrité, à ce qu'on ajoute, ordonna dans un premier mouvement qu'on lui coupât la main; mais il se retracta aussitôt, en s'écriant : Où trouverions-nous une main capable d'écrire ainsi l'histoire? Il se contenta de l'exiler. Paul avoit déjà composé l'histoire de Lombardie, et vraisemblablement celle des évêques de Metz. Il se retira chez Arigise, duc de Bénévent; qui l'exhorta si bien à ne pas enfouir son talent, qu'il continua l'histoire romaine d'Eutrope depuis Julien l'Apostat jusqu'à Justinien; après quoi il alla se faire moine au Mont-Cassin, où il mourut fort vieux dans une grande réputation de sainteté.

On lit dans quelques écrits, d'une autorité d'ailleurs fort médiocre, qu'après la réduction de la Lombardie, Charles alors surnommé le Grand pour tant de brillantes conquêtes, fit tenir à Rome un concile de cent cinquante-trois évêques, qui lui accordèrent le droit d'élire le souverain pontife. Les savants regardent ce récit comme une invention fabuleuse, ou une fourure qui ne se trouve point en effet dans les plus anciens manuscrits. Le diacre Florent et Loup, abbé de Ferrières, en traitant de l'intervention des princes dans le choix des évêques, gardent le silence sur ce prétendu privilège; et, ce qui est encore plus décisif, Mansi fournit deux lettres du pape Adrien à Charlemagne, qui sont postérieures à ce prétendu concile, et où il soutient comme une vérité constante que l'intervention des princes n'est point nécessaire dans les élections ecclésiastiques.

Autant Charlemagne offroit un digne modèle aux princes de l'Occident, autant Constantin-Copronyme continuoit à scandaliser l'Orient et par lui-même, et par les ministres de son impiété. Les personnes les plus détachées de tous les intérêts terrestres, étoient toujours les plus zélées pour la défense de la foi. Les ministres de la tyrannie se flattèrent de séduire ce qui restoit de moines et de religieuses, par l'amorce des plaisirs défendus à la pureté sévère de leur état. Michel, gouverneur de Natolie, en ayant beaucoup enlevé des solitudes de Thrace, les rassembla sans distinction de sexe, dans la ville d'Ephèse, et les fit tous conduire pêle-mêle dans une

plaine où on leur cria : Que tous ceux qui veulent obéir à l'empereur prennent chacun une femme ; ceux qui ne le feront pas auront les yeux arrachés¹. La déclaration fut exécutée sur-le-champ. On vit grand nombre de martyrs, et quelques apostats que le gouverneur combla de bienfaits. Outre la privation de la vue, plusieurs fidèles généreux perdirent la vie sous le fouet et par le glaive. A d'autres, on enduisit la barbe d'huile et de cire fondue, puis on y mit le feu, et on leur brûla ainsi la tête aussi-bien que le visage. En un mot, la persécution fut telle, que, dans tout le gouvernement de l'impitoyable Michel, il ne resta pas une seule personne qui portât l'habit monastique. On vendit tous les monastères avec leurs fonds et leurs meubles, sans en excepter les vases sacrés, et l'on en remit le prix à l'empereur. On brûla tous les livres des Pères, et toutes les reliques qu'on put découvrir. Copronyme écrivit à ce gouverneur des lettres emphatiques de remerciement, et par là induisit les autres à l'imiter (771).

Ainsi acheva-t-il de combler la mesure de ses crimes, et d'épuiser celle de la clémence divine à son égard. Il faisoit la guerre aux Bulgares avec succès, quand tout à coup il sentit ses jambes dévorées d'ulcères et de charbons, avec une fièvre et des douleurs si aiguës, qu'elles lui ôtoient presque la raison². Il ne lui en restoit que pour se représenter avec désespoir la proximité des jugements de Dieu. On le mit sur un vaisseau pour le rapporter à Constantinople ; mais il mourut avant d'y arriver, le 14 septembre 775, en criant qu'il brûloit tout vif, et sentoit déjà les flammes infernales, pour les outrages qu'il n'avoit pas craint de faire à la mère de Dieu. Il eut pour successeur son fils Léon IV, surnommé Chazare, qui fit d'abord paroître de la piété, et même du respect pour l'état religieux ; mais hientôt il se déclara contre l'Eglise avec autant de fureur que son père (779). Au bout de cinq ans, il périt d'une manière encore plus effrayante. L'empereur Héraclius avoit autrefois donné à la grande église de Constantinople une couronne d'or enrichie de diamants, d'une richesse et d'un goût unique. Chazare, qui avoit la passion des pierreries, ne fit pas

¹ Theoph. an. 39. p. 375. — ² Ib. p. 377.

scrupule de ravir ce don sacré, et de l'appliquer à son propre usage. A peine l'eut-il mis sur sa tête, qu'elle se couvrit de pustules infectes, et d'affreux charbons, qui l'emportèrent en trois jours¹ (780).

Il sortit néanmoins de ce sang corrompu un rare modèle de piété, de pureté, de force et de courage, nonobstant la faiblesse du sexe. Telles furent les vertus qu'on admira principalement dans sainte Anthuse, sœur de Chazare et fille de Copronyme. Jamais elle ne prit la moindre part aux iniquités des princes de son sang; elle parut tout au contraire suscitée de Dieu pour leur confusion, pour montrer l'impuissance de toute la grandeur et de toute la sagesse du siècle contre les conseils du Tout-Puissant. Son père l'ayant voulu forcer à prendre un époux, elle lui résista au péril de sa vie, et protesta constamment qu'elle n'en auroit jamais d'autre que Jésus-Christ. En effet, elle ne se vit pas plutôt en liberté après la mort de ce prince, qu'elle se consacra sans retour au Seigneur dans le monastère de sainte Euphémie. Auparavant elle distribua aux pauvres et aux églises tout ce qu'elle possédait, se dépouilla de ses propres ornements pour enrichir les autels, rebâtit les monastères, et prit plaisir à élever des jeunes filles, qu'elle instruisoit elle-même, et disposoit à repeupler les saints asiles de la pudeur dévastés par l'empereur son père. Ainsi parut-elle s'attacher surtout à réparer la brèche la plus désastreuse que la dernière persécution eût faite à la maison de Dieu. Comme elle n'avoit pas moins de capacité que de piété, l'impératrice Irène sa belle-sœur l'invita souvent à partager avec elle les soins du gouvernement; mais elle préféra constamment l'humilité de la croix aux distinctions les plus flatteuses, et mourut saintement dans l'obscurité volontaire où elle s'étoit ensevelie toute vivante.

Irène, parvenue par tous les avantages de l'esprit et de la figure à la qualité d'épouse de l'empereur, se vit, après la mort de son mari Léon IV ou Léon Chazare, arrivée le 8 septembre 780, maîtresse absolue dans l'empire, sous le titre de régente, son fils Constantin V n'étant âgé que de neuf à

¹ Theoph. Annal. Græc. in ann. 780.

dix ans. Malgré ses vices et tous ses défauts elle n'avoit jamais chancelé dans les principes de la croyance orthodoxe. Elle avoit employé avec succès à la conservation de sa foi toutes les ressources de son esprit, en usant néanmoins de quelque dissimulation sur la fin du règne de son époux, afin de se soustraire aux dernières violences. Il n'eut pas les yeux fermés, qu'elle rendit aux catholiques, avec la circonspection convenable, la liberté de conscience qu'elle recouvroit pour elle-même. Quand elle eut établi solidement son autorité au dedans de l'empire, et que, par de sages traités avec les étrangers, elle eut conjuré tous les orages qui la menaçoient, elle se déclara hautement. Le don saint et fatal que l'empereur son époux avoit enlevé de l'église, elle voulut l'y reporter elle-même; revêtue de tous les ornemens impériaux, et avec une solennité proportionnée à l'énormité du scandale qu'il s'agissoit de réparer. En même temps, elle rétablit dans tous leurs droits les fidèles persécutés pour les saintes images, et invita les moines à rentrer dans leurs monastères. Des contrées qui obéissoient à Irène, le décri des iconoclastes passa parmi les fidèles qui gémissaient sous le joug des Sarrasins.

La nouvelle Rome, à la vérité, ne donnoit plus la loi qu'à la Grèce, et à quelques provinces de l'Asie conservées ou reconquises par les derniers empereurs; mais dans le reste de l'Orient qui avoit fait partie de l'empire romain, elle avoit toujours le cœur des peuples. Depuis le long espace de temps qu'ils étoient sujets des Arabes, ils n'avoient encore pu voir en eux que des usurpateurs odieux et des oppresseurs tyranniques, auxquels ils se faisoient un devoir de préférer les souverains de Constantinople, qu'ils regardoient toujours comme leurs maîtres légitimes. Tant pour cette raison que pour la différence de religion, les sectateurs enthousiastes du faux prophète de la Mecque ne prenoient de leur côté aucune confiance dans ces descendants des Grecs ou des Romains. Ils les avoient ménagés, tandis qu'ils avoient cru cette ostentation de clémence utile à leur politique. Depuis qu'ils n'en avoient plus rien à craindre, les Abbassides mêmes, malgré tout l'appareil de leur politesse et de leur humanité, les persécutoient presque sans interruption, et souvent jusqu'à l'effusion du sang. Cos

superbes infidèles ne considérant entre les princes chrétiens que le seul Charlemagne, l'impératrice Irène, afin de leur imposer, rechercha l'alliance des Français. Elle fit demander en mariage la princesse Rothrude, fille aînée de leur roi, quoiqu'elle n'eût que huit ans, pour l'empereur Constantin qui n'en avoit que onze. On alla jusqu'à signer les articles; mais une fausse politique dont Irène eut tout lieu de se repentir, l'empêcha de les mettre à exécution.

Cependant le vaste empire des Sarrasins, qui sous les premiers successeurs de Mahomet, outre l'Arabie, comprenoit la Perse, la Syrie, l'Egypte, les côtes fertiles de l'Afrique, et l'Espagne soumise aux Maures, tant de peuples divers n'obéissent plus à un seul maître. Le calife ne conservoit que le nom de souverain de plusieurs d'entr'eux, avec les hommages stériles attachés à sa qualité de chef de la religion. Il s'étoit établi, sous le titre de soudans ou de sultans, des princes indépendants et vraiment souverains en Perse et en Egypte. Les Sarrasins d'Espagne, depuis Abdérame II (reste du sang des Ommiades, que ceux d'Asie avoient tenté de tarir), formoient un état absolument détaché de celui des Abbassides. Les rois Goths leurs voisins n'avoient cessé de se fortifier dans leurs montagnes depuis Pélage leur premier roi. Alphonse le Catholique avoit gagné plusieurs batailles contre les Maures, et tiré ses sujets des cavernes et des défilés où ses jaloux voisins s'obstinoient à les resserrer. Froila avoit repris des provinces entières, et assez bien établi sa puissance, pour y rendre une splendeur convenable à la religion de ses pères, et pour y bâtir des monastères nombreux. En mourant, l'an 768, il avoit, par la seule terreur du nom chrétien, laissé son successeur Aurèle en état de suivre dans une profonde tranquillité ses vues politiques et religieuses.

Les Gaules sous le gouvernement respectable de Charlemagne, loin de craindre l'invasion des inquiets Ommiades, les faisoient trembler bien au-delà des Pyrénées, dans le centre de leurs anciennes conquêtes. Ce sage et vaillant monarque, profitant de leurs brouilleries avec les Abbassides, leur enleva la Navarre et les meilleures provinces de l'Espagne en deçà de l'Èbre (778). Si au retour son armée eut à souffrir dans la

vallée de Roncevaux, cet échec, fameux dans nos romans seuls, ne servit qu'à mieux illustrer les héros de sa suite, et à imprimer plus au loin la terreur du nom français. Sa puissance n'étoit pas moins respectée en Italie, dont les empereurs ne conservoient que les extrémités méridionales, tandis que les Français possédoient le Piémont, le pays de Gênes, le Milanais, en un mot tout le royaume de Lombardie, avec la suzeraineté de ce que nous appelons l'état ecclésiastique, dont ils n'avoient conféré que le domaine utile à l'église romaine. Au nord de l'Italie, Charlemagne avoit sous sa puissance tout ce qui avoit appartenu à l'empire romain dans son état le plus florissant, à l'exception de la Grande-Bretagne, toujours partagée en une multitude de petits royaumes fort attachés à l'Eglise. Le long du Rhin, et bien au delà des anciennes limites de l'empire, il imposoit ses lois, et avec non moins de zèle, le joug de l'Evangile, à tous les Germains assez humanisés pour en être susceptibles.

Les Saxons étoient alors les plus renommés pour leur puissance et leur courage, ou plutôt pour leur génie turbulent et précipité, toujours prêts, soit à prendre les armes, soit à les mettre bas, selon qu'ils avoient à craindre ou à espérer. Charlemagne, en ruinant le temple d'Irmensul, après la terrible défaite de 772, avoit cru leur ôter pour long-temps le pouvoir et l'envie de remuer. Dès l'année 774, ils profitèrent de son expédition de Lombardie, qui le retenoit loin d'eux, pour entrer en Hesse sur les terres des Français¹; mais ayant vu, ou imaginé voir deux anges combattant pour les chrétiens, ils s'enfuirent avec effroi. Etant revenus l'année suivante, la vue de deux boucliers flamboyants et agités au-dessus de l'église d'Eresbourg, leur imprima la même terreur. L'an 778, comme le roi étoit occupé fort loin d'eux à son expédition d'Espagne, ils s'avancèrent jusqu'au Rhin, portant partout le fer et le feu, brûlant les églises, violant et massacrant les religieuses, s'abandonnant aux plus effroyables excès; mais sans attendre le monarque, sitôt qu'ils apprirent son retour, ils se retirèrent avec précipitation. Dans leur suite même ils furent

¹ Annal. Loisel. ad an. 774.

défait, et très-mal menés par ses généraux. Pendant une longue suite d'années, ce fut le même manège de la part tant des Frisons que des Saxons. Quand ils étoient bien battus, et hors d'état de résister, ils demandoient à se faire chrétiens pour apaiser leur vainqueur. Dans plusieurs de ces rencontres, il y en eut une multitude innombrable de baptisés, avec leurs femmes et leurs enfants. Alors on leur faisoit promettre de demeurer fidèles à Dieu et au roi, sous peine d'être privés de leur liberté, et traînés hors de leur patrie, pour aller en qualité de serfs cultiver des terres étrangères, parti extrême où leurs révoltes continuels et leur caractère indomptable réduisirent à la fin toute la bonté d'âme de Charlemagne.

La sincère conversion de Witikind leur principal chef, qu'ils avoient si bien suivi dans la rébellion, ne fut qu'imparfaitement imitée, du moins pendant fort long-temps, par le gros de la nation. Cet illustre Saxon, dont les princes qui gouvernent aujourd'hui le même peuple se font gloire de descendre, ouvrit enfin l'oreille aux remontrances de Charlemagne¹. Il le vint trouver aux états de Paderborn, et de là le suivit en France, où il fut baptisé dans le palais royal d'Attigni (785). Le roi lui attribua des terres et des dignités assorties à sa naissance, et le prince converti vécut depuis si chrétiennement, que quelques auteurs le comptent au nombre des saints. Après la conversion de Witikind, on jugea la soumission de ces peuples et la religion chrétienne assez bien établies, au moins quant à l'extérieur, pour procéder à l'érection de plusieurs évêchés. Dès-lors, c'est-à-dire en (786), on fonda ceux de Minden et de Verden. Celui-ci eut un saint pour premier évêque, savoir saint Suithbert, qu'il ne faut pas confondre avec Suidbert compagnon de saint Willebrod, et ordonné dès le siècle précédent évêque des Frisons.

Parmi les ouvriers évangéliques qui travaillèrent au salut de la Saxe et de la Frise, on met au premier rang les saints Willehad et Ludger, celui-ci né à Utrecht dont il devint évêque après Albéric, successeur et neveu de saint Grégoire; et l'autre en Angleterre, d'où son zèle le tira pour aller se consacrer

¹ Annal. Petav. Luisel. Fuld.

sans réserve à la conversion des païens de la Germanie. Sa vie fut souvent exposée à la fureur des Saxons¹. L'un de ces barbares, au pays de Drente, lui voulant un jour abattre la tête, lui porta un grand coup de sabre, qui, par un prodige dont ces idolâtres eux-mêmes furent étonnés et subitement changés, coupa seulement le cordon d'un reliquaire qu'il portoit au cou : mais par les emportements toujours nouveaux de leur fureur, surtout contre les prêtres, Villehad se vit contraint de les abandonner pour un temps. Il entreprit le pèlerinage de Rome, pour recommander à Dieu, sur le tombeau de saint Pierre, son église désolée. A son retour, il se retira dans le diocèse de Trèves, au monastère d'Eternach fondé par saint Willcbrod. Il y passa deux ans, pendant lesquels il recueillit plusieurs de ses disciples dispersés, chassés comme lui de sa mission. Il y retourna aussitôt après la conversion de Witikind, et se fixa au pays de Vigmode, au-delà du Weser, où il avoit déjà travaillé avec tant de zèle, qu'on l'en nommoit l'évêque, quoiqu'il ne fût encore que prêtre. Comme ces terres étoient entièrement dévastées, le roi Charlemagne, disent les historiens du temps, lui donna, pour le soulagement de ses travaux, un petit monastère de France, appelé Justine. C'est un exemple des commendes de monastères, au moins quant au droit de percevoir une partie des revenus sans y résider.

La Saxe et les contrées voisines devenant plus tranquilles, Charlemagne établit de nouveaux évêchés, savoir, Osnabruck pour la Westphalie. et Brème pour la Frise orientale et une partie de la Saxe. Par des lettres de l'an (788), il déclara qu'il déchargeoit les Saxons du tribut annuel, à condition de payer à l'église de Brème la dîme de tous leurs fruits et de leurs bestiaux ; à quoi il ajouta soixante-dix menses, avec leurs habitants. Saint Villehad avoit été sacré évêque de ce siège l'année précédente, par l'autorité du pape Adrien, comme porte la même déclaration, et par le conseil des évêques, suivant l'ordre canonique. Il ne vécut que deux ans dans l'épiscopat, dont les travaux ne lui firent rien relâcher des austérités de sa

¹ Act. SS. Bened. t. IV. p. 407. etc.

jeunesse. Il ne buvoit ni vin, ni bière, ni rien qui pût enivrer; ne mangeoit ni viande, ni poisson, ni laitage, mais seulement du pain, quelques herbagcs et des fruits, excepté que sur la fin de sa carrière, à cause de ses infirmités, il usa de poisson par l'ordre du pape Adrien. Il ne passoit presque pas un jour sans célébrer la messe avec une tendre piété qui lui faisoit répandre des larmes en abondance. Il chantoit aussi journellement le psautier, et tel jour il le répétoit deux ou trois fois, donnant de plus à la lecture et à la méditation des vérités chrétiennes tout le temps que lui laissoient ses fonctions pastorales.

Saint Ludger¹, d'un sang illustre parmi les Frisons, et son frère saint Hildégrin, qui devint évêque de Châlons-sur-Marne, puis d'Alberstadt en Saxe, durent le jour à une attention toute particulière de la Providence. Leur mère l'avoit à peine reçue elle-même, qu'elle fut condamnée à le perdre par son aïeule qui étoit païenne. Cette marâtre, ennemie de son sexe, et furieuse de ce que son fils n'avoit que des filles, voulut faire périr celle-ci avant qu'elle eût été allaitée, ces peuples superstitieux ne faisant pas scrupule de donner la mort à un enfant, pourvu qu'il n'eût point encore pris de nourriture. Le domestique chargé de cette exécution voulut noyer cette innocente et foible victime dans un seau d'eau; mais elle étendit ses petits bras sur les bords du vase, et fit une résistance si extraordinaire, qu'elle excita l'étonnement et la compassion d'une bonne femme du voisinage. On la tira de l'eau, et on lui fit promptement avaler du miel; après quoi il ne fut plus permis de la faire mourir.

Telle fut la mère de saint Ludger, à qui elle accorda sans peine la permission qu'il lui demanda de se mettre sous la conduite de saint Grégoire d'Utrecht. Il prit l'habit de son monastère, puis il alla dans la Grande-Bretagne pour se former aux sciences sous Alcuin, qui avoit déjà mis en grande réputation l'école d'Yorck. Il fit encore par la suite le voyage de Rome, quand les ravages des barbares eurent absolument interrompu sa mission de Frise, où il avoit d'abord établi grand nombre d'églises et plusieurs monastères. Les Saxons ayant été

¹ Vit. S. Ludg. in Act. Bened. t. IV.

réduits, il ne reprit pas seulement le cours de ses travaux ordinaires, mais de l'avis de Charlemagne, grand estimateur de ses vertus et de sa sagesse, il s'avança jusqu'aux confins de la Normandie, c'est-à-dire du Danemarck, où l'on rendoit un culte fort éclatant à un dieu nommé Fossite; il en abattit les temples, y bâtit une église, et baptisa un grand nombre de personnes. Il étendit encore son zèle infatigable à la Westphalie, où il eut assez de succès pour fonder l'église importante de Mimigernford, à qui dans la suite le célèbre monastère mêlé de moines et chanoines que fonda le même saint, fit prendre le nom de Munster. Il en fut ordonné, malgré lui, premier évêque en 802. Le roi voulut encore que les cinq cantons de la Frise, qui étoient situés à l'orient de la rivière de la Lech, et devoient leur conversion à Ludger, demeurassent attachés à son diocèse. Ce pasteur inspiré avoit conçu le dessein de prévenir par la conversion des Normands les maux affreux que ces furieux idolâtres devoient un jour faire à l'église et au royaume de France; ce qu'il prédit de la manière la plus positive dans un temps où l'on ne voyoit aucun sujet de les craindre; mais le roi craignit d'exposer à leur férocité la vie d'un homme si précieux, et qui vécut encore sept ans depuis son élévation à l'épiscopat.

On raconte de saint Ludger quantité de miracles, que l'incrédulité goûtera peu sans doute, mais que le besoin des nations dont il fut l'apôtre rend plus que plausibles. La guérison d'un aveugle nommé Bernclef servit admirablement à la conversion des Frisons orientaux. Cet homme étoit connu de tout le monde, comme chantant avec grâce les vers anciens qui, pour la généalogie des princes et les exploits des héros, tinrent lieu d'histoire aux Germains, jusqu'à ce que Charlemagne, suppléant à la mémoire par des monuments plus sûrs, eût fait recueillir et copier ces sortes de poésies. On amena l'aveugle à saint Ludger, qui le tirant à part se mit en prières, fit le signe de la croix sur ses yeux en lui tenant les mains, et lui demanda s'il voyoit quelque chose. Je vois votre main, répondit-il avec transport, et en donnant mille signes de joie. Tout le monde applaudit avec de grandes acclamations.

Il n'y eut que le saint qui parut triste, et peiné sensiblement

de ce que son humilité avoit à souffrir. Il avoit cette vertu si bien imprimée dans l'âme, que pour éviter toute ostentation dans l'épiscopat, excepté le cilice qu'il tenoit caché, il quitta les habits de l'état monastique auquel il n'étoit engagé par aucun vœu, et prit des vêtements conformes à sa dignité. Par le même principe, il usoit des nourritures communes, mangeoit même de la viande en certains jours, et trouvoit dans une exacte sobriété le moyen d'unir le mérite de la mortification à celui de la modestie. Il aimoit tellement les pauvres, qu'il préféroit leur soulagement à la magnificence même du culte divin, se contentant en ceci de la décence, distribuant aux indigents, sans jamais faire aucune réserve, les revenus de son évêché et de son patrimoine aussitôt qu'il les avoit reçus : sainte profusion qui le fit accuser de prodigalité auprès de Charlemagne.

Le prince l'ayant fait appeler de grand matin à ce sujet, le saint évêque, qui récitoit ses prières, crut, comme il le répondit, ne devoir pas quitter le roi du ciel pour celui de la terre. En peu de moments le prince envoya une seconde et une troisième fois. L'homme de Dieu s'étant enfin présenté : « Seigneur, dit-il au roi qui commençoit à éclater en reproches, en me faisant imposer le fardeau de l'épiscopat, ne m'avez-vous pas recommandé de préférer Dieu aux hommes et à vous-même ? Charles n'ignoroit pas que la vie de Ludger étoit une pratique continue de cette maxime. Allez, lui répondit-il aussitôt calmé, c'est moi qui m'oubliais ; vous êtes en toute chose tel que je vous veux. » Le saint évêque étoit si vivement pénétré du respect dû à la majesté divine en récitant le saint office, qu'un jour s'acquittant de ce devoir dans sa chambre avec ses clercs, il en mit un en pénitence pour avoir raccommoqué le feu qui fumoit. La vie de ce saint fut écrite peu après sa mort, sur le témoignage des personnes qui avoient eu les rapports le plus intimes avec lui.

Il ne suffisoit pas néanmoins à des peuples aussi volages que les Saxons, d'avoir de bons pasteurs ; il falloit encore de la vigilance et de la vigueur dans le gouvernement, pour les accoutumer au joug de Jésus-Christ par la soumission aux lois du prince. Dans ce dessein, Charlemagne fit tenir des assemblées ecclésiastiques et nationales tant à Paderborn qu'à Aix-

la-Chapelle, et donna différents capitulaires, presque tous relatifs à l'affermissement des nouvelles églises. Il ordonna que nos temples devant pour le moins être aussi honorés que l'avoient été ceux des idoles, formeroient autant d'asiles inviolables pour les malheureux qui seroient dans le cas de s'y réfugier¹ : mais ce sage législateur sentant le désordre d'une impunité générale, n'exempta ces réfugiés que de la peine de mort et de la mutilation des membres, qui, selon les lois du temps, ne tomboit que sur des cas assez rares alors. Du reste, il veut qu'ils se présentent, pour être jugés d'ailleurs quand on tiendra l'assemblée de la nation. Pour suppléer à l'insuffisance même de ces lois, il défendit, sous peine de la vie, de brûler ou de piller une église, de tuer un évêque, un prêtre ou un diacre, sans que les coupables pussent, comme autrefois, se rédimier à prix d'argent; de sacrifier un homme au démon, et de massacrer un homme ou une femme comme sorciers. Défense aussi de brûler les corps morts, selon l'usage des païens, de manger de la viande en carême, au mépris de la religion chrétienne; de cabaler avec les païens contre les intérêts du christianisme; et de mépriser la grâce du baptême, en se cachant dans la multitude qui sera convenue de le recevoir : lois sans doute bien rigoureuses, mais dont le sage monarque, principalement attentif en ceci à intimider les barbares, vouloit qu'on tempérât la sévérité dans l'exécution. C'est pourquoi il ajoute que ceux qui n'auront commis ces crimes qu'en secret, et qui se soumettront à la pénitence, seront délivrés de la mort sur le témoignage de l'évêque.

Il défend ensuite, sous peine d'amende, les fautes d'une moindre conséquence. Telles sont la négligence à faire baptiser dans l'année de leur naissance les enfants qu'il étoit encore d'usage de réserver pour Pâques, à moins qu'ils ne fussent en danger; les mariages illicites, les assemblées profanes aux jours de fête et de dimanche, les différentes observances de la superstition et du sortilège. Il ordonne enfin de payer aux ecclésiastiques la dîme de tous les biens (799), même de ceux qui appartiennent au fisc, et d'attribuer à chaque église une mé-

¹ Capit. l. v. p. 195, etc.

tairie, avec deux maisons de serfs; et cette charge doit être répartie de telle manière, que six-vingts hommes libres fournissent un homme et une femme de condition servile.

Les autres articles tendent généralement au rétablissement de la discipline. Le pieux monarque commence par rappeler les prêtres à la pureté des anciens canons, dont il leur rapporte d'assez longs morceaux tirés du code de l'église romaine que le pape Adrien lui avoit donné dans son voyage de Rome, et où l'on avoit inséré ce qui étoit le plus en usage; puis il prescrit desages réglemens pour maintenir la religion et les mœurs. Il veut que les évêques établissent de petites écoles pour apprendre à lire; et dans chaque cathédrale, ainsi que dans les monastères, d'autres écoles où l'on apprenne les psaumes; le chant romain pour entretenir l'union avec le saint Siège, l'art d'écrire en notes, l'arithmétique et la grammaire; qu'on ne se serve que d'exemplaires bien corrigés de l'écriture sainte et des livres d'église; qu'on rejette tous les écrits apocryphes, sans épargner les lettres que des dévots, amis du merveilleux, regardoient comme descendues du ciel; qu'on réprime les pénitents vagabonds, appelés Mangons ou Cottions, qui couroient le monde presque nus et chargés de chaînes; que les évêques aient soin que les prêtres répandus dans le diocèse pour instruire et gouverner le peuple, n'enseignent rien d'apocryphe, et que ces prélats s'acquittant eux-mêmes du devoir personnel de l'instruction, retracent à leurs ouailles les vrais principes de la foi et des mœurs; que les dimanches et fêtes, on se trouve dans les églises pour les offices publics, non dans les chapelles particulières; que les abbés et les abbesses n'aient point de bouffons, qu'ils n'aient pareillement ni chiens, ni oiseaux pour la chasse; que les abbesses ne s'ingèrent point à donner dans l'église la bénédiction aux hommes, ni le voile aux filles avec la bénédiction sacerdotale; que la clôture et la décence soient religieusement observées dans leurs maisons, et qu'on n'y écrive pas le moindre billet qui resente la galanterie; enfin, que les petits monastères où la règle ne peut pas être gardée parfaitement, soient réunis aux communautés nombreuses.

Pour faire encore mieux connoître la discipline de cet âge, il faut joindre à ces capitulaires de Charlemagne, celui de Théo-

Théodulfe d'Orléans, prélat des plus distingués alors par son génie et sa doctrine. Le roi l'avoit attiré d'Italie en France, où il lui donna l'abbaye de Fleury et l'évêché d'Orléans (789) qu'il posséda tout ensemble. Dans son instruction ou capitulaire à ses prêtres, Théodulfe les exhorte d'abord à prendre grand soin du peuple qui leur est soumis; ce qui montre que ces prêtres étoient les curés¹. Outre l'étude et la prière, il leur recommande le travail des mains, non-seulement pour mortifier leurs corps à l'exemple des religieux, mais afin de subvenir à leurs besoins et à ceux des pauvres. Cette clause, qui n'annonce pas l'opulence dans le clergé, n'a rien de surprenant sous le règne même d'un monarque si puissant et si religieux. Ce ne fut que par de longs travaux qu'il put remédier aux malheureux effets des troubles et des désordres qui avoient si longtemps désolé l'Europe. Théodulfe veut aussi que les prêtres tiennent des écoles dans les bourgs et les villages, pour enseigner les enfants sans rien exiger des parents: ils pourront néanmoins recevoir, ajoute-t-il, ce qui leur sera volontairement offert. Aucun prêtre ne célébrera la messe tout seul, ou sans quelques assistants qui puissent lui répondre quand il salue le peuple, puisque le Seigneur a dit qu'il sera au milieu de deux ou trois assemblés en son nom. On n'entertera plus dans les églises, nonobstant l'ancienne coutume du pays, à l'exception des prêtres, ou des autres personnages distingués par leurs vertus. Aucune femme ne pourra loger avec un prêtre. Les prêtres ne boiront ni ne mangeront dans les tavernes, ni avec des femmes, si ce n'est en famille.

Tous les fidèles apprendront par cœur l'oraison dominicale et le symbole de la foi, qu'ils réciteront chaque jour au moins le matin et le soir, avec quelques autres courtes prières, et dans l'église autant qu'il sera possible. Ils prieront aussi les saints d'intercéder pour eux. On n'emploiera le dimanche qu'à prier et à assister à la messe: il n'y a de travail permis que pour préparer à manger, et selon la déclaration de Charlemagne, pour les vivres, pour les enterrements et pour l'armée. Dès le samedi, on assistera aux vêpres, puis aux vigiles, à matines.

¹ Tam. vii. Conc. init.

c'est-à-dire laudes, et à la messe où l'on fera son offrande. Personne ne doit manger qu'après l'office public : alors on se réjouira chrétiennement, en prenant son repas avec ses amis ; mais pour ne pas fournir au peuple l'occasion de manquer à la messe solennelle qui se célèbre à l'heure de tierce, les messes particulières se diront plus matin, et secrètement. Il ne faut rien épargner pour corriger ceux qui, les dimanches et les fêtes, sitôt qu'ils ont ouï une messe, même des morts, se retirent de l'église, et passent le reste du jour en festins et en débauches. Les prêtres de la ville et des faubourgs viendront à la cathédrale avec tout le peuple, excepté les seules religieuses à cause de la clôture, et ils assisteront à la prédication, ainsi qu'à la messe publique.

Ces œuvres extérieures, poursuit Théodulfe, ne suffisent pas ; il faut inspirer aux fidèles l'esprit de la vraie charité. Ici il recommande l'hospitalité d'une manière à faire croire qu'il n'y avoit point encore d'hôtellerie publique ; il établit ensuite la nécessité de la confession, et dit formellement qu'on doit confesser au prêtre tous les péchés, même de pensée. La pénitence canonique étant encore en vigueur, il enjoint de l'imposer pour le parjure ou le faux témoignage, telle que pour l'adultère, la fornication, l'homicide et les autres crimes de cette énormité, c'est-à-dire, pour sept ans. Il faut se confesser et recevoir la pénitence une semaine avant le commencement du carême, durant lequel tout le monde doit chaque jour, excepté le dimanche, jeûner jusqu'après les vêpres. Ce n'est pas jeûner, ajoute-t-il, que de manger aussitôt qu'on entend sonner none, comme quelques-uns se le persuadent abusivement. Tous ceux qui ne sont pas excommuniés, doivent recevoir le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ chaque dimanche de carême, le jeudi, le vendredi, le samedi saint, et le jour de Pâques. Pour les personnes pieuses, elles le reçoivent utilement presque tous les jours ; car s'il est funeste de s'en approcher indignement, il est dangereux de s'en tenir long-temps éloigné, à l'exception des excommuniés, qui ne communient pas quand ils veulent, mais en certains temps seulement. Ce dernier trait marque une des différences capitales qui se trouvent entre l'excommunication improprement dite, et le véritable anathème.

Riculfe de Mayence, successeur de saint Lulle (787), et arrière-successeur de saint Boniface, acquit vers le même temps, dans l'église de France, une célébrité bien différente de celle de Théodulfe d'Orléans. Ce fut lui, dit-on, qui répandit dans les Gaules et la Germanie la collection des fausses décrétales : quelques-uns même l'en font auteur. Toutefois nous devons remarquer que l'époque où parut cette collection si fameuse, n'est pas absolument fixée, et que plusieurs critiques la font commencer seulement vers le milieu du neuvième siècle, en se fondant sur ce qu'elle contient des décrétales d'Urbain I et de Jean III, dans lesquelles se trouvent mot à mot quelques sentences du concile de Paris tenu en 829. Quoi qu'il en soit, ce recueil alors tout différent de celui que le pape avoit donné à Charlemagne quelques années auparavant, portoit le nom d'*Isidorus Peccator*, dont par erreur sans doute les copistes ont fait *Mercator*. Depuis les travaux du Père Burriel dans les archives de l'église de Tolède, il paroît certain que cette fameuse collection est véritablement, pour le fond, de saint Isidore de Séville¹, qui par humilité avoit pris le surnom de *Peccator* : (car on ne connoît pas la moindre circonstance de la vie d'Isidorus Mercator). Elle fut d'abord continuée et

¹ La *Collection de décrétales* par saint Isidore de Séville commence par ces mots : *Canones sancti et magni*, etc., et comprend les conciles grecs, (mais les canons nommés *Apostoliques* ne s'y trouvent pas) ; les conciles d'Afrique, des Gaules et d'Espagne, terminent la première partie. La seconde contient les décrétales des papes, dont les deux premières sont de saint Damase à Paulin d'Antioche ; mais celles des saints Clément, Lin, Clet, Lucius, Melchiades, etc., ne s'y trouvent pas : immédiatement après les lettres de saint Damase viennent celles de saint Sirice et des autres papes jusqu'à saint Grégoire le Grand, contemporain de saint Isidore. Cette précieuse collection, qui est encore manuscrite, a été examinée et vérifiée par le père Burriel dans les archives de l'église de Tolède. Le *Journal étranger* a publié en 1760 une lettre de ce savant, d'où il résulte que le recueil publié sous le faux nom d'*Isidore Mercator* ou *Peccator*, est véritablement, pour le fond, de saint Isidore de Séville. « De la même manière, dit le père Burriel, que Denys le Petit est reconnu pour auteur de la collection qu'il a faite, quoique » Adrien II l'ait augmentée de plusieurs additions, qui n'en ont point altéré le » fond, l'ordre et la symétrie ; de même, quoique après la mort de saint Isidore » on ait ajouté à sa collection quelques conciles postérieurs, on ne doit pas pour » cela lui ôter la gloire d'auteur de cette collection. » Qu'elle ait été ensuite interpolée, maladroïtement retouchée et amplifiée par un inconnu, ou par Riculfe, et que le fait ait eu lieu dans le 8.^e ou dans le 9.^e siècle, elle n'en reste pas moins

successivement augmentée de pièces authentiques à mesure qu'elles parurent après le saint archevêque de Séville; et d'autre part, elle fut aussi défigurée et interpolée en France et en Allemagne selon les idées du siècle, c'est-à-dire suivant la croyance déjà reçue alors; car il n'est point vrai comme l'ont dit quelques écrivains, et en particulier Fleury et Febro-nius (de Hontheim), que cette collection ait produit des changements dans la hiérarchie et la discipline, et agrandi l'autorité du pape. Quiconque a lu l'histoire avec impartialité, avouera sans peine que les papes Innocent I, Grégoire le Grand, Léon le Grand, ont exercé dans toute l'Eglise une autorité plus vaste, plus ferme, plus éclatante que la plupart de leurs successeurs; et cependant ils vivoient avant Riculphe et l'archichapelain Enguerrand auxquels on attribue les fausses Décrétales. Avant ceux-ci et dès les premiers siècles, le pape saint Clément, disciple de saint Pierre, adresse des lettres pleines de force aux Corinthiens pour les reprendre des dissensions qui les divisent; et ni leur évêque ni leurs magistrats ne pensent avoir le droit de s'en offenser. Dans les Gaules, saint Irénée enseigne que c'est au siège de Rome qu'il faut recourir pour s'instruire de la tradition apostolique; et de toutes les parties du monde chrétien, on voit porter à Rome les causes les plus importantes¹. Si des évêques condamnent quelques erreurs, c'est toujours à Rome qu'ils demandent la confirmation de leurs décrets ou de leurs conciles. Si les évêques d'Orient s'adressent à leurs patriarches pour être confirmés dans leur élection,

la collection de saint Isidore de Séville, à cette condition toutefois de ne pas confondre son travail avec celui des continuateurs et des interpolateurs inconnus qui ont cru pouvoir y ajouter selon leurs idées particulières.

Une chose que nous devons remarquer ici, c'est qu'on n'a pu trouver en Espagne ni en Italie un seul manuscrit de la collection interpolée, antérieur à l'invention de l'haptrachète, ce qui ne peut se dire également des Gaules et de la Germanie. A cet égard, quand Hinemar assure que l'ouvrage fut apporté d'Espagne, et répandu par Riculfe dans l'Allemagne et dans les Gaules, il ne fait que nous confirmer dans le sentiment qui attribue le fond de la collection à Isidore. Le père Zaccaria a prouvé que la collection interpolée a paru pour la première fois à Mayence. Voyez son projet d'édition des *œuvres de saint Isidore de Séville*, 5 vol. in-fol.

¹ Voir le mot Appellations à Rome, dans la table des *Annales abrégées de l'hist. de l'Eglise*, et les remarques sur le 3.^e siècle, n.^o 19.

on voit aussi que les élections des patriarches demeurent toujours soumises au siège de Rome, auquel ils envoient leur profession de foi; et les papes refusent de les confirmer, lorsqu'ils jugent les élections irrégulières ou les professions de foi insuffisantes. Saint Athanase, Paul de Constantinople, Marcel d'Ancyre, Asclépas de Gaza en appellent à Rome des sentences portées contre eux par des conciles; et Jules I^{er} casse les sentences et rétablit ces évêques sur leurs sièges. Innocent I^{er} rétablit saint Jean Chrysostôme sur le siège de Constantinople, et annule le décret du concile du Chêne qui l'avoit déposé. Or, tout cela se passoit plusieurs siècles avant qu'on eût les fausses décrétales.

Gardons-nous donc de répéter avec les derniers hérétiques ou avec leurs échos, que le compilateur ou interpolateur de cette collection tant décriée de nos jours, a changé la discipline sur les causes des évêques et sur les appels au saint Siège, qu'il recommande comme un usage ancien. Et n'allons pas croire que tout l'ouvrage soit à mépriser, parce qu'on y trouve plusieurs lettres qui paroissent suspectes à cause de la fausseté des dates ou des noms des papes à qui on les attribue, et à cause des titres d'archevêques, de primats, de patriarches qui n'étoient pas encore en usage dans le temps où l'on suppose qu'elles ont été écrites. Car est-il bien surprenant qu'un compilateur peu éclairé, ou peu habile dans la critique, ait adopté des écrits infidèles pour les dates, ou pour les noms des papes? Est-ce une chose si étonnante qu'il ait substitué, mal à propos sans doute, le titre d'archevêque à celui d'évêque pour les sièges qui avoient le titre d'archevêché dans le temps où il écrivoit? « Faut-il s'étonner, dit un critique aussi savant que raisonnable, si dans le temps où l'imprimerie n'existoit pas, où les exemplaires manuscrits étoient rares et plus rarement collationnés avec les originaux; où les documents épars manquoient d'ensemble et de suite, sans noms d'auteurs et mêlés confusément avec les ouvrages des autres; où les copistes s'occupaient à réunir tout ce qui avoit quelque rapport; où les savants ajoutaient des notes et des réflexions qui ensuite ont passé dans le texte, et substituoient aux anciens mots des mots plus connus et plus assortis à l'état

des choses ; faut-il s'étonner, si dans un tel temps il s'est formé des collections où nous trouvons de grands défauts et des faussetés, sans que l'esprit d'erreur ou l'envie de tromper y ait eu la moindre part ? » « Enfin est-il croyable, ajoute Feller, qu'un imposteur ayant dessein de surprendre la bonne foi des églises et de leur faire adopter des lettres supposées, n'eût pas observé au moins la vraisemblance sur la discipline qui avoit été suivie jusqu'alors ? Est-il croyable que ce rédacteur eût pu, au moyen d'une suite de décrétales, jusqu'alors ignorées, persuader à toute l'église occidentale qu'elle avoit suivi jusqu'à ce temps un usage contraire à celui qu'elle avoit toujours pratiqué effectivement ; et cela, sur un fait aussi important et aussi public que le gouvernement général de l'Eglise, et dont il devoit rester alors beaucoup de monuments authentiques ? »

« Comment, dit Marchetti, un faussaire obscur auroit-il eu le bonheur de fabriquer un livre qui détruisît, en un clin d'œil, toutes les coutumes du moment, qui renversât de fond en comble la discipline des églises ; qui anéantît leurs droits, leurs privilèges, leurs exemptions ; qui soumit les primats, les évêques, le clergé, les réguliers, les laïques à une servitude inconnue jusqu'alors ; qui introduisit une autorité étrangère dans les jugements, dans les conciles, dans les appels, dans les érections d'évêchés, dans les élections ; qui transférât sans raison d'un évêque à l'autre le droit de primauté dans les provinces ; qui démembrât les évêchés d'une dépendance et les réunît à une autre, etc. ; et, ce qu'il y a de plus fort, que ce faussaire appuyât tout cela sur des usages anciens et inébranlables, tandis que chacun auroit vu de ses propres yeux observer tout le contraire ? » Examinez, d'après les règles de la critique, s'il est possible que ce livre si absurde, si visiblement opposé, comme on le suppose, à la discipline de son temps ; ce livre qui blessait alors les droits de tant de primats, d'évêques, de provinces ; s'il est possible que ce livre, né dans l'obscurité et dépourvu de tout soutien étranger ait été reçu comme un présent du ciel, et non-seulement par ceux qui y trouvoient l'agrandissement de leur puissance, mais par ceux-là même qui en souffroient des pertes manifestes et irréparables ; qu'il ait été reçu comme un oracle, non pas dans un seul diocèse, dans

une seule province, dans un seul royaume, mais, pour employer les termes de Fleury, dans toute l'Eglise latine; voyez s'il est possible que tant de personnes, lésées par cette doctrine nouvelle, dont les intérêts, le génie, les mœurs, le pays, étoient si différents, aient, sans réclamations et sans plaintes, baissé stupidement la tête sous un joug tout nouveau, qu'on leur présentait cependant comme ancien et obligatoire. Voilà néanmoins ce qu'auroit fait Isidore Peccator ou Mercator, s'il étoit vrai que sa collection renfermât une doctrine nouvelle pour le temps où elle parut.

Mais, outre l'extravagance d'une pareille supposition, il y auroit de plus ici une erreur contre la foi. « Quelque illusion que puisse produire un recueil de fausses décrétales, il est impossible, dit Feller, il est contre la divine parole, contre l'assistance promise du Saint-Esprit, que l'Eglise en fasse depuis dix siècles la base et la règle de ses opérations, des décrets de ses conciles, de l'état général de sa discipline et de sa hiérarchie. Le prétendre avec les protestants et leurs amis, c'est livrer l'épouse de Jésus-Christ à l'esprit de subversion et de désordre; c'est tomber, selon l'expression de saint Augustin, dans une évidente et criminelle folie... Et quand enfin il seroit vrai que les décrétales d'Isidore auroient apporté quelque changement dans la discipline, il en faudroit conclure seulement qu'elles ont été l'occasion (et non le fondement, le titre, la sanction) d'une réforme avantageuse; que l'Eglise a cru s'en bien trouver; et que cette révolution dans la discipline rentre dans la considération générale des vicissitudes qu'elle a essuyées, et qui toutes tiennent à un gouvernement dont l'Esprit saint dirige les moyens et assure la conservation¹. »

Pendant le règne de Léon Chazare, Paul, patriarche de Constantinople, n'avoit osé se déclarer ouvertement en faveur des saintes images. Il avoit tenu même, contre les lumières de sa conscience une conduite qui favorisoit l'hérésie régnante. Après la mort de ce prince, une maladie dont il fut attaqué,

¹ Voir Marchetti, tome I : *Critique de l'histoire ecclésiastique de Fleury*, Bologne 1828; et Muzzarelli, *Opusculo* n.º 16 : *Remarques sur l'histoire ecclésiastique de Fleury*. Voir aussi le mot *Appellations à Rome*, dans la table des *Annales abrégées de l'histoire ecclésiastique*.

lui ouvrit les yeux sur sa lâcheté criminelle. Pour l'expier, il abdiqua le 31 août 784, et se retira au monastère de Florus, où il prit l'habit monastique à l'insu de la cour. Comme la faute qu'il avoit commise étoit couverte par plusieurs vertus et des aumônes immenses, l'impératrice n'eut pas plutôt appris cette étrange résolution, qu'elle vint le trouver avec l'empereur Constantin son fils, et lui demanda, fort inquiète, quel sujet de mécontentement on lui avoit donné. « Plût à Dieu, répondit-il en gémissant, que je ne me fusse jamais assis sur cette chaire périlleuse, et justement frappée des anathèmes de l'Eglise catholique ! Oubliez l'infortuné Paul dans le tombeau qu'il s'est choisi, et qu'il préférera éternellement à un siège posé sur l'abîme où il s'est précipité. Vous avez dans le secrétaire Taraise, dans Taraise laïque, un homme capable de réparer les scandales de votre lâche pasteur. Ah ! princesse, au nom du Dieu qui vous a mis le sceptre à la main pour protéger son Eglise, au nom de cette Eglise affligée qui est l'épouse de Jésus-Christ et votre mère, ne négligez rien, je vous en conjure, pour essuyer ses larmes, et pour la rétablir dans son ancienne splendeur. » Après ces mots, les soupirs et les sanglots l'empêchèrent de se faire entendre plus long-temps, et un fleuve de larmes inonda son visage. L'impératrice fondant elle-même en pleurs, se vit réduite à se retirer.

Quand elle fut de retour au palais, elle lui envoya les patrices et les principaux sénateurs. Il leur dit d'un air inspiré : « Si, pour extirper l'erreur, vous ne prenez des moyens proportionnés à la grandeur du mal, en tenant un concile oecuménique, il n'est point de salut pour vous. » Pourquoi donc, lui répliquèrent-ils, avez-vous souscrit à ces opinions lorsqu'on vous a placé sur la chaire patriarcale ? « C'est pour cela, dit-il, que je m'en exclus moi-même, et que j'ai recours à la pénitence. Que la divine miséricorde daigne me pardonner le silence criminel où j'ai retenu la vérité captive, par la crainte de votre pouvoir et l'espoir de vos faveurs ! » Peu après cette éclatante réparation, le patriarche Paul emporta au tombeau les regrets des gens de bien, et l'estime générale de tout le monde.

L'impératrice faisant de sérieuses réflexions sur les dernières

paroles de ce prélat, et sur le successeur qu'il s'étoit désigné, assembla son conseil, dont tous les membres proposèrent d'une voix unanime le secrétaire Taraise; elle convoqua ensuite l'assemblée du peuple, et la multitude, avec la même unanimité et le plus grand empressement, demanda Taraise pour évêque. Personne en effet n'étoit plus capable que lui d'en remplir les importantes fonctions. Issu de race patricienne du côté paternel et maternel, ayant été honoré de la dignité de consul, et actuellement revêtu de la charge de premier secrétaire d'état, jamais les occupations du ministère ni les vices de la cour n'avoient affoibli la piété dont il donnoit l'exemple aux conditions même les plus saintes. Sa maison sembloit moins un palais qu'un monastère, et lui-même un fervent religieux plutôt qu'un courtisan. Il n'en redoutoit pas moins la charge sacrée qu'on vouloit lui imposer, et qui lui parut surtout à craindre dans l'état où se trouvoit la religion en Orient. Toutefois, comme l'impératrice le faisoit presser avec instance, il donna son consentement, en l'attachant à une condition qui, selon sa manière de voir, ou ne seroit point acceptée, ou opéreroit une révolution capable de dédommager sa modestie d'un si pénible sacrifice.

« Si l'apôtre instruit dans le ciel, craignoit, dit-il, d'être réprouvé en gouvernant les âmes, que n'ai-je pas à craindre, moi qui n'ai respiré jusqu'ici que l'air contagieux du siècle !¹ Quelle témérité dans Taraise, de passer sans intervalle d'un ministère profane à la dignité la plus sublime du sacerdoce. Mais je tremble encore davantage, quand je vois l'Orient déchiré par le schisme, ses différentes églises divisées entr'elles, et plusieurs d'avec l'Occident qui les anathématise tous les jours. Qu'il est affreux, l'anathème qui exclut du royaume des cieux, et précipite dans l'éternel abîme ! Nous ne pouvons faire partie de l'Eglise catholique, qu'en lui demeurant unis comme nous le confessons dans le symbole. Je demande donc, mes frères, et pénétrés au point où vous l'êtes de la crainte du Seigneur, vous ne le devez pas désirer moins que moi, je demande qu'on assemble un concile oecuménique, afin que servant tous

¹ Tom. VII. Conc. p. 34

le même Dieu, nous ne professons qu'une même foi ; qu'ayant Jésus-Christ pour chef, nous ne fassions qu'un seul corps, et comme ce corps est animé d'un même esprit, nous ayons tous les mêmes sentiments, nous les exprimions de la même manière, sans qu'il y ait d'équivoques dans les paroles, ni de partage dans les cœurs. Si l'empereur et l'impératrice m'accordent cette grâce, j'acquiesce à leurs ordres et à vos suffrages, sinon je déclare que je n'y consentirai jamais. Je n'irai pas dans mon imprudence provoquer l'indignation de ce juge formidable à qui ni empereur, ni évêques, ni magistrats, ni multitude assemblée ne peuvent me soustraire. Voilà, mes frères, ce que j'avois à vous proposer : j'attends votre réponse.»

Le peuple reçut ce discours comme si un ange le lui eût prononcé. Tous applaudirent à la convocation d'un concile, et promirent de se conformer en toute chose aux désirs de Taraise. Ainsi, au grand contentement de tout le monde, il fut ordonné patriarche le jour de Noël, 25 décembre de l'année 784. Il écrivit aussitôt au pape, et lui envoya la profession de foi la plus nette et la plus précise. L'impératrice écrivit en même temps, et fit écrire par l'empereur son fils, afin de se concerter avec le pontife pour la célébration d'un concile général auquel ils le prioient de venir, ou d'envoyer ses légats. Le pape répondit qu'il ne pouvoit qu'applaudir à la célébration d'un concile universel, qui devoit confondre à jamais l'hérésie par le concert unanime des prélats de l'Eglise catholique ; mais qu'il falloit d'abord condamner le faux concile des iconoclastes en présence des légats qu'il enverroit à sa place, savoir Pierre, archiprêtre de l'église romaine, et Pierre, prêtre et abbé du monastère romain de Saint-Sabas. Il exigeoit encore qu'on lui fit passer, selon la coutume, une déclaration avec serment, au nom de l'impératrice, du patriarche de Constantinople et de tout le sénat, portant qu'on procureroit une entière liberté au concile, et aux légats une entière sûreté. Il expliqua aussi la question suivant l'usage et le devoir du premier pasteur, dressa des instructions, recueillit les passages

des Pères, et proposa la tradition dont les décisions du concile devoient être le résultat.

Le pape Adrien étoit bien fondé à prendre ces voies de circonspection, après tout ce qui s'étoit passé sous les règnes précédents; mais les choses avoient bien changé de face. On n'avoit que des vues droites de part et d'autre : tous tendoient unanimement au bien de la religion, il ne s'agissoit plus que de rassembler les premiers pasteurs qui devoient le procurer. Dès que l'empereur eut la réponse du pape, il fit publier ses lettres pour la convocation du concile. Les évêques de sa domination se rendirent sans délai à Constantinople. Les légats romains y arrivèrent en même temps, et furent peu après suivis par les envoyés des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, qui eurent néanmoins de grands obstacles à surmonter de la part de leurs souverains mahométans, moins opposés encore à la religion chrétienne qu'à toute relation de leurs sujets chrétiens avec les empereurs : mais en envoyant ses lettres synodiques à ces prélats zélés pour l'orthodoxie, le patriarche Taraise les gagna si bien par ses expressions animées contre l'impiété, et leur inspira tant d'espoir de l'étouffer dans le lieu de son origine, qu'ils surmontèrent toutes les difficultés pour venir prendre part au triomphe de l'Eglise.

Tous ces préparatifs ne laissèrent pas d'emporter environ deux ans : ce ne fut que l'an 787, huitième de l'empire d'Irène et de Constantin, et le vingt-quatrième jour de septembre, qu'on tint la première session dans l'église de Sainte-Sophie de Nicée, lieu si révérend depuis la célébration du premier concile œcuménique. Les deux légats du pape, quoiqu'ils ne fussent point évêques, étoient assis au premier rang, selon l'ancien usage; après eux, le patriarche Taraise, qui eut la meilleure part à toutes les résolutions; puis Jean et Thomas moines, revêtus du sacerdoce et de la qualité de vicaires ou légats des patriarches d'Orient, Jean pour Théodoret d'Antioche et Elie de Jérusalem, Thomas pour Potitien d'Alexandrie; ensuite le reste des évêques, tous des pays qui obéissoient à l'empereur, savoir du continent et des îles de la Grèce, de la Thrace, de la Natolie ou Asie-Mineure, et de la partie méridionale de l'Italie, en tout soixante-dix-sept. Il y avoit aussi

quantité d'abbés et de moines célèbres par leur science et leur piété. Les plus distingués étoient saint Platon, abbé de Sacudion, et saint Théophane, qui soutenant l'humilité avec laquelle il avoit préféré la pauvreté évangélique au rang de patrice, arriva monté sur une ânesse, et vêtu d'un habit tout déchiré. Le patrice Pétronax, et Jean, grand trésorier, étoient devant l'ambon, en qualité de commissaires de la cour, pour maintenir le bon ordre.

Après la lecture des lettres impériales, qui exhortoient les pères à rétablir la paix dans l'Eglise, on procéda à la réconciliation de plusieurs évêques tombés dans l'hérésie, et sincèrement repentants. Basile d'Ancyre se présenta le premier, et debout au milieu de l'assemblée, il fit sa profession de foi en ces termes : « C'est la loi de l'Eglise, que ceux qui se convertissent de quelque hérésie, en fassent par écrit l'abjuration, et confessent publiquement la foi catholique ; c'est pourquoi moi Basile, évêque d'Ancyre, ayant eut le bonheur de reconnaître la vérité, et voulant me réunir au pape Adrien, aux sièges patriarcaux et à toute l'Eglise catholique, je vous présente cette confession, déclarant que je reçois avec toutes sortes d'honneurs, les reliques des saints, et les supplie d'intercéder pour moi. Je reçois aussi les images de Jésus-Christ, de sa sainte mère, des anges et de tous les bienheureux ; je rejette et anathématise de tout mon cœur le faux concile nommé septième, ceux qui le soutiennent, ou communiquent sciemment avec les profanateurs des saintes images ; et généralement tous ceux qui, méprisant la doctrine des Pères et la tradition de l'Eglise, disent avec les hérétiques, que nous ne devons nous instruire que dans l'Ecriture. Anathème à tous ces novateurs et à tous ces impies ! Anathème à moi-même, si je m'écarte jamais de cette confession de foi ! Théodore de Myre en Lycie, un autre Théodore, évêque d'Ammorium, Hypace, évêque de la ville même de Nicée, Léon de Rhodes, Grégoire de Pessinonte, Léon d'Icone, George de Pisidie, Nicolas d'Hiéraples, Léon de Carpathe, firent la même abjuration. On crut pouvoir se relâcher de la rigueur de la discipline, à cause de la multitude des coupables et des signes expressifs de leur repentir. Ainsi dans l'assemblée même, le concile leur fit prendre leur rang.

Il y eut plus de difficulté pour Grégoire de Néocésarée, l'un des plus fameux iconoclastes et des plus ardents promoteurs de leur concile. D'ailleurs il avoit tardé à se soumettre jusqu'à la seconde session ; mais la vivacité de son repentir égalant le scandale de sa faute, on lui fit grâce en considération de la facilité que donneroit cette indulgence pour ramener la multitude séduite, aux sentiments de repentir d'un chef de la séduction. Toutefois les canons apostoliques prononçant d'une manière précise la peine de déposition contre tout évêque qui aura persécuté les fidèles, on ne reçut Grégoire qu'après s'être assuré qu'il n'avoit maltraité personne ni à Constantinople ni dans son diocèse.

Pour manifester le sentiment de l'Eglise catholique, ainsi que s'expriment les lettres impériales, après qu'on les eut lues, on fit la lecture de celles du pape, et de celles des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Les trois patriarches déclarent qu'ils reçoivent les six conciles œcuméniques, et qu'ils rejettent celui que les iconoclastes nommoient le septième. Ils ajoutent : « Notre absence, et celle des évêques qui nous sont soumis, ne doit pas empêcher que vous ne vous assembliez, puisqu'elle ne vient pas de notre choix, mais de la violence de nos tyrans. Déjà le sixième concile a été célébré sans aucun évêque de nos provinces, et son autorité n'en a point souffert, vu surtout que le très-saint pape de Rome avoit consenti à sa célébration, et s'y étoit trouvé par ses légats. » Ce principe a d'autant plus de poids dans la bouche des Orientaux, qu'ils n'avoient certainement rien à craindre ni à espérer alors des pontifes romains, et que le seul amour de la vérité les faisoit parler ainsi. Ils finissent par une confession de foi, qui admet les traditions de l'Eglise touchant la vénération des saints, de leurs reliques et de leurs images. C'est dans cette session que les abbés et les moines, présents en grand nombre, ayant été engagés à donner leur avis, déclarèrent tous que leur croyance étoit conforme à celle qu'ils venoient d'entendre, énoncée dans les deux lettres du pape. Le patriarche Taraise, sommé par les légats de confesser s'il consent et adhère à ces mêmes lettres, avoit répondu hautement qu'il est nécessaire de professer la foi romaine qui est annoncée dans tout le monde, et

que c'est blesser la raison et manquer de sagesse que de prétendre résister à une église aussi éminente que l'Église romaine.

On examina dans la quatrième session les autorités des pères, et l'on montra que de toute antiquité, dans les jours les plus lumineux de l'Église, et par une chaîne de tradition qui n'avoit jamais été rompue, les plus grands docteurs et les plus grands saints avoient mis en recommandation, et révééré eux-mêmes, avec une piété exemplaire, les saintes images, et que Dieu s'étoit souvent plu à autoriser leur culte par des miracles. A cette occasion, on lut, comme de saint Athanase, l'histoire miraculeuse d'une image de Jésus-Christ percée à coups de couteau par des juifs, et d'où il sortit du sang qui guérit plusieurs malades. Quoiqu'il y ait grand lieu de douter de la vérité de ce fait, et plus encore de l'autorité de l'écrit qui le rapporte, et qui certainement n'est pas de saint Athanase, ces défauts de pure critique ne sauroient nuire aux décisions du concile, qui sont fondées clairement d'ailleurs sur une multitude de monuments incontestables. Tel étoit le genre d'ignorance de cet âge, moins versé que le nôtre dans les discussions de l'histoire et de la chronologie, mais qui, dans son application presque unique à la science des divines écritures, et dans son attachement simple et solide aux points de croyance transmis sans interruption des pères aux enfants, avoit de quoi diriger sûrement les fidèles dans les voies du salut, et compenser peut-être avec avantage les ressources modernes de la critique, du goût et de toutes les sciences humaines.

En examinant, comme on le fit dans la cinquième session, les sources où les novateurs avoient puisé pour autoriser leur faux concile, on découvrit qu'ils n'avoient rapporté de prétendus passages des pères que sur des feuilles volantes de leur fabrication; qu'en plusieurs volumes ils avoient coupé ou effacé les feuillets qui condamnoient le plus clairement leurs erreurs; qu'en d'autres ils avoient barbouillé les saintes images qui s'y trouvoient peintes¹. On eut même assez de critique pour les convaincre d'avoir cité des ouvrages apocryphes, tels que l'iti-

¹ VI Conc. p. 346, etc.

néraire des apôtres, qui fut condamné par le saint concile à être brûlé. On tira de même avec beaucoup de sagacité et une grande justesse de raisonnement, que ces impiétés, bien loin d'être conformes à la doctrine des pères, ne trouvoient en leur faveur, dans toute l'antiquité, que la doctrine corrompue des sectes décriées de Sévère ou des acéphales, des phantasiastes ou théopaschites, des manichéens, des samaritains, des musulmans et des juifs; aussi le résultat de ces discussions fut qu'en adorant les images à l'exemple des pères et des saints docteurs, nous n'adorons pas la matière insensible dont elles sont composées, mais les serviteurs et les amis de Dieu qu'elles représentent, et dont les prières nous sont d'un grand secours auprès du Tout-Puissant; qu'en adorant encore les images des anges que nous savons incorporels, nous ne prétendons que révéler ces purs esprits sous la figure qu'il leur a quelquefois plu de prendre pour nous apparaître; enfin, que nous peignons de Jésus-Christ non la nature divine essentiellement incorporelle, mais le corps humain qu'il a uni à sa divinité, afin d'opérer notre rédemption.

Ces pères de Nicée, sans attacher une grande importance à l'art de la dialectique, de la belle élocution et de la grammaire, surent encore lever toute équivoque, et adoucir ce qu'il y avoit de dur en apparence dans le terme d'adoration des images. C'est ce que nous remarquons dans la lettre qu'ils écrivirent à l'empereur sur la fin du concile. Ils montrèrent que les termes de salut et d'adoration sont synonymes dans la langue grecque, ou du moins dans l'ancien langage de cette nation, et même que le mot adorer est pris dans l'écriture sainte, pour saluer et embrasser¹. C'est en ce sens qu'il est écrit dans le premier livre des rois, que David se prosterna devant Jonathan, l'adora trois fois et l'embrassa; que saint Paul dit dans l'épître aux Hébreux; que Jacob adora au lit de la mort le haut du sceptre de Joseph; qu'on lit enfin dans saint Grégoire de Nazianze: Honorez Bethléem, et adorez-en la crèche. « Si dans l'Écriture et les pères, ajoute le concile, parlant toujours à l'empereur, on trouve aussi l'adoration prise

¹ VI Conc. p. 771.

pour le culte de latrie, c'est que le même mot a plusieurs significations diverses. Il est une adoration mêlée d'honneur, d'amour et de crainte; c'est ainsi que nous adorons votre majesté. Il en est une de crainte seule; ce fut celle de Jacob à l'égard d'Esau. Il en est une enfin d'actions de grâces; et telle fut la disposition d'Abraham, lorsqu'il adora les enfants de Heth, à l'occasion du champ qu'ils lui cédèrent pour la sépulture de Sara. De là cette manière de s'énoncer dans l'écriture: Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et tu ne serviras que lui seul. Elle emploie d'abord le terme d'adoration d'une manière générale, comme pouvant convenir aux créatures ainsi qu'au Créateur; mais elle restreint au Créateur seul le service ou culte de latrie, que nous ne rendons en effet qu'à l'Être suprême. »

Les iconoclastes ayant avancé dans leur concile que l'eucharistie étoit la seule image de Jésus-Christ qui fût permise, les pères de Nicée réfutèrent cette nouveauté pernicieuse, comme s'ils avoient prévu l'usage qu'en devoient faire les hérétiques de nos temps, puisque les adversaires qu'ils combattoient n'avoient pas une croyance différente des catholiques touchant la présence réelle de Jésus-Christ dans les saints mystères, comme on va s'en convaincre par la réfutation même¹. « Aucun des apôtres ni des pères (portent les actes de la sixième session) n'a dit que le sacrifice non sanglant fût l'image de Jésus-Christ: ce n'est pas là ce qu'ils avoient appris de sa bouche. Il ne leur a pas dit: Prenez et mangez, ceci est l'image de mon corps, mais prenez et mangez, ceci est mon corps. Il est vrai qu'avant la consécration, quelques pères ont appelé les dons antitypes, c'est-à-dire, signes ou représentations; mais après la consécration, on les nomme, ils sont, et on les croit proprement le corps et le sang de Jésus-Christ. Toutefois ces novateurs inconsidérés voulant abolir les images, qui leur déplaisoient, ont imaginé une autre image, qui n'en est pas une, mais qui est le symbole où sont contenus en réalité le corps et le sang du Sauveur; en quoi ils montrent encore plus d'impiété que d'inconséquence. En vain serapprochent-ils de la vérité, en disant que c'est un corps divin; toujours est il vrai qu'ils varient

¹ VI Conc. p. 447, etc.

et flottent au gré de leurs folles conceptions, soutenant tantôt que le saint sacrifice est l'image du corps de Jésus-Christ, tantôt qu'il en est le vrai corps. » Il faut observer ici que les pères du septième concile, en disant qu'on n'a jamais donné le non d'image à l'eucharistie, ne prétendent parler que d'une image ordinaire, *εἰκὼν* en grec, et en latin *imago*, c'est-à-dire, une simple figure qui représente l'original sans le contenir. C'est de quoi uniquement il est ici question entr'eux et les iconoclastes.

Le concile de ces hérétiques avoit encore dit, pour déprécier les images, qu'elles sont le pur ouvrage des peintres, sans être consacrées par aucune prière. Les pères de Nicée ne nient pas cette allégation; mais ils soutiennent qu'il y a plusieurs choses qui sont saintes sans nulle consécration. Nous baisons avec un respect religieux, disent-ils, les vases sacrés, quoiqu'ils n'aient reçu aucune bénédiction. En effet, dans les rituels grecs, il n'y a point encore à présent de prières ni de bénédictions pour les vases sacrés, non plus que pour les croix et les images; mais pour la vénération due à tous les saints monuments, ils l'établissent principalement sur les observances et l'infailibilité de l'Eglise.

Tout étant si bien éclairci, ils procédèrent enfin à la confession de foi, qu'ils conçurent en ces termes: « Nous décidons que les images, soit de couleur, soit de pièces de rapport, ou de quelqu'autre matière convenable, seront exposées non-seulement dans les Eglises sur les vases sacrés, les ornements, les murailles et plafonds, mais dans les maisons et sur les chemins; car plus on voit, dans leurs images, Jésus-Christ Notre-Seigneur, sa sainte mère, les apôtres et tous les saints, plus on sent de vénération et d'amour pour les originaux. On doit rendre à ces images le salut et l'adoration d'honneur, non le culte de latrie qui ne convient qu'à la nature divine: mais on approchera de ces figures saintes l'encens et le lumineux, comme on en use à l'égard de la croix, de l'évangile et des autres choses sacrées, le tout selon la pieuse coutume des anciens, et parce que l'honneur de l'image se rapporte à l'objet qu'elle représente. Telle est la doctrine des pères et de l'Eglise catholique. Nous suivons le précepte de saint Paul, en

retenant ces traditions telles que nous les avons reçues. Ceux donc qui osent penser ou enseigner autrement, nous ordonnons qu'ils soient déposés s'ils sont évêques ou clercs, et qu'ils soient excommuniés s'ils sont moines ou laïques.» Ce décret fut souscrit par les légats, et par tous les évêques au nombre de trois cent cinq, y compris même quelques prêtres et quelques diacres, pour les évêques absents. Tous témoignèrent encore leur consentement par de longues acclamations, au bout desquelles on dit anathème au concile des iconoclastes, puis aux patriarches Anastase, Constantin et Nicéas (qui s'étoient succédé à Constantinople), à Théodose, évêque d'Ephèse, à Théodore de Syracuse, à Jean de Nicomédie, à Constantin de Natolie, à Sisinnius surnommé Pastillas, et à Basile Tricacabe. Tout ceci fut exécuté dans la septième et dernière session.

Car on ne peut guère regarder comme une session de concile, la huitième assemblée qui se tint dix jours après dans une salle du palais de Magnause, où la multitude même du peuple et des gens de guerre se trouva indistinctement. L'impératrice vouloit donner un exemple éclatant de sa soumission religieuse, en souscrivant les décisions avec l'empereur son fils, à la vue de tous les ordres des citoyens, qui joignirent leurs acclamations à celles des évêques. Elle fit le plus gracieux accueil aux prélats, les remercia mille fois d'avoir rendu la paix à l'Eglise, et à la religion sa première splendeur; puis elle les renvoya dans leurs diocèses, comblés d'honneurs et de bienfaits. Ainsi fut célébré en moins d'un mois, l'an 787, dans les conjonctures les plus critiques, le septième concile général, second de Nicée, sans trouble, sans nul mouvement de la part d'une multitude séduite par trois tyrans consécutifs qui l'avoient rendue presque aussi fanatique et aussi furieuse qu'eux-mêmes; tant les princes sont assurés du succès, quand ils veulent sincèrement le bien, et qu'ils le cherchent sagement. On n'eut pas moins de vénération pour ce concile que pour ceux de la plus haute antiquité. Les Grecs en font mémoire dans leur ménologe le 11 d'octobre.

On y fit encore 22 canons de discipline. Après avoir recommandé en général l'observation des règles anciennes, on donna

des réglemens propres aux circonstances où l'on se trouvoit. Contre l'usage des novateurs ennemis des reliques ainsi que des images, il fut expressément ordonné de mettre des reliques dans les Eglises neuves, avec défense aux évêques, sous peine d'excommunication, d'en consacrer aucune sans cela¹. Les études ayant beaucoup souffert du long espace de temps où les meilleurs sujets avoient été réduits à se tenir cachés, on se contenta, pour la réception des évêques, qu'ils sçussent les choses les plus nécessaires, et nommément le psautier; mais le métropolitain chargé de les examiner doit s'assurer de leur disposition à mieux s'instruire. L'examen par où commence encore aujourd'hui la cérémonie de l'ordination épiscopale, paroît un reste de cette discipline. Les iconoclastes avoient introduit le luxe dans le clergé, en étendant le mépris de l'habit monastique à tous ceux qui s'habilloient modestement: le concile interdit à tous les clercs la magnificence et l'élégance du vêtement. Il défend à tous ceux qui, même avec la permission de leur évêque, demeurent chez les grands, de se charger de leurs affaires temporelles, et il leur enjoint de se borner à l'instruction de la maison et à l'éducation des enfans. Il déclare nulle toute élection d'évêque, de prêtre ou de diacre, faite par l'autorité séculière. Il condamne en même temps les interdits locaux qui auroient le ressentiment pour principe, et par lesquels, suivant ses expressions, on paroîtroit exercer une sorte de colère sur les choses insensibles.

Mais la principale attention des pères de Nicée se porta contre la simonie, qui commençoit à faire dans l'église grecque des ravages que déplore beaucoup le patriarche Taraise dans une lettre particulière au pape Adrien. A la manière dont il le félicite sur la régularité de l'église romaine en cette matière, on voit qu'en cela elle ne se distinguoit pas moins par la pratique que par la doctrine. Le concile remit en vigueur toute la sévérité des anciens canons contre ce vice détestable, et il l'étendit à la réception dans les maisons religieuses, sous peine de déposition contre l'abbé clerc, et d'expulsion contre l'abbesse ou l'abbé laïque. Toutefois on ne défend pas les dons qui se font librement, et d'une manière purement gratuite, à

l'occasion de l'entrée en religion, mais les exactions, et tout ce qui ressent les pactions simoniaques. Il est encore défendu aux moines de coucher dans les monastères de filles, de manger avec une religieuse, et même avec aucune femme, sans une grande nécessité. Les clercs, poursuit le concile, ne pourront point être inscrits en deux églises, c'est-à-dire, qu'ils ne posséderont pas deux bénéfices; mais celui qui n'a pas de quoi vivre doit choisir une profession qui l'aide à subsister. Ce règlement n'est que pour la ville; à la campagne, à cause de la rareté des sujets, on permet de faire le service en deux églises différentes.

Les légats du pape rapportèrent à Rome un exemplaire du concile, que le pontife approuva et souscrivit suivant la coutume¹; après quoi il fut question de le faire recevoir par ceux des pasteurs qui avoient droit de juger en matière de foi, et qui étoient demeurés dispersés dans leurs différentes églises. Charlemagne avoit sous sa domination la meilleure partie de l'Occident catholique, dont toutefois les évêques n'avoient point eu de part au concile de Nicée. Le pape ne tarda point à lui envoyer les décrets de ce concile, que des préventions de politique et différentes erreurs de fait empêchèrent de recevoir. Les évêques de France trouvèrent la décision des Grecs contraire à leur usage, qui étoit bien d'avoir des images dans les églises, mais non de les adorer; car ils prenoient cette expression dans le sens de la langue latine, tout différent de celui que présente l'expression grecque². On composa donc sous le nom du roi un long écrit divisé en quatre livres, qu'on appela les *livres carolins*, où l'on ne retrouve cependant ni le respect sincère de ce prince pour le saint siège, ni la modération pleine de dignité qu'il mettoit dans toutes ses actions. C'est un ouvrage rempli de faux raisonnements et de termes injurieux tant contre le concile des iconoclastes, que contre celui de Nicée, pour lesquels il témoigne un égal mépris.

Le pape qui dut être choqué de plusieurs traits de cet écrit (791), ne laissa pas d'y répondre avec beaucoup de réserve. Laisant à part les passages injurieux, et s'attachant

¹ Anast. in Adv. — ² Not. Sim. t. VII, Conc. p. 1054.

à un article qui témoignoit un respect profond pour les sentiments du pape saint Grégoire : « Vous pouvez, dit-il au roi¹, vous instruire à fond de la doctrine de ce grand pontife, par sa lettre à Secondin, reclus de votre royaume. Comme Secondin lui avoit demandé une image du Sauveur, il lui écrivit, en l'envoyant, qu'il déféroit à ses pieux désirs, afin de l'exciter à l'amour du fils de Dieu par la vue de son image; qu'à la vérité, en se prosternant devant ces figures, il falloit bien se garder de les honorer comme des divinités, mais qu'on ne pouvoit se dispenser sans crime d'adorer celui dont elles nous rappellent la naissance, la passion, la résurrection glorieuse. Or, la décision des Grecs, poursuit le pontife, est conforme tant à nos instructions qu'à la doctrine de saint Grégoire. Ils ont décerné aux images le baiser et le salut d'honneur, non le culte suprême qui ne convient qu'à Dieu; c'est pourquoi nous avons reçu leur concile, touchant lequel néanmoins nous n'avons donné jusqu'ici aucune réponse à l'empereur. » On voit par-là que le pape n'avoit pas encore confirmé hautement le second concile de Nicée, qui d'ailleurs n'étoit pas reçu par l'église d'Occident. Cette considération peut servir à justifier la manière dont en parlèrent les pères de Francfort, peu après la publication des livres carolins. Ce qu'ils condamnoient étoit vraiment condamnable, et on ne peut les accuser que de la méprise qui leur fit, un peu vite peut-être, attribuer au septième concile tout le contraire de ce qu'il avoit décidé.

Le concile de Francfort (dont nous parlerons ici pour ne pas séparer des objets qui ont une si étroite connexion) se tint l'an 794 à Francfort sur le Mein, qui n'étoit alors qu'une maison royale. Ce fut un concile général des trois états principaux de l'empire français, c'est-à-dire de la Germanie, de la Gaule, de l'Aquitaine, et même des parties septentrionales de l'Italie et de l'Espagne. Quoique les évêques fussent en très-grand nombre, et jusqu'environ trois cents selon quelques auteurs², la plupart néanmoins ne savoient pas le grec, et ne jugèrent que sur une très-mauvaise traduction des actes du

¹ T. VII, Conc. p. 915 — ² Ibid. p. 1054.

concile de Nicée, qu'ils semblent rapporter tout entier à Constantinople où il ne s'en étoit tenu que deux sessions, tant ils étoient mal instruits de toute cette affaire. Ils trouvèrent dans cette infidèle version l'avis de Constantin, évêque de Chypre, exprimé en ces termes : « Je reçois et j'embrasse avec honneur les saintes images, selon le culte et l'adoration que je rends à la sainte Trinité. » Or, le texte original dit tout au contraire : « J'embrasse les saintes images, et je défère l'adoration de latrie à la seule Trinité. » Comme le concile des Grecs ne s'étoit pas récrié contre l'avis de cet évêque, on crut qu'il l'avoit approuvé tel qu'on le lisoit dans le latin, et on rejeta unanimement ce concile, comme déférant aux images des saints et des serviteurs de Dieu, le culte et l'adoration qu'on rend à la divine Trinité. On voit par là avec combien peu de raison nos iconoclastes modernes prétendent étayer leur système sur les décisions du concile de Francfort.

Cette assemblée, très-respectable, malgré quelques erreurs de fait, montra autant de lumières que de fermeté en défendant la vraie foi contre l'hérésie d'Elipand de Tolède et de Félix d'Urgel; c'est-à-dire contre l'impiété du nestorianisme très-habilement déguisée. C'étoit même directement pour cet objet que le concile de Francfort avoit été assemblé par ordre de Charlemagne, sur l'avis du pape Adrien, qui y envoya d'Italie les évêques Etienne et Théophilacte en qualité de légats. Elipand fut le premier auteur de cette secte artificieuse, dans laquelle il engagea aussitôt Félix, et qui trouva dans ces deux hommes de caractère tout différent, la réunion des qualités les plus propres à former et à soutenir un parti. Elipand accrédité par la prééminence de son siège, le premier de toute l'Espagne, blanchi dans les travaux de l'épiscopat, d'une régularité extérieure qui ne s'étoit jamais démentie, fier de cette apparence de vertu, impérieux, dur, vindicatif, avoit pour ses propres conceptions une estime qu'on ne contredisoit pas impunément; et sa plume, assez éloquente pour le temps, distilloit le fiel le plus envenimé sur tous ceux qui osoient le combattre. Félix, moins violent, possédoit au souverain degré l'art de la dissimulation, avec un air séduisant de franchise, de docilité même; toujours prêt à se rétracter et à se parjurer sans

changer de sentiments , et à l'aide du langage de la dévotion , érigé en oracle de la vérité.

Tout impie qu'étoit leur système , ils ne laissoient pas de lui donner des couleurs plausibles , et de tirer en sa faveur des témoignages imposants , surtout de la liturgie universelle de l'Espagne. Comme il est dit dans le missel mozarabique , que le Verbe a adopté notre chair , et qu'il a souffert par l'homme adoptif , c'est-à-dire dans la nature humaine que la Divinité s'est unie hypostatiquement , Elipand et Félix concluoient de là que le Sauveur n'est pas fils de Dieu par nature , mais seulement par adoption ; ce qui divisoit le Verbe fait homme en deux personnes , et anéantissoit la divinité de celle qui étoit née de la Vierge , et avoit souffert pour nous.

C'est ce que le concile de Francfort condamna d'une voix unanime. Saint Paulin , patriarche d'Aquilée , (dès l'an 776) , qui se montra l'une des plus brillantes lumières de son siècle composa un mémoire pour réfuter cette hérésie , tant en son nom qu'en celui des évêques italiens qui se trouvoient avec lui à Francfort. Après l'avoir dégagée des expressions catholiques dont elle enveloppoit ses blasphèmes , il la combat par l'écriture et l'autorité de l'Eglise , et dévoue ses auteurs à un éternel anathème , s'ils ne viennent à résipiscence , aussi-bien que tous ceux qui , après la définition du concile qu'il appelle plénier , adhéreroient en public ou en secret à l'erreur proscrite , *sauf en tout , ajoute-t-il , le privilège et le droit du souverain pontife notre seigneur et notre père Adrien , pape du premier siège.* Cet écrit instructif finit par des vœux pour le roi , entre lesquels on remarque celui-ci : Que la paix fleurisse sous son règne , afin que les évêques , selon les canons , ne soient plus contraints de servir en d'autres camps que ceux du Seigneur ! Ce n'est pas la seule preuve que les prélats étoient alors obligés au service militaire , et que les besoins de l'état n'avoient pas encore permis de mettre à exécution les réglemens faits à ce sujet ; les évêques de Germanie , de Gaule , d'Aquitaine et de Bretagne , adressèrent de leur côté un autre ouvrage aux évêques d'Espagne , en réponse aux sophismes d'Elipand. Le pape Adrien avoit déjà fait une réfutation de l'écrit le plus vanté de cet hérésiarque , adressée en forme de lettres tant au

roi qu'aux évêques de Gaule, et il en avoit envoyé un exemplaire à ce monarque.

Charlemagne fit passer ces trois écrits à Elipand et aux autres évêques d'Espagne, et joignit en son nom une lettre qui prouve à quel point il méritoit de partager avec le grand Constantin tant le titre d'évêque extérieur, que toutes les autres prérogatives de l'empire chrétien. Sans y faire le théologien, et sans jamais passer les bornes de la doctrine et de l'instruction qui conviennent à tout pieux fidèle, il n'emploie que l'argument tiré de l'autorité et du consentement de l'Eglise universelle; ce qui forme en effet la preuve irréfragable à laquelle on est toujours obligé d'en revenir avec les savants comme avec les simples.

Voici comme cette lettre à jamais mémorable étoit conçue: « Charles, par la grâce de Dieu, roi des Français et des Lombards, patrice des Romains, fils et défenseur de l'Eglise catholique, à Elipand, métropolitain de Tolède, et aux autres évêques d'Espagne, salut et vœux salutaires dans la foi et la charité de Jésus-Christ le propre et vrai fils de Dieu. Les sentiments de notre tendresse fraternelle s'étendant à tous ceux qui professent la religion de Jésus-Christ, nous sommes sensiblement affligés de l'oppression que vous souffrez, hors de notre domination, sous le joug des infidèles, mais bien plus encore de l'erreur qui tend à vous séparer de Jésus-Christ et de son Eglise; c'est ce qui nous a portés à faire assembler un concile de tous nos états, pour décider d'un commun accord ce qu'on doit croire de l'adoption que vous enseignez par une nouveauté inconnue dans toute l'antiquité ecclésiastique. Nous avons consulté sur cette question le saint Siège de Rome, dépositaire et fidèle observateur des traditions apostoliques. Nous avons fait venir des îles britanniques des hommes consommés dans l'étude des saintes lettres; nous les avons associés aux évêques et aux docteurs de Gaule, de Germanie et de plusieurs provinces d'Italie, afin que, par le concours de tant de lumières, on reconnût mieux la vérité. Ce sont les fruits de toute cette doctrine que nous vous envoyons aujourd'hui, avec le

témoignage de mon adhésion au jugement de ces prélats, suivant la prière spéciale que vous m'avez faite de ne pas me laisser surprendre aux opinions d'un petit nombre, mais de m'attacher à la foi qui seroit constatée par plus de suffrages. C'est ce que je fais certainement, en préférant cette sainte multitude à votre petit nombre. Je m'unis de tout mon cœur au saint Siège apostolique; j'embrasse les traditions conservées depuis la naissance de l'Église, la doctrine des livres inspirés de Dieu, et des pères qui les ont expliqués dans leurs pieux écrits.

» Vous nous aviez demandé de faire lire votre mémoire en notre présence, et d'examiner ce qu'il contenoit de conforme à la vraie foi. Il a été lu dans le concile, article par article, depuis le commencement jusqu'à la fin; chacun a eu la liberté d'en dire ce qu'il en pensoit; j'ai assisté, comme vous m'en priez, à l'assemblée des évêques. On a décidé, après un mûr examen, avec l'aide de Dieu, ce qu'il faut croire sur cet objet. A présent je vous conjure d'embrasser en esprit de paix notre confession de foi, et de ne pas vous réputer plus habiles que toute l'Église. Vous me proposez l'exemple du grand Constantin, dont vous dites que saint Isidore a loué le commencement et pleuré la fin; et de peur que je ne mérite le même sort, vous m'avertissez de me tenir en garde contre les flatteurs. J'invite moi-même tous les enfants de l'Église à joindre leurs prières aux miennes, afin d'obtenir du ciel que jamais les adulations et les fausses louanges ne me détournent des voies de la vérité. Nous avons pour guides le souverain pontife et le concile. Si vous ne renoncez, sur le même fondement, à la nouveauté de vos opinions, sachez que nous vous tiendrons absolument pour hérétiques, et que nous n'oserons plus avoir de communication avec vous. Avant que vous nous eussiez scandalisés par votre invention du Christ adoptif, nous vous chérissions comme de tendres frères, et l'héroïsme de votre foi dans la servitude nous consolait de ce que vous aviez à souffrir. Nous avons même résolu de vous en délivrer, et d'user dans l'occasion de tout notre pouvoir; mais votre opiniâtreté vous priveroit tant de la participation de nos prières que du secours de nos armes. »

Le zèle de Charlemagne fut inutile aux chefs de la secte.

Mais comme la Catalogne où se trouve Urgel, étoit sous son obéissance, il tâcha du moins de mettre cette province à l'abri de la séduction. On tint un concile sur les lieux (799), et dans la même année un autre à Aix-la-Chapelle; on y déposa Félix qu'on n'avoit pu résoudre, pour cette fois, à condamner ses erreurs, quoique les rétractations et les parjures lui coûtassent fort peu. Il abjura souvent en d'autres occasions quelquefois avec effusion de larmes, et avec des marques si éclatantes de repentir, qu'il sembloit s'interdire tout retour à l'hérésie; mais il avoit beau s'être avancé, rien ne l'empêchoit de retourner à son vomissement. Cependant, comme sur la fin de sa carrière il se surpassa lui-même dans l'art de feindre, on ne douta presque plus qu'il ne fût sincèrement converti. Charlemagne, pour plus grande sûreté, ne laissa pas de le reléguer à Lyon sous les yeux de l'archevêque Leidrade, homme habile et catholique zélé¹. Le malheureux ne justifia que trop l'idée qu'avoit le monarque du génie de l'erreur, de l'opiniâtreté et de la duplicité parjure des chefs de parti. Il y mourut dans la profession extérieure de la foi catholique, mais dans tous les sentiments de l'impiété, qu'il parut n'avoir jamais quittée véritablement. Après sa mort, on trouva parmi ses papiers un écrit de sa main, où il faisoit gloire de son hérétique persévérance, et rétractoit ses rétractations mêmes. Pour Elipand, plus emporté et moins fourbe que Félix, quelques auteurs prétendent qu'il se repentit sincèrement, et mourut dans le sein de l'Eglise; mais leurs preuves sont faibles, pour constater un prodige tel que la conversion d'un hérésiarque : quoi qu'il en soit, tant par la vigueur et la vigilance du gouvernement, que par la concorde et la bonne harmonie de l'épiscopat, cette hérésie fit peu de progrès.

Alcuin, qui assista au concile de Francfort, et qui tenoit le premier rang entre les savants d'Angleterre qu'on y avoit invités, fut le docteur qui la combattit avec le plus de succès, et par écrit, et de vive voix. Né d'une famille distinguée par la noblesse et l'opulence, il avoit été formé aux sciences, dès sa tendre jeunesse, dans le monastère de la cathédrale d'Yorck.

¹ Tom. VII, Conc. p. 858.

Son archevêque, qui se plaisoit à cultiver par lui-même ses heureuses dispositions, avoit coutume de lui dire : vous êtes destiné à confondre les ennemis de l'Eglise partout où ils oseront se montrer. Charlemagne qui possédoit au souverain degré le grand talent du trône, c'est-à-dire l'art de connoître les hommes et d'apprécier le mérite, découvrit tout ce que valoit Alcuin dès la première entrevue qu'il eut avec lui à Parme, lorsqu'il fit en 780 son second voyage à Rome¹. Il se l'attacha dès lors; mais il lui laissa remplir la commission dont il étoit chargé, de porter le pallium à Embalde, archevêque d'Yorck, qui l'avoit envoyé vers le pape Adrien, et il continua lui-même son voyage que pressoit le pontife. Adrien, par l'autorité du roi, vouloit mettre à la raison Léon, archevêque de Ravenne, qui, enorgueilli de la dignité de cette ville, séjour des exarques et quelquefois des empereurs, vouloit, à l'exemple des papes, avoir de grands domaines, et se former des états. Déjà il s'étoit mis en possession de Faenza, de Forli, de Bologne, de Césène, de la plupart des villes de la province d'Emilie et du duché de Ferrare, prétendant que le monarque les lui avoit données avec toute la Pentapole. Ces contestations ne purent se terminer par l'arrivée du roi, et ne finirent que par la mort de l'archevêque Léon.

Pour Alcuin, il revint en France défendre la foi contre Elipand et Félix, qu'il réfuta par les meilleurs écrits qu'on ait vus paroître en cette occasion. Il continua de se rendre recommandable par les abondantes productions de sa plume en faveur de la religion. Il nous en reste un volume assez considérable. Quelques critiques ont prétendu qu'il avoit eu part à la composition des livres carolins; ce qui est difficile à concilier avec son esprit de modération, et avec le profond respect qu'il témoigne pour le saint Siège dans tous les ouvrages dont il est indubitablement l'auteur. Sa piété et sa modestie étoient encore plus estimables que son érudition. Quelque temps après le concile de Francfort, il voulut renoncer entièrement au monde, pour ensevelir tous ses talents dans la solitude. Charlemagne, désirant au moins le fixer dans le royaume, lui

¹ Car. Mag. vit. per Egin. Act. SS. Bened. t. v. p. 112, etc.

donna l'abbaye de Saint-Martin de Tours, quoiqu'il en eût déjà plusieurs autres, selon l'usage de ce siècle. Cependant les novateurs qui ont toujours l'œil ouvert sur les défauts de tous ceux qui ne tiennent pas leur parti, ne cessoient de publier dans leurs hyperboles injurieuses, qu'il avoit en terres et en esclaves de quoi satisfaire l'ambition des rois. Il répondit modestement, et beaucoup mieux encore par ses œuvres que par ses discours, que tout appartenoit à l'Eglise et aux pauvres de Jésus-Christ dont il n'étoit que l'économe. Charlemagne l'ayant pressé plusieurs fois de l'accompagner en Italie, où l'esprit de faction rendit si souvent sa présence nécessaire, il s'en défendit constamment, sans se laisser ébranler par l'ironie quelquefois plus sensible à la piété que les reproches sérieux. Comme le prince comparoit en plaisantant les murs enfumés de la Touraine aux palais dorés des Romains : « Seigneur, lui répliqua-t-il, nous jouissons dans nos humbles demeures des douceurs de la paix que vous nous avez procurée, au lieu que Rome, arrosée à sa fondation du sang fraternel, semble toujours conserver ce funeste génie de la discorde. Ou je m'y connois mal, ou, quoi que vous en disiez, ce n'est que malgré vous que vous quittez pour cette magnificence tumultueuse, l'obscur et paisible simplicité de la Germanie. » Ainsi prioit-il le roi en toute occasion de le laisser jouir des douceurs de la solitude, à laquelle il parut si attaché, qu'on l'y a cru lié par la profession monastique.

Mais il est plus vraisemblable qu'il n'étoit que chanoine. Outre qu'en cet âge les abbés des monastères étoient souvent des clercs ou des chanoines, il est d'ailleurs certain que les moines de Saint-Martin de Tours, qu'il gouvernoit, changèrent d'état vers le même temps. On a conservé un testament de deux frères nommés Haganon et Adjuteur, qui prennent la qualité de chanoines de Tours dès le commencement du règne de Louis le Débonnaire, successeur immédiat de Charlemagne. Peu après, les moines d'Agaune embrassèrent aussi la vie canoniale. L'état monastique s'étant trop étendu pour ne pas se relâcher, et la règle de saint Chrodegang ayant fait de toute part une heureuse révolution dans le clergé, on permit à un grand nombre de monastères de suivre l'exemple de ceux de

Tours et d'Againe. Il parut moins impossible de faire de bons chanoines de ces moines relâchés, que de les rappeler du relâchement à la régularité primitive.

Le monastère de Tours, sous la direction d'Alcuin qui n'en sortit plus les trois ou quatre dernières années de sa vie, devint une des plus célèbres écoles de l'Occident. Ce grand homme, regardé avec justice comme le restaurateur des lettres presque anéanties sous une longue suite de règnes barbares, avoit d'abord établi une école dans le palais, où Charlemagne, avec tout ce qu'il y avoit de distingué par le rang et le génie, tint à honneur d'être son disciple. Le roi y apprit la rhétorique, la dialectique, l'astronomie qu'il aimoit singulièrement, et à laquelle il donna beaucoup de temps. Il étoit éloquent, s'exprimoit avec noblesse et facilité, et savoit les langues étrangères. Qu'on juge par-là de la bévue des auteurs qui avancent que ce prince ne sut pas écrire; fable puérile, à laquelle le seul amour du paradoxe peut avoir donné cours. Charlemagne parloit aussi-bien le latin que sa langue maternelle, c'est-à-dire, le tudesque; il parloit même passablement le grec, et l'entendoit parfaitement.

Outre l'école de Tours, et celle du palais qui continua sous les rois suivans, et paroît avoir été instituée à Aix-la-Chapelle, séjour ordinaire de ces princes, et dépositaire d'une riche bibliothèque, le goût du souverain et l'émulation des sujets en formèrent de distinguées en plusieurs cathédrales et en plusieurs monastères. Théodulfe d'Orléans; autre restaurateur des lettres, en établit quatre fameux dans son diocèse. Celle de Lyon ne devint pas moins célèbre. Les plus renommées dans les monastères sont celles de Corbie, de Fontenelle, de Prom, de Fulde, de Saint-Gal, de Saint-Denis, de Saint-Germain de Paris et de Saint-Germain d'Auxerre, de Ferrières, d'Aniane, et en Italie celle du Mont-Cassin. On voit par les écrits d'Alcuin quel étoit l'état des études dans ces sortes de collèges. Outre l'écriture-Sainte, c'est-à-dire la théologie, qui formoit l'objet capital à quoi se rapportoit tout le reste, on y enseignoit les sept arts libéraux, dont l'idée semble puisée dans les ouvrages de Cassiodore, et que l'on comptoit ainsi: grammaire, rhétorique, dialectique, et les quatre branches

des mathématiques ; savoir, l'arithmétique ou le calcul numérique ; la musique, alors fort exaltée, quoique très-imparfaite ; la géométrie et l'astronomie. Alcuin traite dans ses écrits de toutes ces sciences , mais comme en passant ; la plupart de ses œuvres sont des traités de théologie.

On voit dans toutes ses productions quels étoient les défauts du génie, et plus encore du goût de son temps. Les écrivains de cet âge n'ont rien d'original ; ils ne présentent que des faits décharnés, qu'un amas d'érudition mal digéré, sans ordre, sans méthode, avec des répétitions sans nombre et des longueurs accablantes. La diction n'est ni pure ni élégante, les pensées sont communes, chargées néanmoins d'ornements affectés ; les raisonnements souvent mal suivis, et peu concluants. D'un autre côté, on ne trouve presque nulle part, dans cet âge, ces saillies de la témérité qui tiennent lieu de génie, ni cette manie si funeste à la religion, de dire des choses nouvelles et extraordinaires. On y maintient la tradition dans toute sa simplicité et sa pureté. Quantité de gens à talents ne croyoient pouvoir faire un meilleur usage de leur loisir, que de transcrire les œuvres des anciens. C'est à ces temps si dépréciés, que, par une disposition tout-à-fait digne de la Providence, nous devons la plupart des bons livres de l'antiquité tant sacrée que profane : dépôt infiniment préférable aux inventions des âges postérieurs, moins cultivés encore que présomptueux. Ce qu'il y a de plus foible dans les auteurs du moyen âge, ce sont les poésies, qui ne sont guère qu'une prose mesurée, et, par la contrainte de la mesure, souvent plus plate que la simple prose.

Tout supérieur qu'étoit Alcuin aux hommes de son siècle, il ne sut pas se préserver de la contagion de leur goût. Son style a de la force, mais peu d'aménité et de politesse ; et quoique maître en grammaire, il fourmille de fautes contre les règles de cet art, particulièrement dans ses poésies, où l'on trouve, avec du génie et de la verve, peu d'élégance et de correction. Ce fut la conséquence mal tirée d'un principe de dévotion, qui lui fit interdire aux poètes chrétiens la lecture des anciens poètes, et même de Virgile. Il étoit en effet d'une éminente piété, qu'il signala spécialement par le redouble-

ment de ferveur, et les sentiments pleins de foi et de courage avec lesquels il se prépara au dernier passage (804). Sa mort, aussi exemplaire que sa vie, fournit pour long-temps une ample matière d'édification au royaume qu'il avoit éclairé pendant ses douze dernières années, qu'il y passa tout entières. Quelques martyrologes lui donnent le titre de bienheureux, et la chronique de Tours le qualifie de saint. On ne trouve pas cependant qu'on lui ait rendu aucune sorte de culte.

Charlemagne regretta sincèrement ce docteur, qu'il regardoit avec justice comme le plus habile homme et le plus bel esprit de son temps. Il parut redoubler ses soins, afin que les études qu'ils avoient établies de concert ne languissent point par la privation de ce laborieux zéléteur. Toujours il eut présentes les vues supérieures qu'il lui avoit inspirées, en lui répétant sans cesse qu'il falloit faire de toute la France une Athènes chrétienne. Les embarras du gouvernement n'ôtoient rien au roi de son application aux progrès des sciences et de la religion. Obligé d'avoir presque toujours les armes à la main, il ne faisoit la guerre qu'afin de procurer dans la paix la prospérité de l'état, et de faire fleurir dans la concorde la religion d'un Dieu immolé pour le bonheur des hommes.

Tassillon, duc de Bavière, vassal et neveu du monarque, avoit pris pour les Français tous les sentiments d'aversion de sa femme, fille de Didier, dernier roi des Lombards. Arichise, autre gendre de Didier, redoutable par la situation de son duché de Bénévent, promettoit à l'impératrice Irène, alors brouillée avec les Français de prendre son parti, pourvu qu'elle le déclarât patrice de Naples et de Sicile. Adalgise, propre fils de Didier, et toujours réfugié à Constantinople, se préparoit à rentrer en Italie, et ne se proposoit rien moins que de remonter sur le trône de ses pères. Aux extrémités du Nord et de l'Occident, les Saxons si souvent domptés et jamais soumis, n'attendoient qu'une occasion pour courir aux armes. Enfin les Huns ou Hongrois, qui habitoient la Pannonie à l'Orient, avoient déjà deux armées toutes prêtes contre Charlemagne, l'une pour entrer en Bavière au secours de Tassillon, et l'autre pour aller en Italie soutenir Adalgise.

Le roi fut averti de tout, et fit face à tout. Il se trouvoit pour la troisième fois en Italie, où il passa l'hiver de l'année 787. Il marcha de Rome à Capoue contre le duc de Bénévent, qu'il reçut à composition pour éviter la ruine des églises et des monastères. De retour à Rome, il ajouta à la première donation qu'il avoit faite à l'église romaine, les villes qu'il venoit de prendre sur le duc de Bénévent, et dont Capoue est la plus considérable. Le duc de Bavière craignit de voir l'orage grossi de la sorte, fondre tout entier sur ses états, et il se mit en devoir de le conjurer, mais avec des modifications déplacées et des procédés sans franchise, que le pape lui-même prit pour des parjures assez mal palliés; c'est pourquoi il déclara (et c'est la première décision pontificale de cette nature) que le roi Charles et son armée ne seroient pas comptables des maux que la guerre causeroit en Bavière. Les lieutenants du monarque défirent en cette province et dans celle du Frioul, les Huns auxiliaires du Bavaois. Le duc fut pris et amené en France, où on le convainquit juridiquement de trahison en plein parlement. Les seigneurs le condamnèrent à la mort (788); mais le roi se contenta de le faire tondre, et de le renfermer dans l'abbaye de Jumiège¹. D'un autre côté, Adalgise, fils du roi Didier, fit trop tard sa descente en Italie avec l'armée des Grecs. Arichise, duc de Bénévent, étoit mort dans l'intervalle, et son fils Grimoald demeurant fidèle aux Français, toutes les mesures du prince lombard se trouvèrent entièrement rompues : il ne put donner que de foibles combats, où il fut presque toujours battu. Enfin il se vit obligé de retourner à Constantinople, et de faire sans espoir le triste personnage d'un prince exclu du trône de ses pères, après des tentatives si peu honorables pour le recouvrer.

Le roi, vainqueur de tant d'ennemis, songea à marier son fils aîné. Il jeta les yeux sur la fille d'Offa, roi des Merciens, tout-puissant en Angleterre, où il avoit réduit plusieurs autres princes à une dépendance absolue. Digne émule de Charlemagne, dont il acquit la confiance par la ressemblance des vertus, il ne cessoit de signaler son zèle pour l'Eglise. Il fut la

¹ Egin. an. 788.

cause principale de deux conciles qui se tinrent, l'un dans un lieu deses états qu'on ne nomme point, l'autre à Calcuith (787), au pays de Northumbre¹. Les deux rois Offa et Elfuold, chacun dans le lieu de sa domination, s'assemblèrent avec les grands, les évêques et les légats du saint siège. Les princes voisins, et nommément Chuniulfe, roi d'Ouessex, accédèrent à ces résolutions diverses; de manière que ces deux conciles tinrent lieu d'un concile général de toute l'Angleterre. On y interdit plusieurs observances également bizarres et superstitieuses, comme de servir à l'autel ayant les jambes nues, d'offrir le saint sacrifice dans des vases de orne, de se teindre ou déchiqueter la peau à la manière des Pictes, de manger de la chair de cheval, de consulter les augures ou les sorts pour la décision des procès. Afin d'empêcher l'abus très-commun des conjonctions illicites, on exclut les bâtards de toute succession. Les princes mêmes, à moins d'être nés en légitime mariage, sont déclarés inhabiles au trône, et l'on défend aux électeurs ordinaires, évêques et seigneurs, de leur donner leur suffrage. On défend encore d'imposer aux églises de plus grands tributs que ne permet la loi romaine et la coutume des princes pieux.

Quoique Charlemagne fût très-flatté de l'alliance d'un prince aussi puissant et aussi chrétien qu'Offa, elle n'eut cependant pas lieu. Le roi des Merciens demandoit en même temps une fille de France pour son fils; et le monarque français, par un de ces foibles qu'on trouve dans les plus grands hommes, ne put se résoudre à marier sa fille en pays étranger. Charles parut alors s'appliquer plus que jamais à procurer le bien de la religion. On compte un grand nombre de conciles qu'il fit célébrer pour la réformation des abus, et pour mettre en vigueur, dans les diverses églises, les lois et les canons des conciles précédents dont nous croyons devoir épargner la répétition à nos lecteurs. Dans ses actes même de législation civile, tout annonçoit l'esprit de foi et de piété, des idées tout évangéliques, une entière dépendance du roi des rois, dont il se disoit le foible représentant. On lit encore au commencement de l'un de ses édits, cette inscription mémorable: « Jésus-Christ

¹ Tom. VI, Conc. p. 1861.

régnant à jamais, Charles, par la miséricorde divine, roi et administrateur du royaume des Français et des Lombards. » Il met à la tête de l'empire le monarque éternel, dont il ne prétend que faire exécuter les ordres. Il n'accumule pas, à la manière des conquérants, les titres fastueux de tant de princes et de nations qu'il avoit soumis; il ne fait mention de son autorité, que pour s'en rappeler la charge onéreuse. Après avoir exposé les lois faites pour la multitude des prêtres et des diacres, il ajoute que pour les évêques, il croit suffisant de les rappeler en général à celles qui ont été établies par leurs prédécesseurs. « Quant au siège apostolique, poursuit-il, rien ne peut dispenser de l'honorer et de lui marquer une juste obéissance, quand bien même il imposeroit un joug qui paroît insupportable¹. »

Le génie de ce prince, plus grand que son empire, étendoit sa bienfaisance au delà des mers, bien loin de ses vastes domaines². Il envoya en Afrique, en Egypte et en Syrie, des personnes de sa cour pour distribuer des sommes considérables aux fidèles qui gémissaient sous le joug des Musulmans, et surtout à Jérusalem, où le tombeau du Fils de Dieu attiroit particulièrement ses libéralités. Il fit aussi remettre des présents magnifiques au calife Aaron, pour l'engager à traiter favorablement les chrétiens de sa domination; ce qui rendit leur sort au moins supportable sous le joug de ce prince infidèle, tout dévot musulman qu'il étoit. Aaron ayant d'ailleurs de grandes qualités, il sut apprécier celles de Charlemagne, se lia d'amitié avec lui, et lui renvoya des présents curieux (799), entre lesquels on admira surtout une horloge d'un travail unique, et un éléphant, le premier, dit-on, qui eût paru en France; mais le don le plus agréable à un prince qui ménageoit les infidèles en faveur des chrétiens, ce furent les clefs du sépulcre qu'Aaron lui fit présenter, comme pour lui transmettre la propriété de ce lieu saint, qui est encore sous la protection spéciale de nos rois.

La bienfaisance de Charlemagne étoit bien plus grande encore, et vraiment paternelle, envers ceux des fidèles que la Providence lui avoit donnés pour sujets. Il s'occupoit l'été de

¹ Di. 19. c. 3. Conc. Tribur. c. 30. — ² Theg. c. 7.

ses expéditions militaires, et l'hiver il s'appliquoit à faire fleurir la prospérité et l'abondance dans tous les ordres de l'état. On faisoit en une infinité d'endroits des magasins de blé, d'orge, de productions de toute espèce, que ses pourvoyeurs, en sa présence, livroient aux pauvres pour la moitié du prix ordinaire : spectacle touchant pour les êtres les moins sensibles ! On voyoit ce monarque, souverain de la plus belle partie du monde, et arbitre de tout le reste, non-seulement présider à ces distributions, mais descendre dans tous les détails de ce qui pouvoit contribuer au soulagement de son peuple.

Tant de mérite et de puissance ne le mit pas à l'abri d'un affront sensible de la part des Grecs, ou de la foible politique de leur impératrice. Irène, qui à l'amour de la religion allioit la passion du commandement, rompit par ce principe le mariage qui étoit arrêté depuis six ans entre l'empereur son fils, et la princesse Rotrude, fille de Charlemagne. Elle eut peur qu'une alliance auguste ne tirât son fils de la dépendance où elle s'étudioit à le retenir, et que ce prince, après avoir pris les rênes de l'empire, si son indolence naturelle venoit à s'en laisser, ne les remit à une épouse qui ne pouvoit manquer de se faire aimer, plutôt qu'à une mère impérieuse qui le tenoit dans une contrainte éternelle. Charles, qui aimoit ses enfants jusqu'à la foiblesse, renonça volontiers à cette alliance étrangère, sur le premier soupçon qu'il eut de la légèreté injurieuse d'Irène.

Dès la même année (778), l'empereur Constantin fut marié, presque malgré lui, à une jeune Arménienne de basse naissance, nommée Marie. L'année suivante, la division éclata entre l'empereur et l'impératrice mère. Il regrettoit sans cesse la princesse Rotrude, et l'appui du monarque français, dont la puissance se rendoit respectable par toute la terre. Les courtisans profitèrent de l'occasion pour intriguer chacun selon ses vues. Les jeunes seigneurs surtout lui répétoient sans cesse qu'il étoit honteux à un empereur de ne jouir d'aucune autorité à l'âge de vingt ans, et de disputer sans succès quelque partie du crédit à son sujet Staurace qui l'avoit tout entier; qu'il étoit temps de dépouiller d'un pouvoir usurpé une mère impérieuse qui prétendoit le tenir dans une tutelle sans terme. Il prit enfin sa résolution, se montra aux troupes, leur fit

quelques largesses, et fut déclaré seul empereur au mois d'octobre de l'an 790; mais moins de deux ans après un pareil coup d'éclat, ce léger et foible prince se laissa persuader par sa mère même de la déclarer derechef impératrice.

Il fit un usage non moins imprudent de son pouvoir, en répudiant l'impératrice Maric, et en la forçant à se faire religieuse, sur l'imputation calomnieuse qu'elle avoit voulu l'empoisonner : crime plus que superflu dont tout l'opprobre retomba sur lui-même. Personne ne douta de son vrai motif, quand on le vit épouser aussitôt après une des suivantes de la princesse, nommée Théodote (795). L'ambitieuse Irène qui l'avoit obligé à contracter son premier mariage, l'excita elle-même à le dissoudre, par une noirceur presque inconcevable dans le cœur d'une mère, afin de lui attirer l'animadversion de tout l'empire, et de reprendre elle seule toute l'autorité du diadème¹; en quoi elle eut un succès qui passa ses espérances.

Constantin, impatient de célébrer son fatal mariage, envoya chercher en grande hâte le patriarche Tarasius. Dès qu'il l'aperçut, il alla le recevoir avec tous les signes des plus flatteurs de la confiance et de la distinction. Il ne se contenta point de le faire asseoir à ses côtés, selon la coutume des empereurs à l'égard des patriarches, mais il prit avec lui le langage et l'air respectueux d'un fils, et lui protesta qu'il l'avoit toujours regardé comme son père. Il ajouta qu'en revanche il se promettoit, de son affection paternelle, qu'il voudroit bien concourir à le soustraire aux attentats d'une parricide méprisable, qu'il avoit portée de la fange sur le trône, et qui pour reconnaissance vouloit le faire périr par le poison. A cette imputation qui ne méritoit pas une réfutation sérieuse, le patriarche ne répondit qu'en gémissant sur la honte dont l'empereur alloit se couvrir à la face de toutes les nations, et sur l'impossibilité où l'on seroit de réprimer l'adultère et tous les excès de la débauche après un si énorme scandale. Il déclara nettement au prince, qu'il ne se prêteroit jamais à sa passion; il alla jusqu'à le menacer de fulminer l'anathème contre lui; et s'il n'en vint pas à l'exécution, c'est que ce jeune prince, emporté par sa

¹ Theoph. an. v. 396. — Vit. S. Taras. c. 7. ap. Boll. t. v. p. 584.

passion, menaça à son tour de prendre le parti encore très-nombreux des iconoclastes. Mais quand un souverain veut le crime, il est toujours sûr d'être secondé. Au défaut du saint patriarche, l'indigne économiste de son église, l'abbé Joseph, qui étoit prêtre, bénit le mariage adultère, au grand scandale non-seulement de Constantinople, mais des provinces les plus éloignées. Bientôt les gouverneurs et les autres personnes qualifiées se faisant un jeu des liens sacrés du mariage, ou chassèrent leurs femmes, ou prirent plusieurs épouses à la fois; de toute part la licence et la dissolution se montrèrent tête levée avec une audace révoltante.

Deux hommes de Dieu, Platon et son disciple Théodore, furent presque les seuls qui se déclarèrent ouvertement contre ce désordre : solitaires admirables dont la conversation et tous les intérêts étoient déjà dans le ciel, et qui, se dispensant des règles communes de la condescendance, se séparèrent courageusement de la communion de l'empereur¹. Platon, d'une famille considérable, et connu depuis long-temps à la cour qu'il avoit quittée avec tous ses biens et ses espérances pour se consacrer à Dieu, étoit généralement révérend comme homme de rare sagesse et d'une sainteté consommée. Malgré l'éclat de sa retraite et de sa vertu, il s'étoit tenu si bien caché durant la longue et violente persécution de Constantin-Copronyme, que ses plus proches parents ignorèrent s'il vivoit encore. L'impératrice Irène ayant pris la défense des catholiques, aussitôt après la mort du tyran, Platon reparut à Constantinople, où il fit des conversions sans nombre. On lui offrit l'évêché de Nicomédie; mais loin de reprendre aucun engagement avec le monde, il porta sa famille entière à y renoncer; et tous ensemble fondèrent le monastère de Saccudion près de Constantinople. Contre la pratique ordinaire, il n'y voulut point d'esclaves, tant par humilité religieuse, qui lui faisoit révérend tout particulièrement les derniers mêmes des hommes comme les images de Dieu, que par un soin extrême de la pureté, à raison des femmes servies qu'on ne pouvoit pas raisonnablement séparer de leurs maris. Il eut d'abord plusieurs autres monas-

¹ Vit. S. Plat. ap. Bull., t. v, p. 364; Vit. S. Theod. per Mich.

tères pour imitateurs, malgré le ridicule qu'on ne manqua point de donner à cette sorte de réforme

Saint Platon, âgé d'environ soixante ans, étoit au plus haut point de sa réputation, quand Constantin, fils d'Irène, contracta le mariage honteux que ce saint abbé, aussi-bien que saint Théodore son neveu et son successeur crurent devoir désapprouver hautement. Outre les craintes humaines, Théodore eut à surmonter les liens de la chair et du sang; car il étoit parent de Théodote, cette épouse adultère que Constantin venoit de subroger à l'épouse légitime. Tout furieux qu'étoit l'empereur, il tenta cent moyens divers, afin d'amener les deux saints à une lâche complaisance. Il leur députa d'habiles sollicitateurs; il leur fit écrire plusieurs lettres, tantôt flatteuses, tantôt terribles et foudroyantes. Il envoya Théodote elle-même à son parent Théodore. Tout étant inutile, il vint en personne au monastère de Saccudion : mais Théodore, déjà installé à la place de son oncle, ni aucun des religieux, ne se présentèrent pour recevoir le prince; aucun ne lui parla, tous l'évitèrent comme s'il eût déjà été excommunié. Il fallut s'en retourner chargé de confusion, et d'autant plus bouillant de colère, que la honte l'empêchoit d'éclater. De retour au palais, il envoya de cruels émissaires qui déchirèrent à coups de fouet l'abbé Théodore, et de tous ses membres firent couler autant de ruisseaux de sang. On traîna saint Platon au monastère de l'abbé Joseph, le même qui avoit célébré le second mariage de l'empereur, et on l'enferma dans un cachot obscur, où on ne lui donnoit à manger que par un trou fait à la porte. On dispersa sept cents solitaires, tant de Saccudion que des monastères voisins, qui, à l'exemple de Platon et de Théodore, refusoient de communiquer avec l'empereur.

Les évêques voisins de la cour se taisant dans la crainte sans doute d'un plus grand mal, il parut à de saints solitaires qui n'avoient plus d'intérêt dans ce monde, que leur zèle inflexible étoit le seul moyen suffisant pour résister au débordement de l'impudicité, et préserver d'une entière subversion la base religieuse des conjonctions chrétiennes. C'est ainsi que s'en exprima l'abbé Théodore du lieu où il fut banni, et d'où il ne cessoit d'écrire pour la défense de la sainte pureté. « Les flat-

teurs, disoit-il, prétendent qu'à l'égard des souverains il ne faut pas suivre l'évangile à la rigueur; pourquoi donc est-il écrit que les grands seront jugés avec une plus grande sévérité que les petits? Le prince a-t-il une autre loi et un autre législateur que les sujets? Se croit-il un Dieu, pour ne reconnoître d'autre règle que ses désirs? et s'il lui est libre de s'abandonner à l'adultère, sera-t-il défendu à ses sujets de l'imiter?» Le saint abbé fit passer ses sentiments dans le cœur des évêques de la Chersonèse, du Bosphore et des lieux voisins, qui excommunièrent l'empereur. Platon fut même comblé d'éloges non-seulement pour sa fermeté, mais pour sa prudence, par le pape Léon III, à qui, de son exil à Thessalonique, il fit parvenir un compte exact de tout ce qui s'étoit passé.

Adrien, premier du nom, étoit mort dès le 25 décembre de l'an 795, après un pontificat de vingt-trois ans dix mois et seize jours, l'un des plus glorieux, et le plus long de tous depuis saint Pierre jusqu'à notre temps. Il fit un aussi saint usage que ses derniers prédécesseurs, du grand accroissement de la puissance et des richesses du saint Siège. Le nombre des églises et des autres édifices de piété qu'il construisit ou répara, est prodigieux. Il employa jusqu'à treize cent quatre-vingt-quatre livres d'or, et dix-sept cent soixante livres d'argent, en vases et en ornements sacrés. Il trouva encore moyen de fournir à la réparation des murs de Rome, et à la construction de plusieurs aqueducs. Dans ses bulles datées tantôt de son pontificat, tantôt du patriciat de Charlemagne, et quelquefois encore du règne des empereurs, on observe une variété qui prouve entre autres choses que l'autorité souveraine n'avoit point encore chez les Romains son attribution fixe et bien décidée.

Le jour même de la sépulture d'Adrien, le lendemain de sa mort, on lui donna pour successeur Léon III, romain de naissance, et formé dès son bas âge aux vertus et aux sciences cléricales dans le palais de Latran. La pureté de ses mœurs, son éminente piété, sa charité, sa douceur jointe à l'amour de la justice et à une grande fermeté de courage, son éloquence insinuante, et ces grâces ingénues du discours qui annoncent autant les qualités du cœur que celles de l'esprit, lui avoient tellement concilié l'estime et l'affection publique, qu'il fut élu

avec le plus grand empressement et tout d'une voix, sans nulle exception, par les évêques, les grands, le clergé et le peuple. Il étoit prêtre du titre de sainte Susanne, et fut ordonné évêque dès le lendemain de son élection. Naturellement grand et généreux, il ne tarda point à se signaler par ses libéralités toujours sagement réglées, mais très-abondantes, surtout à l'égard du clergé, dont il augmenta considérablement les rétributions. Il se proposoit de lui fournir une facilité nouvelle, et des motifs sans réplique d'exercer à son tour la bienfaisance chrétienne.

Dès qu'il eut pris possession du siège apostolique, il prépara la grande révolution qui ne devoit pas tarder à se consommer dans le gouvernement de Rome et de tout l'empire d'Occident. Il envoya (796) à Charlemagne les clefs de la confession de saint Pierre, avec l'étendard de la ville, et l'invita à venir recevoir, en sa qualité de patrice ou protecteur des Romains, leur serment de fidélité, et les témoignages sincères de leur obéissance. Le monarque députa en son lieu Engilbert, abbé de Saint-Riquier, personnage des plus considérables de son temps par les grandes places qu'il occupa d'abord dans la monarchie, par son érudition qui lui fit donner le surnom d'Homère, par les talents d'agrément qui le rendirent le jeune seigneur le plus aimable de la cour, par ses liaisons même avec la princesse Berthe, fille de Charlemagne; enfin, par sa retraite édifiante du monde, par sa solide et constante piété qui l'a fait mettre au nombre des saints. Tels étoient les ministres du sage monarque.

Il chargea Engilbert d'une réponse conçue en ces termes :
« Ayant reçu, avec vos lettres, le décret de votre élection, nous avons ressenti la plus vive joie de l'unanimité avec laquelle on l'a faite, comme aussi de ce qu'on nous rend la fidélité et l'obéissance qui nous est due. Tout étoit préparé pour envoyer à votre prédécesseur de sainte mémoire, par Engilbert, l'un de nos plus chers serviteurs, les dépouilles qu'il a plu au Dieu des armées de nous accorder sur les ennemis barbares de son nom, quand nous avons appris la perte que je ne cesse de

¹ Anact. in Leon. III. — ² Alcuin. ep. 84.

pleurer. Il est vrai que l'apôtre défend qu'on s'afflige de la mort de ses amis : mais je ne pleure pas Adrien ; je suis persuadé qu'il vit avec Jésus-Christ. L'aimant toutefois comme je l'aimois, il m'est impossible de parler de lui, ni de m'en ressouvenir, sans verser des larmes. C'est à vous, digne successeur de ce digne pontife, de tempérer l'amertume de mon chagrin, en concertant selon ses vues, avec Engilbert, ce qu'il y a de mieux à faire pour l'exaltation de l'Eglise de Dieu, pour la dignité sainte dont vous êtes revêtu, et pour le véritable honneur de mon patriciat. Car, afin de mériter la bénédiction apostolique et la gloire d'être toujours le protecteur du saint Siège, je veux garder inviolablement avec votre Sainteté le traité que j'ai fait avec votre prédécesseur. C'est à nous, avec le secours du Seigneur, de défendre en tous lieux par nos armées l'Eglise de Dieu, au dehors contre les incursions et les ravages des infidèles, et au dedans contre les hérétiques. Mais c'est à vous, très-saint Père, à lever pour nous les mains au ciel, afin que, par vos prières et par la grâce de Dieu, le peuple chrétien triomphe de tous les ennemis de la religion, et que le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ soit glorifié dans l'univers.» Les dépouilles des barbares dont il est fait mention dans cette lettre, consistoient dans les trésors que les généraux français avoient rapportés de Pannonie, après avoir pillé la capitale des Huns, et dont le roi envoyoit une partie considérable au pape Léon, qui ne put fournir que par-là aux prodigieuses entreprises de sa charité.

Outre la lettre qu'Engilbert devoit remettre au pape, Charlemagne avoit confié à cet abbé une instruction secrète, où ce grand prince, occupé du gouvernement de la moitié du monde, ne se montre pas seulement chrétien et vertueux, mais homme intérieur et capable de faire aux états les plus saints des leçons de la perfection sublime où ils doivent tendre : « Si moyennant Dieu, lui disoit-il, vous arrivez en bonne santé auprès du pontife apostolique notre père et notre seigneur en Jésus-Christ, toutes les fois que vos entretiens avec lui vous en fourniront une occasion naturelle, ne man-

quez pas de lui insinuer la manière dont on doit vivre dans une place telle que la sienne, et tout ce qui importe au gouvernement de l'Eglise, a la manutention des saintes règles; mais pour le faire avec plus de succès, étudiez bien la disposition de son esprit, représentez-lui souvent et habilement le peu que doit durer l'élévation où il est ici-bas, et la grandeur des récompenses destinées pour toujours au ministre fidèle qui remplit de si saints devoirs. Dieu veuille, mon cher Engilbert, gouverner votre langue et le cœur de Léon! qu'il se montre le digne chef de l'Eglise; qu'il nous soit bon père; que le père commun que nous avons dans le ciel, et dont il tient la place sur la terre, lui donne de si bien nous conduire durant les jours qui nous restent à vivre, qu'enfin nous obtenions tous le repos qui ne finira plus.»

Les rois anglais signalèrent avec le même empressement leur attachement pour le Siège apostolique. Sitôt que le roi Cénulphe eut appris l'élection de Léon III, il lui écrivit pour se soumettre à la même dépendance qu'Osfa son prédécesseur dans le royaume des Merciens, et pour le prier de le regarder comme son fils adoptif¹. Il en obtint le rétablissement de l'archevêché de Cantorbéry dans tous ses droits primitifs, tant pour l'ordination et la confirmation des évêques, que sur les monastères; à quoi le roi défunt avoit dérogé par inimitié pour l'archevêque Lambert. Il y eut à ce sujet un concile à Beccandeld (799), et vers le même temps Cénulphe en fit tenir un autre pour le rétablissement de la discipline et l'observation de la Pâque. Ce dernier fut célébré à Sinchal dans l'Estanglie (aujourd'hui Tinklei en Angleterre), dont le royaume avoit été éteint en 793 par la mort du roi Ethelbert, honoré comme martyr. La descente que les Normands ou Danois avoient faite peu auparavant en Angleterre, où ils commençoient à donner ces scènes d'honneur que nous verrons bientôt désoler toutes les côtes de l'Océan, le pillage, les embrasements, les désordres de toute espèce fournissoient une ample matière de réparation au zèle du roi et des évêques.

Les chrétiens d'Espagne ne donnèrent pas moins de con-

¹ Tom. VII, Conc. p. 1109.

tentement au pape Léon, que ceux de France et d'Angleterre. Dès la première année de son pontificat, la troisième du règne d'Alphonse, ce prince, surnommé le Chaste pour avoir gardé la continence avec son épouse Bertinalde, française de naissance, Alphonse si digne par-là de la protection du ciel contre la nation dissolue des Maures, remporta sur eux une victoire des plus extraordinaires par la multitude des infidèles qui restèrent sur le champ de bataille, et par le nombre des places qu'il leur enleva, entre lesquelles on compte Lisbonne¹. Mais il s'attacha beaucoup plus à réparer les villes ruinées, qu'à s'étendre dans des provinces presque désertes, qu'il ne pouvoit repeupler sans épuiser ses premiers états encore très-bornés. Il gagna beaucoup d'autres batailles pendant cinquante-un ans que dura son règne; et s'il essuya quelques échecs, ils ne purent ôter aux chrétiens d'Espagne l'ascendant qu'il leur avoit donné sur les infidèles. On verra leur puissance aller toujours croissant depuis cette époque. C'est sous ce beau règne qu'on découvrit à Compostelle (en 806 selon les uns, et en 816 suivant les autres,) un corps saint et miraculeux et que les Espagnols révèrent depuis si long-temps comme reliques de saint Jacques le Majeur. Alphonse y bâtit une église en l'honneur de cet apôtre. Sa piété, égale à sa valeur, lui en fit construire plusieurs autres, dont celle d'Oviédo est la plus remarquable. Il y déposa l'arche fameuse qui contenoit les reliques emportées par les anciens chrétiens d'Espagne dès le temps de l'invasion des Sarrasins, et qu'ils regardèrent constamment comme la sauve-garde de leurs nouveaux états. Il établit sa cour près de ce dépôt sacré, et fut ainsi le premier qui fixa sa résidence à Oviédo.

Il s'en falloit beaucoup que la cour fournît en Orient les mêmes spectacles d'édification. Au scandale de l'adultère et d'une débauche effrénée, on vit joindre celui de la perfidie, de la révolte et du parricide. Irène qui applaudissoit publiquement à la passion de l'empereur son fils, ne cessoit de le décrier sous main, et de lui enlever en toute rencontre le cœur de quelqu'un de ses officiers. Le masque de la piété et du dé-

¹ Sebast. Salmant. p. 51.

tachement dont elle savoit si bien se couvrir, lui donna toute facilité pour lier sa partie contre un jeune prince malhabile, mal servi, et tout entier occupé de ses folles amours. La conjuration formée lentement fut promptement exécutée. On arrêta l'empereur à l'improviste¹; on lui creva les yeux sur-le-champ, et avec tant de violence, qu'il en perdit la vie le 19 août 797. Irène sortit du palais tout échevelée, versa des torrents de larmes, promit de venger la mort de son fils, et pour gagner le peuple par une voie plus sûre que ses regrets équivoques, elle le déchargea de tous les impôts. On la proclama de nouveau impératrice. Elle rappela les moines qui avoient été exilés pour la défense de la fidélité conjugale. Saint Platon et saint Théodore furent plus révéérés que jamais; mais ils se dérochèrent incontinent à tous les honneurs, et retournèrent avec empressement à leur solitude. Bientôt après il leur fallut abandonner le monastère de Saccudion, pour éviter les insultes des Musulmans qui faisoient des courses jusqu'aux portes de Constantinople. L'impératrice et le patriarche demandèrent à Théodore, comme une grande faveur, de vouloir bien s'établir dans la ville même au monastère de Stude, ainsi appelé du nom de son ancien fondateur Studius, patrice et consul. Cette maison ruinée par la persécution de Copronyme, commençoit à se rétablir; mais elle ne comptoit encore que douze moines. Théodore y transféra ses disciples, qui montèrent jusqu'au nombre de mille, formèrent la communauté la plus célèbre de la ville impériale, et firent donner au saint abbé le surnom de Studite. Saint Platon craignant qu'on ne l'obligeât à reprendre au moins en partie le gouvernement d'une institution si importante, embrassa la vie de reclus, et avec une humilité qui tira les larmes des yeux, ce vieillard blanchi dans les exercices de la vie parfaite, en présence d'un grand nombre de personnes assemblées exprès, fit vœu d'obéissance à son neveu Théodore². Il se renferma aussitôt après dans une cellule fort étroite et fort incommode, où il eut encore la dévotion de s'enchaîner par le pied, mais il tenoit cette chaîne si soigneusement cachée, que presque per-

¹ Theoph. an. 7. p. 398. — ² Vit. S. Plat. c. 6.

sonne n'en eut connoissance. Dans cet état, il s'occupoit perpétuellement à la méditation des choses éternelles, aux plus vils travaux des mains, ou tout au plus à donner quelques avis salutaires aux frères qui venoient le consulter.

Irène, après l'odieuse révolution dont elle se disculpoit assez mal, envoya des ambassadeurs et des présents à Charlemagne. Elle craignoit qu'avec tant de sujets de plainte qu'il avoit d'elle, il ne saisît cette nouvelle occasion pour s'emparer du reste de l'Italie ; mais ce prince éclairé laissant à Dieu le soin de punir ceux qui n'ont point d'autre juge, s'efforça tout au contraire d'effrayer à jamais l'audace et la révolte dans la personne de deux parricides qui osèrent, dans ces conjonctures, porter leurs mains sacrilèges sur la première tête du monde chrétien. Deux mauvais prêtres, seuls capables de pareils attentats, Pascal, primicier de l'église romaine, et Campule, son trésorier, tous deux parents du feu pape Adrien, assaillirent avec une troupe de scélérats le pape Léon, sorti à cheval du palais de Latran¹. (799). Ils jetèrent par terre le Pontife, le maltraitèrent avec fureur, et poussèrent l'impiété et la barbarie jusqu'à lui couper la langue et lui crever les yeux. De la rue ils le traînèrent au monastère de Saint-Sylvestre, où ils réitérèrent leurs cruautés pour s'assurer que jamais il ne feroit usage de la vue ni de la parole. Peu après néanmoins il recouvra l'une et l'autre dans la ville de Spolète, où le transporta le duc Minigise, qui étoit accouru à son secours avec ses troupes. Les auteurs et tous les personnages les plus graves du temps donnèrent cette guérison pour un miracle, avec un concert sur le fait et les circonstances, qu'une critique raisonnable ne sauroit mépriser. C'est un miracle, dit Théodulfe d'Orléans, que le pape continue à voir et à parler, si ses assassins ont exécuté le projet qu'ils avoient formé de lui couper la langue et de lui crever les yeux; et s'ils ne l'avoient pu exécuter, ayant eu le pontife si long-temps en leur pouvoir, ce seroit un autre miracle encore plus difficile à croire. Aلعuin parla aussi de cette guérison comme d'un miracle constant.

Charlemagne sensiblement affligé de l'outrage fait au père

¹ Egin. Loisel. Coint. an. 799. Théoph. au. 7 Const.

commun de tous les fidèles, envoya sans délai une ambassade à Léon, qui ne pouvoit recevoir une consolation plussensible, et qui prit le parti de venir trouver son puissant et généreux défenseur. Le roi alla l'attendre à Paderborn, d'où il envoya son fils Pépin au-devant de lui, avec l'archichapelain Hildebalde, le comte Anschaire, et plusieurs autres seigneurs à la tête d'une troupe nombreuse. Il s'avança lui-même à sa rencontre à quelque distance de la ville, suivi de toute son armée, et précédé du clergé en ordre de procession. Quand on aperçut le souverain pontife, le roi fit halte, partagea ses troupes en trois corps, et se tint à la tête du centre. Le clergé se divisa aussi en trois chœurs. A l'arrivée de Léon, les ecclésiastiques et les gens de guerre se prosternèrent par trois fois, le pape faisant à chaque fois une prière. Le roi et le pontifes' avancèrent chacun de son côté pour s'embrasser; ce qu'ils ne purent faire qu'en versant des larmes. Cependant les Français qui ne détournoient point leurs yeux du pontife, et qui lui voyoient faire usage des siens, ainsi que de sa langue (car il entonna aussitôt l'hymne *Gloria in excelsis*), ne pouvoient revenir de leur surprise après ce qu'ils avoient appris de ses cruels traitements. On marcha ainsi comme en triomphe jusqu'à l'église où l'on rendit à Dieu de solennelles actions de grâces avant d'entrer au palais.

Pendant le séjour que le pape Léon fit à Paderborn, il consacra la belle église que le roi venoit de faire bâtir en cette ville, et y mit des reliques de saint Etienne qu'il avoit apportées de Rome, pour la préserver à l'avenir de la fureur des barbares qui y avoient déjà porté plusieurs fois l'incendie. Auparavant elle avoit dépendu de l'évêque de Wurtzbourg; mais à cause de la distance des lieux et de la multiplication des fidèles, on l'avoit érigée depuis peu en évêché, et on lui avoit donné pour premier évêque le saxon Hatumar, barbare d'origine, mais qui avoit comme changé de nature en recevant la vie de la grâce, et qui ayant été mis dès son enfance en ôtage auprès de Charlemagne, profita si bien tant dans les lettres que dans la vertu, qu'on ne trouva personne plus digne que lui de cet important ministère. Ce siège demeura sujet à la métropole de Mayence, comme celui de Wurtzbourg.

Vers le même temps on institua Théodoric premier évêque de Slavonie, c'est-à-dire, des peuples, partie Huns et partie Slaves, qui habitoient à l'orient du diocèse de Saltzbourg, jusqu'à l'endroit où le Drave se décharge dans le Danube¹. Le prince Pépin, fils de Charlemagne, ayant étendu jusque là l'empire français par ses victoires sur les Huns, le monarque profita de la vacance où se trouvoit le siège de Passau par la mort de l'archevêque Valderic, pour faire rendre à l'église de Saltzbourg la dignité de métropole de Bavière, qu'elle avoit eue autrefois. En même temps il chargea le nouvel archevêque nommé Arnon, d'aller dans les terres conquises établir ou affermir la religion. Arnon s'y employa de bonne grâce : il y fit beaucoup de bien ; mais il en vit infiniment plus à espérer pour un évêque qui se devoit uniquement à ce peuple. Il sacra Théodoric, le conduisit sur les lieux, et lui donna tout pouvoir de bâtir et dédier les églises, d'en instituer les ministres, de leur prescrire la discipline convenable, à la charge seulement de reconnoître la supériorité du siège de Saltzbourg. Arnon ne se dispensa pas pour cela de travailler autant qu'il le pouvoit à cette abondante moisson. Il savoit admirablement gagner la confiance tant des grands que du peuple. Il avoit acquis tant d'autorité sur leur esprit, qu'il en obtenoit tout ce qu'il souhaitoit, non-seulement en leur écrivant des lettres éloquentes, mais en leur faisant présenter son nom, ou même un morceau de papier blanc. Il avoit mille ressources pour en venir à ses fins, et mettre l'évangile en recommandation. Quand il assistoit aux assemblées où les chefs de peuplades paroissoient dans tout leur faste barbare avec une suite innombrable d'esclaves, il distinguoit entre ceux-ci tous ceux qui étoient chrétiens, les faisoit manger à sa table, et leur versoit lui même à boire dans des coupes dorées, tandis que leurs maîtres encore païens restoient comme oubliés au dehors, avec des viandes et du vin cependant, mais sans que personne se mit en devoir de les fêter, ni de les servir. Ceux-ci ne manquoient pas de demander la cause d'une si étrange différence. Alors on répondoit : Souillés, comme vous l'êtes, par vos pé-

¹ Vit. S. Rup. ap. Canis. l. VI.

chés personnels et par l'impureté de vos idoles, vous n'êtes pas dignes de communiquer avec ceux qui ont été purifiés dans le bain du salut. Ces leçons accommodées à la dureté de leur génie les excitoient à se faire instruire, et à demander le baptême avec empressement.

Ainsi se faisoit tout à tous l'archevêque Arnon, homme propre aux négociations les plus délicates, et capable de traiter avec les personnages du premier mérite. Il fut un des commissaires de confiance que Charlemagne envoya l'an 799 à Rome, pour arrêter les troubles que Pascal et Campule continuoient à y fomentier. Ces deux scélérats n'ayant pas pu par la violence perdre le pape Léon, intentèrent contre lui des accusations en forme, relatives au moins en partie au gouvernement temporel, et ils en firent passer le libelle au roi¹. Elles tombaient sans doute par la qualité seule des accusateurs, et le judicieux monarque n'en fit pas grand cas; mais il étoit persuadé que même un faux air d'arrêter le cours de la justice peut occasionner des inconvénients fâcheux. Il envoya donc sur les lieux d'où venoit la plainte, d'autres prélats avec Arnon, et d'autres seigneurs, en tout sept évêques et trois comtes. Ils examinèrent l'affaire avec attention, et trouvèrent le pape innocent dans tous les chefs, et renvoyèrent au monarque en dernier ressort, le jugement des accusateurs, qui devinrent ainsi les accusés. Le pape Léon rentra dans Rome comme en triomphe : le clergé, les seigneurs, le sénat, la milice, les religieuses mêmes vinrent au-devant de lui portant des étendards et chantant des cantiques.

L'année suivante, le roi entreprit, pour la quatrième fois, le voyage de Rome. Le pape vint à sa rencontre à quatre lieues de la ville. Tout le peuple étoit sorti en foule, et célébroit les beaux faits du roi dans toutes les langues; car dans cette grande ville, réputée surtout alors la patrie commune des chrétiens, il y en avoit toujours un nombre considérable de toutes les nations de l'univers. Les acclamations et les cris de joie ne cessèrent que quand le monarque descendit de cheval à la porte de Saint-Pierre. Le pape, accompagné des évêques et de tous

¹ Anast. in Leon. III.

le clergé, le reçut sur les degrés, lui donna la bénédiction, et l'introduisit dans l'église. Quelques jours après, Charlemagne fit rassembler au même lieu les évêques, les abbés et tout le clergé, avec la noblesse française et romaine. Le pape et le roi s'assirent, et firent asseoir les évêques et les abbés : les prêtres et les seigneurs demeurèrent debout. On annonça le sujet de l'assemblée, qui étoit l'examen de la cause du pape, mais pas une âme ne se présenta pour soutenir les accusations. Les prélats qui ne formoient qu'un concile particulier, même peu considérable, craignirent de s'ériger en juges, et dirent avec respect : « Nous n'osons juger le siège apostolique, qui est le chef de toutes les églises. C'est ce siège, au contraire, et son pasteur, qui nous jugent. Telle est l'ancienne coutume. Que le souverain pontife nous commande, comme c'est son usage, et nous obéirons selon les canons. » Le pape Léon répondit : « Je marche sur les traces de mes prédécesseurs, et je suis prêt à me purger des calomnies dont on a tâché de me noircir. » Le lendemain le clergé et les seigneurs s'étant rassemblés de nouveau, il prit entre ses mains le livre des évangiles, monta sur l'ambon, et prononça ce serment à voix haute : « Moi Léon, pontife de la sainte église romaine, de mon propre mouvement et de ma pleine volonté, je jure devant Dieu qui lit dans mon âme, en présence de ses anges, du bienheureux apôtre saint Pierre, et de vous tous qui m'entendez, que je n'ai fait ni fait faire les actions criminelles qu'on m'impute. J'en atteste le juge suprême au tribunal de qui nous devons paroître, et sous les yeux duquel nous sommes dès ce moment; ce que je fais sans y être obligé par aucune loi, et sans prétendre que mon exemple tire à conséquence pour mes successeurs. »

Charlemagne plus que satisfait d'une démarche, qu'il avoit moins permise pour sa conviction que pour l'édification publique, ne pensa plus qu'à rétablir le calme. Il le fit avec tant de sagesse, avec tant de bonté et de dignité, que Rome dans l'enthousiasme ne savoit comment lui marquer sa reconnaissance et son dévouement. Le pape, de concert avec les principaux seigneurs, prit résolution de le faire proclamer empereur d'Occident. Il ne lui en manquoit que le titre. Tant par

les droits de sa naissance que par ceux de conquête; il étoit réellement maître de toutes les Gaules, de la Germanie, et des vastes régions du Nord où n'avoient jamais été portées les armes romaines, de la Pannonie, d'une partie de l'Espagne, de la Lombardie, de Rome enfin, le berceau des Césars et de leur empire. Quant aux égards même et aux considérations de bienséance, la majesté de la nouvelle Rome avoit été dégradée en passant dans les mains d'une femme qui d'ailleurs avoit avili sa propre personne en faisant périr indignement son fils et son empereur. Le clergé, la noblesse, le peuple romain, tous parfaitement d'accord dans cette résolution, la tinrent également secrète, soit qu'ils appréhendassent la modestie du monarque, aussi indifférent pour les honneurs que digne de les obtenir, soit qu'ils voulussent lui rendre cette élévation plus honorable, en la ménageant de manière qu'on ne pût le soupçonner de l'avoir recherchée.

Quoi qu'il en soit, le jour de Noël de l'an 800, le roi voulant aller à l'office dans la basilique de Saint-Pierre, le pape le pria de prendre l'habit de patrice, comme pour flatter le peuple romain, en lui présentant le souverain de tant d'états revêtu en ce grand jour des seuls ornements de protecteur de Rome¹. Le prince quitta ses vêtements ordinaires, et prit une longue tunique, avec un manteau traînant dont un pan retroussé étoit attaché sur l'épaule droite. Le peuple en le voyant eut peine à contenir sa joie, et fit de longues acclamations. Charles entra dans l'église, et se mit à genoux. Alors dans l'assemblée la plus auguste que pût former l'univers, en présence de Charles, fils aîné de Charlemagne, de Pépin son cadet, roi d'Italie, des princesses ses filles, c'est-à-dire, de toute la famille royale, excepté Louis, roi d'Aquitaine, qu'il avoit laissé en France, à la vue de toute la principale noblesse de l'Occident, d'un peuple immense et d'une puissante armée, le pape revêtu des habits pontificaux, et prêt à commencer la célébration des divins mystères, s'approcha du monarque, et lui mit sur la tête une couronne étincelante de pierreries. A l'instant tous les ordres de citoyens s'écrient à la fois : « Vie

¹ Theoph. an. 7. C. 20. n. 399.

et victoire à Charles, auguste, grand et pacifique empereur des Romains, couronné de la main de Dieu. » Ces cris recommencèrent par trois fois avec les plus vives expressions de l'allégresse. Le pape qui avoit tout préparé, donna l'onction sainte au monarque, puis à Charles son fils aîné, et se prosternant aussitôt devant le nouvel empereur, il lui rendit le premier ses hommages. On célébra les saints mystères; et peu après, Charlemagne, qui avoit apporté de France ce qu'il y avoit de plus précieux dans ses trésors, fit à l'église des présents qui ont fait penser que l'or et l'argent sous ce règne, n'étoient pas moins communs qu'aujourd'hui. Ce héros avoit repris sur un grand nombre de barbares le riche butin qu'ils avoient autrefois enlevé de Rome, et sa pieuse générosité parut se faire un devoir de le rendre aux églises qu'ils avoient dépouillées. Le poids de l'or qui fut employé en vases et en autres ornements sacrés, montoit à deux cents livres. On auroit peine à marquer le poids de l'argent et plus encore à évaluer les pierreries.

Mais l'objet capital du voyage de Charlemagne, c'étoit de venger l'attentat commis sur la personne du vicair de Jésus-Christ, d'une manière si exemplaire, qu'on n'eût plus à craindre de voir renouveler ce scandale. On instruisit en bonne forme le procès de Pascal et de Campule, on les fit comparoître en présence de l'empereur, des prélats et des seigneurs laïques. Les deux scélérats s'accusèrent mutuellement en se faisant de sanglants reproches. Ils furent condamnés à perdre la vie, selon la loi romaine; mais le pape Léon intercédâ pour eux, et demanda que la peine de mort fût commuée en exil; ce que l'empereur, ennemi du sang, accepta volontiers, tant à la générosité de l'offensé, qu'à l'amitié qu'ils avoient eue pour le pape Adrien dont les coupables étoient parents¹.

Quand on eut appris à Constantinople que les Romains avoient proclamé Charlemagne empereur, l'impératrice Irène conçut de terribles appréhensions, au moins pour la Sicile et la partie d'Italie qu'elle possédoit encore. Elle envoya des ambas-

¹ Anast. in Leon.

sadeurs à ce nouveau collègue, sous prétexte de le complimenter sur le titre même qui faisoit le sujet de sa jalousie; mais il y a toute apparence que ces ministres avoient une commission plus délicate et plus intéressante à remplir, selon que l'occasion s'en présenteroit; savoir, de proposer le mariage de l'impératrice d'Orient à l'empereur d'Occident, ou du moins de lui laisser entrevoir l'inclination d'Irène à ce sujet. Charlemagne renvoya une ambassade à Constantinople. La passion ou la politique d'Irène en parut fort satisfaite; et l'on se flattoit de l'heureuse réunion des deux empire, quand Nicéphore, patrice et grand-trésorier, souleva les grands mécontents de ce qu'on retranchoit sur leurs pensions pour diminuer les impôts et ménager l'affection du peuple¹. Ce peuple changeant et toujours dupe ne laissa pas de se joindre aux seigneurs. L'impératrice fut arrêtée et reléguée dans l'île de Lesbos, où elle mourut peu de temps après. Elle avoit régné seule pendant cinq ans. Et l'on remarqua qu'elle est la première femme qui se soit assise en son nom sur le trône des Césars.

Nicéphore monta sur le trône le dernier d'octobre de l'an 802, à la vue des ambassadeurs de France, qui furent témoins d'une révolution si peu attendue. Il n'épargna rien pour diminuer à leurs yeux l'horreur de sa perfidie envers sa bienfaitrice, et se fit, en termes exprès, un mérite auprès d'eux d'avoir préservé leur maître de la vipère qu'il alloit recevoir dans son sein, en s'unissant à une parricide qu'on eût vue telle épouse qu'elle avoit été mère. Les ambassadeurs qui se trouvoient à la discrétion du tyran, voulurent bien paroître satisfaits. D'ailleurs Charlemagne, qui craignoit autant la guerre qu'il la faisoit vaillamment, désiroit surtout la paix au déclin de son âge, afin de corriger dans les mœurs de tant de nations nouvellement converties, ce qui ne convenoit ni à la pureté de l'évangile, ni à la police de l'état. Il pensoit aussi à régler sa succession, de manière qu'il n'y eût ni guerre civile, ni mésintelligence à craindre après sa mort entre les trois princes ses fils. Toutes ces considérations quadroient parfaitement avec les vues de Nicéphore. Il renvoya ses ambassadeurs

¹ Theoph. an. 1. Nicéph.

avec ceux de France, et l'on conclut un traité, portant que Charlemagne et Nicéphore auroient également le nom d'augustes; que Charlemagne prendroit le titre d'empereur d'Occident, et Nicéphore celui d'empereur d'Orient; que tout ce qui étoit en Italie, depuis le Vulture jusqu'à la mer de Sicile, resteroit aux empereurs d'Orient, et que tout le reste seroit de l'empire d'Occident, avec les deux Pannonies, la Dacie et la Dalmatie.

Pour s'être délivré d'un ennemi si redoutable, Nicéphore n'en fut pas plus tranquille dans ses propres états. Il étoit iconoclaste manichéen. Ses mœurs, aussi corrompues que ses principes, le firent bientôt détester de ses sujets. Il n'avoit pas régné un an, que le gouverneur de Natolie, Bardane, surnommé le Turc sans qu'on en sache la raison, fut contraint par ses troupes à prendre le titre d'empereur: mais c'étoit un vrai citoyen, qui, trouvant de la résistance à Constantinople, eut horreur du massacre et des désordres qu'il alloit occasionner, abdiqua sous promesse pour lui et ses partisans de ne recevoir aucun dommage, et prit l'habit monastique dans un monastère qu'il avoit fondé. Quelques jours après, des inconnus violèrent cet asile, et crevèrent les yeux à Bardane. Nicéphore, qui excelloit sur toute chose dans l'hypocrisie, jura de le venger; mais on ne fit aucune poursuite.

Le patriarche Taraise étant venu à mourir (806), l'empereur qui affectoit un grand zèle pour le maintien des canons, fit néanmoins élire un laïque appelé comme lui Nicéphore, et qui avoit été secrétaire sous le règne précédent. Toutefois sa vertu et sa capacité le rendoient digne de cette élévation, à laquelle le clergé séculier et régulier, et tous les ordres du peuple, applaudirent d'une voix unanime. Les seuls abbés Théodore et Platon s'y opposèrent avec leur zèle accoutumé pour l'observance littérale des saints décrets, qui à leur jugement devoient l'emporter sur les heureux présages d'un digne évêque, si souvent imaginaires, et toujours fort équivoques. Ils voyoient même dans cette dispense un danger prochain de passer jusqu'à un relâchement véritable, ou à certains articles de condescendance tout-à-fait nuisibles pour la discipline. En effet, il fut bientôt question de rétablir le prêtre Joseph,

déposé par le patriarche Taraise pour avoir célébré le mariage adultère de l'empereur Constantin avec la fameuse Théodote. Il étoit cher à l'empereur Nicéphore, parce qu'il avoit beaucoup influé dans la résolution que Fardane avoit prise d'abdiquer l'empire. Le nouveau patriarche reçut Joseph dans l'église cathédrale, et lui permit de célébrer le sacrifice. Quelques évêques s'assemblèrent, et approuvèrent le patriarche.

Mais l'abbé Théodore, en son nom et en celui de saint Platon son oncle, publia sur ce point un écrit conçu en ces termes :¹ « Les prélats doivent sans doute tenir des assemblées, mais pour maintenir les canons, et non pour les annuler. S'ils étoient revêtus d'un pouvoir arbitraire, l'Évangile seroit bientôt anéanti, chacun d'eux pouvant substituer des règles nouvelles à celles de Jésus-Christ et des apôtres. Plusieurs, ajoute-t-il, pensent et parlent comme nous, mais dans l'ombre du secret, et en disciples nocturnes qui n'osent accompagner Jésus-Christ en plein jour. Qu'importe au serviteur fidèle la conduite des lâches? Nous souffrirons toutes les injures, et la mort même, plutôt que d'approuver le crime en communiquant avec le coupable. Puisque Dieu nous a fait la grâce de ne pas mollir sous le règne d'un prince adultère, nous préserve le ciel, sous un souverain qui annonce de la piété, de trahir la vérité, et de perdre nos âmes! » Le courage du saint abbé engagea un grand nombre de moines et de simples fidèles à se déclarer. Ainsi dans Constantinople il se forma une espèce de schisme, où, contre le parti de la cour et des grands, les personnes pieuses et une foule de gens de bien tinrent fortement pour la pureté de l'Évangile et des saints canons.

Ce fut en cette rencontre que l'empereur Nicéphore mit bas le voile de l'hypocrisie, et se porta aux dernières violences contre tout ce qu'il y avoit de plus saints personnages dans son empire. Le saint abbé Théodore fut traité indignement par des soldats, et chassé de son monastère. Saint Platon, que son âge et sa vie admirable faisoient révéler comme un ange sur terre, fut mis dans une prison les fers aux pieds. Les moines

¹ Ibid. t. II, p. 31.

de Studc, et les plus fervents des autres communautés, furent dispersés en différents monastères, où, pour plaire à la cour, on les traitoit encore plus mal qu'elle ne le prétendoit. (809)

Cependant l'abbé Théodore, pour ne pas avoir un air d'opiniâtreté en résistant à plusieurs évêques, eut recours au chef universel de l'Eglise. « Puisque Jésus-Christ, écrivit-il au pape Léon III¹, a donné à Pierre la dignité de chef des pasteurs, c'est au successeur de Pierre, comme nos pères nous l'ont appris, qu'il faut dénoncer toutes les erreurs nouvelles qui s'élèvent dans l'Eglise. » Il se plaint ensuite de deux conciles tenus à Constantinople tant pour le rétablissement du prêtre Joseph, que pour la condamnation de ceux qui s'y opposoient. « On y a déclaré, ajoute-t-il, que le mariage infâme de Constantin avoit été contracté par dispense; que chaque évêque est le dispensateur arbitraire des lois et le maître des canons; enfin qu'on ne doit pas observer rigoureusement les lois divines avec les empereurs, ce qui n'est autre chose que justifier le crime par l'hérésie. Or, si nos évêques n'ont pas craint de tenir un concile hérétique de leur seule autorité, quoiqu'ils n'eussent pas même dû en tenir un orthodoxe d'une manière furtive et à votre insu, suivant l'ancienne coutume, combien n'est-il pas plus convenable et plus nécessaire que vous en assembliez un tout différent pour condamner leur erreur? » Le souverain pontife approuva le sentiment et la conduite de Théodore, et condamna ceux qui prétendoient autoriser un mariage contraire à la loi divine aussi-bien qu'aux canons.

Saint Platon mourut quelques années après cette persécution, dans un âge extrêmement avancé, et si affoibli, tant par ses mortifications volontaires que par les mauvais traitements, qu'il ne pouvoit plus satisfaire par lui-même à aucun des besoins du corps, pas même assister à l'office divin, ce qui lui étoit beaucoup plus sensible. Il avoit été contraint de quitter la vie de reclus; mais suppléant au mérite de la retraite par celui de l'apostolat, tandis qu'il eut souffle de vie, du lit où il

¹ Ep. 33.

étoit continuellement couché, incapable de tout mouvement, il ne cessa d'instruire, d'exhorter, de consoler les frères. Ses maux redoublèrent pendant le carême, et quoique ce fût un temps de grande retraite, plusieurs saints moines du dehors ne laissèrent pas de le visiter. Le patriarche Nicéphore, malgré les divisions précédentes, vint le voir. lui-même à la tête de son clergé, l'embrassa, et lui demanda le secours de ses prières. Le saint malade pardonna généralement à tous ceux qui l'avoient persécuté, et pria publiquement pour eux. Enfin il tomba dans une foiblesse où ne pouvant plus que remuer les lèvres, et s'efforçant de chanter une hymne de la résurrection, il expira aux approches de Pâques le 19 de Mars 813.

L'Occident avoit un modèle non moins admirable dans saint Benoît d'Aniane, fils du comte de Magdelone, qui l'avoit mis dès sa jeunesse au service du roi Pépin¹. Il devint échançon de ce prince, et après sa mort il fut pareillement en faveur auprès de Charlemagne. Il conçut néanmoins dès-lors le dessein de quitter le monde; mais il ne s'en ouvrit qu'à un saint homme nommé Vitmar, s'exerçant cependant, durant trois années entières, aux jeûnes, aux veilles et au silence. Enfin se trouvant dans son pays en danger de périr, il confirma sa résolution par un vœu. Ayant tout disposé pour l'exécution, il partit comme pour retourner à la cour : mais il s'arrêta au monastère de Saint-Seine en Bourgogne, de là renvoya ses gens, puis y embrassa la vie monastique. Sa vertu l'y fit élire abbé au bout de cinq ans. Comme il ne put réussir à communiquer toute sa ferveur à ses moines, il vint retrouver son cher Vitmar, et avec quelques autres solitaires, bâtit un petit monastère dans une terre de son patrimoine près de Montpellier, sur le ruisseau d'Aniane dont il prit le nom (780). On ne se contentoit pas d'y observer la règle de saint Benoît dans toute sa rigueur; mais on n'y vivoit ordinairement que de pain et d'eau avec un peu de lait, et l'on n'y buvoit du vin que le dimanche. Le monastère, dans ses commencements, fut d'une pauvreté qui se remarquoit jusque dans l'église, où les vases sacrés n'étoient que de bois et de verre : mais par la libéralité des sei-

¹ Act. SS. Bened. l. v, p. 194.

gneurs du pays, et du roi même, en peu de temps il devint magnifique. Benoît recevoit les terres qu'on lui donnoit, mais suivant les exemples de cette humanité tout évangélique que les plus dignes solitaires avoient déjà mise en usage dans les églises de l'Orient, il faisoit mettre en liberté les serfs dont elles étoient peuplées, et les cultivoit de ses propres mains avec ses religieux. Il étoit d'un désintéressement et d'une bonté d'âme, qu'on admira sans doute plus qu'on n'imagina devoir l'imiter. Il aimoit mieux perdre les effets qu'on lui avoit pris, que de faire peine au voleur en les répétant. Un jour qu'il étoit en voyage, il rencontra un passant monté sur un cheval qui avoit été volé au monastère. Le frère qui accompagnoit son abbé, cria bien vite, au voleur ; mais le saint le fit taire, en lui disant qu'il y a souvent des chevaux qui se ressemblent. Il lui ajouta, quand ils se trouvèrent seuls : J'ai fort bien reconnu le cheval, mais je n'ai pas voulu perdre ce malheureux.

L'exemple de Benoît engagea plusieurs autres saints personnages à établir des communautés régulières, qui se firent honneur de former leur vie sur ses instructions. Il leur servoit de père et de maître, et les assistoit tant pour le temporel que pour le spirituel. Bien éloigné de cet esprit de corps, et de cette charité sordide qui se concentre tout entière dans sa propre communauté, défaut dont les plus régulières ne sont pas toujours exemptes, il distribuoit au contraire à tous les monastères du pays, ce qu'il recevoit en abondance de la munificence des rois et de la libéralité des fidèles ; en sorte qu'on le nommoit le nourricier des moines de Gothie et de Novempopulanie, c'est-à-dire, de Provence, de Languedoc et de Gascogne, et généralement le père de tous les pauvres. Le caractère grand et noble de sa charité engageoit les fidèles à le choisir pour le distributeur de presque toutes leurs aumônes.

Les prosélytes affluant de jour en jour à Aniane, et le nombre des moines s'étant augmenté jusqu'à plus de trois cents, le saint abbé fut obligé de faire un nouveau bâtiment long de cent coudées et large de vingt, où par la suite on compta plus de mille religieux. Il lui fallut encore établir des celles, c'est-à-dire, de petits monastères, qu'on a depuis nommés prieurés, et auxquels il donna des supérieurs particuliers. Louis, roi d'A-

quitaine, c'est-à-dire, du pays qui s'étend depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées, lui remit encore plusieurs monastères en Auvergne, en Poitou et en Berry, afin de décharger celui d'Aniane trop nombreux pour la stérilité du lieu. Benoît mit un abbé dans chacune de ces maisons, et s'en réserva l'inspection ou supériorité générale ; mais bientôt on lui demanda de toute part des sujets formés de sa main, pour rétablir la discipline monastique dans toutes nos provinces. Il en envoya jusqu'à vingt à Leidrade, archevêque de Lyon, pour son monastère de l'Isle-Barbe. Alcuin en obtint autant pour fonder l'abbaye de Cormery. Quoique Théodulfe d'Orléans n'en eût pu avoir que quatre pour celle de Mici entièrement ruinée par les guerres, et occupée par des hommes et des femmes du monde, ce bon levain fermenta si avantageusement, qu'on vit bientôt s'y former une communauté aussi nombreuse qu'édifiante.

Mais la plus illustre colonie d'Aniane fut sans contredit le monastère de Gellone ou de Saint-Guillem du désert¹, ainsi appelé pour avoir été fondé par les libéralités de Guillaume, duc d'Aquitaine, et plus encore pour lui avoir fourni une retraite où il porta la piété du solitaire aussi-loin qu'il avoit porté dans le siècle la valeur du héros. Il étoit de la plus haute extraction, fils du comte Théodoric, et par les femmes, petit-fils de Charles Martel. Par une bravoure et une sagesse égales, soutenues de la bonne mine et d'une taille avantageuse, il sut plaire à Charlemagne, ou plutôt il gagna tellement son estime, que ce monarque, d'un discernement exquis, lui confia le commandement militaire le plus important du royaume, et avec le grand titre de duc d'Aquitaine, l'envoya à la tête de ses meilleures troupes contre les Sarrasins, qui avoient déjà pris Orange. Guillaume remplit toutes les espérances de son souverain, reprit la ville, remporta sur les infidèles des victoires redoublées, et si décisives, qu'ils n'osèrent plus reparoître dans le pays. Il ne signala pas moins ses qualités pacifiques, que son habileté dans la guerre, dont il s'efforça de réparer tous les désordres. Il travailloit sans relâche aux affaires

¹ Vit. in t. v Act. Bened. Boll. ad 20 Maii.

publiques, prenoit connoissance de tous les différends, faisoit observer exactement les lois, non-seulement par la multitude, mais principalement par les seigneurs, les empêchant d'abuser de leur pouvoir envers les petits et les foibles, dont il se montrait en toute occasion le protecteur et le père. Sa religion égaloit sa justice; ses aumônes étoient immenses; il prenoit un soin tout particulier des personnes et des lieux consacrés au Seigneur.

Ayant résolu de fonder un monastère dont la ferveur répondit à toute la sainteté de ses vœux, il s'adressa au saint abbé d'Aniane, qui étoit son ami et son directeur. Il en obtint des religieux, qu'il établit au Val-Gellon dans les montagnes du territoire de Lodève, à une lieue seulement d'Aniane. Il leur donna de grands domaines, et fit bâtir tous les lieux réguliers, c'est-à-dire, l'oratoire, le dortoir, le réfectoire, le noviciat, avec une infirmerie, une boulangerie, un moulin, un hospice pour les pauvres, et une hôtellerie. Le duc Guillaume avoit deux sœurs aussi pieuses que lui, nommées Albane et Berthance que par un exemple singulier il offrit à Dieu quoiqu'adultes, dans le désir ardent où elles étoient de consacrer leur virginité. Elles formèrent un petit couvent dans le voisinage du grand monastère.

La générosité du sacrifice de ses sœurs le toucha fortement. Il avoit honte de céder en courage à des femmes délicates. Enfin, comme il étoit au plus haut point de la prospérité temporelle, jouissant à l'ombre de ses lauriers du repos et de l'abondance qu'il avoit procurés à tout le pays, comblé de richesses, chéri et honoré de tout le monde, le favori de son souverain, ou pour mieux dire, le plus digne objet de son estime et de son amitié éclairée, ayant plusieurs enfants et une épouse vertueuse qui sembloient se disputer le bonheur de lui plaire, il se résolut à faire au Seigneur le sacrifice de tous les plaisirs et de toute la gloire du siècle. Il crut devoir à Charlemagne, comme à son empereur, et plus encore comme à son ami, de ne rien exécuter sans son aveu. A la première proposition, l'empereur ne put ni retenir ses larmes, ni résister aux inspirations d'en-haut. Il mit tous ses trésors à la disposition du duc, et lui dit d'y puiser pour l'exécution de ses

pieux desseins. Guillaume ne demanda qu'une relique de la vraie croix, que le patriarche de Jérusalem avoit envoyée à l'empereur six ans auparavant, c'est-à-dire, l'an 800, lors de l'avènement de Charlemagne à l'empire. Le prince lui céda volontiers ce présent inestimable, et il y en joignit plusieurs autres de la même nature. Guillaume arriva au monastère de Gellone avec ses richesses toutes célestes pour ainsi dire ; mais il avoit pris abondamment sur ses propres fonds pour la majesté du culte extérieur : il apportoit des calices d'or et d'argent, des ornements de soie enrichis d'or, avec des livres qui n'étoient pas moins précieux. Il voulut entrer dans son saint asile nu-pieds, et revêtu d'un cilice sous ses habits ordinaires. Il alla d'abord à l'église offrir ses présents ; puis il vint faire l'offrande de sa personne dans le chapitre, où il pria humblement les frères de l'admettre dans leur société. Quoique l'usage de ce temps fût de ne prendre l'habit qu'après le noviciat, il le reçut d'abord après s'être fait couper la barbe et les cheveux.

Il commença de ce jour, fête de saint Pierre de l'an 806, à vivre dans la même pauvreté, et la même soumission que le dernier des moines. Souvent il se présentoit à genoux devant l'abbé et les religieux, et les conjuroit, avec larmes, d'oublier sa dignité, si c'en est une pour un chrétien, ajoutoit-il, d'avoir si long-temps porté les livrées du siècle. Ainsi les supplioit-il sans cesse de l'aider à dompter son orgueil, en l'appliquant aux plus vils ministères. On vit en effet ce vainqueur des Sarrasins servir à la cuisine et au réfectoire, porter l'eau et le bois, préparer les légumes, laver la vaisselle, prendre soin du moulin et du four : mais le Tout-Puissant voulut honorer par un miracle la main qui s'employoit à ces exercices d'humilité avec plus de complaisance qu'elle n'avoit jamais recueilli les palmes et les lauriers. Un jour que cet humble nourricier de ses frères étoit pressé de cuire leur pain, et qu'il ne trouvoit point à temps les instruments nécessaires, par une confiance que Dieu lui inspira pour sa gloire, il tira le bois du four ardent avec ses mains, et emporta le brasier dans son scapulaire, sans éprouver aucun dommage en sa personne ni en ses habits. Il vécut sept ans depuis sa retraite, toujours dans la pratique de

la plus sublime perfection. Il mourut de même, après avoir connu d'avance le temps de sa mort, et l'avoir annoncé à l'empereur (812).

Les grands exemples de Gellone et d'Aniane servirent infiniment à rétablir la discipline monastique, dont l'instituteur de ce second monastère est regardé comme un des principaux restaurateurs en Occident. Le royaume d'Aquitaine avoit un besoin tout particulier de cette réforme. Outre le désordre des règnes passés, commun à toutes les Gaules, les discussions particulières de ces provinces et les incursions des infidèles y avoient tellement altéré les mœurs de tout le clergé, qu'il s'appliquoit moins au service de Dieu qu'aux exercices militaires, qu'à manier les armes et à dresser des chevaux. Louis, roi d'Aquitaine, s'empessa de remédier à ces abus, et prit surtout les conseils de saint Benoît d'Aniane, qu'il protégea puissamment en toute rencontre. Ce prince aimoit singulièrement les moines qui avoient l'esprit de leur état, et il l'eût été lui-même, à l'exemple de son grand oncle Carloman qu'il ne nommoit qu'avec vénération, si l'empereur son père ne l'en eût empêché¹. On compte jusqu'à vingt-six monastères fondés ou réparés par ce prince, et la plupart très-fameux, tels que Noirmoutier et Saint-Maixant dans le diocèse de Poitiers, Sainte-Croix dans la ville, Conques au diocèse de Rhodéz, Ménat et Marlieu en Auvergne, Moissac en Quercy, Solignac près de Limoges, et la Grasse dans le pays de Carcassonne. Si la plupart reconnoissent Charlemagne pour leur fondateur, c'est que le roi Louis n'étoit censé agir qu'au nom de l'empereur son père. À cet exemple, plusieurs seigneurs et plusieurs évêques rebâtirent des monastères ruinés, et en fondèrent de nouveaux, et presque partout on s'empessoit à établir la régularité d'Aniane. Charlemagne favorisoit tous ces pieux établissemens. On peut dire généralement qu'il avoit la meilleure part à tout ce qui se faisoit de bien dans son empire, par les motifs et les exemples qu'il ne cessoit de fournir à ceux qui partageoient son autorité.

Tout ce qu'il voyoit même hors de ses vastes états pouvoit contribuer à l'avantage de la religion ; il l'autorisoit de tout

¹ Coïnt. an. 802.

son pouvoir. Dès le troisième concile de Tolède, les Espagnols avoient fait au symbole de Constantinople la fameuse addition qui établit, contre les Grecs, que dans la sainte Trinité le Saint-Esprit procède du Fils aussi-bien que du Père. La coutume s'introduisit en France de faire la même addition, de la réciter publiquement, et même de la chanter dans les églises, ou du moins dans la chapelle royale. Le même usage s'établit dans une communauté de moines français, qui se trouvoit dès-lors dans la Terre-Sainte au mont des Olives, et qui avoit conservé le rit latin¹. Traités d'hérétiques par les Grecs, ils firent parvenir leur plainte à Charlemagne, qui voulant justifier avec éclat leur foi calomniée, fit tenir un concile à Aix-la-Chapelle au mois de novembre de l'an 809. Pour donner plus de poids à la décision que le religieux monarque se proposa de faire approuver par le souverain pontife, on députa vers Léon III, de la part de ce concile, Bernaire, évêque de Worms, et Adalard, abbé de Corbie, avec qui se rencontra Smaragde, abbé de Saint-Michel, aujourd'hui Saint-Michel dans le diocèse de Verdun. Ce fut ce dernier abbé qui, après avoir assisté à la conférence qu'on tint à Rome sur ce sujet, nous en a transmis les actes.

Les députés furent admis à l'audience du pape dans la salle secrète de l'église de Saint-Pierre, et commencèrent par prouver, par le témoignage des saints docteurs, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils². L'église de Rome n'en avoit jamais douté, non plus que les autres églises d'Occident; mais pour des raisons que les démêlés des Grecs avec les Latins n'ont que trop bien justifiées par la suite, elle n'avoit pas jugé à propos d'insérer dans le symbole l'expression formelle de cette vérité. Le pontife chargé de veiller à l'économie générale de la maison de Dieu, et muni de grâces d'état pour le faire avec la sagesse convenable, répondit aux envoyés de l'église de France, qu'il croyoit comme eux la vérité annoncée dans leur addition, mais qu'il ne pouvoit approuver l'addition même. Si c'est une vérité de foi, reprirent-ils, ne doit-on pas l'enseigner? Celui qui l'ignorerait, ou ne la croiroit pas,

¹ Egin. an. 809. — ² Tom. VII, Conc. p. 1199.

pourroit-il être sauvé? Quiconque refuse de la croire, répondit le pape, ne peut certainement être sauvé; si cependant on l'a mis en état de connoître que c'est une vérité de foi. Puisqu'il n'est pas permis de ne la pas croire, reprirent les envoyés, il est permis de l'enseigner, et par conséquent de la chanter. Il est permis de la chanter, dit le pape, mais non de l'insérer dans les actes où les pères ont défendu de rien ajouter. Nous n'insistons pas, dirent les envoyés, sur ce que les auteurs du symbole n'ont pas nommé le Fils avec le Père dans la procession du Saint-Esprit, ni sur ce que le concile de Chalcédoine et les trois suivants ont défendu de changer ce symbole, d'y rien ajouter ou diminuer; mais ceux qui ont dressé le symbole, n'eussent-ils pas bien fait d'éclaircir un mystère si important, en ajoutant quatre syllabes, c'est-à-dire, *filioque*? Le pape répondit: Je n'ose m'ériger en juge de ceux qui ont été dirigés par la sagesse divine, ni m'imaginer qu'ils n'aient pas vu aussi-bien que nous les suites de leur réserve, et de la défense absolue de faire dans la suite à leur symbole, tant cette addition que toute autre, quelle qu'elle soit. Quant à moi, loin de me préférer aux auteurs du symbole, à Dieu ne plaise que j'ose m'y égarer! A Dieu ne plaise aussi, dirent les envoyés, que l'orgueil nous inspire tant de présomption! mais nous nous étudions à instruire les peuples des dogmes du salut, par les moyens les plus propres à dissiper l'ignorance. Si vous saviez, saint père, combien de milliers de personnes ont appris la vérité en chantant ainsi le symbole, vous seriez peut-être de notre avis.

Ce n'est pas précisément à ce chant, dit le pape, mais à votre addition que je refuse de consentir. Pour faciliter la voie de l'instruction que vous faites valoir, faudra-t-il ajouter au symbole tous les autres articles de foi, lorsque la fantaisie prendra à quelqu'un de les donner pour indispensables? Car s'ils ne sont pas tous également nécessaires, il en est plusieurs qu'on ne peut se dispenser de confesser, sans cesser d'être catholique. Est-il plus nécessaire d'exprimer dans la confession de foi que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père, que de confesser que le Fils, sagesse et vérité, est engendré de la sagesse et de la vérité? Il est néanmoins constant

que les pères n'ont pas inséré cet article dans le symbole. Nous pourrions vous citer bien d'autres articles. Voilà pourquoi nous récitons le symbole, sans rien ajouter; mais nous avons soin d'enseigner en temps et lieu les vérités qui n'y sont pas contenues. Les envoyés reprirent : A ce que nous voyons, votre Sainteté veut que l'on commence par ôter du symbole l'addition qu'on y a faite; moyennant quoi, elle permet de le chanter. C'est là sans doute ce que nous décidons, dit le pape, et nous vous exhortons à vous y conformer. Il est donc bien de chanter le symbole, dirent les envoyés, pourvu qu'on retranche ce que vous désirez. Oui, répondit le pape : mais nous le permettons simplement, sans l'ordonner. Les envoyés repartirent : Si l'on continue de chanter le symbole, après en avoir retranché le mot en question, tout le monde ne se figurera-t-il point que cet article est contraire à la foi? Que nous conseillez-vous de faire pour éviter cet inconvénient? Si avant de le chanter, dit le pape, on m'avoit consulté, j'aurois répondu de ne pas faire l'addition. A présent l'expédient qui me vient à l'esprit, sans toutefois en faire une obligation, c'est (puisqu'on ne chante pas le symbole dans notre église) qu'on cesse peu à peu de le chanter dans le palais. Il arrivera ainsi que ce qui s'est introduit sans autorité, s'abrogera insensiblement : voilà peut-être le meilleur moyen de parer au danger de votre innovation, sans que la foi en souffre aucun préjudice (810).

Tel est le précis de la conférence de Léon III avec les députés du concile d'Aix-la-Chapelle. A bien considérer les choses, on y aperçoit que ce que le pape désapprouvoit dans les Français, ce n'étoit pas d'avoir fait au symbole une addition proprement dite, ou d'y avoir ajouté une décision nouvelle, mais précisément d'y avoir inséré un mot explicatif d'une vérité déjà décidée, ce qu'il improuvoit, comme ayant été fait sans la nécessité, qui ne s'en présenta que par la suite, et sans l'autorité requise pour des objets de cette importance. On ne voit pas cependant que cette conférence ait produit aucun effet. Chacun retint son usage particulier : en France, on continua de chanter le symbole, avec le mot *filioque*, à Rome, on ne jugea point à propos d'y faire l'addition, ni de commencer encore à le chanter. Le pape le fit même graver, sans

l'addition, sur deux grands écussons d'argent, chacun du poids d'environ cent livres, en latin sur l'un, et sur l'autre en grec; puis on les suspendit à droite et à gauche de la confession de saint Pierre, comme des monuments publics et religieux de l'attention de l'église romaine à conserver le symbole tel qu'elle l'avoit reçu. On verra plus tard, lors du schisme des grecs, si la prévoyance étoit sage, et si l'on n'eût pas mieux fait d'imiter scrupuleusement la mère et maîtresse de toutes les églises.

L'abbé Smaragde qui nous a conservé cette conférence, s'est rendu célèbre par d'autres écrits, par une éminente piété, et par la distinction avec laquelle il enseigna dans son monastère, qui étoit une des bonnes écoles de son temps¹. Adalard de Corbie, l'un des principaux députés du concile d'Aix-la-Chapelle, est honoré comme saint par l'Église, et regardé, pour la doctrine, pour l'éloquence, pour la prudence, comme un des premiers hommes de son siècle². On l'y nommoit dans le goût allégorique du temps, tantôt Augustin à cause de son génie, tantôt Antoine à cause du caractère de sa vertu. Il étoit cousin germain de Charlemagne, fils d'un prince Bernard, frère du premier roi Pépin. Il fut élevé dans le palais par les mêmes maîtres, et avec le même soin que les propres fils du roi; mais c'étoit un ange à la cour, elle eut par conséquent peu d'attraits pour lui. Dès le temps que Charlemagne avoit fait le divorce auquel toute la cour applaudissoit, Adalard, qui ne le jugeoit pas légitime, avoit eu assez de caractère à l'âge de vingt ans où il étoit alors, pour vouloir au moins paroître improuver ce qu'il ne pouvoit empêcher. Il quitta ainsi le monde à la fleur de son âge tout à la fois, et au comble de la faveur, pour aller se consacrer à Dieu dans le monastère de Corbie: de là, les visites des grands et les respects de tout le monde le firent passer en Italie dans le monastère du Mont-Cassin, qu'il regardoit comme un asile plus sûr pour son humilité sincère; mais Charlemagne l'envoya bientôt redemander; il le donna ensuite pour conseil au jeune Pépin son fils, lorsqu'il le fit roi d'Italie ou des Lombards en 781. Adalard y fut constamment

¹ Mabil. c. 2, Annal. — ² Act. SS. Bened. t. v, p. 306.

la consolation des pauvres et la terreur des tyrans, gagna l'affection et l'estime de tous les Italiens, malgré les préventions nationales, et leur rendit cher le gouvernement français. Les villes de Spolète et de Bénévent se faisant une guerre cruelle, il rétablit entr'elles une paix solide. La réputation de sa sagesse et de sa bienfaisance passa jusqu'en Grèce, et les étrangers même les plus prévenus, disoient communément de lui, que c'étoit un ange descendu du ciel pour le bonheur des hommes.

Mais tandis que ce digne ministre faisoit ainsi bénir le règne de Pépin, qui le chérissoit et l'écoutoit comme un second père, ce prince adoré de ses sujets, honoré de la tendresse et de l'estime de Charlemagne, mourut à l'entrée d'une si belle carrière (810). L'empereur avoit paru jusque-là le souverain le plus heureux, comme le plus glorieux de son siècle. Le Seigneur qui vouloit achever d'épurer ses vertus, le frappa coup sur coup par les endroits les plus sensibles. La mort une fois armée contre cette famille auguste, moissonna dans la même année, et la princesse Gisèle, sœur de l'empereur, cette sage et pieuse abbesse de Chelles, qu'il aimoit si tendrement; et la princesse Rotrude sa fille aînée; et, ce qui intéressoit sa politique autant que sa tendresse, son fils aîné le prince Charles. Ainsi de trois fils en état de régner, et entre lesquels il avoit déjà partagé les terres de sa vaste domination, il ne lui resta que Louis, roi d'Aquitaine. Charlemagne aimoit trop les personnes de son sang, pour ne pas donner, après tant de pertes réitérées, de ces marques de foiblesse qu'on pardonne volontiers aux grands hommes. S'il les pleura un peu plus qu'il ne convenoit à son rang et à son caractère, il prit en même temps ces privations douloureuses pour des avertissements du ciel, et il pensa plus sérieusement que jamais à la mort. Il tâcha même de se consoler par les bonnes qualités du prince qui lui restoit. Louis avoit toutes les vertus des particuliers, et paroissoit avoir celles des princes. Tous les jours on rapportoit à l'empereur quelque trait glorieux au roi d'Aquitaine. Pour s'assurer qu'on ne le trompoit pas, et sous prétexte de diverses affaires, il envoya des officiers affidés examiner de près la conduite du jeune roi. Ils lui rapportèrent merveille sur merveille; que les lois de

l'état et de la religion, la justice, la police, la décence étoient parfaitement observées; que la maison du roi étoit magnifique; que le peuple cependant n'étoit pas surchargé, et vivoit dans l'abondance. « O mes amis, s'écria ce bon père, en se tournant vers quelques seigneurs de confiance qui se trouvoient présents, réjouissons-nous de ce que ce jeune homme est plus sage que moi! »

Il maintint néanmoins le partage ou testament qu'il avoit fait rédiger en 806, afin d'assurer ses épargnes aux pauvres et aux églises¹. Il partagea d'abord en trois parties l'or, l'argent, les pierres précieuses, et généralement tous les bijoux et les ornements du palais. Il joignit ensemble les deux premiers lots, et en fit vingt et une parts, qu'il ordonna de marquer sur-le-champ de son sceau, et de distribuer après sa mort à autant d'églises métropolitaines de ses états: mais chaque métropolitain devoit ne garder pour son église que le tiers du legs, et partager les deux autres tiers entre ses suffragants. Les vingt et une métropoles désignées sont Rome, Ravenne, Milan, Frioul, Grado, Cologne, Mayence, Saltzbourg, Trèves, Sens, Besançon, Lyon, Rouen, Reims, Arles, Vienne, Tarentaise, Embrun, Bordeaux, Tours et Bourges. On ne trouve point ici les métropoles d'Eause, d'Aix et de Narbonne. Pour ce qui est d'Eause, elle avoit été ruinée par les Sarrasins, et la dignité de métropole n'avoit pas encore été transférée à Auch. Quant à la ville d'Aix, quelques auteurs prétendent qu'on lui contestoit encore le titre de métropole; mais Charlemagne pouvoit sans cela avoir quelque raison d'omettre cette ville, ainsi que Narbonne, qui est incontestablement l'une de nos plus anciennes métropoles. Peut-être avoit-il fait quelque donation particulière à ces églises.

Quant au dernier tiers du total, il s'en réservoir l'usage jusqu'à sa mort; après quoi l'on en feroit quatre parts, dont la première seroit ajoutée aux legs des églises, la seconde partagée entre ses enfants, la troisième distribuée aux pauvres qu'il traitoit ainsi comme sa propre famille, et la quatrième aux esclaves qui servoient dans le palais. On devoit encore

¹ Vit. p. Egm. capit. p. 8

ajouter à la part des pauvres, tous les vases de cuivre et de fer, toutes les armes, tous les habits et les meubles de la maison de l'empereur. Il ne voulut pas qu'on partageât sa chapelle, c'est-à-dire, les ornements et les vases sacrés; mais il ordonna de vendre encore sa bibliothèque au profit des pauvres. Entre les curiosités de son trésor, il y avoit trois tables d'argent et une d'or, dont la matière faisoit le moindre prix, et qui passaient pour les chefs-d'œuvre du temps. Elles devinrent encore les objets de sa pieuse libéralité. La première table, qui étoit carrée, et contenoit le plan de Constantinople, fut donnée à l'église de Saint-Pierre. Il légua à l'église de Ravenne la seconde table, qui étoit ronde, et contenoit la description de la ville de Rome. La troisième contenoit en trois plans orbiculaires la carte du monde entier; il en augmenta, ainsi que de la table d'or, les parts des pauvres et de ses héritiers naturels, qu'il se plaisoit en toute occasion à confondre ensemble. Tels étoient dans ce grand prince la charité pour les pauvres, et le zèle extérieur de la maison de Dieu.

Il étoit bien plus attentif encore à entretenir ou à rétablir l'ordre canonique dans la hiérarchie. Depuis quelques années, il avoit consenti que l'élection des évêques, selon les anciens usages presque abrogés par ses prédécesseurs, se fit par le clergé et par le peuple. Les premiers pasteurs, excités par ses soins et par sa bienfaisance, avoient donné à leurs prêtres les réglemens les plus capables de remettre leur ministère en honneur. Il leur étoit défendu de demeurer avec des femmes, d'entrer dans les cabarets, de porter les armes, de s'immiscer dans les affaires séculières en se faisant caution, et même de porter leurs affaires aux tribunaux laïques. On veilloit à ce qu'ils instruisissent exactement leur peuple les fêtes et les dimanches, à ce qu'ils administrassent le saint viatique et l'extrême-onction aux malades, à ce qu'ils se montrassent en toute rencontre les dignes dispensateurs des choses saintes, par leur modestie, par leur piété, par leur désintéressement, surtout pour l'administration du baptême et des autres sacrements. Il étoit enjoint à chaque prêtre d'entretenir la propreté dans son église. Les dîmes se partageoient en trois parts, la première pour les bâtimens et les ornemens sacrés, la seconde pour les

pauvres et les pèlerins, la troisième pour les prêtres. Le droit d'asile des églises étoit réduit à de justes bornes, en ce que les particuliers ne pouvoient faire aucune violence aux personnes qui se réfugioient dans le lieu saint, ou seulement dans le parvis; mais on y pouvoit prendre le coupable pour le conduire au juge.

On avoit réformé un abus encore plus pernicieux, introduit depuis long-temps par l'ignorance ou par la paresse de certains prélats, qui se déchargeoient de la plupart de leurs fonctions sur les corévêques, quoique ceux-ci pour l'ordinaire n'eussent reçu d'autre ordination que celle de la prêtrise¹. Sur cette importante question, le religieux empereur fit consulter le saint Siège, selon les canons, dit-il, qui lui résèrent les causes majeures, et selon la louable coutume². Conformément à la discipline des anciens conciles d'Ancyre et de Néocésarée, où les corévêques ne sont mis qu'au rang des prêtres, le pape Léon répondit qu'il falloit exclure des fonctions épiscopales, et tenir pour nulles les ordinations qu'ils pourroient avoir faites. En conséquence de la décision pontificale, et de l'avis synodal des évêques de France, on réduisit les corévêques au rang des prêtres de la campagne, et on leur défendit d'entreprendre de donner le Saint-Esprit par l'imposition des mains, d'ordonner des prêtres, des diacres ou des sous-diacres, de voiler des vierges, de faire le saint chrême, de consacrer des autels, et de donner la bénédiction au peuple dans les messes solennelles. Il fut même ordonné de réitérer les ordinations et les consécrations dont ils auroient été les ministres, sans craindre pour cela de profaner un sacrement qu'ils n'avoient pu administrer. Enfin, l'on défendit très-expressément d'instituer désormais aucun corévêque, ce qui n'empêcha pas néanmoins qu'ils ne subsistassent encore plus d'un siècle, mais avec moins d'abus qu'auparavant. Ce n'est que depuis le milieu du neuvième, qu'il n'en est plus question ni en Orient, ni en Occident.

Un autre abus qui tenoit encore contre toutes les réformes si souvent tentées, c'étoit la nécessité où se vouloient bien

¹ Baluz. not. in. capit. p. 1058. — ² Capit. t. 1, p. 379.

croire les prêtres et les évêques d'aller à la guerre. L'obligation où ils étoient de contribuer à la défense de l'état, à raison des grands domaines que possédoient leurs églises, et plus encore les préjugés d'une nation toute martiale, qui n'attachoit que le mépris à l'éloignement des armes, avoient obscurci jusque-là tous les principes. Revenus enfin à des idées plus saines, tous les ordres de l'état présentèrent une requête à l'empereur, pour le supplier que désormais les évêques n'allassent plus à l'armée comme ils y avoient été autrefois¹; qu'il n'y en vînt plus que deux ou trois des plus vertueux et des mieux instruits, pour donner la bénédiction et réconcilier les combattants qui se trouveroient en péril; que les prêtres n'y allassent de même que pour des fonctions spirituelles, et par le choix de leurs évêques. Les seigneurs déclaroient dans la requête, qu'ils ne vouloient nullement se prévaloir de ce changement pour s'emparer des biens ecclésiastiques sous prétexte que leurs titulaires ne s'armeroient plus pour la patrie; qu'ils s'opposeroient au contraire de toute leur force à ces usurpations; qu'ils abhorreroient les usurpateurs comme des excommuniés et des sacrilèges, avec qui ils ne se trouveroient ni à l'église, ni au palais, ni à table, ni au combat, qu'ils ne souffriroient pas même de communication avec eux pour ce qui est des domestiques et des chevaux.

Charlemagne fut ravi de trouver dans ses sujets des dispositions si conformes à ses vœux. Il reçut favorablement la requête; mais pour donner plus de vertu à ces réglemens, il en envoya la publication à une assemblée nombreuse. C'est ce qu'il fit par un capitulaire où il déclare que voulant se corriger lui-même, et donner l'exemple à ses successeurs, de l'avis du saint Siège, des évêques et de tous ses fidèles sujets, il ordonne que le prince n'ait dans son armée que deux évêques avec des prêtres chapelains, et que chaque commandant ait un prêtre pour entendre les confessions, célébrer la messe, donner aux malades l'onction sainte et le viatique, sans que ses clercs puissent jamais prendre les armes, ni participer au combat. Et de peur que les vieux préjugés en faveur du port

¹ Capit. t. 1, p. 405.

d'armes ne tournent à l'avilissement des ecclésiastiques, l'empereur déclare en même temps qu'il ne prétend donner aucune atteinte à la dignité de l'épiscopat; que les prélats enverront à la guerre leurs vassaux bien armés, et qu'ainsi l'on n'aura aucun prétexte de s'emparer de leurs biens. Il défendit même à tout laïque de posséder des biens ecclésiastiques, autrement qu'à titre de *précaire*, espèce de contrat d'aliénation pour un temps marqué; et il attribue la ruine de plusieurs états à l'usurpation des biens de l'Eglise, ainsi qu'à la coutume pernicieuse de faire marcher les évêques à la guerre; mais c'est principalement à l'impudicité, à l'adultère, aux excès qui déshonorent la nature, qu'il croyoit la malédiction divine attachée. « Ce sont, dit-il, ces crimes qui ont causé la perte des rois et des royaumes; et puisque, par le secours du ciel, nous avons jusqu'ici remporté de grandes victoires, et fait beaucoup de conquêtes, nous devons bien prendre garde que ce vice désastreux ne nous ravisse tous ces avantages. »

Rien n'échappoit à sa sagesse et à sa vigilance. On le voit en d'autres capitulaires du même temps, tantôt recommander aux évêques de ne point ordonner des prêtres sans les avoir bien examinés, tantôt de ne pas rendre les excommunications trop communes, et de n'en jamais porter que pour de fortes raisons. Nous retrouvons encore dans nos lois et nos usages plusieurs réglemens pleins de sagesse qui lui doivent leur institution. C'est lui qui ordonna aux comtes, c'est-à-dire, aux juges, d'être à jeun quand ils rendroient la justice, et qui condamna les faussaires à avoir la main coupée. Il n'est pas jusqu'à l'abstinence du carême qu'il ne crût mériter toute son attention. Les évêques de ses états ayant chassé de Gaule un prêtre écossois soupçonné seulement d'avoir mangé de la viande un jour défendu, il jugea cette faute digne de l'animadversion générale, fit reconduire le coupable à son évêque naturel pour en être jugé selon les canons, et écrivit fortement au roi Offa pour l'engager à la poursuite de cette affaire.

Mais rien ne peut donner une idée plus forte, en même temps plus juste de la politique chrétienne de ce prince, que deux mémoires particuliers datés de l'année 811, où il avoit préparé différentes questions pour les proposer à l'assemblée

des évêques et des seigneurs. Le premier est conçu en ces termes : « Je séparerai les évêques et les abbés d'avec les comtes, et je demanderai d'abord à ceux-ci, pourquoi ils font difficulté de se donner réciproquement du secours, soit à l'armée, soit sur la frontière, lorsqu'il s'agit de la défense d'une patrie commune? pourquoi ils regardent avec tant d'envie les biens que possèdent leurs égaux? pourquoi ils donnent un asile aux vassaux de leurs collègues qui se réfugient chez eux? en quoi les ecclésiastiques empêchent le service des laïques, et en quoi les laïques troublent les ecclésiastiques dans leurs fonctions? sur quoi il faudra examiner jusqu'où les évêques et les abbés doivent se mêler des affaires séculières, et jusqu'où les comtes peuvent entrer dans les affaires de l'Eglise? quel est le vrai sens de cette parole de l'apôtre, *celui qui sert Dieu ne s'engage pas dans les affaires du siècle*? à quoi un chrétien renonce dans le baptême, et en quoi il viole ses engagements? Est-ce croire en Dieu, comme on le doit, de mépriser ses menaces, et de prétendre violer impunément ses lois? Ne doit-on pas juger sur nos mœurs, si nous sommes vraiment chrétiens? Quelle doit être la vie des évêques nos pasteurs? Ne doivent-ils pas l'exemple à leurs peuples, aussi-bien que l'instruction? Quelle doit être la vie des moines et des chanoines? »

Le second mémoire présente les mêmes articles avec un nouvel intérêt, puis il ajoute ce qui suit : « Souvenons-nous que l'année passée nous fîmes trois jeûnes de trois jours chacun, pour obtenir de Dieu la grâce de connoître ce qu'il y avoit à réformer dans notre conduite : c'est ce que nous voulons exécuter présentement. Prenons connoissance des devoirs des ecclésiastiques, afin de n'exiger d'eux que ce qu'ils nous peuvent accorder. Prions-les de nous expliquer nettement ce qu'ils entendent par la fuite du monde, et à quoi l'on distingue ceux qui le quittent de ceux qui le suivent; si cette différence ne consiste qu'à porter ou ne pas porter les armes, à être ou n'être pas marié publiquement; si c'est avoir renoncé au siècle d'augmenter son bien, en induisant les esprits foibles, par l'espoir du paradis ou par la crainte de l'enfer, à frustrer leurs héri-

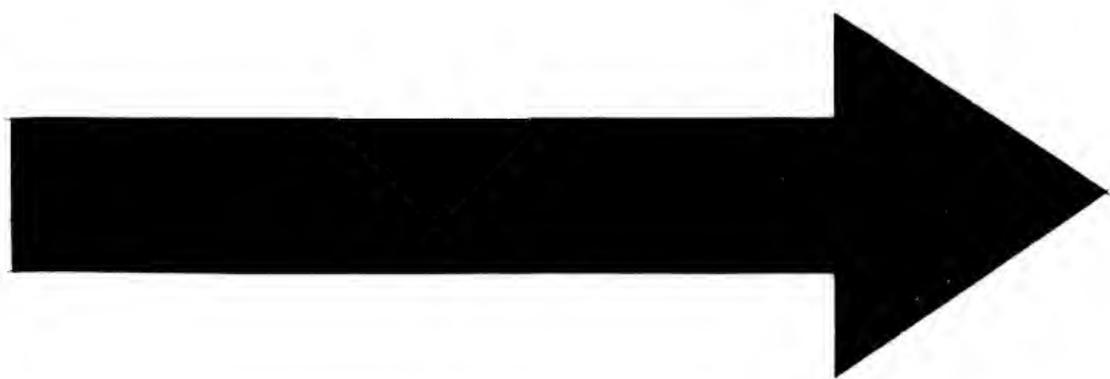
¹ Capitule. interrog. p. 407. Tom. VII Conc. p. 1184.

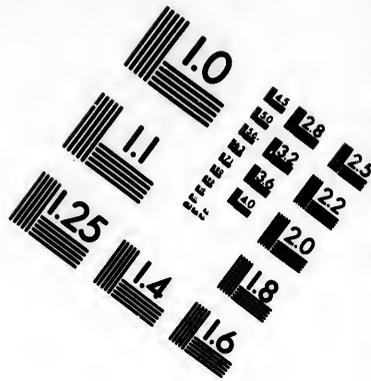
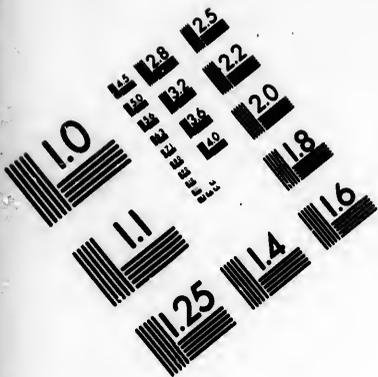
tiers légitimes qui, réduits par là à une honteuse indigence, se portent souvent à des bassesses criminelles; si c'est avoir renoncé au siècle d'exalter à l'envi des reliques de son église, pour attirer les offrandes, pour accroître sa réputation, et pour se faire élever par les évêques à de plus hautes dignités; si les ecclésiastiques ne sont pas encore plus obligés que le commun des fidèles, à garder les promesses de leur baptême; par où l'on les peut violer, et ce qu'il faut entendre par les pommes de Satan, à quoi nous avons renoncé; quelle erreur ou quel désordre ce seroit dans un évêque ou dans un abbé, de se mettre plus en peine d'avoir un grand nombre de clercs et de moines, que d'en avoir de bons; de cultiver leurs talents pour le chant ou la lecture, avec plus de soin que leurs mœurs; de préférer la beauté des édifices matériels, à l'édification des vertus.»

Ces mémoires n'étoient pas de vaines spéculations qu'il eût jetées au hasard sur le papier dans ses moments de loisir; c'étoit le plan effectif de sa marche pour le gouvernement et pour le maniement des esprits. Non-seulement dans les parlements et les assemblées des états, mais dans les remontrances particulières et à tout propos, il ne cessoit, dit Théodulfe d'Orléans¹, d'exciter les prélats à l'étude et à l'amour de la religion, le clergé à l'observation de la discipline, les moines à la régularité, les courtisans à la modération et à la sagesse, les juges à l'équité, et au désintéressement, les militaires à la discipline et à la bravoure, les supérieurs à la charité, les inférieurs à l'obéissance, tous à l'amour du devoir et à la concorde. Charlemagne se montroit ainsi tout à la fois l'apôtre, le souverain et le père de ses peuples, mais ce qui donnoit le plus d'efficacité à ses soins, c'est qu'il ne mettoit en recommandation aucune vertu dont il ne fût le premier à donner l'exemple; ainsi remplissoit-il l'attente du pontife et des peuples, qui avoient rétabli l'empire d'Occident en sa personne; et telle étoit la splendeur qu'il ne cessoit d'imprimer à cet empire, tandis qu'elle alloit toujours déclinant en Orient.

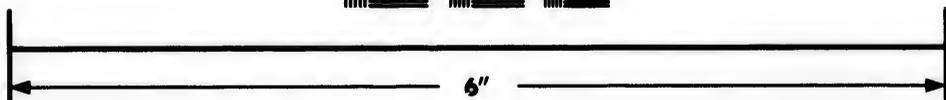
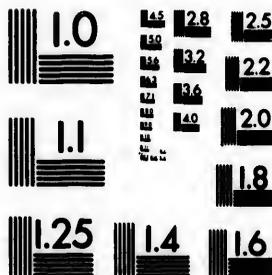
L'empereur Nicéphore ne se signaloit que par son impiété,

¹ Theodul. præf.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 873-4503

LES 12.8 12.5
13.0 13.2
13.4 12.2
14.0 2.0
11.8

11
10
13.0
14.0

sa dureté, son avarice; et il se vançoit cependant avec une assurance extravagante, qu'il étoit le seul des empereurs qui eût su gouverner. Il portoit la folie jusqu'à ne point reconnoître de providence ni de puissance au-dessus du génie qu'il se croyoit pour le gouvernement. Il aimoit passionnément les pauliciens ou nouveaux manichéens, qui infestoient la Phrygie et la Lycaonie son pays natal : il avoit toute confiance en leurs oracles et en leurs superstitions; et cet esprit-fort qui s'égaloit en quelque sorte à l'esprit de Dieu, avoit recours à leurs plus ridicules prestiges : ainsi fit-il coudre à l'envers l'habit de son concurrent Bardane, qu'il crut avoir réduit par cet enchantement à quitter l'empire¹. On le vit encore, imitant la superstition des Perses, attacher un taureau par les cornes à un poteau de fer, la tête penchée dans une fosse, jusqu'à ce que l'animal furieux expirât en se roulant et en rugissant d'une manière effroyable. Il donna pleine liberté dans l'empire aux manichéens, qui blasphémoient publiquement contre les saintes images, et il trouvoit fort mauvais que le patriarche les reprit. Les gens de guerre logeoient par son ordre dans les évêchés et les monastères, où ils traitoient en esclaves les clercs, les moines et les évêques. Il appliquoit tout ce qu'il pouvoit des biens ecclésiastiques aux usages profanes, et blâmoit sans pudeur les pieux fidèles qui avoient autrefois offert à Dieu quelques parties de leurs possessions. Dans la répartition des tributs dont il accabla les peuples, il se plaisoit surtout à charger les établissemens de piété, les hôpitaux, les retraites d'orphelins et de vieillards, les églises et les monastères, même de fondation impériale. Après avoir mis leurs meilleurs héritages en régie sous la main séculière, il leur faisoit payer tous les impôts sur le peu de fonds qui leur restoit, et il augmentoit sans mesure les impositions. Enfin il s'attira tellement la haine publique, que le patrice Nicétas, l'un des seigneurs qui lui étoient les plus fidèles, lui dit, comme ils parloient de Constantinople pour marcher contre les Bulgares : Seigneur, tout le monde crie contre nous; s'il nous arrive un accident, que n'avons-nous pas à craindre? Le furieux répondit : Dieu

¹ Theoph. au. 7, p. 413.

m'a endurci le cœur comme à Pharaon; n'attends rien de bon de Nicéphore¹.

Il s'avança témérairement contre l'avis de tous ses capitaines, refusa durement aux ennemis la paix qu'ils demandoient, et les réduisit à un tel désespoir, qu'ils l'attaquèrent de nuit, et le massacrèrent dans sa tente, le 25 juillet de l'an 811. Les barbares se jouèrent de sa tête, et leur roi Crumne fit faire, à la manière des Scythes, une coupe de son crâne, pour s'en servir dans les festins solennels. La plus belle noblesse et toute la fleur de l'armée chrétienne périt en cette occasion. Il y eut un grand nombre de captifs, et plusieurs martyrs que les Bulgares, encore païens, immolèrent de dépit, après avoir inutilement tenté de leur faire renoncer la foi. Staurace, fils de Nicéphore, fut aussitôt reconnu empereur, mais comme il avoit été blessé de manière à ne pouvoir vivre, on proclama deux mois après son beau-frère Michel Curopalate. Staurace abandonné et réduit à se faire moine, mourut en effet de ses blessures au commencement de l'année suivante. Michel, surnommé Rhangabé, se montra bienfaisant, libéral, magnifique, bon catholique, et zélé pour la religion; mais il avoit peu de talent pour le gouvernement.

Les troubles de l'église de Constantinople l'affligeoient, et il n'eut point de repos qu'il n'eût réconcilié le patriarche Nicéphore avec saint Théodore et les autres saints moines qui conservoient toute l'ardeur de leur zèle pour la pureté de la discipline. On leur donna, ou plutôt à la religion, la juste satisfaction qu'ils demandoient, en condamnant et en chassant une seconde fois le prêtre Joseph, qui avoit été la pierre de scandale. Nicéphore envoya pour lors au souverain pontife ses lettres synodiques, selon la coutume, ne l'ayant pu faire depuis cinq ans qu'il étoit patriarche, par les empêchements qu'y avoit toujours mis le dernier empereur. Après avoir rétabli la concorde et la tranquillité dans l'église de Constantinople, l'empereur Michel résolut d'exterminer les pauliciens, disciples d'un fanatique nommé Paul, fort accredité autrefois dans la Cappadoce. Ils pratiquoient toutes les impiétés et les impu-

¹ Theoph. p 414.

dicités détestables des anciens disciples de Manès, à qui ces parjures hypocrites ne laissoient pas de dire anathème. Les évêques, suivant l'ancienne tradition de l'Eglise, ne vouloient pas souscrire à la peine de mort qu'on décernoit contre ces hérétiques¹; mais l'empereur à cause des abominations de leur culte et de leurs mœurs, continua de les poursuivre à mort, et fit effectivement trancher la tête à plusieurs. Il ne put cependant en purger l'empire. Par un artifice à peine concevable, on vit quelquefois ces sectaires, suborneurs aussi habiles qu'extravagants discoureurs, séduire jusqu'aux capitaines qu'on faisoit marcher contre eux.

La seconde année du règne de Michel, le roi des Bulgares lui envoya faire des propositions de paix, dont la principale étoit la restitution des transfuges de part et d'autre. Quelques personnes pieuses lui firent scrupule de rendre au roi des Bulgares ceux de ses sujets qui s'étoient faits chrétiens. En vain son conseil, appuyé même du patriarche Nicéphore, ainsi que des métropolitains de Nicée et de Cysique, lui représenta qu'il falloit préférer à la conservation de quelques Bulgares, un nombre beaucoup plus grand de fidèles détenus en Bulgarie; l'avis contraire prévalut; on refusa la paix: les Bulgares reprirent les armes avec fureur, et quatre jours après on reçut la nouvelle de la prise de Mésembrie.

Il fallut se mettre en campagne pour leur faire. Les deux armées se rencontrèrent près d'Andrinople; mais les Romains lâchèrent pied si honteusement, que le roi des Bulgares crut d'abord qu'on avoit dessein de l'attirer dans quelque embuscade. L'empereur fuyant avec les autres, maudissoit ses troupes et ses capitaines: il perdit la tête, au point de jurer qu'il abandonneroit l'empire. On proclama à sa place le patrice Léon, surnommé l'Arménien, qui étoit gouverneur de Natolie, et qui fut couronné solennellement par le patriarche Nicéphore, le 11 juillet 813. Michel embrassa la vie monastique avec ses trois fils, que Léon ne laissa pas de rendre eunuques, et de reléguer en différentes îles pour mieux s'assurer du trône: catastrophe dont le Seigneur sut tirer sa gloire,

¹ Theoph. p. 439.

et le plus grand avantage de son Eglise pour les règnes suivants. Le plus jeune de ces trois princes, nommé Nicéas, parvint à une éminente sainteté; devint dans la suite patriarche de Constantinople sous le nom d'Ignace, et soutint puissamment les intérêts de la religion dans les temps les plus difficiles. Cependant le nouvel empereur donna si bon ordre à la garde de Constantinople, que le roi des Bulgares étant venu jusqu'aux portes de cette capitale, il n'osa l'assiéger: mais Léon ayant indignement tenté de le faire périr sous prétexte d'une conférence, le Bulgare se retira furieux, mettant tout à feu et à sang jusqu'à Andrinople, sans épargner les églises, assiégea cette place importante, et s'en rendit maître.

Il emmena tous les habitants captifs, avec leur archevêque Manuel, prélat saint et magnanime, qui ne soutint pas seulement ses ouailles; mais fit grand nombre de conversions parmi les Bulgares; ce qui lui mérita enfin la couronne du martyr. Le successeur du roi Crume fit d'abord abattre les bras au saint pasteur, puis partager son corps, et le donner en pâture aux bêtes. On déchiqueta les membres de George, archevêque de Débotte, et d'un évêque nommé Pierre; après quoi on leur trancha la tête. On fendit le ventre à Léon de Nicée; on lapida le prêtre Parode, et l'on coupa la tête à deux tribuns, Jean et Léon, ainsi qu'à deux autres officiers, Gabriel et Sinonius. On compte trois cent soixante-dix-sept chrétiens mis à mort en cette occasion, pour n'avoir pas voulu renoncer à leur foi. L'église grecque les honnore tous comme martyrs le 22 de janvier.

L'empereur Michel avoit affermi la paix entre les deux empires, par une ambassade honorable qu'il avoit envoyée à Charlemagne, afin de signer le traité que Nicéphore avoit entamé sans vouloir le conclure. Les ambassadeurs grecs reconnurent derechef le monarque français pour empereur d'Occident; et les bornes de cet empire furent décidément fixées à la mer Baltique, à l'Océan, à l'Ebre; en retournant au midi, à la mer Méditerranée, au Vulturne et aux frontières orientales de la Pannonie. L'empereur Léon, successeur de Michel, s'en tint à ces arrangements. D'un autre côté, Charlemagne avoit enfin terminé toutes les guerres de Germanie,

et pacifié la Saxe après trente années de révoltes presque continuelles. Il n'y eut point d'autre moyen de couper la racine du mal, même après avoir réduit les plus considérables d'entre les Saxons, que d'en enlever plusieurs milliers avec leurs femmes et leurs enfants, et de les distribuer en diverses contrées des Gaules et de l'Allemagne. Ceux qui demeurèrent dans le pays furent incorporés avec les Français, sous les mêmes usages et la même religion, pour ne plus faire qu'un seul peuple.

Quand ce prince vit tous ses états parfaitement tranquilles au dedans et au dehors, il voulut encore prévenir tous les troubles futurs, en faisant reconnoître de son vivant, Louis son fils pour empereur. Il étoit arrivé quantité de choses extraordinaires que le peuple regardoit comme des présages de la mort du monarque. Ce sage prince méprisoit ces observances; mais son grand âge et le dépérissement journalier de ses forces étoient pour lui un présage assuré qu'il ne vivroit pas encore long-temps. Il écrit à Louis, qui gouvernoit toujours sagement le royaume d'Aquitaine, de le venir trouver à Aix-la-Chapelle. Cependant les soins de la succession ne lui faisoient pas perdre de vue ceux de la réforme générale, dont nous avons le projet dans ses deux mémoires d'interrogations pour les évêques et les comtes (813).

Une année ou deux avant sa mort, on vit paroître quatre traités différents sur le baptême, en conséquence d'une lettre circulaire que ce prince vraiment chrétien, et touché d'une façon toute particulière des avantages et des engagements de notre régénération spirituelle, avoit écrite aux archevêques et aux plus savants évêques de son royaume, pour leur faire approfondir cette matière, et ranimer par ce moyen la ferveur des fidèles¹. Il nous reste quatre de ces traités, celui de Leidrade, archevêque de Lyon; celui d'Amularius de Trèves, qui se trouve entre les œuvres d'Alcuin; le troisième de Théodulfe d'Orléans, et le quatrième de Jessé d'Amiens, qui étoit, ainsi que Théodulfe, un des plus savants prélats de son siècle.

¹ Mabil. 3 Annal. init. ep. Alc. p. 1151, not. Sirm. ad Theod. Bibl. PP. t. 14, p. 67.

Nous avons obligation à celui-ci de la distinction établie d'une manière nette et précise, entre l'onction du saint chrême que le ministre du baptême fait sur la tête, et celle que l'évêque fait sur le front pour communiquer le Saint-Esprit, ou pour conférer le sacrement de confirmation.

Pour répondre aux interrogations faites aux évêques et aux comtes, il se tint dans le cours de la seule année 813, jusqu'à cinq conciles, à Arles, à Reims, à Mayence, Châlons-sur-Saône pour la province lyonnaise, et un autre à Tours, quoique de la même province¹. Le détail des réglemens qu'on fit dans ces différentes assemblées, entraîneroit des longueurs et des répétitions fatigantes : voici en substance tout ce que demande une envie louable de s'instruire, et une curiosité raisonnable.

On ordonna aux prêtres de tenir le saint chrême exactement renfermé, et de ne le donner à nulle autre personne qu'aux ministres sacrés pour les fonctions ordinaires : par là on prétendoit obvier aux abus d'une superstition bizarre, follement persuadée que les criminels munis du saint chrême ne pouvoient être découverts par la justice. On statua que ceux qui possédoient en bénéfice, c'est-à-dire, en usufruit, les dîmes ou les autres biens de l'Eglise, contribueroient aux réparations ; qu'en temps de famine ou d'autre calamité, chacun nourrirait, selon son pouvoir, ses propres pauvres, et que les personnes opulentes ne pourroient acheter les biens des malheureux, qu'avec une entière publicité, en présence du comte et de la première noblesse du canton ; que les évêques, les abbés et les autres ministres de l'Eglise observeroient la sobriété et une exacte modestie à leur table, y admettroient des pauvres, et y feroient faire de bonnes lectures ; que les prêtres ambitieux, passés d'un moindre titre à un plus grand, seroient traités comme les évêques qui laissoient un petit évêché pour un ; plus considérable que l'évêque personnellement chargé du ministère de la parole, en cas d'absence ou de maladie, auroit toujours quelqu'un pour prêcher les dimanches et les fêtes selon la portée du peuple ; que tous les évêques auroient

¹ Tom. VII, Conc. p. 113a et seq.

des homélies contenant les instructions nécessaires à leurs troupeaux, et prendroient soin de les traduire clairement en langue romaine vulgaire, ou en tudesque, afin que tout le monde les pût entendre. C'étoient les deux langues qui avoient cours en France : la première, parmi les anciens habitants, Gaulois-Romains, et qui étoit un latin déjà fort corrompu, d'où est venu notre français ; la seconde, parmi les Francs et les autres peuples germaniques alors répandus dans l'empire français et qui est demeurée au delà du Rhin.

Il fut encore statué que les prêtres porteroient toujours l'orarium, c'est-à-dire, l'étole, pour marque du sacerdoce ; qu'on n'en ordonneroit point qui n'eussent trente ans, et qu'avant l'ordination, ils demeureroient dans la maison épiscopale pour apprendre leurs devoirs, et donner des preuves suffisantes de leurs mœurs : c'est ce qui tenoit lieu des séminaires, qui ne furent établis en forme que long-temps après ; que l'on corrigeroit la coutume abusive de partager les églises qui se trouvoient dans les terres des seigneurs, en plusieurs parts, dont chacune avoit son prêtre, et que l'évêque défendroit d'y célébrer la messe jusqu'à ce que les différents héritiers fussent convenus du prêtre qui devoit servir cette église : (on voit ici le patronage laïque clairement établi) ; que pour l'ordinaire on ne donneroit point le voile aux vierges avant l'âge de vingt-cinq ans ; qu'on imploreroit le secours de l'empereur contre le relâchement qui avoit aboli l'ancienne pénitence dans la plupart des églises, afin que les pécheurs publics fissent la pénitence publique, et qu'ils fussent excommuniés et réconciliés selon les canons ; qu'on s'appliqueroit à réformer les abus qui s'étoient glissés dans les pèlerinages de Rome et de Tours : c'étoient alors les deux plus en vogue, tellement que des clercs et des prêtres prétendoient par là se purifier de leurs péchés, et devoir être rétablis dans leurs fonctions, et des laïques s'imaginoient acquérir l'impunité pour leurs fautes tant à venir que passées ; qu'on ne donneroit pas indifféremment, à la fin de la messe, le corps de Notre-Seigneur aux enfants et aux personnes qui se rencontreroient, de peur qu'il n'y en eût quelques-uns coupables de péchés griefs ; qu'on seroit néanmoins obligé de communier trois fois l'an :

enfin, que l'on continueroit d'observer les fêtes suivantes, le jour de Pâques avec toute la semaine, l'Ascension, la Pentecôte de la même manière que Pâques, saint Pierre et saint Paul, saint Jean-Baptiste, l'Assomption de la Vierge, saint Michel, saint Remi, saint Martin, saint André, quatre jours à Noël et le jour de l'octave, c'est-à-dire, la Circoncision, l'Épiphanie, la purification de Marie, en chaque diocèse les fêtes des martyrs et des confesseurs, dont les reliques y reposoient, et la dédicace de cette église; qu'on observeroit aussi le jeûne des quatre-temps, et la grande litanie de trois jours, c'est-à-dire, les rogations.

Tels furent les principaux réglemens des cinq conciles, qui les envoyèrent tous à Aix-la-Chapelle, où l'empereur les fit confronter ensemble dans une grande assemblée qu'il y tint au mois de septembre de cette même année 813; après quoi il donna son capitulaire en faveur des canons qui avoient besoin du concours de la puissance temporelle. Louis, roi d'Aquitaine, étant arrivé au même lieu, l'empereur son père commença par exhorter les évêques, les abbés, les ducs, les comtes, et généralement tous les ordres de l'état assemblés, à être fidèles au prince son fils¹. Voulant ensuite pressentir la façon de penser des seigneurs sur la disposition qu'il se préparoit à faire de l'empire, il demanda à tous ceux qui composoient l'assemblée, s'ils n'improvoient pas que son autorité passât dans toute son étendue à Louis. Tous s'écrièrent unanimement que c'étoit le Seigneur qui lui avoit inspiré ce dessein. Il ne pensa plus qu'à le mettre à exécution.

Le dimanche suivant, il prit ses habits impériaux, mit sur sa tête une couronne d'or étincelante de pierreries, et sortant du palais au milieu d'une suite aussi auguste que nombreuse, il s'avança lentement vers l'église appuyé sur le prince son fils. S'étant approché de l'autel, il y déposa sa couronne, et se mit ensuite à prier assez long-temps avec le jeune roi; après quoi se tournant vers ce prince: « Mon fils, lui dit-il, le premier avis que j'ai à vous donner, c'est d'aimer et craindre le Seigneur. Gardez ses commandemens en toutes choses. Ayez

¹ Egin. vit. c. 9, 22.

soin que les églises soient toujours bien gouvernées. Votre devoir capital c'est d'en être le défenseur; acquittez-vous-en avec une fidélité inviolable. Honorez les évêques comme vos pères; aimez les peuples comme vos enfants; n'employez la force qu'à réprimer les superbes, et à faire rentrer les méchants dans les voies du salut. Soyez le consolateur des pauvres et des personnes consacrées à Dieu dans l'humilité de la retraite. Appliquez-vous spécialement à choisir des ministres craignant Dieu, et que vous connoissiez assez fidèles pour ne pouvoir être corrompus; n'en destituez cependant aucun sans de sûres et justes raisons. Souvenez-vous de bien traiter vos sœurs, vos jeunes frères, toute la postérité d'un père qui vous chérit tendrement. En un mot, montrez-vous dans tous les temps irréprochable, devant Dieu et devant les hommes. »

Après ces leçons touchantes, l'empereur demanda au prince s'il n'étoit pas disposé à les suivre. Louis, attendri jusqu'aux larmes, répondit qu'avec la grâce du Seigneur, il les observeroit inviolablement. Alors Charlemagne lui commanda de prendre sur l'autel la couronne impériale, de se la mettre lui-même sur la tête, pour marquer que c'étoit de Dieu seul qu'il recevoit l'empire. Louis obéit, et mille acclamations de joie de la part des grands et du peuple retentirent à plusieurs reprises. Après la célébration des saints offices, Charlemagne retourna au palais appuyé sur son fils, ainsi qu'il étoit venu. Ils passèrent encore quelques jours ensemble, jusqu'à ce que les soins divers du gouvernement les obligassent à se séparer. Ils ne le purent faire sans verser des larmes¹, qu'un triste pressentiment qu'ils ne se reverroient plus fit couler en abondance. L'empereur affoibli par la continuité de ses travaux, beaucoup plus encore que par le faix des années, ne relâcha rien de ses œuvres ordinaires de piété; et comme il l'avoit toujours fait, autant que sa santé le lui avoit permis, nonobstant ses occupations immenses, il continua d'assister aux offices de l'Eglise tant du jour que de la nuit. Il redoubla ses aumônes; il entreprit même de rendre la version des quatre évangiles parfaitement correcte, et il travailla lui-même avec

¹ Theop. c. 7.

des savants étrangers grecs et syriens, sans compter ceux de ses états. Ce fut là sa dernière entreprise.

Enfin il se sentit attaqué de la fièvre, au sortir du bain, le 20 janvier 814. Il espéra d'abord se guérir par la diète, seul remède dont il eût usé jusque-là dans ses indispositions, et qu'il préférât à tous ceux de la médecine; mais il se trouva insuffisant contre la pleurésie, dont on reconnut avec alarmes qu'il étoit attaqué. Lui seul envisagea le péril sans effroi, et avec tout l'héroïsme qu'il avoit signalé en tant de rencontres. Le septième jour de la maladie, il se fit administrer le saint viatique par son archichapelain Hildebalde, archevêque de Cologne, ne marqua aucune émotion pendant toute la cérémonie, et parut uniquement occupé des sentimens de la religion. Peu de temps après, il tomba dans une espèce d'agonie fort tranquille, ou pour mieux dire, dans un épuisement qui ne lui ôta point l'usage de la raison. Au moment du trépas, il recueillit ses forces pour faire sur lui le signe de la croix, chanta, ou du moins proféra d'une voix élevée ces mots du Psalmiste : *Seigneur, je remets mon âme entre vos mains*; puis il expira doucement sur les neuf heures du matin, le vingt-huitième jour de janvier de l'année 814, la soixante-douzième de son âge, la quarante-septième de son règne, et la quatorzième de son empire.

Le lieu de sa sépulture fut la magnifique église qu'il avoit fait bâtir à Aix-la-Chapelle, en l'honneur de la sainte Vierge. Le jour même de sa mort, on mit son corps embaumé dans un petit caveau; où on l'assit sur un siège de marbre blanc revêtu d'or avec les habits impériaux, et par-dessous le cilice qu'il avoit coutume de porter, la couronne sur la tête, l'épée au côté, et sur les genoux un livre des évangiles orné d'une couverture d'or. On suspendit devant lui son grand sceptre aussi d'or, et le bouclier qu'avoit béni le pape Léon; ensuite on remplit le sépulcre de parfums, on le ferma, on le scella, et par dehors on éleva une arcade dorée, avec la statue du prince, et cette courte épitaphe : « Ci gît Charles, grand et orthodoxe empereur, qui a étendu glorieusement le royaume des Français, et qui l'a heureusement gouverné pendant quarante-sept ans. » On voit, par son portrait, que les qualités

du corps répondoient en lui à celles de l'âme. Une taille d'une grandeur plus qu'ordinaire ; un port majestueux qui imprimoit le respect, avec un air ouvert et un front sercin qui gagnoient les cœurs, les yeux grands et vifs, les cheveux fort longs, et d'une blancheur qui lui donnoit dans sa vieillesse un nouveau trait de majesté. Il est honoré comme saint dans plusieurs églises, entr'autres dans celles de Paris, de Reims et de Rouen. Dans quelques autres, comme celle de Metz, on fait encore chaque année un service pour le repos de son âme. Il n'a été canonisé que par l'antipape Pascal II ; mais comme les papes légitimes n'ont jamais réclamé contre cette canonisation, plusieurs savants ont pris ce silence pour une approbation.

Il est certain que ce fut un des plus religieux, comme un des plus grands princes qui aient jamais occupé le trône en aucun temps et en aucune partie de l'univers. L'amour des femmes est la seule tache qui paroisse ternir ses vertus ; mais on ne peut guère douter que celles qu'on nomme concubines ou femmes du second ordre, pour les distinguer des quatre qui eurent successivement le titre de reines ou d'impératrices, ne lui fussent également engagées par un mariage légitime auquel il ne voulut point ajouter la solennité, dans la crainte de multiplier ses héritiers au péril de l'état. Le reproche le mieux fondé qu'on lui fasse en ce genre, c'est d'avoir trop déferé aux conseils de sa mère, en répudiant Himiltrude sa première femme, pour épouser Désidérate, fille de Didier, roi des Lombards : mais il répara cette faute peu de temps après. Sur les remontrances des évêques et du pape Etienne, il renvoya Désidérate, et reprit Himiltrude, dont il laissa deux enfants. Le grand nombre de ses femmes, quoique légitimes (car il en épousa successivement jusqu'à neuf), est néanmoins une foiblesse qu'il est difficile de justifier, mais qu'un prince jugé digne d'un culte public peu après sa mort, n'aura pas manqué auparavant d'expié par la pénitence. Sa vie sur le trône, comparée à la dépravation de son siècle, doit encore passer pour un surcroît de merveille.

Il est du moins hors de doute que ses fautes ne furent pas incompatibles avec de solides vertus. Ce grand-homme, législateur aussi sage que vaillant capitaine, aussi habile dans l'art de la politique qu'absolu dans le commandement, fut encore un fidèle aussi humble et aussi fervent qu'il étoit bon maître, bon père de famille, bon ami. Encore plus redoutable aux ennemis de la religion qu'à ceux de l'état, il fut toujours le fléau de l'hérésie et de l'impiété, le protecteur le plus ardent de l'Eglise, et tout à la fois son enfant le plus soumis, et son bienfaiteur le plus généreux. Il vouloit que tout se fit dans le lieu saint avec la plus auguste splendeur. Il le fournisoit, avec une sainte profusion, de vases d'or et d'argent, d'ornemens de tout genre, d'habits sacerdotaux en tel nombre, que pendant le saint sacrifice, aucun des clercs, pas même des portiers, ne paroissoit dans ses vêtements ordinaires.

Il avoit trouvé l'église de France dans un triste désordre. Son aïeul Charles-Martel s'étoit servi de tous les moyens indistinctement pour établir une nouvelle domination. Il donnoit les évêchés et les abbayes à des séculiers, qui, au lieu d'entretenir des prêtres et des religieux, ne pensoient qu'à procurer des combattants à l'état. Il n'étoit plus question de payer les dîmes, ou l'on en payoit la plus grande partie à des gens de guerre. Les ecclésiastiques, par esprit de licence, par crainte du mépris, quittoient les lettres et les choses saintes pour prendre les armes; et quelle fut l'influence de ces idées dans les mœurs? Un grand nombre de prêtres entretenoient des concubines. On louoit les autres de se contenter d'une seule épouse. Les moines et les religieuses n'observoient ni vœux, ni clôture. Il n'y avoit aucune règle, aucune subordination, nulle assiduité, nulle bienséance dans les offices, et en bien des endroits presque plus de connoissance des choses de la religion. Il étoit des provinces où l'on n'avoit point tenu de concile depuis plus de soixante ans. Le roi Pépin, mieux affermi dans la souveraineté que Charles-Martel, avoit fait quelques efforts pour rétablir la discipline: quelques conciles célébrés par ses soins, et par ceux de saint Boniface, la lumière de son temps, publièrent des canons et des avertisse-

ments salutaires, mais qui ne purent qu'empêcher la prescription.

Enfin lorsque Charlemagne se vit roi, et surtout maître absolu de la nation après la retraite de son frère Carloman, il marqua autant et plus de zèle pour la gloire de l'Eglise que pour les intérêts de sa couronne. Il fit reprendre la célébration des conciles; il publia des capitulaires admirables; il tint avec rigueur la main à l'exécution. Nul abus n'échappa à ses recherches : superstitions païennes, ordinations simoniaques, mœurs dissolues ou militaires du clergé, déprédations des biens ecclésiastiques, nous avons vu quelles digues il opposoit à tous ces désordres. Il fut le restaurateur des études aussi-bien que des mœurs, qui ne se soutiennent que de concert. Il étoit si versé dans la science de la religion, qu'il écrivit lui-même contre les hérétiques, et que dans les conciles il parloit avec l'éloquence et l'érudition des docteurs. Il possédoit pareillement tous les genres de connoissances prisées de son temps; l'astronomie, les mathématiques, l'arithmétique, les langues étrangères, dont il parloit quatre ou cinq avec facilité. Pour sa langue maternelle, qui étoit la tudesque, il la posséda si parfaitement, qu'il la réduisit sur des règles fixes, et en composa la grammaire.

Pour encourager le clergé, il le remit en possession de tous ses anciens privilèges, et lui en accorda beaucoup de nouveaux. Il paroit même que ce génie supérieur, doué de cet ascendant naturel qui subjugue sans efforts, et opère les révolutions jusque dans les idées, donna ici dans une extrémité dangereuse, et fit prendre au clergé ce degré d'autorité politique dont nous verrons bientôt les tristes effets sous le prince foible qui lui succéda. En ordonnant que les ecclésiastiques ne seroient jugés que par les ecclésiastiques, et en rendant les preuves de leurs délits d'une extrême difficulté, il les assura d'une impunité presque absolue, et les mit dans l'occasion de tout oser. Ils eurent leurs juges propres pour leurs affaires, comme pour leurs personnes; et les officiers royaux ne se mêlèrent plus de ce qui les concernoit, ni pour le criminel, ni pour le civil.

Charlemagne avoit tiré de la barbarie la nation française; et c'est avec raison qu'on rapporte à ce règne la forme de

peuple civilisé, qu'elle commença de prendre avec la meilleure partie de l'Europe soumise à la même puissance. Ainsi rétablit-il tout à la fois, et l'ordre politique, et l'ordre moral dans l'ancien empire. Il avoit réparé les plus grands maux que l'inondation des Barbares avoit causés à l'humanité et à la religion. Quelques successeurs semblables à lui eussent consommé cet heureux ouvrage ; mais l'épreuve que l'Eglise avoit à soutenir dans cet âge de férocité et d'ignorance, n'étoit pas encore portée au point convenable pour faire connoître toute la merveille de la protection d'en-haut. Il ne suffisoit pas que les barbares Musulmans l'eussent déjà si cruellement déchirée ; de nouveaux Barbares vomis des antres du Nord, endurcis parmi les orages et les écueils, les Normands si long-temps abhorrés, devoient faire envier le joug des Arabes à nos plus florissantes églises.

Déjà on avoit vu leurs flottes ravager les îles Britanniques, et porter les alarmes sur toutes les côtes de l'Océan : elles respectèrent les Français sous l'empire puissant d'un monarque, qui n'étoit pas seulement adoré et parfaitement obéi de ses sujets, mais que tous les peuples indistinctement nommoient le bienfaiteur du genre humain. Quelquefois à la vue de leurs voiles errantes au loin sur nos mers, on lui avoit entendu présager en gémissant les maux qu'après sa mort ils feroient à son peuple. Nous les verrons en effet, sous ses successeurs, surpasser en rapines, en meurtres, en sacrilèges, en excès de tout genre, les premiers Germains, les Huns, tous les oppresseurs les plus sauvages de la Gaule ; ôter aux institutions et aux lois de Charlemagne toute leur énergie, et replonger l'empire dans un état d'autant plus funeste, que la rechûte laissoit moins de ressources pour la guérison. Le mal devoit parvenir à cet état désespéré, pour qu'on ne pût méconnoître la main toute-puissante qui le répara.

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

DEPUIS LA MORT DE CHARLEMAGNE EN 814, JUSQU'AU COMMENCEMENT
DU SCHISME DE PHOTIUS EN 858.

LES descendants de Charlemagne dans l'Occident, bien inférieurs à cet homme sans imitateur comme sans modèle, mais toujours attachés à la religion; en Orient, une longue suite d'aventuriers ou de scélérats qui s'arrachèrent successivement l'empire par la perfidie et le parricide : tels sont les spectacles que le monde chrétien va présenter à nos regards dans le reste malheureux de l'âge que nous décrivons. Mais nous y verrons aussi la force et la sagesse du Très-Haut se déployer en faveur de l'Eglise, et d'une manière plus merveilleuse, à bien des égards, que dans son plus bel âge; elle se maintiendra contre les efforts réunis de la cruauté et de l'ignorance, contre toutes les armes de la barbarie, contre les attaques cent fois réitérées des Sarrasins et des Normands, qui sous des princes foibles, et souvent divisés par leurs jalousies puérides, pourront tout oser. Ils feront des irruptions continuelles en Italie en France, dans la Belgique et la Germanie, ruineront les églises et les monastères, dissiperont les clercs et les moines, réduiront le clergé, aussi-bien que le peuple, à un état habituel d'alarme et de tumulte, qui le rendra presque incapable de l'étude, des fonctions du ministère, de tout autre soin que celui de la sûreté personnelle et de la subsistance.

L'Orient en butte à des barbares moins sauvages, trouvoit dans son sein des germes de corruption et des sources de désordre encore plus nuisibles à la vraie religion. Léon l'Arménien, l'un des généraux de l'empereur Michel-Curopolate, avoit profité de l'imprudence et du malheur de son maître pour s'élever à sa place¹. On l'en avoit, à la vérité, jugé le

¹ Const. Conc. l. 1, p. 13.

plus digne. La noblesse de son extérieur, tout petit qu'il étoit, un air ferme et imposant, une voix de tonnerre qui faisoit merveille un jour de bataille, l'hypocrisie même et l'art du déguisement, talent d'importance dans la nation qu'il avoit à gouverner, lui avoient gagné tous les suffrages des gens de guerre. Le patriarche Nicéphore y joignit son consentement, puis le couronna le 11 de juillet 813, après en avoir exigé une lettre où le prince professoit la foi catholique. Nicéphore, en lui touchant les cheveux pour lui mettre la couronne sur la tête, crut avoir touché des épines¹. De la rudesse de son poil, on tira des augures assez frivoles sans doute, mais qui marquent du moins l'idée qu'on avoit de son caractère. Toutefois quelle que fût la dureté de son génie, il avoit l'humeur si changeante, qu'on le nomma Caméléon, au lieu de Léon. Il parut d'abord très-orthodoxe, et permit au patriarche d'écrire au pape un lettre synodique en signe de communion avec le chef de l'Eglise : liberté que le précédent empereur avoit toujours obstinément refusée. Mais, dès la seconde année de son règne, Léon se déclara contre les saintes images. Il avoit été élevé dans ces préventions impies : pour surcroît de malheur, il trouva un charlatan qui lui promit trente-deux ans de règne, et des successeurs de son sang jusqu'à la quatrième génération, s'il abolissoit le culte des images, qu'on recommença à qualifier d'idolâtrie, à l'exemple des premiers iconoclastes (815).

L'empereur sonda cependant en conversation les seigneurs de la cour. Il leur dit que les chrétiens d'Orient ne ploient devant les Sarrasins, que parce qu'ils adoroient les images ; que tous les empereurs qui les avoient reçues avoient péri dans les combats, ou avoient été chassés honteusement du trône, au lieu que les autres avoient fini tranquillement leurs jours dans leur palais, et avoient reçu une sépulture honorable. Il trouva des complaisants, même parmi les évêques. Le plus renommé fut Antoine, métropolitain de Sylée ou Perge, capitale de la Pamphilie, l'un des plus grands sièges de la dépendance de Constantinople. Il avoit toujours suivi les obser-

¹ Simeon. Magis

vances catholiques, et reconnoissoit qu'elles étoient conformes à la plus ancienne tradition; mais il sacrifia sa foi à la faveur, et la dignité de l'épiscopat à l'amour du crédit. Ses moyens contre la religion furent le tour bouffon de son esprit, et son talent supérieur pour conter d'une façon plaisante et donner du ridicule. D'un autre côté, le peuple de Constantinople, plus amateur qu'aucun autre des révolutions et du changement, naturalisé d'ailleurs avec les bouleversements en fait de religion, se rappela ce que la plupart avoient vu dans leur jeunesse sous les empereurs iconoclastes, et se remit à murmurer contre les moines et le zèle des pasteurs.

Alors l'empereur entreprit le patriarche Nicéphore, mais avec les détours et les artifices qui lui étoient familiers¹. « Le peuple, lui dit-il, est scandalisé de notre culte envers les images; il le regarde comme une superstition qui attire sur nous la malédiction de Dieu, et qui nous expose aux insultes des infidèles, plus irréprochables que nous en ce point. Ce sont là, si vous voulez, des préjugés populaires, mais qu'il seroit dangereux de heurter de front, et pour lesquels il est expédient d'avoir de la condescendance. Laissons là des observances qui ne sont que des minuties en comparaison de la tranquillité publique, ou si vous les réputez importantes, tâchez de m'en fournir de bonnes preuves, puisque l'Écriture n'en dit pas un mot. « A quoi, seigneur, allez-vous toucher, répondit le patriarche en gémissant? N'est-ce donc pas un objet respectable et sacré, que l'ancienne tradition? Si pour cette raison personne ne fait difficulté d'adorer la croix et l'évangile, pourquoi refuseroit-on le même honneur aux images de Jésus-Christ et à celles de ses saints?»

Le patriarche se retira fort alarmé du péril que couroit la foi; mais il ne laissa pas de prononcer anathème contre Antoine de Sylée, dont il apprit la connivence hérétique. Il redoubla ses vœux auprès du Seigneur, et exhorta les catholiques à la constance. Il rassembla chez lui ce qu'il put d'évêques, de prêtres et de moines, puis les conduisit à la grande église, où ils passèrent la nuit en prière et en délibération. L'empereur

¹ Bull. t. VII, p. 712, etc.

reur averti de cette assemblée, en craignit les suites, et envoya vers le chant du coq, ordonner au patriarche qu'il eût à se rendre au palais, dès qu'il feroit jour, avec tous ceux qui l'accompagnoient. Tous se promirent mutuellement de soutenir la vérité au péril de leur vie, et à l'heure marquée ils marchèrent au palais.

L'empereur ne laissa d'abord introduire auprès de lui que le patriarche, croyant le gagner ainsi avec plus de facilité. « Nous ne cherchons, lui dit-il, qu'à connoître la vérité, et à rétablir la paix. Ceux pour qui les images sont un sujet de scandale, méritent sans doute quelque considération par leur multitude et leur qualité; on ne peut les ramener qu'en répondant aux passages de l'Écriture qu'ils allèguent en faveur de leur sentiment. Je veux que vous entriez sans plus de retard en conférence avec eux; si vous le refusez, que n'en inférerait-on pas contre la cause que vous défendez? » Le patriarche répondit : « Personne n'aime plus que nous la paix. C'est vous, prince, je le dis avec douleur, oui, c'est vous qui la troublez. Toutes les églises ne sont-elles pas d'accord sur la vénération des images? Rome en premier lieu, Alexandrie, Antioche, Jérusalem, consentent-elles à les rejeter? Ne prêtez pas la main, seigneur, à une hérésie terrassée et presque anéantie. Si votre foi est chancelante, nous voulons bien travailler à la raffermir, et nous le devons; mais nous ne pouvons ni ne devons relever l'espoir des hérétiques déjà convaincus et anathématisés. » Ensuite il traita au long la question des images, que le prince dissimulé entendit avec assez de patience.

Cependant on fit entrer le reste des évêques avec les abbés, et d'un autre côté les docteurs iconoclastes, les grands de l'empire, le sénat en corps, et pour intimider les défenseurs de la foi un grand nombre d'officiers militaires l'épée à la main. Sans s'effrayer de cet appareil imposant et terrible, le patriarche dit aux grands : Répondez-moi; ce qui ne subsiste pas peut-il tomber? Comme ils se regardoient les uns les autres sans comprendre cette espèce d'énigme, Nicéphore ajouta : Les images ne tombèrent-elles pas sous Léon l'Isaurien et sous Constantia Copronyme? Oui sans doute, lui répondirent-ils. Il est donc évident, conclut le patriarche, qu'elles subsistoient appara-

vant. L'empereur dit alors : « Sachez, mes pères, que je suis de votre sentiment. Il tira un reliquaire orné de figures, et le baisa. Mais puisqu'il y a beaucoup de fidèles, reprit-il, qui sont d'un autre avis, et que la question a été portée devant moi, je ne puis m'empêcher de la faire approfondir. »

Les prélats qui connoissoient la mauvaise foi du prince, refusèrent d'entrer en conférence, et Emilien de Cyzique dit : Puisque l'affaire est ecclésiastique, qu'on la traite dans l'église suivant les lois canoniques, et non dans le palais. Mais je suis enfant de l'Eglise, repartit l'empereur, et je veux vous écouter comme médiateur intègre. Michel de Sinnade lui dit : « Si vous vous portez pour médiateur, pourquoi n'en tenez-vous pas la conduite ? Vous recueillez les uns dans le palais, vous les comblez de caresses et de faveurs que nous ne leur envions pas : mais vous les excitez à enseigner l'erreur ; vous leur donnez toute facilité pour le mal ; toutes les bibliothèques leur sont ouvertes, tandis qu'il y a défense de nous fournir des livres, et que vos menaces nous suivent partout pour tenir captive la vérité dont nous sommes les dépositaires, et que nous apportons du sein de nos églises. » « Mais pourquoi, dit l'empereur, refusez-vous de parler, sinon parce que vous manquez de preuves ? Nous n'en manquons pas, dit Théophylacte de Nicomédie ; mais on fait en sorte que nous manquions d'auditeurs disposés à nous entendre. » Pierre de Nicée ajouta : « Comment voulez-vous que nous conférions avec des hérétiques si puissamment protégés ? Les manichéens mêmes l'emporteroient, si la puissance impériale se déclaroit pour eux. » Euthymius de Sardes reprit la parole, et s'exprima ainsi : « Daignez, seigneur, ouvrir les yeux sur les vrais principes de la foi. Depuis plus de huit cents ans que le Fils de Dieu a paru dans le monde, revêtu d'une chair mortelle, on le peint et on l'adore dans son image : quelle témérité ne seroit-ce pas d'abolir une si ancienne tradition ? elle a été confirmée en plein concile à Nicée, sous Irène et Constantin. Anathème à quiconque osera s'élever contre elle ! » Saint Théodore Studite, après les évêques, dit encore à l'empereur : « Craignez, seigneur, de

renverser l'ordre de la hiérarchie¹. Saint Paul dit que Dieu a établi, dans l'Eglise, des apôtres, des prophètes, des pasteurs, des docteurs; il ne parle ni de rois ni d'empereurs. Vous êtes chargé de l'état, de l'ordre civil et militaire; c'est un assez beau champ pour vous y borner : laissez l'Eglise aux ministres que le Ciel y a préposés.»

L'empereur dissimula, et ordonna secrètement à des gens de guerre de jeter des pierres et de la boue à la célèbre image de Jésus-Christ que Léon l'Isaurien avoit abattue, et qu'Irène avoit rétablie². Le scandale fut grand; l'empereur, feignant d'en être touché, fit ôter l'image, de peur, disoit-il, d'une nouvelle profanation. Le patriarche ne prit pas le change; il envoya offrir à l'empereur de quitter son siège, s'il étoit la cause des maux de l'Eglise. Le prince hypocrite répondit : Eh! qui pense à déposer le patriarche notre père, ou à faire aucun mal à l'Eglise? Nous n'avons examiné la question des images, qu'afin de calmer les esprits qu'elle agitoit. Du reste, je crois comme l'Eglise; et tirant un crucifix de son sein, il l'adora devant tout le monde. Fort peu de temps après néanmoins il donna les mains au complot que formèrent les évêques iconoclastes pour déposer Nicéphore, dans ce qu'ils appeloient le concile de la cour. Ils lui envoyèrent une monition par écrit, portant commandement de comparoître en leur présence. Le concile, lui dirent les députés, ayant reçu des accusations contre vous, vous enjoint de venir vous défendre; mais si vous voulez éviter la déposition, vous n'avez qu'à consentir, avec l'empereur et l'assemblée des évêques, à l'abolition des images. Le patriarche répondit : « Qui est celui qui s'arroe l'autorité de recevoir des accusations contre nous? Est-ce le souverain pontife, ou du moins quelque prélat des sièges patriarchaux? Vous décelez vous-mêmes votre trame impie, et votre iniquité se manifeste dans l'offre que vous ne rougissez pas de me faire. Si je suis coupable, suffiroit-il pour me justifier et me voir rétablir le même jour, de me soumettre à la volonté de l'empereur, par rapport aux images? Comment vous aveuglez-vous jusqu'à me croire si peu instruit des lois de l'Eglise? » Ensuite

¹ Vit. S. Theod. c. 74. — ² App. ad Theoph. lib. 11. n. 5.

il les déclara excommuniés, et leur ordonna de sortir de l'enceinte du lieu saint. Les hérétiques, désespérant de le fléchir, voulurent le faire périr secrètement; mais il en fut averti à propos, et sut se soustraire à leur cruauté perfide. Ils tentèrent après de soulever son peuple contre lui; ils défendirent de le nommer à la messe, et de le reconnoître pour patriarche.

Alors il écrivit à l'empereur en ces termes : « Jusqu'ici j'ai combattu, selon mon pouvoir, pour la vérité, et j'ai souffert toutes sortes de mauvais traitements. La fureur a été portée à tel point, que des gens qui se donnoient pour évêques sont venus m'insulter, avec une populace armée d'épées et de bâtons. On ne s'en est point tenu là; les ennemis de la saine doctrine ont prétendu me ravir mon siège, ou m'arracher la vie; c'est pourquoy, et dans la seule vue de prévenir des excès dont le crime retomberoit sur votre Majesté, je cède malgré moi à la nécessité de quitter mon église, et j'accepte avec action de grâces ce qu'il plaira au Ciel d'ordonner de moi. »

L'empereur ne put cacher sa joie en ouvrant cette lettre. Il la lut avec un sourire méchant, commanda aussitôt à une troupe de soldats d'enlever le patriarche au milieu de la nuit, pour le renfermer dans un monastère. Le lendemain de bon matin, il assembla le peuple, et lui persuada que Nicéphore avoit abandonné son siège, et s'étoit retiré de lui-même. Il fit mettre à sa place l'écuyer Théodote, qui n'avoit ni science ni piété, mais de la bonne humeur, de la complaisance, et une facilité de mœurs tout-à-fait singulière. Ce nouvel évêque commença par tenir une bonne table; contre l'ancienne coutume dont il s'embarrassoit peu; il faisoit manger de la viande aux clercs, aux moines et aux évêques. La joie, la dissipation, la licence succédèrent à la gravité et à la modestie dans tout le palais patriarcal, qui parut moins la demeure d'un évêque qu'un réceptacle de bouffons, où l'on ne faisoit que rire et jouer, folâtrer, lutter, tenir des propos de carrefours. Les iconoclastes triomphèrent par toute la ville et dans les provinces, et l'on recommença de toute part à brûler et effacer les saintes images. Le scandale étoit d'autant plus criant, que les scènes les plus impies se donnèrent au saint temps de Pâques. (815).

Après que les fêtes furent passées, l'empereur Léon, à l'exemple de Constantin-Copronyme, fit tenir un concile, tant des chefs de l'hérésie que des évêques qui avoient cédé à la séduction¹. Ils s'assemblèrent dans l'église de Sainte-Sophie, ayant à leur tête le patriarche Théodote. L'empereur Léon y fit assister son fils Constantin, et ne voulut point s'y trouver en personne, pour ne pas faire une souscription contraire à la profession de foi qu'il avoit donnée par écrit à son avènement à l'empire. Saint Théodore de Stude, avec les autres abbés de Constantinople et des environs, y fut invité : mais ils s'excusèrent par une lettre que saint Théodore composa au nom d'eux tous. Elle portoit qu'ils n'avoient pas la témérité de traiter aucune affaire ecclésiastique, sans leur patriarche Nicéphore ; qu'ils voyoient assez qu'on vouloit renverser le second concile de Nicée, et proscrire le culte qu'il avoit maintenu conformément à la tradition ; qu'ils s'en tenoient à l'usage de la sainte antiquité depuis l'établissement de l'Eglise ; que quand, par impossible, Pierre ou Paul, ou un ange descendu du ciel, enseigneroit le contraire, ils ne les croiroient point, et qu'ils souffriroient la mort plutôt que d'adhérer à ces profanes nouveautés.

Ce faux concile, condamnant en effet le septième général, et confirmant, sous ce nom, celui de Blaquernes tenu précédemment par les iconoclastes, proscrivit de nouveau les saintes images, et donna lieu à une persécution nouvelle aussi violente qu'aucune autre. Les sectaires ayant traîné à leur concile quelques évêques orthodoxes qu'ils espéroient en vain pervertir, mirent en pièces leurs habits sacrés, les jetèrent eux-mêmes brutalement par terre, et chacun des assistants leur mit le pied sur la gorge ; puis on les fit relever et sortir à reculons, en crachant sur eux, et en leur frappant si rudement sur le visage à coups de poings, que plusieurs furent mis en sang. Enfin on les livra à des satellites qui les menèrent en prison, où l'on renferma aussi les plus illustres abbés qui, à leur exemple, ne s'étoient laissés vaincre ni aux caresses ni aux menaces. Ce fut constamment contre les personnes consacrées à Dieu qu'é-

¹ Vit. Niceph. n. 73.

clata la plus grande fureur de ces hérétiques, depuis leur origine ennemi irréconciliables de toutes les choses saintes.

Entre les évêques qui souffrirent en cette occasion, on remarque Michel de Synnade et Théophylacte de Nicomédie, disciple du patriarche Taraise, qui les tira tous deux de la vie monastique pour les faire évêques. Après toute sorte d'outrages et de mauvais traitements, ils furent exilés, ainsi qu'Emilien de Cyzique, George de Mitylène et Euthymius de Sardes, qui avoit déjà signalé sa foi et sa doctrine au dernier concile de Nicée. Ces cinq prélats, dont quatre métropolitains sont honorés comme saints par l'Eglise. Entre les abbés qui acquirent la même récompense, les plus renommés sont saint Nicétas, Hégumène de Médicion, saint Théophane de Singriane; saint Macaire de Pelicite, si fameux par ses miracles qu'il fut nommé Thaumaturge, saint Jean des Cathares, doué du don de prophétie, et qui avoit prédit les excès de Léon l'Arménien avant qu'on y vit aucune disposition; enfin saint Théodore de Stude, qu'on s'acharna d'autant plus à tourmenter, qu'il exerçoit son zèle avec plus d'activité et plus de succès à la tête d'une communauté fervente, et composée alors de plus de mille moines. Ils vivoient dans une régularité qui mettoit leur foi dans la plus grande recommandation et faisoit le désespoir des hérétiques. L'étude et le travail, après la prière, partageoient toute la journée. On exerçoit toutes sortes de métiers, afin que ces pieux cénobites, ne sortant point du monastère et n'ayant nul commerce avec les gens du dehors, pussent vivre dans un recueillement parfait. Il y eut aussi de pieux laïques qui le disputèrent en courage aux moines et aux évêques. Le patrice Nicétas, parent de l'impératrice Irène, et gouverneur de Sicile, ne balança point à préférer sa foi à ses titres et à ses biens. Plutôt que de livrer à l'empereur une image de Jésus-Christ, il quitta tout, et partit gaiement pour l'exil, où, après beaucoup de souffrances, il mourut en si grande réputation de sainteté, qu'il est honoré d'un culte public.

Cependant l'empereur Léon s'apercevant que son impiété et ses cruautés lui faisoient presque autant d'ennemis qu'il y avoit de gens sensés dans son empire, rechercha l'alliance de Louis, empereur d'Occident, et lui envoya des ambassadeurs avec

des présents pour renouveler les traités. Ce qui s'étoit passé au concile de Francfort lui faisoit espérer qu'on ne désapprouveroit pas en France la condamnation qu'il avoit fait faire du concile de Nicée, ni la sévérité qu'il exerçoit en conséquence contre les défenseurs des images : mais les évêques de Gaule et de Germanie, instruits par les papes, avoient reconnu, avec les Italiens, que l'adoration ou vénération qu'on rendoit en Grèce aux portraits des amis de Dieu, ne blessait en rien les droits de Dieu même ; et la conduite tyrannique de Léon fut regardée avec horreur. Louis lui en auroit peut-être fait sentir son indignation, s'il n'eût eu d'autres embarras par la fermentation où il mit les esprits à sa cour et dans tout son empire presque aussitôt qu'il s'en vit le maître absolu.

Il parut bien que la gloire acquise au second rang n'est qu'une présomption fort équivoque sur les qualités propres à remplir le premier. Ce prince, aimé et estimé, plein de connoissances, qui savoit les langues, parloit le latin comme le tudesque, et entendoit le grec ; qui avoit encore pour lui, quoiqu'avec une taille médiocre, l'avantage de la figure, le regard imposant, la voix mâle, les traits et la démarche nobles ; après avoir gouverné avec tant de réputation son royaume d'Aquitaine, commença à déchoir dans l'opinion publique dès qu'il tint sans surveillant et sans guide les rênes de l'empire. Ce qu'on avoit cru en lui douceur et bonté de naturel, passa bientôt pour défaut de vigueur, et pour incapacité de résister aux impressions étrangères. A peine Charlemagne étoit mort, en lui recommandant avec une tendresse si engageante de bien traiter toutes les personnes de son sang, que le foible prince se laissa prévenir contre Adalard et toute sa famille, branche la plus estimable peut-être de toute la maison impériale. Ce saint abbé, que Charlemagne avoit donné pour conseil à son fils Pépin en l'établissant roi d'Italie, continuoit de gouverner ce royaume avec une sagesse admirable, sous le jeune roi Bernard, qui, quoique fils du frère aîné de l'empereur Louis, avoit été pour son âge exclu de l'empire. De faux politiques rendirent la fidélité d'Adalard suspecte, aussi-bien que celle du comte Vala son frère, que Charlemagne avoit aimé et estimé plus qu'aucun autre seigneur, et qu'il lui avoit associé

pour la régence du royaume d'Italie¹. Le saint abbé fut chassé de son monastère de Corbie où il étoit revenu pour les affaires de cette maison que l'administration de tout un royaume ne lui faisoit pas négliger. On l'exila à Noirmoutier, et il s'y rendit avec plus de joie que s'il fût parti pour la cour, avant même qu'il en eût éprouvé l'ingratitude. Il demeura sept ans entiers dans cette retraite, s'applaudissant journellement d'avoir été rendu aux pieux exercices de sa profession. Le comte Vala fut pareillement exilé, renonça au siècle aussi-bien qu'à la cour et vint prendre l'habit monastique dans l'abbaye de Corbie, qui se vit en quelque sorte dédommée de la perte qu'elle avoit faite de l'illustre Adalard.

L'empereur Louis, malgré ces fausses démarches, faisoit voir en toute rencontre qu'il avoit hérité des sentiments de l'empereur son père pour l'Eglise, et en particulier pour le saint siège. Après la mort de Charlemagne, dont l'autorité avoit tout contenu dans l'ordre et la soumission, il s'éleva une faction nouvelle contre le pape Léon III. Il fut près d'être assassiné dans Rome par la conspiration de quelques-uns des principaux de la ville²; et cet attentat fut encore aggravé par des circonstances si noires, que ce pontife, avec toute sa douceur et les autres vertus qui l'ont fait mettre au rang des saints, ou ne fut pas le maître, ou ne jugea pas à propos d'arrêter le cours ordinaire de la justice (815). En un mot, les coupables furent mis à mort suivant les lois romaines. Louis, guidé par cette sorte de clémence qui convient mieux à un particulier qu'à un souverain, et qui l'égara si souvent, trouva qu'on avoit été trop vite; mais ayant donné ordre à son neveu Bernard, roi d'Italie, de prendre connoissance de cette affaire, elle fut si bien conduite, que le parti du pontife conserva toute la bienveillance de l'empereur, et que la faction fut étouffée jusque dans son principe. Léon III ne jouit pas longtemps de la paix qu'on lui avoit rendue; il mourut le 11 Juin de cette même année 816, après vingt ans et demi de pontificat. Son nom a été inséré dans le martyrologe romain, et ses reliques reposent dans une châsse commune, avec celles de

¹ Act. SS. Bened. t. v, p. 319. — ² Eghin. an. 815.

trois autres saints papes du même nom, Léon I.^{er}, Léon II et Léon IV. La piété de Léon III, à ce que rapporte un auteur du temps¹, l'engageoit quelquefois à dire sept messes par jour, et même jusqu'à neuf; ce qu'il faut entendre des fêtes où la grandeur de la solennité et la multitude du peuple autorisoient cet usage, dans un temps où la loi contraire n'étoit pas établie, et que la pratique varioit beaucoup à cet égard.

Etienne IV, qui succéda au pape Léon, dix jours après sa mort, n'eut pas moins d'attachement que lui pour les princes français. Il commença son pontificat par exiger que le peuple romain jurât fidélité à l'empereur Louis²; ce qui montra que le pape et les Romains reconnoissoient alors Louis pour patrice et protecteur de l'église romaine, en même temps qu'il en étoit Seigneur suzerain en sa qualité d'empereur d'Occident. Etienne envoya à ce prince des légats pour lui faire part de son ordination et la lui faire agréer; il lui mandoit aussi qu'il iroit incessamment en France pour conférer avec lui. L'empereur eut beaucoup de joie de cette nouvelle, ordonna au roi d'Italie d'accompagner le pape par honneur, et s'avança lui-même jusqu'à Reims pour le recevoir. Il paroit que l'objet de ce voyage n'étoit que de conférer en général pour le bien de la religion, ou de sacrer de nouveau l'empereur avec une grande solennité. Le pontife lui donna en effet l'onction impériale, lui mit sur la tête une riche couronne qu'il avoit apportée de Rome, couronna pareillement l'impératrice Irmingarde, et la nomma auguste.

Il y a tout lieu de croire que les réglemens donnés alors par cet empereur pour la réforme du clergé et de l'état monastique, furent le fruit de ses conférences avec le pape. Louis convoque un nombreux concile à Aix-la-Chapelle, dont l'objet principal paroit avoir été la réforme des chanoines et des chanoinesses. Depuis saint Chrodegang, leur premier réformateur, ils étoient retombés dans un relâchement dont la rapidité marque bien l'instabilité d'esprit qu'entraîne le défaut de lumière et de culture. On résolut de faire une collection de tous les endroits des Pères et des conciles, qui sont relatifs aux

¹ Valafr. Strab. de reb. eccl. c. 21. — ² Theg. e. 16.

obligations des personnes de l'un ou de l'autre sexe engagées dans cet état de vie. Amalaire, diacre de l'église de Metz, distingué par son érudition, fut chargé du recueil qui concernoit les chanoines. Son ouvrage fut approuvé des évêques, qui ne laissèrent pas d'y faire quelques additions. C'est ce qui forma la règle des chanoines, et remplit le premier livre des actes de ce concile d'Aix-la-Chapelle, composé de cent quarante-cinq chapitres, dont les cent treize premiers ne sont qu'un extrait des Pères et des conciles touchant les devoirs des clercs¹. Les chapitres suivans contiennent quelques particularités remarquables.

On y combat premièrement l'erreur affectée de ceux qui renvoyoient aux moines les maximes de la perfection évangélique; on y marque ensuite la distinction des moines et des chanoines, que l'on fait consister en ce que ceux-ci peuvent porter du linge, manger de la viande, et surtout posséder des biens en propre, jouir de ceux de l'Eglise, donner et recevoir, tandis que tout cela est défendu aux moines. Les uns et les autres, ajoute-t-on, ont néanmoins la même obligation quant au soin d'éviter les vices et d'acquérir les vertus. Les chanoines doivent loger dans des cloîtres exactement fermés, où il y ait un dortoir, un réfectoire, et les autres lieux réguliers. Quoiqu'ils puissent avoir des maisons particulières, elles ne pourront servir qu'à s'y retirer le jour, ou en cas de maladie: il y aura toujours dans le cloître une habitation commune pour ceux qui n'en auront point d'autre. Elle aura un portier choisi entre les chanoines, lequel ne laissera entrer ni sortir personne sans congé, et après complies portera les clefs au supérieur, c'est-à-dire, au prévôt qui, sous l'évêque, gouvernoit le chapitre. Les femmes n'entreront point dans le cloître, et les frères ne pourront même leur parler sans témoins. Ils ne porteront point de cucules (ce qu'il faut entendre d'une espèce de manteau particulier aux moines, et non pas de tout habit avecun capuce, tel qu'est encore le camail des chanoines). Tous sans exception éviteront dans leurs vêtements les deux extrémités vicieuses, l'élégance et la malpropreté, l'affectation,

¹ Tom. VII. Conc. p. 1307. etc.

et trop de négligence. Pour la nourriture et la boisson, on en donnera la même quantité à tous les chanoines. La portion commune du vin étoit une mesure du poids de quatre livres, ce qui fait environ trois chopines de Paris.

Quelques prélats impérieux, afin d'exercer une domination arbitraire dans le clergé, ne prenoient leurs clercs qu'entre les serfs de l'Église. Le concile défend cet abus proscrit par l'apôtre saint Pierre, et ordonne d'admettre les nobles à l'état clérical, sans en exclure les personnes serviles qui en seront trouvées dignes. Selon cette différence des conditions et des fortunes, on pourvoit en cette sorte à l'entretien des sujets : Ceux qui ont du patrimoine et du bien de l'église, ne recevront que la nourriture pour leurs services; ceux qui ont du bien d'église sans patrimoine, auront la nourriture et le vêtement; ceux qui n'ont ni patrimoine ni bien d'église, auront part aux aumônes ou distributions journalières. Ils seront également assidus à l'office, et sitôt qu'ils entendront la cloche, ils se rendront à l'église avec autant de modestie que d'empressement. Ils viendront tous les jours à la conférence, c'est-à-dire, au chapitre, où l'on traitera de leur avancement spirituel, aussi-bien que des affaires de l'église; on y lira cette règle, avec d'autres livres d'édification; on y demandera pardon des fautes, et on en recevra la correction. Quiconque aura négligé l'office, la conférence, ou son obédience; quiconque sera venu tard à table, sorti du cloître sans permission, aura couché hors du dortoir sans une absolue nécessité, ou fait quelque faute semblable, sera par trois fois averti en particulier, puis blâmé publiquement. Si cela ne suffit pas, on le réduira, pour toute nourriture, au pain et à l'eau, pourvu que son âge et son éducation le permettent; sinon on se contentera de le séparer des frères, et de le faire jeûner. Enfin, on l'enfermera dans une prison destinée à cet effet. Que s'il est incorrigible, on le dénoncera à l'évêque pour être jugé canoniquement.

Les enfants et les jeunes clercs seront tous logés dans une salle du cloître, sous la conduite d'un sage vieillard qui aura soin de leur instruction et de leurs mœurs. Près de l'église, l'évêque établira un hôpital pour les pauvres, et lui assignera

un revenu suffisant sur les biens ecclésiastiques. Les chanoines y donneront la dîme de ce qu'ils perçoivent annuellement, même en oblations, et l'un d'entr'eux sera choisi pour le gouverner tant au temporel qu'au spirituel. On ne sauroit assigner une origine plus certaine aux hôpitaux dont les chapitres ont la direction. Tels sont les principaux articles de la règle canoniale d'Aix-la-Chapelle, dressée, comme on le voit, sur celle de saint Chrodegang. Elle devint très-fameuse, et pendant plusieurs siècles elle fut en vigueur dans la plupart des chapitres.

Le second volume des actes de ce concile contient la règle des chanoinesses. Comme celle des chanoines, elle offre d'abord d'amples extraits des Pères, mais touchant les devoirs propres des vierges consacrées à Dieu; puis elle leur prescrit une manière de vivre conforme à celle des chanoines, autant que la diversité du sexe le comporte. Les chanoinesses étoient de vraies religieuses engagées par le vœu de chasteté, voilées, vêtues de noir, mangeant en réfectoire, couchant en même dortoir, et gardant une exacte clôture. On leur permet néanmoins d'avoir des servantes, de garder leurs biens; mais à la charge de passer une procuration juridique à un parent ou à un ami pour les administrer, et défendre leurs droits en justice. Elles ne devoient s'occuper qu'à la prière, à la lecture et au travail des mains, et faisoient entr'autres choses leurs habits de la laine et du lin qu'on leur fournissoit. Elles s'employoient aussi à l'instruction des jeunes filles qu'on élevoit dans le monastère.

L'empereur Louis ne s'en tint pas à ces plans de réforme, il prit les moyens les plus sûrs et les plus expéditifs pour l'exécution. Il envoya les deux règles aux métropolitains qui n'avoient pas assisté au concile d'Aix-la-Chapelle, il voulut qu'ils assemblassent leurs suffragants, et que chacun prit copie des réglemens en question. Il avertissoit en même temps, que pour les mettre en vigueur, il accorderoit le terme d'une année, au bout de laquelle il enverroit des commissaires sur les lieux avec ordre de tout vérifier, et de lui en faire un rapport fidèle.

L'année même du concile d'Aix-la-Chapelle, il s'en tint un

autre à Celchyt en Angleterre¹. On y trouve des vestiges précieux de la perpétuité et de la conformité de la foi dans les diverses églises, ainsi que des pieuses observances qui la présupposent. On y compta douze évêques de différentes provinces, présidés par Vulfrède, archevêque de Cantorbéry; et Quénulfe ou Cénulfe, roi des Merciens, qui depuis vingt ans se distinguoit entre tous les rois de l'Heptarchie, y assista en personne. Il fut ordonné que les églises seroient dédiées par l'évêque diocésain, avec l'aspersion de l'eau bénite, et les autres cérémonies marquées dans le rituel; que l'eucharistie consacrée par l'évêque, y seroit enfermée dans une boîte avec des reliques. Et s'il n'y a point de reliques, dit expressément le concile, l'eucharistie suffira, comme étant le corps et le sang de Jésus-Christ. Il y aura quelque peinture, ajoute-t-il, pour montrer à quel saint est dédiée l'église ou l'autel. On observera inviolablement tout acte confirmé par le signe de la croix : usage conforme à celui des Orientaux, qui dans le même temps et par le même respect pour l'instrument de notre salut, en regardoient le signe dans leurs souscriptions comme le sceau d'un serment inviolable. Il est encore dit qu'à la mort d'un évêque, on donnera aux pauvres la dixième partie de son bien, soit en bétail, soit en autres espèces; et qu'on affranchira tous ses serfs anglais de nation. En chaque église on dira trente psaumes pour le défunt; chaque évêque et chaque abbé en fera dire six cents avec six-vingts messes, et affranchira trois serfs. Chaque moine et chaque clerc observera un jour de jeûne. On voit encore par un concile, que l'usage du baptême par infusion, commençoit à s'introduire dans les pays froids.

Le pape Etienne, qui dans son voyage de France avoit gagné tous les cœurs, affligea sensiblement l'empereur Louis, et tous les vrais enfants de l'Eglise, par sa mort précipitée, qui arriva trois mois après son retour à Rome, et sept mois en tout depuis son élévation sur la chaire de saint Pierre. On tâcha de se consoler, en lui donnant de suite un digne successeur. Dès le lendemain de son décès, 25 Janvier 817, on élut tout d'une voix, Pascal², premier du nom, prêtre de l'église ro-

¹ Tom. VII, Conc. p. 1484. — ² Anast. J. Poth.

maine, profond dans les Ecritures et dans les sciences de la vie intérieure, si pieux qu'il n'avoit point de plus doux plaisir que de s'entretenir des choses célestes avec de saints religieux, austère même et fort adonné aux jeûnes et aux veilles, mais doux, bienfaisant et d'une charité singulière envers les pèlerins et envers tous les pauvres. Aussitôt après sa consécration, il en fit porter la nouvelle à l'empereur Louis, qui confirma les donations faites au saint Siége par Pépin et par Charlemagne, et qui, selon la teneur du décret que différents auteurs supposent donné en cette occasion, y ajouta considérablement : mais l'authenticité de cet acte fameux, cité pour la première fois par un écrivain du onzième siècle, n'est nullement incontestable¹; il y a du moins apparence qu'il a souffert quelque altération, en ce que l'empereur Louis y comprend la Sicile, où les Français n'avoient jamais prétendu aucun droit, et qui appartenoit encore à l'empereur de Constantinople. Cependant on peut répondre, avec le P. Longueval, que la Sicile étant censée de l'empire d'Occident, Louis a cru qu'elle lui appartenoit de droit et a pu donner ce droit au saint Siége. Une autre clause a paru également suspecte, elle porte qu'il suffira pour un pape nouvellement élu d'envoyer, après sa consécration, des légats au roi des Français; clause qui n'auroit pas été suivie, puisque plusieurs successeurs d'Etienne et de Pascal ont néanmoins demandé et attendu la confirmation de leur élection avant de se faire sacrer. Mais on peut répondre encore qu'en écrivant aux Princes français pour avoir leur agrément et leur protection, ces papes prouvoient seulement qu'ils étoient et désiroient être toujours en bonne intelligence avec des princes puissants qui avoient rendu et pouvoient rendre encore de grands services à l'Eglise.

Quant à l'élection même, non-seulement du souverain pontife, mais des évêques et des abbés, on ne peut douter que l'empereur Louis n'en ait rétabli ou maintenu l'entière liberté. Il existe un capitulaire rendu en conséquence du concile d'Aix-la-Chapelle, où ce prince s'exprime ainsi : « Pour nous conformer aux dispositions des saints canons qui nous sont

¹ Coint. au 817, n. 10 et 14.

connus, nous consentons, selon la demande du clergé, que l'Eglise jouisse librement de ses droits, et que les évêques soient choisis du diocèse par les suffrages du clergé et du peuple, sans nulle autre considération que celle du mérite.» Louis laisse pareillement aux moines le choix libre de leurs abbés. Florus, savant diacre de l'église de Lyon, autorisé par ce capitulaire, composa un petit traité sur les élections épiscopales, où il s'exprime en toute liberté. Il dit que l'Eglise a élu ses prélats, indépendamment des empereurs païens, et même des premiers empereurs chrétiens. La coutume, dit-il encore, qui s'est depuis introduite en quelques royaumes, de ne point ordonner d'évêques sans consulter les princes, n'a été établie que pour entretenir l'harmonie entre les deux puissances, et non pour conférer à l'ordination la validité ou l'autorité, qui ne se donne point par la puissance royale, mais par la volonté de Dieu et de l'Eglise, et le consentement des fidèles; car l'épiscopat n'est pas une institution humaine, mais un don du Saint-Esprit. C'est pourquoi le prince pèche grièvement, s'il croit faire une libéralité de ce qui n'est donné que par la grâce divine. Il ajoute encore que dans l'Eglise romaine on élit légitimement le pontife sans consulter le prince.

L'empereur fit encore publier d'excellents réglemens pour l'honneur de l'épiscopat et du sacerdoce; il en exigea l'exécution avec le succès qu'il avoit droit d'attendre, après leur avoir rendu si généreusement leurs privilèges canoniques. Ce fut alors, dit un auteur contemporain¹, que les clercs et les évêques commencèrent à quitter leurs baudriers d'or, et leurs coutelas ornés de pierreries, ainsi que les éperons et les vêtements précieux qu'ils portoient. Si quelque ecclésiastique prenoit encore des parures séculières, on le regardoit comme la chimère de son temps, et avec toute l'horreur qu'on a pour les monstres.

Il restoit à réformer l'état monastique, celui dont les fidèles attendoient le plus d'édification, et qui leur causoit le plus de scandale. On rassembla pour cet effet un grand nombre d'abbés et de solitaires vénérables, dont saint Benoît d'Aniane fut l'âme et le principal organe². Louis qui l'avoit pris en affect-

¹ Astruc vit. Lud. Pii. — ² Vit. t. v, Act. Ben. p. 210 etc.

tion dès le temps qu'il étoit roi d'Aquitaine, le voulut rapprocher de sa personne quand il se vit empereur. Il le fit venir en Alsace avec des moines de son observance, et lui donna le monastère de Marmoutier. Bientôt il le trouva encore trop éloigné, et lui bâtit à deux lieues d'Aix-la-Chapelle un monastère que l'on nomma Inde, du ruisseau qui arrose le vallon où il est situé. Il ne fut pas encore content, et le voulut avoir au palais, où il le chargea du soin de recevoir et de lui présenter les requêtes : mais ce saint homme qui avoit aussi peu de goût que d'aptitude pour les offices de la cour, et qui portoit partout la profonde empreinte des choses éternelles, oublioit souvent les mémoires dont il s'étoit chargé. Il prit la méthode de les mettre dans ses manches, ou dans le manipule que les prêtres portoient encore habituellement : la précaution fut insuffisante, et afin que rien ne fût oublié, l'empereur en souriant le fouilloit quelquefois lui-même.

Benoît se montra bien plus propre à rétablir l'état religieux dans son ancienne splendeur. Avec les autres abbés les plus expérimentés de France, et quelques-uns d'Italie, tels qu'Appollinaire du Mont-Cassin et Josué de Saint-Vincent du Vulturne, il trouva que le dépérissement de la discipline monastique provenoit principalement de la diversité des observances : car quoique la plupart des monastères tinssent la règle de saint Benoît, il y avoit beaucoup de variété dans plusieurs pratiques introduites par les changements successifs des mœurs, et que ce père de la vie cénobitique n'avoit su prévoir. C'est pourquoi on faisoit passer les relâchements pour d'anciennes coutumes autorisées par le temps, et les moines, souvent les plus voisins, étoient comme étrangers les uns aux autres. On prit donc le parti d'établir une discipline uniforme par des constitutions qui expliquassent la règle primitive.

Elle ne sembloit interdire que les grosses viandes ; mais on ordonna que les moines, excepté les malades, ne mangeroient point de volaille, ni dans le monastère, ni au dehors, en aucun temps, sinon quatre jours à Pâques, et autant à Noël. On leur permit néanmoins l'usage journalier de la graisse, dont les pauvres se servoient dans les pays où l'huile étoit rare. On n'exclut de cette permission que vingt jours avant Noël, et

le vendredi de chaque semaine : (ce qui montre qu'on ne faisoit pas encore maigre les samedis.) Dans le cas d'une fatigue extraordinaire, même en carême, on accorde un rafraîchissement religieux après le repas du soir : c'est l'origine de la collation des jours de jeûne. On descend dans le plus grand détail pour la nourriture. Il est dit que que la livre de pain portée par la règle, pèsera, avant d'être cuite, trente sous, c'est-à-dire, une livre et demie ; vingt sous, à douze deniers par sou, pesant une livre. La portion de boisson sera une hémine de vin, et dans les pays qui manquent de vin, on donnera le double en bière. Les enfants destinés à la vie monastique, et offerts à cet effet par leurs parents, en ratifieront la promesse par eux-mêmes quand ils seront en âge. On régla encore les redevances des monastères à l'égard du souverain, et nous voyons qu'elles étoient fort différentes les unes des autres. Les uns devoient le service de guerre, et des présents dans le goût de nos dons gratuits. On en compte quatorze de cette première classe, entr'autres Saint-Benoît-sur-Loire, Ferrières, Corbie, Stavelo, Saint-Eugend, aujourd'hui Saint-Claude, et Notre-Dame de Soissons. Le monastère de Fulde, si puissant depuis, n'étoit pas encore dans cette classe, mais seulement des seize qui ne devoient que des présents. La troisième classe considérablement plus nombreuse, étoit de ceux qui ne devoient que des prières.

Tous ces réglemens eurent dans la suite une autorité presque égale à la règle de saint Benoît ; mais on éprouva d'abord une peine infinie à les faire recevoir. La réforme de tout un royaume eût semblé moins difficile que celle de certains moines. Il y eut de grands troubles dans plusieurs monastères. Les communautés se partageoient avec éclat, une partie tenant pour la réforme, et l'autre pour le relâchement. Plusieurs prirent la règle des chanoines, et changèrent ainsi d'état par une conduite arbitraire qui fut regardée comme une apostasie. Toutefois par l'attention, la prudence et la douceur de saint Benoît d'Anianc, que l'empereur avoit préposé à l'exécution de la réforme avec Arnoux, abbé de Noirmoutier, les moines se soumirent insensiblement. Quelques-uns, tels que ceux de Richenou, s'empressèrent d'embrasser les nouvelles observances,

afin que les deux commissaires venant à les visiter, trouvassent avec consolation qu'on avoit prévenu leurs vœux. Depuis cette époque, on ne raconte plus rien d'important de saint Benoît d'Aniane, qui mourut quelques années après (821) dans sa maison d'Aix-la-Chapelle, d'où son corps fut aussitôt transféré au monastère d'Inde avec les honneurs dus à sa sainteté. On a de lui plusieurs ouvrages tous conformes à sa profession, tant sur les anciennes règles monastiques dont il montre la conformité avec celle de saint Benoît, que sur les endroits des Pères de l'Orient et de l'Occident les plus instructifs pour les personnes religieuses des deux sexes.

Il s'en falloit bien que les abbés d'Orient se rendissent aussi respectables. Ceux mêmes qui avoient résisté avec un courage héroïque aux persécutions de Léon l'Arménien, ne tinrent pas contre ses artifices. Cet empereur voyant que l'exil ne servoit qu'à les affermir dans la foi, en rappela plusieurs à Constantinople après quelques jours seulement de bannissement. Il leur fit dire qu'on n'en vouloit point à leur croyance; que ce qu'on demandoit d'eux n'étoit rien; qu'il ne s'agissoit que de communiquer une fois, pour le bien de la paix, avec le patriarche Théodote, après quoi on les renverroit à leurs monastères. Ils plièrent leur conscience aux conjonctures où ils se trouvoient, se figurèrent qu'on pouvoit user de quelque condescendance pour ne pas tout perdre, allèrent tous ensemble dans un oratoire dont on avoit conservé les peintures, et communiquèrent de la main de Théodote, qui de son côté dit anathème à ceux qui n'adoreroient pas l'image de Jésus-Christ.

Saint Nicéas de Médicion, qui étoit du nombre de ces abbés, eut la foiblesse de céder, contre ses propres lumières, à ceux que leur âge lui faisoit regarder comme ses guides¹: mais il n'étoit pas rentré dans son monastère, qu'il se sentit l'âme déchirée par les remords les plus cuisants. Il pensa d'abord à s'envelir dans quelque solitude éloignée, pour y faire pénitence le reste de ses jours; jugeant ensuite qu'il devoit réparer sa faute dans le lieu où elle avoit été commise, il parut hardiment, et témoigna de toute part dans Constanti-

¹ Vit. c. 7, n. 40, in tom. ix Bol.

nople qu'il n'avoit pas changé de croyance. L'empereur le fit venir, et lui demanda pourquoi il n'étoit pas retourné comme les autres abbés à son monastère. Nicétas lui répondit : « Sachez, seigneur, que je désavoue ce que j'ai fait par une lâche complaisance, et que jamais je ne fus moins disposé à communiquer avec votre parti. Faites de moi tout ce qu'il vous plaira; vous ne me verrez jamais reprendre d'autres sentiments. » On le transporta dans une île, où on le tint emprisonné jusqu'à la mort de Léon. Saint Jean des Cathares, qui ne fut appelé à Constantinople qu'après les autres abbés, résista à toutes les séductions, et fut aussi relégué et renfermé dans un château jusqu'à la mort de l'empereur.

Les talents de saint Théodore de Stude, et sa constance à en faire usage pour la défense de la foi, étoient trop connus pour qu'on le rappelât dans la ville impériale¹. On le transféra au contraire du château de Métope, dans un lieu beaucoup plus éloigné en Natolie, et on ne lui laissa point ignorer que les instructions qu'il ne cessoit de faire par lettres et de vive voix, en étoient la cause. Le saint homme répondit : « Qu'on me transporte où l'on voudra, j'y consens volontiers; toute la terre est au Seigneur, et je n'y tiens que par sa volonté : mais pour captiver ma langue, jamais on n'y réussira; en me donnant à Dieu, je lui ai principalement consacré cette partie de mon corps. » L'empereur, averti de la fermeté du saint confesseur, envoya ordre de le flageller sans ménagement. Théodore ôta gaiement sa tunique, en disant : Il y a long-temps que je désircis souffrir des outrages pour le nom de Jésus-Christ. Mais l'exécuteur voyant ce corps exténué de macérations, craignit, en le frappant, de se rendre coupable de sacrilège. Il prétexta la bienséance, pour faire retirer tout le monde; puis apportant une peau de mouton, il la mit sur les épaules du saint, et déchargea sur elle une quantité de coups qu'on entendoit au dehors. Il se fit même une incision au bras, afin d'ensanglanter le fouet, qu'il eut soin de montrer en sortant.

Le saint abbé continua de parler et d'écrire en faveur de la

¹ Vit. n. 82, etc.

vraie foi. Pour se mettre en état de produire des preuves de l'unanimité de toutes les Eglises, il écrivit entr'autres aux patriarches qui vivoient sous la domination des infidèles. Dans sa lettre à celui d'Alexandrie, il fait une assez longue description de la persécution des iconoclastes, dont il le suppose moins informé à cause de la difficulté de la communication par mer, où les musulmans étoient perpétuellement en course.

« Au sein du christianisme, lui dit-il, les autels sont renversés, les églises défigurées jusque dans les plus pieux asiles de la religion, qui sont les monastères. Les Arabes qui vous oppriment auroient honte de ne pas montrer plus de respect pour Jésus-Christ. On lui débauche les personnes le plus spécialement consacrées à son service. Les évêques, les prêtres et les moines ne jouissent de nulle considération, et ce qui est bien plus déplorable, ils languissent sans vigueur et sans force. Les uns ont entièrement perdu la foi; les autres se flattent de la conserver, en se rendant complices des hérétiques, et en communiquant avec eux. Il en reste néanmoins qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal, et notre glorieux patriarche leur sert de guide et de modèle: mais de ceux-ci, les uns ont été outragés et fouettés cruellement, les autres réduits dans les prisons, à quelques onces de pain moisi par jour, et à quelques verres d'eau infecte: d'autres encore ont été condamnés à l'exil. Les moins infortunés se sont bannis eux-mêmes, et n'ont d'autres logements que les halliers des forêts, et les antres des montagnes où ils ont été contraints d'errer. Quelques-uns ont consommé leur martyre sous le fouet; quelques-uns, enfermés dans des sacs, ont été jetés de nuit dans la mer. Enfin on anathématise les docteurs de la sainte antiquité, et l'on célèbre la mémoire des impies. On corrompt jusqu'à l'enfance et à l'innocence, par les livres qu'on distribue à ceux qui tiennent les écoles. On n'ose parler de la saine doctrine. La femme se défie de son mari: tout est plein d'espions, pour rapporter à l'empereur ce qui se dit et se fait contre le dessein qu'il a formé d'anéantir le saint culte. On lui défère quiconque ne communique pas avec les profanateurs, quiconque a une

image, ou un livre qui parle d'images, quiconque a reçu un exilé, ou servi un prisonnier. Quand il est découvert, encore plus vite il est arrêté, déchiré de coups, proscrit ou banni. Cette crainte renverse et la religion, et l'ordre de la société, en asservissant les maîtres à leurs esclaves. Nous implorons votre assistance; accordez-nous au moins le secours de vos prières. »

Le saint abbé avoit écrit d'abord au pape Pascal¹, pour l'engager à interposer son crédit et son autorité apostolique en faveur des confesseurs de la foi. « Ecoutez, lui dit-il, ô homme revêtu de la puissance divine, depositaire des clefs du ciel, pasteur établi de Dieu sur tout le troupeau de Jésus-Christ, pierre sur laquelle est bâtie l'Église catholique! car vous êtes Pierre, puisque vous remplissez son siège, venez au secours de vos ouailles, qui n'ont jamais été plus exposées qu'aujourd'hui à la fureur des loups. Que toute la terre apprenne que vous avez anathématisé ceux qui persécutent Jésus-Christ dans ses adorateurs : ainsi vous soutiendrez les foibles, vous augmenterez le courage des forts, vous relèverez ceux qui sont abattus, vous réjouirez toute l'Église. Comme vos prédécesseurs, docile aux mêmes impressions de l'Esprit saint, dans les mêmes occasions vous acquerrez une gloire immortelle à l'Église romaine, qui est le refuge et le port assuré de toutes les autres. C'est à vous que le fils de Dieu a dit de confirmer vos frères, en voici le lieu et le moment. Tendez-nous la main : Dieu vous en a donné la puissance, puisque vous êtes le premier de tous; que toute la terre sache que vous frapperez d'anathème ceux qui ont anathématisé nos pères. Vous ferez une œuvre agréable à Dieu : vous soutiendrez les foibles, vous confirmerez les forts, vous relèverez ceux qui sont tombés, vous réjouirez toute l'Église; vous acquerrez une gloire immortelle, comme vos prédécesseurs qui, par le mouvement du Saint-Esprit, ont fait en des occasions semblables ce que nous vous demandons. »

Ces lettres de saint Théodore, signées par les abbés de la plupart des monastères de Constantinople et des environs,

furent très-bien reçues du souverain pontife. Il y fit une réponse pleine de tendresse, leur promit ses secours paternels, les exhorta à la persévérance, et ne tarda point à envoyer des légats à Constantinople. Mais les préventions de l'empereur étoient à leur comble : la légation n'eut d'autre effet que d'encourager les catholiques qui virent la chaire de Pierre déclarée hautement en leur faveur. Pour fournir du moins un asile à ceux qui étoient le plus violemment persécutés, le pape fonda un monastère de moines grecs à Rome, près de l'église de Sainte-Praxède qu'il venoit de rebâtir à neuf. Cet hospice ne tarda point à être rempli. Le courage inébranlable de plusieurs saints abbés, et surtout de saint Théodore, poussant à bout la fureur de Léon, il dispersa tous les moines de Stude, et ceux qui restoient à Saccudion, avec une infinité d'autres. Quant à l'abbé Théodore, il le fit traîner de prison en prison, et transférer de province en province; mais partout le respect de ses vertus, et les largesses des fidèles à l'égard de ses gardes lui ménagèrent la liberté suffisante pour la défense de la foi. Il ne négligea pas même la discipline : malgré la grandeur du péril, du scandale et de la confusion, il prescrivit des règles sévères de pénitence pour ceux de ses inférieurs qui cédroient à la tyrannie. Ils étoient privés de la communion des choses saintes jusqu'à la fin de la persécution, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'on pût tenir des conciles pour juger canoniquement de la grandeur des fautes et de la convenance des remèdes. « Si auparavant, dit-il, ils se trouvent en danger de mort, qu'ils reçoivent la communion, pourvu qu'ils aient un repentir sincère de leur faute, et nous croyons qu'elle leur sera remise. Quant à ceux qui ne sont pas de notre communauté, ajoute-t-il, qui suis-je pour leur donner des lois? » Conséquemment à ce principe, il renvoyoit aux évêques tous les étrangers que la haute opinion de sa sainteté et de son savoir, faisoit recourir à lui.

Il tomba une lettre de saint Théodore entre les mains de l'empereur. Il la renvoya aussitôt en Orient au gouverneur de la province, avec ordre d'en si bien châtier l'auteur, qu'il ne recommençât plus. Cet officier représenta l'écrit au saint, qui ne fit nulle difficulté de le reconnoître. On lui donna cent

cou
san
esp
pris
ses
sain
Ou
cet
chal
aux
huit
trans
l'ét
plus
jusqu
de l'
morc
jours
voya
alors
Const
pour
langu
pêcha

Mic
conféc
tation
Léon,
couver
ment à
trice T
qu'il a
voir le
à diffé
bonne
fut mis

' Scrip

coups de fouet avec une telle cruauté, qu'il tomba par terre sans haleine et sans mouvement. Ce ne fut que par une espèce de prodige qu'un de ses disciples, détenu dans la même prison, le put rappeler à la vie. Il lui fallut panser long-temps ses plaies, et couper beaucoup de chair morte. On flagella le saint abbé avec la même barbarie en deux autres occasions. On l'excéda de fatigues en le traînant d'un lieu à un autre dans cet état d'épuisement, en le faisant marcher de jour par des chaleurs excessives, et la nuit, pour tout repos, le mettant aux entraves. On le tint un temps infini dans les cachots, dix-huit mois dans un endroit, jusqu'à trois ans dans un autre, transi de froid pendant l'hiver, étouffé par les chaleurs de l'été, suffoqué par l'infection et la puanteur, dévoré par les plus sales insectes, prêt à mourir de faim et de soif, au moins jusqu'à ce que des orthodoxes intrépides eussent trouvé moyen de l'approcher; car il ne recevoit de ses tyrans qu'un petit morceau de pain qu'on lui jetoit par un trou, de deux en deux jours. Enfin l'archevêque de Smyrne, l'un des chefs du parti, voyant que rien n'étouffoit la sainte éloquence du confesseur, alors emprisonné dans cette ville, lui dit en partant pour Constantinople, qu'il prieroit l'empereur d'expédier un ordre pour lui couper la tête, ou du moins pour lui arracher la langue. La révolution qui survint l'année suivante 820, empêcha l'effet de cette menace.

Michel, chef d'un corps de troupes qu'on nommoit les confédérés, enorgueilli jusqu'à l'insolence de quelque réputation de valeur, blâmoit en toute rencontre la conduite de Léon, et forma enfin une conspiration contre lui. Il fut découvert, arrêté la veille de Noël, et condamné sans retardement à être brûlé dans le feu des bains du palais. L'impératrice Théodosie vint reprocher à son époux le peu de respect qu'il avoit pour une si grande fête où il se proposoit de recevoir le corps de Notre-Seigneur. Il consentit, quoiqu'à regret, à différer l'exécution. Vous prétendez, lui dit-il, faire une bonne œuvre; mais vous verrez ce qui en arrivera. Michel fut mis dans la prison du palais les fers aux pieds. La nuit

¹ Script. post Theoph. 2.

suivante, il feignit de vouloir se confesser, et sous ce prétexte, il fit avertir les conjurés de l'extrémité où il se trouvoit, les menaçant de tout révéler s'ils ne faisoient un coup de vigueur pour sa délivrance. Le clergé du palais, qui logeoit au dehors, entroit avant le jour pour chanter matines. A la faveur des ténèbres les conjurés déguisés en clercs se coulèrent avec eux dans la chapelle au moment que l'empereur, qui se piquoit de mieux chanter qu'aucun homme de son temps, entonnoit, à la louange des trois Hébreux dans la fournaise, l'hymne que les Grecs chantent encore à l'office de Noël. A leur entrée pleine de précipitation et de tumulte, il se sauva dans le sanctuaire. Il y fut aussitôt assailli. Il se défendit quelque temps avec une croix; mais il ne pouvoit suffire à parer tous les coups qu'on lui portoit. Un des conjurés, d'une force extraordinaire, lui abattit le bras avec l'épaulé, et un autre lui trancha la tête. Son corps fut traîné par la ville et laissé ignominieusement dans l'Hippodrome. On transporta ses quatre fils à l'île de Protée, où on les rendit eunuques. Telle fut, après environ sept ans de règne, la destinée de Léon l'Arménien qui ne s'étoit souillé de tant d'impiétés et de cruautés que pour régner trente-deux ans, et faire passer l'empire à ses fils et à ses petits-fils jusqu'à la quatrième génération, comme ses devins ou ses adulateurs fanatiques l'en avoient assuré. Michel, surnommé le Bègue, parce qu'il l'étoit réellement, fut porté sur le trône ayant encore les fers aux pieds. Sur le midi, ses fers étant à peine rompus, il alla sale et négligé, tel qu'il étoit sorti de prison, se faire couronner par le patriarche dans la grande Eglise, où il fut reconnu par tout le peuple.

Vers le même temps, on vit dans l'empire français des factions et des manœuvres non moins étonnantes : le seul respect du nom et du sang de Charlemagne empêcha de porter les choses à des extrémités aussi tragiques. On ne sauroit dissimuler que le clergé, ou pour parler avec plus de justesse, que quelques prélats entreprenants, qui ont l'art dans tous les siècles, de subjuguier pour un temps ou de faire taire les autres, n'aient eu beaucoup de part à cette révolution, non pas toutefois comme évêques, mais comme membres du premier ordre

del'état. Qu'on se représente les évêques français de cet âge, tels qu'ils s'étoient maintenus jusqu'à nos jours en Allemagne, où la plupart avoient le rang de princes et la puissance effective de souverains. La piété, ou plutôt la politique de Charlemagne qui n'étoit que le second roi de sa race, et qui sentoit tout le crédit qu'ils avoient sur l'esprit de la nation, voulut se les attacher à force de bienfaits et de privilèges. La piété beaucoup moins réfléchie de Louis le Débonnaire, et les bornes de son esprit, incapable de combiner le régime de hiérarchie avec le gouvernement général de l'état, lui firent porter bien plus haut encore l'autorité temporelle de la prélature. Ce pouvoir avoit d'ailleurs un fondement imposant, et presque aussi ancien que la monarchie. C'étoit le clergé qui avoit porté les Gaulois, tombés dans une espèce d'anarchie, à donner la préférence à Clovis sur les autres conquérants barbares, tous engagés dans l'arianisme, et ce nouveau monarque avoit conservé aux évêques, sur l'esprit des peuples, un empire qui lui étoit si avantageux : de là leur prééminence dans les assemblées de la nation, et leur influence dans toutes les grandes affaires. Si ces prérogatives avoient reçu quelques atteintes sous différents rois de la première race, l'ancienne possession au moins faisoit regarder ces changements comme autant d'injustices; et la religion mal conçue, sans avoir égard à la différence des conjonctures et des besoins où pouvoit se trouver l'état, les traitoit généralement d'usurpations sacrilèges.

Telle parut en particulier la façon de penser du foible héritier de Charlemagne, et telle fut, avec l'intrigue et l'ambition dénaturée de ses fils, la source des revers et des chagrins qui empoisonnèrent toute sa vie. Il se montra d'abord jaloux de son autorité à l'égard de ses propres fils, et s'il les envoya commander en des provinces, ce fut sans leur donner aucun titre. Il ne suivit pas long-temps cette sage méthode. Son goût pour les réformes et les autres affaires ecclésiastiques, dont il s'occupoit bien plus volontiers que du soin de l'état, lui fit venir la pensée d'associer un de ses fils à l'empire (817). Il rassembla grand nombre d'évêques et quelques seigneurs, et leur proposa cette question singulière : Ne doit-on pas accélérer ce qui assurera le bien du royaume, et donnera plus

d'énergie au gouvernement¹? Il n'y avoit pas deux réponses à faire à cette demande : on dit tout d'une voix que cela ne pouvoit s'accomplir trop tôt. Puisque vous en jugez ainsi, reprit-il, sachez que j'ai résolu de donner le nom d'empereur à un de mes fils. Et croyant que par de simples actes de piété il pouvoit suppléer à la prudence, sans penser que la raison et par conséquent la religion demande qu'en toute affaire, on use de moyens particulièrement analogues à la nature des choses; il se contenta de prescrire trois jours de jeûne et de prière, afin que Dieu lui inspirât de choisir celui de ses fils qui étoit le plus propre à l'empire. Il se détermina néanmoins en faveur de l'aîné nommé Lotaire; puis il fit Pépin roi d'Aquitaine, et Louis, le plus jeune des trois, roi de Bavière. Les évêques et tous les grands, après l'empereur, jurèrent sur l'Evangile de s'en tenir à ce partage, et de n'y jamais rien changer, sinon du consentement de toutes les parties. Les deux jeunes rois, qui n'auroient pas songé à se plaindre si l'on n'étoit parti que de l'ordre de la naissance, s'abandonnèrent au murmure quand ils se virent déchus de l'espérance qu'on leur avoit donnée, en mettant, pour ainsi dire, l'empire au hasard d'un choix indiscret et arbitraire. Bernard, roi d'Italie, se souvint qu'il étoit fils du frère aîné de l'empereur même. Les plus dangereuses fermentations agitèrent tous les membres de l'empire.

Ce prince étoit brave, magnifique, bienfaisant, beau et bien fait, adoré de son peuple². Les mécontents que l'on venoit de faire en grand nombre, lui promirent de prendre son parti s'il paroissoit avec une armée. Il ne put tenir contre l'espoir de rentrer dans les droits de son père, et il se prépara aussitôt à les faire valoir : mais l'empereur Louis fut averti de tout avant que la partie fût bien liée. Il marcha vers l'Italie avec une armée formidable, et avec tant de célérité, que Bernard n'eut d'autre parti à prendre que de se venir remettre à la miséricorde de l'empereur. On fit le procès à tous les conjurés qu'on put découvrir : ils furent tous condamnés à la mort, excepté le roi Bernard, à qui l'on se contenta d'arracher les yeux, et qui n'en périt que plus malheureusement, par la cruauté par-

¹ Egin. an. 817 — ² Egin. ih. Theg. c. 24. etc.

ticulière avec laquelle on fit cette exécution, à dessein qu'il n'en revint pas. Les trois jeunes princes Drogon, Hugues et Théodoric, derniers enfants de Charlemagne et de ses épouses du second ordre, quoiqu'ils n'eussent rien de commun avec Bernard, et qu'ils fussent parfaitement innocents de sa révolte, furent tonsurés à cette occasion, et mis de force dans des monastères. La seule crainte qu'un jour il ne leur vînt envie d'en faire autant que le roi d'Italie, suffit pour leur faire ce traitement odieux. C'est ainsi que la foiblesse d'un prince négligent une fois alarmé, est plus à craindre que la fermeté uniforme et la sévérité même d'un gouvernement vigoureux (818).

Cette rigueur fantasque de Louis le Débonnaire, qui n'avoit que sa bonté d'âme pour recommandation, aliéna les esprits. La réparation qu'il en voulut faire, et où il ne sut pas garder la dignité de son rang, fit ajouter le mépris à la défiance et à l'aversion. Il étoit sorti de son caractère pour punir les rebelles; il y rentra bientôt après avec toutes les petitesesses du scrupule et de l'irrésolution. Il s'accusoit hautement lui-même de la mort de son neveu Bernard et d'avoir opprimé ses trois jeunes frères, contre le serment fait à un père mourant. Rien ne calmant ses remords, il convoqua une assemblée générale au palais d'Attigny sur Aisne¹ (822). Les trois enfants s'y trouvèrent, avec les seigneurs et la plupart des évêques. On vit avec étonnement, non-seulement Adélarde de Corbie et son frère Vala, mais les trois princes Drogon, Hugues et Théodoric, qui n'avoient point reparu à la cour depuis qu'on leur avoit coupé les cheveux. Louis, avec une humilité aussi déplacée dans sa personne qu'exemplaire en soi, se confessa publiquement de n'avoir pas empêché la mort de Bernard, d'avoir fait tondre ses frères auxquels il demanda pardon, et d'avoir injustement maltraité Adélarde et Vala. Il accorda une amnistie générale à tous ceux qui avoient porté les armes contre lui, rappela tous les exilés, et leur fit rendre leurs biens. Il demanda ensuite aux évêques à faire la pénitence publique, à l'exemple du grand Théodose; et ces prélats croyant marcher sur les traces de saint Ambroise, s'accordèrent à la lui

¹ Fgin. an. 821.

imposer, sans sentir l'extrême différence de ces deux rencontres, et surtout de ces deux pénitents. La multitude des spectateurs parut édiflée : les plus clairvoyants et les plus sensés tremblèrent sur les suites qui ne justifèrent que trop tôt leurs alarmes. Adélard de Corbie, aussi grand homme d'état que fervent religieux, dit à ce propos, et au sujet des beaux réglemens qu'on ne manqua point de faire : Il est difficile de mieux traiter de l'utilité publique; fasse le ciel que l'exécution et l'obéissance y répondent¹!

Dans cette assemblée nommée parlement, et concile d'Attigni, pour consolider ce qui avoit déjà été ordonné de ne point remplir le clergé de personnes serviles, on statua que les serfs trouvés dignes de la cléricature seroient affranchis publiquement avant d'être ordonnés². On défendit aussi l'épreuve de la croix, expédient inventé par l'ignorance et la superstition pour s'assurer de la vérité des faits, et qu'on diversifia en plusieurs manières toutes également puérides; mais tous ces écarts pitoyables ne furent jamais autorisés que par des coutumes populaires ou nationales, tout au plus par les décisions suspectes d'un petit nombre de prélats, tandis que l'enseignement constant et public les contredisoit de toute part et réclamoit souvent avec force, comme le firent unanimement les pères d'Attigni.

L'épreuve de la croix qu'ils proscrivirent, se faisoit en cette manière : les deux parties qui s'accusoient alternativement d'un même crime, ou qui étoient en différend sur quelque autre objet d'importance, se tenoient l'un et l'autre immobiles et debout devant la croix, et celui qui tomboit le premier perdoit sa cause³. Il y avoit une autre épreuve qui se faisoit par le moyen d'un fer rougi au feu : l'accusé le prenoit en main, ou le fouloit aux pieds après s'être déchaussé; et s'il n'en recevoit point de blessure, il étoit réputé innocent. Ce fer étoit béni, et gardé soigneusement dans certains monastères qui en avoient le privilège exclusif. Pour le peuple, on employoit l'examen, ou épreuve de l'eau bouillante et de l'eau froide; mais le plus grand désordre, où la cruauté se trouvoit jointe à

¹ Egin. an 821. — ² Capitul. 1, c. 2. — ³ Mabil. Annal. t. 1, p. 47, 305, etc.

La superstition, c'étoit l'épreuve du duel. L'accusé étoit d'abord pris à son serment : si la partie adverse n'y déferoit point, le juge ordonnoit le combat, et telle est l'origine barbare du faux point d'honneur, qui croit encore laver dans le sang l'injure d'un démenti. Le vaincu étoit jugé coupable, et subissoit la peine du crime dont il étoit accusé, ou dont il avoit été l'accusateur. On porta l'abus jusqu'à mettre en péril les personnes désintéressées. Quand les parties ne vouloient pas défendre leur cause elles-mêmes, il y avoit des champions ou braves de profession qui se chargeoient de leurs destinées, et combattoient à leur place. Le comble de l'aveuglement, c'est que non-seulement pour des crimes, mais sur des questions de police et de jurisprudence, on eut recours à ces renseignements étranges. Voulut-on savoir en Allemagne si la représentation devoit avoir lieu en ligne directe ? Ce fut un combat singulier qui en décida. Fut-il question en Espagne de choisir entre l'office romain et l'office mozarabique ? On ordonna que les deux livres seroient jetés au feu, et qu'on s'en tiendrait à celui qu'auroient épargné les flammes. Agobard, archevêque de Lyon, et l'un des plus savants hommes de son temps, écrivit fortement contre toutes ces pratiques injurieuses à l'humanité et à la religion. Elles s'abolirent insensiblement par la vigilance des papes et le secours des empereurs.

L'abbé Adélar, qui avoit été une des principales lumières du concile d'Attigni, porta la même année son zèle au-delà des Gaules, jusqu'aux extrémités de l'empire d'Occident. Les Saxons convertis, mais encore foibles dans la foi, avoient un grand besoin de guides et de modèles dans la carrière du salut. Adélar se proposa d'établir en Saxe une nouvelle Corbie, c'est-à-dire un asile assuré pour la piété, pour les sciences, pour l'esprit d'étude et de recueillement, afin que les nouveaux chrétiens y pussent trouver des leçons et des exemples de toute la perfection évangélique, et qu'on en pût tirer d'excellents ouvriers pour achever de défricher cette belle conquête de l'Eglise. On avoit ébauché cette institution quelques années auparavant; mais on avoit choisi un lieu si ingrat et si stérile, qu'il ne pouvoit pas même suffire à l'entretien des moines qui en avoient posé les premiers fondements. Par toute la continuité

des travaux auxquels ils s'appliquoient selon l'esprit de leur état, ils ne pouvoient tirer leur subsistance de la culture de leurs terres, et ils étoient réduits à faire venir de fort loin de quoi se vêtir et se nourrir. Souvent Adélard avoit été obligé lui-même à leur envoyer, de la vieille Corbie, des chariots chargés de provisions. Cet abbé, plein de prudence et de grandes vues, voulant remédier une bonne fois à des besoins toujours renaissans, obtint de l'empereur Louis la permission de choisir un lieu moins ingrat, et plus convenable à la fin qu'on s'étoit proposée. Sa sainteté et sa longue expérience le firent juger seul capable d'y bien réussir. Il alla sur les lieux, accompagné de son frère Vala; l'empereur leur fit fournir abondamment les vivres, les voitures et tout ce qui étoit nécessaire pour une fondation plus avantageuse. La présence de Vala prévint admirablement les Saxons¹. Il avoit autrefois commandé dans le pays où il reparoissoit sous l'habit monastique. Ce peuple tout guerrier venoit en foule le contempler sous une décoration si nouvelle; ils avoient peine à en croire leurs yeux, et ils ne cessoient d'admirer une religion qui faisoit faire des choses si contraires aux inclinations de la nature.

Les deux frères choisirent, avec le conseil des évêques, une situation fort avantageuse sur le bord du Wésér, et y établirent une communauté qui servit long-temps d'école et de séminaire pour les missions du Nord² (823). Elle prit, de sa filiation, le nom de Corbie, aujourd'hui Corvei suivant l'idiome tudesque, et demeura soumise à Adélard, malgré la distance des lieux, et l'humilité du saint qui vouloit y mettre un autre abbé. Quand il vit la nouvelle Corbie établie solidement, il retourna à son ancien monastère, où il mourut aussi saintement que toute la suite de sa vie donnoit lieu de s'y attendre. Son frère Vala en fut abbé après lui, ayant toujours de là inspection sur la Corbie de Saxe, où il envoyoit de temps en temps quelques moines de l'abbaye primitive, pour maintenir la régularité dans la colonie. Ce fut encore l'ancienne Corbie qui ouvrit à la nouvelle la carrière des missions, en vue desquelles on venoit de l'établir.

¹ Vit. Val. c. 16. — ² Du Chen. t. 2, p. 344.

Après la conversion de la Saxe, le Danemarck étoit le pays du Nord, où de proche en proche la lumière évangélique devoit naturellement se propager. Les Danois, fameux par leur audace, par leurs courses maritimes, par leurs invasions que la population (prodigieuse alors dans ces contrées) leur faisoit tenter de toute part, avoient depuis long-temps attiré l'attention des plus saints ministres de l'Évangile. Saint Willebrod avoit pénétré chez eux, de sa mission de Frise; mais il y trouva un prince si attaché à l'idolâtrie, et des peuples d'un génie si farouche et si intraitable, qu'il fut contraint de se retirer sur les terres des Français. Tout le fruit qu'il recueillit de ses travaux, ce furent quelques enfans danois qu'il emmena avec lui, et qu'il instruisit des vérités du christianisme. Ebbon, archevêque de Sens, reprit le même dessein sous le règne de Louis le Débonnaire, par une vive émotion de piété sur l'aveuglement de cette brave et belle nation, dont il avoit souvent vu des hommes de marque à la cour impériale, et le roi même, nommé Hériold, qui s'y trouvoit encore réfugié. Il fit approuver sa résolution dans une assemblée de presque tous les prélats français, puis par le souverain pontife, dont il fut institué légat avec Halitgaire, depuis évêque de Cambrai, qui voulut l'accompagner; mais tout cet appareil fut suivi de peu d'effet. Il revint en France dès l'année suivante, quoiqu'en considération de l'empereur, il eût été assez bien reçu en Danemarck par les deux princes qui avoient partagé entre eux ce royaume après en avoir chassé Hériold. Halitgaire, à qui la charge de son évêché parut moins lourde que celle de l'apostolat, ne demeura guère plus long-temps dans cette mission.

Dieu voulut encore choisir en cette rencontre ce qu'il avoit de moins grand ou de moins apparent pour étendre l'Évangile. Il y avoit à la nouvelle Corbie un religieux édifiant qu'on y avoit envoyé de l'ancienne, pour former les jeunes moines aux sciences et à la vertu. Il étoit dévoré de la soif du salut des âmes; mais aussi humble que zélé, il attendoit dans le silence et la modestie le moment du Seigneur, et des marques assurées de la vocation d'en-haut. Quand le roi Hériold, sincèrement converti pendant sa longue adversité, voulut tenter, avec le secours de l'empereur, de remonter sur le trône

de Danemarck , il souhaita d'avoir avec lui un homme apostolique pour se fortifier dans la foi, et pour y amener ses peuples ¹. L'empereur en parla devant une multitude d'évêques et de seigneurs , qui presque tous répondirent qu'ils ne connoissoient personne en état et en disposition d'entreprendre une chose si difficile et si périlleuse. Et moi, dit Vala, pour lors abbé de Corbie, je sais un bon religieux en qui se rencontrent, j'ose le garantir, toutes les vertus et tous les talens que l'on cherche. On fit aussitôt venir en cour le moine Anscaire dont il avoit prétendu parler, en lui laissant néanmoins une pleine liberté d'accepter ou de refuser ce qu'on lui proposoit. L'homme apostolique, charmé de reconnoître la volonté de Dieu dans celle de son supérieur, et dans tout ce qui pouvoit manifester l'ordre de la Providence, accepta sans balancer, et sans écouter une multitude de conseillers pusillanimes. Un de ses confrères, nommé Aubert, de race illustre, et qui accompagnoit son abbé en cour, vint trouver le missionnaire en particulier, et lui demanda en deux mots, s'il avoit bien pensé à ce qu'il faisoit. Anscaire répondit que rien ne le feroit changer. C'en est assez, reprit Aubert : sous l'agrément du seigneur abbé, je ne vous laisserai pas aller seul.

Il partit effectivement avec Anscaire et le roi Hériold ; mais le Seigneur, pour lui donner la couronne de l'apostolat, ne demandoit guère de lui que la bonne volonté. Après environ deux ans, il succomba à la fatigue, et tomba dans un état de langueur qui obligea son saint compagnon de le renvoyer à la nouvelle Corbie, où, à peine arrivé, il mourut saintement. Tels furent les commencemens de la solide conversion du Danemarck (826), d'où saint Anscaire étendit le christianisme en Suède (829). Ainsi les royaumes du Nord furent-ils redevables à un moine français de la foi que l'audace et la dissolution d'un moine allemand leur a fait perdre dans la suite.

Louis le Débonnaire, après avoir procuré cet avantage aux extrémités de la Germanie, songea à remédier à d'autres maux qui affligoient l'Italie. Il y envoya son fils Lothaire pour y rendre une exacte justice, et prendre par-là comme possession

¹ Egin. an. 826, vit. S. Ansc. n. 10.

de
pr
l'a
alc
sai

ble
ma
cla
orç
tête
ce c

emp
tale

au r

les a

pré

pro

reun

poir

néar

dore

cu d

lèse-

dava

Le

répu

et qu

églis

voir

tion

pore

à Ro

après

l'ord

n'eut

de l'empire. Le pape Pascal, ayant appris l'arrivée de ce prince, l'invita de venir à Rome; et, le jour même de Pâques de l'an 823, il le couronna empereur et roi de Lombardie. C'est alors qu'il lui mit en main l'épée impériale pour la défense du saint Siège et de l'empire.

A peine Lothaire étoit-il de retour en France, que des troubles éclatèrent à Rome. Théodore, primicier de l'église romaine, qui avoit assisté au concile d'Attigni, et Léon nomenclateur, son gendre, furent traduits par devant les juges ordinaires, qui leur firent crever les yeux, puis trancher la tête. Le bruit se répandit que c'étoit par ordre du pape, et parce qu'ils s'étoient montrés trop attachés aux intérêts du jeune empereur Lothaire. Il paroît que la souveraineté sur cette capitale du monde étoit déjà contestée aux nouveaux empereurs au moins par voie de fait, et que, sous prétexte d'éviter dans les affaires le péril du retard, on les terminoit souvent avec une précipitation affectée : ou bien, ces faits et autres semblables prouvent que les papes ne reconnoissoient déjà plus les empereurs que comme seigneurs suzerains et protecteurs, et non point comme maîtres et justiciers dans Rome. Le pape voulut néanmoins se justifier, au moins quant à l'exécution de Théodore, à laquelle il protesta, avec serment, qu'il n'avoit point eu de part, quoiqu'il fût coupable, ajouta-t-il, du crime de lèse-majesté. L'empereur ne jugea point à propos d'éclaircir davantage ce mystère.

Le pape Pascal mourut dans la même année 824, avec la réputation de vertu qu'il avoit soutenue pendant toute sa vie, et qui le fait honorer comme saint¹. Entre les ornements des églises, où, à l'exemple de ses derniers prédécesseurs, il fit voir la nouvelle opulence des pontifes romains, il est fait mention de deux monuments qui représentoient l'assomption corporelle de la Vierge, que par conséquent on croyoit dès-lors à Rome. Eugène, archiprêtre de Sainte-Babine, fut élu peu après la mort de saint Pascal. Son élection fut troublée par l'ordination d'un antipape nommé Zizime; mais ce schisme n'eut point de suites par les scins de l'empereur. Eugène mé-

¹ Anast. in Pasch. v.

ritoit cette protection, spécialement par son humilité, sa simplicité jointe à la sagesse et à la doctrine, par sa libéralité et sa bienfaisance. Afin d'établir solidement la paix, le jeune empereur Lothaire fit une seconde fois le voyage de Rome. Il y publia une constitution célèbre en neuf articles, dont le premier défend, sous peine de la vie, d'offenser ceux qui sont sous la protection spéciale du pape et de l'empereur; le troisième défend, sous peine de l'exil, de troubler l'élection d'un pape, laquelle doit être faite, dit-il, par ceux-là seulement à qui les anciennes constitutions des saints Pères donnent le droit de la faire.

La constitution porte ensuite que tous les ans, des commissaires nommés par le pape et par l'empereur feront à ce prince le rapport de la manière dont les ducs et les juges administrent la justice; que tous les Romains, soit du sénat, soit du peuple, déclareront selon quelle loi ils veulent vivre, c'est-à-dire, qu'ils opteront entre le droit romain et les lois des Goths ou des Lombards, autorisées en Italie, afin qu'ils soient jugés, suivant cette loi, par l'autorité du pape et celle de l'empereur. L'article six veut que des commissaires remettent au plus tôt le pape et l'Eglise romaine en possession des biens ecclésiastiques qu'on retient injustement; et le neuvième avertit et déclare que tout homme qui veut vivre dans la grâce de Dieu et avoir part à la bienveillance de l'empereur, doit rendre en tout, obéissance et respect au souverain pontife. Pour donner plus de force à cette constitution, et pour que l'exécution en fût mieux assurée, Lothaire fit de concert avec le pape prêter le serment suivant au clergé et au peuple romain : « Nous promettons fidélité aux empereurs Louis et Lothaire, *sauf la foi que nous avons promise au pape*; et nous ne souffrirons pas que l'élection du pape se fasse autrement que selon les canons, et que celui qui aura été élu, soit consacré, avant qu'il ait fait, en présence du peuple et de l'envoyé de l'empereur, un serment semblable à celui que le pape Eugène a fait *de son plein gré pour l'intérêt commun* : » Ces derniers mots indiquent dans quel sens on consentoit librement à demander l'approbation des empereurs.

L'an 826, le pape Eugène tint un concile, qui nous donne

lieu
bell
de
soit
goir
cile
cett
prog
aven
le te
tisse
de n
blir
sero
cath
des
mém
hors
et de
servi
n'int
le vo
saint
genre
pouv
génie
moen
que l
exem
clare
seule
fonda
vêque
avoir
Da
liques
Grégo
parto

lieu d'observer à quel point les sciences, ou du moins les belles-lettres, étoient tombées en Italie, ainsi que dans le reste de l'Occident. On y avoit si peu de facilité, soit à s'énoncer, soit à composer; qu'il fallut copier, d'un concile tenu sous Grégoire II, le petit discours qui devoit servir de préface au concile que l'on célébroit. On sentoit cependant les dangers de cette ignorance; et l'on fit quelques canons pour en arrêter les progrès. Il fut ordonné que les prêtres négligents seroient avertis par l'évêque, suspendus de leurs fonctions pour avoir le temps de s'instruire, et que s'ils ne profitoient pas de l'avertissement, ils seroient déposés; que le métropolitain en useroit de même à proportion à l'égard de ses suffragants; qu'on établireit des écoles dans les évêchés et les autres lieux où elles seroient nécessaires; qu'on rassembleroit les clercs près de la cathédrale, dans les cloîtres, où ils vivoient en commun sous des supérieurs d'une capacité reconnue, et dépendants eux-mêmes de l'évêque. On défend encore aux prêtres de paroître hors de leurs maisons autrement qu'en habits ecclésiastiques, et de s'exposer au mépris du peuple en s'occupant aux travaux serviles de la campagne. L'ancienne discipline sans doute n'interdisoit point aux prêtres la culture des terres, comme on le voit par l'exemple de saint Félix, si souvent préconisé par saint Paulin; mais la domination des Barbares ayant avili ce genre de travail, l'Eglise qui a la même sagesse et le même pouvoir dans tous les temps, crut devoir s'accommoder au génie de ces peuples en ce qui n'intéressoit ni le fond des mœurs, ni la religion. On voit encore par ce concile de Rome, que le droit de patronage dont nous avons déjà observé des exemples, prenoit de jour en jour une nouvelle faveur: on déclare que les fondateurs ont droit d'établir des prêtres, non-seulement dans les oratoires, mais dans les monastères de leur fondation, avec le consentement et sous la dépendance de l'évêque, on veut aussi que tous les abbés soient prêtres, pour avoir plus d'autorité.

Dans le même temps, les translations et les partages des reliques, regardés si défavorablement jusqu'au temps de saint Grégoire, devinrent très-communs. Cette nouvelle méthode parloit à la vérité d'un principe louable, d'un empressement

religieux à se procurer au moins quelque parcelle de ces reliques insignes que l'on préféroit à tous les trésors. Il n'est point de meilleure preuve de la vénération qu'on avoit alors pour elles, et qu'on tenoit de la sainte antiquité, quant au fond de la chose; mais il faut convenir que ces nouveaux procédés entraînent bien des abus. On vola les reliques dans ces translations; on usa de violence et de supercherie pour accréditer sa propre église aux dépens des autres; on y exposa quelquefois des reliques supposées, au culte des fidèles. Les personnages les plus qualifiés et les plus éclairés n'épargnoient au moins ni soins, ni fatigues, ni dépenses pour s'en procurer. Hilduin, abbé de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Médard de Soissons, et archichapelain ou grand-aumônier de France, ayant gagné dans un voyage de Rome l'amitié du pape Eugène, crut n'en pouvoir faire un meilleur usage qu'en obtenant du pontife quelque relique célèbre. De retour en France, il voulut encore s'appuyer d'un nouveau titre, obtint une lettre de recommandation de l'empereur Louis, la remit au prévôt de son abbaye de Saint-Médard, nommé Rodoin, qu'il fit partir pour Rome avec charge de demander le corps de saint Sébastien¹. Le pape fit d'abord difficulté de priver l'église romaine des dépouilles si révérees de cet illustre martyr; mais, ne pouvant rien refuser à l'empereur, il céda enfin, et la relique fut apportée en France, et reçue avec la plus grande solennité dans l'église de Saint-Médard. On raconte un grand nombre de miracles qu'elle fit sur la route, et plus encore depuis son arrivée. Le prévôt Rodoin, encore plus curieux de se procurer des reliques, que son abbé qu'il avoit lui-même engagé dans cette entreprise, peu content de ce qu'on lui donnoit de bonne grâce, enleva furtivement le corps du pape saint Grégoire, après avoir corrompu par argent ceux qui en avoient la garde. Toutefois on prétend l'avoir encore à Rome, ainsi que saint Sébastien; ce qui fait présumer que les Romains ne remirent aux Français qu'une partie de l'un et de l'autre, comme Adon, auteur contemporain, le dit expressément de saint Sébastien.

Eginard, ancien secrétaire de Charlemagne, l'un des plus

¹ Boll. tom. 2, p. 278.

ST
de
de
la
sé
ab
sta
de
à R
soc
ch
sec
Ma
fort
dér
néa
Mic
reco
Die
aprè
auss
autr
part
lati
arri
quel
temp
se ré
soit
fut la
air d
dans
four
ter l
A
avoit

1 A

grands seigneurs de la cour, et des plus vertueux, ainsi que des plus grands hommes de son siècle, se donna pareillement des soins pour se procurer des reliques étrangères¹. Depuis la mort de son puissant bienfaiteur, il vivoit dans la retraite, séparé de sa femme, et occupé de l'administration de plusieurs abbayes. Il venoit de bâtir l'église du monastère de Michlenstadt, entre le Mein et le Néker; et souhaitant avoir les reliques de quelque saint à qui il pût la dédier, il en envoya chercher à Rome. Ses commissionnaires passèrent par Soissons et s'y associèrent un prêtre nommé Hun. Etant arrivés à Rome, ils cherchèrent dans les cimetières hors de la ville, et enlevèrent secrètement les corps des martyrs saint Pierre exorciste et saint Marcellin prêtre²; mais le prêtre soissonnais, ne se croyant pas fort obligé à la fidélité envers les complices de son larcin, leur déroba une partie du corps de saint Marcellin, qu'Hilduin fit néanmoins restituer à Eginard. Celui-ci les plaça d'abord à Michlenstadt, suivant sa première résolution; puis croyant avoir reconnu par deux miracles que ce n'étoit pas la volonté de Dieu qu'ils y demeuraissent, il les fit transférer quelques mois après au monastère de Mulenheim ou Selgenstad, dont il avoit aussi l'administration. Comme il étoit fort lettré, ayant entre autres ouvrages écrit avec succès la vie de Charlemagne et une partie des annales de France, il composa l'histoire de ces translations, dans laquelle il raconta une longue suite de prodiges arrivés dans tous les lieux où il jugea à propos de distribuer quelque partie de ces reliques. On vit paroître dans le même temps une infinité d'histoires de martyrs et d'autres saints qui se répandirent de toute part, soit pour embellir les anciennes, soit, quand on en manquoit, pour en créer de nouvelles. Telle fut la source de tant de légendes apocryphes, qui, donnant un air de fable à la vérité même, mirent la plus saine critique dans une sorte d'impossibilité d'en faire le discernement, et fournirent à la critique outrée des prétextes imposants de rejeter l'une et l'autre sans distinction.

Anségise, français illustre par sa naissance et par ses talents, avoit eu sous Eginard l'intendance des bâtimens de l'empe-

¹ Act. SS. Bened. t. v, p. 44. — ² Tillem. t. 1, p. 199.

reur¹. Il renonça au monde, et embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Fontenelle ou Saint-Vandrille. Il devint ensuite abbé de Saint-Sixte de Reims, et de Saint-Memmie de Châlons. Son détachement lui fit encore quitter le gouvernement de ces deux monastères ; mais la disette de bons sujets et sa sage économie le firent bientôt rechercher pour l'abbaye de Saint-Flay ou Saint-Germer au diocèse de Beauvais, réduite à l'indigence, et presque sans bâtimens. En peu de temps il ne lui rendit pas seulement sa première aisance, mais il trouva moyen de faire en grains et en fruits des réserves abondantes qu'il distribuoit à tous ceux qui en avoient besoin, et qui bannirent la misère de tout le canton. L'amour du bien public engagea l'empereur à lui donner encore l'abbaye de Luxeuil, et celle de Saint-Vandrille, qu'Eginard venoit d'abdiquer volontairement. Ainsi Anségise jouit tout à la fois de ces trois abbayes, qu'il remit toutes en meilleur état qu'il ne les avoit prises. Il fit tant de bien à Fontenelle, qu'on le comparoit à saint Vandrille et à saint Ansbert. Il y transporta de Luxeuil des religieux consommés dans la vertu, pour établir la régularité tombée en ruine avec les bâtimens, et avec la subsistance temporelle que la dureté de quelques abbés précédents refusoit aux moines. Il pourvut magnifiquement ses trois monastères de vases sacrés, d'ornemens d'église de toute espèce, et surtout de bons livres, particulièrement d'ouvrages des Pères.

C'étoit la dépense que faisoit le plus volontiers Anségise, qui, par un assemblage assez rare, joignit aux talens économiques, le goût et l'amour des lettres. Il conçut l'utile dessein de rassembler en un corps d'ouvrage les capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, jusque-là dispersés en feuilles volantes. Comme il avoit été employé en plusieurs ambassades par l'empereur Louis, il avoit acquis les connoissances et le discernement convenables pour bien exécuter ce projet, qui demandoit en effet un homme d'état; aussi le recueil d'Anségise acquit en peu de temps la plus grande célébrité. Il se trouve cité incontinent après sa publication, dans

¹ Vit. S. Ansg. t. v, act. Bened. p. 630.

les capitulaires de l'empereur Louis, puis de ses successeurs, comme ayant autorité publique.

Le pape Eugène, second du nom, étant mort au mois d'août de l'année 827; peu de temps après, et probablement dans le cours du même mois, on lui donna pour successeur Valentin, archidiacre de l'église romaine, qu'on intronisa contre la coutume avant de le consacrer. On s'empessa aussi de l'ordonner évêque, mais après l'avoir fait prêtre, quoi qu'en disent quelques auteurs peu réfléchis en ce point, et confondus d'avance par Ratram de Corbie, qui confondoit en son temps cette imputation de Photius¹. On croyoit ne pouvoir mettre assez vite en place un pontife singulièrement cher au peuple et au dernier pape qui l'avoit toujours auprès de lui; mais il n'eut pas le temps de remplir les grandes espérances qu'on avoit conçues de son mérite. Il mourut quelques mois après son éléction. Le saint Siège vaqua ensuite assez long-temps, vraisemblablement jusqu'à l'année suivante. On élut alors Grégoire IV, prêtre du titre de saint-Marc, qui fut d'abord intronisé; mais pour son ordination il fallut attendre l'envoyé de l'empereur, mécontent sans doute de la précipitation dont on avoit usé en faveur de Valentin. D'ailleurs le nouveau pontife s'opposa de tout son pouvoir à sa propre élévation, et l'on fut obligé de le tirer par force de l'église des saints Côme et Damien, où son humilité avoit recherché un asile. Son pontificat fut d'environ seize ans, durant lesquels on eut plus d'une occasion de se convaincre que son aversion des grandeurs ne le rendoit pas moins propre aux grandes choses.

Peu content d'orner des églises avec toute la magnificence de ses prédécesseurs, devenus maîtres d'une bonne partie de l'Italie, il fit fortifier la ville d'Ostie à l'embouchure du Tibre, contre les courses des Sarrasins qui pilloient toutes les îles et les côtes voisines. Les musulmans d'Espagne, plus resserrés de jour en jour par les chrétiens d'Asturie, avoient porté leurs colonies jusque dans les îles de la Grèce, où ils n'éprouvoient pas la même résistance. Ils étoient descendus en plusieurs îles, sans trouver un vaisseau qui s'opposât à leurs efforts. Ayant reconnu

¹ Ratram. G. Græc. oppos. I. 4, c. 8.

la bonté du territoire de la Crète, ils résolurent de la conquérir, ou d'y périr jusqu'au dernier¹; et sitôt qu'ils furent débarqués, leur commandant fit brûler sa flotte pour les forcer à tenir leur résolution. Ils bâtirent, au lieu nommé Candax, une ville qui prit le nom de Candie, et le donna à toute l'île; de là, ils la parcoururent triomphants, sans donner aux naturels du pays le temps de respirer : ils s'en rendirent si bien les maîtres, que de trente villes qu'ils s'assujétirent, il ne resta que celle de Gortyne qui conserva ses mœurs et sa religion. Pour ne l'avoir pas voulu renoncer, Cyrille, qui en étoit évêque, souffrit un glorieux martyre(824).

D'un autre côté, les musulmans d'Afrique envahirent la Sicile, comme ils avoient fait autrefois l'Espagne, à la faveur de l'incontinence et de la trahison d'un mauvais chrétien². Euphémus, qui commandoit une troupe de gens de guerre dans cette belle province, toujours soumise aux empereurs de Constantinople, s'étant criminellement épris d'une religieuse, l'enleva de son couvent, et l'épousa au grand scandale de tout le monde. Les frères de cette vierge déshonorée en portèrent leur plainte à l'empereur Michel le Bègue, qui n'étoit pas scrupuleux sur l'article. Il avoit un trait tout pareil de dissolution à se reprocher, ayant lui-même épousé Euphrosyne, petite-fille de l'impératrice Irène, et religieuse dans l'île du Prince; mais cet empereur regardant son inconduite scandaleuse comme la prérogative de son rang, voulut punir ce qu'il se permettoit, et envoya ordre au gouverneur de Sicile d'user contre Euphémus de toute la sévérité des lois, et de lui imprimer la note d'infamie, en lui faisant couper le nez. Euphémus averti sous main s'assura d'une partie des troupes, résista au premier effort du gouverneur, puis se retira vers l'émir d'Afrique; et comme si l'impudence lui eût donné droit à l'empire, ce subalterne audacieux, qui n'avoit que le rang de capitaine, osa demander au prince maure le titre d'empereur, avec quelques secours, sous promesse de le rendre maître de la Sicile, et de lui payer un gros tribut. L'émir qui ne demandoit pas mieux que d'avilir la puissance impériale, accorda tout ce qu'on de-

¹ Post Theoph. l. 11, n. 21, p. 46. — ² lb. n. 24, Chron. Cass. 1, c. 11.

mandoit. Le rebelle alla se montrer à Syracuse avec une armée de mahométans, et les marques d'empereur. Il y fut tué peu de temps après, et les Arabes demeurèrent maîtres de la Sicile (827). De là ils faisoient descente en Calabre et en Lombardie, c'est-à-dire, dans toute l'Italie, tant de l'empire d'Orient que de l'empire d'Occident.

Ce fut pour s'opposer à leurs incursions, et pour assurer l'embouchure du Tibre où l'abord étoit plus facile, que Grégoire IV entreprit un ouvrage plus grand que n'avoit fait aucun de ses prédécesseurs, en rebâtissant pour la sûreté publique la ville d'Ostie entièrement ruinée. Il en fit une ville toute nouvelle, qu'il nomma de son nom Grégoriopolis, la réédifia de fond en comble, l'entoura de murailles plus hautes et de fossés plus profonds qu'auparavant, y mit de bonnes portes garnies de herses, avec des machines à lancer des pierres, et de tous les instruments de guerre alors en usage.

Les Maures avoient tourné leurs efforts vers l'Orient, tandis que les forces de cet empire étoient toutes occupées à la guerre civile entre l'empereur Michel et Thomas qui se donnoit pour le fils d'Irène. Michel à son avènement à l'empire avoit rappelé les confesseurs bannis pour la cause des images, quoiqu'il fût lui-même dans une croyance toute contraire, ou plutôt dans une indifférence totale par rapport aux principes fondamentaux de la religion, lui qui tenoit en même temps à des superstitions qui alloient jusqu'à l'extravagance. Quand il crut son autorité bien établie, surtout après la défaite et la mort de Thomas (823), il se déclara contre les catholiques, et se rendit hautement persécuteur¹. Le saint moine Méthode, qui devint par la suite patriarche de Constantinople, et fut un des principaux soutiens de la saine doctrine, reçut sept cents coups de fouet. Saint Euthymius, évêque de Sardes, déjà célèbre par sa confession et par deux exils, expira dans les tourmens. On exerça une infinité d'autres violences. Pour empêcher de combattre l'erreur, on ferma les écoles publiques, et l'on défendit aux enfans d'étudier, à l'exemple des mahométans dont on ne fit pas difficulté d'imiter la tyrannie en faveur de l'impiété que l'on tenoit d'eux.

¹ Post Theoph. p. 31.

Dans ce nouveau péril, on ne put encore fermer la bouche à saint Théodore de Stude, qui avoit été rappelé avec les autres exilés. La première chose qu'il fit en arrivant au voisinage de Constantinople où il avoit été reconduit comme en triomphe par des monastères et des peuples entiers, ce fut d'aller rendre ses respects au saint patriarche Nicéphore dans son monastère de Calcédoine où il étoit retiré, tandis que l'usurpateur Théodote demouroit en possession de son siège. Cet intrus étant même venu à mourir, l'évêque légitime ne fut pas rétabli, mais vit de nouveau occuper sa place par le fameux iconoclaste Antoine de Sylée, qui le garda onze ans. Saint Théodore s'étant concerté avec le patriarche Nicéphore et quelques dignes évêques, il fut résolu d'écrire à l'empereur en faveur de la bonne cause. Mais c'étoit parler à un sourd, disent les historiens du temps, que de prétendre persuader ce prince naturellement frivole et devenu persécuteur.

La persécution, loin d'intimider Théodore, ne le rendit que plus vigilant à écarter le péril de la séduction par des instructions et des lettres éloqu coastes. Il ne cessoit d'inculquer à tous les ordres de fidèles ces règles fondamentales de la saine croyance : « Qu'il n'étoit plus question de conférer avec des hérétiques déclarés, comme on le proposoit encore, ni de faire un accommodement politique dans une matière élevée au-dessus de tout pouvoir humain; qu'il ne s'agissoit pas d'affaires temporelles dont l'empereur pût juger, mais de la doctrine céleste qui n'a été confiée qu'à ceux à qui il a été dit : Tout ce que vous aurez lié sur la terre, sera lié dans le ciel, c'est-à-dire, aux apôtres et aux évêques leurs successeurs, principalement à celui de Rome qui tient le premier siège; puis à ceux de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem; que ces cinq chefs faisoient la force de l'Eglise, et devoient être à la tête de tous les jugements sur les dogmes divins; que le devoir des souverains et des magistrats consistoit à leur prêter la main pour mettre leur jugement à exécution; que la façon de procéder canoniquement étoit de rassembler les princes de l'Eglise, avec ceux qui défendoient unanimement la vérité que s'il n'étoit pas possible d'avoir des députés de l'Orient, la même impossibilité n'existoit point par rapport à l'Occident;

que quand ceux-ci encore n'assisteroient point à l'assemblée, elle ne laisseroit pas de prononcer valablement par les lettres synodiques que recevoit le premier siège; que si l'assemblée même ne pouvoit avoir lieu, il falloit envoyer à Rome, de part et d'autre, à cette mère de toutes les églises, où Pierre a présidé le premier, et qu'on en recevoit la décision certaine de la foi, comme il s'est pratiqué de tout temps.»

Ce sont ici les derniers monuments de l'activité généreuse de saint Théodore. Il mourut enfin consumé de travaux et de souffrances, à l'âge de soixante-sept ans (826). On a de lui un testament, où, après sa confession de foi, il donnoit à ses disciples et aux abbés ses successeurs des règles qui montrent du moins l'idée qu'on avoit encore en Orient de la régularité monastique. « Vous n'aurez rien en propre, dit-il à l'abbé, pas même une seule pièce de monnoie. Vous ne partagerez ni vos soins, ni les biens de votre monastère entre vos proches et vos amis; tout sera pour vos frères et vos enfants spirituels. Vous n'aurez point d'esclaves, ni pour votre personne, ni pour la communauté : ce sont des hommes faits comme vous, à l'image de Dieu. Vous irez à pied, à l'exemple de Jésus-Christ, ou monté sur un âne. Vous ne souffrirez aucune propriété parmi les frères, pas même d'une aiguille. Vous sortirez rarement, et ne quitterez votre troupeau que par nécessité. Vous ne contracterez amitié avec aucune religieuse, et vous n'entrerez point dans leurs monastères. Vous n'ouvrirez point le vôtre aux femmes, et vous ne parlerez à aucune qu'en présence de deux témoins de part et d'autre, et s'il se peut sans la voir. Vous n'affecterez point d'avoir tel syncelle en particulier; mais différents frères vous serviront. On ne gardera point d'argent dans le monastère, et l'on donnera aux pauvres tout le superflu, de quelque espèce qu'il soit. Vous ne ferez rien de votre chef pour le spirituel, ni pour le temporel; mais vous prendrez toujours l'avis de deux ou trois personnes des plus capables, selon les matières.» Le saint abbé laissa encore à des religieuses qui l'en avoient prié, une instruction sommaire conçue en ces termes : « Ne vous formez pas sur la vie lâche de la plupart des religieuses qui vous environnent, et qui ne le sont que de nom; mais, comme les grands peintres

ne travaillent que sur le bel antique, modelez-vous sur les originaux de la sainte antiquité que vous avez entre les mains.»

Le patriarche saint Nicéphore mourut dans sa retraite peu d'années après saint Théodore Studite (828). Entre les écrits qui l'ont illustré, aussi-bien que la constance dans la foi et dans la pratique de toutes les vertus, on lui est surtout redevable d'une histoire abrégée d'environ deux siècles, savoir, depuis la mort de l'empereur Maurice jusqu'au temps d'Irène.

Cependant l'empereur Michel, nonobstant son indifférence pour la religion, ou pour mieux dire, malgré sa religion monstrueuse et assez ressemblante à celle de Constantin-Copronyme, qu'il paroît avoir eu dessein de copier, voulut donner quelque couleur moins odieuse à la tyrannie qu'il exerçoit sur ses sujets orthodoxes : il tenta de les mettre en contradiction avec ceux de l'église de France (824). Sous prétexte de confirmer l'alliance entre les deux empires, il envoya des ambassadeurs à Louis le Débonnaire, avec une lettre qui portoit cette inscription : Michel et Théophile (c'étoit son fils déjà associé à l'empire), fidèles à Dieu, empereurs des Romains, à notre cher et honoré frère Louis, roi des Français et des Lombards, nommé leur empereur¹. Après avoir assuré qu'il veut conserver la paix avec les Français, il entreprend de justifier les violences dont il usoit envers les catholiques d'Orient, et rapporte plusieurs pratiques vraiment superstitieuses et inexcusables, pour rendre odieux tous les orthodoxes, qu'il en accuse généralement. C'est ainsi que l'esprit d'hérésie, toujours guidé par l'esprit de mensonge, a tout son recours soit à des inventions purement calomnieuses, soit à des imputations générales, pour des abus particuliers et presque inévitables dans les meilleures choses. La fourberie de l'empereur, instruit des préventions qu'on avoit en France touchant cette matière, ne tendit qu'à les augmenter. Cette manœuvre étoit d'autant plus propre à y prolonger les dispositions peu favorables où l'on y étoit par rapport au dernier concile de Nicée, que Michel, en ne lui donnant que la qualification de concile local, ainsi qu'au concile iconoclaste de Constantin-Copronyme,

¹ Post. Theoph. 4. l. 2, n. 10, p. 44.

semb
des p
dite,
d'adh
l'em
pu lo
méni
par l'

L'

825

Paris
cision
assem
par le
des fa
de Co
au mo
fait, e
placé
corati
qu'ell
toient
nonce
leur d
parois
noien
pontif
douce
vance
de sa
second
l'enter
les pr
aussi-

Cet
excès

1 Con

sembloit être autorisé par quelques docteurs même de la Grèce des plus orthodoxes, et en particulier par saint Théodore Studite, qui s'étoit servi de cette expression. En effet, le défaut d'adhésion d'une partie aussi considérable de l'Eglise que l'empire français et quelques autres nations de l'Occident, a pu long-temps le faire regarder comme ceux des conciles œcuméniques qui n'en ont acquis l'autorité, et surtout le nom, que par l'acceptation subséquente des diverses églises.

L'empereur Louis, se flattant de tout pacifier, rassembla l'an 825 les plus savants hommes du royaume dans son palais de Paris, à dessein seulement d'éclaircir la question dont la décision devoit être renvoyée au chef de l'Eglise¹. Les prélats assemblés firent plus qu'on ne leur demandoit. Confirmés par le faux exposé des Grecs, et dans l'ignorance où ils étoient des faits, ils condamnèrent indistinctement, et le conciliabule de Copronyme, et le septième concile; ils rejetèrent même, au moins de parole, tout culte rendu aux images, tandis que de fait, et par la pratique, ils les vénéroient en ordonnant de les placer avec honneur dans les églises, tant pour y servir de décoration, que pour rappeler aux fidèles la vertu des saints qu'elles représentoient. Encore les différents docteurs n'étoient-ils pas trop d'accord entr'eux dans leur manière de s'énoncer; les plus éclairés, la plupart même, prétendoient qu'on leur devoit rendre quelque sorte d'honneur; en sorte qu'ils paroissent n'avoir rejeté que le culte excessif qu'ils soupçonnoient les Grecs de rendre aux images. Aussi les souverains pontifes usèrent d'une sage économie, et travaillèrent avec douceur à ramener ces docteurs prévenus à toutes les observations reçues dans l'Eglise, sans jamais penser à les retrancher de sa communion. On reçut en France et en Germanie le second concile de Nicée, dès qu'on s'y fut donné le temps de l'entendre, dès qu'on y eut confondu les impostures, et quitté les préventions qui avoient engagé les Pères de Francfort, aussi-bien que ceux de la conférence de Paris, à le rejeter.

Cette question s'éclaircit principalement à l'occasion des excès où se porta Claude, évêque de Turin. Il étoit espagnol

¹ Conc. Gall. t. VII, p. 109.

de naissance, et avoit puisé l'amour de la nouveauté dans l'école de Félix d'Urgel¹. Ayant ainsi perdu la foi qui est indivisible, il embrassa facilement les erreurs des iconoclastes, et poussa les choses plus loin que la plupart d'entre eux. Il avoit dissimulé ses sentiments, de peur de nuire à son élévation dans le clergé; mais sitôt que son ambition fut satisfaite, il leva le masque sans nul ménagement. Dès la première visite qu'il fit de son diocèse, il brisa dans toutes les églises, non-seulement les images, mais encore les croix, et marqua la même fureur contre la vénération des reliques et l'invocation des saints. Un attentat si scandaleux révolta son peuple, qui montra par la vigueur de sa résistance quel étoit le véritable état de la croyance parmi les sujets mêmes des monarques français.

« Non, répondirent-ils à quelques reproches qu'il voulut leur faire (selon le témoignage ingénu qu'il leur rend lui-même dans ses lettres), nous ne croyons pas qu'il y ait rien de divin dans l'image que nous vénérons; mais nous lui rendons des honneurs en vue de celui qu'elle représente. »

On s'empressa de toute part à confondre l'impiété de Claude². L'abbé Théodmire, ami de l'hypocrite avant qu'il fût démasqué, et Dungal, reclus au monastère de Saint-Denis, ne crurent pas que l'esprit du recueillement et les règles de leur état les dussent empêcher d'user de leurs talents pour écarter la contagion qui menaçoit l'église occidentale. Ils prirent des premiers la plume pour arrêter ou décréditer le novateur. « Quel orgueil, dit Dungal, de fouler aux pieds, de briser avec mépris ce que, depuis plus de huit cents ans, c'est-à-dire, depuis l'établissement du christianisme, les saints Pères et les plus religieux princes ont permis, ont ordonné qu'on exposât dans les églises, et même dans les maisons particulières, pour la gloire du Seigneur! Peut-on compter au nombre des chrétiens celui qui rejette ce que reçoit toute l'Eglise? »

L'empereur Louis fit condamner par les évêques les écrits que Claude eut l'audace de produire en faveur de son impiété, puis il envoya l'extrait aux plus savants personages du royaume, afin de les réfuter. Jonas, évêque d'Orléans, Agobard de Lyon,

¹ Mabil. præf. in sec. 4, n. 23. — ² Bibl. PP. p. 900 et seq.

Valafride, surnommé Strabon ou le Louche, et plusieurs autres, entrèrent dans cette honorable lice : mais entre ces docteurs vantés, on exalte particulièrement la manière exacte et sage avec laquelle s'exprime Valafride. Il soutient qu'on ne doit plus condamner les honneurs rendus aux images, pourvu qu'ils soient modérés, et que l'abus que des personnes simples peuvent en faire, n'est pas une raison de les ôter de nos temples (825).

L'ouvrage de Jonas répond mal à la réputation que cet auteur a eue de son temps. On n'y trouve de justesse ni dans les raisonnements, ni dans les réflexions ; à quoi il substitue de froides plaisanteries, et des puérités plus dignes de dérision que ce qu'il veut censurer. C'est ainsi qu'il raille son adversaire sur l'équivoque de son nom, disant qu'on doit peu s'étonner de ce qu'il ne marche pas droit dans les sentiers de la vérité, puisqu'il se nomme Claude, c'est-à-dire boiteux, selon l'étymologie latine. Il est vrai que Jonas, avec les sentiments où il étoit, devoit se trouver embarrassé dans une pareille dispute. Il adoroit la croix, mais il n'approuvoit pas le culte des images : conséquence qu'il rendoit encore plus sensible par le développement du principe sur lequel il établissoit des pratiques si différentes. Nous n'adorons pas la croix, disoit-il, comme une divinité. Si nous la baisons, ce n'est pas à cause du bois dont elle est formée, c'est par amour pour celui qui par elle a opéré notre salut. Quand on baise de même l'Évangile tracé avec l'encre sur le parchemin, le fait-on en l'honneur de l'encre ou du parchemin ? N'est-ce pas plutôt en l'honneur du Verbe incarné, dont les paroles vivifiantes sont recueillies dans l'Évangile ? Il est clair que ces raisons militent également, et pour le culte de la croix, et pour celui des images.

Jonas étoit néanmoins auteur d'ouvrages estimés. Rien ne marque mieux le cas qu'on faisoit de son Institution des rois, adressée au jeune Pépin, roi d'Aquitaine, que le témoignage effectif du concile de Paris de 829, qui l'inséra dans les actes. Dans l'institution des laïques, dont il est aussi l'auteur, il n'est rien de plus remarquable que la perpétuité de la tradition touchant la doctrine contenue dans ce texte qu'il y cite de saint Grégoire : Les pasteurs de l'Église doivent apporter de grandes précautions tant pour lier que pour délier ; mais soit

qu'ils lient justement ou injustement, le troupeau doit toujours craindre la sentence. Il se plaint de ce que la plupart des laïques ne communioient qu'aux trois grandes fêtes de l'année, et recommande la fréquente communion, pourvu que l'on ait les dispositions nécessaires.

On attribue aussi à Jonas d'Orléans l'histoire de la fameuse translation de saint Hubert à l'abbaye d'Andein dans la forêt des Ardennes. Valcand, évêque de Liège, venoit de rétablir et réformer ce monastère en y mettant, à la place des chanoines qui l'occupaient, des moines qui lui demandèrent les reliques de saint Hubert pour donner plus de lustre à leur institut. Elles y furent transférées le 30 septembre de l'an 825, après que ce saint corps eut été trouvé entier et sans corruption. C'est ce qui fit prendre au monastère d'Andein le nom de saint Hubert. Il s'y opéra tant de miracles, qu'on en fit une histoire particulière dans le onzième siècle, où nous apprenons que dès lors on invoquoit ce saint évêque, avec un merveilleux effet, pour la guérison de la rage.

Agobard, archevêque de Lyon, avec des vertus éminentes qui l'ont fait mettre au nombre des saints, étoit d'un caractère ardent et capable de donner dans de grands écarts, comme nous le verrons bientôt; mais il avoit une droiture d'âme et une magnanimité qui les réparoit toujours avec avantage. Il fut aussi un des plus célèbres écrivains, et peut-être le meilleur de son temps. Le grand nombre de ses ouvrages sur toutes sortes de matières, telle que l'aveuglement des Juifs, l'hérésie de Félix d'Urgel, l'usage des biens ecclésiastiques, le duel, sans compter plusieurs de ses lettres qui équivalent à autant de traités (outre la fécondité de son esprit), montrent la force de son raisonnement, la netteté de son style, son érudition et son goût dans les citations, bien choisies pour l'ordinaire, quoique trop longues et trop fréquentes. Il écrivit ainsi que Jonas, à l'occasion de Claude de Turin, sur le culte des images; mais l'évêque de Lyon, comme celui d'Orléans, en voulant éviter les excès qu'on reprochoit aux Grecs, se laissa emporter par l'impétuosité de son génie contre l'écueil opposé, d'une manière si violente, qu'il est plus facile de justifier son intention que ses expressions. Comme avec tout l'esprit imaginable, il est

imp
la f
tou
l'in
mèn
des
cha
et q
cett
ceat
des
Rien
de l
C
pas
com
sur l
imag
nou
L
Fran
conn
pren
posit
une
Saint
du c
mém
d'att
toire
qu'il
Demi
mart
mon
circo
hère

impossible de raisonner juste contre les vérités inébranlables de la foi, le raisonnement et la pénétration d'Agobart semblent tout-à-fait l'avoir abandonné, lorsqu'il prétend démontrer l'inutilité du culte des images par la comparaison suivante. De même, dit-il, qu'en regardant un tableau qui représente, soit des moissonneurs et des vendangeurs, soit des pêcheurs et des chasseurs, notre provision de blé ou de vin n'en augmente pas, et que nous n'attendons pas notre dîner de cette chasse ou de cette pêche en peinture, ainsi quand nous voyons sous le pinceau, des anges voler du ciel vers la terre, des apôtres prêcher, des martyrs combattre, nous n'en devons espérer aucun secours. Rien ne fait mieux sentir que cette objection peu sensée l'excès de la prévention où étoit l'auteur.

Cet homme de génie, s'il eût été libre de préjugés, n'eût-il pas senti lui-même, avec le ridicule et le peu de justesse de sa comparaison, la frivolité d'un raisonnement qui ne porte que sur la supposition fautive que nous attendons notre secours des images matérielles, et non de l'intercession des saints à qui nous référons les honneurs rendus à ces figures ?

Les ambassadeurs de Michel le Bègue avoient apporté en France les prétendus écrits de saint Denis l'Aréopagite, inconnus aux cinq premiers siècles de l'Eglise, et cités pour la première fois par les eutychiens dans le sixième siècle. La supposition s'accrédita sur une si mauvaise garantie; et comme une première bévue va rarement seule, Hilduin, abbé de Saint-Denis, qui reçut le livre des Grecs comme un présent du ciel, se mit en tête que le patron de son monastère étoit le même saint Denis que l'Aréopagite, à qui l'on n'hésitoit plus d'attribuer ces œuvres. Sur ces préventions, il bâtit une histoire, où, contredisant sans preuves saint Grégoire de Tours qu'il se contente d'accuser de simplicité, il fait arriver saint Denis en France sous le pape saint Clément, et endurer le martyre sous l'empereur Domitien, contre la foi de tous les monuments¹. Lui-même au contraire mêle à son histoire des circonstances pleines de simplicité ou d'inepties, d'idées incohérentes. Ainsi nous conte-t-il que le saint martyr, après avoir

¹ Ap. Sur. t. v, p. 6 et seq.

été décapité, se leva, prit sa tête entre ses mains, et la porta fort loin conduit par des anges. Toutefois l'ouvrage d'Hilduin, qui lui valut le titre d'Aréopagitique, fut si bien accueilli, que la plupart des écrivains postérieurs ont confondu les deux saints Denis, et que dès son temps les Grecs mêmes ont donné dans cette imagination. On ne connoît guère que saint Adon de Vienne et Usuard qui, dans leurs martyrologes composés peu après la mort d'Hilduin, distinguent saint Denis de Paris de celui d'Athènes. A la tête de la dissertation d'Hilduin, on trouve, et la lettre de l'empereur Louis qui lui avoit ordonné d'écrire à l'honneur de l'apôtre de la France, et la réponse de l'auteur qui indique les sources où il avoit puisé : ce sont les prétendus écrits de saint Denis même, l'histoire grecque d'un certain Aristarque, parfaitement inconnu d'ailleurs, avec les actes d'un Virbius qu'Hilduin donne pour témoin oculaire des souffrances du saint martyr, et dont on trouve encore un autre écrit capable, par son absurdité, de faire apprécier tout ce qui peut être sorti de cette plume.

Louis le Débonnaire s'amusa de ces découvertes, redouble d'estime pour l'abbé de Saint-Denys son archichapelain, et parut oublier qu'il fût entré dans la révolte avec plusieurs autres prélats des plus qualifiés du royaume (830). Tel étoit irrémédiablement le tour du génie de ce prince sans nerf et sans consistance, et telle fut la cause des amertumes, des humiliations, des chagrins qui vont l'accabler, des désordres et des troubles qui, de son vivant, ne cessèrent presque plus de bouleverser tout son empire. Le dérangement des saisons, la stérilité des terres, la peste et la famine, les ravages des Bulgares dans la Pannonie, les menaces et les armements formidables des Sarrasins d'Espagne près d'envahir les provinces du Midi, les périls et les calamités se débordant de toute part sur l'empire d'Occident, Louis imputa le concours de tant de malheurs aux péchés du peuple et à la dépravation de tous les ordres de l'état, qui armoient le bras vengeur de l'Arbitre suprême des royaumes et des empires. Rien de plus digne jusqu'ici d'un monarque chrétien ; mais au lieu d'user de la puissance du glaive que Dieu lui avoit mis en main pour la correction des méchants plus funestes à l'état que les fléaux

nat
évé
cler
ten
Ma
pou
C
en j
tent
autr
par
ress
Mar
désa
prin
moi
Le p
nanc
étoit
rant
que
oubl
d'ou
A
prio
les v
suroi
et au
l'em
d'attr
étoie
sion
toute
de lu
gicux
On c

! A

naturels et les ennemis étrangers, il se déchargea sur les évêques du soin de réformer le peuple et les princes, avec le clergé, et crut avoir pris des mesures bien efficaces, en faisant tenir quatre conciles dans le cours de la seule année 829. Mayence, Paris, Lyon et Toulouse furent les lieux marqués pour leur célébration.

On fit partout des réglemens fort beaux et fort étendus, à en juger par les actes du concile de Paris, les seuls qui nous restent, et dont la prolixité peut nous dédommager de la perte des autres. On y prouva d'une manière éloquente pour le temps, par les exemples des Ninivites, de Manassès et de la pécheresse de l'Évangile (que l'on confond avec Marie, sœur de Marthe et de Lazare), que la pénitence étoit le moyen sûr de désarmer la colère de Dieu. Rien de plus constant que ces principes; et quelle que fût alors l'ignorance, il étoit bien moins nécessaire de les établir, que de les réduire en pratique. Le prince qui n'eut pas l'autorité de faire observer les ordonnances, eut bientôt lieu de s'apercevoir que cette inexécution étoit la vraie source du mal. La portion de l'état la plus ignorante, le simple peuple, se montra bien plus fidèle au devoir que les grands et plusieurs prélats factieux ou séduits, qui oublièrent jusqu'aux droits de la nature et à la majesté du trône d'où ils firent descendre le foible empereur (830).

Auparavant, il reçut une ambassade des Suédois, qui le prioient de leur envoyer des prédicateurs pour leur apprendre les vérités salutaires du christianisme¹. Les ambassadeurs assurèrent que leur roi étoit disposé à donner une pleine liberté, et aux missionnaires d'annoncer l'Évangile, et à ses sujets de l'embrasser. L'empereur trouvant moins de difficultés et plus d'attrait à faire de nouveaux chrétiens, qu'à corriger ceux qui étoient vieilliss dans le désordre, s'occupait aussitôt de la conversion des Suédois. Il demanda à l'abbé Vala qui avoit regagné toute sa confiance, et qu'il retenoit presque toujours auprès de lui, s'il ne pourroit pas lui trouver encore parmi ses religieux quelque homme apostolique propre à cette entreprise. On crut devoir s'adresser de rechef au moine Ancaire, qui fai-

¹ Act. SS. Bened. t. VI, p. 85.

soit toujours des prodiges en Danemarck, et qu'il seroit plus aisé de trouver des ouvriers capables de recueillir la moisson abondante qu'il avoit préparée, que de défricher une terre encore toute couverte de ronces et d'épines. On mit en sa place, auprès du roi Hériold, un saint homme nommé Gislemare.

Anscaire s'embarqua pour la Suède avec un moine de l'ancienne Corbie appelé Vitmar. Avant d'arriver, leur courage fut mis à une rude épreuve. Ils furent attaqués en route par des pirates qui leur enlevèrent, avec les présents de l'empereur pour le roi de Suède, leurs provisions, leurs livres, tout leur petit bagage; en sorte qu'il leur fallut continuer leur route à pied, dénués de tout, parmi des dangers et des incommodités sans nombre. Après avoir traversé des forêts et des déserts affreux, passé sur de foibles barques des lacs et des bras de mer, ils arrivèrent enfin à Birca, ville capitale des Suédois, qui ne subsiste plus, mais qui n'étoit pas éloignée du lieu où se trouve Stokholm. Au premier abord du roi Biorn, ils reconnurent la vérité de tout ce que ses ambassadeurs avoient dit à l'empereur Louis. Le roi, de l'avis de son conseil, leur donna une entière liberté d'annoncer l'Évangile; et le succès avec lequel ils le firent dans une nation droite, magnanime, admirablement disposée à la pureté et aux autres vertus chrétiennes, les consola en peu de temps de tout ce qu'ils avoient eu à souffrir. On ne tarda point à demander le baptême, et l'on se prépara soigneusement à le recevoir. Un des plus grands seigneurs de la cour, Arigaire, gouverneur de Birca, et fort chéri du roi, fut une des premières conquêtes de la grâce à laquelle il fit constamment honneur par sa piété, par sa charité, par sa fermeté dans la foi. Il fit bâtir une église dans ses terres, et fut toujours le plus ferme soutien de la religion dans tous le pays.

Après six mois de travail et de consolation, Anscaire et Vitmar revinrent en France chercher les moyens de perpétuer leurs succès. Ils apportoient à l'empereur des lettres écrites de la propre main du roi de Suède, suivant l'usage de cette nation moins barbare que celles qui lui donnoient ce nom, chez lesquelles les grands se faisoient gloire de ne savoir point écrire. Le roi dans ses lettres louoit beaucoup ces deux hommes

apostoliques, et racontoit les progrès que faisoit dans ses états par leur conduite admirable, la religion de l'empereur. Louis, pour affermir et multiplier ces conversions, à l'imitation de son auguste père, ne trouva rien de mieux que d'établir dans le voisinage un siège archiépiscopal, avec autorité sur toutes les missions du Nord, tant pour les fournir de bons ouvriers, que pour y ordonner des évêques quand il en seroit temps. Tel avoit été le projet de Charlemagne, qui, divisant la Saxe en plusieurs évêchés, n'en n'avoit attribué à aucun évêque la partie septentrionale qui est au-delà de l'Elbe, la tenant comme en réserve, exempte de toute juridiction épiscopale, et soumise à la direction du simple prêtre Hérédach, qu'il se proposoit de faire promouvoir à l'épiscopat. Les nouvelles conquêtes de l'Evangile engagèrent Louis à exécuter sans délai ce que la mort n'avoit pas permis à Charles de consommer. Ainsi la ville d'Hambourg fut choisie pour métropole. Pour le choix du métropolitain que la vertu, la capacité et toutes les circonstances déterminoient, on ne délibéra point. L'empereur nomma Anscaire, le pape le confirma; et de plus l'établit légat des pays septentrionaux conjointement avec Ebbon, archevêque de Reims, revenu de ces missions, mais toujours affectionné à cette bonne œuvre, qu'il étoit moins pénible de protéger que d'administrer (830).

Les deux légats jugèrent à propos qu'il y eût un évêque résidant en Suède; et du consentement de l'empereur, ils choisirent pour cela un parent d'Ebbon, nommé Gausbert. Immédiatement après son ordination, il partit avec ardeur pour la Suède, où il fut aussi-bien reçu du prince et des peuples que l'avoit été Anscaire. Il y bâtit une église; il annonça l'Evangile avec assiduité; il augmenta considérablement le nombre des fidèles, jusqu'à ce que, par un soulèvement populaire, et contre la volonté du roi, il en fut chassé après avoir essuyé les dernières violences.

Saint Anscaire eut le même sort à Hambourg, où les Normands, dans une irruption imprévue, mirent tout à feu et à sang, ruinèrent l'église et le monastère que l'archevêque avoit fait bâtir avec grand soin, et désolèrent tellement le pays, que ceux qui échappèrent à la mort ou à l'esclavage, furent réduits

à se disperser au loin, dépouillés de toutes choses¹. Les clercs emportèrent seulement les reliques. Le saint archevêque, qui avoit soutenu son troupeau jusqu'à la dernière extrémité, se sauva à grande peine, à demi vêtu, à travers des dangers effroyables. Il fut plusieurs années à errer sans biens et sans ressources, abandonné de la plupart de ses disciples, et toujours au moment de retomber entre les mains des barbares; car rien ne put le tirer de la carrière périlleuse de l'apostolat, dont il continua les fonctions avec le petit nombre de coopérateurs qui lui restoit. Enfin on lui donna l'évêché de Brême, qu'on unit à celui d'Hambourg. De là, il soutint avec une persévérance qui ne se démentit jamais, sa double mission de Suède et de Danemarck, y envoyant ses clercs les plus zélés, y allant lui-même au péril de sa vie ou de sa liberté, et ne cessant d'y affermir en toute manière les fondemens du christianisme. Le Seigneur suppléoit au défaut de tous les moyens humains, par une foule de miracles que rapporte dans la vie du saint archevêque, saint Rembert, son disciple et son successeur: témoignage d'autant plus croyable, que c'est pour les églises naissantes que le Tout-Puissant se plaît à déployer toutes les merveilles de sa droite. Anscaire cultiva pendant trente-six ans, c'est-à-dire, jusqu'à sa mort (865), et sans jamais se ralentir, ces terres meurtrières et sauvages. Si les troubles civils, les révolutions multipliées et tous les excès de la barbarie empêchèrent du vivant de cet homme vraiment apostolique, que la récolte ne fût aussi abondante qu'il avoit droit de se le promettre, la semence évangélique répandue de sa main et arrosée de ses sueurs, poussa au moins des racines profondes qui se développèrent avec le temps, et produisirent dans la suite une grande abondance de fruits de salut.

Cependant l'audace des propres fils de Louis le Débonnaire, encouragée par sa faiblesse et sa négligence, fit à l'autorité impériale et paternelle une injure jusque-là inconnue à la religion, qui lui servit de prétexte². Ce père, digne de meilleurs enfans, si sa tendresse même ne les eût corrompus, avoit fait, comme on l'a vu, trois souverains des trois fils que lui avoit

¹ Vit. S. Ansc. in act. Ben. n. 12. Annal. Fuld. et Met. an. 845. — ² Egin. et Astron. ad an. 829.

laissés sa première femme Ermengarde, et leur avoit distribué sans réserve toute l'étendue de sa domination. S'étant remarié depuis, il eut de sa nouvelle épouse qu'il aimoit beaucoup, un quatrième fils nommé Charles. Il connut alors qu'il s'étoit trop pressé de partager ses états. Judith, c'étoit le nom de l'impératrice, ne pouvoit se résoudre à voir sans couronne, entre quatre fils de l'empereur, le seul qui fût né d'elle. On ne pouvoit cependant lui en former une, qu'on ne démembrait les apanages de ses frères : mais tout céda aux vœux d'une femme aimée, qui d'ailleurs ne manquoit ni de hardiesse, ni d'intrigue. Elle sonda en premier lieu les rois d'Aquitaine et de Bavière, et les trouva intraitables. Lothaire se montra moins difficile, soit qu'il espérât, par cette générosité intéressée, faire prévaloir son crédit dans le gouvernement général sur celui de ses deux frères, soit qu'il ne crût pas se dépouiller en effet des droits qu'il cédoit à un enfant qui de long-temps ne seroit en état de les faire valoir. Quoi qu'il en soit, il donna les mains au démembrement qui se fit de l'Allemagne et d'une partie de la Bourgogne en faveur du petit Charles, et il s'engagea hautement à être son protecteur. L'impératrice, en reconnaissance, laissa prendre à Lothaire toute l'autorité qu'il voulut. Cependant l'empereur passoit tout son temps à chanter des psaumes, à conférer avec des évêques, à prescrire des jeûnes, sur la nouvelle d'une descente des barbares, ou à l'apparition de quelque phénomène. Si l'on condamnoit les malfaiteurs, il leur pardonnoit ensuite, et les désordres se multiplioient journellement par l'impunité. Une autre source de subversion, c'est qu'incapable de percer la surface des choses et des hommes, il mettoit les personnes de la plus basse naissance dans les plus hautes prélatures, sur les simples apparences de la piété et sans s'assurer de leurs talents.

Les rois Pépin et Louis formèrent sans peine un parti contre une pareille administration¹. Lothaire lui-même se repentit des promesses qu'il avoit faites à l'impératrice. Elle crut dissiper l'orage, en mettant à la tête des affaires, Bernard, comte de Barcelone, extraordinairement accrédité dans l'em-

¹ Ann. Met. 829, Ann. S. Bertin. 830.

pire, grand homme de guerre, hardi, entreprenant, et à qui l'on ne croyoit rien de difficile : mais l'humeur fière du comte exalté par sa nouvelle faveur, l'indignité avec laquelle il exclut des charges tous les gens de biens, son faste au milieu de la misère publique, ses concussions et ses violences pour amasser de l'argent, achevèrent d'ulcérer les esprits, et fournirent surtout des prétextes plausibles à la jalousie de Lothaire. Comme l'empereur Louis avoit conféré à Bernard la dignité de chambellan, alors la première du royaume, en cette qualité, à laquelle étoit jointe celle de grand-maitre du palais, il étoit chargé en commun avec l'impératrice du détail de la maison impériale, ce qui lui donnoit des rapports fréquents avec la princesse. On en prit occasion de répandre sur leur commerce des bruits calomnieux, auxquels la négligence et la simplicité de l'empereur, la figure du comte, et surtout la haine générale donnèrent créance dans le public. Les personnages les plus graves, tels que Paschase-Ratbert, docteur des plus renommés de son temps, et qui devint abbé de la fameuse Corbie, allèrent jusqu'à imputer à ce ministre le dessein de faire périr l'empereur avec ses trois fils du premier lit pour épouser l'impératrice.

L'illustre et pieux Vala, encore abbé de ce monastère, et peu content de la cour, ne sut pas se garantir de la crédulité ; dans ce péril prétendu de l'état, il se fit un mérite d'étouffer les impressions de la chair et du sang, en se déclarant contre le comte Bernard qui étoit son beau frère. Hilduin, abbé de Saint-Denis, et archichapelain, Jessé, évêque d'Amiens, les saints archevêques de Lyon et de Vienne, Agobard et Bernard, avec plusieurs autres personnages distingués par leur rang et leurs vertus, s'engagèrent de même dans cette faction artificieuse, en croyant se déclarer pour le bien public, et pour le service même de l'empereur¹ : tant il est dangereux pour les précats les plus éclairés de s'ingérer dans les affaires séculières, où, dépourvus des grâces d'état, ils font souvent des méprises plus déplorables que les grands du monde !

Ces exemples entraînent le torrent des seigneurs. Tous

¹ Vit. Val, c. 10. Theg. c. 35, 37.

se rendirent à Compiègne avec les chefs de la conspiration, tandis que l'empereur étoit occupé en Bretagne contre les Bretons, qui prétendoient se soustraire à la domination française. Il perdit la tête à cette nouvelle, éloigna le comte Bernard dans le seul moment où il pouvoit se le rendre utile, et vint dans l'assemblée des factieux se mettre à la merci de ses fils. On l'obligea d'abord à faire prendre le voile à l'impératrice, et à la renfermer dans le monastère de Sainte-Radegonde de Poitiers pour y faire pénitence; on voulut ensuite que lui-même se fit moine. Comme il y marquoit beaucoup de répugnance, et que le spectacle d'un souverain traité si indignement commençoit à émouvoir le cœur des Français, on mit auprès de lui des gens pour l'y engager par voie de persuasion.

Il se trouva parmi ces instigateurs un homme généreux, habile et résolu, nommé Gondebaud¹. Il se mit en tête de rétablir son empereur, et lui communiqua sa pensée. A la première proposition, le prince pâlit d'effroi. Il n'envisageoit que le péril de la tentative; il croyoit, en y consentant, se voir déjà mort ou du moins tondu et couvert à jamais d'un froc. Le moine voyant que l'appât du diadème ne piquoit pas Louis, le prit par un endroit plus analogue à la mollesse de son caractère, lui parla de l'impératrice, et lui apprit qu'ayant été forcée à se faire religieuse, les lois de l'Eglise n'empêchoient point qu'il ne la retirât de son couvent. La tendresse réveilla le courage; il consentit à l'entreprise. Aussitôt Gondebaud supposa des prétextes pour aller s'aboucher avec les rois d'Aquitaine et de Bavière. Ces deux princes étoient fort aigris contre Lothaire leur aîné, qui s'arrogéoit avec hauteur la disposition de toutes choses, sans leur faire part des fruits de leur commun attentat, et sans daigner seulement prendre leur avis. Il ne fut pas difficile à Gondebaud de leur persuader que le joug d'un frère impérieux étoit moins supportable que celui d'un père, coupable uniquement de trop de bonté. Il parla de même aux seigneurs et aux évêques, qu'il attendrit par une vive peinture de la douceur et de la bienfaisance de l'empereur malheureux. Il vint aussitôt retrouver Lothaire

¹ Mathard, hist. lib.

qui le croyoit tout à lui, et l'engagea sans peine à tenir un parlement pour faire reconnoître son autorité d'une manière légale en présence du vieil empereur, qu'on ne pourroit manquer, lui ajouta-t-il, de mettre au nombre des rois fainéants, indigne de commander à l'illustre nation des Français. Tous les grands, le roi même, ses frères, lui obéissoient aveuglément, afin d'écartier toute ombre de défiance.

Lothaire convoqua le parlement à Nimègne, et défendit aux seigneurs d'y venir armés, à la persuasion des moines dont il se croyoit assuré, et qui lui parurent n'avoir d'autre vue que d'y être aussi forts que les séculiers¹. Les rois d'Aquitaine et de Bavière, à qui l'empereur avoit promis en secret d'augmenter leurs apanages, ne manquèrent par de s'y rendre. Louis, se voyant si bien appuyé, y parut en souverain, et sans laisser à Lothaire le temps de procéder à la confirmation de sa tyrannie, il déconcerta toutes ses manœuvres par le ton d'empire qu'il prit d'abord, et par les coups d'autorité dont il les accompagna sur-le-champ. Il exila l'abbé Hilduin, sous prétexte qu'il avoit amené des gens armés contre la défense qui en avoit été faite ; il lui ôta même ses abbayes, et la charge d'archichapelain, qui fut donnée à Foulque, abbé de Jumiège, et dans la suite à Drogon, évêque de Metz. Vala eut ordre de se retirer à son monastère, d'où il fut conduit aux bords du lac de Genève, et renfermé dans une caverne inaccessible. Jessé d'Amiens fut déposé par ses collègues dans l'épiscopat. Tout le monde craignit l'empereur, quand on vit qu'il ne craignoit plus. L'audacieux Lothaire, malgré les conseils de ses ministres qui l'excitèrent aux dernières violences, trembla devant son père et son souverain, vint se jeter à ses pieds, et lui demanda publiquement pardon.

Il ne falloit qu'un peu de constance à soutenir ces démarches pour rendre à jamais l'autorité de Louis respectable ; mais il revint bientôt sur ses pas. Il ne traita plus à la vérité Lothaire d'empereur, mais il déclara qu'il lui pardonnoit, et il lui laissa son royaume d'Italie. Il accorda pareillement le pardon à la plupart des coupables, se contenta d'en condamner quelques-uns à l'exil, et laissa peu après reparoître les milés à

¹ Vit. Lud.

la cour. Quelque attachement qu'il eût conservé pour l'impératrice Judith, il eut du scrupule de la reprendre pour son épouse, parce qu'elle avoit porté le voile, à quoi la profession religieuse étoit censée attachée. L'affermissement de son autorité calma ses scrupules, en écartant les ténèbres dont les factions avoient couvert les vrais principes. Les évêques décidèrent que l'engagement forcé de Judith étoit nul¹. Le premier interprète des lois canoniques, le souverain pontife, ayant confirmé cette décision, l'impératrice vint se présenter dans une nouvelle assemblée convoquée à Aix-la-Chapelle, pour se justifier des crimes qu'on lui avoit imputés (831). Le peuple demanda si quelqu'un se portoit pour accusateur. Personne ne parut, et on la reçut, suivant les lois françaises, à se purger par serment. Le comte Bernard s'offrit de son côté à se justifier par le duel, et personne n'ayant osé soutenir une accusation si périlleuse, il fut de même admis au serment. Ce fut là néanmoins le terme de sa faveur : l'impératrice qui reprit plus de crédit que jamais, ne le regarda plus, soit que l'absence et le péril eussent éteint une passion réelle, soit plutôt que sa passion n'eût jamais eu d'existence que dans la haine publique et les tyranniques hauteurs du comte sur lesquelles les revers de Judith lui avoient enfin dessillé les yeux.

Mais elle ne sut pas faire un usage assez modéré ou assez secret de son ascendant sur l'esprit de l'empereur son époux². Le feu de la sédition n'étoit pas éteint. Les punitions ordonnées et suivies de grâces indiscrettes, avoient multiplié les sujets de murmure, sans diminuer le nombre ni le pouvoir des mécontents. On avoit ajouté d'abord quelques domaines aux états des rois Louis et Pépin ; mais on n'avoit pu former ensuite un royaume au jeune Charles, sans reprendre sur ces domaines. L'ambitieux Lothaire, dépouillé du titre d'empereur, et réduit à la puissance limitée de roi d'Italie, étoit encore plus mal disposé. Les trois frères qui avoient des inclinations et des vues toutes contraires, se firent un intérêt commun d'intérêts si différents. Ils formèrent une ligue contre l'impératrice, en

¹ Annal. Met. et Bert. 829, 830. — ² Astron. an. 833, Nith. l. 1, Thegan. c. 42.

répandant les bruits les plus affreux sur son compte, et protestant en rebelles expérimentés, qu'ils n'en vouloient point à l'empereur, qu'ils ne se proposoient au contraire que de préserver ce prince et son empire d'une ruine prochaine. (832)

Lothaire, qui ne voulut plus manquer son coup, usa de l'expédient le plus capable d'en diminuer l'horreur aux yeux des peuples, et d'en assurer le succès. Il entreprit de leur persuader qu'il étoit autorisé par le souverain pontife. A ce dessein, il engagea Grégoire IV à passer avec lui d'Italie en France, après lui avoir fait entendre qu'il s'agissoit de procurer la paix entre le père et les enfants, et de rétablir le bon ordre dans tout l'empire. Le pape partit dans cette persuasion, et arriva, ainsi que Lothaire, au rendez-vous que ce prince avoit donné à ses deux frères dans une vaste plaine d'Alsace entre Bâle et Strasbourg (833). En quelques jours toute la contrée se trouva couverte des troupes de ces trois princes. L'empereur leur père ne laissa pas d'y rassembler encore une armée capable de les déconcerter, si elle eût été aussi fidèle que nombreuse. Il y eut d'abord beaucoup de négociations entre les deux partis, par l'entremise des seigneurs et des évêques, chacun s'efforçant sur toute chose de mettre de son côté le souverain pontife. Enfin les deux armées s'avancèrent l'une contre l'autre pour vider la querelle que les entrevues et les lettres laissoient toujours indéçise. L'empereur poussé à bout, étoit résolu à livrer bataille; mais au lieu d'accabler des enfants révoltés, tandis que ses gens lui demeuroient fidèles, et ne demandoient qu'à venger ses injures, la délicatesse, ou plutôt la pusillanimité de sa conscience l'engagea dans une nouvelle tentative auprès de ses fils dénaturés, pour n'avoir point à se reprocher les suites funestes du combat. Il leur envoya une espèce de manifeste, où il leur représentoit les droits sacrés de la nature et de la religion qu'ils fouloient aux pieds; il se plaignoit surtout de ce qu'ils empêchoient le père commun des fidèles de le venir trouver, lui qui avoit toujours honoré si sincèrement le siège apostolique, et qui mettroit sa gloire à le protéger jusqu'au dernier soupir.

L'artificieux Lothaire prit de là occasion d'amuser le bon

empereur, et de lui débaucher ses troupes¹. Il dit au pape qu'on lui laissoit toute liberté de passer dans le camp impérial, et qu'on ne désiroit rien tant qu'une réconciliation sincère. Alors le souverain pontife, suivi d'un nombreux cortège d'évêques, s'avança entre les deux armées sans que personne s'empressât au-devant de lui. L'empereur étoit offensé que le pape ne vînt le visiter qu'après ses enfants. Le pape entra dans les rangs, s'approcha de l'empereur, et lui donna sa bénédiction, en l'assurant que toutes ses démarches avoient été réglées par le plus grand amour de la paix. Vous n'êtes pas reçu, dit le pieux empereur, avec les honneurs que les papes ont coutume de recevoir chez nous; mais convenez aussi que votre conduite est bien différente de celle de vos prédécesseurs. » Sachez, répondit le pape, que nous suivons le même esprit, et que nous respirons tous ensemble la paix que Jésus-Christ nous a laissée. On entama ensuite la négociation, et l'on conféra pendant quelques jours; après quoi l'empereur renvoya le pontife aux trois princes, et le pria de revenir pour conclure l'accord; mais Lothaire qui étoit l'âme de la ligue, et qui avoit eu le temps de brasser tout ce qu'il méditoit, ne laissa plus retourner le pape.

A la faveur de ces négociations simulées, il avoit si bien réussi à corrompre ou à intimider les troupes de son père, que la défection fut générale. En peu de moments, Louis se vit presque seul, tout près d'être assailli par des furieux dont il entendoit déjà les cris, et dont les uns demandoient sa mort, les autres sa déposition. Ce prince infortuné s'abandonnant lui-même, et ne conservant de sentiments généreux que ceux de son extrême bonté, dit au peu de seigneurs qui étoient restés avec lui : Allez aussi vous rendre à mes enfants; je ne veux pas que votre fidélité soit cause de votre perte. Il alla se remettre lui-même entre les mains de ses enfants perfides, conduisant l'impératrice Judith et le prince Charles dont il ressentoit les malheurs bien plus vivement que les siens propres. On dressa aussitôt un nouveau traité de partage entre les trois frères, et on voulut le faire approuver de l'abbé Val qui on

¹ Astron. an. 63: Heg. c. 40 et seq.

avoit tiré malgré lui de sa retraite. Il dit en gémissant, après l'avoir lu : Hélas ! on a eu soin de tout, excepté des intérêts de Dieu : réflexion tardive sur un dénouement si facile à prévoir comme étant l'issue ordinaire des rébellions les plus avantageusement colorées. Il se rotin l'antertume dans le cœur, quitta le royaume, et alla se renfermer dans le monastère de Bobbio en Italie, où bientôt il travailla efficacement à la réparation de sa faute et au rétablissement de l'empereur. Le pape, de son côté, reprit la route de Rome dans une espèce de désespoir d'avoir précipité cette catastrophe par les moyens mêmes qu'il avoit crus les plus propres à la détourner. L'impératrice Judith fut envoyée prisonnière à Tortone en Italie, le jeune Charles son fils au monastère de Prum dans les Ardennes, et l'empereur Louis au monastère de Saint-Médard de Soissons. On appela ce lieu, où ce prince avoit été si indignement trahi, le champ du mensonge.

Pendant on indiqua une assemblée générale de la nation à Compiègne, pour le premier jour de novembre de cette année 833, afin de donner une forme légitime à ce qu'on venoit de faire si tumultueusement. Il sembloit que le sort du malheureux empereur ne fût point assez triste, à moins qu'il ne parût le mériter. Lothaire abandonna le projet déjà manqué de le faire moine; mais pour ne pas moins lui ôter l'espérance de remonter sur le trône, il résolut d'ajouter l'infamie à l'infortune, en lui faisant son procès en forme dans l'assemblée de la nation, et en le soumettant, pour ses péchés, à la pénitence publique, prétendant qu'elle emportoit, selon les canons, inhabileté à jamais porter les armes et à prendre part aux affaires de l'état; ce qui étoit faux même pour les particuliers, à qui ces sortes d'exercices n'étoient interdits que pendant le cours de leur pénitence; et pour les souverains, les canons n'avoient jamais prétendu les comprendre dans une interdiction qui eût tourné si visiblement au dommage de l'état. Mais Lothaire avoit eu soin de convoquer un très-grand nombre, non-seulement de seigneurs laïques, mais d'évêques et d'abbés qui lui étoient dévoués aveuglément. Il y en eut toutefois une assez grande quantité que le vertige de la faction n'avoit pas fascinés, et qui demeuroient disposés très-

favorablement envers leur souverain légitime : mais dans ces moments de crise et de fermentation , il ne faut qu'un génie de certain caractère pour faire prévaloir l'illusion , et enlever tous ces foibles appuis à l'innocence malheureuse.

Ebbon , archevêque de Reims , homme difficile à définir par les qualités opposées qu'il rassembloit , avoit au souverain degré le talent de plaire aux potentats sans principes , de séduire ou d'intimider ses collègues , et d'imprimer une sorte de respect à ceux mêmes qui ne l'estimoient pas , ou du moins de les amener où il vouloit¹. Né dans l'esclavage , il marquoit d'autant plus de hauteur et d'amour pour la domination , qu'il craignoit davantage qu'on ne se souvint de la bassesse de son origine. Ce n'est pas qu'il n'eût des qualités propres à la couvrir , et que le mérite , aussi-bien que l'intrigue , n'eût contribué à son élévation. L'empereur Louis , tandis qu'il n'étoit que roi d'Aquitaine , l'avoit tiré de servitude , et pourvu d'abbayes. Il l'éleva enfin sur le grand siège de Reims par son peu de discernement dans la distribution des places honorables , dont il n'eut jamais plus de sujet de se repentir . Ebbon , susceptible de toutes les formes , sans en retenir aucune , parut quelque temps mériter sa fortune avant de s'en montrer souverainement indigne. Il fut successivement courtisan souple et assidu , missionnaire zélé pour la conversion des Barbares , flambeau de la discorde et de la rébellion ; mais toujours esprit inquiet et cabaleur , cœur ingrat , prélat sanguinaire peut-être , et de mœurs corrompues , car on l'accusa d'impudicité et de cruauté. En un mot , il se montra digne ministre d'un prince aussi dénaturé que Lothaire , à qui même il vendit ses services pour le prix sacrilège de la riche abbaye de Saint-Vaast d'Arras².

En qualité de président de l'assemblée de Compiègne (au moins pour la partie qu'on en érigeoit en concile) , il exalta le pouvoir épiscopal en déclamateur enthousiaste , et sans nulle distinction des objets , exagéra de même les prétendus déportements de son souverain , et conclut à le mettre en pénitence pour le reste de ses jours. Les autres évêques de l'assemblée

¹ Theg. supr. — ² Plod. l. 2 , c. 20.

eurent tous la lâcheté de souscrire à son avis. Aussitôt on marqua le jour et le lieu de cette étrange scène, et l'on se transporta dans ce même mois d'octobre 833, au monastère de Saint-Médard de Soissons, assigné pour prison à l'empereur déposé. Il y eut un concours de peuple aussi extraordinaire que le spectacle qui l'occasionoit. Le malheureux empereur parut au milieu de la multitude comme une victime prête à être immolée. Il se prosterna sur un cilice étendu par terre devant l'autel, et se confessa publiquement coupable de très-grands crimes, pour lesquels il demanda la pénitence, afin de mériter l'absolution, disoit-il, de la part de ceux qui tiennent du ciel le pouvoir de lier et de délier. La multitude fondoit en larmes ; mais les évêques de la faction ne trouvant pas encore suffisante l'amertume de cette humiliation, lui dirent qu'on ne surprenoit pas ainsi les grâces du Seigneur, et que s'il vouloit obtenir le pardon de ses fautes, il lui en falloit faire une confession circonstanciée. Ils lui mirent en main un écrit, contenant en huit articles les prétendus crimes dont il convenoit à la faction de le flétrir; ils l'obligèrent de le lire à haute voix, et de se reconnoître coupable de tout ce qu'il énonçoit; ce qu'il fit en l'arrosant de ses larmes, puis le rendit aux évêques qui le placèrent sur l'autel; après quoi il quitta son baudrier, qu'il remit aussi sur l'autel, se dépouilla de ses vêtements royaux, et reçut l'habit de pénitent, dont il se revêtit lui-même. Cette odieuse cérémonie étant achevée, on conduisit Louis dans une cellule du monastère, où on le laissa sous bonne garde. La tristesse et la confusion se répandirent sur tous les visages, et chacun s'en retourna chez soi dans un morne silence.

Lothaire s'apercevant que son attentat n'étoit pas applaudi, entreprit de le justifier aux yeux du public, et de répandre dans tous les ordres de l'état la contagion du fanatisme et de la révolte. On dressa une relation motivée de tout ce qui s'étoit fait, et on la publia comme un manifeste justificatif de cette suite d'horreurs : mais cette publication produisit un effet tout contraire à celui qu'on s'en promettoit ; elle excita l'indignation de tous ceux qui ne partageoient pas l'intérêt et les passions des rebelles. On détesta les auteurs d'une manœuvre si justement détestable ; eux-mêmes commencèrent à

en rougir, et l'on observe que nul évêque n'osa signer cette relation révoltante. On plaignit un prince qui n'étoit malheureux que par sa bonté excessive, et par la perfidie de ceux qui l'avoient le mieux éprouvée. L'excès de ses infortunes lui ouvrit la route pour en sortir.

Cependant Lothaire, n'écoutant que son génie impérieux, se remit à disposer de tout sans égard pour les prétentions de ses frères. De peur qu'on ne lui enlevât son père pour qui il voyoit la disposition des cœurs toute changée, il le conduisit à Aix-la-Chapelle, où il le traita encore plus mal qu'à Soissons. Les sentiments de la nature, soutenus par les motifs de l'intérêt, reprirent le dessus dans le cœur des princes Louis et Pépin. Ils se liguèrent ensemble contre Lothaire qui s'enfuit avec effroi de la Germanie, et vint à Paris avec l'empereur son prisonnier : mais il y trouva les Français encore plus changés qu'ailleurs à son égard. Il lisoit sur tous les visages l'indignation publique prête à éclater contre lui. Pour se dérober aux derniers périls, il prit de nouveau la fuite, mais il laissa son prisonnier à Saint-Denis, et n'emporta de ses crimes que les remords cruels dont il ne put se défaire (834).

Dès que les seigneurs français eurent appris où l'empereur étoit resté, ils y accoururent de toute part pour l'assurer de leur soumission. Louis oubliant tout le passé les reçut avec sa bonté ordinaire, fit assembler les évêques, et voulut être réconcilié solennellement à l'Eglise avant de reprendre les marques de la dignité impériale. Aussitôt après, il se mit en devoir d'éteindre les restes de la guerre civile, que Lothaire continua seul, mais avec la fureur d'une bête féroce qu'on a obligée de lâcher sa proie. Par les meurtres, les incendies et les plus horribles ravages, il se vengeoit sur les sujets de l'obéissance à jamais mémorable qu'ils rendoient à leur souverain ; mais enfin coupé de toute part, et ne pouvant s'attendre, pour le plus grand bonheur, qu'à mourir de faim avec toute son armée, il prit une seconde fois le parti de se venir jeter aux pieds de son père, qui se contenta encore de le reléguer dans son royaume d'Italie.

L'année suivante 835, l'empereur convoqua un concile à Thionville, afin d'annuler canoniquement tout ce qu'on avoit

fait contre lui¹. Il s'y trouva quarante-quatre tant évêques qu'archevêques. Drogon de Metz, archichapelain, et qualifié d'archevêque parce qu'il étoit revêtu du pallium, y présida avec Hetti de Trèves. La plupart des prélats coupables s'étoient réfugiés en Italie auprès de Lothaire. Ebbon qui avoit été arrêté dès l'année précédente, et renfermé dans l'abbaye de Fulde, fut amené à Thionville. Il voulut d'abord se disculper par l'endroit même qui aggravait sa faute, c'est-à-dire, par la multitude des complices qu'il avoit séduits, ou portés aux derniers excès : mais l'accès du délire public étoit passé; il se vit obligé à se condamner lui-même, afin d'éviter la honte d'une déposition plus humiliante. Pour l'honneur de l'épiscopat, les évêques obtinrent qu'il seroit jugé dans la sacristie, hors de la présence des laïques. Il donna au concile un acte de démission conçu en ces termes : « Moi Ebbon, évêque indigne, pénétré de la grandeur de mes péchés, et voulant sauver mon âme par la pénitence, je renonce aux saintes fonctions de l'épiscopat que j'ai profané; et afin que l'on puisse conférer ma place à un pasteur qui gouverne mieux l'église, j'ai souscrit cet acte de ma main. » Cette déclaration ayant été lue dans le concile, Ebbon la ratifia de vive voix; après quoi les évêques prononcèrent la sentence en ces mots : Quittez le ministère, selon votre aveu. Jonas d'Orléans écrivit l'acte de déposition, qui fut encore signé par Ebbon, et dont on remit un exemplaire au prêtre Foulques, abbé de Saint-Remi, et désigné archevêque de Reims. L'empereur ne le laissa ordonner qu'après avoir pris le consentement du pape sur la déposition d'Ebbon. Il paroît qu'Hilduin, qui avoit recouvré son abbaye de Saint-Denis avant les derniers troubles, n'y prit point de part, et demeura fidèle à l'empereur qui lui avoit pardonné ses premiers égarements. On doute encore moins que les autres personnages vertueux, au moins ceux qui ont été jugés dignes d'un culte public, n'aient fait une pénitence exemplaire. L'Eglise n'honore point des vertus flétries par la rébellion, de quelque palliatif qu'on puisse les colorer.

Le corps du clergé national, quand il fut libre, répara de la manière la plus éclatante, le scandale qui avoit été donné par

¹ Coïnt. an. 830, n. 57; an. 834, n. 4.

plus
ville
per
ent
pos
tém
occ
tant
avo
pou
tim
mai
tout
usie
l'or
lenn
Met
mes
une
glis
rée:
d'an
et lu
et le
nère
savo
auss
évê
diti
bres
faut
bien
état
mèn
don
d'ai

plusieurs de ses membres. Tous les évêques assemblés à Thionville se rendirent avec empressement aux vœux de l'empereur, qui souhaitoit de leur voir désapprouver par écrit, les entreprises faites sur sa personne. Ils déclarèrent que la déposition de leur souverain n'étoit pas seulement injuste et téméraire, mais que l'esprit de révolte avoit enfanté dans cette occasion un forfait inconnu à tous les siècles précédents, ajoutant que la puissance ecclésiastique et la puissance séculière avoient chacune leur sphère distinguée. « C'est pourquoi, poursuivent-ils en adressant la parole à l'empereur, nous estimons que le seul moyen d'écarter les désordres, est que, maintenant si religieusement les évêques dans la jouissance de tout le pouvoir spirituel que Jésus-Christ leur a donné, vous usiez de tout celui que vous tenez pareillement de Dieu dans l'ordre politique. » Pour rétablir l'empereur avec plus de solennité, les pères du concile se transportèrent de Thionville à Metz, place tout autrement considérable. On chanta une messe pendant laquelle sept archevêques récitèrent chacun une oraison différente sur l'empereur pour le réconcilier à l'Église, ou plutôt pour lever les scrupules de sa conscience timorée : Drogon, accompagné d'Ebbon qui faisoit par-là une espèce d'amende honorable, monta sur l'ambon, au milieu de la messe, et lut au peuple tous les écrits des évêques pour la justification et le rétablissement du monarque; puis les prélats le couronnèrent de nouveau, aux acclamations de la multitude, qui ne savoit comment exprimer sa joie. Ainsi fut réparé, presque aussitôt que donné, le premier exemple (depuis celui des évêques d'Espagne contre le roi Vamba) d'une entreprise séditieuse de la part du clergé de France ou plutôt de ses membres les plus impérieux, sous prétexte de pénitence; encore faut-il observer que les prélats qui le donnèrent, agissoient bien moins en évêques qu'en premiers vassaux, autorisés par état au maniement des plus grandes affaires et à l'élection même des souverains. C'est le faux aspect de ce droit, qui donna lieu à l'égarement de tant d'hommes recommandables d'ailleurs par leur science et leur piété!

1 Voir le 13^e concile de Tolède tenu en 681, pag. 2.

Tel étoit entre autres le moine Ratbert, surnommé Paschase, selon la coutume qui alors faisoit souvent ajouter au nom barbare un surnom romain¹. Il fut élevé par les moines qui servoient de chapelains aux religieuses de Notre-Dame de Soissons, embrassa la vie monastique à Corbie, et en devint abbé. Il composa plusieurs ouvrages de religion, dont le traité de l'eucharistie lui attira le plus d'estime, et fit en même temps le plus de bruit. Ce n'est pas néanmoins un ouvrage contentieux ni recherché où l'auteur puisse être soupçonné de donner dans des idées singulières, mais une simple exposition de la foi, faite (831) à la prière de son disciple Varin, abbé de la nouvelle Corbie, afin d'instruire les jeunes Saxons qu'on élevoit dans ce monastère; aussi le compare-t-il au lait qu'on donne pour nourriture aux enfants.

Rien de plus formel ni de plus précis que ce qu'il y dit de la présence réelle du Sauveur dans le sacrement de nos autels, et du miracle de la transsubstantiation. Il commence par rappeler l'idée de la toute-puissance et de l'efficacité de la volonté divine : d'où il conclut que le fils de Dieu ayant voulu, comme il nous l'a déclaré, que sa vraie chair et son vrai sang fussent sous les apparences du pain et du vin, dans le sacrement de son amour, il faut croire inébranlablement qu'après la consécration, ce qui paroît encore du pain et du vin n'est cependant autre chose que la chair et le sang de Jésus-Christ; que c'est la même chair qui est née de la Vierge, qui a souffert sur la croix, et qui est sortie glorieusement du tombeau²; que comme sans la foi on n'auroit pu reconnoître pour fils de Dieu le fils de l'homme souffrant sur la croix, c'est aussi par la foi que nous voyons la chair de Jésus-Christ cachée sous les espèces de nos aliments ordinaires; que le goût et les apparences du pain et du vin ne demeurent, après la consécration, que pour faire l'exercice et le mérite de notre foi. Il ajoute que ce sacrement est en même temps vérité et figure : vérité, parce qu'il contient réellement le vrai corps et le vrai sang du Sauveur; figure, parce que le prêtre, en immolant tous les jours sur l'autel, rappelle le souvenir du sacrifice que Jésus-Christ a

¹ Mabil. Præf. tom. vi. — ² Conc. 1, p. 1555.

offert une fois sur le Calvaire. Mais comment s'opère ce mystère ineffable? Ma foi, répond-il, est là-dessus toute ma science. C'est par la vertu de ces paroles divines et toutes puissantes, *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, que ce qui n'étoit auparavant que du vin mêlé d'eau, devient du sang et le même sang qui a été répandu pour le salut du monde.

Ratbert soutint invariablement la même vérité dans ses autres écrits. Il fit un recueil abrégé des traits épars de la tradition sur cette matière, expliqua les textes obscurs, et quelques-uns en particulier de saint Augustin, par ceux qui ne sont susceptibles d'aucune autre interprétation, tels que ce passage d'un sermon où ce Père disoit aux néophytes : Recevez dans le pain ce qui a été suspendu sur la croix, et dans le calice, ce qui a coulé du côté de Jésus-Christ. Il atteste que l'Eglise universelle tient la foi qu'il professe touchant l'eucharistie, qu'elle la confesse dans toutes les nations et dans toutes les langues; que toutes les liturgies justifient ce qu'il avance, et que les prières du canon de la messe en sont un témoignage d'autant plus certain, qu'on les croit instituées par saint Pierre. Est-il nécessaire d'observer qu'en quelque temps et en quelques circonstances que cet ouvrage de Ratbert ait été mis au jour, s'il eût publié comme incontestables des points de croyance sur lesquels il étoit si facile de le confondre, tous les pasteurs, tous les peuples ne seroient certainement pas demeurés dans le silence? Eussent-ils si lâchement trahi leur foi dans un point qui fait le fond du culte public, et où l'innovation n'alloit à rien de moins qu'à rendre toute l'Eglise idolâtre, à lui faire adorer le pain matériel pour le fils de Dieu?

Plusieurs savants hommes écrivirent vers le même temps sur la même matière, entre autres Haimon, évêque d'Alberradt, qui n'atteste pas moins clairement que Paschase la foi de la transsubstantiation. Dans son traité intitulé du corps et du sang du Seigneur, on lit en termes formels, que la substance ou nature du pain et du vin par l'opération de la puissance divine, est changée substantiellement en une autre substance¹, c'est-à-dire, en la chair et au sang de Jésus-Christ; que c'est

¹ Spicileg. t. 12, p. 27.

une impiété d'en douter ; que le goût et la figure du pain et du vin ne demeurent dans le sacrement, que pour nous épargner la répugnance que nous aurions dans l'état ordinaire des choses, à boire du sang et à manger de la chair humaine.

Raban, en traitant le même sujet, et en attestant au fond la même vérité, s'exprime quelquefois d'une manière dont les dernières hérésies n'ont pas manqué de se prévaloir. Que peuvent-elles en effet dans l'unanimité irréfragable de la tradition sur cette matière, que peuvent-elles citer en leur faveur, sinon quelques textes isolés et à double entente ? Tel est en particulier l'endroit où Raban s'exprime en ces termes : Quelques-uns qui ne pensent pas bien sur le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ, enseignent que le corps qui est né de la Vierge, qui a souffert sur la croix, qui est sorti vivant du tombeau, est le même qu'on reçoit à l'autel. Les sacramentaires se font sans doute de ces paroles de Raban, un grand sujet de triomphe ; mais on les confond par Raban lui-même, qui enseigne par une multitude de passages plus clairs et mieux développés, le dogme de la présence réelle et de la transsubstantiation. Ce ne sont donc pas ces points de foi qu'il combat ici ; il ne prétend autre chose, sinon qu'on ne doit pas dire que le corps du Sauveur dans l'eucharistie soit tout-à-fait le même que sur la croix, parce qu'il n'y est pas, comme sur la croix, dans l'état naturel et passible.

Il y a plus de difficulté par rapport à un autre écrit qu'on attribue communément au prêtre Bertram ou Ratram, aussi moine de Corbie, et que des hommes éclairés prennent pour livre de Jean Scot, où Bérenger puisa ses erreurs. Ces derniers critiques l'ont trouvé trop mauvais pour le pouvoir justifier : ceux qui l'attribuent à Ratram, en expliquant les expressions dures et obscures par d'autres plus claires et plus exactes, ont prétendu que le sens qui résultoit de toute la suite de l'ouvrage, n'avait rien que de conforme au sentiment catholique¹. Il n'appartient pas à l'histoire d'entrer dans cette discussion ; il nous suffit d'exposer les faits. Du reste, la façon de penser d'un

¹ L'auteur de la *Perpétuité de la foi* a démontré que cet ouvrage obscur est bien plus favorable aux catholiques qu'aux sacramentaires. Et Mabillon a porté cette preuve jusqu'à l'évidence dans la préface au *14^e siècle des Benedictins*.

auteur singulier, et seul entre mille autres qui le démentent, importerait peu à la foi qui fait notre objet capital.

L'église d'Orient, sous l'empire de Théophile qui avoit succédé à Michel le Bègue son père, dès le commencement d'octobre de l'an 829, nous présente des faits bien plus analogues à notre dessein. Théophile témoigna d'abord un grand zèle pour la justice, et même pour la religion. Il fit fleurir le commerce, favorisa les sciences, embellit sa capitale de somptueux édifices. S'étant livré depuis à la manie des Grecs pour les disputes de religion, il se déclara hautement en faveur des iconoclastes, et poussa la persécution plus loin que n'avoit fait son père¹. Il ne défendit pas seulement d'honorer les images, mais d'en faire et d'en garder(832.)C'est pourquoi, après les avoir effacées de nouveau dans les églises, et brûlé publiquement celles qui étoient le plus révérees, on remplit les prisons de peintres, de catholiques zélés, d'évêques, et sur tout des saints solitaires que Théophile ne pouvoit souffrir. Il leur défendit généralement d'entrer dans les villes, et de paroître à la campagne: en sorte que reclus chez eux, dépourvus des choses les plus nécessaires à la vie, ceux qui ne voulurent point aller chercher leur subsistance sous un habit emprunté, périrent de faim en grand nombre dans leurs monastères, qui ne furent plus que de vrais tombeaux. Pour le commun des fidèles, il y avoit jusque dans les villages d'impitoyables exacteurs, chargés d'accabler d'impôts ceux qui n'abjuroient pas le saint culte.

Toutefois l'empereur ne put y faire renoncer sa femme Théodora, ni Théoctiste sa belle-mère. Il avoit cinq filles, que cette princesse leur aïeule attiroit souvent chez elle, afin de prémunir leur foi naissante contre les dangers de la séduction². Elle se les attachoit par de petits présents, et les exhortoit à résister sans crainte à l'empereur leur père, dans tout ce qu'il pourroit exiger d'elles contre l'ordre de Dieu notre véritable père et notre maître suprême. En instruisant ainsi ces âmes tendres et flexibles, elle prenoit des images qu'elle gardoit dans une cassette, les portoit à son visage, et les

¹ Post Theoph. l. 2 et 3. — ² Post Theoph. n. 5.

baisoit avec une pieuse affection. Un jour l'empereur leur demanda quel accueil leur faisoit leur grand-mère, et ce qui se passoit dans leurs entrevues, où elles prenoient tant de plaisir. La plus jeune, nommé Pulchérie, raconta tout de la naïveté d'un enfant, montra les présents qu'elle avoit reçus, et ajouta : Elle a dans sa cassette des figures bien plus belles encore ; elle les prend avec respect, les met sur sa tête, et les baise à plusieurs reprises. L'empereur, qui pénétra tout, fut piqué jusqu'au vif ; mais il n'osa éclater par le respect qu'il portoit à sa belle-mère, femme de tête, d'une piété courageuse, et la seule qui osât lui représenter combien la persécution qu'il exerçoit le rendoit odieux à tout le monde. Il se contenta d'empêcher ses filles d'aller si souvent chez cette vertueuse institutrice.

Un grand nombre de catholiques, sans lui parler avec la même liberté, ne résistèrent pas moins efficacement à ses séductions, entre autres quelques moines du monastère de Saint-Abraham. Ils osèrent même lui faire voir dans les pères les plus anciens, tels que saint Irénée et saint Denis, que la vie monastique qu'il avoit en horreur, étoit en vénération dès le plus bel âge de l'Eglise. Pour lui prouver que les images étoient révérees dès le temps des apôtres, ils citèrent le portrait de la sainte Vierge fait par saint Luc, et l'image miraculeuse de Jésus-Christ qu'il avoit imprimée lui-même sur un linge ; traditions populaires, mais alors généralement adoptées. Le tyran, pour toute réponse, les chassa de Constantinople, après les avoir fait déchirer à coups de fouet d'une manière si cruelle qu'ils en moururent peu après. Leurs corps, restés long-temps sans sépulture, demeurèrent incorruptibles et furent honorés comme d'insignes reliques.

Un moine nommé Lazare lui devint particulièrement odieux, parce qu'il joignoit à la vie régulière un grand talent pour la peinture¹. Ne l'ayant pu gagner par promesses ni par menaces, il le fit tellement flageller, que la chair tomboit par lambeaux, et qu'on ne croyoit pas qu'il pût survivre. S'étant néanmoins un peu rétabli dans la prison, il recommença à faire de saintes peintures. L'empereur lui fit alors brûler les mains avec des

¹ Bull. ad 12 Febr.

lames de fer rouge. En considération de l'impératrice, on le laissa échapper de sa prison. Il se tint ensuite soigneusement caché, continuant toutefois à faire le même usage de son art. Ce fut dans cette retraite qu'il fit encore un portrait de saint Jean, qu'on garda long-temps après, et qui devint célèbre par une multitude de guérisons miraculeuses.

Saint Théodore Grapt et saint Théophane son frère, déjà si maltraités par l'empereur Michel, furent encore fouettés cruellement sous l'empire de Théophile, puis relégués dans l'île d'Aphusie¹. Au bout de deux ans, il les fit revenir à Constantinople comme les deux personnages dont il souhaitoit le plus passionnément d'abattre la constance, tant pour leur capacité que pour leur vertu. A leur arrivée, on les renferma dans le prétoire. Six jours après, le 14 de juillet, on les conduisit à l'audience du tyran; des troupes de lâches adulateurs se tenant sur leur passages, et les accablant d'injures et de malédictions. Qui sont ces misérables, pour oser désobéir à l'empereur, disoient les uns? Il faut, disoient les autres, que les plus méchants de tous les démons les possèdent. Chacun exerçoit à sa manière son insolente malignité. Sur les quatre heures après midi, on les introduisit, précédés du gouverneur, dans l'endroit qu'on nommoit la salle dorée. Aussitôt cet officier se retira, et les laissa aux prises avec l'empereur, qui leur parut avoir un aspect sinistre, et à qui ils rendirent de loin leurs hommages en tremblant. Il leur dit d'un ton terrible d'approcher plus près, puis il leur demanda le pays de leur naissance. C'est, dirent-ils en bégayant, le pays des Moabites. Qu'êtes-vous donc venus faire ici, reprit-il d'un ton encore plus effrayant? Et sans attendre leur réponse, il ordonna de les souffleter. On leur donna tant et de si rudes coups sur le visage qu'ils tombèrent tout étourdis; et si Théodore ne se fût attaché au vêtement de l'exécuteur qui le frappoit, ce misérable, pour faire sa cour à sa manière, lui eût brisé la tête aux degrés du tribunal: mais le confesseur ne le lâcha point qu'on n'eût cessé de le frapper.

Le tyran farouche leur demanda derechef pourquoi ils étoient venus à Constantinople, puisqu'ils ne tenoient pas sa croyance. Et comme ils baissoient les yeux sans oser répondre,

il se tourna brusquement vers un officier qui étoit proche, lança de travers des regards foudroyants, et dit d'une voix à glacer de terreur : Qu'on prenne ces scélérats; qu'on imprime les vers sur leur visage, et qu'on les livre à deux Sarrasins pour qu'ils les emmènent dans leur pays. C'étoient douze méchants vers iambiques, qui signifioient en substance que Théodore et Théophane, réfugiés à Constantinople sans renoncer à leurs superstitions, en étoient bannis comme deux vases d'iniquité, et marqués au visage comme des malfaiteurs. Après la lecture de ces vers, l'empereur leur dit : Vous ne manquerez pas de vous vanter, quand vous serez partis, que vous avez triomphé de moi; et moi, je veux me jouer de vous tandis que je vous tiens. A l'instant il les fit dépouiller et fouetter cruellement; et pendant tout le cours de l'exécution, il ne cessoit de crier pour animer les exécuteurs. Les confesseurs ne dirent autre chose que ces paroles : Seigneur, nous n'avons rien fait contre votre majesté : grand Dieu, ayez pitié de nous, Vierge, sainte, venez à notre secours.

Après qu'on leur eut mis tout le corps en sang, on les fit sortir; mais aussi changeant que la manie bizarre qui l'agitoit, Théophile les fit aussitôt rentrer, et leur cherchant une autre querelle, leur demanda pourquoi ils s'étoient réjouis de la mort de l'empereur Léon. Ils répondirent qu'ils n'avoient jamais eu le moindre rapport avec ce prince, et qu'ils n'étoient venus à Constantinople que sous l'empire de Michel. On les renvoya au prétoire. Quatre jours après on les présenta au préfet, qui, après plusieurs menaces, leur commanda d'obéir à Théophile. Ils répondirent qu'ils étoient prêts à souffrir mille morts plutôt que de communiquer avec les hérétiques. Le préfet essaya les caresses après les menaces, et leur dit : Communiquez seulement une fois avec nous, c'est moi qui vous accompagnerai à l'église; après quoi vous irez où il vous plaira jouir de votre liberté et des effets de notre faveur. Théodore encouragé par celui qui proportionne le secours au besoin, répondit en souriant : « Seigneur, c'est comme si l'on disoit à quelqu'un : Je ne vous demande autre chose que de vous couper la tête une seule fois, après quoi vous ferez ce qu'il vous plaira. On renverseroit plutôt le ciel et la terre, que

de nous faire abandonner pour un moment la vraie religion. » Alors le préfet ordonna de procéder à la marque ordonnée par l'empereur, et dans l'état de souffrance où ils étoient, les plaies de la flagellation se trouvant horriblement enflammées, et au point de la sensibilité la plus vive, on les renversa sur des bancs, et on leur grava les vers sur le visage, lettre à lettre, au moyen d'une infinité d'incisions et de piqûres; ce qui fut si long, que cette opération barbare, interrompue par la nuit, ne put s'achever que le lendemain. Quand la cruauté fut enfin assouvie, les confesseurs parlèrent en ces termes : « On n'a jamais rien fait de semblable, et tous les tyrans, mis en parallèle avec vous, peuvent passer pour des modèles de clémence. Sachez donc que cette inscription, notre plus bel ornement et notre meilleur titre pour le ciel, vous sera représentée par le juge suprême pour votre confusion et votre désespoir. » On les remit en prison, le visage ruisselant de sang; puis à la prière du patriarche Jean Lécanomante (quoique fauteur de l'hérésie, et de mœurs conformes à sa croyance), on les exila dans la Bithynie, où Théodore mourut peu de temps après. Plusieurs autres saints religieux furent cruellement persécutés pour le même sujet.

Le saint moine Méthode, emprisonné, ou plutôt enterré tout vivant dans un tombeau dès le règne de Michel le Bègue, en étoit sorti depuis peu comme un squelette, n'ayant, pour ainsi dire, que les os, et pas un seul cheveu sur la tête¹. Il vivoit en son particulier, son aversion pour l'hérésie ne lui permettant pas d'habiter un monastère, parce qu'il n'y en avoit point à Constantinople qui n'en fût plus ou moins entaché. Il ne laissoit pas de fréquenter les moines qui pensoient bien, ainsi que les fidèles croyants de tout état, du rang même le plus distingué. Comme il étoit naturellement éloquent, qu'il avoit un esprit doux, affable, très-insinuant, avec une grande force de raisonnement et une profonde connoissance des Ecritures, il traita aussi avec beaucoup de personnes surprises par des séducteurs, et en désabusa un grand nombre. Le bruit en parvint bientôt à Théophile, qui le fit venir, et lui dit : Après les

¹ Vit. S. Mth. c. 1.

châtiments que vous ont attirés tant de vaines disputes, ne cesserez-vous jamais d'exciter des troubles pour un sujet aussi léger que les images? « Si elles sont si méprisables, répondit Méthode, pourquoi voulez-vous qu'on honore publiquement et qu'on multiplie tous les jours les vôtres, tandis qu'on abat partout celles de Jésus-Christ? » L'empereur ne lui répliqua qu'en le faisant dépouiller jusqu'à la ceinture, et déchirer de mille coups de fouet. Demi-mort, et tout épuisé de sang, on le descendit par un trou dans un souterrain du palais, d'où quelques personnes compatissantes le tirèrent pendant la nuit, et firent panser ses plaies.

Théophile voulut ensuite essayer de la douceur, le fit ramener auprès de lui, prit un ton de bonté, de familiarité même, entrant à l'amiable en conférence avec lui, et témoignant prendre plaisir à lui entendre expliquer les difficultés tirées de l'Écriture. L'érudition de Méthode, et son talent infini pour l'insinuation, produisirent un effet bien inespéré. La bienveillance que l'empereur n'avoit d'abord qu'affectée, devint insensiblement cordiale et très-vive¹. Il marqua un logement à Méthode dans le palais, parmi ses propres officiers (837); ce qui donna lieu au saint confesseur d'en désabuser une multitude, et quelques-uns même de ceux qui avoient le plus de part à la confiance du prince. Il trouva moyen de l'adoucir lui-même, de le faire au moins chanceler dans son opinion, s'il ne put l'y arracher tout-à-fait, et de diminuer considérablement son antipathie pour les catholiques. Théophile, depuis cette époque, avoit toujours Méthode avec lui. Il avoit quelquefois à ses courtisans, qu'il étoit souvent ébranlé plus encore par la sainteté de l'homme de Dieu que par ses discours. Il s'en faisoit accompagner dans tous ses voyages; il le menoit même à la guerre, soit pour satisfaire sa curiosité sur les questions qu'il se plaisoit à lui proposer, soit de peur que pendant son absence le crédit de Méthode parmi les grands et tous les catholiques, n'aboutît au rétablissement des saintes images, que ce prince rebelle à la grâce ne cessa jamais de combattre.

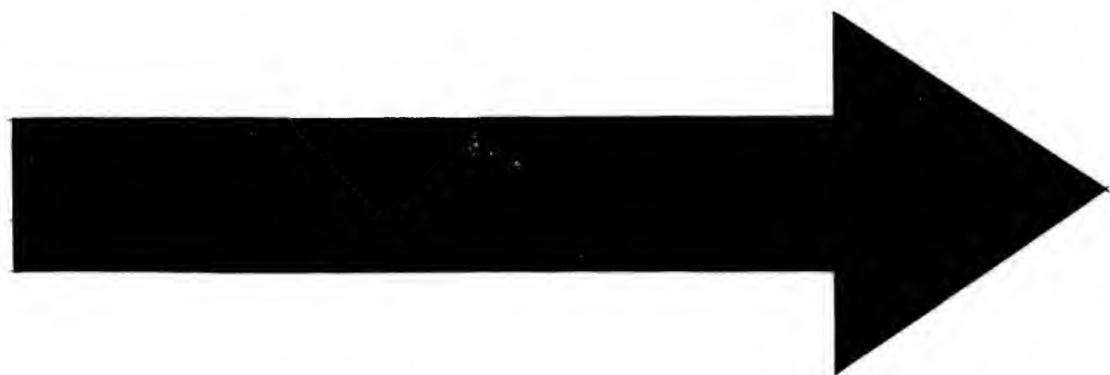
Cependant il fit la guerre aux Sarrasins avec avantage d'a-

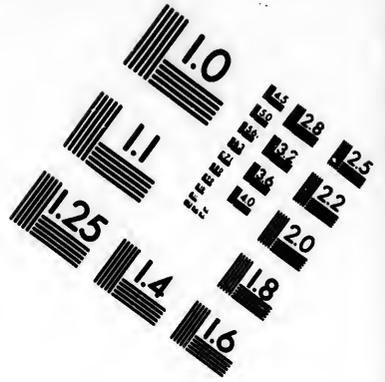
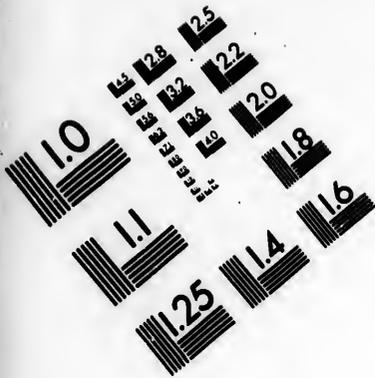
¹ Post. Theoph. l. 3, n. 24.

bord, et avec barbarie. Il pénétra bien avant dans la Syrie, marqua toute sa route de sang et de ravages, jeta dans les fers des peuples entiers, et mit enfin le siège devant Sozopètre où étoit né le calife Mutasem. Le Sarrasin le pria instamment, par lettres, d'épargner cette ville en sa considération; mais il ne fut point écouté. Théophile la prit (840), la ruina, massacra une partie des habitants, et emmena le reste en captivité. Le calife en devint furieux, assembla une armée plus nombreuse que n'avoit jamais fait aucun de ses prédécesseurs, et fit graver sur les boucliers de tous ses soldats le nom de *Constantin*, pour marquer que par représailles il en vouloit faire de cette ville, qui étoit la patrie de l'empereur¹. Théophile, par son honneur engagé à la bien défendre, et y fit entrer le patrice Aëtius, gouverneur d'Orient, avec deux capitaines de grande réputation, Théodore Cratère et Théophile Babouziq. Ils firent en effet une si vigoureuse résistance, que Mutasem perdit soixante-dix mille hommes à ce siège, quoiqu'il n'ait duré que treize jours; mais instruit à la fin de l'endroit le plus foible de la place, il y donna l'assaut, l'emporta, et passa au fil de l'épée les citoyens et les soldats, excepté les chefs de la bourgeoisie et les officiers de l'armée, qu'il fit conduire à Bagdad² (841).

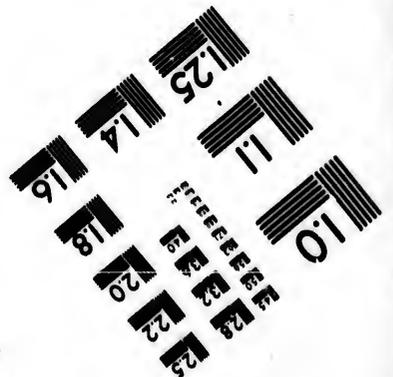
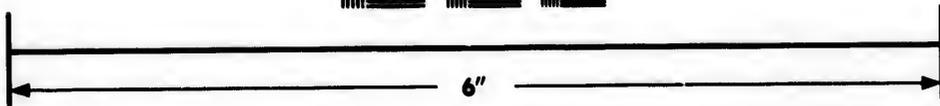
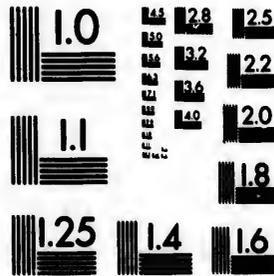
Quand il y fut arrivé lui-même, il les fit mettre aux fers, avec les entraves aux pieds, dans une prison, où ne voyant pas le jour en plein midi, ils ne se reconnoissoient entre eux qu'à la voix³. Ils avoient un peu de pain et d'eau pour toute nourriture, la terre pour lit, et pour vêtements, des haillons infects. Quand on les crut découragés par les souffrances et la longueur de la prison, le calife leur envoya les plus habiles de ses docteurs pour leur faire renoncer leur religion. Ces suborneurs feignoient de venir de leur propre mouvement, et par compassion, ils affectoient de solliciter devant les prisonniers la permission d'entrer, de leur apporter des habits ou des vivres. Ceux-ci rejetèrent avec horreur les premières propositions qu'on leur fit; mais les musulmans répliquèrent : « Tant de fierté ne sied point à votre état; connoissez au moins les avantages que nous avons à vous offrir; il vous sera tou-

¹ lb. n. 29. — ² Elm 191. c. Albuf. p. 165. — ³ Act. SS. Boll. t. vi, p. 460, etc.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

jours libre de rejeter nos conseils. N'aimez-vous pas, pour-suivirent-ils, vos femmes et vos enfants, vos amis, vos concitoyens, votre patrie? Vous n'avez qu'un seul moyen de recouvrer tant de choses désirables, c'est d'user de quelque dissimulation, et de condescendre pour un temps aux vœux du calife, qui ne compte pour rien la conquête des villes en comparaison de celle des âmes. Il vous comblera de faveurs; vous aurez la liberté de retourner dans votre pays, et là vous pratiquerez la religion que vous croirez la meilleure.» Les confesseurs leur demandèrent s'ils en useroient ainsi. Oui assurément, répondirent ces apôtres du mahométisme; car il n'y a rien de plus cher que la liberté. Ils confirmèrent leur réponse par serment. Et nous, repartirent les chrétiens, nous ne prenons pas conseil sur la religion de gens qui tiennent si peu à la leur. Ils leur fermèrent ainsi la bouche, et les renvoyèrent confus.

Quelque temps après, et à bien des reprises différentes, il vint d'autres tentateurs, entre lesquels il y avoit plusieurs faquirs ou moines musulmans. Ils firent de grandes aumônes aux confesseurs, les embrassèrent avec tendresse, plaignirent beaucoup leur infortune, et arrosèrent leurs fers de leurs larmes. S'étant assis amicalement auprès d'eux, ils leur dirent en gémissant : « Quel triste sort pour des guerriers pleins d'honneur et de courage, et dont plusieurs sont parents de votre empereur ! Mais pourquoi vous obstiner à être malheureux, puisque votre sort est entre vos mains ? que ne quittez-vous cette voie étroite que vous a tracée le fils de Marie ! Entrez dans la voie commode que le grand prophète nous a montrée pour cette vie et pour l'autre. Qu'enseigne-t-il qui ne soit conforme à la sagesse, quand il dit que Dieu destine à ses serviteurs toutes sortes d'avantages ici-bas, et le paradis après la mort ? Comme le Seigneur est souverainement bon, voyant que les hommes étoient trop foibles pour accomplir la loi de Jésus, qui est si dure et si difficile, il a envoyé son prophète Mahomet pour les décharger d'un poids qui surpassoit leurs forces, et pour les sauver par la seule foi des vrais croyants. » Les chrétiens se regardèrent les uns les autres en souriant, et répondirent. « Pouvez-vous croire sérieusement qu'une doctrine qui soumet

l'esprit à la chair, et qui donne carrière aux plus sales passions soit agréable à Dieu? Quelle différence resteroit-il entre les bêtes et les hommes? De tels principes, par le mépris qu'ils excitent, ne peuvent que nous attacher plus fortement à la charité de Jésus-Christ.»

« Voyez à qui Dieu départit à présent ses bienfaits, reprirent aussitôt d'autres musulmans. Est-ce aux disciples de Jésus, ou à ceux de Mahomet? N'est-ce pas à nous qu'il accorde les victoires et la conquête des plus belles contrées? Cependant il est juste : il ne nous donneroit donc pas tant de biens, et ne vous soumettroit point à notre puissance, si nous n'observions mieux que vous, ses commandemens. » Les plus éclairés des confesseurs répliquèrent ainsi : « Permettez que nous vous fassions une question : quand deux hommes se disputent un bien, si l'un se borne à crier sans preuve que ce bien est à lui, et que l'autre produise de bons témoignages en sa faveur, auquel des deux convient-il d'assurer cette possession? » A celui, dirent les musulmans, qui fournit de bons témoins. « Eh bien, reprirent les confesseurs, Jésus-Christ né d'une vierge, comme vous le dites vous-mêmes, a pour garants de sa mission tous les prophètes qui précèdent son avènement. Vous avancez que Mahomet est venu apporter une troisième loi; ne devoit-il pas avoir au moins quelques prophètes pour lui? Vous donnez vos conquêtes pour des marques de l'approbation divine; ignorez-vous donc les victoires des Perses qui ont subjugué tant de vastes régions? Ignorez-vous les triomphes des Grecs sur les Perses, et ceux des anciens Romains sur tout l'univers? Toutefois ces conquérants suivoient-ils la vraie religion, ou ne pratiquoient-ils pas plutôt une idolâtrie insensée? Jugez donc avec plus de sagesse. Oui, Dieu donne quelquefois la victoire à ceux qui le servent; mais il permet aussi qu'ils soient vaincus quand ils l'offensent, pour les châtier par les mains des méchants. » Les chrétiens demeurèrent sept ans entiers dans leur prison avec une patience invincible qui édifia leurs propres tyrans.

Le calife refusa toute sa vie de recevoir leur rançon. Trois ans après sa mort (842), son successeur Vatek se flatta qu'ils ne résisteroient plus à ses volontés. Il leur proposa de faire la

prière avec lui, en leur promettant de les combler de richesses et de dignités. Un officier vint de sa part à la prison, avec des gens armés et un appareil effrayant. Il en fit sortir quarante-deux prisonniers, les plus qualifiés d'entre les chrétiens, et leur parla en ces termes : « Il est encore temps de mériter les faveurs du calife; elles seront telles, que ceux qui les auront refusées ne manqueront pas de déplorer leur mauvaise fortune. Qu'avez-vous à espérer en suivant la religion d'un empire avili, et prêt à succomber sous la puissance de notre maître. Et quel bonheur ne vous assurerez-vous pas au contraire, en reconnoissant avec un si puissant protecteur, le grand prophète Mahomet? Une seule année de tribut de l'Égypte peut enrichir vos descendants jusqu'à la quatrième génération. » Les chrétiens dirent tout d'une voix anathème à Mahomet et à ses sectateurs.

Les musulmans furieux les saisirent à l'instant, leur lièrent les mains derrière le dos, et les conduisirent au bord du Tigre près de la ville de Samarah où résidoit le calife. Néanmoins le commandant appela un des confesseurs nommé Théodore-Cratère, et lui dit : « Toi qui as porté les armes, et tué des hommes au mépris de ta profession, puisque tu étois prêtre parmi les chrétiens, quelle espérance te reste-t-il en Jésus-Christ, que tu as ainsi renoncé? Ne te seroit-il pas plus avantageux de recourir au prophète Mahomet? » C'est cela même, dit Théodore, qui anime ma foi : en combat jusqu'à la mort pour mon divin maître, j'en obtiendrai le pardon de mes fautes, qui seront lavées dans mon sang. « Tu vas être satisfait, répliqua le commandant; je n'en parlois que par compassion pour toi. » Théodore fut exécuté avec tous les autres chrétiens selon l'ordre de leur dignité. Loin de donner la moindre marque de foiblesse, tous firent l'admiration de leurs bourreaux mêmes, par leur fermeté. L'Église honore ces quarante-deux martyrs le 6 de mars, qui fut le jour de leur mort (845). Le calife Vatek mourut de débauche et d'hydropisie la seconde année qui suivit cette exécution. Étonné de la constance avec laquelle les saints confesseurs avoient souffert le martyre, il avoit fait subir le même sort à un apostat nommé Boiditze, en disant : « Ce traître, sans doute aussi mauvais musulman

qu'il a été mauvais chrétien, n'est pas digne de leur survivre.»

Pour l'empereur Théophile, il avoit conçu tant de chagrin de la prise d'Amorium, qu'il tomba malade aussitôt après, d'une inflammation d'entrailles¹. Il but de l'eau de neige pour se rafraîchir, et contracta une dysenterie dont il mourut le 20 de janvier 842. Son fils Michel, encore enfant, lui succéda sous la conduite de l'impératrice Théodora sa mère, et d'un conseil composé de l'eunuque Théoctiste, du patrice Bardas, frère de l'impératrice, et de son oncle Manuel, zélé catholique. Celui-ci entreprit aussitôt le rétablissement des saintes images, engagea ses deux collègues à donner cet heureux commencement à leur ministère, puis alla proposer son dessein à l'impératrice. Cette princesse, très-bien disposée, ne demandoit pas mieux. Elle n'avoit jamais vu qu'avec un extrême chagrin les malheureuses préventions de l'empereur son époux, fomentées par des sénateurs, des évêques, et surtout par le patriarche Jean Lécanomante. Enhardie par Manuel, qui sut lui faire valoir l'attachement général du peuple aux saintes images, elle envoya un de ses officiers vers le patriarche, avec ordre de lui donner le choix, ou de consentir au rétablissement de l'ancien culte, ou de quitter sur-le-champ son siège, et de se retirer à sa maison de campagne jusqu'à ce qu'on eût pris des mesures pour le juger canoniquement.

L'officier trouva Lécanomante étendu sur un lit de repos dans une chambre du palais patriarcal, d'où il répondit froidement qu'il s'aviseroit². Sitôt que l'envoyé fut sorti, il prit une lancette, s'ouvrit quelques veines, et perdit beaucoup de sang, sans mettre néanmoins en danger une vie qu'il aimoit trop pour la sacrifier au hasard. Il prétendoit au contraire causer une révolution dans le gouvernement, en rendant l'impératrice odieuse, et en donnant lieu de croire qu'elle l'avoit fait assassiner; mais le patrice Bardas étant allé pour examiner le fait sur les lieux, il trouva la lancette, reconnut par l'inspection des plaies qu'elles avoient été faites exprès, et s'en assura d'une manière indubitable par le témoignage des propres

¹ Hist. Theoph. l. 3. n. 35. — ² Post. Theoph. l. 6.

domestiques du perfide patriarche. Le scélérat fut chassé de son église, et renfermé dans sa maison de campagne.

On assembla aussitôt un concile, qui anathématisa les ennemis des saintes images, confirma le second concile de Nicée, prononça la déposition de Lécanomante, et mit en sa place le saint confesseur Méthode, qui avoit tant souffert pour la religion sous les deux derniers règnes. Quand il fut ordonné, l'impératrice le pria d'obtenir de Dieu le pardon du péché que l'empereur son époux avoit commis contre la foi¹. Méthode répondit : « Princesse, notre pouvoir ne s'étend point sur les morts. Nous n'avons reçu les clefs du ciel que pour l'ouvrir à ceux qui sont encore sur la terre. Nous pouvons sans doute soulager aussi les défunts quand leurs péchés sont légers, ou qu'ils ont fait pénitence ; mais nous ne saurions absoudre ceux qui sont morts dans une impénitence manifeste. » Lorsque l'empereur mon époux étoit près de mourir, reprit l'impératrice, je lui représentai le mieux qu'il me fut possible les terribles suites de sa mort. Il témoigna du repentir, et demanda des images. Je lui en présentai : il les baisa avec ferveur, et rendit l'esprit dans ces sentiments de religion. » Comme elle eut affirmé la vérité de ce récit avec serment, les évêques touchés de sa piété lui firent bien espérer de la divine miséricorde pour son époux. Toutefois le public demeura persuadé que Théophile étoit mort impénitent.

L'an 842, le premier dimanche de carême selon les Grecs, et le second selon notre calendrier, les saintes images furent rétablies solennellement. Après la cérémonie, l'impératrice donna dans le palais un festin magnifique à tout le clergé, et aux confesseurs qui avoient signalé leur courage pendant la persécution. L'hérésie des iconoclastes tant de fois abattue et tant de fois relevée en Orient, succomba sans retour sous ce dernier coup, environ six-vingts ans après que l'empereur Léon l'Isaurien l'y eut établie. L'impératrice Théodora continua toute sa vie la fête qu'on avoit instituée à cette occasion. On la nomma la fête de l'orthodoxie, que l'église grecque célèbre encore le dimanche qui termine la première semaine

¹ Post Theoph. n. 4.

de son carême. On y chante une hymne du confesseur saint Théophane, poète célèbre pour le temps où il vivoit, et qui fut fait archevêque de Nicée en récompense de sa foi et de ses souffrances.

L'Occident avoit changé d'empereur, aussi-bien que l'Orient. Louis le Débonnaire étoit mort dès le vingtième juin de l'année 840, la soixante-quatrième de son âge, et la vingt-septième de son empire. Il s'étoit mis en route pour aller combattre son fils Louis, roi de Bavière, qui avoit repris les armes à l'occasion d'un nouveau partage fait à son préjudice en faveur de ses deux frères Lothaire et Charles, après la mort de Pépin, roi d'Aquitaine. Attaqué avant son départ d'une fluxion de poitrine, il perdit entièrement les forces près de Mayence, et fut réduit à camper et à s'aliter dans une fle où il se trouvoit. Une grande éclipse de soleil, arrivée quelque temps auparavant, fut aussitôt prise pour un présage de la mort de l'empereur. Ce prince religieux ne la regarda que comme un avertissement de la divine bonté, pour l'exciter à la pénitence. Un grand nombre d'évêques et d'autres ecclésiastiques s'empressoient à le consoler. Il accorda surtout sa confiance à son frère Drogon, évêque de Metz, et archichapelain. Chaque jour il se confessoit à lui, et recevoit le corps du Seigneur. Ce fut la seule nourriture qu'il put prendre pendant quarante jours, durant lesquels il ne cessoit de répéter : Vous êtes juste, Seigneur, de me faire à présent jeûner malgré moi, puisque je n'ai point observé le carême. C'est qu'il avoit été obligé, pendant la révolte de Pépin, de voyager contre sa coutume pendant ce saint temps avec beaucoup de fatigues.

Il fit faire l'inventaire de tout ce qu'il portoit avec lui, sans en excepter les bijoux de la couronne, la vaisselle, les armes, les ornements sacerdotaux ; puis il ordonna d'en faire la distribution aux églises, aux pauvres, et à ses deux fils Charles et Lothaire. Il fit donner à celui-ci une couronne, un sceptre et une épée, à la charge de conserver à celui-là les états qui lui avoient été assignés, et de lui demeurer inviolablement uni, aussi-bien qu'à sa mère Judith ; après quoi il rendit grâces à

Dieu de ce qu'il ne lui restoit plus rien dont il pût disposer. Drogon lui demanda cependant, de concert avec les autres évêques, s'il ne pardonnoit point à son fils Louis. L'empereur répondit : « Quoiqu'il ne soit point ici, pour m'assurer de ses dispositions, je fais de mon côté ce qui dépend de moi, et je prends Dieu à témoin, avec les ministres du Seigneur, que je lui pardonne toutes les offenses qu'il m'a faites. »

Comme c'étoit le samedi au soir, il fit chanter devant lui les matines du dimanche, et mettre sur sa poitrine un morceau de la vraie croix. Il en fit le signe sur son front tant qu'il en avoit la force, et quand il étoit las, il prioit Drogon de le faire. Enfin, après avoir demandé les prières des agonisants, il expira doucement, les yeux tournés vers le ciel, et la joie des prédestinés empreinte sur le visage. Il avoit de grandes fautes à se reprocher par rapport au gouvernement; mais sa foiblesse involontaire, les bornes étroites de son esprit, la pureté admirable de ses mœurs, l'exemple de toutes les vertus privées qu'il donna constamment à ses sujets, et le repentir de ce qu'il put y avoir de volontaire dans l'inobservance des devoirs du trône, si difficiles pour les conjonctures délicates où il se trouvoit, font espérer que le Seigneur l'aura jugé dans sa miséricorde. Son corps fut transporté à Metz, et inhumé près de sa mère Hildegarde dans l'église de Saint-Arnoud (840).

Il étoit d'une piété qu'on eut admiré dans un religieux¹. Tous les matins il alloit à l'église, où il demouroit long-temps en prières, prosterné sur le pavé qu'il arrosoit souvent de ses larmes. Il étoit fort instruit dans la science de l'Écriture, dont il connoissoit le sens spirituel et moral, le sens propre et l'allégorique. Il avoit appris dans sa jeunesse, des poésies profanes, mais dans la suite il ne voulut plus en lire ni en rien entendre. Dans les fêtes publiques, où les musiciens et les bouffons divertissoient le peuple, il contentoit tout le monde par sa modestie. Jamais on ne le vit éclater de rire. Il étoit d'une extrême sobriété. Il s'habilloit simplement, excepté les grandes fêtes, où, à l'exemple des rois ses pères, il paroissoit tout étincelant d'or, avec la couronne en tête et le sceptre à la main.

¹ Theg. c. 39.

Sa libéralité alla jusqu'à donner de son domaine à différents particuliers. Tous les jours, avant son repas, il distribuoit d'abondantes aumônes, et partout où il se trouvoit, il avoit soin qu'il y eût des logements pour les pauvres. Sa facilité à pardonner lui a fait donner le surnom de Débonnaire. On le loua de n'avoir jamais rien fait sans conseil ; mais cette règle de prudence devint la source de ses plus grandes fautes. Toujours il parut ignorer que si le conseil peut guider un prince, il ne doit jamais le subjuguier. Il devint par-là le jouet de toutes les passions, de toutes les foiblesses, de l'intérêt particulier de tous ceux qui entreprirent de le gouverner ; prit le change dans tous ses devoirs, et ne mérita (suivant le portrait qu'on en a fait en trois mots) que le nom d'un excellent particulier, d'un trop bon père, et d'un très-médiocre empereur.

Quelque temps avant sa mort, il avoit permis aux saints archevêques de Lyon et de Vienne, Agobard et Bernard, revenus de leurs égarements, de rentrer dans leurs sièges (837). Agobard recouvra si bien ses bonnes grâces, qu'il fut mis à la tête des affaires dans le royaume d'Aquitaine ; mais il mourut dans la ville de Saintes la même année que l'empereur. Son église de Lyon l'honore sous le nom de saint Aguebaud. Bernard mourut deux ans après. Il est pareillement honoré dans le pays. Il avoit des vertus éminentes, un zèle vraiment apostolique, et un si grand détachement des choses de la terre, qu'il avoit fallu un ordre exprès du souverain pontife pour le faire monter sur le siège de Vienne. Ses parents, qui tenoient un rang considérable, l'avoient engagé dans le mariage dès sa jeunesse. Il obtint ensuite le consentement de sa femme, pour embrasser la vie religieuse dans le monastère de d'Ambronai, en Bresse, qu'il avoit fondé. Il fonda aussi celui de Romans, où il choisit sa sépulture.

Ebbon, déposé de l'archevêché de Reims, prétendit aussi remonter sur son siège¹. A la faveur de la division qui aussitôt après la mort de Louis le Débonnaire se remit dans son insociable famille, Ebbon se retira, de l'abbaye de Saint-Benoît sur Loire, où il étoit renfermé depuis sept ans. Lothaire, fils aîné

¹ Flod. l. 2, c. 20

de Louis, et son successeur à l'empire, avoit passé la Meuse, qui devoit séparer ses états de ceux de Charles, selon les derniers arrangements de l'empereur défunt. Il prétendoit tout envahir ou du moins rendre les apanages de ses frères dépendans de son empire. Il passa non-seulement la Meuse, mais la Seine, et s'avança jusqu'au pays de la Loire. Ebbon vint le trouver, et fut rétabli, à la prière de son église, selon l'acte de rétablissement, et par le jugement des évêques. On y voit en effet la souscription de vingt évêques et de quatre archevêques, mais la plupart italiens, et tous absolument dévoués à Lothaire. Ebbon ne laissa pas d'occuper le siège de Reims une année entière, après laquelle il fut obligé par le roi Charles qui avoit repris le dessus, d'abandonner à jamais la partie, et de se retirer en Allemagne. Il fut alors fait évêque d'Hildesheim en Saxe, du consentement des évêques et du souverain pontife. Il en exerça paisiblement les fonctions pendant neuf ans qu'il vécut encore. Ce prélat, célèbre par une étrange diversité de bonnes et de mauvaises actions, parut alors reprendre l'esprit de ses premières années; se remit à travailler à la conversion des païens, et soutint saint Anscaire dans les traverses qu'il éprouvoit en Suède.

La discorde s'enflamma de plus en plus entre les enfans de l'empereur Louis. Le roi de Bavière, ou plutôt de Germanie, d'où il prit le nom de Louis le Germanique, unit ses forces à celles de son frère Charles, pour s'opposer avec plus de vigueur aux entreprises de leur ambitieux aîné. Les armées des deux partis se rencontrèrent près d'Auxerre, au mois de Juin de l'an 841. Louis et Charles, considérablement plus forts, ne se déterminoient cependant qu'avec peine à livrer une bataille où il étoit question de perdre un frère et de prodiguer le plus beau sang des Français. Ils firent différentes propositions, que l'orgueilleux Lothaire refusa toutes avec hauteur. Enfin le jour de la Saint-Jean, ils lui déclarèrent que s'il ne cédoit sur-le-champ, le lendemain avant le lever de l'aurore, ils en viendroient au sanglant jugement du Dieu des armées¹. En effet, la bataille se donna près de Fontenai, le samedi vingt-cin-

¹ Nithard. l. 9, init.

quatrième jour de juin, avec la fureur ordinaire entre des frères divisés. Le Seigneur se déclara contre le plus coupable, selon la menace des deux autres. La perte de Lothaire égala l'opiniâtreté de sa résistance. Son armée, après un carnage effroyable, fut toute mise en déroute. Les deux rois vainqueurs reprirent leurs premiers sentiments de modération après la victoire qu'ils témoignèrent tenir de la faveur du ciel; arrêtrèrent le soldat qui vouloit tout massacrer, et empêchèrent de poursuivre les fuyards. Le lendemain on célébra la messe sur le champ de bataille; on enterra les morts, on pansa les blessés indifféremment, sans nulle distinction de sujets ou d'ennemis, et l'on donna la liberté aux prisonniers. Il fallut encore, pour calmer les remords des deux princes, ou la morne horreur que leur causoit tant de sang répandu, que les évêques les assurassent, au nom de Dieu, que, n'ayant combattu que malgré eux, ils n'avoient rien à se reprocher.

Après la bataille, le roi Charles n'eut rien de plus pressé que de rétablir le saint évêque Aldric, réfugié à sa suite depuis un an qu'il avoit été chassé par les Manceaux révoltés¹. Dans la défection de cette province, le saint prélat avoit tenu pour son souverain légitime avec une constance héroïque, quoique les rebelles lui promissent non-seulement de lui conserver sa dignité, mais d'augmenter de beaucoup son pouvoir, s'il vouloit embrasser leur parti. Il aima mieux s'exposer à tout le ressentiment de ces furieux qui, après l'avoir chassé avec outrage, pillèrent la maison épiscopale, enlevèrent de ses terres quatre-vingts chevaux, et deux cents pièces d'autre bétail. Ce qui fut le plus sensible au charitable prélat, c'est qu'on dissipa toutes les provisions destinées à l'hospitalité et à l'aumône, et qu'on ruina de fond en comble sept hôpitaux qu'il avoit bâtis, c'est-à-dire, différentes maisons pour la réception des hôtes, entre lesquelles il y en avoit une qui étoit destinée à loger les évêques, les abbés et les seigneurs étrangers. Il avoit encore entrepris de rebâtir sa cathédrale, le cloître de ses chanoines, et jusqu'à cinq monastères. Tous ces ouvrages demeurèrent imparfaits par l'expulsion de ce digne évêque, dont la charité

¹ Gest. S. Aldr. t. 3, Baluz. p. 140, etc.

et l'habileté pouvoient seules suffire à l'exécution de ces grands desseins.

Issu de la première noblesse des Francs, et allié à tout ce qu'il y avoit de plus illustre en Germanie, Aldric marquoit toutes ses bonnes œuvres au coin de la grandeur, de l'élévation de son âme, et de son goût pour le bien public. Dès la première année de son épiscopat, il procura de l'eau à la ville du Mans, qui étoit obligée d'en aller chercher à la rivière de Sarthe. Personne toutefois n'étoit plus humble ni plus simple que lui, plus ennemi du faste et du tumulte, plus pieux et plus recueilli. Dès l'âge de douze ans qu'il fut conduit à la cour par son père, après avoir fait son service pendant le jour, la nuit, sans être aperçu, il se retiroit dans une église où il passoit des temps considérables en prière et en méditation. Ce fut dans ces paisibles communications avec Dieu, qu'il prit la résolution de se donner entièrement à lui, en embrassant la vie cléricale dans l'église de Metz, qui passoit pour l'une des plus régulières du royaume, et qui a servi en effet de modèle à la plupart des autres. Sur la réputation de sa vertu, l'empereur Louis le prit pour son confesseur ; place qu'il n'occupa que quatre mois, parce que sa renommée augmentant de jour en jour, et le siège du Mans étant venu à vaquer, Ladran, archevêque de Tours, le comte et toute la noblesse du Maine, le peuple et le clergé, l'éurent unanimement pour leur évêque. Drogon de Metz donna ses démissoires adressés tant à son prêtre qu'à l'archevêque de Tours, qui le sacra avec une grande solennité dans la cathédrale du Mans (832). Telle étoit la vertu de saint Aldric, trop pure et trop magnanime pour manquer à son souverain, qu'il vint lui-même dans le Maine, tant pour honorer ce modèle de fidélité, que pour étouffer la révolte. Sigismond, abbé de Saint-Calais, s'étoit engagé dans le parti des rebelles, afin de soustraire son monastère à l'évêque. Le roi Charles, en confirmation d'une première sentence de l'empereur Louis, adjugea et fit restituer ce monastère à saint Aldric. Il ne faut pas confondre ce saint évêque du Mans avec un autre saint Aldric, qui se signala par sa science et sa vertu vers le même temps, mais sur le siège de Sens.

Pendant que les princes français employoient ainsi leurs

fo
bli
les
im
les
me
ha
voi
tan
dir
sec
le p
ave
à vo
insu
duis
nage
ples
avan
L
et le
lèrem
et br
celui
gèren
nelle
dépo
12 ju
butin
Da
Nante
L'évê
clergé
d'Ain
unasi

Ch
Bert. a

forces au dedans du royaume, toujours à le ruiner, en affoiblissant leurs ennemis domestiques, et en s'affoiblissant les uns les autres, les Normands perdirent le respect que leur avoit imprimé le nom de Charlemagne, et commencèrent à vérifier les tristes présages de ce grand homme. On appeloit généralement de ce nom tudesque; qui signifie hommes du nord, les habitants sauvages du Danemarck, de la Norwège et des pays voisins; monstres d'impiété et de barbarie, qui paroisoient autant les ennemis de l'humanité que du christianisme. Ils rendirent leur nom si terrible, que l'on invoqua publiquement le secours de Dieu contre leur fureur qui devint pour long-temps le plus désastreux de tous les fléaux. Ils parcouroient les mers avec une célérité prodigieuse sur quantité de petits bâtimens à voiles et à rames, remontoient bien avant dans les rivières, insultoient en quelques jours vingt places différentes, se reproduisoient de toute part, portant en mille endroits divers le carnage et l'incendie, la ruine des villes, la profanation des temples, des crimes et des atrocités dont on n'avoit pas d'idée avant eux.

La Neustrie maritime dont ils connurent trop tôt la fertilité et les richesses¹, fut l'une des premières contrées qu'ils désolèrent. Ils y entrèrent par la Seine, pillèrent la ville de Rouen, et brûlèrent le monastère de Saint-Ouen, remontèrent jusqu'à celui de Jumiège, qui devint aussi la proie des flammes; exigèrent des sommes immenses pour épargner celui de Fontenelle, ruinèrent en un mot tous les bords de la Seine, dont ils dépouillèrent ou brûlèrent les églises et les villages depuis le 12 jusqu'au 31 de mai 841. Alors ils s'en retournèrent avec un butin prodigieux.

Dans une autre irruption (843), ils descendirent auprès de Nantes, qu'ils trouvèrent sans défense, et prirent par escalade². L'évêque Guihard se retira dans la grande église avec tout son clergé, une grande multitude de peuple, et les moines de l'île d'André, qui y avoient apporté leur riche trésor comme dans un asile assuré. Les Barbares ayant rompu les portes et les fenê-

¹ Chron. Norm. et Chron. Fontenel. in te. 2. Duchêne, p. 387, 524.—² Annal Bert. an. 843, p. 180.

tres, entrèrent furieux, firent main basse sur la multitude, mais principalement sur les clercs et les moines, dans le carnage desquels l'évêque fut enveloppé : ils n'épargnèrent que peu de personnes, qu'ils embarquèrent pour les vendre. De Nantes, ils passèrent à l'île d'Aindre dans la Loire, et mirent le feu au monastère abandonné. Ils se rembarquèrent ensuite avec presque toutes les richesses du pays, et des troupes innombrables de captifs de tout sexe et de tout âge, qui achevèrent d'épuiser les ressources des fidèles qui les rachetèrent fort chèrement. Dans l'incursion de Neustrie, soixante-huit esclaves coûtèrent vingt-six livres d'argent aux moines de Saint-Denis. Après la retraite des Barbares, on porta le corps de Guihard, de Nantes au monastère de Saint-Serge près d'Angers, où il est honoré comme martyr.

En même temps que les sauvages du nord attaquoient la France du côté de l'océan, les Sarrasins y pénétrèrent au midi par le Rhône, abordèrent près d'Arles, et chargèrent impunément leurs vaisseaux d'un butin inestimable¹. En Italie, pendant que Lothaire en étoit éloigné pour faire la guerre à ses frères, ils firent plusieurs descentes, et peu s'en fallut qu'ils ne prissent Rome. Ils pillèrent l'église de Saint-Pierre, qui n'étoit pas encore renfermée dans la ville. Ils voulurent aussi piller le riche monastère du Mont-Cassin²; mais un petit ruisseau prodigieusement enflé par une inondation subite arrêta leur course, ce que les moines regardèrent comme un miracle. Ils ne purent néanmoins sauver leurs richesses, qui étoient immenses. Deux seigneurs ambitieux, Radelgise et Siconulfe, se disputoient le duché de Bénévent. C'étoit même leur jalouse ambition qui avoit attiré ce fléau sur leur patrie, en invoquant le secours, celui-ci des Sarrasins d'Espagne, et celui-là des Africains. Pour fournir à l'avidité des Maures espagnols, Siconulfe, en différentes exactions, enleva presque tous les trésors que les monarques français, depuis Pépin, s'étoient plu à prodiguer à un monastère révérend comme la source de la perfection religieuse par tout l'Occident. On fait état de 130 livres d'or, et de 865 livres d'argent emportées en

¹ Ib. an. 842. Nith. lib. 4, in fine. — ² Chronolog., Case. l. 1. c. 25.

croix, en couronnes, en calices ou en autres vases, et de 32000 sous d'or en monnoie, sans compter une couronne d'or ornée d'émeraudes, estimée seule 5000 sous d'or, et bien d'autres ornements d'argent.

Le pape Grégoire IV mourut peu de temps après cette dévastation, le onzième jour de janvier de l'an 844¹. Le 27 du même mois, l'archiprêtre Sergius fut ordonné pape, sans attendre la confirmation de l'empereur. On avoit eu des raisons particulières de le sacrer sans délai. Le diacre Jean avoit rassemblé une troupe séditieuse de populace, pour l'opposer à Sergius; déjà il avoit enfoncé, à main armée, les portes du palais de Latran, et faisoit appréhender, avec le schisme, les dernières violences; mais la noblesse romaine prit aussitôt les armes, dissipa les séditieux, et mit dans une étroite prison le diacre schismatique, qui ne dut mémela conservation de sa vie qu'à la clémence et aux sollicitations du nouveau pape. L'empereur Lothaire ne laissa pas de trouver fort mauvais qu'on n'eût point attendu son consentement et ses envoyés pour consacrer Sergius²: comme si, dans le serment qu'on lui avoit prêté librement et pour le rendre protecteur de l'Église, on n'eût pas mis, avec le pape Eugène, la réserve du bien public et de l'intérêt commun. Ainsi, persuadé que le pape avoit voulu s'autoriser des divers exemples précédents, et qu'à l'avenir on ne demanderoit plus la confirmation ou plutôt l'agrément de l'empereur, Lothaire envoya à Rome Louis son fils aîné, en le nommant dès-lors roi d'Italie et le faisant accompagner de Drogon son oncle, évêque de Metz, et d'un grand nombre de prélats et de seigneurs.

Le pontife, de son côté, prit soin de n'avoir aucun tort: il fit rendre au jeune prince les mêmes honneurs qu'à l'empereur. Il envoya tous les magistrats à neuf milles au-devant de lui, et à un mille toutes les compagnies de la milice, avec leurs chefs, qui célébroient en l'honneur du roi des chants de louange. Le clergé, avec les croix et les bannières, le reçut à l'entrée du faubourg, et le pape l'attendit au haut des degrés de l'église de Saint-Pierre, dont les portes demeuroient fer-

¹ Anast. in Greg. IV. — ² Ann. Bert. an. 844. Luit pr. vit. Pontif.

més. Quand il y fut arrivé, le pontife, selon Anastase, lui adressa ces paroles qui donnent à entendre que déjà la souveraineté des empereurs sur Rome n'étoit rien moins qu'absolue : « Si vous venez ici pour le bien de l'état et de l'Eglise, je vous ferai ouvrir les portes, sinon je ne le permettrai pas. » Le roi protestant qu'il n'avoit que des pensées de paix, les portes s'ouvrirent. Ils entrèrent ensemble, se prosternèrent devant la confession de saint Pierre, et se retirèrent après que le pape eut prononcé une oraison. Mais comme les Français qui étoient venus avec le jeune Louis, faisoient le dégât aux environs de Rome, le pape fit fermer les portes de la ville, craignant qu'ils ne voulussent s'en rendre les maîtres ; preuve assez évidente qu'elle n'appartenoit point à Lothaire, et qu'il n'en étoit que le protecteur.

Pendant les évêques s'assemblèrent au nombre de vingt-trois, tous italiens, excepté Drogon, avec sept comtes, pour examiner l'élection de Sergius¹. Ils furent présidés par l'évêque de Metz, quoiqu'il y eût deux archevêques, Grégoire de Ravenne et Angilbert de Milan ; mais on déféroit la présidence, par honneur seulement, à la qualité d'archichapelain et d'oncle de l'empereur. Mais le pape répondit avec tant de précision et de fermeté, qu'il ferma la bouche à ses ennemis, selon ce que rapporte le bibliothécaire Anastase. Un ancien annaliste fait entendre néanmoins que cette affaire fut terminée suivant les vues du prince Louis² : ce qui semble indiquer qu'il y fut convenu que dans la suite le pape ne seroit pas sacré avant le consentement de l'empereur, pour prévenir les troubles, ainsi que Lothaire l'avoit ordonné. Le jeune Louis fut sacré roi des Lombards ou d'Italie par le pape qui lui mit la couronne sur la tête et le ceignit de l'épée royale. Les Français ayant demandé que les Romains lui prêtassent serment de fidélité, Sergius s'y opposa, et déclara qu'il consentoit seulement qu'on le prêtât à l'empereur Lothaire : il fut en effet prêté dans l'église de saint Pierre, par le pape, par le roi, par les archevêques et évêques, et par les Romains. Et bien que Drogon eut fait quelques démarches pour soutenir les prétentions de son

¹ Tom. IV, Conc. p. 1799, etc. — ² Annal. Beroln.

maître, Sergius nomma son vicaire général dans les Gaules et la Germanie, avec autorité sur les métropolitains, et pouvoir d'assembler des conciles par tout l'empire français, dont toutefois on pourroit appeler au pape.

Le roi Charles, de son côté, s'efforça de rétablir l'autorité souveraine et le bon ordre, si affoiblis par les divisions de la famille royale. Le comte de Barcelone, Bernard, attaché autrefois à l'impératrice Judith, étoit devenu l'un des plus dangereux ennemis de Charles, fils de cette princesse. Il regrettoit toujours l'autorité qu'il avoit eue sous Louis le Débonnaire. Son grand âge et une longue suite de disgrâces n'avoient pu amortir son ambition; il cabaloit sans cesse pour recouvrer son ancien pouvoir, et il fit un traité secret, non-seulement avec les rebelles d'Aquitaine, mais avec les Sarrasins d'Espagne. Charles, averti à propos, le fit arrêter. Son procès fut instruit dans les formes; on le convainquit du crime de lèse-majesté, et on lui trancha la tête. Charles assiégea dans Toulouse Guillaume, fils de Bernard; mais des troupes d'Aquitaine surprirent dans l'Angoumois des Français qui marchaient à Toulouse, et les défirent. On observe à cette occasion, que les prêtres et les évêques même portoient les armes comme les autres seigneurs, malgré les réglemens contraires faits du temps de Charlemagne. (Hugues son fils, abbé de Saint-Quentin, et Riboron son petit-fils, abbé de Centule, furent trouvés entre les morts¹.) On fit prisonniers Ebroïn, évêque de Poitiers, et archichapelain ou grand aumônier du roi Charles, avec Raguenaire, évêque d'Amiens, et Loup, abbé de Ferrières en Gâtinois. Bien loin de faire scrupule du port d'armes à ces prélats, on prétendoit qu'ils y étoient strictement obligés à cause de leurs fiefs. Telle étoit encore la tyrannie du préjugé national; car il y en avoit plusieurs parmi eux à qui l'on ne sauroit refuser des vertus peu communes, et beaucoup d'habileté dans les sciences.

Loup de Ferrières, en particulier, s'étoit livré avec succès, dès l'enfance, à l'étude des lettres et des vertus monastiques dans l'abbaye même de Ferrières, sous la conduite du saint

¹ Ann. Fuld. 844.

abbé Aldric, depuis archevêque de Sens. Après avoir reçu le diaconat, il alla continuer ses études à Fulde sous l'abbé Raban, maître alors des plus vantés. Il y fit des progrès rapides, et revint en France avec une haute réputation, tant de vertu que de doctrine. Odon, abbé de Ferrières, ayant mérité peu après de perdre son abbaye par une conduite plus qu'irrégulière et vraiment scandaleuse, le roi Charles ne jugea personne plus capable que Loup de réparer ces scandales. Il fut élu par les moines, et le roi s'empressa de confirmer l'élection.

Il paroît que le nouvel abbé entra fort avant dans la confiance de son souverain; mais il n'usa de cet avantage que pour lui donner des conseils avec une liberté et un discernement qui montrent à quel point il connoissoit les défauts de ce léger et foible prince. Dans quelques lettres qui nous sont restées¹, il l'avertit de délibérer mûrement avant de prendre ses résolutions, de bien choisir ses conseillers sans se laisser gouverner, de joindre le secret à la fermeté, de ne pas craindre la puissance de ceux qui la tiennent tout entière de lui, mais bien plutôt leurs flatteries et leurs séductions, et de n'avoir rien de plus cher que le bien public. Il étoit pareillement en commerce de lettres avec les souverains pontifes, et assez bien avec eux, pour leur demander des livres qu'on ne trouvoit point en France. Nous voyons par ces lettres, et par quelques autres adressées à des littérateurs de tout état, que sa curiosité ne se borneroit pas aux ouvrages des écrivains ecclésiastiques². Il demandoit encore, pour les multiplier par le moyen des copistes, tantôt l'orateur de Cicéron, les institutions de Quintilien, le commentaire de Donat sur Térence, tantôt les guerres de Catilina et de Jugurtha par Salluste. C'est ainsi que ce moine mémorable, et tant d'autres à son exemple, nous ont transmis les monuments de la bonne antiquité tant profane qu'ecclésiastique.

Malgré la perte de la bataille où l'abbé de Ferrières s'étoit trouvé avec plusieurs évêques, le roi Charles ne laissa pas de prendre Toulouse. Les prêtres de la province lui adressèrent aussitôt leurs plaintes contre différents évêques qui abusoient de leur pouvoir. Il s'agissoit principalement des exactions que

¹ Ep. 64 et 93. — ² Ep. 140.

fais
ma
l'ol
stat
exig
des
sero
que
end
sem
four
pré
auc
ou d
et s
mul
et q
mém
qu'il
régle
C
et C
ne le
Thio
étern
qui
Jésu
sembl
dress
des
qu'o
vacan
blira
abbé
ou q
faire

faisoient ces prélats sous prétexte de leurs droits de visite. Le mal pressoit ; on ne pouvoit pas sitôt assembler un concile ; l'objet étoit temporel : sur toutes ces considérations, le roi statua par un capitulaire¹, que les évêques ne pourroient rien exiger de leurs prêtres au-delà de la quantité de blé, de vin et des autres fournitures réglées de droit, et que les prêtres ne seroient obligés de les porter qu'à cinq milles de distance ; que les évêques, en faisant leurs visites, logeroient dans un endroit où les paroisses voisines pussent commodément s'assembler, et où le curé du lieu, avec les quatre curés voisins, fourniroit la quantité de vivres spécifiée pour la dépense du prélat, sans que ses gens pussent en exiger davantage, ni faire aucun dégât chez l'hôte ; que les évêques ne feroient la visite, ou du moins ne recevoient la fourniture qu'une fois l'année, et seulement quand ils visiteroient en personne ; qu'ils ne multiplieroient les paroisses que pour l'avantage des peuples, et que la somme de la redevance précédente, demeurant la même, seroit justement répartie sur les nouveaux curés ; enfin, qu'ils ne les obligeroient qu'à deux synodes, et dans les temps réglés.

Cette même année 844, les trois princes Lothaire, Louis et Charles parurent de meilleure intelligence entre eux qu'on ne les avoit encore vus. Ils se rendirent tous trois près de Thionville au lieu nommé Jeust, et se jurèrent une amitié éternelle. Il s'y trouva grand nombre d'évêques des trois états, qui leur firent promettre de remédier aux maux de l'Eglise désolée par leurs divisions. Ces prélats en conséquence s'assemblèrent aussitôt au même lieu, Drogon à leur tête, et dressèrent quelques articles, que l'on compte entre les décrets des conciles. Il y est statué, avec l'approbation des princes, qu'on remplira incessamment les sièges épiscopaux demeurés vacants par les suites funestes de la division, ou qu'on y rétablira les pasteurs qui en ont été chassés ; qu'on remettra des abbés ou des abesses dans les monastères donnés à des laïques, ou qu'on autorisera au moins les évêques, non-seulement à faire célébrer l'office, mais à entretenir les moines et les bâti-

¹ T. VII, Conc. p. 1780. Capit. t. 2, p. 22, etc.

ments ; en général, qu'on empêchera l'usurpation des biens ecclésiastiques, sans toutefois les exempter des subsides nécessaires envers l'état¹.

Les statuts et les réglemens ne sont jamais plus multipliés que quand l'exécution en est mal soutenue. Les temps de troubles et de ténèbres que nous décrivons, fournissent la démonstration de cette vérité. Jamais les assemblées ecclésiastiques et nationales ne furent aussi fréquentes. Nous n'en rapporterons que ce qui peut procurer quelques notions nouvelles sans nous engager en des répétitions interminables de décrets particuliers, de conciles², de capitulaires, d'événements tout semblables pour le fond des choses, et qui ne diffèrent entre eux que par les noms propres des lieux et des personnes. Pour remédier aux abus qu'on ne cessoit de déplorer, et qui ne cessoient de s'accroître, on tint des conciles à Verneuil, à Beauvais, à Meaux, à Paris, à Soissons, à Quersi, à Mayence, et en plusieurs autres endroits, tant de France que de Germanie.

Dans celui de Verneuil-sur-Oise, de la domination du roi Charles, après avoir prié généralement ce prince de préférer le service de Dieu aux soins de ce monde, de réprimer ceux qui commettoient des crimes et méprisoient la discipline de l'Eglise, on ordonna la visite des monastères tombés dans le relâchement par le besoin des choses nécessaires à la vie. On arrêta que les moines apostats ou vagabonds, et les clercs déserteurs seroient châtiés suivant les canons. On défendit, sous de grosses peines, le mariage avec des religieuses, et le rapt. On blâma l'aveugle piété de certaines filles, qui se coupoient les cheveux, et s'habilloient en hommes, afin d'être reçues dans les communautés de moines les plus renommées pour leur austérité. On exempta les prélats, ou du moins on leur donna lieu de s'exempter du service de la guerre, pourvu qu'ils y envoyassent leurs vassaux. Pour engager le roi à ratifier ce point capital de réforme, on lui représenta qu'il arrivoit en mille occasions que ce service manquât totalement par l'impossibilité où les évêques se trouvoient de le faire par eux-mêmes,

¹ T. 7, Conc. p. 800. — ² T. 2, Capit. p. 7.

à raison de leur vieillesse, de leurs infirmités, de bien d'autres empêchements pour lesquels il en avoit lui-même dispensé quelques-uns.

Drogon, évêque de Metz dans les états de Lothaire, et son grand aumônier, voulut se faire reconnoître pour vicaire apostolique dans le royaume de Charles, suivant les provisions qu'il avoit obtenues du pape, et qui s'étendoient à toute la domination française. La chose étoit sans exemple; et quand saint Virgile d'Arles avoit été fait vicaire des Gaules, son autorité ne s'étoit étendue qu'au royaume de Childébert, du consentement des évêques aussi-bien que du prince. Les pères de Verneuil, tant pour leurs libertés que pour les droits de la couronne, craignirent les suites d'une innovation qui pouvoit en occasioner beaucoup d'autres. Toutefois comme l'évêque Drogon étoit personnellement respectable par sa naissance, par son âge et par ses vertus épiscopales, ils ne rejetèrent pas directement ses prétentions; ils en renvoyèrent l'examen à un autre concile, le plus nombreux, disoient-ils, qu'on pourra convoquer tant de la Germanie que des Gaules, afin de connoître l'intention des métropolitains et des autres évêques, à laquelle nous ne voulons ni ne pouvons nous opposer. Drogon, voyant l'opposition des évêques, se désista des droits de son vicariat apostolique, et craignit de troubler l'épiscopat en soutenant des prérogatives qu'il n'avoit reçues que pour rétablir le bon ordre. « Il ne jouit pas, dit Hincmar, de l'honneur qu'il avoit brigué, parce que ceux qui y étoient intéressés, n'y consentirent pas: ce qu'il souffrit avec une grande patience, de peur de scandaliser ses frères et de faire un schisme. »

Peu après le concile de Verneuil, il survint dans le diocèse de Langres un abus d'un genre tout nouveau, et qui parut étonnant dans ces temps même de grossièreté et d'ignorance. Quelques moines vagabonds apportèrent de Rome, à ce qu'ils dirent, des reliques d'un saint dont le nom avoit échappé à leur mémoire, et les déposèrent dans l'église de Saint-Bénigne de Dijon. L'évêque Théotbolde ne voulut pas recevoir ces reliques prétendues sur une allégation si vague et si suspecte.

• Vid. t. 5. Conc. — • Hincmar. Opusc. 42, p. 737.

On les exposa malgré lui à la vénération des peuples, et il s'y fit un grand concours de ces sortes de personnes qu'attirent l'amour de la nouveauté et le mépris de l'autorité légitime. Les miracles qu'on leur avoit promis furent conformes à cette coupable dévotion. Plusieurs de ceux qui entroient dans l'Eglise tomboient tout à coup à la renverse, se débattoient d'une manière horrible, et après ces violentes agitations prolongées fort long-temps, ils se relevoient sans nulle marque des coups qu'ils disoient avoir reçus.

Le bruit de ces premières scènes attira bientôt un plus grand nombre de spectateurs : il multiplia aussi les acteurs, et l'on vit jusqu'à quatre cents de ces fanatiques dans la seule église de Saint-Bénigne, avant que la contagion eût gagné les autres églises de la ville et de la province. Les jeunes personnes du sexe, femmes et filles, ne furent ni les moins utiles à grossir la foule, ni les moins adroites à jouer leur rôle; elles y prirent tant de goût, qu'après avoir éprouvé ou feint d'éprouver ces convulsions douloureuses, elles ne vouloient plus quitter le lieu où elles se donnoient en spectacle. Si on les obligeoit de retourner dans leurs maisons, elles publioient aussitôt qu'elles y enduroient encore de plus rudes tourments. L'illusion avoit commencé par des personnes de la lie du peuple; mais des femmes de qualité se mêlèrent peu après avec la populace.

Théotbolde consulta sur cet événement Amolon de Lyon, en qualité de son métropolitain. Cet archevêque, dans la réponse d'où est tiré tout ce détail¹, conseille à son suffragant de faire ôter au plus tôt de l'église ces reliques prétendues. Il assure que ces hideuses merveilles ne peuvent être que des prestiges, si elles n'étoient de sacrilèges impostures inspirées par l'intérêt, ou par des passions plus honteuses. « Et depuis quand en effet, dit-il, a-t-on vu au tombeau des martyrs ces funestes prodiges, qui, loin de guérir les malades, font souffrir les corps, et troublent les esprits que l'on croyoit sains? Il est visible que tout cela n'arrive que par les artifices de quelques hommes pervers, ou par les illusions des esprits malins

¹ Ep. Amol. ad calcem Agobardi.

qui se jouent des personnes aussi dépourvues de foi que de sens et de jugement. C'est pourquoi, conclut-il, proscrivez avec rigueur ces fictions infernales qui séduisent un si grand nombre de personnes, surtout du sexe le plus crédule et le plus foible. Ordonnez que chacun porte ses vœux et ses offrandes à la paroisse où il a été baptisé, où il reçoit les autres sacrements, participe aux saints mystères, et doit être enterré; que si l'on visite aussi les autres églises, qu'on le fasse avec une piété sincère, sans ostentation et sans tumulte. Quand on cessera de prodiguer à des imposteurs les aumônes destinées aux membres souffrants de Jésus-Christ, les impostures devenues infructueuses cesseront bientôt; mais si quelque obstiné persistoit encore, il faudroit le contraindre par des punitions corporelles à confesser sa supercherie. » Telle fut la réponse de l'archevêque de Lyon, qui l'accompagna d'une lettre d'Agobard son prédécesseur, à Barthélemy de Narbonne sur de pareils prestiges arrivés à Usez. Théotbalde suivit ses conseils, qui produisirent leur effet. Il ne paroît pas que cette espèce de secte ait eu d'autres suites.

Il n'en fut pas ainsi des mesures que prit l'impératrice Théodore pour convertir ou réduire une multitude innombrable de manichéens qui désoloient encore l'Orient, déguisés sous le nom de pauliciens¹. Ils le prirent d'abord d'un certain Paul, originaire de Samosathes; mais un autre Paul, arménien de naissance, qui avoit trouvé moyen d'échapper à la sévérité de Justinien II, lorsque cet empereur condamna au feu ces odieux sectaires, leur donna leur plus grande célébrité, premièrement en Cappadoce où il se retira. Pendant trente ans, il fut chef du parti qui se partagea, peu après sa mort, en une multitude de sectes particulières plus ou moins corrompues, ou, pour mieux dire, plus ou moins hypocrites; car la corruption des mœurs et les abominations de tout genre faisoient comme l'essence de cette affreuse religion. L'empereur Michel Curopalate, et Léon l'Arménien son successeur en poussèrent les sectateurs à toute outrance, et firent périr tous ceux qui n'abandonnèrent pas les terres de l'empire. Ils se réfugièrent prin-

¹ Pet. Sic. p. 70. Cedr. t. 1. 433.

ciatement en Arménie, où l'émir des Sarrasins les accueillit favorablement; ils y bâtirent la ville d'Argaous, qui fut bientôt fort peuplée, les vagabonds et les mécontents y affluant de toute part. De là, ils commencèrent, sous le règne de Théophile, à piller les terres des Romains.

Sa veuve Théodore se mit en tête de les soumettre, ou de les exterminer. Elle envoya pour cela trois officiers, qui en firent pendre, décapiter ou précipiter dans la mer jusqu'à cent mille. Une rigueur si contraire à l'esprit de l'Évangile ne réussit point. Les hérétiques échappés au carnage se joignirent aux musulmans, et firent de grands maux à l'empire. Ils se virent bientôt en état non-seulement de rétablir leur ville d'Argaous, mais de bâtir celles d'Amare et de Tibrique. Ils firent leur chef-lieu de cette dernière, qui étoit entre l'Arménie soumise aux Sarrasins, et les terres romaines, et ils y donnèrent retraite tant aux gens sans mœurs que la licence et l'impunité attiroit parmi eux, qu'à ceux qui étoient menacés de mort pour cause d'hérésie. Pleins de cette fureur, qui ne manque pas d'animer contre leur patrie les scélérats fugitifs, ils faisoient des incursions perpétuelles sur les frontières de l'empire, et jusqu'aux rivages du Pont-Euxin. Le moindre mal qu'ils fissent aux captifs, qu'ils enlevoient en grand nombre quand ils ne vouloient point embrasser leurs impiétés, c'étoit de les vendre aux musulmans. Ainsi les rigueurs de l'impératrice, loin d'éteindre l'hérésie, la fortifièrent considérablement, et augmentèrent de tout ce surcroît la puissance des plus terribles ennemis de la Grèce.

On travailloit avec plus de ménagement à la conversion des iconoclastes. Le patriarche Méthode vouloit que l'on conservât les évêques qu'ils avoient ordonnés, sous prétexte qu'ils avoient plutôt péché contre la discipline que contre la foi; mais son véritable motif, tout autrement solide, c'étoit le besoin où l'on étoit d'un grand nombre de nouveaux pasteurs pour rétablir les églises, et pour achever de dissiper les préventions des personnes séduites. Il y eut des évêques et beaucoup plus d'abbés zélateurs qui se plainquirent de la conduite du patriarche, et l'accusèrent généralement de ne pas examiner ceux à qui il imposoit les mains. « Il s'en rapporte, disoient-

ils, à la déclaration des sujets qu'il ordonne, et paroît avoir obligation à ceux qui se laissent ordonner. » Le mécontentement fut poussé si loin, qu'on vit l'église de Constantinople à deux doigts du schisme. Les coups d'autorité de la cour, l'exil des prélats mécontents, et les autres peines, ne firent qu'augmenter la mésintelligence. En un mot, le mal eût été à l'extrême, si le saint solitaire Joannice n'eût travaillé de tout son pouvoir à la réunion des esprits¹.

Son éminente sainteté lui donnoit tout l'ascendant nécessaire pour cette médiation délicate, malgré la bassesse de sa naissance et de sa première condition. Il avoit gardé les pourceaux dans sa jeunesse; il étoit ensuite devenu soldat, et alors il avoit donné dans l'hérésie des iconoclastes; mais par les remontrances d'un solitaire, il revint à la foi catholique, et tout soldat qu'il étoit, il expia ses égarements par six ans de jeûnes et d'austérités. Au retour d'une campagne, où il s'étoit signalé par des exploits qui lui ouvrirent la route aux premiers grades, il renonça aux honneurs du siècle, et passa quelque temps en différents monastères; après quoi il se retira seul sur le mont Olympe en Bithynie, où il vécut quelques années sans cellule, sans aucun abri, nuit et jour exposé à toutes les injures des saisons; puis il s'enferma dans une caverne, et ne s'y nourrit que d'un peu de pain et d'eau. Après douze ans de cette profonde solitude, il fut inspiré de prendre l'habit dans le monastère d'Erisme, où il fit l'admiration de tout le monde par l'éclat de ses vertus, ou par un grand nombre de miracles et servit à soutenir une infinité de catholiques contre les persécutions. Enfin la paix étant rendue à l'Eglise sous le gouvernement de l'impératrice Théodore, il s'ensevelit, pour ainsi dire, tout vivant dans une cellule aussi étroite qu'un tombeau, au monastère du mont Antide. Il mourut peu d'années après, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Le patriarche Méthode l'ayant su près de sa fin, l'étoit venu voir. L'homme de Dieu lui prédit qu'il ne lui survivroit pas long-temps. Méthode devint aussitôt hydropique, et après huit mois de langueur, il expira le 14 de Juin de l'an 846².

¹ Vit. S. Joan. ap. Sur. t. vi, p. 31, etc. — ² Baluz. vit. S. Meth. ad 14 juin.

On dit que l'usage où sont les patriarches de Constantinople de porter une bandelette sous le menton, vient de celle que ce saint confesseur étoit obligé de porter pour avoir eu les mâchoires brisées pendant la persécution. Il eut un successeur digne de lui dans la personne de saint Ignace, que nous verrons bientôt signaler son attachement au centre de l'unité avec toute la constance d'un saint suscité de Dieu, pour empêcher ou du moins retarder la consommation du schisme de l'Orient. Il étoit fils de l'empereur Michel qui céda l'empire à Léon l'Arménien, et de Procope, fille de l'empereur Nicéphore : mais son auguste naissance ne servit qu'à le faire envelopper dans les malheurs de sa maison ; l'Arménien soupçonneux le rendit eunuque avec ses deux frères, quoiqu'il fût leur parrain. Ayant dès-lors quitté le siècle pour embrasser la vie monastique, et le nom de Nicétas qu'il avoit reçu en naissant pour celui d'Ignace ; depuis l'âge de quatorze ans où il se trouvoit, il ne cessa de croître en vertu et en doctrine, jusqu'à l'âge d'environ quarante-huit ans, où il fut élevé sur le siège de Constantinople en 846.

La providence plaça vers le même temps deux prélats distingués sur deux des principaux sièges de l'empire français, où la religion étoit menacé de dangers encore plus prochains qu'en Orient. Hincmar avoit été ordonné archevêque de Reims au concile de Beauvais dès le mois d'avril 845, et Raban fut élevé sur le siège de Mayence au mois de juin de l'année 847. Hincmar étoit Français, d'une ancienne naissance, d'une grande élévation d'âme, d'une activité infatigable, l'un des plus savants hommes de son siècle, et l'un des plus habiles canonistes qu'on ait vus en aucun temps. On a prétendu qu'il étoit infiniment moins versé dans la connoissance des Pères que dans celle des canons ; mais il a beaucoup mieux entendu que ses critiques les endroits même les plus profonds de saint Augustin, puisqu'il y a trouvé de son temps la doctrine que l'Eglise y a constamment reconnue et de nouveau confirmée dans ces derniers siècles. Dès son enfance, il prit à Saint-Denis l'habit de chanoine, à l'exemple de la plus grande partie

¹ Esch. Hist. G. I. Hinc. Opusc. 26, p. 303.

de
s'a
pro
les
san
me
ma
dro
ne
l'em
seu
men
des
un g
chis
Ra
dans
l'avo
cure
de se
l'usag
leur r
l'écol
égale
docte
lafrid
lui su
cut al
floriss
prédé
réguli
plutôt
lettres
Ecritu
sa sag
tel qu

Mal

de cette communauté qui étoit tombée dans le relâchement. Il s'appliqua dans la suite, de concert avec son abbé Hilduin, à procurer la réforme, prit l'habit monastique, se soumit à tous les devoirs de la règle, et demeura long-temps dans la solitude, sans aspirer à aucune prélature. Hilduin s'étant malheureusement engagé dans les troubles de l'état et de la rébellion, Hincmar conserva pour son souverain toute la fidélité qu'on avoit droit d'attendre de la vertu propre à un homme aussi éclairé : il ne marqua d'attachement à son abbé que pour le réconcilier avec l'empereur. Dans l'épiscopat, il fut l'un des plus zélés défenseurs de la foi et de la discipline, l'un des plus grands ornements de l'Eglise de son temps, et très-capable de figurer dans des temps meilleurs. On lui reproche néanmoins avec justice un grand amour de la domination, et plusieurs traits peu réfléchis d'une humeur naturellement dure et violente.

Raban étoit natif de Mayence¹. Dès son enfance il fut mis dans le monastère de Fulde. Saint Eigil son abbé, après l'avoir fait ordonner diacre, l'envoya à Tours, afin de lui procurer dans Alcuin qui gouvernoit cette école, un maître digne de ses talents. C'est là qu'il prit le surnom de Maur, selon l'usage où les savants étoient alors de joindre un nom latin à leur nom barbare. Raban, à son retour, fut institué maître de l'école de Fulde, à laquelle il donna une célébrité au moins égale à celle de Tours. Il y forma pour toute la chrétienté des docteurs fameux, entre lesquels on remarque surtout Valafrid-Strabon et Loup de Ferrières. Eigil étant mort, Raban lui succéda, et fut vingt ans abbé du monastère de Fulde, qui eut alors deux cent soixante-dix moines, et ne fut jamais plus florissant. Le nouvel abbé ne veilla pas moins que son saint prédécesseur à la conservation de la piété et de l'observance régulière, qu'il préféra même aux études. Il ne s'étoit pas plutôt vu supérieur, qu'il avoit commis à d'autres le soin des lettres, en se réservant néanmoins l'enseignement des saintes Ecritures. Il se faisoit chérir de tout le monde par sa douceur, sa sagesse, son esprit de concorde et de conciliation, qui fut tel que, pendant la division de l'empereur Louis et de ses en-

¹ Mabill. act. t. vi, p. 20.

fants, il conserva également les bonnes grâces des uns et des autres. Cependant l'amour des sciences et de la retraite le fit renoncer à la supériorité. Il se retira au Mont-Saint-Pierre dans une petite habitation proche du monastère, où il ajouta une quantité d'ouvrages à ceux qu'il avoit déjà composés. C'est là que son mérite le fit chercher pour l'élever sur le siège archiepiscopal de Mayence, malgré son âge très-avancé, qui étoit au moins de soixante-dix ans (847).

Il n'en eut pas moins d'activité pour le service de la religion. Trois mois après qu'il eut été fait évêque, il assembla son concile, pour remédier, de concert avec le roi Louis, aux maux de l'église germanique, ainsi que le roi Charles avoit déjà tenté de le faire pour la France dans le concile de Meaux. On excommunia les usurpateurs des biens ecclésiastiques, et l'on réclama contre eux la puissance temporelle. On ordonna que chaque évêque auroit des homélies pour l'instruction du peuple, et qu'il les feroit traduire tant en tudesque qu'en latin vulgaire, c'est-à-dire, dans les deux langues ordinaires de l'empire français; que les prêtres feroient confesser les malades, et leur imposeroient une pénitence qu'accompliroit le pénitent en cas de guérison; que les moines n'exerceroient pas les fonctions ecclésiastiques sans le consentement des évêques; que les malfaiteurs exécutés à mort pourroient recevoir la communion, s'ils étoient vraiment repentants. On apprend par ce concile, qu'il y avoit alors deux genres de pénitents aussi singuliers selon nos idées, qu'analogues aux mœurs de cet âge : les prêtres qui avoient été dégradés alloient de pèlerinage en pèlerinage pour expier leurs fautes, et les parricides étoient condamnés à passer le reste de leur vie errants par le monde à l'exemple de Caïn; mais l'expérience ayant convaincu que cette manière d'expiation servoit beaucoup moins à effacer leur crime, qu'à les précipiter dans la débauche et tous les excès, le concile ordonna qu'ils demeureroient dans un lieu fixe, pour faire une pénitence plus conforme aux anciens canons, sans pouvoir se marier ni porter les armes.

L'année suivante 848, Raban tint un nouveau concile d'une bien plus grande importance, à l'occasion des erreurs de Gothescalc, moine dyscole, qui montrait toutes les dispositions

à
be
im
de
en
l'e
qu
da
usi
qu
ren
cet
nas
avo
ava
il s
Soi
vac
avo
A
faire
il vo
mys
tour
que
ne s
Lou
qu'il
de m
quor
l'étu
nous
nous
creus
quan
profo
qu'il
: Ep

à devenir un dangereux novateur. Il avoit quelque étude, beaucoup plus d'esprit, et la plus grande présomption, une imagination également forte et précipitée qui l'entraînoit en de fausses démarches qu'il blâmoit d'abord, et qu'il soutenoit ensuite avec une sorte de persuasion, et toute l'obstination de l'enthousiasme¹. Il étoit fils du comte Bernus, seigneur saxon, qui l'offrit encore enfant au monastère de Fulde. Il réclama dans la suite contre cet engagement, malgré la discipline alors usitée en France; et sur une dispense assez équivoque, il quitta l'habit religieux; mais il paroît que l'empereur, sur les remontrances de Raban, alors abbé de Fulde, fit révoquer cette dispense, puisqu'on le retrouve peu après dans le monastère d'Orbais au diocèse de Soissons, sous le joug qui lui avoit paru si pesant. Il avoit été engagé dans les saints ordres avant de quitter l'abbaye de Fulde. Devenu moine d'Orbais, il se fit ordonner prêtre, sans le consentement de l'évêque de Soissons, par Riobolde, corévêque de Reims, pendant la vacance de ce siège, ce qui montrè qu'en France même il y avoit encore des corévêques revêtus du caractère épiscopal.

Après quelques études superficielles, telles que pouvoit les faire cet homme ami des transmigrations et du changement, il voulut sonder les abîmes les plus profonds de nos terribles mystères. Quelques amis qui connoissoient les bornes du tour de son génie, lui firent à ce sujet de sages remontrances, que son inquiétude et sa présomption lui firent négliger. « Je ne saurois trop vous exhorter, mon cher frère, lui écrivit Loup de Ferrières, à ne pas vous fatiguer l'esprit en des choses qu'il n'est peut-être pas expédient de savoir. Manquons-nous de matière pour nous exercer d'une façon plus utile? Appliquons-nous à la méditation des divines Ecritures, et joignons à l'étude l'humilité et la prière. Dieu nous instruira de ce qui nous convient, quand nous ne chercherons pas ce qu'il veut nous cacher. » Gothescalc n'écouta que sa dangereuse curiosité, creusa jusque dans le sombre mystère de la prédestination, et quand il crut voir clair où saint Paul n'avoit entrevu que des profondeurs effrayantes, il voulut publier ses imaginations, qu'il donnoit pour la doctrine de saint Augustin.

¹ Epist. Gothesc. ad Ratram.

Il parcourut l'Italie sous prétexte de pèlerinage, et commença par vouloir séduire le comte Evrard, l'un des principaux courtisans de l'empereur Lothaire. Nottingue, évêque de Vérone, étant allé peu après en Allemagne, apprit à Raban, élevé depuis peu sur le siège de Mayence, ce qu'il avoit entendu de la propre bouche de Gothescalc; savoir, que la prédestination divine imposoit à l'homme une telle nécessité, que quand il voudroit se sauver, et s'efforceroit avec le secours de la grâce d'opérer son salut par la foi et les œuvres, il ne pouvoit rien, s'il n'étoit prédestiné. Il lui ajouta que cette doctrine avoit déjà précipité plusieurs personnes dans le désespoir, et leur faisoit tenir ces propos inouis¹ : « Qu'est-il besoin que nous travaillions à notre salut? Si nous faisons le bien et que nous ne soyons pas prédestinés, cela ne nous servira de rien : si au contraire nous faisons le mal, et que nous soyons prédestinés, ce mal ne sauroit nous nuire; la prédestination de Dieu ne nous en fera pas moins acquérir la vie éternelle. » Raban eut bientôt lieu de s'assurer par lui-même de la vérité de ce récit.

Le novateur eut le front de venir dogmatiser à Mayence dans le temps que le roi Louis y tenoit une assemblée d'évêques et de seigneurs; et c'est alors qu'il fut condamné en concile pour la première fois (848). On le fit comparoître devant les pères. Peu content de soutenir en leur présence les erreurs dont il étoit accusé, il leur présenta un écrit qui en contenoit toute l'impiété, d'une manière un peu enveloppée cependant, mais assez claire, après ses blasphèmes de vive voix, pour que les évêques le condamnassent unanimement lui et sa doctrine. De peur qu'il n'infectât le royaume de ses erreurs, ils l'envoyèrent sans délai, et sous bonne garde, à Hincmar de Reims son métropolitain. Raban, au nom du concile, écrivit à ce prélat², que la doctrine pernicieuse du moine vagabond nommé Gothescalc (ce sont les termes de la lettre) consistoit à enseigner que Dieu prédestine au mal comme au bien, et qu'il y a des hommes qui ne peuvent se corriger de leurs péchés ni de leurs erreurs, à cause de la prédestination qui les entraîne malgré

¹ Ep. Rab. ad Eberard. — ² Ep. Rab. ap. Sirm. t. 2.

eux à leur perte : comme si Dieu les avoit créés incorrigibles ; et pour les damner. Il ajoute que les évêques en plein concile avoient entendu ces propositions de la bouche de Gothescalc, qui par ces impiétés avoit déjà éteint dans l'âme de bien des fidèles, la pieuse ardeur qu'ils avoient pour leur salut, parce qu'ils en concluoient qu'il étoit inutile de faire des efforts pour servir le Seigneur.

Après une exposition si précise de la doctrine de Gothescalc et de ses dangers, faite par un des plus pieux et des plus savants prélats de son temps, ou plutôt par tout un concile au nom duquel il parloit, on ne peut guère le soupçonner d'infidélité, sans traiter pareillement de fantômes bien d'autres nouveautés frappées des foudres de l'Eglise. Quelle découverte a-t-on pu faire tant de siècles après Raban, pour le rendre, avec tout un concile, suspect de malignité ou d'inconsidération ? Si le rapport fait à Hincmar de la doctrine de Gothescalc, n'est pas entièrement conforme à l'écrit de Gothescalc, tel qu'il est cité par Hincmar, Raban dit-il que les blasphèmes de ce novateur soient tous contenus dans cet écrit ? Il assure précisément qu'il les a ouïs de la bouche du novateur. Il n'y a d'ailleurs aucune apparence que l'archevêque de Reims, en citant cet écrit, le rapporte tout entier. Ce qu'il en relève contient cependant les principes dont Raban tire de justes conséquences, indépendamment même de ce que Gothescalc avoit ajouté de vive voix. Il est au moins de la prudence de ne pas canoniser un dogmatiseur flétri par plusieurs conciles.

Car après celui de Mayence, il s'en tint un autre à Quersisur-Oise (849), où Gothescalc ayant encore été entendu, fut jugé hérétique incorrigible, déposé de l'ordre de prêtrise, condamné à être fouetté et mis en prison. Il subit publiquement la peine du fouet en présence du roi Charles : sur quoi des écrivains aussi tendres pour un insolent réfractaire, que peu respectueux envers les plus illustres prélats de l'antiquité, se récrient avec un intérêt étonnant contre l'inhumanité d'Hincmar. Mais la flagellation selon la règle de saint Benoît, étoit la punition des moines indociles, et l'abbé d'Orbais, supérieur de Gothescalc, avec plusieurs autres abbés qui assistoient au concile l'avoit jugé digne de cette peine, en parte

culier pour les injures atroces auxquelles il s'étoit emporté contre les Pères. Il ne fut ni plus docile, ni plus réservé dans le monastère d'Hautvilliers, où il demeura emprisonné jusqu'à sa mort. Malgré le silence perpétuel que lui avoit imposé le concile de Quersi, il publia encore deux confessions de foi du fond de sa prison, y prit le ton le plus marqué du fanatisme, et s'offrit à justifier sa doctrine par l'épreuve du feu.

Les évêques n'eurent garde d'admettre des offres si téméraires, et qui dans les circonstances ne pouvoient que faire injure à l'autorité de l'Eglise; mais un assez grand nombre d'esprits inconséquents et foibles marquèrent beaucoup d'intérêt, soit pour les écrits, soit pour la personne de Gothescalc. On le donna pour un homme injustement opprimé, ou du moins traité avec trop de rigueur. Hincmar, avec d'excellentes qualités, avoit une fierté, et avoit pris dans l'épiscopat un ascendant qui lui faisoit beaucoup d'ennemis. Ceux-ci ne virent plus dans la cause de l'Eglise que celle de ce prélat. D'un autre côté, une profession de foi insidieusement proposée par le novateur lui fit beaucoup de partisans qu'elle induisit en bien des erreurs de fait. De toute part on se mit à écrire sur ces matières épineuses de la prédestination. Le roi Charles qui aimoit ce genre de disputes, et qui souffrit, comme le lui reproche un ancien auteur, qu'on agitât de son temps bien d'autres questions de foi, engagea lui-même les plus savants hommes de la France dans cette guerre théologique¹. Aucun d'eux n'étonna davantage par son attachement à quelques principes, ou seulement peut-être à la personne de Gothescalc, que Prudence, évêque de Troyes, prélat de rare vertu, mais qui changea plusieurs fois de sentiments ou de parti, et qui eut le bonheur d'avoir avant sa mort une foi assez pure et un repentir assez vif, pour mériter d'être honoré comme saint dans son église.

Il assista au second concile de Quersi, qui condamna de nouveau Gothescalc, l'an 853, et il signa les articles qui sapent par les fondements la doctrine de ce novateur. La même année il publia un écrit contre ces articles, toutefois en adoucissant beaucoup les erreurs de Gothescalc². Un concile

¹ Ann. Bertin. ad. an. 855. — ² Epist. in Hincm. ad Vestil.

tenu deux ans après à Valence dans les états de Lothaire, combattit aussi les articles de Quersi, sans tomber néanmoins dans l'erreur; mais en leur attribuant un sens qui prenoit sa source dans les préventions, surtout d'Ebbon de Grenoble, et peut-être aussi dans l'animosité, qui du souverain se communiquoit aux évêques ses sujets. Ils supposoient qu'en enseignant que Jésus-Christ étoit mort pour tout le monde, on entendoit qu'il avoit délivré les damnés de l'enfer, tandis qu'on dit expressément que le remède de la rédemption a été offert à tous; mais que le remède ne guérit point ceux qui ne veulent pas le prendre. Pour le concile de Savonières qui se tint l'an 859¹, quoique plusieurs évêques eussent formé le complot d'y faire approuver les articles dressés à Valence contre ceux de Quersi, et qu'ils en eussent retranché ce qu'ils avoient de plus dur, ils ne purent jamais y parvenir. Ils réussirent encore moins au regard de quelques articles favorables à Gothescalc, qu'ils comptoient faire passer. A la première lecture, ils furent sifflés, dit Hincmar, qui en écrivit incontinent au roi Charles². On peut néanmoins se convaincre par la lecture des articles de Valence, retouchés surtout, comme ils le furent au concile du diocèse de Langres, qu'ils ne contenoient aucune erreur. Il n'y a pas plus d'apparence que le concile tenu à Paris dès l'an 849, ait donné un consentement même indirect aux opinions particulières de l'évêque Prudence, contenues dans sa lettre à Hincmar et à Pardule de Laon. Ces deux prélats s'étoient trouvés à ce concile, aussi bien que Prudence: pourquoi donc leur dit-il dans sa lettre qu'il n'avoit pas eu la liberté de leur parler en particulier? D'ailleurs si les Pères de ce concile eussent donné à penser avec Prudence, que Jésus-Christ n'étoit mort que pour les prédestinés, Hincmar auroit-il manqué de réclamer avec éclat, le pouvant faire avec tant d'avantage contre une pareille doctrine.

Gothescalc avoit tenté de séduire Amolon de Lyon, ainsi que l'évêque de Troyes. Hincmar attentif à tout, et naturellement très-actif, crut devoir prévenir l'archevêque de Lyon;

¹ Conc. Labb. t. viii. — ² Ep. ad Car. Reg.

mais Amolon jugea Gothescalc sur les écrits mêmes qu'il en avoit reçus. Il en fut si scandalisé, que, le regardant comme hérétique, et très-justement excommunié, il vouloit à peine lui répondre. Il ne le fit que dans la vue de procurer la conversion de ce novateur, et en observant les règles prescrites par l'Eglise par rapport à la communication avec les sectaires condamnés. Il est difficile, après cette réponse d'Amolon, de douter encore de l'hérésie de Gothescalc¹. On en peut juger sur les six propositions suivantes réfutées par cet archevêque, qui les avoit tirées des écrits du dogmatiseur, et qui les rapporte en ces termes : 1. Aucun de ceux qui ont été rachetés par Jésus-Christ ne peut périr. 2. Le baptême et les autres sacrements sont donnés d'une manière illusoire à ceux qui périssent après les avoir reçus. 3. Les fidèles qui périssent n'ont point été incorporés à Jésus-Christ et à l'Eglise, quand ils ont été régénérés. 4. Tous les réprouvés sont tellement prédestinés de Dieu à la mort éternelle, qu'aucun d'eux n'a pu ni ne peut être sauvé. 5. L'unique prière qu'on puisse faire pour les réprouvés, qui ne peuvent éviter la damnation, c'est que Dieu leur adoucisse leurs peines. 6. Dieu et les saints se réjouiront de la perte de ceux qui ont été prédestinés à la damnation éternelle. Cette lettre d'Amolon nous apprend que les dispositions de Gothescalc étoient aussi répréhensibles que sa doctrine; qu'il joignoit l'opiniâtreté à l'erreur, et qu'il ne lui manquoit rien de ce qui forme le véritable hérétique. Ainsi Gothescalc fut-il convaincu sur ses propres écrits par Amolon aussi-bien que par Hincmar et Raban, c'est-à-dire, par les trois plus grands prélats de ce siècle, d'avoir enseigné l'hérésie des prédestinatiens.

Il paroît que la prudence des évêques français suffit pour étouffer cette erreur à son berceau, ou pour en arrêter la contagion. Nous ne voyons pas qu'on ait eu besoin des anathèmes du siège apostolique. Quelques partisans de l'erreur se van-toient cependant de penser comme le pape Léon qui occupoit la chaire de saint Pierre depuis l'an 848; mais on laissa tomber ces impostures méprisables. Sans donner plus de cé-

¹ Ep. Amol. apud Sirm.

lébrité à une secte qui ne tendoit qu'à s'en procurer, on la regarda comme suffisamment condamnée, par le consentement de toutes les églises qui reconnoissoient leur croyance dans celle des prélats qui avoient jugé d'une manière expresse.

La Bretagne donna d'autres inquiétudes au roi Charles et à ses évêques. Nomenoé, duc de cette province, avoit trop d'ambition pour se contenter de ce petit état, et surtout pour demeurer dans la soumission où la nation bretonne étoit de temps immémorial, à l'égard des Français. Après s'être emparé de Nantes et de Rennes, qui ne lui appartenoient point encore¹, il envahit de même l'Anjou et le Maine jusqu'à la rivière de Mayenne. Enflé de ces conquêtes, et de la capacité qu'il se sentoit pour les soutenir, il prit de son chef le titre de roi; mais dans un temps où l'ignorance faisoit colorer beaucoup d'attentats du vernis de la religion, il voulut rendre son usurpation respectable, en se faisant sacrer dans une assemblée d'évêques qui parût être dans l'ordre hiérarchique. Il n'y avoit point d'apparence que l'archevêque de Tours, sujet du roi Charles et métropolitain de la Bretagne, consentit à faire cette cérémonie, ni à instituer de nouveaux évêques à la place de ceux de Vannes, de Saint-Malo, de Cornouailles et de Léon, qui déplaisoient à Nomenoé. Ce duc ne doutant plus de rien, après s'être fait roi, changea ces évêques. Avec la même hardiesse, il érigea trois nouveaux évêchés, savoir, dans les monastères de Dol, de Saint-Brieux et de Tréguier, déclara métropolitain celui de Dol, enlevant sans façon toute la Bretagne à la métropole de Tours, puis se fit sacrer roi à Dol, par ces sept évêques assemblés. (848).

L'archevêque légitime employa inutilement les foudres de l'Église contre les Bretons schismatiques. Le schisme survécut même à Nomenoé; et sous le gouvernement de Salomon en 859, le concile de Savonnières exhorta sans fruit les quatre anciens évêques de Bretagne à rentrer sous l'obéissance de Tours, car il ne reconnoissoit pas les trois autres. Ces trois

¹ Conc. Sap. t. III Conc. Gall

évêchés n'ont pas laissé de subsister depuis ce temps-là; et pendant trois cents ans, Dol a joui des droits de métropole. Cette entreprise se fit au plus tard l'an 848.

La même année, le pape Léon IV résolut d'exécuter le dessein que Léon III son prédécesseur avoit conçu de bâtir comme une seconde ville, afin d'enfermer l'église de Saint-Pierre, et de la mettre à couvert contre les incursions des Barbares¹. On se souvenoit avec douleur du pillage que les Sarrasins y avoient fait; on voulut préserver de leur avidité les ornements de toute espèce que Léon IV venoit de substituer à ceux qui avoient été enlevés. Il y avoit remis des vases sacrés, des croix, des chandeliers, des tableaux et des tapisseries d'un si grand prix, que ces dépenses paroissent impossibles en des temps si malheureux. A la seule confession de saint Pierre, il employa en tables ou retables, deux cent seize livres d'or, ornées de pierreries d'une valeur peut-être encore plus considérable. L'argent donné au même lieu montoit à 3861 livres. On décora les autres églises avec une magnificence proportionnée. Pour tenir en sûreté tant de dons précieux, le pontife répara les murs de Rome qui tomboient en ruines. Il fit refaire les portes, et rebâtit quinze tours de fond en comble. Il en ajouta deux autres sur le Tibre, à la porte qui conduisoit à Porto, avec des chaînes propres à fermer le passage jusqu'aux moindres barques. Cependant les travaux de la nouvelle ville se pousoient avec la plus grande activité. Léon animoit tout par sa présence, parcouroit assidûment les ateliers multipliés, y donnoit tout le temps que n'emportoient pas ses fonctions pontificales, sans que le froid, la pluie, ni l'excès de la chaleur le pussent arrêter. Enfin après quatre ans de soins et de travaux, dans le cours de l'année 852, la sixième du pontificat de Léon IV, cette ville nouvelle fut achevée, appelée du nom de ses fondateurs Cité Léonine, et dédiée avec une pompe extraordinaire, le vingt-septième jour de juin.

Léon IV fortifia encore la ville de Porto, et la repeupla d'un grand nombre de familles corses, réduites à errer sans

¹ Anast. in Leon. Tom. viii, Conc. p. 17.

demeure fixe, par les pirateries continuelles des Sarrasins. Il leur donna en propriété des terres avec des bestiaux pour les cultiver, et s'y procurer une aisance qui pût les dédommager de la perte de leur patrie. On ne croyoit s'être jamais assez précautionné contre les Maures ou Sarrasins, qui de l'Afrique alarmoient perpétuellement l'Italie.

Ceux d'Espagne étoient plus tranquilles ou moins vagabonds. La jalousie de la domination, comme de la religion, les tenoit continuellement attentifs aux démarches de la puissance opposée à ses moindres progrès, dans une contrée que l'ancienneté de leur usurpation leur faisoit regarder comme une propriété inaliénable. Cependant les rois des Asturies ou de Léon ne se tenoient plus renfermés dans leurs montagnes¹. Depuis Alphonse le Chaste, qui pendant un règne de cinquante ans avoit merveilleusement élevé le cœur de ses sujets par une foule de victoires, ces anciens chrétiens, autrefois si honteusement opprimés, commençoient à faire trembler leurs oppresseurs. Ils leur avoient enlevé plusieurs villes sous Alphonse, entre autres les places importantes de Léon, de Tuy et d'Astorga, qui perdirent la plupart de leurs habitants, mais qui furent plus avantageusement repeuplées. On dit que sous le même règne (816), le corps de saint Jacques le Majeur fut trouvé à Compostelle en Galice; ce qui s'accorde avec la persuasion commune où l'on étoit dans le neuvième siècle, que les os de cet apôtre avoient été transportés de Jérusalem aux extrémités de l'Espagne. C'est ainsi que saint Adon, archevêque de Vienne, et Usuard, moine de Saint-Germain-des-Près, tous deux auteurs contemporains, en parlent dans leurs martyrologes, qui sont très-justement estimés. Usuard en particulier eut assez de critique pour distinguer, avec plusieurs autres anciens martyrologes, et nommément avec celui du vénérable Bède, saint Denis de Paris, de saint Denis d'Athènes. Sans insister davantage sur l'authenticité, la confiance aux saintes reliques sert à étendre la nouvelle monarchie des chrétiens d'Espagne, comme elle en avoit jeté le premier fondement. Depuis qu'ils se sont crus en possession

¹ Sebast. Salm. p. 51. etc. Annal. Egin.

du corps de saint Jacques, ils n'ont cessé de faire des conquêtes sur les infidèles, jusqu'à ce qu'ils eussent repris toutes les belles provinces enlevées autrefois à leurs pères.

Les Français possédoient encore au delà des Pyrénées, l'Ibérie orientale ou la Catalogne ; et les villes de Barcelone, de Gironne, d'Urgel, aussi-bien que le siège d'Elne ou Perpignan, reconnoissoient toujours Narbonne pour leur métropole. Au milieu même de ces montagnes, il s'élevoit alors une troisième puissance, à l'exemple de laquelle un grand nombre de héros chrétiens se formèrent bientôt des souverainetés aux dépens des tyrans de l'Espagne, qu'ils resserrèrent de jour en jour, et qu'ils accablèrent à la fin¹. Inigo, vicomte de Biscorrie, se voyant à la merci de ces barbares sous le foible gouvernement des fils de Charlemagne, conçut le généreux dessein de se défendre par lui-même, et fut reconnu roi par les chrétiens du pays, vers l'an 830. Il se fortifia suffisamment pour laisser après quelques années de vie et de victoires, un royaume bien établi à son fils Chimène, qui le transmit de même à son fils Inigo II, prince des plus dignes de ce beau sang, et qui, sans se borner à l'héritage de ses pères, l'étendit au loin, prit la ville importante de Pampelune, donna toute sa forme et une consistance durable au royaume de Navarre. Telle fut l'origine de cette couronne, l'une des plus distinguées comme des plus anciennes de toutes celles de l'Espagne.

Autant ces voisins généreux inspiroient d'intérêt aux chrétiens sujets des Maures, autant les dominateurs soupçonneux de ceux-ci étoient-ils attentifs à leur en interdire le commerce. Depuis long-temps ils les traitoient d'une manière supportable, et leur laissoient assez de liberté de pratiquer le christianisme. Il y avoit des évêques dans les bonnes villes, des prêtres dans les petits endroits, et grand nombre de monastères. Le service divin se faisoit publiquement, et l'on n'empêchoit pas même l'usage des cloches, qui déplait tant de nos jours aux musulmans de Turquie. A Cordoue, qui étoit le siège principal de l'empire pour les infidèles, on ne trouvoit

¹ Marc. hist. Barn. 11, c. 1.

pas mauvais qu'il y eût une école chrétienne, où l'on enseignât les sciences divines et humaines avec un succès qui l'avoit rendue très-célèbre. En un mot, on n'étoit guère inquiet, pourvu qu'on vécut tranquille, et qu'on payât le tribut. Aussi les chrétiens s'étoient fort multipliés, conservant au milieu des Arabes, leur religion, leurs mœurs, leur langue, qui étoit un latin corrompu, et même leurs noms nationaux. C'étoient deux peuples absolument différents, qui habitoient une région soumise à la même puissance.

Un mauvais chrétien passé de la foi au judaïsme, et plein de fureur contre la religion qu'il abandonnoit, lui suscita une cruelle persécution, et pour animer davantage les persécuteurs, il ne manqua point de leur exagérer le danger de laisser ainsi la moitié des sujets en opposition d'observances et de sentiments avec le reste de l'état. A sa persuasion, on voulut obliger les chrétiens à se faire musulmans ou juifs. Alors se renouvelèrent tous les spectacles d'héroïsme que les martyrs avoient donnés dans les plus beaux jours de l'Église¹. Hommes, femmes et enfants, ecclésiastiques et laïques, gens du monde et religieux, toutes les conditions, toutes les provinces se signalèrent, comme à l'envi, par les plus héroïques sacrifices. La persécution s'exerça avec la plus grande violence vers l'an 850. Le prêtre Parfait, qui dans sa jeunesse avoit renié la foi, répara ce scandale avec un éclat qui le fit couronner des premiers. Un jour que des infidèles lui demandèrent ce qu'il pensoit de Jésus-Christ et de Mahomet : Jésus-Christ, dit-il, est le Dieu béni sur toutes choses ; pour votre prophète, c'est un des séducteurs prédits dans l'Évangile, comme devant précipiter leurs sectateurs avec eux dans l'abîme éternel. Il n'eut pas proféré ces paroles, qu'on l'enleva si précipitamment, que les ravisseurs paroissoient voler. Il fut présenté au cadî, condamné à être décapité, mené au-delà du fleuve Bétis, dans une grande plaine au midi de Cordoue, et sur-le-champ exécuté en présence d'une multitude innombrable attirée par la nouveauté du spectacle.

Un marchand nommé Jean ne montra pas moins de cou-

¹ Eulog. l. I et II, Memor.

rage dans son état de laïque. Isaac, moine de Taban à sept milles de Cordoue, fut dans cette profession la première victime de la cruauté. Il étoit d'une famille considérable de cette capitale, et personnellement en si grande considération auprès des Arabes, que dans sa jeunesse ils lui avoient confié l'office de greffier public. Il crut devoir, dans les conjonctures présentes, travailler à éclairer les infidèles qui marquoient tant de confiance en sa probité et en ses lumières. Après trois ans de retraite, il sortit de son monastère, et vint réfuter publiquement le mahométisme sur la grande place de Cordoue. Il y fut suivi par Sanche, et par plusieurs autres fidèles également instruits et intrépides. Ils confondirent les musulmans sans les convertir, et sans pouvoir même les engager dans la controverse. L'usage du cimenterre, d'après les leçons de leur sanguinaire prophète, leur étoit plus familier que celui du raisonnement. On coupa la tête aux chrétiens, on brûla leurs corps, et l'on en jeta les cendres dans le fleuve. Leur intrépidité se communiqua à six autres fidèles, savoir, Pierre, prêtre, Valabonse, diacre, Sabinien, Vistremond, Habence, moines; Jérémie, cousin du martyr Isaac et vieillard vénérable, qui avoit consacré ses grands biens à fonder Taban, où il s'étoit retiré avec sa femme et presque toute sa famille; car ce monastère, comme plusieurs autres de l'Espagne, contenoit deux communautés séparées, l'une d'hommes, et l'autre de femmes. Ils retirèrent de leur zèle le même fruit que ceux dont l'exemple le leur avoit inspiré. Une émulation pareille valut encore la même couronne aux diacres Sisenand et Paul.

Le sexe foible le disputa en générosité aux hommes les plus courageux. Plusieurs femmes poussèrent l'intrépidité jusqu'à se livrer elles-mêmes. Elles croyoient ne devoir pas s'astreindre aux règles communes, surtout dans les commencements de la persécution, où il sembloit nécessaire de diminuer la terreur extrême que les tyrans s'efforçoient d'imprimer de toute part aux fidèles. On distingue dans le grand nombre de ces héroïnes, les vierges Flore, de race musulmane du côté paternel; Marie, sœur du martyr Valabonse; Liliose, dont le père et la mère étoient mahométans, et qui ne put pratiquer le

christianisme que par une longue suite des plus pénibles efforts ; Digne et Colombe, religieuses de Taban ; Pompose, du monastère de Pegna-Mellar, et Aure, de celui de Cuteclar, née au pays de Séville d'une famille des plus illustres entre les Sarrasins. Natalie ou Sabigothe, et une autre Liliose, avec leurs maris Aurèle et Félix, dans un état non moins distingué selon le monde, se distinguèrent encore davantage par leurs vertus et l'éclat de leur martyre. On remarque encore deux jeunes religieux, Christophe et Lévigilde, celui-ci du monastère des saints Juste et Pasteur dans la montagne de Cordoue, l'autre de Saint-Martin dans le même désert, et ancien disciple de saint Euloge ; le prêtre Rodrigue, Anastase prêtre et moine originaire d'Afrique, et le diacre George, religieux du monastère de Saint-Sabas en Palestine. L'abbé David l'avoit envoyé chercher des aumônes parmi les chrétiens de l'Occident, pour sa nombreuse communauté, qui comptoit jusqu'à cinq cents moines. Etant arrivé à Cordoue, George alla visiter la sainte maison de Taban. Natalie, qui n'avoit pas encore souffert le martyre, se trouvoit alors dans ce monastère. Comme elle étoit dans la plus grande vénération à cause de la vie angélique qu'elle menoit dans l'état du mariage, Martin, abbé de Taban, dit à George : Venez recevoir la bénédiction de Natalie, servante de Dieu. Sitôt qu'elle eut porté les yeux sur cet étranger, elle dit d'un ton qui ne laissa point douter qu'elle ne fût éclairée de lumières prophétiques : Ce religieux nous est promis pour compagnon de notre combat. Cette prédiction se vérifia peu de temps après par la confession de leur foi qu'ils allèrent faire l'un et l'autre de leur plein gré : trait marqué d'inspiration, qui doit nous rendre fort circonspects dans nos jugemens sur la conduite de tous ces martyrs à qui l'on reproche de s'être livrés de leur propre mouvement contre les maximes ordinaires de la prudence chrétienne.

Saint Euloge, prêtre, puis évêque de Cordoue, qui avoit servi et exhorté fort long-temps tous ces confesseurs, et de qui nous en tenons l'histoire, se vit obligé de les justifier sérieusement. Ses défenses ne paroissoient pas fort concluantes. Il s'y étend beaucoup sur l'état de mépris et d'oppression où les musulmans tenoient les fidèles. Il se répand en de longues des-

criptions, souvent même en lieux communs suivant le goût de son siècle et il n'a pas soin de tirer les conséquences qui devoient faire son objet capital ; mais on entrevoit son dessein, qui est de faire sentir que les Sarrasins voulant éteindre le christianisme par l'interruption de ses observances, et que plusieurs chrétiens craignant de paroître, il étoit nécessaire que les plus vertueux relevassent le courage des autres, et confondissent les infidèles qui triomphoient avec impiété de la dissimulation des foibles. Aujourd'hui que l'Eglise a mis tous ces martyrs au nombre des saints dont elle fait la fête, nous ne saurions douter qu'elle n'ait reconnu dans leur conduite les motifs particuliers qui la justifient. Quant à leur saint apologiste, il répond beaucoup mieux au reproche qu'on leur fit encore de ne point opérer des miracles. « Ces merveilles, dit-il, ne sont pas nécessaires comme elles l'étoient à la naissance de l'Eglise. Puisqu'elles ne sont pas accordées pour le bien de ceux qui les opèrent, la sainteté de ceux qui n'en ont point fait n'en devient pas moindre. » Saint Euloge eut enfin part au triomphe de ceux qu'il avoit défendus et encouragés toute sa vie (859).

Leur intrépidité ne diminua point pour les couleurs défavorables qu'on lui donnoit. Pendant plus de soixante ans que dura la persécution, ce fut toujours la même constance et la même ardeur de la part des fidèles. Le malheur d'Abdérame II, auteur de cette persécution cruelle, et frappé de mort subite sur une terrasse de son palais, comme il se repaissoit de l'affreux spectacle d'une multitude de victimes immolées à sa religion meurtrière (852); ce terrible coup de la vengeance divine n'effraya point Mahomet son fils et son successeur, qui poussa encore plus loin que son père la fureur impie : mais toute sa rage fut inutile : il lui auroit fallu dépeupler entièrement ses états, et ne plus régner que dans un désert, en bannissant ou en faisant mourir tout ce qu'il avoit de sujets chrétiens. Abdérame lui-même avoit été réduit à faire tenir un concile (852), pour arrêter, par l'autorité épiscopale, l'ardeur avec laquelle les fidèles bravoient la mort. Les évêques défendirent en effet de se présenter dans la suite au martyr : mais soit par l'obscurité d'un décret conçu à la manière du temps, en termes allégoriques et peu intelligibles ; soit plutôt par la

persuasion où furent les confesseurs que les prélats n'avoient prétendu que paroître contenter le monarque, chacun d'eux interpréta le réglemeut suivant ses dispositions personnelles. Mahomet voyant donc que le martyr avoit toujours le même attrait pour les chrétiens, changea sa fureur sanguinaire en une haine froide et tranquille. Il s'étudia à les rendre méprisables, leur ôta leurs charges et les chassa du palais, fit abattre toutes les églises construites depuis l'entrée des Arabes en Espagne, et accabla d'impôts les adorateurs de Jésus-Christ, afin de leur rendre la vie insupportable. Il se contenta depuis de faire mourir les fidèles les plus distingués, et surtout les prêtres. On leur tranchoit même promptement la tête, sans rechercher, comme avoient fait les persécuteurs idolâtres, la barbarie et la diversité des tourments, qu'on savoit n'avoir servi qu'à multiplier les martyrs dans les premiers siècles de l'Eglise.

Les Sarrasins d'Afrique, de leur côté, continuoient à porter le ravage et la désolation sur toutes les côtes de l'Italie. Les murailles de Centumcelles étant ruinées, et la ville exposée aux insultes perpétuelles de ces ennemis opiniâtres; les habitants se trouvoient réduits à errer comme les animaux sauvages dans les forêts et sur les montagnes. Le pape saint Léon eut pitié de ce malheureux peuple, et se transporta vers eux pour leur établir un asile¹. Sa charité toujours magnifique étoit inépuisable. Après avoir bâti la cité Léonine, il fit encore édifier, à douze milles de Centumcelles, sur une hauteur de difficile accès, une ville nouvelle qu'il nomma Léopole. Dans la suite des temps, quand la crainte des Barbares eut cessé, cette demeure fut trouvée moins commode que l'ancienne, et les habitants retournèrent à Centumcelles, qui a pris de là son nom Civita-Vecchia, ville-Vieille. Saint Léon IV mourut l'année d'après la dédicace de Léopole, c'est-à-dire, l'an 855, le 17 de juillet. On a peine à concevoir comment, dans un pontificat d'environ huit ans, il a pu fournir à tous les monuments de sa libéralité. Outre les édifices dont on a parlé, il fonda ou rétablit un nombre prodigieux de monastères, orna et dota encore plus d'églises, sans parler de ses aumônes ordinaires,

¹ Anast.

et des sourdes profusions de cette charité délicate qui veut épargner aux pauvres d'un certain rang jusqu'à la honte de recevoir.

Il eut pour successeur le prêtre Benoît, romain de naissance d'une piété et d'un détachement confirmé par des signes peu suspects¹. Tandis que toute la ville étoit en rumeur et en mouvement pour le choix de ce pontife, il prioit tranquillement dans l'église de Saint-Calliste dont il étoit prêtre-cardinal. On courut en foule lui porter la nouvelle de son élection. Il se leva, et ayant appris de quoi il s'agissoit, il se remit à genoux en disant, les larmes aux yeux, à ceux qui lui annonçoient son élévation avec tant d'empressement : Ne me tirez pas de mon église, je ne suis pas capable de soutenir le poids d'une si grande dignité. Pour toute réponse, ils l'emmenèrent au palais de Latran, et l'installèrent dans la chaire pontificale avec des démonstrations extraordinaires d'allégresse; puis on envoya le décret d'élection aux empereurs Lothaire et Louis son fils, pour être confirmé : délais et précautions qui n'avoient pas été observés pour la consécration du saint pape défunt, et qui, dans la circonstance, n'étoient non plus rien moins que dans l'intérêt commun. En effet, les envoyés mêmes se laissèrent engager dans le schisme, en faveur d'Anastase, prêtre du titre de Saint-Marcel, anathématisé par le pape Léon pour son obstination à ne vouloir pas résider dans son église. Les Français prirent aussi pendant quelque temps le parti du schismatique; mais l'attachement inviolable de la plupart des prélats et du peuple au pape Benoît, les ramena au sentiment commun, et ils chassèrent honteusement Anastase du palais pontifical; après quoi Benoît fut sacré, avec l'applaudissement de tout le monde, le dimanche 29.° jour de septembre 855.

La même année, l'empereur Lothaire alla rendre compte au juge suprême de toutes les suites funestes de son ambition, et de sa conduite dénaturée à l'égard du meilleur de tous les pères. Quand il se vit à ce moment terrible, les objets se présentèrent à lui sous un aspect bien différent de ce qu'ils lui avoient paru pendant le cours tumultueux d'une vie de cabale

¹ Id. in Bened. III.

et d'intrigues. Il se retira au monastère de Prum, se fit couper les cheveux et prit l'habit monastique. Il procéda ensuite au partage des états. Louis son fils aîné avoit déjà la Lombardie et le titre d'empereur. Ses deux autres fils, Lothaire et Charles qui l'accompagnoient, eurent l'un la Provence jusqu'aux environs de Lyon, et l'autre le reste de la France orientale jusqu'à l'embouchure du Rhin et de la Meuse; ce qui fut appelé du nom de Lothaire le Jeune, royaume de Lorraine. Lothaire I ne vécut que six jours depuis qu'il eut endossé l'habit religieux, et mourut le 28 septembre 855. Dans ce court espace, il parut se repentir sincèrement de tout ce qu'il avoit à se reprocher : heureux si la vivacité de ces regrets tardifs en a compensé la durée!

Sous le pontificat de Benoît troisième du nom, Etelulfe, roi de Kent en Angleterre, fit le voyage de Rome. Il avoit été élevé dans la piété par saint Suithun son précepteur, dont l'Eglise honore la mémoire. A Rome, il offrit de riches présents à Saint-Pierre, entre autres une couronne d'or du poids de quatre livres, et il fit des largesses publiques au clergé et au peuple. De retour en Angleterre, il donna par testament trois cents marcs d'or par an à l'Eglise romaine, cent pour Saint-Pierre, cent pour Saint-Paul, et cent pour les distributions pontificales. Dans le même temps, il fit tenir un concile à Winchester, où se trouvèrent, avec les deux archevêques de Cantorbéry et d'York, tous les évêques d'Angleterre et une multitude d'abbés. La Grande-Bretagne étoit toujours partagée en plusieurs états, dont les souverains concouroient dans ces occasions au bien général de l'Eglise. C'est pourquoi Borède, roi de Mercie, et Edmond, roi d'Estanglie, avec quantité de seigneurs, assistèrent à ce concile, suivant l'usage suivi alors par les nations de l'Occident. Il y fut ordonné qu'à l'avenir la dixième partie de toutes les terres seroit attribuée à l'Eglise pour la dédommager des pillages que les Normands n'exerçoient pas moins en Angleterre qu'en France (355).

Les contrées sauvages du Nord sembloient enfanter chaque jour des armées entières, et ces ennemis de tout le monde policé se reproduisoient, pour ainsi dire, d'un jour à l'autre, après les pertes que la haine générale leur faisoit sans cesse essuyer. En Espagne et en Germanie, aussi-bien que dans les îles

britanniques et dans les Gaules, ce terrible fléau fit la désolation publique pendant des siècles entiers¹. On n'avoit pas repoussé les attaques, ou pour mieux dire, assouvi l'avidité de l'une de leurs flottes, que dans la même campagne il en reparoissoit de plus nombreuses et de plus avides². Comme il ne restoit plus de quoi satisfaire la cupidité des derniers venus, ils s'envengeoient par le massacre et les embrasements.

Ayant reconnu à leur première irruption en Neustrie les richesses de cette province, ils vinrent quelque temps après aborder à Rouen sous la conduite de leur duc Raignier. Ils s'étendirent de part et d'autre le long de la Seine, qu'ils remontèrent jusqu'à Saint-Germain-en-Laye, enlevant ce qu'il y avoit de plus précieux dans les maisons et dans les églises, entraînant à leur suite des troupes de captifs, égorgeant le reste, ou les pendant à des arbres tout le long de leur route, mettant le feu à une infinité de villages, d'églises, de monastères. Ils remontèrent jusqu'à Paris, que l'effroi général avoit fait désert; et d'où l'on avoit emporté les reliques de saint Germain et de sainte Geneviève. On vouloit de même emporter le corps de saint Denis; mais le roi Charles mit son honneur à le défendre, avec ce monastère que l'empereur son père lui avoit spécialement recommandé. Les Normands, après avoir assouvi toute leur avidité et leur cruauté, lui envoyèrent proposer la paix. Il fallut encore leur donner sept mille livres d'argent pour la conclure. Ils jurèrent ensuite, par tout ce qu'ils avoient de sacré, de ne plus revenir dans les états du roi, à moins qu'il ne les appelât lui-même à son secours.

Mais une autre flotte de ces Barbares vint la même année ravager la Saintonge, où ils s'établirent. Dans le même temps leur roi Roric entra dans l'Elbe avec six cents voiles, fit sa descente à Hambourg dans le royaume de Louis le Germanique, où pendant un jour et deux nuits, les Barbares commirent tous les excès imaginables. Ils firent un tel massacre, et mirent le feu en tant d'endroits, que ce pays ne fut pendant long-temps qu'un triste désert. Peu après, ils attaquèrent la Frise, ruinèrent les églises, et firent un affreux carnage du

¹ Tom. VIII, Conc. p. 243. — ² Annal. Norm. Bertin. Fuld. etc.

peuple qui s'y étoit réfugié. Les évêques et les abbés transportèrent les reliques à l'abbaye de Saint-Omer, qui étoit bien fortifiée. Les Normands tournèrent vers Dorstrad, qu'ils brûlèrent, et que l'empereur Lothaire se vit obligé quelques années après, de céder à Roric avec d'autres comtés, en le recevant pour son vassal. Ils dévastèrent encore l'île de Betou ou Batavie, c'est-à-dire, la Hollande, les bords du Rhin et du Vahal, avec beaucoup d'autres contrées maritimes, puis le pays de Gand, où ils brûlèrent le monastère de Saint-Bavon. D'un autre côté, Godefroi, autre de leurs chefs, pénétra jusqu'à la ville de Beauvais, qu'il pillà, et obtint des terres du roi Charles pour s'établir. Ils entrèrent aussi en Aquitaine, formèrent le siège de Bordeaux, qui fut pris par la trahison des Juifs, puis pillé et brûlé, ainsi que Melle en Poitou. On leur résista avec plus de succès en Angleterre, et de la part des Sarrasins en Espagne, où ils attaquèrent sans succès Lisbonne, Séville et Cadix.

De Bordeaux dont ils s'étoient emparés, ils allèrent brûler la ville de Rouen pour la seconde fois, sous la conduite d'Hoseri, firent le ravage dans les environs pendant trois mois qu'ils y demeurèrent, réduisirent en cendres le monastère de Fontenelle, et l'abbaye de Saint-Germer, au diocèse de Beauvais. La campagne suivante, ils allèrent par la Loire piller la ville de Nantes et les lieux circonvoisins, s'étendirent jusqu'au Mans, qu'ils prirent; puis vinrent attaquer la ville de Tours, qui fut préservée de leur fureur par un débordement subit de la Loire et du Cher : mais ils incendièrent Marmoutier, où ils massacrèrent cent seize moines. Les vingt-quatre qui restoient avec l'abbé Héberne, purent à peine mettre leur vie en sûreté dans des grottes et des souterrains inconnus. On avoit transporté le corps de saint Martin à Orléans, puis à Auxerre, où il demeura trente-un ans avec Héberne et ses religieux, qui ne voulurent jamais quitter ce précieux dépôt, et qui eurent enfin la consolation de le rapporter à Tours.

On avoit craint avec raison de laisser des reliques si saintes à Orléans, que les Barbares pillèrent sans résistance, ainsi que la Touraine et les environs jusqu'à Blois. Ils attaquèrent aussi

la ville de Chartres, dont l'évêque Erobald, poursuivi l'épée dans les reins, se noya dans la rivière d'Eure qu'il voulut passer à la nage. Dans la même irruption, ils insultèrent de nouveau Paris, brûlèrent Sainte-Geneviève, et toutes les autres églises de la ville et du voisinage, excepté trois seulement, la cathédrale, Saint-Germain-des-Prés et Saint-Denis, qu'on racheta pour un somme prodigieuse (857).

Telles sont les scènes d'horreur que ces hommes dépouillés de tout sentiment humain, et non moins inaccessibles à la pitié que les glaces et les écueils d'où ils étoient sortis, donnèrent sans relâche depuis leur première irruption dans nos douces contrées, jusqu'à l'époque où nous voici parvenus. Ils les continuèrent encore long-temps après dans les mêmes provinces, et les étendirent à beaucoup d'autres, jusqu'au-delà du détroit de Cadix, dans le pays du Rhône et en Italie. Ils ne cessèrent de fouler aux pieds tous les droits de l'humanité, qu'en embrassant la religion, qui put seule changer, après une si longue habitude, ces mœurs atroces. Nous craindrions d'exciter une sensibilité pénible, en offrant tous les traits de ce sombre tableau, et en y fixant trop long-temps les yeux de nos lecteurs. Il nous importoit uniquement de faire connoître ce qu'il en a coûté de travaux et de douleur à l'Eglise, pour enfanter ce peuple à Jésus-Christ, et pour en faire la portion la plus attentive au maintien des droits, et l'une des plus religieuses dans le plus chrétien des royaumes. C'est ainsi que, sans le secours de la foi, les meilleurs esprits et les âmes les plus énergiques n'en sont que plus exposés aux grands égarements et aux grands excès.

DEP

C
le t
étoi
tre
par
l'ob
l'ab
qui
pren
néan
voq
voit
à dé
la fe
écla
d'un
L
cela
sièc
nan
lian
gran
puis
fair
seir
gio

LIVRE VINGT-SIXIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU SCHISME DE PHOTIUS EN 858 , JUSQU'AU
HUITIÈME CONCILE GÉNÉRAL EN 869.

C'ÉTOIT sans doute dans l'âge des ténèbres que devoit se tramer le tissu des noirceurs, des artifices et de tous les attentats qui étoient nécessaires pour séparer une partie de l'Eglise du centre de son unité. Il falloit que cette funeste catastrophe fût préparée de longue main, par l'oubli des saines maximes, par l'obscurcissement de tous les principes : fruit malheureux de l'abus des grâces, et d'une jalousie damnable contre des frères qui se montroient plus fidèles. L'église d'Orient, formée la première, et toujours fière de ce droit d'aïnesse, après avoir néanmoins donné depuis peu les témoignages les moins équivoques de sa catholicité dans un concile œcuménique, se trouvoit dans ces dispositions pernicieuses au temps que nous avons à décrire. Le germe de la dépravation étoit caché dans son sein, la fermentation ne se faisoit que sourdement; mais le mal, pour éclater et faire la plus funeste éruption, n'avoit besoin que d'une main téméraire qui levât l'appareil.

L'eunuque Photius avoit toutes les qualités nécessaires pour cela. C'étoit le plus bel esprit et la plus méchante âme de son siècle, le génie le plus vaste et le plus cultivé, le plus entreprenant et le plus artificieux, illustre par sa naissance et par l'alliance de sa maison avec les empereurs, illustré par les deux grandes charges de premier écuyer et de premier secrétaire, puissant par ses richesses, par son crédit, par son habileté à se faire des partisans et des créatures, à rendre ses coupables desseins plausibles, à surprendre jusqu'aux gens de bien. La religion, qui ne parut jamais qu'un jeu pour lui, avoit tout à

¹ Nicet. p. 1198, etc.

craindre d'un impie de ce caractère, pour peu qu'il trouvât de facilité dans la puissance politique et coactive, seule capable de faire impression sur lui.

Mais l'empereur Michel, fils de Théophile, avec autant d'impiété que Photius, n'avoit aucun sentiment de retenue, nulle idée de dignité ni de décence. Ce jeune prince, noyé dans la débauche, comme un nouveau Néron, ne connoissoit point d'occupation plus sérieuse que de conduire un char dans les jeux publics. Il avoit continuellement autour de lui une troupe de vils débauchés, à qui il faisoit porter des ornements pontificaux en dérision de la religion, et contrefaire nos plus augustes cérémonies. Il nommoit patriarche leur chef Gryllus, donnoit aux autres les noms des onze premiers prélats de la dépendance de Constantinople, et prenoit lui-même le titre de métropolitain de Colonie, qui faisoit le douzième. Ils contrefaisoient tous ensemble les chants de l'Eglise avec les instruments de musique; et, avec des vases d'or ornés de pierreries, qu'ils remplissoient de vinaigre et de moutarde, ils se jouoient sacrilègement de la communion¹.

Comme ils faisoient leur procession, Gryllus avançant monté sur un âne à la tête de son cortège impie, ils se rencontrèrent avec la procession patriarcale. Ravi de l'occasion, Gryllus joua de la guitare en agitant sa chasuble; tous ses bouffons l'imitèrent avec de grandes clameurs et des huées mêlées d'injures obscènes contre le saint patriarche Ignace et son clergé. Quelque temps après, l'empereur fit inviter l'impératrice Théodora sa mère, dont il connoissoit la piété, à venir recevoir la bénédiction patriarcale. Elle s'approcha avec un respect religieux; et comme Gryllus, habillé en patriarche, détournoit le visage, elle se prosterna sur le pavé. Il fit une incongruité de la dernière insolence, en proférant quelques paroles infâmes, et ajouta aussitôt après : Princesse, nous vous donnons ce que nous avons². C'étoient les plus doux amusements de l'empereur Michel III, d'outrager tout ensemble la nature et la religion. Après avoir ainsi traité quelques années cette triste et respectable mère, il la contraignit enfin à se faire couper les

¹ Post Theoph. iv, n. 31, 36, etc. — ² Sim. Mag. c. 20.

cheveux, pour embrasser la vie religieuse avec ses filles (857). Il vouloit que le patriarche Ignace leur donnât l'habit; mais ce digne pasteur répondit avec autant de sagesse que de magnanimité : « Prince, quand j'ai pris le gouvernement de cette église, j'ai juré de ne rien faire contre votre gloire. Si vous la voulez flétrir vous-même, en manquant à votre propre sang, je ne dois pas prêter mon ministère à cette indignité. Et qu'ont fait ces princesses pour être ainsi traitées? » Après ce peu de paroles, il se retira. Aussitôt l'empereur fit enfermer sa mère et ses sœurs dans le château de Carien.

Il donna cependant toute sa confiance et le titre de César au patrice Bardas, son oncle et frère de l'impératrice, mais de mœurs bien différentes. Il avoit beaucoup d'habileté pour les affaires, il aimoit les sciences et les savants, il rétablit les études presque anéanties par une longue suite d'empereurs ignorants; il institua des écoles nouvelles et florissantes, où les mathématiques et la philosophie reprirent un grand lustre, sous la direction de Léon, autrefois archevêque de Thessalonique, et beaucoup plus connu sous le nom de Léon le Philosophe. Mais Bardas avoit une ambition sans bornes et sans nulle délicatesse : tous les moyens de conserver la faveur lui étoient indifférents, et la gloire ou le déshonneur du souverain lui sembloient pour le moins égaux. Il ne s'étudioit qu'à profiter du peu de mérite et des vices de son neveu. Il s'abandonnoit lui-même aux passions les plus dissolues, avec si peu de ménagement et d'attention à sa propre gloire, qu'il chassa sa femme pour vivre publiquement avec sa bru. Il paroît même avoir manqué des premiers principes de la religion, puisque dans cet état de désordre et de scandale, il se présenta un jour de solennité pour participer aux saints mystères.

Le patriarche Ignace, qui l'avoit souvent exhorté, et toujours en vain, à sortir du crime, l'exclut de la communion. Bardas en furie vouloit lui passer son épée au travers du corps. Mais Ignace, sans témoigner la moindre frayeur, le menaça de la colère de Dieu d'une manière si terrible, qu'il le fit trembler lui-même¹. Ce mouvement de crainte ne fit qu'émouvoir son

¹ Nicet. Vit. Ignat. t. VIII, Conc. p. 1191.

cœur, sans changer ses dispositions. Bientôt il usa de tout l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit de l'empereur, pour le porter aux dernières violences contre le saint patriarche. Sa déposition fut résolue. Mais comme les méchants princes ont des raisons toutes particulières de craindre les troubles et les schismes, on entreprit de réduire Ignace par les mauvais traitements, à donner sa démission. On commença par le chasser du palais patriarcal, pour le reléguer dans l'île de Térébinthe. Après quelques jours, on lui envoya des grands et des évêques, pour l'engager à donner un acte de renonciation à son siège. On lui alléguait des raisons spécieuses de céder au temps, on le plaignit, on le pria, on le menaça, sans pouvoir jamais l'ébranler. Cependant plusieurs évêques criaient à l'injustice, et menaçaient de ne point reconnoître le successeur qu'on donneroit à Ignace. Pour éviter le tumulte et fermer la bouche aux prélats qui faisoient le plus de bruit, l'artificieux César les prit en particulier, et promit à chacun d'eux la dépouille d'Ignace, s'ils vouloient l'abandonner. A cette éblouissante promesse, leur indignation et leur zèle s'évanouirent. L'empereur vous tiendra la parole que je vous donne en son nom, dit encore Bardas à chacun d'eux en particulier : mais quand il vous offrira le siège patriarcal, ne manquez pas au devoir de la modestie ; faites semblant de refuser. Ils le lui promirent. L'empereur les manda chacun séparément ; il leur fit l'offre, ils refusèrent ; mais ils furent pris au mot.

Le choix étoit déjà fait. Pour remplir les vues de la cour impie, il falloit un homme tel que Photius, encore laïque et déjà schismatique, engagé dans le parti d'Asbestos de Syracuse, qui avoit été déposé pour ses crimes par le patriarche de Constantinople, dont la Sicile dépendoit encore. Il ne resta aux évêques qui venoient de se laisser corrompre, que la honte d'une ambition stérile, et le dépit de servir un rival par leur lâche prévarication. Il se trouva néanmoins encore assez d'évêques amorcés par l'intérêt, pour soutenir une élection si criante, en exigeant de l'élu quelques promesses et quelques serments qui ne pouvoient faire illusion qu'à une ignorance

* Ibid. p. 1193.

honteuse, ou plutôt à des consciences qui vouloient bien être trompées. L'évêque schismatique de Syracuse ordonna l'auteur futur d'un schisme infiniment plus funeste. D'un laïque, occupé toute sa vie de la guerre ou des négociations politiques, il en fit en six jours un patriarche. Le premier jour, il le fit moine; le second, lecteur; le troisième, sous-diacre; le quatrième, diacre; le cinquième, prêtre, et le sixième enfin, évêque du siège le plus illustre de l'Orient (857).

Deux mois n'étoient pas écoulés depuis cette ordination, que l'intrus donna carrière à toute sa méchanceté et à toute sa noirceur (858). Il persécuta sans ménagement les ecclésiastiques attachés au légitime patriarche; il les fit flageller et déchirer de coups. Ensuite il les flattoit, leur offroit des richesses ou des dignités; les pressoit par toutes les voies possibles de flétrir Ignace par des dépositions déshonorantes; il entreprit même de le charger de crimes d'état. Toutes ses manœuvres furent inutiles. Mais ayant Bardas pour lui, il ne laissa pas de faire arrêter le saint patriarche, de le traîner de prison en prison, enchaîné comme scélérat convaincu, et de le reléguer enfin dans l'île de Lesbos. Un officier s'emporta jusqu'à le souffleter avec tant de brutalité, qu'il lui fit tomber deux grosses dents. On bannit avec le saint évêque, et après des traitements aussi indignes, les personnes que l'on croyoit dans ses sentiments. Toutes ces manœuvres tendoient à extorquer un acte de renonciation au siège patriarcal. Mais Ignace résista si constamment, et mit tant de prélats dans ses intérêts, que Photius fut déposé dans un concile, avec anathème, tant au schismatique qu'à quiconque le reconnoitroit pour pasteur. L'intrus, de son côté, assembla un conciliabule par l'autorité impériale, et prononça contre Ignace, quoique absent, une sentence de déposition et d'anathème. Comme les évêques fidèles aux canons lui reprochoient en face un procédé si scandaleux, il les déposa eux-mêmes et les fit emprisonner.

Après un pareil éclat, l'imposteur eut le front d'envoyer des légats à Rome, et de mander au pape qu'Ignace avoit quitté de son propre mouvement l'église de Constantinople, à cause de ses infirmités et de sa vieillesse, et qu'il s'étoit retiré dans un monastère où on lui rendoit tous les honneurs et les de-

voirs convenables¹. Peu après, il récrivit en ces termes au souverain pontife² : « Quand je pense au poids de l'épiscopat, à la foiblesse humaine, et à la mienne en particulier, je ne puis exprimer quelle est ma douleur de me voir engagé sous ce joug terrible. Mais l'empereur, humain envers tout le monde et cruel pour moi seul, les métropolitains assemblés, et tout le clergé, poussés je ne sais par quelle impulsion, vinrent à moi, sitôt que mon prédécesseur eut renoncé à sa dignité. Sans écouter mes excuses et sans me donner de relâche, ils m'ont déclaré qu'il falloit absolument me charger de l'épiscopat ; ils m'ont fait violence, ils ont exécuté leur volonté malgré mes larmes et mon désespoir. » Ces protestations perfides sont suivies d'une profession de foi très-exacte. L'empereur envoya aussi une ambassade honorable, avec quatre évêques et de riches présents, pour appuyer l'imposture (859).

C'étoit Nicolas I.^{er} qui occupoit la chaire de saint Pierre, où il avoit succédé à Benoît III, dès le 24 avril de l'année précédente, c'est-à-dire quinze jours seulement après la mort de son prédécesseur, parce qu'il ne fallut point attendre la confirmation de l'empereur Louis qui s'étoit trouvé à l'élection³. On fut obligé de faire violence à la modestie de Nicolas, et de l'arracher de l'église de Saint-Pierre où il s'étoit réfugié. Il ne tarda point à se montrer d'autant plus digne du pontificat, qu'il avoit paru en concevoir plus vivement les obligations et les périls. Les ambassadeurs de Michel, pour mieux surprendre le pontife, étoient chargés de lui demander des légats, afin d'éteindre les restes de l'hérésie des iconoclastes. Le pape, qui n'avoit rien appris des violences commises contre le saint patriarche Ignace, fut cependant fort étonné de ne voir personne de sa part, au moins quant à ce qui concernoit la démission du patriarcat. Il usa de la haute prudence dont il étoit doué, assembla son concile, et députa enfin deux légats, Rodoalde, évêque de Porto, et Zacharie, évêque d'Anagnie. Mais en les autorisant à l'effet de prononcer contre les iconoclastes, il les chargea précisément, quant à l'affaire d'Ignace, d'en faire les informations juridiques, afin d'en juger ensuite lui-même sur

¹ Nicet. 1203. — ² Ap. Baron. an. 859. — ³ Anast. in Nic. I.

leur rapport. Il écrivit en même temps à l'empereur Michel et à Photius (860).

Il paroît par la lettre adressée à cet habile imposteur, que Nicolas commençoit à concevoir des soupçons contre lui, notwithstanding sa profession de foi. Il ne blâme pas seulement l'irrégularité de son ordination, mais il déclare expressément qu'il n'y consent en aucune sorte, jusqu'à ce que les légats romains étant de retour, il puisse connoître par eux sa conduite et son affection pour la religion. Dans la lettre à l'empereur, il se plaint qu'Ignace ait été déposé sans qu'on eût consulté le saint Siège, et sans des raisons canoniques prouvées, ou juridiquement, ou par l'aveu de ce patriarche. « C'est pourquoi, poursuit-il, nous voulons, suivant l'ordre établi, qu'Ignace compareisse en concile devant nos légats; qu'on lui demande pourquoi il a quitté son peuple, et qu'on examine si sa déposition a été canonique. Quand le tout nous aura été référé, nous déciderons ce qu'il faudra faire pour le bien et la tranquillité de votre église. » Nicolas se plaint encore (supposé le besoin de donner un évêque à Constantinople), qu'on ait pris pour cela un laïque, contre les canons des conciles et les décrétales des papes. Il profita de la même occasion pour demander le rétablissement de la juridiction qu'on avoit enfin enlevée au saint Siège sur l'Illyrie, l'Épire, la Macédoine, la Thessalie, l'Achaïe, la Dardanie, la Mésie et la Dacie. Comme il prévoyoit les conséquences de cette fatale négociation, il fit faire trois copies de sa lettre, en garda une par-devers lui, destina la seconde à l'empereur, et voulut que les légats conservassent la troisième, tant pour leur servir d'instruction, que pour la lire dans le concile qui devoit se tenir à Constantinople, en cas que le prince n'y laissât point lire la sienne.

Les appréhensions du pontife ne pouvoient être mieux fondées. Quand les légats arrivèrent à Constantinople, le premier soin du coupable fut d'empêcher qu'ils pussent rien apprendre du changement dont ils venoient faire les informations². Pendant trois mois entiers, on ne les laissa parler à personne qu'à leurs gens. Après quoi, on leur déclara qu'il étoit temps de

¹ Nic. ep. 3, 6, 10. — ² Ep. Metroph. p. 1388.

confirmer la déposition d'Ignace. Ils se récrièrent sur cette marche étrange; mais on leur dit impérieusement qu'il n'étoit pas question de délibérer; que l'empereur avoit pris sa résolution; que s'ils n'obéissent, on les enverroit en exil, et qu'on les réduiroit à une telle misère, que la faim leur feroit rechercher ce qui fait le plus d'horreur. Ils succombèrent après huit mois de résistance (861).

Cependant le patriarche Ignace fut rappelé de Lesbos, mais toujours traité avec la même barbarie, surtout par un des principaux officiers de la flotte impériale, nommé Nicétas, qui ne rougit pas de prêter sa propre main à flageller les gens du prélat¹. On vouloit donner un air canonique à sa déposition, en le condamnant dans un concile extrêmement nombreux, mais qui ne ressembla que par ce seul endroit aux conciles généraux, parmi lesquels les schismatiques ne manquèrent pas de le compter. Il fut composé de trois cent dix-huit évêques, entre lesquels étoient les légats du pape. L'empereur s'y trouvoit avec les grands de la cour, tous les magistrats et les principaux du peuple. Le concile étant assemblé, on fit citer Ignace par le prévôt Baanès, au mépris du saint patriarche et des canons qui ordonnoient qu'un évêque ne fût cité que par des évêques. Il s'achemina vers l'église des saints apôtres où se trouvoit l'assemblée, revêtu de ses habits pontificaux, accompagné de plusieurs évêques qui lui restoient attachés, de quantité de prêtres et de moines, et d'une grande affluence de peuple. L'empereur lui fit défendre, sous peine de la vie, de paroître autrement qu'avec l'habit monastique. Il obéit; mais pour ne pas préjudicier à ses droits, il dit en même temps d'une voix fort élevée, qu'il en appeloit au souverain pontife comme à son juge légitime. On le traîna seul dans l'assemblée, et on le présenta à l'empereur, qui aussitôt le chargea d'injures. Il répondit avec tant de douceur et de modestie, que ce prince violent en parut un peu touché, et lui permit, comme il le demandoit, de traiter d'abord avec les légats en particulier. On espéroit que ces ministres corrompus, dont on s'étoit assuré, pourroient l'engager à donner sa démission. Ils s'y employè-

¹ Nicet. p. 1203.

rent en effet de tout leur pouvoir, secondés par les évêques et les premiers courtisans, qui ne cessèrent de le visiter et de le solliciter pendant plusieurs jours consécutifs. Toute la persévérance et les artifices de la séduction demeurèrent inutiles. Il demanda d'être rétabli par provision dans son siège, et qu'on déposât, suivant les canons de Sardique, celui qu'on avoit mis en sa place avant que le pape eût prononcé. A ce sujet, il cita la lettre d'Innocent I.^{er} en faveur de saint Jean Chrysostôme.

On étoit bien éloigné d'entendre à ces propositions. On le traîna derechef au concile. Plus de soixante témoins subornés déposèrent contre la canonicité de son élection au patriarcat, et contre sa conduite depuis qu'il étoit patriarche. Enfin, après une assez longue contestation de la part de quelques évêques, et des légats mêmes, qui appréhendoient les suites de leur prévarication, on prononça la sentence de déposition contre Ignace. On le revêtit de l'habit patriarcal, pour l'en dépouiller avec ignominie. Les lâches légats avec la plupart des évêques, pendant qu'on lui ôtoit les marques de sa dignité, criaient, selon la coutume : Il en est indigne. Ainsi finit la première session de ce concile, ou plutôt de ce complot de brigands, aussi justement diffamé que celui d'Ephèse. On en tint une seconde, pour la forme, contre les iconoclastes qui n'existoient plus, et l'on dressa quelques canons de discipline, où Photius inséra furtivement, et en vrai faussaire, ce qui tendoit le plus ouvertement à la consommation de ses attentats. Il joua de même ce qu'il pouvoit y avoir d'évêques bien intentionnés, en falsifiant les lettres du pape, qu'on lut selon la coutume, mais en supprimant ce qu'elles contenoient de contraire à la déposition d'Ignace.

Il sentit bien cependant qu'il ne seroit point en assurance, à moins de tirer une démission du patriarche même. Pour le réduire à la donner, il le mit entre les mains de quelques officiers impitoyables, qui le renfermèrent dans le tombeau de Constantin-Copronyme. Ils le tinrent quinze jours en cet endroit, lui firent passer une semaine entière sans manger, sans dormir, et toujours debout. Ils lui meurtrirent le visage de soufflets et de coups de poing, le mirent en chemise par un

froid rigoureux, et l'attachèrent étendu en croix le visage sur le pavé. Enfin ils le montèrent sur l'arche du tombeau, qui étoit de marbre taillé en arrête, et lui attachèrent de grosses pierres aux pieds, ajoutant à ces tourments les injures, les dérisions et les outrages de toute espèce. Après qu'il eut passé toute la nuit dans cette torture, ils le renversèrent si rudement sur le pavé, qu'il en eut le corps tout froissé, et perdit beaucoup de sang. Comme il respiroit à peine, un de ces satellites lui prit la main, et lui fit marquer de force une croix sur un papier qu'on porta à Photius. Le faussaire écrivit au-dessus la démission d'Ignace et la confession des crimes qu'on lui supposoit; puis on le mit en liberté, comme s'il se fût démis volontairement. Mais quand le vertige de l'emportement eut fait place à la réflexion, Photius conçut qu'un acte de cette nature ne pourroit jamais lui servir. Pour se mettre une bonne fois l'esprit en repos du côté de ce concurrent inébranlable, il prit la résolution de lui faire crever les yeux et couper les mains, afin de lui fermer tout retour à une dignité dont il ne pourroit plus remplir les fonctions¹.

Déjà le palais de Pose, c'est-à-dire la maison de la mère d'Ignace qu'on y avoit laissée depuis sa dernière prison, étoit investi de gens armés, quand il s'évada, revêtu de l'habit d'un de ses esclaves, et l'épaule chargée d'un bâton d'où pendoient deux paniers. A la faveur de la nuit et de ce déguisement, il fut pris pour un porte-faix, gagna le rivage les larmes aux yeux, et passa aux îles de la Propontide. Là, il alloit souvent de l'une à l'autre, se cachoit dans les antres et dans les halliers, avec des alarmes continuelles et toutes les incommodités imaginables : il osoit à peine, quand la faim le pressoit, venir à la dérobée demander quelques morceaux de pain; réduit à porter envie aux mendiants de profession, lui, fils d'empereur et chef de la hiérarchie de l'empire!

Celui qui prend soin d'honorer ses serviteurs, quand les puissances du siècle les couvrent d'opprobres, défendit la gloire d'Ignace d'une manière aussi éclatante qu'il s'étoit autrefois déclaré pour Chrysostôme, son prédécesseur et son

¹ Thean. Post. Theoph. IV n. 31.

modèle. En même temps que ce bon pasteur, pour n'avoir point abandonné son troupeau, étoit recherché de tous côtés par des troupes de meurtriers, un horrible tremblement de terre ébranla la ville de Constantinople, et menaça pendant quarante jours de la renverser de fond en comble¹. Le peuple se mit à crier que c'étoit pour venger leur saint évêque que la colère divine alloit les ensevelir avec ses persécuteurs sous les ruines de leur ingrate patrie. L'empereur Michel et le César Bardas, craignant tout de la multitude au désespoir, jurèrent publiquement qu'on ne feroit aucun mal à Ignace ni à ceux qui l'avoient caché, et qu'il pouvoit reparoître en assurance. Il revint en effet sur cette promesse : Bardas le reçut honorablement, et lui demanda d'un air étonné, pourquoi il avoit erré comme un fugitif. Ignace, qui n'étoit pas la dupe de cette dissimulation, répondit avec une noble candeur, qu'il avoit suivi ce que dit l'Évangile, quand on étoit persécuté dans un endroit, de fuir dans un autre. On lui assigna son monastère pour demeure ; il fut mis en pleine liberté, et le tremblement de terre cessa aussitôt.

Cependant les légats du pape retournèrent à Rome. L'empereur Michel les fit suivre de près par un ambassadeur, chargé des actes de son concile, et de lettres fort pressantes qui en demandoient la confirmation. Photius, de son côté, écrivit une lettre où la réthorique et les supercheries grecques n'étoient pas épargnées. « La charité, dit-il², qui resserre les nœuds de l'amitié, et qui dissout les trames de la discorde, doit écarter à plus forte raison tout ce qui pourroit diviser le père et les enfants. Je vous écris pour me justifier, et non pas pour vous contredire. Votre Sainteté m'a fait des reproches qui sans doute me sont fort sensibles ; mais je ne les attribue qu'à son affection paternelle pour moi, et à son zèle pour la discipline de l'Église. Il n'en est pas moins vrai que je suis beaucoup plus digne de compassion que de blâme. On m'a élu malgré moi ; je pleurois, je réclamois, je me désolois, tout le monde en a été témoin ; on m'a donné des gardes, on m'a mis en prison comme un criminel. J'ai perdu la paix et la douceur de la vie que je

¹ Nicet. p. 1210. — ² Ep. Phot. ex cod. Gulum.

goûtois au milieu d'une troupe d'amis vertueux, dans l'étude de la sagesse et la recherche de la vérité. Vous savez les embarras de la place où je suis à présent, l'indocilité du peuple, son humeur séditieuse, son aversion de tout ce qu'on nomme supérieurs. Il murmure, si on lui refuse ce qu'il demande; si vous le lui accordez, il s'en prévaut pour exiger davantage, et souvent pour vous mépriser. Il faut continuellement se contraindre, paroître gai quand on est dans l'affliction, sévère en exerçant la bienfaisance, reprendre ses amis, se roidir contre ses proches, réprimer tous les pécheurs, s'attirer la haine de la multitude.

» Mais, dira-t-on, vous deviez résister à la violence. Mais est-ce à celui qui la souffre ou à ceux qui la font, qu'il s'en faut prendre? J'ai peut-être résisté plus qu'il n'étoit expédient. Hélas! si je n'eusse craint des suites plus dangereuses, j'aurois résisté jusqu'à la mort. Mais il s'agissoit de violer les canons qui défendent d'élever un laïque à l'épiscopat? Je pourrois encore ici me contenter de répondre, que je n'ai jamais désiré et que je ne conserve que malgré moi la place où l'on m'a forcé de passer de la fange du siècle. Toutefois il faut justifier nos Pères Nicéphore et Taraise, qu'on blâme à mon occasion. Pour cela, il suffit d'observer que les règles et les coutumes sont différentes, dans les différentes églises; qu'elles n'obligent que dans les lieux où elles sont reçues. Or, l'Eglise de Constantinople n'avoit pas reçu les canons qu'on dit avoir été violés. Dans l'Occident même, les Latins oseroient-ils condamner Ambroise, la gloire de leur pays? Ils ne condamneront pas non plus Nectaire, s'ils ne veulent condamner le concile œcuménique qui confirma son ordination. Je ne le dis pas par un esprit de dispute et de contrariété, puisque j'ai opiné en plein concile, à ce qu'aucun sujet par la suite ne fût élevé à l'épiscopat, sans avoir passé par tous les degrés ordinaires de la cléricature. Ce seroit faire injure à nos Pères, de donner un effet rétroactif à la règle que vous observez: mais comme nous sommes toujours prêts à écarter les sujets de scandale, nous en avons fait une loi pour la suite. Et plutôt à Dieu qu'elle eût été de tout temps en vigueur à Constantinople! j'aurois évité les embarras dont je suis accablé. Daignez au moins nous délivrer

des plus fâcheux de tous, c'est-à-dire, de ces vagabonds inquiets qui courent sans cesse d'ici à Rome. Nous nous réjouissons sans doute qu'on vous aille baiser les pieds; mais, sous prétexte de ce saint pèlerinage, il est bien des pécheurs qui ne consultent que leur lâcheté, et ne cherchent qu'à se soustraire à la pénitence qu'ils méritent. Vous ne pouvez mieux déconcerter leur oblique dessein, qu'en renvoyant ceux qui ne seront pas munis de nos lettres. » On voit dans ces dernières paroles de Photius, avec quelle adresse il cherche à inspirer des préventions contre les Orientaux, qui, demeurant fidèles à Ignace, alloient à Rome implorer le secours du pape.

Les légats, qui s'étoient concertés avec ce fourbe, ne firent pas leur rapport avec moins d'artifice que lui (862). Ils appuyèrent principalement sur la sagesse du dernier concile de Constantinople, qu'ils traitoient d'œcuménique; sur le mérite de Photius, le plus rare et le plus éclatant, disoient-ils, qui eût illustré l'Orient depuis bien des siècles, et qui seul l'avoit fait choisir, malgré toutes les répugnances de sa modestie¹. On n'avoit pas cru, ajoutent-ils, que son état de simple laïque, qu'il avoit opposé lui-même, dû, plutôt l'écartier de l'épiscopat, que d'autres sujets fort inférieurs en mérite à ses qualités transcendantes. Tous ces artifices ne purent surprendre un pontife aussi attentif et aussi pénétrant que Nicolas. D'ailleurs Ignace avoit trouvé moyen d'instruire le pape de tout ce qui s'étoit passé au faux concile de Constantinople, de la prévarication de ses légats, et des horribles violences qu'on lui avoit faites pour arracher de lui une démission. Nicolas répondit à l'empereur qu'il reconnoîtroit toujours Ignace pour patriarche, à moins qu'après avoir connu juridiquement de cette affaire, il ne le trouvât coupable, et qu'alors on verroit si Photius pouvoit être élu canoniquement. Il écrivit en même temps aux patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, et à tous les métropolitains d'Orient, de continuer à communiquer avec Ignace, et de ne regarder Photius que comme un laïque.

L'année suivante, étant encore mieux informé, et sensiblement affligé de la lâcheté et de la connivence criminelle de ses

¹ Nicet. ep. 10.

légats, il voulut en réparer le mal de la manière la plus prompte et la plus éclatante. Il assembla, pendant l'hiver de l'an 863, un concile à Rome, où, après avoir examiné la cause dans toutes les formes, sur les relations des deux parties, le légat Zacharie fut convaincu par sa propre confession, puis excommunié et déposé de l'épiscopat. Rodoald son collègue, qui étoit absent, fut cité pour être jugé avec la même rigueur. On annula solennellement le faux concile de Photius, on le traita de brigandage semblable à celui de Dioscore à Ephèse, et l'on prononça le jugement en ces termes :

« Photius, qui a tenu le parti des schismatiques, et quitté l'état militaire pour être, immédiatement après, ordonné par Grégoire de Syracuse, condamné lui-même depuis longtemps ; qui, du vivant de notre confrère Ignace, patriarche de Constantinople, a usurpé son siège, et s'est emparé de la bergerie comme un voleur ; qui, en concile, a osé déposer et anathématiser Ignace ; qui a violé le droit des gens, pour corrompre les légats du saint Siège, et les a obligés non-seulement d'enfreindre, mais de combattre nos ordres ; qui a chassé les pasteurs fidèles, et en a mis d'autres à leur place ; qui continue de persécuter l'Eglise, et ne cesse d'exercer des traitements barbares contre notre frère Ignace : que Photius, coupable de tant de crimes, soit privé de tout honneur sacerdotal et de toute fonction ecclésiastique, par l'autorité de Dieu tout-puissant, des apôtres saint Pierre et saint Paul, et de tous les saints, des six conciles généraux et du jugement que le Saint-Esprit rend par notre organe. Si, après avoir eu connoissance de ce décret, il s'efforce de retenir le siège de Constantinople, et empêche Ignace de gouverner paisiblement son église, ou s'il ose s'ingérer en quelque manière que ce soit dans le saint ministère, qu'il soit exclu de toute espérance de rentrer dans la communion, et demeure anathématisé, sans pouvoir participer au corps et au sang de Jésus-Christ, sinon à l'article de la mort. Que Grégoire de Syracuse, qui a consacré Photius, et que tous ceux que Photius a ordonnés, soient aussi exclus de toutes fonctions cléricales. Quant à notre frère Ignace, classé

de son siège par la violence de l'empereur et la prévarication de nos légats, nous déclarons, de l'autorité de Jésus-Christ, qu'il n'a jamais encouru la déposition ni l'anathème, n'ayant été condamné que par ceux qui n'en avoient aucun pouvoir; c'est pourquoi nous le rétablissons dans sa dignité et ses fonctions. Quiconque à l'avenir lui causera quelque empêchement ou quelque trouble sans l'aveu du saint Siège, sera déposé s'il est clerc, et anathématisé s'il est laïque, de quelque rang qu'il soit. Nous ordonnons aussi, sous peine d'anathème, que les évêques et les clercs déposés depuis l'injuste expulsion d'Ignace, soient rétablis dans leurs églises et leurs fonctions, notwithstanding les crimes dont on les accuseroit : sur quoi néanmoins ils doivent être jugés, mais seulement par le saint Siège. » Enfin le concile de Rome confirme la tradition touchant la vénération des images, qui étoit le seul objet pour lequel le souverain pontife avoit autorisé ses légats.

A la nouvelle de ce jugement, l'empereur Michel, le plus violent des hommes lorsqu'on osoit le contredire, entra dans une horrible fureur. Ce n'est pas que ce prince, dépourvu de tout sentiment de religion, se souciât de l'église de Constantinople ni de son patriarche. Tandis qu'il pousoit cette affaire avec tant d'ardeur, par l'impulsion de Bardas qui lui imprimoit tous ses mouvements, il choisit le plus dissolu de ses compagnons de débauche, nommé Théophile, et l'ayant fait revêtir des habits pontificaux parmi ses farceurs habillés en prêtres, on lui entendit dire qu'au lieu d'un patriarche, il y en avoit trois à Constantinople; que Théophile étoit le sien, Photius celui de Bardas, et Ignace celui des chrétiens. Photius, qui pour les auteurs de son ambition avoit toute la complaisance des gens qui ne tiennent à aucun principe, appeloit ces extravagances et ces sacrilèges, les jeux d'esprit et les saillies amusantes d'un jeune prince. Mais il voyoit bien mieux que l'inconsidéré Michel les effets que le jugement apostolique ne manqueroit pas de produire jusqu'en Orient, sur une bonne partie des fidèles.

Pour donner le change aux Orientaux, touchant les vraies dispositions du pape, déjà il avoit usé d'une supercherie, la plus insigne peut-être qu'ait jamais employée ce déterminé

faussaire. Entre les lettres que le vigilant pontife écrivit en grand nombre au sujet du schisme de Constantinople, il y en eut une où il défendit, par l'autorité apostolique, aux trois patriarches et à tous les prélats de l'Orient de participer en aucune sorte à l'intrusion de Photius, et leur commanda de publier cette lettre dans leurs diocèses, de manière qu'elle parvînt à la connoissance de tout le monde¹. Photius eut l'impudence d'en supposer une toute contraire; et pour faciliter au moins la première surprise, il usa de ce stratagème. Il engagea un aventurier, nommé Eustrate et revêtu d'un habit de moine, à se présenter au palais patriarcal, à l'heure où il s'y rencontroit le plus de monde, et à lui dire publiquement qu'il arrivoit de Rome, où il avoit été porter les plaintes d'Ignace, mais que ce voyage avoit dissipé ses préventions². Le pape, ajouta Eustrate, n'a pas seulement daigné regarder la lettre d'Ignace, et je me suis cru obligé de vous la rapporter. Il lui remit à l'instant cette lettre supposée, et lui en présenta une seconde également contrefaite, qui, s'adressant à Photius de la part du pontife, lui faisoit des excuses sur la mésintelligence qui avoit été entre eux, le recevoit à sa communion et lui promettoit une amitié inviolable. Photius, au gré de qui sans doute le gouvernement n'en faisoit pas encore assez contre Ignace, porta aussitôt ces lettres à l'empereur et au César Bardas, qu'il jouoit les premiers, afin de réveiller leur animosité contre le saint évêque. Ignace fut en effet resserré de nouveau. On l'interrogea, on interrogea ses gens, on demanda à Eustrate qui lui avoit remis la lettre d'Ignace au pape. Il répondit que c'étoit Cyprien, l'un des disciples les plus affidés d'Ignace. Mais dans la confrontation, il se trouva que le calomniateur ne connoissoit, ni Cyprien, ni personne de la maison d'Ignace. Dans le premier mouvement de l'indignation, Bardas fit rudement fustiger Eustrate; mais Photius, pour le dédommager, lui procura une charge distinguée parmi les ministres de la justice. Telle étoit son habileté dans l'art de l'imposture, capable de surprendre Bardas lui-même, et de faire succéder à la plus vive indignation de ce César, les applaudissements et les récompenses.

¹ Nicol. ep. 4. — ² Nicet. Vit. Ignat. p. 1215.

Ce n'étoit pas sans raison que Photius avoit pris tant de soin de cacher à Constantinople les véritables dispositions du chef de l'Église. Aussitôt qu'on y eut appris la condamnation de cet usurpateur sacrilège, il se fit une révolution soudaine dans tous les esprits, et plusieurs se séparèrent de lui ouvertement, comme d'un schismatique. Ainsi tous les artifices lui devenant inutiles, il usa des moyens les plus violents pour se faire obéir par la crainte. Il fit punir, comme des rebelles et des séditeux, tous ceux qui faisoient difficulté de le reconnoître. En même temps, pour éviter le blâme de ces cruautés, et s'acquérir la réputation de bon pasteur, il écrivit à Bardas¹, avec qui il s'entendoit parfaitement, les lettres les plus remplies en apparence de la douceur évangélique et de la tendresse pastorale. Il le conjuroit de pardonner à des infortunés qui l'étoient à son occasion, quelque coupables qu'on les trouvât, parce que les peines d'une multitude de malheureux, qu'il ressensoit toutes lui seul comme les siennes propres, lui devenoient insupportables et le mettoient au désespoir.

Pour comble d'attentats, il convoqua une assemblée d'évêques assez peu nombreuse, qu'à force d'impostures et de suppositions il travestit en concile œcuménique. Il y faisoit présider l'empereur avec les légats des trois grands sièges de l'Orient, traçant ainsi le plan du schisme aux Grecs et à tant d'autres sectaires, imitateurs fidèles de ces adulations politiques². On y supposoit aussi, avec des lamentations affectées, des crimes de toute espèce imputés au pape Nicolas, les dépositions d'une multitude de témoins qui attestoient la vérité de ces accusations, et des réclamations animées pour en demander justice au concile. Cependant comme il n'étoit pas dans les règles de condamner un absent, les Pères rejetoient ces représentations, et Photius, se rendant comme malgré lui, recevoit les accusations et examinoit la cause. Enfin, sans égard aux hommages éclatants et réitérés qu'il avoit rendus à la primauté du saint Siège, il condamnoit le souverain pontife, prononçoit contre lui la déposition, et l'excommunication contre ceux qui communiqueroient avec lui. Après avoir dressé lui seul tous ces

¹ Phot. ep. ad Bard. ex cod. Sfort. — ² Anast. præf. in 8. Synod.

actes supposés, il les fit souscrire par vingt-un évêques, et ajouta des souscriptions fausses jusqu'au nombre de mille. Telles furent aussi celles des empereurs Michel et Basile associé depuis peu à Michel, de tous les sénateurs, des trois légats d'Orient, d'une infinité d'abbés et de clercs. Il prit encore le titre de patriarche œcuménique, mais dans un sens bien plus mauvais que ne l'avoit pris en premier lieu Jean le Jeûneur. C'est Photius qui mit en avant, qu'au moment où les empereurs avoient passé de l'Italie dans la Grèce, la primauté de l'Eglise romaine avoit aussi passé de l'ancienne Rome à la nouvelle : source intarissable d'illusions pour les Grecs, et le vrai principe de leur entière défection.

Il écrivit ensuite une lettre circulaire aux trois patriarches, et leur représenta les Latins, non-seulement comme les corrupteurs de la discipline, mais comme des hérétiques qui anéantissoient la foi des premiers mystères. Sans craindre la honte de l'inconséquence et de la contradiction, il leur fit un crime du jeûne du samedi et du célibat de leurs prêtres, les traduisant comme des manichéens qui condamnoient le mariage, après avoir expressément approuvé dans ses lettres précédentes ces diversités de coutume dans les diverses églises. Ce fut alors aussi qu'il induisit les Orientaux à traiter d'hérésie la doctrine des Latins, qui depuis tant de siècles rapportoient la procession du Saint-Esprit aux deux autres personnes de la Trinité, sans que les Orientaux, dans tous les conciles œcuméniques qu'on avoit célébrés chez eux, s'y fussent jamais opposés.

Portant ses vues encore plus loin, et ne se proposant rien moins que la ruine totale de l'Eglise romaine, il entreprit de séparer du pape toutes les régions soumises à la domination française, et qui faisoient dans l'Occident une portion si considérable de l'Eglise, qu'on les appeloit communément l'empire ou le royaume des chrétiens. Pour gagner l'empereur Louis, fils de Lothaire, il lui avoit donné dans son concile supposé le titre d'empereur, sans égard aux prétentions jalouses des empereurs grecs ; et l'impératrice Ingelberge, qui avoit un grand pouvoir sur l'esprit de son époux, y avoit été qualifiée d'auguste et de nouvelle Pulchérie. Avec les actes de

ce concile, il leur envoya des présents et des lettres pleines d'adulations, où il prioit Ingelberge de persuader à l'empereur de chasser de Rome le pape Nicolas, comme déposé par un concile œcuménique.

L'entreprise inouïe de quelques prélats français avoit donné lieu à l'espoir de Photius, du côté des Occidentaux. Gonthier de Cologne et archichapelain, Theutgaud de Trèves, qui étoit en faveur auprès du roi Lothaire, frère de l'empereur Louis, ayant été déposés par le pape (863) comme les fauteurs de la vie déréglée et scandaleuse de leur souverain, avoient porté leur ressentiment impie jusqu'à traiter de réunion avec les schismatiques de Constantinople. Ils avoient adressé à Photius, en forme de lettre, un libelle des plus outrageants qui eussent encore été publiés contre le chef de l'Église. Ils y chargèrent Nicolas de mille forfaits, le traitoient d'excommunié, se contentoient, disoient-ils d'un ton de sectaires, de la communion des vrais fidèles, et demandoient celle de la Grèce, qu'ils traitoient, toute révoltée qu'elle étoit contre l'Église, comme si elle en eût été la partie la plus saine et la plus illustre. Ils prioient en même temps le faux patriarche de Constantinople de communiquer ce violent manifeste à toutes les églises patriarcales. C'est ce que nous apprend, entre plusieurs monuments divers, la lettre circulaire de Photius aux grands sièges¹, auprès desquels il ne manqua pas de se prévaloir d'une acquisition si précieuse à tous les sectaires, toujours prêts à s'unir ensemble contre le siège apostolique, quelque antipathie qu'il y ait d'ailleurs entre eux.

Mais pour connoître toute l'indignité de cette manœuvre il faut la reprendre dès son principe. Lothaire, fils de l'empereur de même nom et roi de Lorraine, s'étoit abandonné à une malheureuse passion qui troubla tout le repos de sa vie, et qui fut enfin la cause de sa perte. Après une année de mariage avec Theutberge, fille de Boson, comte d'une partie de la Bourgogne, il se dégoûta de cette princesse; et pour rompre ses engagements, il l'accusa d'inceste avec son propre frère. L'épreuve de l'eau bouillante, ordonnée par les seigneurs du

¹ Annal. Bertin. Hincm. p. 557, etc.

consentement du roi, justifia Theutberge sans lui conférer le don de plaire à son époux. Une jeune personne, nommée Valdrade, avoit pris la place de la reine dans le cœur de Lothaire, et le tenoit tellement engagé par ses attraits et ses artifices, que dans les préjugés du temps sur le pouvoir de la magie, elle passa pour l'avoir ensorcelé. Après une longue suite de fourberies indignes de la majesté royale, et plus encore de quelques prélats qui en furent les exécuteurs, on força la reine, par la crainte de la mort, à s'avouer coupable. Son mariage fut dissous par un concile de huit évêques, tenu à Aix-la-Chapelle en 862, la princesse renfermée dans un monastère, et Lothaire épousa Valdrade¹.

Mais l'infortunée Theutberge, craignant des effets plus terribles encore de la violente passion du roi son mari, s'échappa de sa prison, et se retira dans les états du roi Charles. Elle avoit pris la précaution d'envoyer implorer le secours du souverain pontife, contre une oppression si scandaleuse pour le monde chrétien. Elle l'avoit même prévenu sur l'affreuse alternative à laquelle on la réduisoit, ou de se diffamer elle-même, ou de s'exposer aux plus funestes extrémités; ajoutant que s'il venoit à apprendre qu'elle eût fait l'aveu qu'on exigeoit d'elle, ce seroit la seule violence qui l'auroit arraché à une reine traitée plus mal que la dernière des esclaves.

Lothaire fut réduit par le roi Charles à demander lui-même un concile à ce sujet, et le pape voulut qu'avec deux évêques du royaume de Germanie, il s'y en trouvât deux autres du royaume de Neustrie, et deux encore du royaume de Provence²? La ville de Metz fut marquée pour le lieu de l'assemblée, où le pape envoya deux légats, Jean, évêque de Ficolo, et Rodoald de Porto, le même qui avoit prévarié à Constantinople, mais dont le crime n'étoit pas encore connu. Les légats, aussi-bien que le concile, avoient l'ordre de référer de leur jugement au pontife, afin qu'il le confirmât ou l'annulât, selon les règles de la prudence et de l'équité. Ayant appris depuis, que Lothaire avoit déjà épousé Valdrade, il écrivit une

¹ De divort. Loth. et Th. t. 1, Hincm. p. 557, etc.—² Annal. Metens. an. 865, Nicol. ep. 58.

lettre circulaire aux évêques de Gaule et de Germanie, pour leur enjoindre de se rendre incessamment à Metz avec ses légats, d'y citer Lothaire, et après l'avoir entendu, de prononcer un jugement canonique. Le prince, par un nouvel artifice, prétendoit avoir été marié à Valdrade avant d'épouser Theutberge, et du consentement même de l'empereur Lothaire. Le pape, dans une instruction donnée à ses légats, les avertit d'examiner si ce prétendu mariage s'étoit fait publiquement en présence de témoins, et quelle cause l'avoit fait casser pour contracter ensuite avec Theutberge.

La sagesse et les attentions du pontife ne pouvoient aller plus loin ; mais la foiblesse de ses légats et d'une multitude d'évêques rendit toutes ses précautions inutiles. Après la prévarication de Rodoald à Constantinople, il lui en coûta peu de trahir une seconde fois l'honneur du saint Siège. Jean de Ficolo ne fut pas plus fidèle. Lothaire, par la profusion des largesses et des honneurs, avoit disposé les principaux prélats, esclaves de la cour et de la fortune, d'une manière bien plus favorable que ne le pouvoient faire tous les moyens du droit et de l'éloquence. Il se contenta de représenter qu'en épousant Valdrade, il n'avoit rien fait que par l'autorité des évêques. Ils en tombèrent d'accord, et soutinrent leur sentiment, comme la première fois, par quelques témoignages de l'antiquité. Ils se fondaient sur un commentaire de saint Paul, attribué fausement à saint Ambroise, où il est dit que la nécessité de garder la continence, après la séparation pour cause d'adultère, ne regarde que la femme : doctrine constamment démentie par l'enseignement de l'église latine, et qu'on croit même avoir été insérée dans ce commentaire par une autre main que celle de l'auteur, quel qu'il soit¹. Les légats, corrompus par argent, ne laissèrent pas de ratifier tout ce qui avoit été résolu. Ainsi l'adultère triompha, l'an 863, au nombreux concile de Metz, comme il avoit triomphé l'année précédente à celui d'Aix-la-Chapelle.

Nicolas I, le plus inaccessible peut-être de tous les papes aux craintes et au respect humain, avoit autant de sagacité pour percer les voiles de l'artifice, que de courage pour venger l'in-

¹ Conc. Trid. sess. 24. c. 7. V. not. edit. Ben.

nocence. « Insensés, dit à ce sujet un annaliste du pays, en parlant des archevêques Gonthier et Theutgaud, qui se chargèrent des actes du concile de Metz pour les aller faire approuver de ce pape, insensés, d'imaginer que leurs vaines subtilités pourroient former des nuages impénétrables au flambeau du siège apostolique¹. » En effet, quand ces deux prélats arrivèrent à Rome, le pape Nicolas, informé du scandale de Metz, avoit déjà assemblé les évêques d'Italie, pour le réparer. On n'avoit pas laissé ignorer au pontife, que les archevêques de Trèves et de Cologne étoient les principaux artisans de cette trame d'iniquité. On les fit entrer au milieu des Pères. Le pape les reçut avec dignité et avec une froideur imposante; ils lui présentèrent, d'un air mal assuré, le jugement de leur concile, signé de leur main, et le prièrent d'y souscrire. Le pape ayant fait lire cet écrit, leur demanda s'il contenoit leur sentiment. Ils répondirent que leurs souscriptions en faisoient foi, et qu'ils n'avoient point de raison de les rétracter. « Retirez-vous à vos logis, leur dit sèchement le pontife, jusqu'à ce qu'on vous rappelle au concile. » On les manda quelques jours après, et en leur présence on anathématisa leur écrit, d'un consentement unanime, puis on les déposa de l'épiscopat. Ensuite le pape envoya les actes de son concile à tous les évêques des Gaules, d'Italie et de Germanie, c'est-à-dire à toutes les églises de l'empire français.

Ces actes qui ne contiennent guère que la sentence de condamnation, étoient conçus en ces termes²: « Par le jugement du Saint-Esprit et l'autorité du prince des apôtres, nous cassons et annulons aujourd'hui et pour toujours le concile tenu à Metz par des évêques qui ont prévenu notre jugement, et ont osé violer les réglemens du saint Siège; nous privons de toutes fonctions épiscopales Theutgaud de Trèves, primat de la Belgique, et Gonthier de Cologne, convaincus, tant par leur confession que par leurs écrits. Pour les autres évêques leurs complices, nous les frappons de la même sentence que leurs séducteurs, s'ils les suivent dans leur égarement. Que s'ils s'en détachent et demandent pardon au saint Siège, ils ne perdront pas leur rang (863). »

¹ Ann. Met. — ² Tom. III, Conc. Gall.

On réitéra aussi dans ces actes l'anathème déjà lancé contre Engeltrude, qui erroit dans un libertinage effronté, loin du comte Boson son époux, aussi malheureux en femme que sa fille Theulberge l'étoit en mari. On crut pouvoir arrêter les effets du scandale, en excommuniant Engeltrude; mais elle trouva une retraite et un accueil favorable à la cour de Lothaire. Baudouin, depuis comte de Flandres, y vint chercher en même temps l'impunité contre un attentat de même genre, et qui annonçoit encore plus d'impudence. Il avoit outragé la famille royale, en enlevant Judith, fille de Charles le Chauve, et cousine germaine de Lothaire, et il se réfugioit avec elle chez ce prince, trop licencieux lui-même pour user de sévérité contre la débauche. Cependant Lothaire, en faisant ainsi de sa cour l'asile de l'incontinence, n'encourut pas seulement l'indignation du roi son oncle, mais il se rendit odieux à ses propres sujets. Telle fut la cause de ses alarmes et de ses chagrins perpétuels, de tant de vils personnages qu'on lui vit remplir, de ses basses justifications, de sa duplicité et de son hypocrisie jusque sur le trône. Le roi Charles étant outré de la protection que Lothaire accordoit au ravisseur de Judith, il fallut que Louis de Germanie se fit médiateur entre ces deux princes. Lothaire fut obligé de promettre satisfaction pour Judith; et pour Theulberge, il entreprit sérieusement de se justifier.

Il n'avoit rien épargné pour avoir dans son inconduite l'approbation d'Hincmar, l'une des principales lumières de son siècle. Ce savant prélat avoit été invité au concile d'Aix-la-Chapelle (862), et Adventius de Metz avoit fait le voyage de Reims, pour le presser d'y venir. Mais l'archevêque, évenant la manœuvre, s'excusa sur ses infirmités. Il refusa même, sous différents prétextes, d'envoyer en sa place un évêque de sa province. On ne laissa point de publier après ce concile qu'Hincmar en approuvoit la décision. Comme ces bruits injurieux commençoient à prendre dans l'esprit de plusieurs personnes distinguées parmi les ecclésiastiques et les grands, il ne tarda point à confondre l'imposture. A ce sujet il composa un ouvrage assez long, où l'on voit que ce grand homme (tant il est difficile de surmonter les préjugés communs) ne désapprouvoit pas l'épreuve du feu, et attribuoit un grand pouvoir aux

maléficiers. Il commence son ouvrage par établir l'autorité du saint Siège, dont on devoit attendre la décision dans une affaire si importante. « Dans tous les doutes, dit-il, qui ont trait à la foi, il faut consulter l'Eglise romaine, la mère et la maîtresse de toutes les autres, et suivre ses avis salutaires. C'est à quoi sont particulièrement obligés ceux qui habitent l'Italie, les Gaules, l'Espagne, l'Afrique, la Sicile et les îles adjacentes, où il est constant que la foi a été portée par des ouvriers évangéliques qui avoient reçu leur mission de saint Pierre, ou de ses successeurs. »

Sur le point précis de la question, il décide que selon l'Evangile, l'adultère est le seul motif de séparation entre les personnes mariées, encore faut-il qu'elle soit ordonnée par la puissance ecclésiastique, et après cette séparation, les parties n'ont pas la liberté de se remarier. Fondé sur ce principe, il prend hautement la défense de Theutberge, et condamne sans aucun respect humain tout ce qui s'étoit fait contre elle.

Ces disputes agitant alors toutes les Gaules, et les évêques surtout se croyant obligés d'y prendre part, saint Adon, élevé depuis peu sur le siège de Vienne, consulta le souverain pontife. Nicolas lui répondit, suivant les mêmes principes qu'Hincmar, qu'un mari, de quelque crime qu'il accusât sa femme, ne pouvoit en sa place, ni en épouser solennellement une autre, ni prendre une concubine; que quand même une personne fiancée auroit péché avec un autre homme que son époux futur, et que cet époux après la consommation du mariage viendrait à connoître cette faute, il ne pourroit pas pour cela faire divorce.

Adon étoit très-versé lui-même dans les sciences ecclésiastiques qu'il étoit allé étudier à Rome, comme à la meilleure source¹. Ses parents, distingués par leur noblesse, l'avoient offert dès l'enfance à l'abbaye de Ferrières. Son mérite, qui ne tarda point à percer, le fit demander par l'abbé de Prum; mais la jalousie de quelques moines, contre un étranger qui les effaçoit, l'obligea d'en sortir. Ce fut alors qu'il entreprit le voyage de Rome, où il demeura cinq ans, appliqué à l'étude la plus

¹ Act SS. Bened. t. vi, p. 261.

sérieuse. A son retour, il fit à Ravenne la découverte d'un martyrologe qu'on croit être l'ancien martyrologe romain. En arrivant à Lyon, il trouva plusieurs savants ecclésiastiques, dont le commerce intéressant pour un homme du goût d'Adon, l'y fixa, avec la permission de son abbé. Il y fit son martyrologe, dont celui qu'il avoit copié à Ravenne fut le fond principal, et qui est un des plus estimables pour la critique. L'archevêché de Vienne étant venu ensuite à vaquer, Adon fut trouvé digne de ce beau siège. Il y eut des contradicteurs, et on voulut le faire passer pour moine vagabond. Mais Loup de Ferrières justifia son religieux, rendit témoignage à ses mœurs, à son érudition et à sa naissance; après quoi, Adon fut ordonné (860), et gouverna paisiblement son église pendant quinze ans. Outre son martyrologe, il fit encore une chronique, qui commence à la création du monde, et finit au règne des fils de l'empereur Lothaire.

Quant à Hincmar, on lui suscita des affaires désagréables, ou plutôt on saisit les occasions que fournissoit son humeur dure et quelquefois hautaine, pour le punir de ce qui ne méritoit que des éloges dans sa conduite par rapport au roi Lothaire. Il y avoit depuis quelque temps un démêle fort vif entre cet archevêque et Rothade de Soissons, l'un de ses suffragants¹. Celui-ci ayant déposé un curé scandaleux, Hincmar, qui n'aimoit pas cet évêque, et qui cherchoit depuis huit ans les moyens de le chagriner, rétablit le prêtre coupable dans un concile, excommunia le prêtre qu'on lui avoit substitué et qui ne vouloit pas se désister, le fit enlever de force et mettre en prison. Rothade ayant refusé d'acquiescer à ce jugement, l'archevêque, impatient de la contradiction, assembla de nouveau le concile de la province, et priva l'évêque de la communion épiscopale, jusqu'à ce qu'il se fût soumis. Quelque temps après, il assembla encore un concile, où il eut soin, pour plus grand appareil, que le roi Charles se trouvât, il excommunia et déposa Rothade qui avoit appelé au saint Siège, le fit emprisonner, et mit un autre évêque à Soissons (862). Les évêques du royaume de Lothaire, qui n'aimoient pas Hincmar, profitèrent

¹ Tom. VIII, Conc. p. 787.

de toutes ces fausses démarches, accompagnées d'ailleurs de manœuvres et de chicanes peu dignes de l'épiscopat, pour prévenir par leurs lettres les Italiens contre lui.

Quand le pape Nicolas fut instruit de ce qui s'étoit passé au dernier concile tenu à Soissons, il écrivit à Hincmar, et lui ordonna, sous peine de suspense encourue par le seul fait, de rétablir Rothade dans l'espace de trente jours, à compter depuis l'ordre reçu¹. Il décerna la même peine contre tous les prélats qui avoient consenti à la déposition de Rothade, et chargea Hincmar lui-même de le leur notifier. Par une seconde lettre adressée aux évêques du concile qui avoit déposé Rothade, il cassa la procédure faite contre ce prélat (864).

Cependant Hincmar, rompu dans les formes de la procédure, ne voulut pas lire la lettre du pape, dont il avoit appris d'ailleurs le contenu. Nicolas lui en écrivit une seconde; il y réitéra les mêmes ordres et sous les mêmes peines. Pendant quatre mois, Hincmar à qui cette marche ne fait pas honneur, tint cette lettre cachée, sans la montrer à personne. Le pape lui écrivit pour la troisième fois, et avec une modération qui montre à quel point ce pontife savoit allier la sagesse avec la fermeté. Comme l'archevêque lui avoit demandé la confirmation des privilèges de son église: « Comment ces privilèges, lui dit le pape, après plusieurs éloges propres à tempérer l'amertume des reproches qu'il avoit à lui faire, comment ces privilèges subsisteront-ils, si l'on anéantit ceux sur lesquels ils sont fondés? » Il lui fait sentir ensuite la grandeur de sa faute, et tous les désordres qu'elle peut causer dans la hiérarchie. En finissant, il le conjure de ne pas le mettre dans la nécessité de sévir.

Soit sensibilité à la condescendance du pontife, soit crainte de sa sévérité après qu'il auroit épuisé toutes les voies de la douceur, Hincmar tira enfin Rothade de prison, comme pour l'envoyer à Rome; mais on ne lui rendit pas encore une entière liberté. L'archevêque en donna aussitôt avis au pape par le diacre Lindon qu'il lui envoya, et qu'il chargea néanmoins encore de détourner la révision de cette cause. Le pontife inébranlable récrivit des lettres plus pressantes que toutes celles

¹ Ibid. p. 791.

qui avoient précédé. C'est pourquoi on prit enfin le parti d'envoyer Rothade à Rome, avec des députés des évêques qui l'avoient déposé. Hincmar écrivit alors au pape pour justifier sa conduite précédente.

Il faut observer que ce prélat, dans ses délais et ses subterfuges, ne violoit pas ouvertement le droit de recours au saint Siège; mais, au moyen de quelques subtilités de légiste, il prétendoit que Rothade, par sa conduite, s'étoit désisté de l'appel qu'il avoit d'abord interjeté à Rome. « Très-saint Père et très-révérend seigneur, dit-il dans sa lettre¹, nous vous envoyons nos députés avec Rothade, non en qualité d'accusateurs pour plaider, mais comme accusés nous-mêmes par lui et par nos voisins, afin de nous justifier en faisant connoître à votre Sainteté nos procédés et nos intentions. Nous n'avons pas jugé cet évêque au mépris du saint Siège, et comme appelant selon les canons de Sardique; mais nous l'avons jugé suivant les canons d'Afrique et les décrets de saint Grégoire, parce qu'il avoit demandé que sa cause fût terminée par des juges choisis. Nous portons trop de respect au premier siège, au siège suprême de l'Eglise de Rome, pour fatiguer son pontife des disputes que les canons des conciles et les décrets des papes autorisent les métropolitains à terminer dans les conciles provinciaux. Mais dans toutes les causes des évêques, pour la décision desquelles nous n'aurions pas de règles certaines dans les canons, et qui par conséquent ne pourroient se terminer dans un concile de la province ou de plusieurs provinces, nous savons qu'alors il faut recourir à l'oracle divin, c'est-à-dire au siège de Pierre. De même dans les causes majeures, si un évêque de la province n'a pas demandé à être jugé par des juges choisis, et si, ayant été déposé dans le concile de sa province, il croit sa cause bonne et appelle au saint Siège, ceux qui ont examiné l'affaire, doivent, après le jugement épiscopal, en référer au pape; et selon ce qu'il ordonnera, il faut examiner de nouveau cette cause, suivant le septième canon de Sardique. Pour les métropolitains, qui selon l'ancienne coutume reçoivent le pallium du saint Siège, on

¹ Flod. l. III, c. 22. Hincm. opusc. 17.

doit, ainsi que l'insinue le concile de Nicée, que saint Léon l'écrivit à Anastase, et que l'ont marqué les autres papes dans leurs décrétales, on doit attendre la sentence du pape avant de les juger. Celui qui exige de ses inférieurs le respect et l'obéissance, doit rendre sans peine les mêmes hommages à son supérieur. »

A cette manière de procéder dans les causes ecclésiastiques, Hincmar ajoute, que quand un évêque déposé appelle à Rome, le pape ne le rétablit pas d'abord; mais qu'il le renvoie dans sa province, où, selon les canons de Carthage et les lois romaines, il est plus aisé d'approfondir l'affaire, et qu'alors le souverain pontife écrit aux évêques voisins, ou envoie des légats qui, par son autorité, jugent la cause sur les lieux. Il expose dans la même lettre les griefs dont il chargeoit Rothade, et pour lesquels ce prélat avoit été déposé. Il s'agissoit d'un calice d'or enrichi de pierreries, qu'on accusoit l'évêque de Soissons d'avoir mis en gage, et de quelques autres biens ou ornements de l'Eglise, vendus, disoit-on, sans le consentement de son métropolitain, des évêques de sa province, de son économe et de son clergé. Hincmar ajoutoit néanmoins, que si sa Sainteté, par compassion pour Rothade, jugeoit à propos de le rétablir, les prélats qui l'avoient déposé ne prendroient pas ce coup d'autorité pour une injure, parce qu'ils savoient très-bien qu'ils étoient soumis au pontife romain, en vertu de la primauté de saint Pierre.

Les députés chargés de cette lettre, et Rothade qui les accompagnoit, furent arrêtés à l'entrée de l'Italie, parce que l'empereur Louis leur refusa le passage sur ses terres. Après avoir attendu quelque temps, les députés retournèrent en France. Rothade, plus intéressé qu'eux au voyage de Rome, eut plus de constance, et trouva le moyen de parvenir à son terme. Il présenta aussitôt sa requête; il ne manqua pas de s'étendre sur les mauvais traitements qu'il avoit essayés. Le pape attendit néanmoins près de dix mois qu'il vint quelques agents de la partie adverse; après quoi, personne ne paroissant, il ordonna le rétablissement de Rothade et le revêtir des habits épiscopaux, toutefois sous promesse par écrit de répondre à ses accusateurs, quand ils se présenteroient. Rothade, qui avoit

jusque-là gardé ponctuellement la suspense qu'il croyoit injuste, et qui fut en effet jugée telle, alla aussitôt après ce jugement décisif célébrer la messe dans l'église de Sainte-Constantine, près celle de Sainte-Agnès où le pape officioit. Nicolas fit ensuite repartir Rothade pour la France, avec un légat chargé de le présenter au roi Charles, et de le faire rétablir. Il écrivit en même temps à ce prince, à Hincmar, aux évêques de France, au clergé et au peuple de Soissons, qui étoient fort attachés à leur évêque. Il dit à Hincmar, qu'il lui est libre de poursuivre à Rome l'accusation de Rothade, s'il le juge à propos; mais qu'en attendant, il lui est défendu de s'opposer au rétablissement. Il le menace de l'excommunier et de le déposer lui-même, s'il ose contrevenir à ces ordres. Dans la lettre aux évêques, il insiste beaucoup sur l'autorité des décrétales, et l'on voit que dès-lors on en prenoit quelques-unes de fausses pour authentiques.

Mais ce qui prouve bien que ces pièces, dont quelques-unes sont aujourd'hui reconnues pour fausses, n'établissent pas un droit nouveau, comme on l'a tant répété, c'est qu'aucun de ces évêques ne s'en plaignit alors. Et si Hincmar lui-même n'eût été froissé dans son amour-propre par l'appel de Rothade, il n'eût point montré tant de résistance. Ce fut chez lui l'effet de la passion plus que de la raison, qui lui fit citer les canons de Carthage. Il ne pouvoit ignorer que ces canons ne furent jamais confirmés ni suivis par le saint Siège. D'ailleurs en alléguant ceux de Sardique, qui sont reçus dans toute l'Eglise, il se condamnoit lui-même : les quatrième et cinquième canons de ce concile portent formellement qu'un évêque, jugé et déposé par ses comprovinciaux, peut en appeler au jugement de l'évêque de l'Eglise romaine; qu'après cet appel, on ne doit ordonner aucun évêque en la place de celui qui a été d'abord déposé, à moins que le pontife romain n'ait confirmé la déposition. Rothade usoit donc de son droit, à l'exemple de plusieurs évêques des plus grands sièges, tels que saint Athanase, saint Jean-Chrysostôme, saint Paul de Constantinople et autres, qui vivoient certainement avant le prétendu droit nouveau des fausses décrétales. Mais Hincmar, blessé au vif, et tout-puissant alors à la cour, fit dans cette affaire beaucoup plus de bruit

qu'il ne devoit. C'est ce qui donne occasion à un auteur contemporain de dire qu'on murmura en France contre le rétablissement de Rothade. Mais cet écrivain étoit sous la main de l'archevêque de Reims, et d'ailleurs ennemi de l'évêque de Soissons, qu'il traite de nouveau Pharaon¹.

Les évêques du royaume de Lothaire, satisfaits de voir la hauteur et la dureté d'Hincmar humiliées, cherchèrent à l'attaquer lui-même sur sa conduite : ils le citèrent à leur concile, afin de répondre sur l'affaire surannée de Gothescalc : mais ce prélat, instruit à fond des usages canoniques, et qui savoit parfaitement se prévaloir du droit quand il l'avoit de son côté, n'eut que du mépris pour cette citation, faite d'ailleurs par un laïque, quatre jours seulement avant l'assemblée, et de la part des prélats d'un autre royaume qui n'avoient sur lui aucune juridiction. Ils le citèrent encore au sujet d'Hilduin, nommé par le roi Lothaire à l'évêché de Cambrai, et digne par la licence de ses mœurs de la protection de ce prince débauché. L'archevêque de Reims n'avoit pas seulement refusé de l'ordonner, mais il avoit eu le courage de présenter un mémoire contre cet indigne sujet, au roi son protecteur, dans une assemblée des princes français. Loin de déférer aux prélats auteurs des crimes de Lothaire, il porta ses plaintes au pape, qui dans cette occasion soutint vivement les intérêts d'Hincmar, inséparables de ceux de l'Eglise. Hilduin fut obligé de quitter le siège de Cambrai.

Nicolas, qui veilloit au bien de toutes les églises, délivra en même temps celle de Clermont d'un usurpateur nommé Adon, qu'Etienne, comte d'Auvergne, avoit mis à la place du vertueux Sigon, digne successeur de saint Stable, et honoré comme lui d'un culte public. Le comte, qui n'étoit pas irréprochable d'ailleurs, n'osa résister, et Sigon fut rétabli. C'est ce même Etienne qui avoit refusé de consommer le mariage qu'il avoit contracté avec la fille d'un autre comte nommé Régimond, ou Raimond. Il fut cité par ce seigneur au concile de Tusey ou Tousi, près de Toul, et il y comparut. Ces conciles étant des assemblées tout à la fois épiscopales et nationales, les

¹ Annal. Bertin.

deux puissances s'y trouvoient réunies, et les peines temporelles suivoient le jugement ecclésiastique. Le comte d'Auvergne marqua beaucoup de déférence pour les évêques ; il protesta qu'il étoit prêt à suivre les avis qu'ils daigneroient lui donner pour le salut de son âme, pour la satisfaction de Raimond et pour l'honneur de la fille de ce comte ; mais il ajouta qu'il ne l'avoit épousée que pour éviter de périr, ne pouvant habiter avec elle sans blesser sa conscience. Ayant demandé de parler aux évêques en particulier : « Autrefois, leur dit-il, j'ai eu le malheur de pécher avec une parente de la fille de Raimond. Après m'être fiancé avec elle, j'ai consulté mon confesseur ; il m'a répondu que, tant qu'on peut compter la parenté, c'est un inceste d'avoir commerce avec deux parentes, et que la pénitence sans la réparation est illusoire. » On fut d'avis d'obliger Etienne à nommer la personne avec laquelle il disoit avoir péché avant son mariage, afin qu'on pût s'assurer de la vérité ; que si le fait étoit constant, et qu'elle fût parente de la fille de Raimond, il falloit rompre le mariage, en laissant à l'épouse la dot qu'elle avoit reçue, et qui tiendrait lieu du dédommagement qu'Etienne auroit dû donner, s'il avoit rompu les fiançailles comme il y étoit obligé. Ce comte d'Auvergne fut tué dans la suite, en combattant contre les Normands.

Hilduin, chassé du siège de Cambrai, et le même, selon toute apparence, qu'Hilduin, frère de Gonthier de Cologne, suivit à Rome les députés du concile de Metz. Il servit aussi sa propre haine, en secondant celle de ce schismatique et violent archevêque, et il le fit avec toute la fureur d'un intrus diffamé. Digne suppôt du schisme, il entra à main armée dans l'église de Saint-Pierre, et déposa sur le tombeau du prince des apôtres un acte exprès de révolte contre le chef de l'Eglise. Ce manifeste impie avoit été dressé par Gonthier de Cologne et Theutgaud de Trèves, à la cour de l'empereur Louis où ils avoient passé après leur condamnation, et qu'ils trouvèrent moyen de mettre dans leurs intérêts. Le prince prit la route de Rome. Le pape fut obligé de s'enfuir, passa deux jours sans boire ni manger, et il eût été la victime de l'oppression, si Louis n'attaqué subitement d'une fièvre violente, n'eût craint des coups encore plus terribles de la céleste vengeance. Il ren-

tra en lui-même, envoya l'impératrice vers le pape Nicolas pour l'assurer de sa bienveillance, l'entendit ensuite avec docilité, et chassa de chez lui Gonthier et Theutgaud¹. Celui-ci paroît avoir profité de son humiliation ; il garda exactement sa suspense : pour l'arrogant archevêque de Cologne, il continua d'exercer ses fonctions, au mépris de la sentence du pape, jusqu'à ce que Lothaire, pressé par ses propres évêques, le chassa de son église, pour calmer les murmures qu'excitoit un mépris si révoltant de l'autorité pontificale. Nicolas reçut vers le même temps une autre consolation, qui ne fut pas moins sensible à sa vertu et à son ardeur pour l'augmentation du royaume de Jésus-Christ. La foi s'étendoit de jour en jour jusqu'aux extrémités de l'Occident et du Nord, par les travaux continuels de saint Rembert, le digne successeur de l'apôtre du Danemarck et de la Suède. Saint Anscaire avoit conçu toutes ces espérances, à la première vue de ce disciple qu'il s'attacha dès l'enfance². Comme il étoit en Flandre à son monastère de Turholt, il vit un jour entrer dans l'église une troupe d'enfants, tous fort légers et fort dissipés, à l'exception d'un des plus petits, qui fit le signe de la croix en entrant, et pria quelques moments avec beaucoup de respect. Le saint évêque crut reconnoître dans la pieuse maturité de cet enfant les desseins que le ciel avoit sur lui. Il fit venir ses parents, et de concert avec eux, il lui donna la tonsure avec l'habit ecclésiastique, le mit dans le monastère pour y être instruit, et l'y recommanda très-affectueusement. Il l'emmena par la suite dans ses courses apostoliques, et ce fut le plus affectionné de ses disciples : il n'y eut que la mort qui les sépara. A ce dernier moment (865), comme on consultoit le saint évêque sur le choix de son successeur, et qu'on lui proposoit Rembert en particulier. « Quant à mon successeur, répondit-il, ce n'est pas à moi de le nommer ; quant à Rembert, il est plus digne d'être évêque, que moi d'être clerc. » Trois jours avant sa mort, il dit d'un ton assuré à ce disciple fidèle, qu'il lui succéderoit. Le jour même de cette mort, Rembert fut élu d'une voix unanime. Il fut présenté avec le décret de son élection, à Louis le Germanique,

¹ Annal. Bertin. et Fuld. — ² Act. SS. Bened. t. VI, p. 463.

par l'évêque de Minden et l'abbé de la nouvelle Corbie. Le roi le reçut avec de grandes marques de bienveillance, et le mit en possession de l'évêché, en lui donnant le bâton pastoral, selon la coutume. Rome avoit laissé au roi le soin de faire ordonner les archevêques de Hambourg, jusqu'à ce que cette métropole eût un nombre suffisant de suffragants : en conséquence, le prince envoya Rembert à l'archevêque de Mayence, qui fit la cérémonie de l'ordination, assisté de l'évêque de Paderborn, son suffragant, et de l'évêque de Minden, suffragant de Cologne : choix fait exprès parmi les prélats de différentes métropoles, afin qu'aucune ne s'attribuât sur Hambourg le droit de l'ordination.

Rembert cependant étoit occupé d'un tout autre soin que de celui de sa grandeur. Loin de penser à l'épiscopat, quand on l'y eleva si promptement, il ne songeoit qu'aux moyens d'accomplir le vœu qu'il avoit fait depuis long-temps, d'embrasser la vie monastique après la mort de saint Anscaire. Son ordination ne le fit point changer de sentiments. Il alla aussitôt à la nouvelle Corbie, y prit l'habit monastique, et promit d'observer la règle, autant que les fonctions épiscopales le lui permettoient. Il pratiqua en effet les vertus essentielles du cloître, aussi parfaitement que s'il y eût été borné, et il ne remplit pas avec moins de ponctualité les devoirs de l'épiscopat pendant vingt-trois ans qu'il vécut encore ¹.

De l'autre extrémité de l'Europe, aux confins de l'empire de l'Orient, il arriva au pape Nicolas des nouvelles non moins satisfaisantes, avec des ambassadeurs de Bogoris, roi des Bulgares (865). Ce prince avoit embrassé depuis peu la religion chrétienne, à l'occasion d'une maladie contagieuse qui désoloit ses états, et dont il obtint la délivrance en invoquant le Dieu des chrétiens ². Un saint moine, nommé Théodore, lui en avoit autrefois parlé; et sa sœur, chrétienne depuis long-temps, lui en avoit dit de grandes choses. On rapporte qu'il y fut encore excité par un tableau terrible du jugement dernier, fait par le moine Méthode, que son talent pour la peinture lui rendoit cher. Il envoya demander à l'empereur de Constanti-

¹ Ann. Fuld. c. 12. — ² Anast. in Nicol. p. 265.

nople un évêque, qui le baptisa et le nomma Michel comme cet empereur. Ses sujets, animés depuis long-temps d'une haine si féroce contre le nom chrétien, n'avoient pas pris les nouveaux sentiments de leur roi. Ils vinrent, pleins de fureur, l'assiéger dans son château, où il n'avoit que quarante-huit hommes sur lesquels il pût compter. Il ne laissa pas de sortir contre eux avec une assurance que lui donnoit, encore plus que sa valeur ordinaire, la croix qu'il portoit sur sa poitrine. Les rebelles virent ou crurent voir devant lui sept clercs revêtus de tuniques d'une blancheur éblouissante, et tenant en main des cierges allumés. Le feu prit à l'instant aux édifices, les débris enflammés tombèrent sur eux de toute part; les chevaux de la petite troupe du roi s'élançant ensuite, et se cabrant avec furie, les rompirent et les écrasèrent sous leurs pieds. Ainsi, loin de charger, les rebelles ne purent soutenir la charge, ils demeurèrent étendus par terre, sans songer seulement à fuir ni à se défendre. Le roi fit mourir cinquante-deux seigneurs des plus séditieux, et pardonna à la multitude; après quoi il les exhorta tous à se faire chrétiens, et en persuada un grand nombre.

Les ambassadeurs qu'il envoya aussitôt à Rome (866), avoient son propre fils à leur tête et portoient des offrandes à saint Pierre avec les armes qu'avoit le roi quand il triompha de la rébellion. Ils étoient chargés de demander des ministres évangéliques au chef de l'Eglise, et de le consulter sur plusieurs questions de la religion et des mœurs. Le pape Nicolas vit avec attendrissement ces chrétiens simples, qui n'avoient que leur conscience et l'Esprit saint pour guides, venir de si loin rechercher les instructions du siège apostolique. Après les avoir accueillis avec une affection toute paternelle, il les renvoya pleins de consolation, accompagnés de Paul, évêque de Populanie en Toscane, et de Formose, évêque de Porto, l'un et l'autre d'une grande sagesse et d'une grande vertu : il leur donna les divines Ecritures, quelques autres livres les plus nécessaires, et sa réponse à leurs consultations.

« Vous nous apprenez, porte-t-elle en adressant la parole au roi ¹, que votre peuple s'étant révolté contre vous à cause de

¹ Nic. ep. 70.

votre conversion au christianisme, et que le secours du Dieu des chrétiens vous en ayant rendu vainqueur, vous avez fait mourir, avec leurs enfants, tous les grands qui avoient excité la sédition, et vous demandez si en cela vous avez péché. Il est certain que vous êtes coupable, au regard des enfants innocents et incapables de participer à la révolte de leurs pères. Vous deviez même sauver la vie à ceux-ci, après les avoir vaincus, et à tous ceux que vous pouviez épargner dans le combat. Mais en faisant pénitence vous obtiendrez pardon d'un péché que vous avez moins commis par malice que par ignorance et par un zèle aveugle de religion. Il ne faut user d'aucune violence pour convertir ceux qui demeurent dans l'idolâtrie. Contentez-vous de les exhorter, de leur faire sentir la vanité des idoles, de n'avoir aucune communication avec eux, et de leur causer par-là une confusion qui leur devienne salutaire. Pour ceux qui renoncent au christianisme, après l'avoir embrassé, leurs parrains commenceront par les reprendre, ensuite on les dénoncera à l'Eglise, et, s'ils continuent à s'obstiner, ils seront réprimés par la puissance séculière. Vous avez encore péché, en traitant de la manière dont vous me le dites le grec qui a baptisé plusieurs personnes chez vous, en se donnant faussement pour prêtre. Le baptême ne dépend point de la vertu du ministre, s'il l'a donné au nom de la sainte Trinité, ceux qui l'ont reçu sont baptisés validement. Cet homme étoit sans doute blâmable de se dire ce qu'il n'étoit pas; mais il suffisoit de le chasser, et votre zèle n'a pas été selon la science et la modération évangélique, en le flagellant cruellement, en lui coupant le nez et les oreilles. Les jours solennels du baptême sont ceux de Pâques et de la Pentecôte; mais pour vous, il n'y a point de temps à observer, non plus que pour les personnes qui sont en péril de mort. »

Le pape continue : « Il faut fêter le dimanche, mais non le samedi. Outre le dimanche, vous devez vous abstenir du travail les fêtes de la sainte Vierge, des apôtres, des évangélistes, de saint Jean-Baptiste, de saint Etienne, premier martyr, et des saints dont la mémoire est célèbre chez vous. Ni ces jours-là, ni pendant le carême, on ne doit point rendre la justice publiquement. Il faut s'abstenir de viande tous les jours de

jeûne, c'est-à-dire ceux du carême qui précède Pâques, ceux d'après la Pentecôte, d'avant l'Assomption de la mère de Dieu et d'avant Noël. Il étoit d'usage de jeûner dans ces temps pendant quarante jours ; mais les autres carêmes n'étoient pas de la même obligation que le carême proprement dit ¹. C'est aussi la loi, reprend le pape, de jeûner tous les vendredis et toutes les veilles de grandes fêtes, quoique nous ne vous y obligions point dans ces commencements. Pour le mercredi, vous pouvez user de viande comme aux jours ordinaires. Il n'est pas non plus nécessaire de s'abstenir du bain ce jour-là, ni même le vendredi, comme disent les Grecs. Outre le jeûne du carême, on ne doit point en ce saint temps aller à la chasse, au jeu, ou s'entretenir de bouffonneries, pas même faire de noces, et les personnes mariées doivent vivre en continence, ainsi qu'aux jours de dimanches et tant que la femme allacte son enfant. La coutume de l'Eglise est de ne pas manger avant neuf heures du matin. Touchant les mariages, l'usage de l'Eglise romaine est qu'après les fiançailles et le réglemeut des conventions, les parties fassent leur offrande par les mains du prêtre, puis reçoivent la bénédiction nuptiale et le voile, qui ne se donnent point aux secondes noces. Au sortir du lieu saint, elles portent sur la tête des couronnes que l'on garde dans l'église ; mais il n'y a d'essentiel dans ces cérémonies, que le consentement donné selon les lois.

» Vous demandez, ajoute-t-il, si l'on peut ordonner chez vous un patriarche. Sur quoi nous ne pouvons rien décider, jusqu'à ce que vos légats nous rapportent quelle est dans vos états la quantité des fidèles. Nous allons vous donner un évêque à qui nous conférerons les privilèges d'archevêque, lorsque le peuple chrétien sera augmenté, alors il établira des évêques qui auront recours à lui dans les grandes affaires. Avant de faire ces consécutions, il faudra qu'il reçoive le pallium du saint Siège, comme font tous les archevêques des Gaules, de la Germanie et des autres régions. Les églises vraiment patriarcales sont celles qui ont été fondées avec cette prééminence par les apôtres, c'est-à-dire les églises de Rome, d'Alexandrie, (la pre-

¹ Capitul. l. vi, n. 187.

mière après Rome), et d'Antioche. Jérusalem et Constantinople portent bien ce nom ; mais elles n'ont pas cette autorité. L'église de Constantinople n'a pas même été instituée par aucun des apôtres, et le concile de Nicée n'en fait pas mention. Mais parce que Constantinople a été nommée la nouvelle Rome, son évêque a été nommé patriarche par la faveur des princes, plutôt que pour aucune bonne raison. L'évêque de Jérusalem, plus honoré par le concile de Nicée, suivant une ancienne coutume, n'est cependant qu'appelé évêque patriarche par cet auguste concile, qui réserve tous les droits de métropole au siège de Césarée. Quant aux Grecs, aux Arméniens et aux autres étrangers venus chez vous de différents pays, et que vous nous dites parler avec quelque diversité sur plusieurs articles de la religion, les dispositions de notre charité sans réserve sont telles, que pourvu qu'on vous enseigne la vérité, il ne nous importe pas de qui elle vienne. Sachez néanmoins que la foi de l'Eglise romaine a toujours été irréprochable et sans tache. Pour vous y former, nous vous envoyons dès ce moment nos légats et nos instructions. Les évêques que nous vous enverrons ensuite vous porteront les règles de la pénitence, que les laïques ne doivent pas avoir entre les mains, non plus que le sacramentaire. Jamais nous ne cesserons de prendre soin de vous, avec tout l'intérêt qu'on marque à cultiver les plantes les plus précieuses. »

Les Bulgares avoient aussi consulté le pape sur plusieurs choses purement temporelles, et jusque sur les détails minutieux et risibles, qui marquent bien la simplicité de ce peuple ; comme si leur roi pouvoit manger seul, et si leurs femmes pouvoient porter des caleçons. Le pontife les renvoie aux lois romaines pour les choses qui méritent attention. Au lieu de la queue de cheval qu'ils portoient pour enseigne militaire, ainsi que font encore les Turcs, il les engage à prendre la croix ; et dans les traités qu'il leur recommande de garder fidèlement, il veut qu'ils jurent sur l'Évangile, au lieu de jurer sur l'épée, comme ils avoient fait jusque-là. Nicolas cependant semble toucher à la puissance temporelle dans certaines décisions, en ordonnant, par exemple, de pardonner aux guerriers négligents qui ne sont pas armés ou montés suivant les règles de

leur état, et même à des gens coupables de crimes capitaux ; de même en défendant d'appliquer personne à la torture. Mais on voit qu'il se proposoit surtout d'adoucir les mœurs farouches de ces barbares, par la pratique et les sentiments de la charité chrétienne.

Telle est en substance la longue réponse du pape Nicolas aux Bulgares, comprenant, aussi-bien que leur consultation, cent six articles que nous avons resserrés autant qu'il étoit possible. Les lecteurs qui savent apprécier ce qui touche les mœurs et la discipline, nous auroient su mauvais gré de n'en avoir pas au moins indiqué de si précieux vestiges.

Le pape, qui ne perdoit pas de vue l'état de l'église de Constantinople, profita de la bonne disposition des Bulgares pour envoyer par leur pays de nouveaux légats à l'empereur Michel. Il les joignit à ceux du roi, qui les reçut les uns et les autres de la manière la plus honorable. Ceux qui devoient s'arrêter en Bulgarie, savoir, Paul et Formose, y prêchèrent aussitôt l'Évangile avec de grands succès ; mais Donat, Léon et Marin, destinés pour Constantinople, et qui s'étoient flattés d'y parvenir sûrement par cette nouvelle route, se trompèrent dans leur espérance. Ils furent arrêtés par un officier qui gardoit cette frontière de l'empire. L'empereur n'a que faire de vous, leur dit-il avec mépris ; et frappant la tête de leurs chevaux, il les repoussa brutalement. A cette nouvelle, l'empereur dit lui-même aux ambassadeurs que le roi des Bulgares avoit à Constantinople, que si ces légats n'étoient venus par la Bulgarie, ils n'eussent jamais revu Rome. Après avoir attendu en Bulgarie jusqu'à ce qu'ils fussent assurés qu'on les traitoit ainsi par ordre de l'empereur, comme ils ne voyoient nul jour à réussir ni à pénétrer, ils reprirent la route d'Italie. Les succès évangéliques des légats Paul et Formose parmi les Bulgares, consolèrent le pontife de l'endurcissement de l'empereur. Il envoya de nouveaux ouvriers pour les aider à recueillir l'abondante moisson à laquelle ils ne pouvoient plus suffire ; et pour donner enfin la forme convenable à cette chrétienté qui devenoit de jour en jour plus nombreuse, il manda d'y élire un archevêque, et de le lui envoyer pour être consacré.

La foi, qui s'affoiblissoit si visiblement parmi les Grecs, ne laissa point de se communiquer aux Chazares, qui faisoient partie de la nombreuse nation des Slaves, et en habitoient la contrée la plus orientale, dans le voisinage de Chersone. Ce bon peuple n'ayant goûté ni les Juifs, ni les Sarrasins, qui s'efforçoient tour à tour de l'attirer à leur religion, avoit demandé à l'empereur Michel quelque homme vertueux qui pût leur apprendre à servir dignement le Dieu des chrétiens. Ce choix, dirigé par le patriarche (apparemment saint Ignace avant ses revers), tomba sur un saint et savant prêtre natif de Thessalonique, nommé Constantin, et surnommé le Philosophe, à cause de son habileté dans les sciences, que les Grecs comprenoient toutes sous le nom de philosophie. Le missionnaire étant arrivé à Chersone, y demeura quelque temps pour apprendre la langue des Slaves. Il traduisit en cet idiome les Livres sacrés; et comme ces peuples n'avoient point encore l'usage des lettres, il leur en donna, dont ceux qui parlent aujourd'hui la langue slavone se servent encore. Il instruisit parfaitement cette nation, désabusa tous ceux que les Sarrasins ou les Juifs avoient surpris, puis revint à Constantinople rendre compte de ses travaux et des besoins de ces nouveaux fidèles. A son départ, ils s'efforcèrent de lui témoigner leur reconnaissance en lui offrant de grands présents; mais il les refusa tous, et demanda seulement la liberté des captifs¹.

De retour à Constantinople, le bruit de ce qu'il avoit fait chez les Chazares parvint aux oreilles du prince des Moraves. Bartilas (c'étoit son nom) fit prier à son tour l'empereur Michel de lui procurer les moyens d'instruire son peuple, qui reconnoissoit la vanité de l'idolâtrie, et vouloit embrasser la religion chrétienne. On renvoya Constantin avec son frère Méthode. Les Moraves eurent d'autant plus de joie de cette nouvelle, que les prédicateurs apportoient avec eux l'Évangile traduit en slavon, et des reliques du pape saint Clément, que Constantin avoit trouvées pendant qu'il étoit à Chersone. On vint avec empressement au-devant d'eux, et on les reçut avec tout l'honneur et l'appareil qui étoit au pouvoir de ce pauvre

¹ Boll. 9 Mart. t. VII, p. 19.

peuple. Les deux frères prenant aussitôt la nation par l'endroit qui leur paroissoit si sensible, montrèrent aux enfants les lettres qu'ils avoient inventées, leur apprirent les offices de l'Eglise, et désabusèrent les parents du reste de leurs superstitions, pendant quatre ans et demi qu'ils demeurèrent parmi eux. Au bout de ce temps, et après les avoir munis des livres convenables pour le service de la religion, ils se rendirent aux invitations du pape Nicolas, qui les manda auprès de lui, tant pour honorer et encourager leur zèle, que pour les confirmer avec cette nouvelle église, dans les principes de la foi et de l'unité catholique. Ils menèrent avec eux quelques-uns de leurs disciples qu'ils jugeoient dignes de l'épiscopat¹.

Nicolas revenoit toujours aux sentiments de commisération que lui inspiroient les malheurs de l'église de Constantinople. Toutes les violences de l'empereur ne pouvoient éteindre la charité du pontife : mais elles n'ébranloient pas non plus la fermeté de son courage. Ce prince lui ayant écrit d'une manière plus injurieuse que jamais, le menaçant d'aller le chasser de Rome et ruiner l'église de Saint-Pierre : « Que vos expressions, lui répondit le pape², sont différentes de la manière dont les plus puissants empereurs parloient autrefois aux pontifes romains ! Pensez-vous nous épouvanter à force de menaces ou d'injures ? Nous nous confions dans la protection du Tout-Puissant ; nous ferons notre devoir tant que nous respirerons, et si vous ne nous écoutez pas, nous vous regarderons comme l'Evangile apprend à regarder ceux qui n'écoutent pas l'Eglise. Notre puissance nous a été donnée de la propre bouche de Jésus-Christ ; ce ne sont pas les conciles qui l'ont instituée, ils l'ont seulement honorée et maintenue. Les privilèges en sont perpétuels : on peut les attaquer, mais non pas les abolir ; ils ont commencé avant votre règne, ils subsisteront après vous et aussi long-temps que subsistera le nom chrétien. Saint Pierre et saint Paul n'ont pas été apportés chez nous après leur mort, par l'autorité des princes, comme on l'a fait chez vous, où l'on a enlevé à d'autres églises leurs protecteurs pour enrichir Constantinople de leurs dépouilles. Saint Pierre et saint

¹ Bell. Ibid. — ² Nic. ep. 9.

Paul ont prêché l'Évangile à Rome, et l'y ont scellé de leur sang. Ils ont acquis l'église d'Alexandrie par saint Marc, un de leurs disciples, comme saint Pierre par sa présence avoit déjà acquis l'église d'Antioche. Et c'est par ces trois principales églises que saint Pierre et saint Paul gouvernèrent toutes les autres. Il lui demande ensuite d'envoyer Ignace et Photius à Rome ; ou que s'ils ne peuvent y venir en personne, ils écrivent leurs raisons et en chargent des députés. Et comme il connoissoit le caractère des Grecs, il le prie aussi de lui renvoyer les originaux des lettres que lui avoient portées les légats Rodoalde et Zacharie, afin de s'assurer par lui-même qu'elles n'ont pas été altérées. Enfin, lui dit-il, n'entreprenez pas sur les droits de l'Église, comme l'Église n'entreprend pas sur ceux de l'empire. Où avez-vous vu que les empereurs aient assisté aux conciles, si ce n'est dans ceux où il s'agissoit de la foi, qui est commune à tous les chrétiens ? Mais encore ne vous êtes-vous pas contenté de vous trouver dans cette assemblée qui devoit juger un évêque ; vous y avez fait entrer des milliers de personnes séculières pour y être témoins de son opprobre. Mais le nombre peut-il suppléer la piété et la justice ? Avant Jésus-Christ, il y avoit des rois qui étoient aussi prêtres, comme Melchisédech ; et c'est ce que le démon a imité dans la personne des empereurs païens qui étoient souverains pontifes. Mais après la venue de celui qui est véritablement roi et pontife, l'empereur ne s'est plus attribué les droits du pontife, ni le pontife ceux de l'empereur. Jésus-Christ a distingué les deux puissances, en sorte que les empereurs eussent besoin des pontifes pour la vie éternelle ; et que les pontifes se servissent des empereurs pour les affaires temporelles (865). »

Dans une autre lettre écrite l'année suivante, on voit que les craintes du saint pontife n'étoient que trop fondées. Il s'y plaint amèrement à Michel qu'on ait falsifié celle qu'il avoit envoyée par Rodoalde et Zacharie ; qu'on ne l'ait point lue dans la première action du concile de Constantinople, selon l'usage ; et il entre dans le détail des passages altérés : ils concernoient tous l'autorité du saint Siège, l'expulsion d'Ignace et l'intrusion de Photius ; insistant sur la nullité de l'ordination de Photius faite par un évêque déposé, il proteste qu'il recon-

nostra toujours Ignace pour évêque légitime , tant qu'il n'aura pas été jugé coupable à son tribunal. « Vous dites que, sans notre consentement, Photius restera toujours sur le siège de Constantinople, et qu'il sera dans la communion de l'Eglise. Mais nous croyons tout le contraire, et nous espérons que l'Eglise observera les canons de Nicée, qui défendent de recevoir ceux qui ont été excommuniés par sentences. Nous pensons qu'un membre séparé ne subsistera pas long-temps, et que les autres suivront enfin leur chef. Du reste, le saint Siège a fait ce qu'il a dû; l'effet dépend de Dieu. La protection des princes ne sert pas long-temps à ceux qui ont été une fois frappés par le saint Siège; ils demeurent notés à jamais. Ainsi, Simon le magicien fut abattu par saint Pierre; ainsi l'opinion du pape Victor, touchant la pâque, a prévalu sur celle des évêques d'Asie; Acace de Constantinople a été condamné par le pape Félix; Anthime, par Agapit: et que leur a servi d'être appuyés par les princes? Ecoutez donc enfin la voix du devoir et de l'équité; jugez-vous vous même pour votre honneur, et condamnez aux flammes la lettre scandaleuse que vous nous avez écrite avec une plume trempée dans le fiel de l'aspic: autrement, sachez que tout l'Occident l'anathématisera en plein concile; après quoi, nous nous verrons obligés de l'attacher à un poteau sous lequel on allumera un grand feu pour la brûler aux yeux de toutes les nations de l'univers, qui accourent sans cesse au tombeau du prince des apôtres. »

Peu après cette lettre, qu'il faut regarder comme un dernier remède qu'on essayoit sur un mal presque désespéré, la face des affaires changea totalement à Constantinople. L'empereur étoit enfin devenu jaloux de la trop grande autorité qu'il avoit laissé prendre au César Bardas. Après un songe assez effrayant pour porter le trouble dans l'âme de ce fier César, qui versa des pleurs en le racontant à un de ses amis, il fut massacré par les ordres et sous les yeux de l'empereur son neveu: ainsi finit le fauteur du criminel Photius et le persécuteur de saint Ignace. Mais Michel, qui n'avoit de vigueur que pour le crime, céda au bout de quelques semaines l'autorité qu'il venoit de recouvrer. Le 26 de mai 866, il associa à l'empire Basile, dit le Macédonien, du pays de sa naissance.

Tout autre fourbe que Photius auroit été déconcerté en voyant tomber si inopinément, avec Bardas, le principal appui de sa perversité; mais jamais scélérat ne fut moins sujet à s'abandonner lui-même : il prit aussitôt une voie tout opposée à celle qu'il avoit tenue jusqu'alors ; et, quoique révoltante pour un homme tant soit peu délicat, elle lui réussit auprès de Michel, qui n'avoit pas plus de génie que de générosité. Au lieu qu'un moment auparavant il adoroit Bardas, et ne rendoit pas à beaucoup près les mêmes hommages à son foible neveu, il fut le premier à déchirer la mémoire de son bienfaiteur, comme du plus odieux des humains, et à louer surtout l'empereur d'avoir su prévenir, ainsi s'en exprimoit-il¹, par sa prudence et sa juste sévérité, le dernier attentat d'un tyran tout prêt à se faire, par le parricide, un chemin à la puissance absolue. Michel fut ravi de ce qui ne devoit exciter que son indignation et ses défiances. Il regarda comme un grand avantage d'avoir pour lui son patriarche qui passoit pour le plus habile homme de l'empire, et qui, devant mieux que personne connoître Bardas, justifioit si bien par-là sa proscription. D'un autre côté, l'adulateur perfide s'efforça aussi de gagner la bienveillance de Basile, surtout quand il vit la mésintelligence se mettre entre cet empereur et son bizarre collègue, qui ne tarda point à se repentir de la gêne où il s'étoit réduit. Lorsqu'il se trouvoit seul avec Michel, il le plaignoit d'avoir élevé un ingrat, et s'emportoit sans ménagement contre Basile ; et quand il traitoit en particulier avec ce nouveau César, il se montroit passionné pour la conservation et le plein contentement d'un prince si nécessaire à l'empire, qui, sans lui, disoit-il, se trouveroit à la merci du plus fougueux et du plus insensé des tyrans.

Basile, né à la campagne, d'une famille obscure, d'où il étoit parvenu à la faveur par la grandeur de sa taille et sa force extraordinaire, avoit conservé ce sens droit qui prévaut souvent sur la duplicité et tout le manège de la cour. Il se défia d'un homme qui prenoit trop de formes différentes, pour en avoir une sur laquelle on pût compter. Basile avoit d'ailleurs une religion simple comme ses mœurs, et ne pouvoit goûter les al-

¹ Nicet. Vit. Ignat.

térations téméraires qu'y faisoit Photius : toutes les subtilités de l'habile schismatique n'empêchoient pas le prince de méconnoître le christianisme de ses pères dans ces innovations. Il cacha néanmoins ses pensées, et craignit de précipiter la catastrophe à laquelle tout se disposoit : mais la brutalité de Michel rendit les ménagements inutiles.

Un jour, au mépris de Basile, dont il réduisoit tout le mérite à la figure, il prit par la main un rameur de la galère impériale, homme bien fait, de grande taille et de bonne mine, et le présentant au sénat, après l'avoir revêtu de tous les ornements impériaux : Je me repens, dit-il, d'avoir associé Basile à l'empire, et voici l'empereur qui mérite de lui être préféré¹. Cette extravagance indigna tout le monde ; on regarda comme le comble de la tyrannie de faire un jeu du titre auguste qui donnoit droit de commander aux Romains. On se rappela avec exécration une multitude de cruautés bizarres, que le grand dissolu avoit ordonnées dans l'ivresse, comme de couper les oreilles à l'un, le nez à l'autre, et même de trancher la tête par pur caprice. Les esprits se trouvoient dans cette fermentation, quand enfin il ordonna de tuer Basile à la chasse. Le coup ayant manqué, Basile le fit tuer lui-même, comme il étoit ivre, le 24.^e jour de septembre de l'année 867. Il avoit régné près de vingt-six ans, dont quinze mois avec son collègue. Sa mère, l'impératrice Théodore, si différente de son fils, et honorée comme sainte dans l'église grecque, venoit de mourir dans une espèce d'exil, où il la tenoit dans l'opprobre, parce qu'elle n'applaudissoit ni à ses vices, ni à son schisme.

Dès le lendemain que Basile fut reconnu seul empereur, il chassa Photius du siège patriarcal, et le reléqua dans un monastère. Le jour suivant, il envoya le commandant en chef de la flotte, avec la galère impériale, pour ramener honorablement Ignace, qui fut rétabli sur son siège le 23 novembre, avec tout l'appareil et les applaudissements de toute la ville. L'empereur avoit mandé auparavant à Photius de lui renvoyer sur le champ les papiers qu'il avoit emportés du palais patriarcal. Le faussaire

¹ *Past. Theoph. IV, n. 43, 44. Constant. in Basil. n. 25, etc.*

jura, sans hésiter, qu'il n'en avoit point; mais ses gens, moins naturalisés au parjure, montrèrent un air embarrassé qui fit tout découvrir. Ce fut alors qu'on trouva les actes du concile supposé contre Ignace, avec la lettre synodique pleine des plus atroces calomnies contre le pape. On dévoila ce mystère d'iniquité au milieu du sénat, puis dans l'église, où tout le monde fut saisi d'étonnement et d'horreur à la vue d'une fourberie qui passoit à ce point la sphère commune de l'esprit humain. C'est ainsi que les auteurs contemporains racontent l'expulsion de Photius¹. Ce ne fut que plus de cent cinquante ans après que le schismatique Zonoras, érigeant l'auteur du schisme de sa nation en un autre Ambroise, imagina que Basile avoit chassé cet intrus, parce qu'il en avoit été repoussé publiquement de l'autel, à cause du meurtre de son bienfaiteur.

Quand saint Ignace fut rétabli, il interdit les fonctions sacrées, non-seulement à Photius et aux ecclésiastiques qu'il avoit ordonnés, mais à tous ceux qui avoient communiqué avec lui; ensuite il proposa à l'empereur de faire célébrer un concile œcuménique, pour remédier aux derniers scandales. Basile fit aussitôt partir un ambassadeur pour Rome, afin d'obtenir le consentement du pape, avec des légats². Il envoya aussi en Orient, fit tenir des lettres et de riches présents aux officiers sarrasins qui y commandoient, afin de ménager aux trois patriarches la liberté de venir au concile, ou d'y envoyer leurs représentants. Photius ne s'abandonna point encore lui-même dans un revers si capable de le déconcerter. Après avoir eu l'audace de rompre publiquement avec le pape, et de lancer deux fois l'anathème contre lui, il envoya secrètement à Rome Pierre de Sardes, l'un de ses plus déterminés et de ses plus habiles partisans. Connoissant Nicolas pour un père aussi indulgent envers les enfants soumis, qu'inflexible à l'égard des superbes et des indociles, il se promettoit de le gagner par un acte si authentique de soumission, et de lui prouver ensuite l'irrégularité de l'élection d'Ignace et la validité de la sienne. C'est ainsi que le plus grand ennemi de la primauté de l'Église romaine la constata lui-même, en reconnoissant le pape pour

¹ Nicet. et Cons. in Basil. Cedren. — ² VIII Syn. act. 3. Anast. in Adrian

son juge et son supérieur ¹. Le vaisseau que montoit l'évêque de Sardes fit naufrage en route, et de tous les fourbes qui l'accompagnoient, il n'échappa que le moine Méthode, dont la perfidie fut clairement découverte à Rome, anathématisée avec horreur, et déconcertée pour toujours.

Le pape Nicolas n'eut pas le plaisir de voir l'heureuse conclusion d'une affaire qui lui avoit coûté tant de travaux et d'inquiétudes. Il mourut le 13 novembre de l'année 867, après un glorieux pontificat de plus de neuf ans et demi. L'Eglise l'a mis solennellement au nombre des saints dans les derniers temps. Ce fut en effet un des plus vertueux et des plus grands pontifes qui soient montés sur le siège de saint Pierre. On le pleura long-temps à Rome, où il nourrissoit habituellement et sans exception, tous les pauvres hors d'état de se procurer leur subsistance. Par tout le monde chrétien il laissa de lui l'idée d'un pape que la Providence avoit suscité dans un temps malheureux, pour l'opposer comme un mur d'airain, tant au scandale des princes incontinents, qu'aux attentats du schisme et de l'intrusion. « Depuis saint Grégoire, dit un auteur contemporain ², aucun pape ne lui est comparable. Il commanda aux princes et aux tyrans avec autant d'autorité que s'il eût été le maître du monde; et il se montra aussi plein de bonté et de clémence pour les gens de bien, qu'il parut terrible et formidable aux méchants. » Il nous reste de ce pontife environ cent lettres ou instructions, d'un bien plus grand nombre qu'il avoit composées; car on le consulta de toutes les parties du monde, beaucoup plus même qu'aucun de ses prédécesseurs dont on eût mémoire: ses réponses, pleines de cette clarté et de cette précision que les plus grands ennemis de l'Eglise n'ont pu s'empêcher d'admirer dans les pontifes romains, passèrent pour autant d'oracles. Nous trouvons dans une de ses lettres à saint Rodolphe, archevêque de Bourges, que cette église avoit droit sur celle de Narbonne pour juger en cas d'appel: espèce de patriarcat dont on ne voit point de vestige antérieur, et fondé apparemment sur ce que la ville de Bourges étoit la capitale du royaume d'Aquitaine. On lit au même endroit, que les choré-

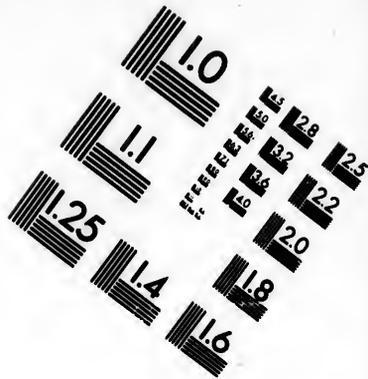
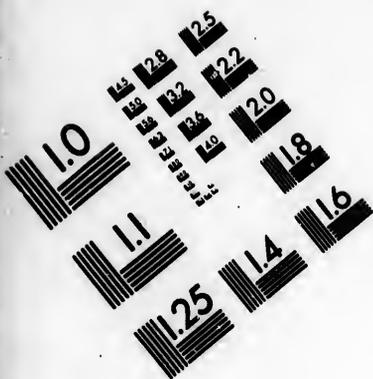
¹ Anast. præf. in VIII, Synod. — ² Ann. Melenses.

véques, successeurs de soixante-douze disciples, ayant les fonctions épiscopales, on doit tenir pour valides les ordinations qu'ils peuvent faire de prêtres ou d'évêques. On a vu ailleurs la décision contraire, mais pour une autre contrée : c'est que l'usage n'étoit pas uniforme, et que ces chorévêques, revêtus du caractère épiscopal en certains endroits, ne recevoient en d'autres que l'ordination sacerdotale. Peu de jours avant sa mort, le saint pape Nicolas avoit écrit en France les lettres qui attestent particulièrement son zèle et sa fermeté pour la discipline. Il y refuse expressément à Louis de Germanie le rétablissement de Theutgaud et de son frère, et reproche à ce roi de n'avoir jamais pris intérêt aux affaires de l'Église ; et dans une autre : « Vous nous mandez, dit-il, que vous avez envoyé le roi Charles, votre frère, avec un évêque de votre royaume pour engager Lothaire à obéir à nos ordres. Nous louons votre charité pour lui et votre obéissance envers nous ; mais nous n'en voyons cependant aucun effet, quelque promesse qu'il vous ait faite... Il dit qu'il veut venir à Rome, quoique nous lui ayons souvent défendu de le faire, sans notre permission. Empêchez-le de s'y rendre dans l'état où il est (excommunié) ; autrement il n'y sera pas reçu avec l'honneur qu'il désire : qu'auparavant, il accomplisse ses promesses, non de paroles, mais d'effet. » C'est ainsi que ce grand pape vengeoit la foi conjugale violée et ne craignoit pas de proscrire jusque sur le trône l'adultère public.

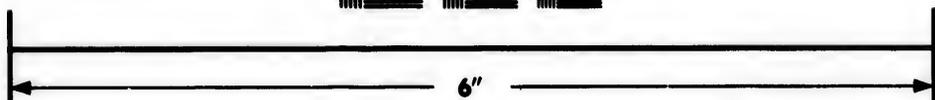
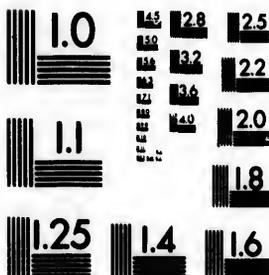
Adrien, Romain de naissance, prêtre du titre de Saint-Marc, et distingué par une charité dont on racontoit des prodiges, fut élu avec empressement pour succéder à Nicolas¹. On l'avoit déjà choisi pour remplacer Léon IV, puis Benoît IV. Dans ces deux rencontres, sa sage modestie avoit trouvé moyen de se soustraire à cette haute et terrible dignité : mais après la mort de Nicolas I^{er}, les instances du clergé, du sénat, de tous les ordres du peuple, furent si pressantes, on publia tant de révélations et de signes merveilleux de la volonté divine, qu'il fut impossible au modeste Adrien, quoique âgé de soixante-seize ans, de se défendre une troisième fois. Le peuple ne vouloit

¹ Vit. t. VIII, Conc. 382.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 1.8
2.0 2.2
2.5 2.8
3.2 3.6
4.0 4.5

10
11
12
13
14

pas attendre la confirmation impériale, le sénat la fit solliciter en grande hâte; l'empereur applaudit à un si bon choix, et Adrien, II^e du nom, fut consacré solennellement le 13 décembre de cette année 867. Sur quelques traits de l'extrême douceur qui lui étoit naturelle, et qui lui fit admettre à la communion ecclésiastique des coupables assez fameux, tels que Theutgaud de Trèves, et le légat infidèle de Nicolas, Zacharie d'Anagnie, le bruit courut jusqu'en France qu'il vouloit casser les actes de son illustre prédécesseur. A Rome, il se trouva quelques moines orientaux qui portèrent le respect pour la mémoire de Nicolas jusqu'à s'abstenir de la communion du nouveau pape.

La vraie vertu s'empresse toujours à dissiper les soupçons qui peuvent rejaillir sur la foi. Le vendredi de la septuagésime, vingtième février (868), Adrien, suivant la coutume, donnant à dîner à ces religieux, dont quelques-uns étoient députés par différents princes, il leur présenta lui-même à laver, leur servit à boire et à manger, et, ce qui les prévint encore plus favorablement, parce qu'ils n'avoient connoissance d'aucun pape qui l'eût fait avant lui, il se mit à table avec eux. Après le repas, il se prosterna à leurs pieds, et leur dit : « Je vous conjure, mes frères, de prier pour l'Eglise, pour l'empire, et pour moi, qui ne puis que traîner le fardeau redoutable qu'on m'a imposé. » Comme ils répondoient à son humilité par des éloges : « Oubliez-moi, poursuivit-il en versant beaucoup de larmes ; mais pour ceux qui ont fourni leur carrière d'une manière très-sainte, rendons à Dieu des actions de grâces ; ce sont les prières qui leur conviennent ; bénissez avec moi le Tout-Puissant, de ce qu'il a donné à son Eglise, mon seigneur et mon père le très-saint et très-orthodoxe pape Nicolas, qui l'a défendue avec le courage d'un nouveau Josué. » Alors ces Orientaux ne purent plus se contenir : Grecs, Syriens, Egyptiens, tous s'écrièrent d'une voix unanime : « Dieu soit béni, Dieu soit à jamais glorifié d'avoir fait retrouver à son Eglise un aussi digne pasteur, un successeur si digne du grand saint Nicolas ! Que les bruits injurieux se dissipent, que l'envie soit

confondue ! Vive Adrien, notre père et notre seigneur ! Vive Adrien, établi de Dieu, souverain pontife et pape universel ! Ils répétèrent trois fois ces acclamations ; et le pape, imposant silence en étendant la main, dit lui-même : « Au très-saint et très-orthodoxe seigneur Nicolas, établi de Dieu souverain pontife et pape universel, éternelle mémoire ! Vie et gloire éternelle au nouvel Elie ! Au nouveau Phinées, digne à jamais du sacerdoce, salut éternel ! Paix et abondance de grâce à ses fidèles enfants ! » On répéta encore trois fois chacune de ces acclamations.

Le pape, comme on le voit par plusieurs de ses lettres, n'eut pas moins de soin de se justifier auprès des évêques de France, où le bruit s'étoit pareillement répandu qu'il improuvoit les procédés du pape Nicolas. « Quoique nous ne soyons pas inflexibles, dit-il¹, envers les pécheurs qui implorent la miséricorde du saint Siège, nous ne l'exercerons qu'en faveur de ceux qui auront fait une satisfaction raisonnable, et ne prétendront pas se justifier en accusant le grand pape qui est à présent devant Dieu, et que personne n'a osé reprendre devant les hommes. Et qui des pasteurs peut compter que ses ordonnances subsistent, si l'on rejette un pape ou ses décrets. Qu'on tienne pour certain que je défendrai ceux de Nicolas comme les miens propres. S'il a usé de sévérité, et que j'en agisse autrement, c'est la différence des temps et des conjonctures qui fait résulter des effets différents du même esprit et des mêmes principes. »

Le roi Lothaire ne laissa pas de se persuader qu'il auroit meilleure composition d'Adrien que de Nicolas. Il lui écrivit sitôt qu'il le eut placé sur le siège de saint Pierre². Il le félicitoit sur son élévation ; mais, pour le surprendre plus facilement, il témoignoit aussi regretter le pape Nicolas, à qui, disoit-il, il s'étoit toujours soumis comme au prince des apôtres, au préjudice même de sa dignité, et au-delà de tout ce qu'avoient fait les rois ses prédécesseurs. Il demandoit enfin qu'il lui fût permis d'aller se justifier à Rome, et qu'on ne lui refusât point la grâce de visiter les saints apôtres, laquelle étoit accordée aux

¹ *Act. ep. 9.* — ² *Tom. VIII, Conc. p. 909.*

Bulgares et à tous les Barbares les plus sauvages Adrien lui répondit que le saint Siège étoit toujours prêt à exercer la miséricorde aussi-bien que la justice ; que s'il se croyoit innocent, il pouvoit venir à Rome avec confiance, et que quand il seroit coupable, s'il reconnoissoit sa faute, il ne laissât pas de venir pour recevoir le remède de la pénitence¹.

Lothaire ne s'occupa que des moyens propres à faire réussir ce voyage au gré de sa passion, et se promit un grand effet de la manœuvre suivante. La reine Theutberge, lassée des mauvais traitements qu'elle ne cessoit d'éprouver, et souhaitant d'elle-même son divorce, il l'envoya devant lui pour aplanir les difficultés. Le pape la reçut avec de grands honneurs, et n'épargna rien pour lui faire sentir la différence d'une cour où triomphoient le libertinage et l'adulation, et de celle de Rome, toujours prête à faire triompher la vérité, à protéger la faiblesse et à venger l'innocence. L'infortunée princesse demanda cependant la dissolution de son mariage, tant pour certaines infirmités, que par le désir ardent qu'elle avoit de renoncer aux vanités du siècle et de se consacrer entièrement à Dieu. Elle ajouta qu'elle reconnoissoit son mariage pour illégitimement contracté. Adrien, qui soupçonnoit avec raison cette épouse au désespoir, de vouloir terminer ses chagrins aux dépens de son honneur, lui déclara qu'il ne pouvoit consentir à ce qu'elle demandoit ; que tout ce qu'il avoit lui promettre, c'étoit d'assembler un concile pour délibérer avec maturité sur une affaire si épineuse. Il lui dit de retourner en attendant auprès de Lothaire, et il écrivit à ce prince de traiter Theutberge comme sa légitime épouse, et de lui donner les abbayes qu'il lui avoit promises, afin qu'elle ne manquât pas du nécessaire. Telle étoit la dureté de l'oppression à l'égard de Theutberge, qu'un saint pape, qui ne pouvoit que blâmer la coutume abusive d'abandonner les bénéfices aux laïques, étoit réduit à faciliter cette espèce d'aumône en faveur d'une reine.

Valdrade, de son côté, demanda au pape l'absolution de l'anathème lancé contre elle par le pape Nicolas. Elle employa pour cela l'empereur Louis, qui assura le pape Adrien que

¹ Regin. an. 868.

cette femme étoit sincèrement pénitente. Sur ce témoignage, le pontife écrivit à Valdrade qu'il lui rendoit le pouvoir d'entrer dans l'Église, de prier et de manger avec les fidèles; mais il lui donnoit en même temps plusieurs avis salutaires, et lui défendoit absolument de se trouver jamais avec Lothaire¹.

Après que ce prince eut ainsi disposé les choses, et après plusieurs autres démarches également basses, où l'engagea tant l'intérêt de sa passion que celui de sa couronne, qu'elle faisoit continuellement chanceler, il partit enfin pour l'Italie, et alla d'abord à Bénévent, pour s'aboucher avec l'empereur Louis, son frère, qui étoit occupé à faire la guerre aux Sarrasins. De là il se rendit au Mont-Cassin (869), accompagné de l'impératrice Engilberge, qu'il avoit gagnée par prières et par présents, après avoir fait ordonner au pape, par l'empereur, de se trouver au lieu de l'entrevue. L'artificieux Lothaire fit toutes les soumissions propres à gagner le pontife. L'impératrice y joignit ces sortes de sollicitations qui tiennent lieu d'un commandement absolu dans les personnes de son rang. Lothaire, pour ne pas courir plus long-temps les périls de l'excommunication, s'oubaïtoit sur toute chose que le pape le réconciliât solennellement, en célébrant les saints mystères en sa présence, et en lui donnant la communion de sa main. Adrien y consentit, pourvu néanmoins que le roi n'eût eu aucun commerce, même de parole, avec Valdrade, depuis que le pape Nicolas l'avoit excommunié.

Les choses étant ainsi arrêtées, Engilberge fort satisfaite retourna auprès de l'empereur son époux. L'aveugle Lothaire s'applaudissoit de son côté, à la veille de fournir dans sa personne un des plus terribles exemples de la punition des communions indignes, et du châtiment spécial que saint Paul annexe à ce crime, en disant aux Corinthiens que telle étoit la cause des morts inopinées qui en surprennent plusieurs parmi eux. Au jour et au lieu convenus, le pape célébra en présence de Lothaire. A la fin de la messe, le pontife prenant en main le corps de Jésus-Christ, et se tournant vers le roi : « Prince, lui dit-il d'une voix haute et distincte, si vous n'êtes pas coupable

¹ Adr. epist. 14.

de l'adultère depuis que vous avez été averti par le pape Nicolas, et si vous avez fait une ferme résolution de n'avoir plus de commerce avec votre concubine Valdrade, approchez avec confiance, et recevez le sacrement de la vie éternelle : mais si votre pénitence n'est pas sincère, n'ayez pas la témérité de recevoir le corps et le sang de votre Seigneur, et de vous incorporer en les profanant, votre propre condamnation. » Lothaire frémit sans doute à ces mots ; mais l'excès du crime étoit résolu : il le consumma, il ajouta le parjure au sacrilège, et plutôt que de reculer, il se précipita dans l'abîme qu'on lui montra ouvert à ses pieds. Le pape s'adressant ensuite aux grands qui communioient avec le roi, il dit à chacun d'eux : « Si vous n'avez ni contribué, ni consenti aux adultères de votre maître avec Valdrade, et si vous n'avez pas communiqué avec les autres personnes anathématisées par le saint Siège, que le corps du Seigneur vous soit un gage du salut éternel. » L'horreur du sacrilège en fit retirer quelques-uns ; mais la plupart communièrent, à l'exemple du roi. Gonthier de Cologne, qui étoit du nombre et demuroit déposé de l'épiscopat ; reçut la communion parmi ces laïques ; encore fallut-il qu'il donnât auparavant par écrit sa soumission au jugement du pape Nicolas, avec promesse de ne plus exciter de scandale à l'avenir contre l'Eglise romaine, ni contre ses pontifes¹.

Après cette fatale communion, Lothaire dina avec le pape, et lui fit des présents magnifiques en vases d'or et d'argent. Adrien, de son côté, lui donna un manteau, une férule et une palme. Le manteau, qu'on a mal à propos confondu avec une lionne, à cause de la ressemblance du nom latin *lcena* ou *lecena*, n'étoit dans l'idée du pape, comme dans la réalité, qu'un manteau royal. La férule, qui est une plante ferme et légère, propre à corriger sans blesser, figuroit le sceptre. La palme étoit le signe ordinaire de la victoire. Mais les adulateurs du roi trouvoient bien d'autres mystères sous ces symboles. Le manteau, comme le dit en termes exprès un ancien annaliste², signifioit, suivant eux, que le roi seroit revêtu de Valdrade, c'est-à-dire, que Valdrade lui seroit inséparablement unie. La

¹ Annal. M. 808. -- ² Annal. Bert.

férule leur représentoit l'autorité absolue avec laquelle il soumettroit les évêques opposés à sa passion. La palme présageoit le succès de toutes ses entreprises.

Enivré de ces flatteries superstitieuses et puérides, le prince partit fort content de l'église de Saint-Pierre de Rome, où il étoit allé faire sa prière. Mais à peine fut-il à Luques, que lui-même et presque tout son cortège furent attaqués d'une fièvre maligne qui produisoit les effets les plus étranges et les plus effrayants¹. Les cheveux, les ongles, la peau même leur tombaient, tandis qu'un feu interne les dévorait. La plupart moururent sous les yeux du roi. Il ne laissa pas de continuer sa route, uniquement occupé de l'objet de son aveugle passion qu'il lui tarδοit de rejoindre. Il se fit porter jusqu'à Plaisance, où il perdit la connoissance avec la parole, et mourut sans donner aucun signe de repentir. On observa que ceux de ses gens qui avoient profané avec lui le corps du Seigneur, moururent de la même manière. Ceux qui s'étoient retirés de la sainte table, furent les seuls que la mort épargna; en sorte qu'on ne put méconnoître la vengeance du ciel. La reine Theutberge pleura cet époux infidèle, comme si elle en eût été aimée. Valdrade prit le voile dans l'abbaye de Remiremont, moins par esprit de pénitence (à ce qu'on dit alors) que par crainte des traitements qu'elle méritoit.

Bien que Charles le Chauve fût incapable de défendre ses propres états contre les ravages des Normands, il ne se montra pas moins avide d'en acquérir de nouveaux : aussitôt qu'il eut appris la mort de son neveu, il marcha en Lorraine et s'en fit proclamer roi, au préjudice de l'empereur Louis II, frère de Lothaire². Tout le royaume applaudit à ce nouveau maître, et Hincmar de Reims le sacra en cette qualité. Le pape travailloit

¹ Annal. Bertin.

² Voici la réponse du roi Charles aux évêques et aux seigneurs de Lorraine, assemblés pour son sacre : « Puisque ces vénérables évêques ont montré, par votre unanimité et vos acclamations, que Dieu m'a choisi pour vous gouverner et vous protéger, sachez qu'avec l'aide du ciel je conserverai le culte de Dieu et des églises, et que j'honorerai et défendrai chacun de vous selon mon pouvoir ; que je rendrai la justice selon les lois ecclésiastiques et civiles, afin que, de votre part, vous me rendiez l'honneur, l'obéissance et les services que vos prédécesseurs ont rendus aux miens. » (Inter Caroli calvi capit.)

cependant à conserver à l'empereur l'héritage de son frère. Il envoya pour cela des légats en France, et les chargea de plusieurs lettres, où il représentoit fortement les droits de l'empereur Louis et l'indignité de dépouiller un prince chrétien, tandis qu'il étoit occupé à combattre les Arabes, qui s'efforçoient de ruiner l'Eglise romaine et d'envahir l'Italie. Rien de plus convenable sans doute au père commun de tous les fidèles, que d'épouser les intérêts du principal défenseur du nom chrétien. Ce prince ne combattoit pas seulement pour la cause de Dieu contre les infidèles, il étoit l'héritier naturel et légitime du royaume de Lorraine. Le chef de la chrétienté ne sortoit donc pas des limites de son devoir, en prenant la cause de la justice et du droit, cause d'ailleurs confiée à son zèle et à son autorité par l'empereur lui-même, qui l'avoit prié d'agir pour lui; en se soumettant au jugement du pontife, on eût évité de grands désordres et épargné bien du sang. Mais la raison du plus fort ayant prévalu, on l'accusa de pousser le zèle beaucoup plus loin que n'avoient fait ses prédécesseurs, et de vouloir s'ériger en juge absolu du droit public et des affaires temporelles de l'empire¹. Quoiqu'il en soit, dans la lettre qu'il écrivit en particulier à Hincmar de Reims², comme au prélat le plus accrédité de la France, il alla jusqu'à lui enjoindre de se séparer de la communion du roi Charles, si après les avis convenables ce prince persistoit à détenir les états de Lothaire. Il le chargeoit en même temps de notifier aux seigneurs laïques, aussi-bien qu'aux évêques, son intention touchant la succession au royaume de Lorraine, et nommément d'intimer aux prélats, que s'ils ne s'opposoient à l'invasion du roi Charles, il les regarderoit comme des mercenaires, et non plus comme des pasteurs. Les menaces de déposition contre eux, et d'excommunication contre le roi même, n'étoient pas épargnées.

Hincmar, qui avoit sacré ce prince, se trouva dans une alternative fort embarrassante. Il avoit répondu aux légats de vive voix qu'il exécuteroit, autant qu'il seroit en lui, les ordres du pape. La lettre qu'il lui adressa bientôt, nous apprend quelle fut sa conduite dans cette circonstance difficile, où il ne

¹ Ep. 19, 20, 21. — ² Ep. 22.

vouloit se brouiller ni avec le pape ni avec le roi. Il fit lire aux rois, aux évêques et aux seigneurs, une note dans laquelle il exposoit que le pape lui avoit ordonné de leur faire connoître que, si quelqu'un usurpe le royaume de Lothaire, qui appartient par droit de succession à l'empereur Louis, il sera excommunié; et que les prélats qui y auront consenti, seront déposés; que cependant il entendoit dire, que déjà les rois Charles et Louis de Bavière avoient fait pour se partager ce royaume un traité qui, s'il étoit rompu, occasioneroit sans doute des guerres civiles; que voyant du danger, soit à ne pas exécuter les ordres du pape soit à rompre un traité confirmé par des serments, il n'osoit décider sans l'unanimité des évêques, que les prélats et les seigneurs laïques n'ont pas le droit d'élire un roi qui défend la sainte Eglise; qu'en conséquence, il laissoit au pape la décision de cette grande affaire. Après avoir donné cette preuve de son obéissance, Hincmar se plaint au pape de l'ordre qu'il en avoit reçu de se séparer de la communion du roi Charles, s'il ne vouloit lui-même être séparé de celle du saint Siège. Sur quoi n'osant parler en son nom, il met dans la bouche de la multitude ce qui auroit pu choquer Adrien ¹. « Une foule de personnes, tant ecclésiastiques que laïques, lui dit-il, publient que jamais aucun de vos prédécesseurs n'a donné de pareils ordres : il est constant que dans l'affaire même de Lothaire, accusé si grièvement, le pape Nicolas, de glorieuse mémoire, n'a pas procédé de la sorte. Quand nous représentons aux grands le pouvoir de lier et de délier, qui a été donné à saint Pierre et à ses collègues, ils disent que les royaumes s'acquièrent par les combats et les victoires, non par les excommunications du pape ou des évêques. Si vous voulez ainsi disposer de l'état, ajoutent-ils, soutenez-le contre les attaques des Normands, et ne nous demandez pas de vous défendre vous-même. Puisque le pape ne peut être évêque et roi, puisque ses prédécesseurs se sont contentés du gouvernement de l'Eglise, et n'ont point entrepris sur l'état qui appartient aux princes; qu'il ne nous ordonne pas de reconnoître pour roi celui qui, se tenant éloigné de nous, ne peut nous secourir contre les Barbares. Qu'il

¹ Hincm. oper. t. II, p. 689, etc

né prétende pas nous assujétir à un joug que ses prédécesseurs n'ont pas imposé à nos ancêtres ; nous ne pouvons le supporter. » Il souhaitoit en finissant que le Seigneur conservât longtemps le pape Adrien, pour l'honneur du saint Siège et pour le bien de l'Eglise : ce qui donne à penser que malgré toute la force de la lettre, s'il eût été dans la position du pontife romain, il n'eût pas tenu une conduite différente de la sienne. Toutefois le roi Charles essaya, mais vainement, de faire revenir le pape au sujet de son usurpation, laquelle ne fut maintenue que par la force. Mais des affaires plus essentielles à la paix de l'Eglise, fournirent en Orient un autre aliment au zèle de son chef.

Les ambassadeurs de l'empereur Basile n'ayant plus trouvé le pape Nicolas en vie, en arrivant à Rome (868), avoient remis leurs lettres à son successeur. Adrien fit partir pour Constantinople ses légats au nombre de trois, deux évêques, Donat d'Ostie et Etienne de Népi, le troisième, l'un des sept diacres de l'Eglise romaine, nommé Marin. Ils étoient chargés des lettres pour l'empereur et pour le patriarche Ignace. « Moi et toute l'église d'Occident, disoit Adrien à l'empereur¹, avons eu pour très-agréable ce que vous avez fait à l'égard d'Ignace et de Photius. Pour ce qui reste à faire par rapport au traitement des schismatiques, qui plus ou moins coupables, doivent être jugés avec plus ou moins de rigueur, nous en remettons la connoissance à nos légats, de concert avec notre frère Ignace. Nous sommes très-disposés à user d'indulgence envers eux, excepté envers Photius, dont l'ordination doit être absolument rejetée. Nous approuvons que vous fassiez célébrer un concile nombreux, où président nos légats, où l'on examine la différence des fautes et des personnes, où l'on brûle publiquement les exemplaires du faux concile tenu contre le saint Siège, et dont il sera défendu de rien garder, sous peine de déposition et d'anathème. Nous demandons aussi que les décrets du concile romain contre ceux de Photius, soient sousscrits de tout le monde dans le concile qu'on célébrera chez vous, et qu'ils soient gardés dans les archives de toutes les

¹ Vit. Adr. p. 980, etc.

églises. La lettre au patriarche exprime les mêmes dispositions, et appuie beaucoup sur la conduite et les décrets du pape Nicolas ; qu'Adrien déclare vouloir suivre en tout principalement contre Photius et contre Grégoire de Syracuse qui l'avoit ordonné.

L'empereur et tout Constantinople attendoient les légats avec impatience. Dès que le prince les sut en route, il envoya un seigneur au-devant d'eux, jusqu'à Thessalonique¹. Quand ils furent à Sélimbrie, c'est-à-dire à seize lieues de Constantinople, il ordonna une députation encore plus honorable. Le grand écuyer, chef de la députation, leur donna quarante chevaux de l'écurie impériale, un magnifique service d'argent pour leur table, et des officiers à leurs ordres. Ils partirent avec toute cette suite, arrivèrent à la vue de Constantinople un samedi 24 de septembre, et logèrent hors de la ville, dans les édifices magnifiques d'une église dédiée à saint Jean l'évangéliste. Le lendemain ils firent leur entrée en cette manière : chacun d'eux étoit monté sur un des chevaux de l'empereur, superbement enharnaché ; ils se rendirent ainsi à la porte de la ville, où ils trouvèrent toutes les compagnies des officiers du palais, avec le corps du clergé en habits sacerdotaux ; de là, ils s'avancèrent majestueusement, entourés des syncelles ou assistants du patriarche, et des officiers les plus considérables de l'église, que suivoit le reste du clergé ; après quoi marchoit un peuple immense avec des cierges et des flambeaux. Ils arrivèrent en cet ordre au palais d'Irène, où ils furent reçus par deux seigneurs qui les complimentèrent de la part du prince.

Le surlendemain, jour marqué pour l'audience, l'empereur leur envoya de nouveau toutes les compagnies du palais, et les reçut dans la salle dorée. Sitôt qu'il les vit, il se leva, prit de leurs mains les lettres du souverain pontife, et les baisa respectueusement. Il embrassa aussi les légats avec de grandes marques d'affection, et demanda des nouvelles tant du pape Adrien que du clergé de Rome. « L'église de Constantinople, divisée par l'ambition de Photius, dit-il ensuite, a déjà reçu

¹ Vit. Adr. p. 980, etc.

des secours du pape Nicolas. Depuis sa mort, nous attendons avec tous les patriarches d'Orient, les métropolitains et les évêques, le jugement de l'Eglise romaine notre mère : c'est pourquoi nous vous prions de rétablir incessamment l'ordre et l'union parmi nous. » Les légats témoignèrent leur ardeur à seconder un zèle si louable, et l'ouverture du concile fut indiquée pour le mercredi 5.^e jour d'octobre de cette année 869.

DE

L
ne
ne
fut
la
jou
pre
sup
nié
ren
tria
d'A
Ty
vac
Le
onz
nir
blés
eu
Il n
duc
De
Nic
de l
évê
céta
pho
mon

LIVRE VINGT-SEPTIÈME

DEPUIS LE HUITIÈME CONCILE GÉNÉRAL EN 869, JUSQU'À L'EXPULSION
DE PHOTIUS EN 886.

Le temple consacré par le grand Constantin à la Sagesse éternelle, et rétabli par Justinien dans un état de splendeur qu'il ne craignit pas de mettre en parallèle avec celui de Salomon, fut l'asile auguste où la primauté romaine, au centre même de la Grèce, trouva sa défense et son plus glorieux triomphe. Au jour marqué, les Pères du concile se rassemblèrent avec empressement, et se rangèrent du côté droit, dans les galeries supérieures. On exposa d'abord la croix et l'Évangile, à la manière accoutumée. Les trois légats du souverain pontife prirent ensuite la première place. Après eux siégea Ignace, patriarche de Constantinople, puis les légats des patriarches d'Antioche et de Jérusalem, savoir, Thomas, archevêque de Tyr, premier siège dépendant de celui d'Antioche qui étoit vacant; et Elie, prêtre, syncelle de Théodose de Jérusalem. Le légat d'Alexandrie n'étoit pas encore arrivé. Il y avoit aussi onze des principaux officiers de la cour, préposés pour maintenir l'ordre nécessaire. Les légats et les patriarches ainsi assemblés ordonnèrent qu'on fit entrer tous les évêques qui avoient eu le courage de souffrir persécution pour l'unité de l'Église. Il n'y en avoit malheureusement que douze, la violence ou la séduction ayant entraîné presque tous les autres dans le schisme. De ce petit nombre si mémorable, étoient cinq métropolitains, Nicéphore d'Amasée, Jean de Sylée, Nicétas d'Athènes, Michel de Rhodes, et le savant Métrophane de Smyrne. Les simples évêques étoient George d'Héliopole, Pierre de Troade, Nicétas de Céphaludie en Sicile, Anastase de Magnésie, Nicéphore de Crotona, Antione d'Alise et Michel de Corcyre. Au moment que ces confesseurs parurent, les légats romains leur

exprimèrent leur vénération en ces termes : Que ces incomparables évêques, dont nous envions le sort, prennent séance selon leur rang. Ce juste tribut d'honneur fut applaudi de toute l'assemblée avec de grandes acclamations¹.

Quand tous les Pères furent assis, le patrice Bahanes, qui étoit à la tête des grands envoyés par l'empereur, fit lire de la part de ce prince une exhortation adressée au concile, pour l'engager à procurer une union solide, et à traiter les choses avec douceur. Ensuite il se leva, et dit aux légats du pape : Les évêques et le sénat demandent à voir présentement vos pouvoirs. Les légats se récrièrent sur ce procédé, inusité, disoient-ils, dans les autres conciles. Mais Bahanes ajouta qu'on ne prétendoit rien diminuer de l'honneur dû au saint Siège, qu'on n'usoit de cette circonspection que pour n'être plus trompé, comme on l'avoit été par les légats du pape Nicolas. Alors et sans nulle difficulté les légats d'Adrien présentèrent ses lettres, qui furent lues en latin, puis rendues en grec par l'interprète de l'empereur. On lut de même les lettres de créance des légats d'Orient, où l'on observe que le patriarche de Jérusalem, en adressant l'autorisation de son représentant à saint Ignace, lui donne le titre de patriarche universel.

Ensuite les légats du pape demandèrent qu'on lût une formule qu'ils avoient apportée de Rome pour être souscrite par tous les évêques, les ecclésiastiques et les moines, sous peine d'être exclus de la communion du saint Siège. On a trouvé de nos jours étrange que le pape envoyât une décision toute dressée à un concile œcuménique, comme s'il eût pour cela innové en quelque chose, et comme si sa décision eût ôté au concile le pouvoir et la liberté de juger aussi-bien que lui. Ce formulaire est, quant à la substance, le même que le pape saint Hormisdas envoya en 519, pour la réunion de l'église de Constantinople et l'extinction du schisme d'Acace, qui duroit depuis plus de trente ans. On n'y trouve guère de changements, que dans ce qui concerne les noms des hérésies et des personnes : « La première chose pour le salut est de garder la règle de la vraie foi ; ensuite il faut observer inviolablement le

¹ Tom. VIII, Conc. p. 978, etc.

lois de Dieu et les ordonnances des Pères : l'un regarde ce qu'il faut croire, et l'autre ce qu'il faut faire; car, s'il est écrit que *sans la foi on ne peut plaire à Dieu*, il est écrit de même, que *sans les œuvres la foi est morte*. Et, parce que cette parole de Notre-Seigneur, *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise*, ne sauroit manquer de s'accomplir, l'effet en prouve aussi la vérité; car le Siège apostolique a toujours conservé sans tache la religion catholique et enseigné la saine doctrine. Craignant donc de nous séparer de la foi et de son enseignement, et voulant suivre en toutes choses les constitutions des Pères et principalement de ceux qui ont rempli le saint Siège, nous anathématisons toutes les hérésies, et en particulier celle des iconomaques. Quant à Photius, qui, contre les règles sacrées et contre les vénérables décrets des saints pontifes romains, s'est élevé subitement des affaires de la cour et de la milice séculière pour usurper, du vivant de notre patriarche Ignace, le siège de Constantinople, et qui s'y est établi avec tyrannie, au moyen de quelques schismatiques ou de quelques hommes excommuniés et déposés, nous lui disons aussi anathème, jusqu'à ce qu'il se soumette aux décisions du siège apostolique et au jugement qu'il a prononcé dans sa cause et celle de notre patriarche Ignace, et jusqu'à ce que le même Photius ait anathématisé les actes du conciliabule qu'il a osé assembler contre le respect dû au saint Siège. Nous recevons le saint concile, célébré (863) par le pape Nicolas de bienheureuse mémoire, souscrit par vous, Adrien souverain pontife, et celui que vous venez de tenir vous-même (868), et tout ce qui a été ordonné dans ces deux conciles; recevant ceux que ces conciles reçoivent, et condamnant ceux qu'ils condamnent, particulièrement Photius et Grégoire de Syracuse, et ceux qui suivent leur schisme ou demeurent dans leur communion. Quant aux assemblées des méchants à ces faux conciles, tenus deux fois sous l'empereur Michel contre le patriarche Ignace, et une fois contre la prééminence du Siège apostolique, nous les frappons pour jamais d'anathème, ainsi que ceux qui les défendent ou en conservent les actes. Nous embrassons et défendons de tout notre cœur tout ce que le saint Siège a ordonné touchant notre patriarche Ignace. Sui-

vant en tout le Siège apostolique et observant tout ce qu'il a réglé, nous espérons mériter d'être dans sa communion, la seule où je trouve l'entière et véritable solidité de la religion chrétienne : et nous promettons aussi de ne point réciter dans les saints mystères les noms de ceux qui sont séparés de l'Eglise catholique, c'est-à-dire, de ceux qui ne s'accordent point de sentiments avec le saint Siège. Moi (tel évêque) j'ai écrit de ma propre main cette profession qui est la mienne, et vous l'ai présentée, à vous Adrien souverain pontife et pape universel, par vos légats, par les évêques Donat et Etienne, et Marin diacre de la sainte Eglise romaine, catholique et apostolique. » Les Pères ayant jugé que ce décret ne contenoit rien que de conforme à la foi et aux saines maximes, s'écrièrent unanimement, qu'il étoit très-sage et qu'ils l'admettoient.

Le patrice Bahanes prit ensuite la parole au nom du sénat ; et, soit pour obvier aux difficultés à venir, soit par une secrète affection qu'on lui verra bientôt manifester pour Photius, il demanda aux légats du pape, et plus particulièrement encore à ceux d'Orient, comment ils pouvoient condamner Photius sans l'avoir jamais entendu ? Il n'étoit pas difficile de répondre à cette objection, puisque la sentence du pape Nicolas, qui dirigeoit celle de Constantinople, avoit été rendue contradictoirement, sur les lettres de Photius et les défenses des légats qu'il avoit envoyés à Rome. Les Orientaux ajoutèrent que depuis qu'ils étoient en Grèce, ils s'étoient parfaitement instruits des moyens frivoles de l'intrus, par les fréquents entretiens qu'ils avoient eus avec les gens de son parti ; que d'ailleurs, n'ayant jamais été reconnu pour évêque par le premier Siège, qui est celui de l'ancienne Rome, ni par les trois grands sièges d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, quoique l'imposteur se soit efforcé de persuader tout le contraire, la justice de sa condamnation étoit manifeste, sans qu'il fût nécessaire de l'entendre ou de le juger tout de nouveau. Le sénat témoigna être satisfait de cet éclaircissement, et Bahanes ne jugea point à propos de pousser plus loin. Comme il étoit tard, on termina cette première session par les acclamations ordinaires en ces assemblées.

La seconde se tint deux jours après, et fut tout entière em-

ployée à la réconciliation des ecclésiastiques ordonnés légitimement, mais séduits depuis par les schismatiques. On fit d'abord entrer les évêques, qui étoient au nombre de dix. Ils se prosternèrent devant le concile, présentèrent par écrit la confession de leur faute, et demandèrent pénitence. Cette pièce ne s'adressoit qu'aux légats du pape, qui prirent l'avis de ceux d'Orient et du concile; puis on la lut, du consentement de toute l'assemblée. Ce seul écrit, indépendamment des témoignages d'Anastase le Bibliothécaire et de Nicétas le Paphlagonien, auteurs contemporains et témoins oculaires, est bien capable de confondre quelques écrivains protestants, peu d'accord avec les gens éclairés de leur propre communion, et qui, ne consultant que leur animosité contre l'Eglise romaine, représentèrent Photius comme un homme sage, modéré, et flétri calomnieusement.

Cette confession publique étoit conçue en ces termes : « Si les maux que Photius a faits à l'Eglise étoient inconnus à Rome, nous aurions besoin d'un fort long discours pour les représenter; mais on n'ignore point ce qu'il a fait contre le pape Nicolas, cet homme incomparable qu'il a chargé de tant d'atroces calomnies. On sait aussi qu'il a fait venir d'Orient de faux témoins, pour condamner cet illustre pontife. Non, Photius n'a jamais eu son semblable dans l'art de fourber et de mentir. Il a traité de la même manière notre patriarche Ignacé : il a inventé contre lui toutes sortes d'impostures, l'a tourmenté cruellement pour avoir sa renonciation, et sans se contenter de l'exil, il lui a fait souffrir les prisons, les chaînes, la faim, la soif, ces coups les plus meurtriers et les plus outrageants. S'il a traité de la sorte un prélat fils et petit-fils d'empereur, et plus vénérable encore par sa vertu que par sa naissance, vous pouvez inférer de quelles méchancetés il aura usé envers nous. Plusieurs ont été enfermés avec des malfaiteurs publics et des idolâtres, dans la prison du prétoire, où ils ont éprouvé toutes les horreurs de la faim et de la soif. D'autres ont été condamnés aux plus rudes travaux des forçats, et frappés barbarement, non pas à coups de bâton, mais à coups d'épée; nous ne parlons pas des coups

¹ Conc. VIII, p. 999.

de pied, qui n'étoient comptés pour rien. On nous chargeoit de chaînes et de colliers de fer, au mépris de l'humanité ainsi que de la religion, et l'on nous jetoit du foin pour nourriture. Ce n'est là qu'une partie des excès de nos persécuteurs, à qui nous devons néanmoins résister jusqu'à la mort. Nous confessons en gémissant, que nous avons eu la foiblesse de succomber. C'est avec un cœur humilié et contrit que nous avons recours à votre miséricorde, en nous soumettant à telle pénitence qu'il plaira à notre patriarche de nous imposer. » Après cette lecture, les légats leur dirent : « Nous vous recevons dans le concile, suivant l'ordre du pape Adrien, à cause de votre confession. » Puis ils ajoutèrent : « Nous avons apporté un formulaire de la sainte Eglise romaine, du très-saint pape Adrien, lequel nous a chargés d'exiger qu'il soit transcrit en entier par chacun de vous, et signé de même que vous le recevez. Ainsi voulez-vous faire ce qu'a ordonné le très-saint pape Adrien ? » Nous le voulons, dirent ces évêques, et nous sommes prêts à le faire. Après avoir satisfait à ce devoir, on leur donna à chacun un *pallium* : en le leur mettant, le patriarche Ignace prononçoit ces paroles de l'Evangile : Vous voilà guéri, ne péchez plus, de peur qu'il ne vous arrive pis. Lorsqu'ils eurent pris séance au concile, on procéda immédiatement à la réconciliation de onze prêtres, neuf diacres et sept sous-diacres. Après quoi, le patriarche fit lire les pénitences qu'il leur imposoit, et qui consistoient en jeûnes et en prières pour un temps fixe.

On n'usa pas de la même indulgence dans la troisième session, qui se tint quatre jours après la seconde, savoir, le 11 d'octobre, et qui étoit augmentée de douze évêques, c'est-à-dire des dix pénitents rétablis, et de deux prélats nouvellement arrivés. On ne voulut pas recevoir les autres évêques qui avoient été ordonnés légitimement, mais qui refusoient de souscrire le libelle ou formulaire de Rome. On leur envoya des députés, et on leur offrit leur grâce, sous la même condition qu'à ceux qu'on avoit reçus quelques jours auparavant. Par l'organe de deux métropolitains, Théodule d'Ancyre et Nicéphore de Nicée, les plus distingués d'entre eux, ils répondirent, avec autant d'artifice que d'arrogance, qu'ils étoient

fatigués de tant de souscriptions, bonnes ou mauvaises, qu'on avoit faites jusque-là; qu'ils étoient résolus à n'en plus faire aucune, et qu'ils prioient le concile de se contenter de la profession de foi qu'ils avoient faite à leur ordination.

Le 13 d'octobre, qui fut le jour de la quatrième session, les évêques Théophile et Zacharie, attachés à Photius, mais ordonnés par le patriarche Méthode, prédécesseur d'Ignace, furent admis à se justifier, comme Bahanes l'avoit demandé au nom du sénat. Les prélats ayant prié les sénateurs d'interroger ces schismatiques : « Nous le ferons pour vous obéir, et non de notre autorité, dirent-ils; car vous l'avez ici tout entière. » Dans leurs réponses, les deux évêques s'efforcèrent de persuader que le pape Nicolas les avoit reçus à sa communion, avec Photius leur chef, qui les avoit députés à Rome. Leur grande preuve consistoit en ce que ce pontife avoit approuvé leur profession de foi. Mais on démontra que, nonobstant cette profession catholique, et par conséquent irrépréhensible, Nicolas n'avoit jamais voulu souffrir qu'ils communiquassent avec les Romains, parce qu'ils suivoient le schisme d'un intrus consacré par des évêques excommuniés et déposés canoniquement. Ils furent donc rejetés avec honte, comme des imposteurs qui avoient osé mentir au saint concile.

Les schismatiques essayèrent une confusion bien plus grande encore à la session suivante du 19 d'octobre, où l'on convainquit publiquement d'imposture et d'hypocrisie Photius lui-même. Il avoit fait tous ses efforts pour décliner un jugement, où il prévoyoit que toute son habileté dans l'art d'en imposer se trouveroit insuffisante; mais l'empereur, par des ordres formels et absolus, l'obligea de comparoitre. Les légats ne voulurent point qu'il fût cité par des évêques, mais seulement par des laïques, afin de mieux faire sentir que son ordination illícite n'empêchoit pas qu'on ne le regardât comme un homme du siècle. Il refusa d'obéir à la monition; on le fit entrer malgré lui, et il comparut debout à la dernière place du concile. Les légats du pape l'interrogèrent à plusieurs reprises; mais, sentant que toute son éloquence ne pouvoit plus lui faire éviter sa condamnation, il poussa l'hypocrisie à son comble, joua le personnage d'un saint persécuté pour la justice, et contrefit

même le Saint des saints, en ne disant pas un mot pour sa défense. Tout ce qu'on put tirer de sa bouche, c'est que Dieu l'entendoit sans le secours des paroles. Les légats de l'Orient, après ceux du pape, eurent beau le presser et le convaincre d'imposture par rapport aux lettres de communion qu'il feignoit d'y avoir envoyées et d'en avoir reçues; aussi vainement l'exhortèrent-ils à reconnoître son péché, et lui offrirent-ils de l'admettre du moins au nombre des fidèles, s'il se repentoit sincèrement: il fut inébranlable, et ne proféra pas une syllabe. Il n'y eut que le patrice Bahanes qui eut un peu plus d'ascendant sur son esprit. L'hypocrite, contrefaisant encore le Sauveur livré à ses ennemis, répondit en ces termes laconiques: Mes justifications ne sont pas pour ce monde; si elles y étoient manifestées, vous auriez d'autres lumières. La crainte et la confusion, reprit Bahanes, peuvent vous troubler l'esprit; prenez le temps de vous consulter, ensuite on vous rappellera. Photius

* Qu'il nous soit permis de relever ici un contre-sens grave échappé au cardinal de la Luzerne, en parlant de l'avis des légats dans cette session.

« Pour nous, disent-ils, nous ne prononcerons point un nouveau jugement, » mais celui qui a été prononcé depuis long-temps par le bienheureux pape Nicolas » et confirmé par le pape Adrien, et nous ne pouvons nous écarter en rien de leurs » définitions paternelles... Dites si vous approuvez cet avis, car notre sentiment est » le même que celui de notre Siège? Et si vous ne l'approuvez pas, nous nous élè- » verons néanmoins, comme sur une haute montagne, au-dessus du concile, et nous » vous publierons de toutes nos forces la sentence rendue et déjà promulguée, avec » la grâce du Saint-Esprit, par la voix de nos saints Pères (Nicolas et Adrien). » *Nos, inquieti legati, non novum aliquod vel recens judicium judicabimur aut introducemus, sed vetus ex multo tempore judicatum quidem in sanctissimo et beatissimo Papa Nicolao, firmatum autem à sanctissimo Papu Adriano; et non vovimus transferri et commoveri à paternis definitionibus et legibus neque declinare ad dexteram vel ad sinistram... Placet vobis sensus iste, annon? Et siquidem placet, talia sunt nostra et nostræ Sedis; quod si apud vos non fuerint acceptabilia, nos tamen super montem excelsum Synodi ascendemus et exaltabimus in fortitudine vocem nostram, evangelizantes vobis, et consequentiam quæ factu est et ore promulgata est sanctorum Patrum nostrorum à gratiâ Spiritûs sancti.* Le cardinal n'ayant pas lu, ou plutôt, ayant omis dans son livre les paroles *Nos non novum*, n'a pas compris de quels saints Pères il est question dans ce texte; car il en a tiré une conséquence qui devient contre lui un argument bien fort. « De ce discours, dit-il, résultent plusieurs choses. Ce que les légats se proposent d'évangéliser et de défendre s'il est contredit, c'est, non les décrets émanés des papes, » mais les décisions faites et promulguées par les saints Pères avec la grâce du Saint-Esprit. S'ils avoient cru l'autorité du pape infallible et supérieure à celle des » conciles, ce seroit celle-là qu'ils auroient invoquée (c. 19, n. 3). »

répliqua : Je ne demande point de temps ; pour ce qui est de me renvoyer et de me faire revenir , la chose est en votre puissance. Le concile dit : Qu'il se retire , et qu'il avise à ce qui lui importe.

Ce délai ne le fit pas changer de résolution , non plus qu'aux évêques de son parti , qui résolurent cependant de mettre tout en usage pour sa défense , et de plaider sa cause en plein concile. C'est ce qu'ils eurent l'audace de faire dans la sixième session , qui se tint le 24^e jour du même mois d'octobre. L'empereur Basile s'y trouva , et , dans l'espérance de réduire les partisans de Photius , il leur donna la liberté de dire tout ce qu'ils jugeroient à propos pour sa défense. On commença par lire les premiers actes de sa condamnation , approuvés par les Orientaux et par tout le concile. Après quoi Elie , vicaire ou légat de Jérusalem , qui paroît avoir eu de la doctrine et de l'éloquence , soutint que la démission d'Ignace , sur laquelle les défenseurs de Photius faisoient grand fond , devoit être réputée nulle , comme extorquée par violence , supposé qu'elle eût jamais été donnée. Il ajouta d'autres moyens également persuasifs et solidement appuyés sur les anciens usages. Puis il présenta d'une manière engageante l'indulgence dont usoit l'Eglise envers les prélats que la contrainte et l'autorité avoient entraînés dans le schisme. Ce discours ne fut pas sans fruit : plusieurs partisans de Photius se soumirent au concile et obtinrent leur pardon , les autres opposèrent le serment qu'ils avoient fait à leur chef. Les légats leur dirent tous ensemble : « On vous a contraints à le faire , et nous vous en dispensons au nom de Jésus-Christ , qui nous a donné tout pouvoir de lier et de délier. » L'empereur , joignant ses instances à celles des légats , pressa ces évêques de se rendre aux invitations des Pères ; mais le lien du serment n'étoit qu'un vain prétexte dans leur bouche : ils se déclarèrent ouvertement , et , ne pouvant nier que Photius , condamné par le pape , ne fût aussi rejeté par les patriarches , ils prétendirent montrer qu'on l'avoit traité avec injustice et contre les canons ; qu'au reste l'église grecque ayant assez souvent justifié ceux que les papes avoient condamnés , et condamné ceux qu'ils avoient justifiés , on ne pouvoit se prévaloir du jugement rendu à Rome.

Métrophanes de Smyrne montra sur-le-champ, avec autant d'érudition que d'éloquence, que ces jugemens divers de l'Eglise romaine et de l'église grecque n'étoient provenus que de la diversité des conjonctures et du changement de dispositions dans les personnes qui s'étoient ou perverties ou converties. Prenant ensuite ces apologistes inconséquents par eux-mêmes, il leur rappela qu'ils avoient eu recours à Rome, avec Photius, et reconnu le pape pour leur juge; qu'ils ne refusoient de se soumettre à sa sentence que parce qu'elle les condamnoit; que c'étoit rendre tous les jugemens vains et illusoire, de protester de leur nullité, sous prétexte qu'ils sont rendus contre les lois, et qu'il n'étoit point de coupables qui ne pussent par ce moyen éluder leur condamnation. « Vous dites que plusieurs de ceux que l'Eglise romaine a justifiés, continua Métrophanes, passent pour condamnés, et que plusieurs qu'elle a condamnés passent pour justifiés; mais cela est faux: le pape Jules et le concile de Sardique reçurent Marcel d'Ancyre, parce qu'alors il anathématisoit toutes les hérésies, et particulièrement celle dont il étoit accusé. S'il fut ensuite lui-même anathématisé par Libère, successeur de Jules, c'est qu'il étoit retourné à son vomissement, et qu'il fut reconnu hérétique. Quant au prêtre Apiarius, qui avoit été excommunié par son évêque et déposé dans un concile, et qui fut ensuite déclaré innocent et rétabli par le pape Zozime à qui il avoit eu recours, vous devez savoir que le concile d'Afrique rendit compte au pape Boniface, successeur de Zozime, de sa conduite à l'égard d'Apiarius, dont l'interdiction fut bornée à l'église de Sicque, à cause du scandale qu'il y avoit causé. Ainsi le concile d'Afrique déféra au décret du pape Zozime, loin d'y résister comme vous le prétendez. Vous citez les exemples de Taraise, de Nicéphore, de Nectaire, d'Ambroise, tirés aussi d'entre les laïques; mais y a-t-il rien de semblable en Photius, intrus du vivant de l'évêque légitime, ordonné par des prélats forcés et accablés par l'autorité impériale, et qui n'a été reconnu par aucune chaire patriarcale? Dire que Monge d'Alexandrie et Acace de Constantinople furent déposés par les papes Simplicius et Félix, et non pas les évêques qu'ils avoient ordonnés, que cela fait-il à votre justification? Les canons distinguent les hérétiques

convertis et ceux qui ont été ordonnés par des usurpateurs ; ils veulent que l'on reçoive ceux qui abjurent leur hérésie, tandis qu'ils défendent d'admettre ceux qui ont été ordonnés comme Photius et comme vous : c'est ainsi que le second concile général décida contre Maxime le Cynique et ceux à qui il avoit imposé les mains. Grégoire de Syracuse, qui a ordonné Photius, étoit déposé, non-seulement comme schismatique, mais pour plusieurs crimes. Que les évêques qui l'ont assisté ne soient pas coupables autant que lui, à cause de la violence qu'ils ont soufferte, nous en convenons ; mais Photius étoit schismatique avant l'ordination, puisqu'il s'est fait ordonner volontairement par Grégoire, sans qu'il y fût obligé par personne, et même contre les protestations de plusieurs évêques que nous voyons ici présents. »

Un de ces prélats schismatiques voulut encore répliquer ; mais les légats apostoliques représentèrent à l'empereur qu'il étoit peu convenable d'entendre si long-temps des hommes obstinés, et condamnés par le pape dans un concile ; que le saint Siège n'avoit pas envoyé ses légats pour soumettre son jugement à l'examen des coupables, mais pour le leur notifier ; que le saint concile jugeoit de même ; qu'ainsi les partisans de Photius n'avoient plus qu'un parti à prendre, qui étoit de se confesser coupables, de demander grâce, et de se disposer à l'obtenir par leur soumission. Les vicaires d'Orient témoignèrent la même chose, en assurant de nouveau que jamais leurs églises n'avoient communiqué avec cet intrus, rejeté par le saint Siège.

On n'insista pas davantage, et il ne fut plus question que d'obéir. L'empereur y avoit exhorté plusieurs fois les schismatiques, et avoit même composé un discours pour les y engager. On le lut de la tribune, au nom de ce prince. « Nous sommes à la dernière heure, mes frères, leur disoit-il ; le Juge suprême est à la porte : craignons qu'il ne nous surprenne hors de son Eglise. N'ayons pas honte de découvrir nos plaies, afin qu'on y applique le remède. Si vous craignez tant cette salutaire confusion, je m'humilierai le premier pour vous donner l'exemple. Tout ignorant et pécheur que je suis, je vous instruirai, vous qui êtes si versés dans les sciences et l'exercice des vertus ;

j'oublierai ma pourpre et mon diadème : je me prosternerai sous vos pieds : passez sur le ventre de votre empereur, foulez ses entrailles paternelles, sa tête et son visage ; je suis prêt à tout faire et à tout souffrir, pourvu que je procure la réunion de l'Eglise, et que je sauve vos âmes avec la mienne. Que puis-je faire de plus ? parlez, et vous serez satisfaits. Mais, si vous persistez dans l'esprit d'animosité et de contention, si vous ne passez du bon côté et ne vous réunissez à votre chef légitime, pensez à vous désormais, je suis innocent de votre perte. Ne vous mettez point en peine des choses de cette vie : nous avons bien des moyens de vous consoler et de vous soutenir. Nous intercéderons de tout notre pouvoir auprès de vos patriarches et de tous les Pères, pour les engager à user d'indulgence. Seulement ne vous obstinez point à vous perdre vous-mêmes, et ne négligez pas une occasion si favorable, après laquelle vos tardives soumissions ne pourroient plus vous servir. » Afin que cette invitation pût produire son effet, l'empereur fit encore accorder sept jours aux schismatiques pour prendre leur résolution.

Les Pères s'étant assemblés pour la septième fois au terme donné, c'est-à-dire le 29 d'octobre, les partisans de Photius, qui n'avoient employé ce sursis qu'à se concerter avec ce suborneur, reparurent plus fiers et plus déterminés que jamais. Photius lui-même, que l'empereur, encore présent à cette session, fit comparoitre pour la seconde fois, marqua son ambition et sa fourberie jusque dans les démarches les plus indifférentes de leur nature. Sous prétexte de soulager sa foiblesse, il avoit à la main un long bâton recourbé, et assez ressemblant à la crosse dont les évêques se servoient en Orient. Mais le légat Marin, pénétrant, soit les vues sérieuses, soit le jeu insolent du coupable, lui fit ôter cette espèce de crosse pastorale, en se récriant sur l'insulte faite à une si auguste assemblée. Ensuite le patrice Bahanes, de la part du concile, demanda au schismatique s'il avoit pensé à sa conscience et s'il reconnoissoit sa faute. Comme ce factieux sectaire venoit de s'assurer tout récemment de ses complices, et avoit lié tout de nouveau sa partie, il quitta le personnage qu'il avoit fait dans la session précédente, rompit le silence qu'il s'y étoit imposé, et répondit

avec hauteur qu'il n'avoit point de compte à rendre à des gens qui usurpoient le droit de le juger ; que c'étoit à eux tout au contraire à faire pénitence des attentats qu'ils avoient à se reprocher contre les canons : comme si les canons défendoient de condamner et de punir les coupables ! En dignes précurseurs de quelques autres modernes, ses partisans répétoient avec grand bruit qu'ils ne dépendoient que des canons, qu'il falloit les suivre, espérant éluder l'autorité qui les interprète et les exécute. Chacun se faisant juge dans sa propre cause, la raison de chacun devenoit le seul tribunal compétent, et l'orgueil la loi suprême. « En ce qui est contre la raison et contre les canons, disoit l'un d'eux, soit qu'on vienne de Rome ou de Jérusalem, fût-ce un ange descendu du ciel, je n'obéis pas. » Jean d'Héraclée, encore plus insolent que son maître, s'emporta jusqu'à dire anathème à ses juges.

L'empereur, indigné de cette audace, leur fit demander par le patriarche qui ils étoient pour tenir contre les décisions des églises patriarcales et de tout un concile. « Quand il s'est élevé quelque schisme ou quelque hérésie, poursuit Bahanes, personne a-t-il trouvé la vérité du salut sans se ranger du côté des patriarches ? Aujourd'hui que les quatre et même les cinq grands sièges vous condamnent, quelle autorité peut-il y avoir en votre faveur ? » Celle des canons, répliquèrent-ils ; c'est-là notre règle, ce sont-là nos juges. Nous ne connoissons ni Rome, ni Antioche, ni tous les autres sièges, quand ils jugent, comme ils le font ici, contre les lois canoniques et l'équité naturelle. Après cet excès, on relut les actes de la condamnation de Photius et de ses partisans, et l'on prononça de nouveau anathème contre eux.

Pour la pleine exécution du jugement de cette septième session, dans la huitième, qui se tint le 5 novembre, on brûla, tant les écrits schismatiques de Photius que les signatures extorquées en sa faveur par violence ou par séduction. Il y avoit une quantité prodigieuse de ces signatures tirées non-seulement des ecclésiastiques, mais des laïques de toute condition, depuis les sénateurs jusqu'aux derniers artisans. On apporta tous ces écrits dans un sac ; on les livra aux gens des légats romains, qui, au milieu du concile et sous les yeux de l'empereur

leur, les jetèrent dans un grand feu, où ils furent consumés. Pour justifier cette exécution aux yeux du public, et couvrir Photius de toute la honte qu'il méritoit, on avoit mis en évidence la manœuvre incroyable avec laquelle ce faussaire sans égal avoit supposé des légats de l'Orient contre le pape Nicolas. Il y en avoit trois : un moine nommé Pierre, et deux marchands, Basile et Léonce. Ils n'avoient point assisté au concile de Photius, ils ignoroient même s'il avoit été assemblé, ils n'avoient aucune connoissance des discours qu'on leur attribuoit, ni de leur prétendu libelle, qu'on leur montra enregistré et signé dans les actes de ce faux concile. Ils le désavouèrent avec indignation ; dirent anathème à ce livre et à celui qui l'avoit écrit. On interrogea pareillement plusieurs métropolitains, dont les noms se trouvoient dans le livre clandestin : ils réclamèrent contre la supercherie, avec le même étonnement et la même horreur. On relut incontinent le dernier canon du concile qui avoit été tenu à Rome sous le pape saint Martin, et qui n'admet les faussaires à la pénitence qu'à l'article de la mort. Comme le peu d'iconoclastes qui restoient à Constantinople étoient encore un des objets qu'on avoit à traiter, on renouvela les décrets et les anathèmes contre les ennemis des saintes images, et l'on remit la conclusion de tant d'affaires à l'arrivée des légats d'Alexandrie, en considération desquels on prorogea le concile.

Ce ne fut que le 12 de février de l'année 870 qu'on tint la neuvième session, où assista Joseph, archidiacre de l'église d'Alexandrie, député par l'archidiacre Michel. L'empereur n'y étoit pas ; mais le patrice Bahanes présenta aux Pères le nouveau légat. On lut ses lettres de créance, on les reconnut pour authentiques, et on lui fit prendre sa place parmi les représentants des chaires patriarcales. Les sénateurs lui dirent : Mon Père, on a tenu huit sessions avant que vous fussiez arrivé chez nous : êtes-vous suffisamment instruit de ce qu'on y a traité ? Joseph répondit : Je m'en suis informé très-soigneusement, et je n'ignore rien de tout ce qui s'est fait. Etes-vous satisfait, reprirent les sénateurs, de ce qu'ont jugé les légats de Rome et d'Orient ? J'en suis très-content, répondit Joseph, et voici par écrit mon avis qu'on peut lire. Les légats du pape requi-

rent cette lecture. Joseph se leva appliqua quelques moments l'écrit sur la croix et sur l'Évangile, après quoi le diacre Thomas, notaire ou secrétaire du concile, le lut à haute voix. C'étoit une approbation circonstanciée de tout ce qu'avoient décidé les Pères, tant contre le schisme de Photius que sur les images.

Quoiqu'on eût déjà confondu les impostures de Photius au sujet des faux légats des chaires patriarcales, on crut qu'il étoit encore à propos de faire au moins comparoître par-devant le vrai légat d'Alexandrie le légat supposé, qui confirma tout ce qu'il avoit dit dans la huitième session. Nous apprenons de plus dans celle-ci que cet aventurier, travesti en légat, avoit suivi les envoyés de Photius à Rome, pour faire tout ce qu'ils lui conseilleroient. J'y allai, poursuivit-il, comme un être dépourvu de raison, sans savoir ce qu'on prétendoit. On fit encore entrer deux nouveaux aventuriers donnés pour légats, gens rustiques et misérables, qui n'étoient venus d'Orient à Constantinople que pour y chercher des aumônes, et que Photius avoit envoyés à Rome comme des machines sous la main de ses émissaires. Sur quoi les légats du pape dirent à celui d'Alexandrie : Vous voyez, notre très-cher frère, les impostures et les noirceurs de Photius. Adorons celui qui a dit qu'il n'y a rien de caché qui ne se découvre. Le légat de Jérusalem ajouta : Nous ne pouvons assez le bénir de ce qu'après tant de temps il a rassemblé les patriarches pour le triomphe de la vérité et le salut de l'Église.

On mit dans la même évidence les trames de Photius contre saint Ignace. On examina séparément jusqu'à treize faux témoins qui avoient déposé contre ce saint patriarche, la plupart officiers de l'empereur Michel, et subornés par violence ou par menaces. Théodore, premier écuyer, qui étoit du nombre, confessa qu'il avoit juré contre l'élection d'Ignace sans l'avoir vue, et que c'étoit par cette raison-là même que Michel l'avoit engagé à faire son serment. « Tu étois de service, lui dit-il, le jour qu'Ignace devint patriarche, et tu n'as pas vu son élection : va donc à l'église, et jure. Ta démarche est sans conséquence ; tu n'es ni métropolitain, ni évêque. » Le greffier Léonce se confessa coupable de la même iniquité. Le

concile imposa quatre ans de pénitence à ces pécheurs repentants, et à un bien plus grand nombre d'absents, qu'on commit au zèle du patriarche Ignace, avec pouvoir de diminuer ou d'augmenter la pénitence, selon l'exigence des cas et la disposition des sujets.

Enfin la dixième et dernière session se tint le dernier jour de février, avec beaucoup plus d'éclat que toutes les précédentes. Les empereurs Basile et Constantin son fils y parurent sur leur trône, environnés de vingt patrices. On voyoit à droite les ambassadeurs de Louis, empereur d'Occident, et de Bogoris, surnommé Michel, roi de Bulgarie. Les ambassadeurs de Louis, allié de Basile, venoient, de concert avec le pape, demander du secours contre les Sarrasins d'Italie, et traiter du mariage de la fille de leur maître avec le jeune empereur Constantin. Ils étoient au nombre de trois, tous personnages des plus considérables de l'Occident, savoir, Anastase, revêtu du titre fort honorable de bibliothécaire de l'Eglise romaine, et différent du premier Anastase, alors disgracié et excommunié; Suppon, parent de l'impératrice Engilberge, et Evrard, l'un des premiers officiers du palais. Les ambassadeurs du roi des Bulgares occupoient la gauche, et venoient pour faire décider si la Bulgarie devoit être du patriarcat de Rome, ou de celui de Constantinople; question délicate qu'on verra bientôt troubler l'harmonie qui se rétablissoit si heureusement entre ces deux églises. Le nombre des évêques placés à l'ordinaire, mais fort accrus depuis les premières sessions, montoit dans celle-ci à plus de cent. C'étoit encore bien peu, vu la multitude des prélats qui dépendoient du patriarche de Constantinople; mais il faut se souvenir qu'on ne voulut admettre au concile, ni ceux que Photius avoit ordonnés, et qui étoient réduits à l'état de laïques, ni ceux qui n'avoient pas voulu signer la sentence de sa condamnation. Pour les autres Orientaux, soumis à la domination des Musulmans qui leur faisoient des crimes d'état de leurs rapports avec les empereurs, ils étoient représentés, autant qu'il étoit possible, par les légats de leurs patriarches. Les légats du pape représentoient les Occidentaux, selon la méthode usitée en mille rencontres. C'est pourquoi tous les vrais fidèles n'ont jamais fait difficulté de recevoir ce

concile de Constantinople comme le huitième œcuménique. Ce fut même en conséquence de ces décisions, que ceux des Français qui, sans rejeter les saintes images, n'étoient pas disposés d'une manière favorable au second concile de Nicée, le regardèrent enfin comme le septième général.

Le patrice Bahanes ayant demandé aux légats ce qui devoit se faire en ce jour, ils répondirent qu'il falloit commencer par la lecture des canons que le concile devoit confirmer. Il y en a vingt-sept, qui furent lus par les deux diacres aux deux extrémités du concile. On y définit et sanctionne tout ce qui a été exposé et publié par les papes Nicolas et Adrien, que le concile regarde comme les organes du Saint-Esprit, et dont les décrets doivent être inviolablement observés, parce qu'il faut obéir à ses supérieurs. Outre les décisions portées contre Photius, qu'on déclare n'avoir jamais été évêque et dont toutes les ordinations sont nulles, on fit plusieurs réglemens fort sages, tant pour la liberté des élections et des conciles, que pour le rétablissement de la dignité épiscopale, extrêmement avilie dans l'empire grec, par une longue succession d'hérétiques, de schismatiques, de princes impies et violents, qui sembloient s'être proposé de bouleverser toute la hiérarchie. Le douzième canon défend expressément d'ordonner des évêques par l'autorité et le commandement du prince, sous peine de déposition, et aux laïques puissants, d'intervenir dans l'élection des évêques s'ils n'y sont invités par l'Eglise, ou de s'opposer à l'élection canonique, sous peine d'anathème. Le treizième veut qu'on élève de préférence aux dignités de l'Eglise ceux qui lui ont rendu des services. Le quatorzième ordonne aux évêques de respecter leur dignité, de ne pas l'avilir en s'abaissant devant les courtisans, et de les reprendre au contraire avec zèle quand il en est besoin. Le dix-septième rejette avec horreur ceux qui disent qu'on ne peut tenir le concile sans la présence du prince; et insinue que, s'ils sont présents aux conciles généraux, c'est parce qu'il s'y agit de la foi, à laquelle tout le monde doit prendre intérêt. Le vingt-unième condamne à la même peine que Photius et Dioscore, ceux qui les imiteroient, en écrivant ou publiant des injures contre le siège de Pierre, prince des apôtres. Et si dans un concile général on

propose quelques difficultés contre la sainte Eglise romaine, on s'abstiendra de prononcer audacieusement contre les pontifes suprêmes de l'ancienne Rome; on fera sur la question proposée des informations respectueuses, et on en recevra la solution pour sa propre utilité ou pour celle des autres. Le vingt-quatrième dépose les métropolitains qui, au lieu de faire leurs fonctions par eux-mêmes, se servent de leurs suffragants, pour ne s'occuper que de leurs plaisirs ou d'affaires mondaines. Enfin on reçut encore dans ce concile les sept autres œcuméniques; on condamna toutes les hérésies qu'ils avoient condamnées; on y ajouta celle qui dor. noit deux âmes à un seul homme, et qu'on attribue à Photius, contre qui on prononça de nouveau l'anathème; on n'oublia point les dérisions sacrilèges qui s'étoient faites des cérémonies de l'Eglise, sous le dernier empereur, et par la connivence du persécuteur d'Ignace: de telles abominations ne s'étoient pas vues encore, même chez les païens. Aussi le concile n'hésita point à prononcer les peines spirituelles les plus graves contre les grands, fussent-ils empereurs, qui les commettroient de nouveau, et contre les évêques qui les souffriroient. Enfin l'empereur Basile demanda si tous les évêques étoient d'accord sur ce qui avoit été défini. Tout le concile répondit par de vives acclamations, et par de grandes louanges de l'empereur, des papes Adrien et Nicolas, et des patriarches.

Le prince, non content de cette première approbation, en voulut une plus méditée; et procédant avec le sang-froid et la dignité convenables dans une matière si sérieuse, il fit prononcer d'une voix haute le discours suivant: « Quiconque a quelque chose à dire contre ce saint concile, ses canons ou sa définition, qu'il se présente, et le fasse en ce moment. Nous en donnons toute liberté, non-seulement aux évêques, mais aux clercs et aux laïques, quoique les derniers n'aient pas droit de parler sur ces sortes d'affaires. Que tout le monde ouvre la bouche, tandis que les légats de Rome se trouvent assemblés avec ceux des sièges d'Orient; ce que nous n'avons pu faire qu'avec des peines infinies, et insurmontables à tant d'empereurs avant nous. Quand le concile sera séparé, il ne sera plus temps de contredire, et nous ne pardonnerons à personne, de quelque rang qu'il soit, s'il refuse de se soumettre. Ministres

du Seigneur, évêques préposés chacun sur votre troupeau, ayez soin de le repaître assidûment de la doctrine du salut, de ramener les brebis égarées, et de conserver l'union que vous venez d'établir. Quant à vous, laïques constitués en dignité, ou simples particuliers, sachez qu'il ne vous appartient pas de discuter les affaires de la religion. N'ayez pas la témérité d'attenter au droit des évêques. Quelque médiocre que soit le mérite d'un prélat, il est toujours pasteur, tant qu'il enseigne la vérité. Gardez-vous donc bien de juger vos juges, et de vouloir conduire ceux que le Seigneur vous a donnés pour guides. »

Ce discours confirma tous les assistants dans leurs heureuses dispositions : il ne fut plus question que de les manifester en souscrivant. Les légats du pape vouloient que les empereurs signassent les premiers. Basile répondit, qu'à l'exemple de ses plus illustres prédécesseurs, Constantin, Théodose, Marcien, il ne devoit signer qu'après les évêques; mais que, pour condescendre en quelque chose aux vœux des représentants du pontife romain, il signeroit après les patriarches. Ainsi les trois légats qui avoient présidé de la part du souverain pontife, signèrent d'abord, avec cette clause : jusqu'à la volonté du pape, c'est-à-dire, sa ratification. Le patriarche Ignace souscrivit ensuite, puis Joseph, Thomas et Elie, légats d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Alors les deux empereurs souscrivirent, et Constantin signa même pour le troisième, savoir, Léon son frère, associé depuis peu à l'empire. Après ces princes, Basile, archevêque d'Ephèse, et tous les autres évêques souscrivirent au nombre de cent deux. Nicéas rapporte, sur la foi d'autres Grecs qui le lui avoient raconté, qu'on signa avec un roseau trempé dans le sang du Sauveur; mais on ne trouve pas le moindre indice d'une singularité si extraordinaire dans les actes du concile, qui nous ont néanmoins transmis jusqu'aux moindres particularités de tout ce qui se passa. Il est vrai qu'on a déjà dit la même chose de la condamnation que le pape Théodore fit de Pyrrhus, patriarche monothélite de Constantinople. Tous ces faits étranges et surprenants, ceux même dont on place la scène à Rome, ne sont constatés par aucun historien latin : ils portent uniquement sur la foi des Grecs, qui, à cette époque de la décadence marquée de leurs

mœurs et de leur goût, est si justement suspecte dans ce qui tient du merveilleux et de la nouveauté. Comme on vit les empereurs de Constantinople tracer une croix en signant, avec l'encre rouge dont ils se servoient par distinction, peut-être n'en fallut-il pas davantage pour donner lieu à la crédulité du vulgaire, puis à la méprise de l'historien.

Le concile, avant de se séparer, écrivit selon la coutume une lettre synodique au pape Adrien, pour lui demander de le confirmer, de le publier et de le faire recevoir dans toutes les églises. On donnoit de grandes louanges à ses légats et au pape Nicolas, dont on s'applaudissoit d'avoir suivi le jugement. Peu après néanmoins, quelques Grecs légers ou brouillons, introduits secrètement chez l'empereur et chez le patriarche Ignace, se plaignirent amèrement, que par le moyen du formulaire que les légats du pape avoient apporté de Rome et fait souscrire aux évêques, l'église de Constantinople se trouvoit honteusement asservie sous le joug des Romains. Ils firent un autre crime aux légats, de ce qu'ils n'avoient souscrit aux décisions des Pères que sous le bon plaisir du pape, comme s'ils eussent prétendu se ménager un subterfuge pour revenir contre l'autorité du concile. Après quelques traits d'artifice peu honorables à Basile, qui se laissa surprendre par ces mécontents, et qui tenta de retirer furtivement les libelles de ses évêques, c'est-à-dire, leur adhésion au formulaire romain, ce différent s'apaisa, et le danger de la division parut dissipé.

Il s'en éleva aussitôt un autre, à l'occasion des ambassadeurs bulgares qui avoient assisté au concile. Le roi de Bulgarie s'étoit d'abord montré uniquement attaché aux Latins, ne voulant même recevoir dans ses états aucun missionnaire de Grèce. Il avoit désiré ardemment d'avoir pour archevêque le diacre Marin, homme de rare mérite, que le pape Adrien jugea plus à propos d'instituer légat pour le concile général. Le pontife désigna aux Bulgares un autre archevêque qui ne fut pas de leur goût. Toutes ces contrariétés aliénèrent insensiblement leur roi, qui commença à tourner ses inclinations du côté de Constantinople, et y fit mettre en délibération auquel des patriarches l'église de Bulgarie devoit appartenir.

Quelques jours après la conclusion du concile, l'empereur

fit assembler les légats du pape avec le patriarche Ignace et les vicaires de l'Orient, pour entendre les ambassadeurs des Bulgares. Le chef de l'ambassade, nommé Pierre, s'exprima ainsi : Comme nous avons reçu nouvellement la grâce du christianisme, nous craignons de nous tromper, et nous vous demandons, à vous qui représentez les patriarches, si c'est de l'église de Rome, ou de celle de Constantinople que nous devons dépendre immédiatement. Les légats du pape répondirent : « Nous avons terminé les affaires pour lesquelles nous étions autorisés par le Siège apostolique ; quant à ce qui vous concerne, nous n'avons point de pouvoirs particuliers ; mais puisque votre roi s'est soumis avec tout son peuple à l'Eglise romaine, et que votre pays est encore plein de nos prêtres, nous décidons, autant qu'il est en nous, que vous ne devez appartenir qu'à cette Eglise. » Les légats d'Orient dirent au contraire, que la Bulgarie faisant autrefois partie de l'empire grec, sous le nom de Dardanie, et que les Bulgares en la conquérant y ayant trouvé des prêtres grecs, et non des latins, ce pays devoit être réputé de la juridiction de Constantinople. Il ne s'agit pas ici, repartirent les légats romains, de la division des empires, mais uniquement de l'ordre hiérarchique. On ne doit pas ignorer que la Dardanie, aussi-bien que toute l'Illyrie, a été sous le gouvernement de l'Eglise romaine. Ainsi Rome n'a rien enlevé à Constantinople ; elle est précisément rentrée, par l'invitation même des Bulgares, dans les droits dont leur irruption et leur paganisme avoient interrompu l'exercice.

Ces raisons ne persuadèrent point les légats d'Orient, qui avoient été prévenus par l'empereur. Ils allèrent toujours en avant, commencèrent même une sorte d'interrogatoire, et prirent le ton sur les Romains, comme des juges sur des parties de leur dépendance. Ceux-ci crurent la dignité du siège apostolique violée. On s'échauffa, on se piqua de part et d'autre, on en vint à des paroles de hauteur assez offensantes¹. « Le siège de Pierre, dirent les Romains aux Orientaux, ce siège que vous devez reconnoître pour supérieur, et qui seul a droit de juger dans toute l'Eglise, ne vous prend pas pour arbitres

¹ Vit. Adrian. sub fin.

de ses intérêts. Au reste , il condamnera votre jugement avec autant de facilité que vous aurez marqué de précipitation en le portant. » Alors les légats des patriarches ne ménageant plus rien , dirent avec aigreur : « Il est bien étrange que vous autres Romains , qui avez secoué le joug des empereurs légitimes pour vous donner à des Francs , vous prétendiez encore à quelque juridiction dans les états de nos maîtres. Nous jugeons donc et nous déclarons solennellement que le pays des Bulgares , qui a été autrefois sous la puissance de la Grèce et qui a eu des prêtres grecs , doit revenir par le christianisme à l'église de Constantinople , dont il avoit été séparé par l'idolâtrie. » Et nous , reprirent les légats du pape , nous cassons et déclarons nulle , jusqu'au jugement du saint Siège , cette sentence inconsidérée qu'a dictée la présomption ou la flatterie , qui du moins et très-certainement est rendue sans que vous ayez été choisis ni reconnus pour juges. » Puis s'adressant au patriarche Ignace , ils le conjurèrent de respecter les droits de l'Eglise romaine sa protectrice , et de n'exercer aucun acte de juridiction dans la Bulgarie , sauf à lui de recourir dans les formes à la chaire apostolique , s'il croyoit avoir quelque juste sujet de plainte. Ignace répondit avec la modestie et la modération qu'on devoit attendre d'un saint , toutefois sans s'engager à rien de précis. Pour l'empereur , quoiqu'il fût naturellement modéré , et qu'il dissimulât alors son chagrin , il fit bientôt connoître qu'il étoit fort irrité contre les Romains.

Après les avoir invités à sa table et comblés de présents , quand il fallut partir , il ne leur donna qu'un simple officier pour les conduire à Duras , où ils devoient s'embarquer. Il n'y avoit aucun ordre pour la commodité ni pour la sûreté de leur voyage. Ils furent réduits à se mettre au hasard dans le premier vaisseau qu'ils rencontrèrent , et ils tombèrent entre les mains des Slaves , qui les traitèrent , sur les côtes de la Grèce , d'une manière à faire soupçonner qu'ils agissoient par un ordre secret de Basile. Ils leur prirent l'original des actes du concile , où étoient les souscriptions des évêques. Mais les Grecs n'acquirent pas pour cela les souscriptions du formulaire , qui leur tenoient surtout au cœur. Les légats , instruits par la première tentative à se tenir en garde , les avoient remises aux ambassa-

deurs de l'empereur Louis, qui, fort mécontents de ce qu'on disputoit à leur maître les prérogatives et le titre d'empereur, avoient rompu leur négociation, et pris les devants par une autre route. Les actes mêmes du concile furent conservés par Anastase, l'un de ces ambassadeurs, qui en a fait en latin une traduction très-fidèle¹. Il y proteste que tout ce qu'on trouve de contraire dans les exemplaires grecs, est de l'invention d'un peuple peu délicat sur la foi publique, et qui, après avoir ajouté aux actes des six derniers conciles généraux pour exalter son église, a de même inséré dans le huitième, comme un de ses décrets, le jugement que les légats orientaux n'avoient rendu touchant la Bulgarie, qu'après la conclusion du concile. Quant aux légats d'Adrien, à la demande de ce pape et de l'empereur Louis, ils furent relâchés par les pirates, et arrivèrent à Rome sur la fin de cette année seulement. Le souverain pontife confirma le concile, à la réserve de l'article des Bulgares, qui n'y avoit pas été véritablement décidé, et qui n'en fut pas moins suivi de l'exécution. Telle étoit, malgré l'état pitoyable de leur empire, la rivalité des Grecs, non moins jaloux de la puissance politique des Occidentaux, que de la grandeur de l'Église romaine.

Le vertueux patriarche Ignace ne tint pas contre toutes les raisons divines et humaines, qui lui furent bien ou mal alléguées pour l'engager à défendre l'honneur de l'église grecque, et à ne rien abandonner de ses droits. Nonobstant les remontrances et les menaces de Rome, il s'en tint aux décisions des patriarches d'Orient et des docteurs de sa nation, fit sortir les missionnaires romains de la Bulgarie, lui donna un archevêque, y fit ordonner quantité d'évêques, et se maintint jusqu'à la mort dans la juridiction de ces églises.

Entre les évêques qui avoient assisté au huitième concile, Théodore Aboucara, c'est-à-dire père ou métropolitain de Carie, qui avoit abandonné le parti de Photius pour se réunir à Ignace, ne se signala pas seulement par sa persévérance, mais par son zèle pour la conversion des nestoriens, des eutychiens et des musulmans². On y voit que ceux-ci n'étoient pas

¹ Anast. præf. in VIII Conc. — ² Bibl. PP. t. 1, G. L. p. 369.

alors aussi intraitables qu'ils le sont devenus à l'égard des chrétiens qui leur parlent de religion. Théodore eut avec eux plusieurs conférences, où il la prouve principalement par la manière dont elle s'est établie et par les miracles. Il y parle de l'eucharistie même, d'une manière à constater bien clairement l'uniformité perpétuelle de la foi, dans toutes les régions, sur cet adorable mystère. Comme l'un de ces infidèles en plaisantoit, ainsi que d'une chose absurde et impossible : « N'accordez-vous pas, lui dit-il, que l'Esprit de Dieu est tout-puissant ? Or, c'est par cette puissance que notre mystère s'accomplit : le prêtre met sur la sainte table le pain et le vin ; il invoque ensuite le Saint-Esprit qui descend sur l'offrande, et par la vertu de sa divinité, change le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ. » Si les infidèles écoutoient assez paisiblement ces discours, qui diminuèrent leurs préventions et parurent quelquefois les toucher, nous ne voyons pas cependant que ces germes de salut aient produit aucun fruit solide dans ces légers et voluptueux auditeurs.

Les Barbares du Nord ne perdoient rien de leur férocité. Les Normands ou Danois continuoient à porter leur fureur sur toutes les mers et sur toutes les côtes de l'Océan. Les Anglais, dans leur île, ne purent enfin se soustraire aux plus funestes invasions. Dès le temps du roi Ethélulf, ces formidables pirates avoient fait sur ses états quelques tentatives qui eurent peu de succès. Sous les règnes foibles de ses trois fils Ethelbald, Ethelbert et Ethelred, ils traitèrent les Anglais comme les sujets de la foible postérité de Charlemagne. Descendus dans le royaume d'Estanglic, ils pénétrèrent jusqu'au Northumbre, où ils prirent la ville d'Yorck et dévastèrent toute la contrée, exerçant surtout leurs cruautés contre les personnes consacrées à Dieu. Ils détruisirent le monastère de Bardeney, et massacrèrent tous les moines au milieu de l'église. Celui de Lindisfarne, où il y avoit un siège épiscopal ; celui de Tyne-mouth ; ceux de Viremouth et de Jarou, que Bède avoit rendus si célèbres ; en un mot, tous les monastères les plus fameux subirent le plus triste sort. Les communautés de filles ne furent pas plus épargnées. Ces dignes épouses de Jésus-Christ comptoient pour rien la mort et les tourments, pourvu qu'elles mis-

sent leur pudeur en assurance. Comme les Barbares approchoient du monastère de Collinham, la courageuse Edda, qui en étoit abbesse, assembla ses filles en chapitre, et leur dit, en tirant un rasoir : Voici un moyen sûr pour nous mettre à couvert de l'insolence des idolâtres. Aussitôt elle se coupa le nez et la lèvre supérieure jusqu'aux dents : toutes les religieuses firent la même chose. Les Normands les voyant ainsi défigurées, se retirèrent avec horreur ; mais ils brûlèrent l'abbaye avec toutes ces chastes héroïnes. Edmond, roi d'Estanglie, endura aussi une mort précieuse aux yeux du Seigneur. Il fut attaché à un arbre, percé de flèches, et décapité le vingtième novembre de l'an 870, jour auquel l'Église l'honore comme martyr¹.

Dans le royaume de Mercie, dont les troupes avoient été défaites par les Barbares, l'abbé de Croyland, Théodore, vieillard vénérable qui gouvernoit saintement ce monastère depuis soixante-deux ans, espéra que les vainqueurs auroient au moins quelque pitié des moines les plus âgés, et des enfants qu'on élevoit parmi eux. Il retint avec lui tous ceux à qui la foiblesse de l'âge rendoit la fuite presque impraticable, et fit retirer les plus vigoureux, au nombre de trente, dans les bois et les marais, avec les reliques, les titres du monastère et les effets les plus précieux. A peine étoient-ils partis, que les Barbares arrivèrent. Cependant le saint abbé et les religieux qui restoient avec lui, s'étoient revêtus des habits sacrés. Ils allèrent au chœur, chantèrent l'office, et Théodore célébra la grand messe. Quand il eut communiqué avec ceux qui le servoient à l'autel, les Barbares se jetèrent dans l'église. Leur roi Osketul égorgea de sa main l'abbé sur l'autel ; d'autres chefs coupèrent la tête à ses assistants. Les vieillards et les enfants se mirent à fuir hors du chœur. Ils furent pris et tourmentés cruellement, afin qu'ils découvrirent les trésors de l'église. Le sous-prieur fut tué dans le réfectoire sous les yeux de Tutgar, qui n'étoit âgé que de dix ans, et qui, loin de s'abandonner à l'effroi, pria instamment qu'on le fît mourir avec son supérieur. Mais un comte normand, nommé Sidroc, eut pitié

¹ Guill. Malmesb. p. 41. Ingulf. p. 895. Matt. Vustm. an. 870.

de cet enfant qui étoit très-bien fait , lui ôta sa cuculle , lui fit prendre un manteau danois , et le préserva seul de ce massacre. Les Barbares ayant tué tout le monde sans rien découvrir des trésors , les cherchèrent jusque dans les tombeaux. De dépit de ne les avoir point trouvés , ils mirent en un monceau tous les corps saints que l'on gardoit en ce lieu , sans épargner celui de saint Guthalc , extraordinairement révééré dans tout le pays , et ils les brûlèrent avec les Livres sacrés. L'église et tous les bâtimens du monastère devinrent aussi la proie des flammes.

Toute cette affreuse expédition ne dura que trois jours , au bout desquels ces Barbares marchèrent au monastère de Medsgamsted. On s'y étoit mis en devoir de le défendre , et le frère du comte Hubba y fut dangereusement blessé. L'ardeur des Normands en devint plus terrible. Tout fut forcé , malgré la vigueur avec laquelle on résista aux deux premiers assauts. Le féroce Hubba voulut tuer de sa main tous ceux qui portoient l'habit monastique , et les égorgea en effet au nombre de quatre-vingt-quatre. Après quoi , les autels furent renversés , les sépulcres mis en pièces , les reliques foulées aux pieds , les titres déchirés , la riche bibliothèque brûlée avec l'église et tous les lieux réguliers. Le feu dura quinze jours.

Cependant le jeune Tutgar , qui avoit trouvé le moyen de s'échapper , revint au monastère de Croyland. Les trente moines qui s'étoient enfuis , y étoient aussi revenus , et s'occupoient à éteindre les restes de l'incendie qui fumoit encore sous les ruines. Il leur raconta comment l'abbé et toutes les personnes du monastère avoient péri. Après avoir fouillé pendant huit jours , on trouva près de l'autel le corps de l'abbé , sans tête , dépouillé de tous ses vêtements , à demi brûlé , écrasé par les débris et enfoncé dans la terre. On rechercha de même tous les autres , pour leur donner une honorable sépulture : on en retrouva plusieurs loin des lieux où ils avoient été tués , et d'où on les avoit traînés honteusement après leur mort. C'est ainsi que les historiens , du plus grand poids en cette matière , ont décrit ce trait de la fureur des Normands , d'après lequel on peut se figurer ce qui se passa dans leurs autres irruptions ¹

¹ Math. Vuest. an. 870. Ingulf. 886.

Ces dangers, attachés surtout à la profession de la perfection chrétienne, n'empêchoient pas les grandes vertus d'éclater dans l'Angleterre, toujours digne du nom glorieux de la terre des saints. C'est alors que florissoit, dans le royaume d'Oucessex, l'abbé Néot¹, encore plus illustre par sa sainteté que par sa naissance qui le rendoit proche parent des rois. Instruit dès l'enfance dans la piété ainsi que dans les lettres, il ne fut pas plus tôt en âge de paroître avec distinction dans le monde, qu'il le quitta pour embrasser la vie religieuse à Glastemburi. Mais son mérite étoit d'un ordre à se signaler dans tous les états. Son évêque en ayant ouï parler, le fit venir et l'ordonna diacre. Peu de temps après, on le fit prêtre malgré toute sa résistance. Ses vertus, ses rares talents, et surtout le don particulier qu'il avoit de toucher les cœurs, le don même des miracles, lui acquirent la plus haute réputation. Enfin, il se vit tellement honoré, que son humilité, encore plus remarquable que ses autres vertus, lui inspira le dessein de quitter Glastemburi. Il passa dans le pays de Cornouaille avec un seul compagnon nommé Barri, erra quelque temps par les bois et les montagnes, puis s'habituait dans un lieu appelé de son nom Néoteston, où il demeura sept ans; de là, il alla à Rome. Le pape, en lui donnant sa bénédiction, lui ordonna de faire usage du talent que le Seigneur lui avoit confié. Néot résolut dès-lors de sacrifier l'amour de l'obscurité au salut de ses frères. De retour au lieu de sa retraite, où la vie monastique commençoit à se relâcher de sa première ferveur, il bâtit un monastère qui la fit reflurir dans tout son lustre. La renommée du saint fondateur lui attira de tous côtés grand nombre de disciples. Les plus grands seigneurs venoient lui offrir leurs enfants, et plusieurs se soumièrent eux-mêmes à sa conduite. L'âge ne lui fit rien relâcher de ses austérités. On raconte de lui, que bravant le froid des années et des saisons, il s'enfonçoit quelquefois dans une fontaine, et y demouroit assez long-temps pour réciter tout le psautier. Il mourut le 31 de juillet de l'an 877. Saint Néot étoit d'une très-petite taille : pour dire la messe, il lui falloit monter sur un escabeau, que l'on garda depuis comme une relique.

¹ Act. SS. Bened. t. vi, p. 324.

Les irruptions des Barbares , encore plus fréquentes en France qu'en Angleterre , n'y avoient pas éteint non plus le zèle de la discipline. Une affaire plus particulière , qui ne touchoit directement que l'évêque de Laon , nommé Hincmar , comme l'archevêque de Reims , son oncle maternel , nous en a transmis plusieurs vestiges précieux¹. Hincmar de Laon devoit tout à son oncle , qui le tira du Boulonnais où il étoit né , se chargea de son éducation , le mit dans son clergé , et le fit élever à l'épiscopat. Mais le jeune Hincmar n'avoit pas encore la maturité convenable à cet auguste caractère. Bientôt cette place éminente fit apercevoir en lui toute la hauteur de son oncle , sans aucun trait de sa prudence : une fierté bizarre faisoit seule la règle de sa conduite. Il vexa indignement les vassaux du roi Charles , manqua au souverain même avec l'insolence d'un rebelle , ne fut pas plus respectueux envers les évêques , et poussa principalement ses odieux procédés contre l'archevêque son oncle , son métropolitain , son bienfaiteur insigne , et dont il étoit autant la créature que le parent. Hincmar de Reims essaya d'abord de rappeler son neveu de ses écarts. Il prit même efficacement sa défense dans une assemblée où le roi vouloit faire prononcer contre lui , à Pitres sur Seine. Mais la légèreté ayant fait prendre à ce jeune évêque une conduite encore plus irrégulière et plus violente , l'archevêque se déclara contre lui , sans nul égard aux liens du sang , et ne pensa plus qu'à user de l'autorité des canons.

On tint en effet plusieurs conciles contre l'évêque de Laon. Il fut cité à celui de Verberie , l'an 869. Comme le roi poussoit l'affaire , l'évêque fut obligé de comparoître , nonobstant toute son arrogance. Mais voyant bientôt qu'il ne pouvoit éviter sa juste condamnation , il appela au pape , comme il avoit déjà fait dans l'assemblée de Pitres. Le roi l'obligea au contraire de se rendre à la maison royale de Sylvac ou Servais , dans le territoire de Laon , de peur qu'il n'allât brouiller à Rome. Alors ce prélat imprudent fit dénoncer généralement aux prêtres de son diocèse , une interdiction de toutes les fonctions du ministère : censure jusque-là sans exemple quant à sa généralité ,

¹ Tom. VIII. Conc. p. 1660. Epist. et opusc. Hincm. Annal. Bertin.

quoiqu'il y en eût déjà beaucoup de particulières. Elle fut néanmoins gardée si scrupuleusement, que le lendemain, qui étoit un dimanche, il n'y eut point de messes dans la ville, ni dans toutes les autres églises du diocèse où l'ordre avoit pu parvenir. Mais elle ne le fut que cinq jours, c'est-à-dire pendant le temps nécessaire pour consulter le savant métropolitain, qui défendit d'observer un interdit aussi contraire à la raison qu'à l'édification publique.

L'année suivante (870), l'évêque de Laon fut encore obligé de comparoître au concile d'Attigni, maison de plaisance de nos rois sur la rivière d'Aîne, où assistèrent les prélats de dix provinces. Pour prévenir les esprits contre son oncle, devenu la plus vive de ses parties, il publia quelques mémoires qui ne sont remarquables que par le mélange qu'il y fait des vraies et des fausses décrétales, et par la preuve qu'ils fournissent, que ces dernières pièces, supposées ou altérées, n'établissoient point réellement un droit nouveau sur les appels à Rome : les évêques qui l'entendirent dans sa cause, loin de rejeter ces citations aujourd'hui si décriées, alléguèrent eux-mêmes les canons de Sardique qui autorisent incontestablement les recours au saint Siége. Quand à Hincmar de Reims, qui étoit certainement le prélat le plus érudit de son siècle, il ne s'éleva pas non plus contre ce long recueil de défenses compilées par son neveu ; mais avec la même diffusion, il montra que l'Église, invariable dans le dogme, change quelquefois les règles de sa discipline, insistant néanmoins avec une érudition et un discernement dignes de lui, sur la déférence due aux canons reçus par l'Église, et consacrés par l'usage de tous les temps et de tous les lieux.

Mais prenant ensuite un ton de hauteur, tout propre à rendre inefficaces les leçons d'humilité qu'il vouloit donner au coupable : « Vous avez, lui dit-il, plus d'arrogance que de pouvoir ; car vous n'êtes pas mon supérieur, et je suis le vôtre. Puis s'étendant sur les droits des métropolitains : C'est à moi, poursuit-il, de vous appeler aux conciles, et de statuer contre vous, si vous n'y venez pas ; c'est encore à moi de marquer le lieu du concile. Si quelqu'un vous accuse, ce doit être à mon tribunal. C'est à moi de vous donner des juges, ou d'approuver

ceux que vous aurez choisis, et vous n'avez aucun droit de m'en donner, ni de vous ingérer à me juger. C'est à moi de nommer des visiteurs pour les églises vacantes, d'y faire élire un pasteur, d'examiner celui qui a été élu, ou, si les suffrages ne s'accordent pas, de décider : vous n'avez en ceci d'autre droit que de m'assister dans l'ordination que j'en fais, et de souscrire aux lettres qu'on en donne à l'évêque ordonné. Vous ne devez rien souscrire sans moi, excepté ce qui regarde votre diocèse; vous êtes même obligé de me consulter touchant l'aliénation des biens de votre église. On peut appeler à moi, avant ou après votre jugement. Fût-ce une sentence d'excommunication, je la peux réformer malgré vous, avec l'avis des évêques de la province. Tous ceux qui y ont des affaires ecclésiastiques, doivent s'adresser à moi. Si vous avez un différend avec quelque évêque, vous ne pouvez demander des juges d'une autre province, et j'en puis donner, s'il y a un partage dans la mienne. C'est à moi avec mes suffragants, à décider les questions difficiles sur lesquelles nous n'avons point de règles certaines. Vous devez me consulter sur ces objets, sans vous adresser à d'autres, pas même au saint Siège, que je dois alors consulter moi-même, s'il en est besoin. Si vous êtes obligé de sortir de la province, vous devez prendre mes lettres; vous ne pouvez pas même aller ou envoyer à la cour sans ma permission, à moins que vous n'avez quelque affaire contre moi. Enfin, dans ce qui est expressément porté par les canons, je puis vous corriger aussitôt et sans attendre un concile. » Hincmar de Reims, en faisant dans cet écrit le dénombrement des conciles généraux, n'en compte que six, et parle encore fort désavantageusement du septième, qu'il ne paroit connoître que par les livres carolins : particularité surprenante de la part d'un prélat de ce mérite, et près d'un siècle après la célébration du second concile de Nicée.

L'évêque de Laon ne manqua pas de répondre à ce mémoire, que son oncle lui avoit remis lui-même au concile d'Attigni. Ces combats épistolaires n'avançoient nullement la réconciliation. La crainte du roi, toujours très-ardent dans ce démêlé, fut plus efficace sur Hincmar de Laon, dont l'opiniâtreté céda enfin aux remontrances de ses amis. On l'accusoit

de violence, de contumace, de rébellion, et ces reproches n'étoient que trop fondés. Pour conjurer, ou du moins écarter l'orage qui grondoit sur sa tête, il se détermina à faire une soumission à son roi et à son métropolitain ; mais il publia bientôt après qu'on la lui avoit extorquée. Ainsi on fut contraint de revenir encore à cette affaire, dans un nouveau concile qui se tint l'année suivante (871) à Douzi, au diocèse de Reims. L'évêque de Laon épuisa toutes les ressources de la chicane, et pour se dispenser de comparoitre, et, quand il y eut été réduit, pour éluder le jugement. Il récusa celui de son archevêque, et renouvela son appel au saint Siège, avec une mauvaise foi qui se montra à découvert. Il n'étoit plus question d'appel quand on ne le troublait pas dans sa conduite irrégulière ; et sitôt qu'on prenoit des mesures pour la réprimer, il ne parloit plus que des prérogatives du siège apostolique, et du droit qu'avoient les évêques d'y recourir.

Hincmar de Reims répondit ainsi à ces défaites : « Je ne vous ai porté aucun préjudice ; rien ne vous autorise à rejeter mon jugement. Quant à votre appel, il est manifestement irrégulier, puisque vous n'avez pas encore été jugé dans le concile. Vous y êtes dénoncé selon les règles, et vous y serez jugé de même selon les règles, sauf en tout le privilège et le jugement du pape, comme l'ordonnent les canons de Sardique. Ainsi, quand nous aurons prononcé, si vous voulez appeler aux saint Siège, il vous sera libre d'aller à ce tribunal. » Je ne répondrai point ici aux accusations, reprit le jeune Hincmar ; que mes accusateurs viennent avec moi au tribunal du souverain pontife. Il n'y a personne, répliqua le concile en corps, qui ne sache combien cette marche est contraire aux canons. Car les lois portent qu'on ne doit pas accuser hors de la province, et qu'il faut juger des crimes là où ils ont été commis. Sur quoi on cita les canons de Carthage (407), bien qu'ils n'eussent été faits que pour l'Eglise d'Afrique, et qu'ils n'aient jamais été reçus du saint Siège, comme ceux du concile de Sardique (347).

Cependant le coupable s'opiniâtrant à ne pas répondre, on le convainquit par témoins et par ses écrits ; on alla aux voix, puis Hincmar de Reims, comme métropolitain du ressort, prononça la sentence en ces termes : Au nom de Jésus-Christ, par

le jugement du Saint-Esprit, je juge Hincmar de Laon déchu de toute dignité épiscopale, et j'ordonne qu'il soit privé de toute fonction du sacerdoce, sauf en tout le juste privilège de notre père et seigneur Adrien, pape du premier Siège, ainsi que les canons de Sardique l'ont réglé, et après eux, les papes Innocent, Boniface et Léon. Cette sentence fut souscrite par huit archevêques, par autant d'évêques, par un corévêque et quelques autres personnes du clergé. Ici, comme dans les anciens conciles, ceux qui n'étoient pas revêtus du caractère épiscopal, mirent simplement *j'ai souscrit*, et les prélats du premier ordre, *j'ai jugé et souscrit*.

Les Pères de Douzi écrivirent ensuite au pape pour faire confirmer leur sentence, et en cas qu'il ne voulût point, pour qu'il ne fit au moins rien de contraire aux usages reçus : « Si contre notre attente, lui disent-ils, il vous paroît nécessaire de faire recommencer le jugement, selon les décrets de Sardique, nommez des juges, nous y consentons, et donnez commission aux évêques voisins de prononcer, après avoir informé. Que si vous l'aimez mieux, envoyez des légats qui jugent avec les évêques, sans que l'accusé ait été auparavant rétabli. Nous demandons au moins, qu'il ne soit pas rétabli avant que la cause ait été de nouveau examinée dans la province. Jusqu'ici on n'a jamais dérogé à cet usage dans les causes épiscopales de la Gaule et de la Belgique. Comme nous voulons, autant qu'il est en nous, conserver les prérogatives du premier Siège, votre sainteté doit aussi maintenir les nôtres, en quoi vous et nous suivrons également les traces de nos prédécesseurs. »

Le pape Adrien étoit piqué contre l'archevêque de Reims, et plus encore contre le roi Charles, pour la succession de Lothaire, dont Charles s'étoit emparé au préjudice de l'empereur Louis, nonobstant la médiation du pontife. Il désapprouva qu'on eût porté la sentence de déposition contre Hincmar de Laon, appelant au saint Siège, et ordonna d'envoyer cet évêque à Rome, avec des accusateurs qu'il ne pût récuser. Il écrivit au roi même, d'un style amer et très-offensant. Il lui donnoit à la vérité de grands et vagues éloges; mais il le réprimandoit ensuite avec une aigreur bautaine, sur de prétendus murmures contre le saint Siège. « Quant à l'évêque de

L
ne
à

ra
d'
bi
pa
co
ran
cus
mu
nar
jub
a é
et d
ave
lenc
de r
pape
vez-
maje
les c
un h
trois
fiez,
garde
oblig
dame
pas q
les m
tradit
que t
privile
prédé
siste d

t Hin

Laon, tant que nous vivrons, dit-il du ton le plus décidé, nous ne consentirons jamais à sa déposition, à moins qu'il ne vienne à Rome, et que sa cause ne soit examinée en notre présence. »

Le roi répondit avec beaucoup de force ¹, et à cette occasion rappela une première lettre de reproche, qu'il avoit déjà reçue d'Adrien par rapport à l'invasion de la Lorraine. « Nous avons bien voulu croire, lui dit-il, que cette première épître n'étoit pas de vous; mais la seconde ne nous permet plus de la méconnoître. Dans celle-là, vous nous traitiez de parjure, de tyran, d'usurpateur des biens sacrés de l'Eglise: vous nous accusez dans celle-ci, de plaintes injurieuses et de scandaleux murmures. Après des préliminaires si honnêtes et si prévenants, vous nous exhortez à recevoir avec soumission et avec jubilation tout ce qu'on nous écrit de votre part. Or, on nous a écrit, en votre nom, que nous étions parjure, tyran, perfide et dissipateur des biens de l'Eglise. Voulez-vous que je reçoive avec joie et avec gratitude de pareils éloges? Par mon seul silence, je passerois condamnation. Si vous exigez des marques de reconnaissance et de dévouement, écrivez-nous comme les papes vos prédécesseurs ont écrit aux rois nos ancêtres: écrivez-nous d'un style qui convienne à votre sainteté et à notre majesté. Où a-t-on trouvé que le souverain, chargé de punir les coupables selon les lois, fût obligé de faire conduire à Rome un homme condamné selon toutes les lois, et convaincu dans trois conciles d'être le perturbateur du repos public? Vous confiez, comme par grâce, les biens de l'église de Laon à notre garde, jusqu'au retour de son évêque. Sur cela nous sommes obligés de vous dire que les rois de France ne sont pas les videntes des évêques, mais les maîtres de l'état. Ne permettez pas qu'on nous envoie désormais de votre part, des ordres et les menaces d'excommunication contraires à l'Écriture, à la tradition et aux canons. Vous savez, et nous ne l'ignorons pas, que tout ce qui est contraire à ces règles, est sans force. Le privilège de Pierre subsiste, dit Léon votre illustre et saint prédécesseur, quand ce jugement est selon l'équité; il ne subsiste donc plus, quand ce jugement est injuste. Enfin nous

¹ *Hincm. Oper. t. 11, p. 701.*

vous conjurons, au nom du Seigneur et des saints apôtres, de changer de style, tant à notre égard qu'à l'égard de nos évêques, afin que nous puissions toujours rendre à vos lettres et à vos légats l'honneur et le respect qui leur convient. »

Ce fut Hincmar de Reims qui dicta cette lettre; et comme laigueur en convenoit beaucoup mieux à un roi qu'à un évêque, elle fut envoyée sous le nom du roi Charles, et produisit l'effet que désiroit l'habile prélat. Le pape récrivit d'une manière aussi affectueuse et aussi honorable que ses lettres précédentes avoient été dures¹. Après des éloges remarquables : « Croyez-moi, dit-il, si on vous a porté de notre part des lettres qui paroissent contraires à ces sentiments, et pleines de termes trop piquants et trop sévères, elles nous ont été extorquées, pendant que nous étions malade, ou elles ont été supposées par quelqu'un. » Puis ajoutant, ce qui étoit bien plus capable d'apaiser le roi : « Votre sagesse, lui dit-il, votre amour de la justice, votre zèle pour la gloire de Dieu, m'inspirent tant de vénération, que si l'empereur vient à mourir avant vous, je ne reconnoîtrai jamais que vous pour empereur, quand on m'offriroit des muids d'or. » Au sujet de l'évêque de Laon, il engage le prince à le laisser partir pour Rome; mais il promet qu'après l'avoir ouï, il le renverra dans sa province sans le rétablir, afin que la cause soit terminée sur les lieux par des juges choisis et des légats envoyés de Rome. Par où l'on voit qu'il accorda pour le bien de la paix, une partie de ce que demandoient les évêques de France².

¹ Adrian. ep. 34.

² Nous croyons devoir faire observer que, dans cette affaire, les évêques ne furent pas conséquents avec eux-mêmes, car au concile de Troyes, tenu en 867 au sujet de la déposition d'Ebbon et de la promotion d'Hincmar de Reims, ils avoient demandé formellement au pape Nicolas tout ce qu'Adrien avoit voulu faire dans la cause de l'évêque de Laon. Dans leur lettre synodale, ils prioient le pape de conserver les privilèges de l'épiscopat, et de faire observer les décrets de ses prédécesseurs, *en sorte qu'on ne puisse déposer dans la suite aucun évêque sans avoir consulté le saint Siège*. Ce qui fait dire à Fleury « que les évêques de France, et Hincmar lui-même, se soumettoient au droit *nouveau* des fausses décrétales. » Nous trouvons cependant beaucoup plus utile et plus sage la réflexion du Père Longueval, qui entend la demande des prélats de Troyes d'une déposition absolue et sans espoir de rétablissement : « Car, dit-il, on a toujours cru en France que les conciles provinciaux avoient le droit, avant que de porter l'affaire au pape, de déposer un évêque, sauf à

Cette lettre est la dernière que nous ayons d'Adrien, qui mourut au mois de novembre de la même année (872). Le 14 du mois suivant, on lui donna pour successeur, Jean VIII, archidiacre de l'Eglise romaine. En cette même année mourut saint Athanase, évêque de Naples, après vingt-un mois d'une cruelle persécution de la part de son propre neveu, gouverneur de la ville, jeune homme léger, violent, intéressé, qui ne put souffrir les avis salutaires du saint prélat, et se porta aux derniers excès par les conseils de sa femme, encore plus méchante ou plus impérieuse que lui. Athanase courut plusieurs fois risque de la vie, et fut enfin chassé de son église, tout cher qu'il étoit aux différents peuples de cette grande ville, dès-lors une des plus considérables de l'Italie. Les Grecs ainsi que les Latins s'y trouvoient en si grand nombre, qu'on y célébroit l'office divin dans les deux langues, et quelquefois il y avoit deux évêques pour les deux nations. On n'eut aucun égard à leurs vœux, ni à leurs plaintes : le saint prélat mourut dans son bannissement, à peu de distance du Mont-Cassin. Il avoit été vingt-deux ans évêque, quoiqu'il ne fût âgé que de quarante¹.

L'empereur Louis, indigné contre son persécuteur, marchoit pour le rétablir, quand le Seigneur, trouvant son serviteur mûr pour le ciel, l'enleva au milieu de sa carrière, et lui épargna de plus longs travaux. Trois ans après, l'empereur, peu âgé lui-même, mourut le treizième jour d'août de l'année 875. Il eut pour successeur à l'empire et au royaume d'Italie, le roi Charles son oncle, que le pape Jean VIII invita aussitôt à venir à Rome, et couronna empereur le jour de Noël, dans l'église de Saint-Pierre. Ce prince qui connoissoit les justes prétentions de son frère aîné Louis le Germanique, suppléa au droit de la naissance, par son activité et son attention à gagner les cœurs des grands et des peuples. Il leur témoigna une tendre affection, leur promit de les protéger puissamment contre les Sarrasins qui infestoient toute l'Italie, sans épargner les domaines de Saint-Pierre; puis profitant de la première disposition des

cet évêque son recours au saint Siège par la voie d'appel, laquelle n'étoit fermée qu'à ceux qui avoient élu leurs juges. » Or on sait que l'évêque de Laon avoit même récusé son métropolitain.

¹ VII. Anc. Petr. Cass.

esprits, il convoqua à Pavie (876) une assemblée des prélats et des seigneurs, et cimentait sa possession de la manière la plus solide¹. Il revint avec la même célérité dans la Neustrie, où Louis de Germanie avoit fait une irruption, et engagé quelques seigneurs avec quelques évêques à se soulever. La seule présence de Charles déconcerta la faction. Sa nouvelle qualité d'empereur, son étroite union avec Jean VIII, les lettres menaçantes de ce pontife aux partisans de Louis, les légats arrivés de Rome avec le nouvel empereur, tout parut le rendre plus vénérable que jamais à ses peuples, et lui gagna tous les cœurs.

Par le conseil des légats et de l'aveu du Siège apostolique, il convoqua un concile à Pontion en Champagne, pour le mois de juin suivant². Avant de quitter Rome, il avoit prié le pape de faire Ansgèse de Sens, primat des Gaules et de Germanie, c'est-à-dire, vicaire apostolique pour l'empire français en deçà des monts. C'étoit un des grands prélats de son temps. Il avoit été abbé de Saint-Michel au diocèse de Beauvais, d'où sa réputation l'avoit fait passer sur le siège archiépiscopal de Sens, à la demande du peuple et de tout le clergé. Cependant les évêques, et surtout Hincmar de Reims, ne purent approuver formellement le système de sa primatie, soit qu'ils fussent piqués de se voir présidés par des légats, soit plutôt qu'ils fussent dominés par l'ascendant d'Hincmar, qui ne devoit pas être satisfait de la préférence donnée sur lui à Ansgèse, et qui d'ailleurs venoit de montrer dans un éorit récent qu'il n'étoit pas porté pour l'empereur³. On fit l'ouverture du concile par la

¹ L'acte de l'élection de Charles-le-Chauve à l'empire est ainsi conçu : « Au très-glorieux prince couronné de Dieu, grand et pacifique empereur, notre seigneur Charles Auguste perpétuel, nous soussignés les évêques, abbés, comtes et autres seigneurs du royaume d'Italie, souhaitons une paix et une prospérité éternelle. » Puisque la bonté divine, par les mérites des saints apôtres, et par leur vicairé le seigneur Jean, souverain Pontife, pape universel, et notre père spirituel, vous a déjà élevé à l'empire, selon le jugement du Saint-Esprit, nous vous disons unanimement pour le protecteur, le seigneur et le défenseur de nous tous. Nous nous soumettons avec joie à votre domination, et nous promettons d'observer fidèlement tout ce que vous nous ordonnerez pour le bien de l'Eglise et pour notre salut. »

² Tom. VIII, Conc. p. 281.

³ Dans une lettre adressée aux évêques de sa province à l'occasion de l'invasion

le
l'e
or
m
cr
fai
pr
ma
me
dit
po
du
nan
les
eux
les
que
rèt
moi
mier
O
étoit
répo
crets
avoit
fut r
senc
tant
recon
com
des ét
tures p
qu'il fa
retour
Mais, c
blemen
qu'il p
devoit
pape qu

lecture des lettres pontificales , fort précises sur cet objet , puis l'empereur demanda aux évêques ce qu'ils répondoient aux ordres du pape. Ils dirent, qu'en conservant les droits des métropolitains, ils lui obéiroient suivant les canons et les décrets de ses prédécesseurs. L'empereur et les légats, peu satisfaits de termes si généraux et si compassés, vouloient qu'ils promissent expressément d'obéir pour ce qui regardoit la primatie d'Ansgise, mais les prélats s'en tinrent, avec une fermeté respectueuse à leur première réponse. Alors l'empereur dit avec émotion que le pape lui avoit commis son autorité pour ce concile, et qu'il sauroit bien faire exécuter les ordres du saint Siège. A l'instant, il prit les lettres de Rome, concernant la primatie, et les remit à Ansgise, conjointement avec les légats; puis il fit placer cet archevêque immédiatement après eux et avant tous les autres prélats. Hincmar de Reims réclama les canons; mais l'empereur ne l'écouta point. Les autres évêques, à l'exception de Frotaire de Bordeaux, qui avoit un intérêt particulier à ménager, demandèrent qu'on leur délivrât au moins une copie des lettres pontificales. On ne les écouta pas mieux qu'Hincmar. Tout ceci se passa dans la première session.

On revint encore sur cet objet dans la septième, où l'empereur étoit absent. Les archevêques, qui étoient au nombre de neuf, répondirent qu'ils étoient dans la disposition d'obéir aux décrets du pape suivant les règles, ainsi que leurs prédécesseurs avoient obéi aux décrets de ses prédécesseurs. Cette réponse fut reçue plus favorablement qu'elle ne l'avoit été en la présence du prince. On se rappela peut-être qu'il n'avoit pas fallu tant de formalités ni d'efforts à saint Césaire d'Arles, pour être reconnu vicaire apostolique dans la Gaule et l'Espagne, dès le commencement du sixième siècle, c'est-à-dire, bien avant

des états de Charles par Louis de Germanie, Hincmar conclut que, dans les conjonctures présentes, les évêques de France sont placés entre le marteau et l'enclume; qu'il faut tâcher d'empêcher la guerre civile, recevoir le roi Louis, si on ne peut le détourner d'envahir le royaume de son frère, et cependant garder fidélité à Charles. Mais, dit le Père Longueval, il faut reconnoître que cet archevêque parle si faiblement sur ce dernier article, et relève les fautes de Charles avec tant d'affectation, qu'il paroît trahir la cause qu'il défend. Auroit-il oublié ce qu'un sujet et un évêque devoit à son roi, pour se souvenir de ce que le roi Charles avoit écrit contre lui au pape quelques années auparavant?

l'époque du prétendu droit nouveau attribué aux fausses décrétales. Quoi qu'il en soit, c'est depuis Anségise, que l'archevêque de Sens, prend le titre de primat des Gaules et de Germanie; mais ce n'est plus aujourd'hui qu'un nom sans aucune réalité ni juridiction. Dans la huitième session, qui se tint le 16 juillet et qui fut la dernière, Charles entra la couronne sur la tête et vêtu à la grecque, il étoit conduit par les légats habillés à la romaine. Après les prières d'usage, Jean d'Arezzo lut un écrit qui ne fut point reçu du concile, et dont on ne dit point le contenu. Odon de Beauvais fit aussi lecture de quelques articles qu'il avoit concertés avec les trois légats; mais ils parurent pleins de contradictions, peu utiles, et aussi peu fondés en autorité. « C'est pourquoi nous ne les insérons pas, » dit l'auteur qui a recueilli les actes que nous suivons. Dans cette assemblée néanmoins, composée des grands du royaume aussi-bien que du clergé représenté par neuf archevêques, quarante-deux évêques et cinq abbés, on confirma l'élection de l'empereur Charles, comme on avoit fait au concile de Pavie. L'acte en est conçu en ces termes : « Comme le seigneur Jean, pape universel, a d'abord élu à Rome et sacré notre auguste et glorieux empereur Charles, et que tous les évêques, abbés, comtes et autres personnes du royaume d'Italie unanimement l'ont aussi élu pour leur protecteur et défenseur; ainsi, nous qui sommes assemblés de France, de Bourgogne, d'Aquitaine, de Septimanie, de Neustrie et de Provence, dans le lieu nommé Pontion, par l'ordre du même seigneur et empereur, nous l'élisons pareillement, et confirmons son élection avec la même unanimité. »

La résistance d'Hincmar à la primatie d'Anségise, et, sans doute aussi, sa lettre au sujet des derniers troubles portèrent l'empereur à exiger de lui un nouveau serment de fidélité. Mais, à part cette contrariété, ce prince plus ambitieux que capable, se trouvoit au comble de tous ses vœux. Il avoit obtenu du pape, à Rome même, la confirmation de la sentence de déposition portée en France contre Hincmar de Laon, affaire dont il s'étoit fait un point d'honneur, et qu'il ne négligea point au milieu de tant d'autres entreprises plus intéressantes. Il fit aussitôt élire un évêque de Laon, dont on n'avoit pas en-

core osé remplir le siège. Pour le malheureux Hincmar, privé de la liberté depuis sa déposition, il lui fit crever les yeux peu après son retour d'Italie. On croit que ce turbulent évêque avoit pris part au soulèvement excité par le roi de Germanie.

Entre les prélats qui assistèrent au concile de Pontion, on remarque Hildebolde de Soissons, dont on raconte un trait de dévotion fort particulier. Etant tombé dangereusement malade, il envoya sa confession par écrit à Hincmar de Reims son métropolitain, et lui demanda de même le pardon par lettres. Cette dévotion, conforme aux usages du temps, édifia Hincmar, qui renvoya l'absolution qu'on lui demandoit. Mais par précaution pour les simples, et non pour l'évêque qu'il suppose expressément avoir satisfait à la pénitence sacramentelle, il avertit qu'outre les confessions générales où l'on ne spécifie pas ses péchés, il faut s'accuser en détail à un prêtre de toutes les fautes dont on se reconnoît coupable. On rapporte, de Robert alors évêque du Mans, un exemple semblable, qui ne laisse point de doute sur la nature de ces sortes d'accusations. Il ne spécifie aucun péché particulier dans cette confession qui nous a été conservée, il s'y accuse en termes si généraux et si forts, qu'il attache visiblement le mérite de cette pénitence à l'humilité qui le dirigeoit. « Il n'y a, dit-il, aucun désordre auquel je ne me sois livré; personne ne sauroit comprendre, ni le nombre, ni la grièveté de mes forfaits; c'est pourquoi je vous prie de délier mes chaînes et d'offrir vos prières pour l'expiation de mes crimes, » c'est-à-dire, qu'il demandoit aux prélats assemblés, à qui sa lettre s'adressoit, le mérite de leurs suffrages, avec les indulgences que l'Eglise accorde plus abondamment au moment de la mort qu'en tout autre temps.

Charles le Chauve, possesseur tranquille de l'empire, de la France, de l'Italie et généralement de tous les états qui avoient appartenu à ses trois neveux, enfants de Lothaire, devoit sans doute se trouver content, si l'ambition n'étoit que l'effet de l'élevation du génie. Mais, pour les talents communs comme pour les hommes supérieurs, ce qu'on peut acquérir empêche souvent de goûter le plaisir de tout ce qu'on possède. Charles voulut encore envahir les états de ses autres neveux, les fils de

Louis le Germanique, et marcha rapidement vers le Rhin avec une armée formidable. Ces jeunes princes en furent alarmés sans perdre courage. La justice de leur cause les rassuroit. Le second d'entr'eux, nommé Louis comme son père, s'avança pour disputer le passage du fleuve. Mais avant de faire aucun acte d'hostilité, il envoya vers son oncle, pour tâcher de le ramener aux sentiments de la nature et de l'équité. Charles n'écouta que l'ambition. Alors le jeune Louis, par une simplicité que l'on condamne avec moins de rigueur dans les temps et les conjonctures où il se trouvoit, eut recours à ce qu'on nommoit le jugement de Dieu¹.

Voici comment se firent ces épreuves, qui sont fort applaudies par quelques auteurs du temps. Un évêque célébra la messe; et quand il fut à la communion, il se tourna vers le peuple avec trente hosties consacrées, destinées à autant d'hommes qui devoient faire cette épreuve importante. Alors élevant la voix, et montrant le corps du Seigneur : « Au nom de Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, leur dit-il, par le saint Evangile et par les reliques des saints qui reposent dans cette église, je vous conjure de nous dire si vous soutenez une cause juste. » Après qu'ils l'eurent assuré, l'évêque leur donna la communion en disant : Que le corps de Jésus-Christ vous aide à manifester la vérité. La messe étant finie, on les conduisit au camp. On présenta une chaudière d'eau bouillante à l'évêque, qui proféra cette formule de bénédiction : « Dieu tout-puisant, auteur et amateur de la justice; vous qui d'un regard faites trembler la terre, et qui sauvâtes les trois enfants de la fournaise, sanctifiez cette eau brûlante, et manifestez par ses effets divers la foi ou la présomption de ceux qui vont en faire l'épreuve. » A l'instant, dix hommes pris au hasard entre les trente proposés, s'approchèrent de l'eau, revêtus d'habits ecclésiastiques, baisèrent la croix et l'Evangile, enfoncèrent le bras nu dans la chaudière, et le retirèrent sans nulle blessure, ni aucune marque de douleur. Dix autres prirent, avec les mêmes cérémonies, des fers rouges, et les portèrent, sans aucun signe de sensibilité, l'espace de neuf pieds. On mit enfin

¹ *Annal. Bertin. Fuld. et Metens. ad an. 877.*

les dix derniers dans la cuve d'eau froide, et ils allèrent d'abord au fond, ce qui marquoit la bonne cause, au lieu que l'eau repousoit, disoit-on, les parjures. Après ces épreuves rapportées par quelques annalistes, dont les témoignages en ce genre ne sont rien moins qu'infaillibles, Louis fit encore faire des jeûnes et des prières publiques dans son armée.

Cependant les ennemis, qui croyoient marcher à une victoire certaine, insultoient à toutes ces pratiques sans exception, comme aux vaines ressources de la foiblesse et de la lâcheté. Ils eurent bientôt lieu de penser autrement. L'armée impériale fut entièrement défaite, et l'empereur obligé de s'enfuir avec toute la honte d'un crime infructueux. Il la voulut laver dans le sang des vrais ennemis de la patrie ; mais des troupes battues n'étoient guère en état de faire tête aux Normands, commandés alors, non par un chef de brigands et de pillards, mais par le fameux duc Rollon, d'une bravoure plus héroïque que barbare, aussi prudent que vaillant, doué, non du seul talent des conquêtes, mais de toutes les qualités propres à fonder solidement un état ; en un mot, un héros accompli, et à quelques restes de barbarie près, l'un des plus grands hommes de son siècle.

Au milieu de ces embarras, le pape pressa Charles de venir au secours de l'Eglise romaine contre les Sarrasins qui ravageoient avec une fureur nouvelle toute l'Italie. « On répand à grands flots, lui écrivit-il, le sang des chrétiens ; ceux qui se dérobent au fer et aux flammes, sont emmenés captifs à perpétuité ; les villes, les bourgades, les villages désertés par leurs habitants, ne sont plus que des amas de ruines ; les évêques fugitifs sont réduits à mendier, au lieu de distribuer le pain de la parole ; ils n'ont pour tout asile que la seule ville de Rome, qui languit elle-même dans la misère, et n'attend que le moment de sa destruction. L'année dernière, nous semâmes, et nos ennemis recueillirent : cette année, nous n'avons pas même l'espérance de la récolte, puisqu'il nous a été impossible d'ensemencer nos terres et de paroître hors de nos murs. Et comme si les paiens ne suffisoient pas à nous consumer, plusieurs chrétiens en favorisent et en secondent l'impiété, je veux dire quelques-uns de ces officiers établis sur nos frontières, et que vous appelez marquis. Ils pillent les biens de saint Pierre, la

ville et la campagne ; ils nous font mourir, non par le fer, mais plus misérablement encore, par la faim, et s'ils n'emmènent pas les fidèles en captivité, ils les réduisent en servitude. »

Le pape écrivit en même temps à l'impératrice Richilde, afin d'accélérer le secours qu'il demandoit. Ces lettres sont du mois de novembre de l'année 877. Dès le mois de février suivant, les Français n'arrivant point en Italie, et les Sarrasins paroissant autour de Rome, le pontife envoya de nouvelles dépêches avec des légats pour presser l'empereur encore plus vivement. Il lui peignit la campagne de Rome déjà dévastée par les ennemis de Dieu, les églises et les autels renversés, les prêtres et les religieuses massacrés ou trainés en esclavage, et tout le pays dépeuplé. Après quoi, il somme Charles de tenir les promesses qui lui avoient valu l'empire, et il lui laisse entrevoir le danger qu'il court en manquant de sa part aux conditions d'un engagement réciproque, et en réduisant au désespoir ceux qui l'ont porté au comble de l'élévation. Le prince ne délibéra plus, et préféra de remplir ces conventions hasardeuses à ce qu'il devoit à ses anciens sujets. Il lui fallut acheter quelque trêve des Normands qui avoient débarqué sur les rives de la Seine. Il avoit convoqué à Compiègne une assemblée d'évêques, pour la dédicace d'une belle église de la Vierge qu'il venoit d'y fonder, avec un chapitre de cent chanoines, qui a pris dans la suite le nom de Saint-Corneille, à cause des reliques de ce saint pontife. Par un capitulaire dressé dans cette ville, en date du 7 mai 877, il imposa des contributions au profit des Normands, afin de les tenir tranquilles. Il fut réglé que les abbés, les comtes et les officiers du roi paieroient douze deniers de la terre où ils résidoient, et à proportion des terres qu'ils laissoient à cens ; que les prêtres, et ceux-mêmes des églises appartenantes au roi ou aux grands, contribueroient aussi à raison de leurs biens, sans aller néanmoins au delà de cinq sous pour les plus riches, ni pour les moins fortunés, au-dessous de quatre deniers ; qu'enfin les négociants dans les villes paieroient selon leurs facultés.

Dans une autre assemblée, tenue la même année à Quersi, Charles régla la manière dont son fils Louis, qu'il avoit re-

vêtu du titre de roi, devoit gouverner pendant son absence. Mais dans ce plan très-circonstancié, cet empereur montre moins un esprit de détail que de minutie. Il ne marque pas seulement les forêts où son fils pourra chasser; mais il ordonne qu'à son retour on lui rendra compte du nombre des bêtes sauvées qu'aura tuées le jeune roi.

Aussitôt après ces précautions, il partit pour l'Italie. Le pape qui comptoit les moments, vint au-devant de lui jusqu'à Verceil, où l'empereur arriva, comme le pontife se disposoit à pousser plus loin. La joie fut très-vive à cette rencontre; mais elle dura peu. À peine furent-ils arrivés ensemble à Pavie, qu'on y reçut la nouvelle que le roi Carloman, fils aîné de Louis de Germanie, s'avançoit à grandes journées pour combattre l'empereur son oncle. Charles fit d'abord retirer l'impératrice dans les défilés des Alpes avec ses trésors. Il apprit en même temps que la plupart des seigneurs qui devoient le suivre dans son expédition, avoient au contraire conjuré contre lui. Une terreur panique s'empara de son armée: tout prit la fuite sur les pas de l'impératrice, avec d'autant plus de honte, que Carloman se mit à fuir d'un autre côté, sur un faux avis que l'empereur venoit fondre sur les Allemands avec une armée beaucoup plus forte que la leur¹. C'est ainsi que le Seigneur, par la bizarrerie apparente des événements, vengea la nature et la religion outragées par deux princes chrétiens, à la division desquels les ennemis du christianisme durent encore cette fois leur salut. Par une suite de singularités également étonnantes, ils tombèrent malades l'un et l'autre dans leur fuite. Carloman releva de sa maladie qui fut dangereuse, et ne mourut que trois ans après. Celle de l'empereur n'étoit qu'une fièvre peu sérieuse; mais un médecin juif, nommé Sédécias, à qui il avoit confiance, l'empoisonna dans une médecine, dont il mourut onze jours après, le 6 octobre 877. Quelques écrivains, en considération de sa puissance, lui ont voulu donner le surnom de Grand; mais la postérité ne l'a nommé que Charles le Chauve: prince en effet plus puissant que digne de l'être, plus sensible à l'ambition qu'à la gloire, moins prudent

¹ Annal. Bertin. etc., an. 877.

que rusé, et plus avide de conquêtes que propre à régir et à défendre ses états. Tout ce qu'il eut de grand ou de singulier, c'est que dans l'alternative prodigieuse de prospérités et d'adversités, où il passa presque toute sa vie, il soutint beaucoup mieux les revers que la bonne fortune.

La mort de ce prince laissoit l'Italie en proie à tous ses ennemis, tant chrétiens qu'infidèles, dont les premiers, surtout Lambert, duc de Spolète, n'étoient pas moins à craindre que les Sarrasins pour le pape Jean. Ce pontife prit le parti de se réfugier en France, en écrivit au roi Louis surnommé le Bègue, et aux évêques du royaume, annonçant que son dessein étoit d'y célébrer un concile universel, pour remédier aux maux extrêmes de l'Eglise. En attendant, il fut obligé de traiter avec les infidèles qui menaçoient Rome des dernières horreurs, et il convint de leur payer vingt-cinq mille marcs d'argent chaque année. Pour surcroît de soucis, il apprit dans ces entrefaites que le parti de Photius se relevoit à Constantinople. L'empereur Basile entièrement changé à l'égard de ce perfide sectaire, écrivit au pape de lui envoyer des légats, sous le prétexte imposant d'établir une harmonie parfaite entre toutes les parties de l'Eglise. Basile, fort respecté en Orient, et le plus grand homme en effet qui depuis Théodose eût gouverné cet empire, vainqueur des musulmans en Syrie, en Arménie et jusqu'au delà de l'Euphrate, honoré en Italie du titre de protecteur par les peuples de Bénévent et de Capoue, (qui avoient secoué le joug des Français pour se donner à lui,) outre tant d'avantages qui lui acquéroient une extrême considération dans toutes les contrées, avoit actuellement sur les côtes d'Italie une flotte nombreuse et de bonnes troupes, les seules dont le pape pût espérer du secours dans le besoin pressant où il se trouvoit. Ces considérations humaines engagèrent Jean VIII dans une suite de fausses démarches que Baroni¹ qualifie d'actions indignes d'un pontife romain, et qui dans ce temps-là même, donnèrent lieu de dire qu'il avoit trahi par sa mollesse, les intérêts de l'Eglise. D'abord il ne marqua point d'éloignement des vues de l'empereur, lui ré-

¹ Annal. 879.

po
de
et
I
du
sans
prin
mer
com
com
qua
niss
une
Char
étoit
dont
en F
enga
vassa
qui l
tourn
du go
L'a
Adrie
diffici
sans s
missio
putés
conqu
de vo
qui a é
du pa
de ses
les loi
gnem
êtes en

t Com

pondit d'une manière à lui en faire espérer le succès, et avant de partir pour la France, lui envoya Paul, évêque d'Ancône, et Eugène d'Ostie, en qualité de légats.

Il ne retira pas à beaucoup près les fruits qu'il se proposoit du concile qu'il tint dans la ville de Troyes (878), choisie sans doute aux extrémités du royaume de Louis, afin que les princes et les prélats d'Allemagne pussent y venir plus aisément. Ils n'y vinrent pas; et dans cette assemblée, annoncée comme universelle, il ne se trouva que trente-un évêques, y compris le pape avec trois italiens de sa suite. On y régla quantité d'affaires particulières, auxquelles les désordres fournissoient une matière inépuisable. Entr'autres choses, on reçut une requête d'Hincmar de Laon, élargi depuis la mort du roi Charles : on lui permit de dire la messe, tout aveugle qu'il étoit, et on lui assigna une pension sur les biens de son église, dont il resta dépossédé. Pour l'affaire capitale qui avoit amené en France le souverain pontife, quoiqu'il n'eût rien omis pour engager le roi et ses évêques à le suivre en Italie avec leurs vassaux armés, en guerre, il n'y eut qu'Agilmar de Clermont qui l'accompagna dans son retour. Ainsi se crut-il libre de tourner toutes ses vues du côté de Constantinople, où l'esprit du gouvernement par rapport à la religion étoit bien changé.

L'affaire de l'église de Bulgarie, si vivement poussée par Adrien II, fut suivie par Jean VIII avec une roideur qu'il est difficile d'excuser d'imprudence. Après avoir écrit deux fois sans succès au patriarche Ignace¹, pour l'engager à retirer ses missionnaires de la Bulgarie, il lui envoya, par les légats députés vers l'empereur Basile, une troisième lettre qui étoit conçue en ces termes : « Nous vous avons déjà averti deux fois de vous désister de vos prétentions sur le pays des Bulgares, qui a été soumis immédiatement à l'église romaine dès le temps du pape Damase, et qui doit y retourner depuis la conversion de ses peuples. Mais fermant les yeux avec obstination à ce que les lois divines et humaines exigent de vous, vous avez indignement foulé aux pieds les décrets des saints Pères, et vous êtes entré, contre le précepte du Seigneur, dans la maison d'au-

¹ Conc. t. ix, p. 313. — ² Ep. 78 et 79 ep. Reg.

trui. Nous sommes donc en droit de vous séparer dès ce moment de la communion catholique. Mais, afin de porter l'indulgence pontificale aussi loin qu'elle peut aller légitimement, nous voulons bien encore vous avertir une troisième fois, comme nous le faisons par nos légats et par nos lettres, en vous ordonnant de rappeler de Bulgarie en toute diligence vos évêques et vos clercs. *Car nous ne pouvons souffrir qu'ils infectent de leur erreur cette nouvelle église que nous avons formée.* Que si vous ne les retirez, dans l'espace de trente jours, et si vous ne renoncez à toute juridiction sur la Bulgarie, vous demeurerez privé du corps et du sang de Notre-Seigneur, jusqu'à ce que vous obéissiez, à commencer deux mois après la réception de cette lettre; et si vous persévérez dans l'opiniâtreté, vous serez privé de la dignité patriarcale que vous avez recouvrée, comme il devoit vous en souvenir, par notre faveur. » Ainsi, une des raisons qui portoient le pape à user de cette rigueur, ce n'est pas seulement que la Bulgarie avoit été autrefois soumise au patriarcat de Rome, comme ayant été d'abord éclairée du flambeau de la foi par des missionnaires romains ou latins; mais c'est que dans ces derniers temps, les Grecs du parti de Photius, profitant du grand âge et de la foiblesse d'Ignace, y répandoient l'esprit d'indépendance et d'erreur. Il écrivit dans le même sens au roi Bogoris ou Michel (ce dernier nom est celui de son baptême), l'exhortant à se séparer des Grecs, pour n'être pas entraîné dans les hérésies où ils tombent souvent par l'autorité de leurs patriarches ou de leurs empereurs.

Toutefois le ton de hauteur qu'on trouva dans ces lettres, ne servit, dit-on, qu'à irriter les Orientaux; mais ils le furent sans doute bien plus encore par les manœuvres de Photius, qui étoit rentré en faveur à la cour. Cependant les Bulgares demeurèrent sous la dépendance du siège de Constantinople pour n'en plus sortir, et la religion chrétienne ne laissa pas de s'affermir chez eux avec le rit grec. Le patriarche Ignace avoit étendu aussi sa juridiction sur les Russes, qui se convertirent de son temps. Cette nation, qui avoit commencé à paroître sous l'empire de Michel, s'étoit rendue terrible par ses mœurs farouches et son impiété. Basile qui, tout grand homme de

guerre qu'il étoit, aimoit mieux désarmer un ennemi que de le combattre, les attira par des présents, pour traiter avec eux et conserver la paix. Il les engagea même à écouter la prédication de l'évangile, et à recevoir un archevêque ordonné par Ignace. A l'arrivée du prélat missionnaire, le prince des Russes assembla sa nation, afin de délibérer s'ils devoient quitter leur religion pour le christianisme. Au milieu d'une troupe de vieillards qui formoient le conseil du prince, et qui étoient les plus attachés à leurs anciennes superstitions, on fit comparoître l'archevêque, et on lui demanda ce qu'il venoit enseigner. Il montra le livre des évangiles, raconta quelques miracles de Jésus-Christ et quelques-uns aussi de l'ancien Testament. Celui des trois enfants dans la fournaise, tracé par Daniel d'une manière si frappante, fit la plus vive impression sur l'assemblée, qui dit à l'archevêque : Si tu nous fais voir quelque merveille semblable, nous croirons que tu nous enseignes la vérité. « Quoiqu'il ne soit pas permis de tenter Dieu, reprit le prélat, si cependant vous êtes entièrement résolus à reconnoître sa puissance, demandez ce que vous voudrez, et il vous la manifestera par l'organe de son ministre. » Ils demandèrent que le livre qu'il tenoit fût jeté dans un feu qu'ils auroient allumé eux-mêmes, et promirent que, s'il n'étoit pas brûlé, ils se feroient chrétiens. « Jésus fils de Dieu, dit l'archevêque en levant les yeux et les mains au ciel, glorifiez votre saint nom en présence de ce peuple. » On jeta l'évangile dans une fournaise ardente, et on l'y laissa long-temps. Ensuite on éteignit le feu, et on retrouva le livre aussi entier qu'on l'y avoit jeté. Aussitôt les barbares demandèrent le baptême avec empressement¹.

On croit que cette conversion précéda d'environ cinq ans la mort du patriarche saint Ignace, qui arriva le 23 d'octobre 877 : il étoit âgé de quatre-vingts ans, et les légats du pape n'étoient point encore débarqués lors de ce douloureux événement. Son grand âge et l'état de foiblesse où il étoit tombé sur la fin de sa vie, nous expliquent comment les partisans de l'Photius n'éprouvoient plus de sa part la même énergie et la

même résistance qu'autrefois, et comment ils n'étoient pas pour peu dans la balance qui attiroit la Bulgarie à Constantinople. Cependant cette mort ne pouvoit arriver plus à propos pour les desseins de Photius, et tel fut peut-être le seul fondement des soupçons qu'elle a fait concevoir contre lui. Il avoit gagné la bienveillance de l'empereur, à un point qui semble à peine croyable de la part d'un prince si judicieux, et jusque-là si ouvertement déclaré contre ce dangereux schismatique. Mais Basile avoit un foible, et l'habile imposteur sut en profiter.

Ce prince aimoit les titres d'honneur, les louanges outrées, et prétendoit porter son nom plus haut que celui de tous ses prédécesseurs¹. Photius lui fabriqua une généalogie, qui le faisoit descendre du roi Tiridate, si fameux en Arménie où étoit né Basile. Pour donner à son invention un air de mystère et d'antiquité, il l'écrivit en lettres alexandrines, sur un papier très-ancien, contrefit de son mieux l'écriture antique, et la revêtit de la couverture d'un livre à demi rongé des vers. Il fit ensuite placer cet écrit dans la grande bibliothèque du palais, par l'entremise de Théophane, clerc de la cour et son intime ami, qui parvint depuis au grand siège de Césarée en Cappadoce. Un jour que Basile entroit dans la bibliothèque, Théophane lui présenta cet ouvrage, comme le plus précieux de tous les monuments, mais aussi comme le plus profond, accessible seulement aux lumières de Photius, auxquelles Basile rendoit justice avec tout l'empire. On l'envoya chercher sur-le-champ. Il dit qu'il ne pouvoit découvrir ces secrets qu'à l'empereur, qu'ils intéressoient en personne. Basile donna dans le piège. L'exil de Photius, qui duroit depuis huit ans, finit à ce terme, et l'habile suborneur ayant une fois l'oreille de son maître, le gouverna bientôt comme il voulut.

Unissant ainsi la faveur de la cour à la bienveillance d'un nombre infini de prélats, qu'il avoit toujours su retenir dans son schisme et ses intérêts, il se vit en état de tout entreprendre. Il osa se porter pour patriarache, avant la mort même d'Ignace. Sans tenter, dans l'incertitude, de faire chasser ce vé-

¹ Nicet. vit. Ignat. p. 1250.

me
mi
du
tar
po
bli
aus
ser
reg
les
cor
cal
qu
tou
ave
qu
plac
obli
C
sacr
stant
Mais
l'em
blic
Igna
mult
le re
mon
lettre
prés
quisi
scean
quel
adres
triarc
citer

¹ Ep.

véritable et saint vieillard qu'avoit rétabli Basile, il lui laissa terminer à Constantinople une carrière qui ne pouvoit plus guère durer, et cependant s'ingéra dans les fonctions les plus éclatantes de l'épiscopat, fit des abbés, des évêques et des métropolitains. Trois jours après la mort du saint prélat, il prit publiquement possession de l'église patriarcale. Il recommença aussitôt à persécuter avec la dernière violence les amis et les serviteurs d'Ignace. Il attaqua en toutes les manières ceux qui regardoient son propre rétablissement comme illégitime, gagna les uns par des présents, par des dignités, par des évêchés plus considérables que ceux qu'ils possédoient, chargea les autres de calomnies et de crimes atroces, qui s'évanouissoient au moment qu'on embrassoit sa communion, fit endurer la prison, l'exil, toutes sortes de peines et la mort même à ceux qui résistèrent avec le plus de courage, affecta surtout de rétablir les évêques qu'Ignace avoit déposés, et de déposer ceux qu'il avoit mis en place; et par une profanation inouïe, et si révoltante qu'il fut obligé de la tenir secrète, il réitéroit leur ordination.

C'est ainsi qu'il avoit déjà foulé aux pieds les lois les plus sacrées de l'Eglise, quand les légats du pape arrivèrent à Constantinople. Ils refusèrent d'abord de communiquer avec lui. Mais à force de présents, et par la crainte qu'il leur inspira de l'empereur, il les fit si bien changer, qu'ils assurèrent en public que le pape Jean les avoit envoyés pour anathématiser Ignace, et déclarer Photius patriarche : ce qui trompa une multitude de fidèles, et plusieurs évêques¹. Pour surprendre le reste, Photius écrivit au pape qu'on l'avoit contraint de remonter sur le siège patriarcal; et afin de donner créance à cette lettre, il la fit souscrire par les métropolitains, auxquels il la présenta sans la lire, et la donna pour un contrat civil d'acquisition qui devoit être secret. Pour y apposer ensuite leurs sceaux, il les leur fit dérober par un de leurs secrétaires, auquel il donna pour récompense l'archevêché de Sardes. Il adressa même au souverain pontife une lettre supposée du patriarche Ignace et des autres évêques, que l'on feignoit solliciter Jean VIII de recevoir Photius. L'empereur de son côté

¹ Ep. Styl. t. VIII, Cons. p. 1403.

écrivit enfin d'une manière pressante en faveur du faussaire (878).

Le pape éprouva la plus cruelle perplexité. Il voyoit qu'en reconnoissant Photius, il condamnoit la sage conduite de ses prédécesseurs, et qu'il violoit toutes les règles de la discipline. Mais il craignoit les Sarrasins prêts à opprimer l'Eglise romaine, et il ne voyoit de secours à espérer que de l'Orient; car la race de Charlemagne en avoit toujours la foi, mais plus la force. D'autres raisons, qu'on se garderoit sans doute de blâmer tant aujourd'hui, faisoient sur lui beaucoup d'impression : Photius, tout-puissant auprès de Basile et de ses évêques, s'humilioit devant le pape, et lui demandoit comme une grâce d'être rétabli. On risquoit, en lui refusant, qu'il ne la présentât plus que comme un droit, et qu'il ne vînt à s'en faire un titre pour renouveler le schisme avec plus de scandale qu'auparavant. En la lui accordant au contraire, on avoit lieu de croire que la division cesseroit avec tous les prétextes de la former.

Le pape Jean répondit à l'empereur¹ (879), qu'à sa prière et attendu la mort du patriarche légitime et les circonstances du temps, il usoit d'indulgence envers Photius, quoiqu'il eût repris, sans l'aveu du saint Siège, les fonctions qui lui avoient été interdites. Jean VIII établit pour principe d'une conduite qui ne pouvoit manquer de paroître irrégulière, que la nécessité autorise les dispenses, et que des autorités respectables, des canons même de conciles généraux, prouvent qu'on a fait bien des choses extraordinaires en cédant, soit à cette nécessité, soit même à l'importunité. « Maintenant, ajoute-t-il, que les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, les archevêques et les évêques, les prêtres et tout le clergé de Constantinople, sans excepter ceux qui ont été ordonnés par Méthode et par Ignace, consentent unanimement au retour de Photius, et qu'il demande lui-même son pardon, nous le recevons aussi pour évêque et pour collègue, à la charge qu'il demandera réellement pardon en plein concile suivant la coutume. Et afin qu'il ne reste plus de dispute, nous l'absolvons de toute cen-

¹ Ep 149.

sure, avec les ecclésiastiques et les laïques qui en avoient été frappés, nous appuyant sur la puissance que toute l'Église croit nous avoir été conférée par Jésus-Christ dans la personne du prince des apôtres, et qui s'étend à tous les cas sans exception : d'autant plus que les légats du pape Adrien notre prédécesseur ne souscrivirent au concile de Constantinople, que sous son bon plaisir; et que plusieurs patriarches, comme Athanase et Cyrille d'Alexandrie, Flavien et Jean de Constantinople, ont été absous par le saint Siège, après avoir été condamnés par des conciles. Ainsi nous vous exhortons, pour effacer les troubles passés, à honorer le patriarche de votre ville comme le médiateur entre Dieu et les fidèles, et à ne plus écouter d'accusation contre lui. Nous vous enjoignons enfin de rappeler à l'unité de l'Église et de recevoir à bras ouverts tous les évêques et les clercs ordonnés par Ignace, et de leur rendre leurs places, afin que la paix soit entièrement rétablie. Que s'il y en a quelques-uns qui refusent de communiquer avec le nouveau patriarche, après trois monitions, nous les déclarons excommuniés par nous et notre concile jusqu'à ce qu'ils se réunissent. » Ce pape, dont les intentions ou motifs ne sauroient être blâmés et qu'on ne doit pas rendre tout à fait responsable des événements ultérieurs, mit toutefois deux conditions à ces grâces; la première, qu'après la mort de Photius, on n'élixa plus de laïques pour remplir sa place; la seconde, que ce patriarche ne s'attribuera aucune juridiction sur la Bulgarie, qu'il dit avoir été instruite par le pape Nicolas, à la prière même du roi Michel.

Les lettres que le pontife écrivit à Photius et aux évêques dépendants de son siège, ne nous apprennent rien de plus que la précédente, sinon que Photius doit obtenir le rappel des exilés. Mais dans celle qui est adressée aux trois autres patriarches de l'Orient, le pape dit que c'est à leurs instantes prières qu'il accorde le rétablissement de Photius, en tant qu'il peut se faire sans un trop grand scandale; et à la charge qu'on observera mieux à l'avenir les canons touchant l'ordination des néophytes; que l'on rendra au saint Siège la juridiction sur la Bulgarie; et que Photius demandera pardon devant un concile. Il cite à cette occasion l'exemple d'Innocent I, qui reconnut

Photin pour évêque , à la prière des évêques de Macédoine. Il dit expressément à Photius qu'il n'avoit donné à ses légats aucun pouvoir pour décider dans son affaire, vu l'incertitude où l'on étoit à Rome du véritable état de l'église de Constantinople; et aux légats : « Quoique vous ayez agi contre notre volonté et qu'étant arrivés à Constantinople, vous dussiez vous informer de ce qui regarde la paix et l'union de l'Eglise, et nous en faire un rapport fidèle; toutefois nous vous joignons au prêtre-cardinal Pierre, pour travailler avec lui à cette union, suivant nos lettres et suivant l'instruction détaillée que nous vous envoyons; nous vous chargeons encore de cette commission, afin qu'en vous en acquittant dignement vous puissiez rentrer dans nos bonnes grâces. » Cette instruction portoit, qu'ils célébreroient un concile avec le patriarche de Constantinople, les légats d'Orient et les autres évêques; qu'on le commenceroit par la lecture et l'acceptation des lettres pontificales adressées à l'empereur, et par conséquent que Photius ne seroit rétabli qu'à titre de grâce, après avoir obtenu le pardon qu'il lui étoit enjoint par ces lettres de demander. Elles contiennent beaucoup d'autres articles qui ne méritent pas d'être rapportés, parce qu'on soupçonne l'exemplaire qui nous reste de ces fameuses instructions, d'avoir été altéré par Photius : on y fait dire au pape, avec peu de vraisemblance : « Nous voulons aussi que les conciles tenus contre Photius, sous le pape Adrien, tant celui de Rome, que celui de Constantinople, soient dès à présent, déclarés nuls et ne soient plus comptés au nombre des conciles. »

On ne peut guère ajouter plus de foi, au moins pour le détail, aux actes du concile que Photius ne tarda point à faire célébrer. C'est peut-être pour cette raison qu'on a négligé jusqu'à nos jours de les faire imprimer tout entiers, quoiqu'il y en ait à Rome une copie très-exacte. Dès le mois de novembre de l'an 879, l'audacieux sectaire saisit l'occasion qui lui rioit, pour porter ses avantages plus loin qu'aucun de ses prédécesseurs. Il présida au concile, quoiqu'il y eût trois légats du pape, qui n'y parurent que les assistants du schismatique. Ils n'étoient assis qu'après lui, contre la pratique de tous les siècles; et ce qui étonne encore davantage, l'orgueilleux intrus est nommé

danş tous les actes avant le souverain pontife. Il se trouva trois cent quatre-vingts évêques à ce conciliabule, en admettant que toutes les souscriptions en soient véritables; car on ne peut rien donner pour certain sur la garantie d'un faussaire si expert et si impudent. La condescendance de Jean VIII ne le satisfaisoit pas encore. On altéra toutes les lettres qu'il avoit envoyées pour diriger le concile. Il n'y est question, ni du pardon que devoit demander le schismatique, ni de l'absolution que le pape lui donnoit. On y loue au contraire, du moins selon les actes, la piété de l'empereur, mais d'une manière très-fine, d'avoir prévenu le pape, en faisant violence à Photius, et en le rétablissant avant l'arrivée des légats du saint Siège. Au sujet du concile tenu antérieurement contre lui, on fait dire au pape Jean, qu'il le rejette et l'annule comme n'ayant pas été souscrit par le pape Adrien.

Les indignes représentans du chef de l'Eglise, tant le cardinal Pierre, arrivé en dernier lieu, que les évêques d'Ancône et d'Ostie dont on ne pouvoit rien attendre de mieux après leur première prévarication, entendirent tranquillement toutes ces faussetés, qu'on avoit apparemment concertées avec eux. Ils donnèrent les plus grandes marques d'estime et de vénération à Photius, applaudirent aux éloges outrés qu'en fit dès la première session, Zacharie de Chalcédoine, qui le représenta comme un homme doué de toutes les vertus, exempt de tous les défauts et de toutes les passions, uniquement persécuté par l'envie qu'avoit excitée un homme si différent de tous les autres, comme autrefois le fils de Dieu durant le cours de sa vie mortelle. Le cardinal Pierre lui dit aussitôt après, que le pape le vouloit avoir pour son frère, et qu'il le chérissoit comme son âme, puis se leva, et par une approbation plus expressive que tous les discours, lui présenta les ornemens pontificaux que le pape lui envoyoit à la vérité, mais qu'on ne devoit lui donner qu'après qu'il auroit accompli toutes les conditions prescrites pour son rétablissement.

Par ces témoignages apparents de l'approbation du saint Siège, tous les évêques furent trompés, ou voulurent le paroître, plutôt que de s'exposer à la persécution. Il n'y eut que Métrophane, archevêque de Smyrne, qui osa faire entrevoir

sa façon de penser, en prétextant une maladie, pour ne point venir au concile¹. Il avoit été attaché dans tous les temps au patriarche Ignace, et ne voulut point déshonorer sa vieillesse en abandonnant une cause qu'il ne séparoit pas de celle de l'Eglise. La déposition et tous les autres périls ne purent jamais l'ébranler. Les légats des églises patriarcales, vrais ou supposés, suivirent le torrent et allèrent plus loin. Ils protestèrent que ces églises n'avoient jamais cessé de communiquer avec Photius; que ceux qui l'avoient condamné au huitième concile s'étoient faussement portés pour légats, et que les sièges d'Orient avoient anathématisé cette assemblée. Quoi qu'il en soit du caractère feint ou réel de ces derniers Orientaux, on doit peu s'étonner de leur servile complaisance pour les Grecs, dont ils ne cherchoient qu'à tirer des aumônes, dans la misère où ils gémissaient sous la tyrannie des Sarrasins. La perte du sentiment après celle de la fortune, est trop ordinaire pour causer de la surprise.

Toutefois, sur cette prétendue disposition des grands sièges à l'égard des décrets portés contre Photius dix ans auparavant, on cassa tous les conciles tenus contre lui, et nommément celui de Constantinople, du temps du pape Adrien, c'est-à-dire, le huitième oecuménique. Par la plus énorme de toutes les impostures, le schismatique faussaire fit trouver à son concile l'ordre de cet attentat, dans les instructions même que les légats du saint Siège tenoient du pape Jean, et qu'il avoit falsifiées avec plus d'impudence encore que les autres écrits de ce pontife. Dans le corps de ces instructions que l'imposteur, tout habile qu'il étoit, n'a pas eu soin de faire quadrer avec les actes du concile, on voit que le pape vouloit seulement, pour le bien de la paix et par déférence pour l'empereur, user d'indulgence envers Photius et le dispenser de la rigueur des canons, pourvu qu'il reçût cette grâce avec les dispositions requises dans les cas d'une juste condamnation.

Le schismatique ne se contenta pas d'avoir flétri un concile général célébré selon toutes les règles de l'Eglise, et présidé par les légats bien et dûment autorisés du saint Siège; il aspi-

¹ Tom. VIII, Conc. p. 1386.

roi
po
ce
fait
tin
me
au
con
égl
le d
sion
me
d'un
l'E
den
pro
une
pou
tum
posa
pala
rent
thèn
d'en
geoi
rom
évêc
ou p
bole
effet
fren
qu'i
celu
C
l'aut
nier
pape
métr

roit surtout à se mettre au moins de niveau avec le souverain pontife, et c'est là que tendoient toutes ses entreprises. Dans ce dessein, qu'il sut colorer du prétexte d'entretenir une parfaite correspondance entre le pape et le patriarche de Constantinople, il fit statuer qu'ils ne recevoient point réciproquement ceux que l'un ou l'autre auroit condamnés. Ainsi ôtoit-il au chef de l'Eglise les appellations reconnues et réglées par le concile de Sardique. Afin même de donner l'avantage à son église sur celle de Rome, il forma le projet de faire condamner le dogme qu'il avoit reproché aux Latins touchant la procession du Saint-Esprit. Il n'osa néanmoins proposer ouvertement un point si délicat, de peur que les légats, effarouchés d'une entreprise qui ne tendoit au fond qu'à noter d'hérésie l'Eglise romaine, ne refusassent de souscrire son concile qui demeureroit sans autorité, et qu'ainsi toutes ses manœuvres ne produisissent pas leur effet principal. C'est pourquoi il prit une de ces voies détournées qui lui étoient si familières, et qui pouvoient le conduire au même terme. Comme c'étoit la coutume de dresser une profession de foi dans les conciles, il proposa aux évêques qu'il avoit prévenus et rassemblés dans le palais impérial, de se conformer à cet usage. Ils lui présentèrent les symboles de Nicée et de Constantinople avec l'anathème qu'ils prononcent contre ceux qui auroient la témérité d'en retrancher ou d'y ajouter quelque chose. Ainsi ménageoit-on un prétexte d'inculper quand on voudroit l'Eglise romaine, qui, par amour pour la paix et par égards pour les évêques de France, avoit permis d'insérer une sorte d'addition ou plutôt d'explication et de développement à l'article du symbole qui concerne la procession du Saint-Esprit. Tel est en effet l'usage que les Grecs, devenus tout-à-fait schismatiques, firent dans la suite de cette confession du concile de Photius, qu'ils tiennent pour le huitième général, en le substituant à celui où cet auteur de leur schisme avoit été condamné.

Cependant Photius, loin de s'élever ouvertement contre l'autorité du siège apostolique, reconnut encore dans ce dernier concile de Constantinople, qu'il tenoit son pouvoir du pape à certains égards. Les légats de Jean VIII, en parlant du métropolitain de Smyrne qui refusoit courageusement de par-

ticiper à leur prévarication, dirent publiquement : « Sachez que le pape Jean a donné au patriarche Photius la même puissance de lier et de délier qu'il a reçue de saint Pierre, en vertu de laquelle ce patriarche peut en notre absence, condamner Métrophane. » Bien loin de réclamer, Photius leur répondit : Nous vous tenons pour nos Pères, comme légats du pape, qui est notre Père spirituel.

Ces légats, voulant encore dédommager leur maître par quelque autre endroit, demandèrent avec empressement la restitution de la Bulgarie. Photius, peu embarrassé avec des sollicitateurs de leur caractère, les paya de belles paroles, selon sa coutume, sans s'engager à rien. Il leur promit, avec ses évêques, de s'intéresser vivement pour cette affaire auprès de l'empereur, à qui il convenoit d'y entrer, et pour s'épargner une réponse plus précise, au moins durant tout le cours du concile, il ajouta, qu'étant question de régler des limites, il falloit nécessairement attendre un temps plus convenable. Après l'assemblée (880), on trouva de nouveaux motifs de délai, en donnant toujours de plus belles espérances. On a tout lieu de croire que l'empereur, renvoyant les légats, écrivit au pape qu'il avoit donné ses ordres pour la restitution de la Bulgarie, aussi-bien que du monastère de Saint-Serge, que les Latins avoient auparavant près de Constantinople. Il nous reste une lettre¹ où Jean VIII remercie Basile touchant ces deux objets. Il y dit sur la fin, qu'il approuve l'indulgence dont le concile a usé en rétablissant le patriarche Photius; mais que si ses légats ont fait quelque chose contre ses ordres, il le rejette, comme étant de nulle vertu. Il écrivit à Photius même, avec une pareille restriction, et se contenta cependant de rappeler les maximes générales de l'humilité à cet insolent coupable, qui, plus enorgueilli que jamais par le succès de ses affaires, avoit osé écrire au pape qu'il n'avoit pas cru devoir demander miséricorde, parce que c'eût été faire tort à sa dignité que de se confesser criminel.

Telles furent les suites de la position critique où se trouva Jean VIII : assailli par les Sarrasins en Italic, délaissé des Fran-

¹ Tom. VIII. Conc. p. 1386. — ² Ep. 251.

çais
sait
don
des
mo
Lat
foih
la p
mèn
et la
tirig
qui
sion
qu'à
gros
toute
mém
dont
moin
coup
ceux-
IV et
et me
que l
et plu
qui n
étoit
d'une
mar
Léon
voit n
de l'
par l
éclair
pesse
à qui

¹ Lec

gais et de leur empereur, il se tourna vers l'Orient qui lui faisait des promesses. On croit facilement ce qu'on désire : il crut donc ; mais il eut affaire à des Grecs, et, malgré toute sa condescendance pour leur criminel patriarche, celui-ci ne s'en montra que plus indigne, et eux toujours plus jaloux contre les Latins. On pense assez communément que ce fut cette étrange foiblesse du pape Jean qui peut avoir donné lieu à la fable de la *papesse Jeanne*, en détournant les mots, à peu près dans le même sens que les Anglais, quand ils disent le roi Elizabeth et la reine Jacques. Cette fable ne fut d'abord qu'un libelle satirique, où l'on voulut faire allusion à la lâcheté d'un pontife qui, se montrant inférieur à un eunuque, suivant les expressions des auteurs du temps, ne pouvoit être mieux comparé qu'à une femme¹. Quelque temps après, dans le siècle le plus grossier et le plus ignorant, l'ironie fut prise pour la réalité, et toutefois les hérétiques du dernier âge n'ont pas inséré eux-mêmes cette invention burlesque dans les vieilles chroniques, dont les plus anciens exemplaires ne la rapportent point. Au moins est-il indubitable que les écrivains protestants ont beaucoup varié à son sujet, ceux-ci la plaçant dans un temps, et ceux-là dans un autre. Leur accord à mettre enfin entre Léon IV et Benoît III cette papesse fantastique, qu'ils font accoucher et mourir en travail dans une procession solennelle, ne peut que les faire regarder comme des imposteurs plus hardis encore et plus maladroits que Photius, qui vivoit dans ce temps-là, et qui n'a jamais fait cet étrange reproche à l'Église romaine. S'il étoit question d'une réfutation sérieuse, on la pourroit faire d'une manière péremptoire, par le seul témoignage d'Hincmar de Reims, dont les députés envoyés à Rome vers le pape Léon, apprirent en route qu'il étoit mort, et que Benoît l'avoit remplacé sur la chaire de saint Pierre. Mais les ennemis de l'Église qui méritent quelque attention, détrompés enfin par les observations de l'un des plus sensés et des plus éclairés d'entre eux², reconnoissent eux-mêmes que la papesse Jeanne n'est autre vraisemblablement que Jean VIII, à qui l'on donna ce nom, pour avoir marqué une mollesse

¹ Leo All. de Syn, Phot. c. 2. — ² Blondel.

aussi indigne du nom d'homme que du caractère de pontife.

Il sembla néanmoins se réveiller comme d'une profonde léthargie, quand il ne vit aucune exécution des promesses qu'on avoit faites à ses légats, et qu'ils avoient encore beaucoup amplifiées à leur retour. Il parut à la vérité une flotte grecque sur les côtés d'Italie; mais elle se retira aussitôt, sous prétexte que les Sarrasins menaçoient les côtes mêmes de l'empire. Pour la Bulgarie, que le pape n'avoit guère moins à cœur que le salut de Rome, elle demeuroit comme auparavant sous la conduite et la juridiction des Grecs. Jean eut peur qu'avec tant d'audace et de duplicité, on n'eût pareillement attenté à la primauté du saint Siège et à l'autorité suprême de l'Eglise. Il envoya aussitôt à Constantinople, en qualité de légat, ce généreux Marin, qui avoit déjà rempli cette commission avec tant d'honneur dans la première condamnation de Photius au concile œcuménique. Le nouveau légat soutint toute la réputation de magnanimité et de fidélité qu'il s'étoit justement acquise. Après avoir découvert ce qu'il étoit impossible qu'on lui cachât sur les lieux, savoir, que le concile de Photius avoit condamné, tant le concile général que ceux des papes Nicolas et Adrien, il rejeta avec horreur ce malheureux synode où les légats ses prédécesseurs, indignement corrompus, avoient agi directement contre leurs instructions, et trahi tous les intérêts de l'Eglise. L'empereur Basile oublia sa modération: Marin fut mis aux fers, où il demeura trente jours, sans jamais chanceler dans sa détermination généreuse. Basile, rougissant enfin de violer ainsi les droits les plus sacrés parmi tous les peuples, revint à son naturel et le fit élargir. Marin, tout couvert de gloire, alla se remontrer à Rome, où il dévoila le mystère de l'iniquité et de la perfidie des Grecs. On rapporte¹, sur la foi d'une lettre manuscrite du pape Formose, que Jean VIII, épouvanté à la vue du précipice où l'avoit conduit la méchanceté de Photius et l'infidélité de ses légats, marqua pour lors la plus grande vigueur, se rendit à l'église de Saint-Pierre, monta sur la tribune en présence de tout le monde, et tenant l'évangile entre ses mains, déclara l'irrégularité et la nullité du prétendu concile

¹ Miss. Bibl. Colon.

de Constantinople , et que les évêques schismatiques avoient encouru , avec leurs chefs, les censures de l'Eglise : fait revêtu d'ailleurs de toutes les couleurs de la vraisemblance, puisque, ni les historiens grecs, avant la consommation du schisme, n'ont pas dit un mot en faveur de ce conciliabule, ni les schismatiques mêmes ne l'ont jamais reconnu avant Marc Ephèse, c'est-à-dire, avant le concile de Florence : ils n'avoient reçu jusque-là que les sept premiers.

Le pape, se voyant joué par les Grecs, n'eut rien de mieux à faire que de ralentir la fureur des Sarrasins, en satisfaisant à leur avidité et à leurs exactions. Mais en temporisant avec eux, il tourna de nouveau ses vues vers les princes de la maison de France, refuge ordinaire de l'Eglise romaine. Les Gaules n'étant gouvernées que par deux enfants, fils de Louis le Bègue, il s'adressa au roi Charles, surnommé le Gros, qui étoit de la branche de Germanie, l'engagea à venir à Rome, et l'y couronna empereur au commencement de l'année 881. Choix funeste, comme on le verra par la suite, à celui même qui en étoit l'objet, dont il ne servit qu'à manifester l'incapacité. Il fut également infructueux pour le pape, qui n'en reçut aucun secours pour les Romains, comme nous l'apprenons par ses lettres et ses plaintes réitérées.

Dans la France proprement dite, le jeune roi Louis, troisième du nom, signala dans quelques rencontres sa valeur contre les Normands, et se prévalut de ces avantages peu ordinaires pour s'ingérer dans le régime ecclésiastique. Il voulut élever sur le siège épiscopal de Beauvais un clerc de sa cour, nommé Odacre, qui, après une élection presque forcée, fut exclu des fonctions épiscopales par un concile de la province, assemblé à Fime. Le roi se tint offensé de ce refus, et dans cette affaire, qui devoit lui être assez indifférente, il montra toute la chaleur qu'ont souvent pour des prétentions de caprice, les princes foibles et les moins jaloux des vrais droits du trône. Il alla jusqu'à prétendre, comme l'archevêque Hincmar l'apprit par les rumeurs publiques, qu'on ne devoit élire que les sujets désirés par le roi ; que les biens ecclésiastiques étoient en sa puissance, et qu'il pouvoit les donner à qui il lui plaisoit¹.

¹ Hincm. t. II, p. 188 et seq.

L'archevêque en écrivit au prince avec respect, mais en même temps avec toute la liberté qu'il avoit montrée en tant d'autres rencontres. « Que vous soyez le maître des élections et des biens ecclésiastiques, lui dit-il, ce sont des maximes qui ne vous peuvent être suggérées que par l'esprit de trouble et de ténèbres. Rappelez-vous les discours et la conduite qu'ont tenus les grands princes vos prédécesseurs. Souvenez-vous de la promesse que vous avez faite vous-même à votre sacre, que vous avez souscrite de votre propre main, et déposée sur l'autel en présence de Dieu et des évêques. Faites-vous la relire devant vos ministres. Ce n'est pas vous qui m'avez choisi pour gouverner l'Eglise; mais c'est moi qui, avec mes collègues et les autres fidèles, vous ai élu pour gouverner le royaume, sous la condition que vous observeriez les lois. Vous nous menacez d'assembler les évêques des deux royaumes: nous ne craignons point de rendre compte de ce que nous avons fait, en présence des archevêques et des évêques, parce que nous savons qu'ils n'ont pas d'autre Evangile et d'autres canons que nous. Et si vous ne changez pas ce que vous avez mal fait, Dieu le changera un jour, quand il lui plaira. L'empereur Louis le Débonnaire n'a pas vécu aussi long-temps que son père Charlemagne; et votre aïeul Charles le Chauve n'a pas vécu autant que son père, ni votre père autant que le sien. Comme eux, vous passerez promptement, mais l'Eglise de Dieu, gouvernée par ses évêques, sous l'autorité de Jésus-Christ, subsistera éternellement, suivant sa promesse. Gardez-vous donc de vous élever contre les lois de l'Eglise. Et si vous tenez tant à ce que votre Odacre soit ordonné, qu'il vienne avec ceux qui l'ont élu, soit de votre cour, soit de l'Eglise de Beauvais; venez-y vous-même, et l'on verra s'il est entré dans la bergerie par la porte. N'affligez donc pas ma vieillesse; n'attendez pas à déshonorer mes cheveux blancs, en prétendant m'écarter des saintes règles que j'ai suivies, grâce au ciel, pendant trente-six ans d'épiscopat. ».

Cette lettre est de l'année 881, qui précéda celle où mourut Hincmar, dont l'épiscopat fut de trente-sept ans. Il ne se borna point à écrire: ce magnanime vieillard marqua une vigueur égale dans l'exécution. L'intrusion d'Odacre ayant duré plus

D'un an avec un grand scandale et un péril manifeste de voir toujours le mal empirer, Hincmar prononça contre lui la sentence suivante avec les évêques de sa province : « Nous déclarons Odacre excommunié suivant les canons, et s'il persévère dans la contumace, qu'il demeure à jamais incapable de faire aucune fonction cléricale dans cette province, ni de recevoir la communion qu'à la mort en forme de viatique. » La cour fut d'abord très-irritée ; mais la vigueur épiscopale, dirigée par les canons, accréditée par la vertu, soutenue avec unanimité et sans tergiversation, eut enfin tout son effet, gagna l'estime de ceux-mêmes qu'elle avoit contredits, et plus encore de la postérité qui n'a pas compté Odacre parmi les évêques de Beauvais. C'est ainsi qu'Hincmar, malgré quelques traits d'une humeur revêche et hautaine, a mérité jusqu'à la fin de sa carrière d'être regardé comme l'un des plus zélés défenseurs de la discipline ecclésiastique, et de passer à jamais pour l'un des plus grands ornements de l'Église de France.

Dans son immense érudition, on admire surtout la connoissance qu'il avoit des lois canoniques. On eut dit qu'il savoit par cœur tous les décrets portés par les papes et les conciles, tant ils lui étoient familiers. C'est de lui que nous tenons en particulier la forme des élections qui étoit usitée de son temps, et qui mérite d'être retracée dans le nôtre. Nous voyons en premier lieu¹, que sitôt qu'un évêque étoit mort, l'église vacante envoyoit des députés au métropolitain. L'archevêque après cela établissoit dans cette église un visiteur choisi au gré du roi entre les évêques de la province. Il étoit chargé de procurer l'élection, d'en apporter ou envoyer directement le décret au métropolitain, qui en devoit donner avis au roi, et qui, après avoir reçu le consentement du prince, indiquoit, par un mandement adressé à ses comprovinciaux, le jour et le lieu de l'ordination. Ils étoient obligés de s'y trouver en personne, au moins d'y envoyer leurs lettres de consentement par un prêtre ou par un diacre.

L'évêque visiteur commençoit par annoncer l'élection, et en lisoit publiquement la formule, puis faisoit une exhortation

¹ Sirm. Cœne. t. viii, p. 1806.

à tous ceux qui avoient droit de suffrage, c'est-à-dire au clergé de la ville, aux députés de tous les monastères du diocèse et de tous les curés de la campagne, à l'ordre de la noblesse et à tous les citoyens, tout le monde, dit-on, devant élire celui qui doit commander à tout le monde. On les portoit à choisir, de concert et sans passion, le sujet le mieux instruit, le plus vertueux, en qui il n'y eût aucune irrégularité. Ce devoit être un prêtre ou un diacre tiré du clergé séculier ou régulier de l'église vacante. Quand il ne s'y en trouvoit point d'assez digne, on avoit recours à une autre église de la province, et même d'un autre district, avec la permission par écrit de son propre évêque. L'élection étant faite, on en dressoit le décret, que tous les électeurs devoient souscrire; sur l'ordre du métropolitain, on lui envoyoit l'élu avec le décret et des députés en assez grand nombre pour rendre témoignage au nom de toute l'assemblée. L'archevêque les interrogeoit d'abord touchant la réalité et la liberté de l'élection; ensuite il demandoit à l'évêque élu quelle étoit sa patrie, sa condition qui devoit être libre, l'école où il avoit étudié, quel ordre il avoit et où il l'avoit reçu, quel emploi il pouvoit avoir exercé, et généralement ce qui concernoit la conduite, les habitudes et les mœurs de toute la suite de sa vie. Pour peu qu'il y eût lieu au doute et aux soupçons, il falloit des témoignages authentiques et péremptoires pour dissiper ces ombres. L'examen de la foi, à plus forte raison, n'étoit pas oublié. L'élu en lisoit publiquement la confession, et la souscrivait. Pour la capacité, on lui faisoit lire quelques ouvrages de l'antiquité ecclésiastique, tels que le Pastoral de saint Grégoire ou les canons de Carthage, et on s'assuroit qu'il les entendit. S'il se trouvoit qu'on eût choisi une personne indigne, le métropolitain avec ses provinciaux, rejetoit cette élection irrégulière, et ils nommoient un autre évêque. Quand tout s'étoit passé selon les règles de l'église, l'archevêque indiquoit le jour et le lieu de l'ordination; tous les évêques de la province ou leurs députés s'y rendoient, on consacroit le nouvel évêque, et on lui donnoit les lettres de son ordination, avec une instruction sur les devoirs de l'épiscopat signée de tous les prélats ou de leurs représentants. On voit dans celles qui nous restent de ce temps-là, que les

évêques étoient encore chargés de la subsistance des clercs, du luminaire et des ornements des églises, du soin des bâtimens, de l'hospitalité et des pauvres, parce que les biens ecclésiastiques n'étoient pas encore partagés. En vertu de l'ancienne coutume, ils fournissoient encore des troupes au roi, en proportion des terres de leurs églises.

On régla vers le même temps, c'est-à-dire sous le pontifical de Jean VIII, le titre et les droits des cardinaux de l'église romaine, par une constitution qui se trouve, à ce qu'on assure, dans la bibliothèque du Vatican. Le nombre en est fixé à soixante-dix, destinés à terminer, sous l'autorité pontificale, tous les différends des particuliers, à l'exemple des soixante-douze juges d'Israël établis par Moïse pour connoître les affaires journalières du peuple de Dieu. Le pape Jean termina enfin sa carrière et son triste pontificat, où l'on observe, comme sous la plupart des chefs sans vigueur, que les menaces et les censures furent employées avec une facilité qui ne seroit qu'à les faire mépriser. Il mourut le 15 décembre de l'année 882, après avoir occupé dix ans le saint Siège, qui ne vaqua que huit jours.

On s'empressa d'y élever Marin, cet ancien légat à Constantinople, si justement vénérable au clergé de l'église romaine, et si capable de réparer les fautes de son prédécesseur. Il n'eut rien en effet de plus pressé que de condamner hautement Photius et tout ce qui s'étoit fait au faux concile de Constantinople. On dit qu'il fit aussi un décret portant qu'à l'avenir on n'attendroit plus les ordres des empereurs d'Occident pour l'élection des papes. On voit par là que l'autorité de ces princes, très-embarrassés des affaires d'Allemagne, diminoit de jour en jour en Italie, et qu'ils n'étoient en état, ni de s'y faire craindre, ni de la protéger. Pour ce qui est de Marin, son élection ne causa qu'une joie bien courte à l'Église. Il ne tint le saint Siège que dix-sept mois, et mourut dans le courant de mai 884. Son successeur fut Adrien III, romain de naissance. Il fut ordonné sur la fin de mai et mourut dans le mois de septembre de l'année suivante (885). Ce pape est le premier

qui ait changé de nom à son exaltation, il se nommoit auparavant Agapit. Il rejeta Photius, comme avoit fait son prédécesseur.

Avant la mort de Marin, Alfred, roi d'Angleterre, envoya de riches offrandes à Rome, en reconnaissance de ses succès merveilleux contre les Normands. Ses pieuses libéralités s'étendirent jusqu'aux Indes, où il les fit porter et déposer à l'endroit où l'on croyoit dès-lors qu'étoit le tombeau de l'apôtre saint Thomas. Ce prince religieux ne pouvoit attribuer qu'au bras du Tout-Puissant l'état heureux où il voyoit enfin, contre toute espérance, les terres de sa domination. Elles avoient été, comme toutes les régions voisines, le théâtre du brigandage et de la cruauté des barbares, pendant toute sa jeunesse, et durant les six premières années de son règne, dans le pays d'Ouesses¹. Après cette horrible dévastation, ils s'étoient emparés de tous ses états, et il avoit été réduit à se cacher dans un bois environné de marais inaccessibles. Pendant six mois, lui et la reine sa femme n'eurent pour se loger que la cabane d'un berger fidèle; et pour subsister avec leurs gens, que la ressource de la pêche dans les eaux qui les environnoient². Mais la rigueur du froid les ayant enfin glacées, le roi fut contraint d'envoyer son monde chercher au loin quelques poissons ou quelque gibier, à travers les plus grands périls. Un jour qu'il restoit seul avec la reine, et faisoit diversion au chagrin par la lecture, un pauvre vint frapper à la porte, et demander l'aumône. Qu'avez-vous à lui donner, dit le charitable Alfred en fixant les yeux sur la reine? Elle répondit qu'il ne leur restoit qu'un seul pain. Dieu soit béni, dit le roi! Celui qui avec cinq pains a nourri cinq mille hommes, peut bien faire que la moitié d'un pain nous suffise : donnez l'autre moitié à ce pauvre. Peu de moments après, les gens du prince arrivèrent avec une si grande quantité de poissons, qu'il y avoit, disent les historiens du temps³, de quoi nourrir une armée.

Alfred apprit ensuite, que dans l'état désespéré où se trouvoient ses affaires, quelques Anglais avoient fait un dernier ef-

¹ Guill. Malmesb. p. 24, etc. — ² Alfred, vit. per Asser. p. 9, etc. — ³ Asser. l. x, n. 43.

fort; que le Danois Hubba, auteur du martyr de saint Edmond, avoit été tué; qu'on avoit pris le corbeau qui servoit d'étendard aux idolâtres, et auquel ils attribuoient une vertu magique qui faisoit leur plus grande confiance. Il sortit de ses marais, rassembla ses troupes dispersées, tomba tout à coup sur les barbares, remporta une victoire complète (878). Ceux qui échappèrent au massacre se renfermèrent dans une forteresse. Il les y assiégea, et les contraignit de se rendre aux conditions qu'il lui plut de leur imposer. Il obligea ceux qui ne voulurent point quitter l'idolâtrie, à sortir de l'île, et donna des terres aux autres, qui prirent la résolution de se faire chrétiens avec leur roi Gunthrum. Par ce moyen, il repeupla les deux royaumes d'Estangle et de Northumbre, presque déserts par les incursions des barbares auxquelles ils étoient les plus exposés. Il y établit les Danois convertis, avec leur roi, qu'il tint sur les fonts sacrés, et nomma Edelstan. Pour former plus aisément ces nouveaux chrétiens, il leur donna des lois, de concert avec le prince normand. Il en fit aussi pour les Anglais naturels, et même d'assez importantes pour qu'il soit regardé comme le principal législateur de la nation dans ces temps anciens. Il dit néanmoins, dans le recueil qui nous en reste, qu'il les a tirées des lois plus anciennes d'Ina, roi d'Ouessex, d'Offa, roi des Merciens, et même d'Ethelbert, premier roi chrétien d'Angleterre. Alfred, par sa législation et par ses victoires, acquit le surnom de Grand.

La France n'eut pas le même avantage contre les barbares sous des maîtres bien différens de ce grand homme. On retraceroit sans fin les mêmes images, si l'on entreprenoit de peindre toutes les calamités de l'état ou de l'Eglise, dans le dépérissement de la puissance et de la race de Charlemagne. Ces foibles princes étoient bien éloignés de pouvoir secourir l'Italie, non moins désolée par les Musulmans de l'Afrique, que le reste de l'empire français par les idolâtres du Nord. Le désordre étoit d'autant plus triste dans les régions méridionales, que les Sarrasins y avoient souvent des intelligences avec des seigneurs factieux, et quelquefois avec des évêques. C'est ainsi qu'appuyés de l'alliance d'Athanase de Naples, dit le Jeune, pour le distinguer du saint du même nom, qui étoit son

oncle et son prédécesseur, ils pillèrent le territoire de Bénévent, de Spolète, de Rome même, sans épargner les monastères ni les églises. La plupart des moines de Saint-Vincent du Vulturne furent massacrés, et le monastère incendié¹. L'abbaye du Mont-Cassin eut le même sort. Elle avoit résisté aux infidèles, sous l'abbé Bassace, prédécesseur de Berthaire, qui la gouvernoit au temps de cette seconde attaque. Celui-ci venoit de fortifier le monastère d'en haut, de murs et de tours qui en faisoient une forteresse respectable. Autour du monastère d'en bas, il avoit commencé à bâtir une ville qui sembloit déjà le mettre à couvert de toute insulte. Rien ne tint contre la fureur et l'avidité des Arabes (884); tous ces asiles furent forcés et pillés; l'abbé Berthaire fut tué avec une multitude de moines; ceux qui purent échapper, se retirèrent avec leurs titres dans une celle ou prieuré fondée depuis long-temps à Téano en l'honneur de saint Benoît. Ces succès des Sarrasins et les richesses qu'ils leur procurèrent, exaltèrent prodigieusement leur courage. Rome se vit plus en butte que jamais à leur audace. Le saint pape Adrien trembla pour ce sanctuaire de la religion; il voulut encore engager les princes français à le secourir, et afin de les intéresser plus vivement, il se mit en route pour aller trouver l'empereur Charles le Gros: mais il mourut dans le mois de septembre 885, pendant qu'il faisoit ce voyage. Il fut enterré à l'abbaye de Nonantule, où il est honoré comme saint.

Sur la fin du même mois, c'est-à-dire, aussitôt qu'on eut appris à Rome la mort d'Adrien, on mit en sa place Etienne V, romain de naissance et prêtre du titre des Quatre-Couronnés, de race noble et d'un détachement exemplaire. Il s'opposa de tout son pouvoir à son élévation: pour le porter sur le trône pontifical, il fallut rompre les portes de sa maison, où il s'étoit enfermé, et d'où il crioit qu'il étoit indigne de l'honneur qu'on lui vouloit faire². On n'en eut que plus d'empressement à le conduire au palais pontifical. Le ciel même parut approuver cette élection. Avant qu'on fût arrivé au palais de Latran, il tomba contre toute espérance une pluie abondante qui diminua d'abord considérablement les maux causés par une longue

¹ Chron. S. Vinc. et Cassin. — ² Anast. in Steph. V.

sécheresse. Des essaims dévorants de sauterelles continuant d'affliger le pays, il se mit en prière, bénit de l'eau, la fit distribuer au peuple, et partout où l'on en jeta, il ne parut plus aucun de ces désolants insectes. La charité et la piété éclatoient surtout entre les vertus de ce pontife. Il nourrissoit les orphelins comme ses enfants, et ne prenoit point son repas sans en avoir quelques-uns à sa table. A son avènement au pontificat, les biens de l'Église se trouvant presque tout dissipés, il distribua libéralement son riche patrimoine. Il célébroit la messe tous les jours, et donnoit à l'oraison ou à la psalmodie tout le temps que lui laissoient les fonctions de la charité et de la sollicitude pastorale. Mais il s'appliqua sur toute chose à s'associer, dans le gouvernement de l'Église, les hommes les plus éclairés et les plus vertueux qu'il put découvrir.

Il avoit senti combien ce secours étoit nécessaire, avant même qu'il fût assis sur le Siége apostolique. L'empereur d'Orient avoit adressé au pape Adrien des lettres qui n'arrivèrent à Rome qu'après sa mort. Basile se proposoit toujours de faire approuver le rétablissement de Photius par les successeurs de saint Pierre, et avec une violence qui n'étoit pas dans son caractère, il s'emportoit indécemment contre les papes Adrien et Marin. Etienne s'efforça dans sa réponse de ramener ce prince à sa modération naturelle, et de lui faire sentir les bornes respectives de la puissance ecclésiastique et de la puissance impériale. Mais par un sort semblable à celui de la première lettre, la réponse n'arriva à Constantinople qu'après le premier jour de mars 886, où Basile mourut d'une blessure qu'un cerf lui avoit faite à la chasse : prince digne des plus beaux temps de l'empire, qu'il rendit respectable dans sa décadence, protégeant l'Église et honorant les ecclésiastiques en toute rencontre, doué d'une sagesse rare, d'une vertu depuis longtemps sans exemple sur le trône qu'il occupoit, irréprochable, en un mot, s'il n'eût rencontré dans Photius, appuyé de la plupart des évêques de l'Orient, un de ces écueils contre lequel, dans le cours ordinaire des choses, il paroît impossible de ne point aller briser.

Constantin, fils aîné de Basile, étoit mort quelque temps avant son père. La piété du prince Etienne l'avoit fait placer

dans le clergé, où elle se soutint avec une constance qui l'a fait compter par les Grecs au nombre des saints. Ainsi Léon, second fils de Basile, monta sans compétiteur sur le trône impérial, où sa sagesse et son amour pour les lettres lui acquirent le nom de *philosophe*. Il avoit été couronné dès l'an 870; mais un moine hypocrite, plus méchant encore, s'il est possible, que Photius, à qui par là il se rendit nécessaire, brouilla le père avec le fils, et mit la vie même du jeune empereur dans le plus grand danger. Ce scélérat mémorable, nommé Théodore, et surnommé *Santabarène*, du nom de l'apostat qui lui avoit donné le jour, étoit parvenu au rang d'abbé, puis d'archevêque d'Euchaïte, par la protection de Photius. Le schismatique patriarche sentoît tout le parti qu'il pouvoit tirer de ce fourbe obscur, et le canonisoit tout vivant. Quoiqu'il prit lui-même le masque de la sainteté, il voyoit bien que l'empereur, qui rendoit justice à son esprit et à son savoir, n'étoit pas fort persuadé de sa vertu. Il voulut au moins se prévaloir de l'opinion qu'il donnoit plus plausiblement de Théodore, comme d'un homme à miracles et d'un vrai prophète. Le prince Léon, ne pouvant souffrir qu'on se jouât ainsi de la religion de son père, parloit en toute occasion du saint prétendu comme d'un faux dévot et d'un misérable séducteur¹. Santabarène, qui entendoit parfaitement le manège de la cour, affectoit au contraire de ne parler qu'en bien du jeune empereur, et ne sembloit tendre qu'à lui ménager l'amitié et la confiance de son père.

Dans ces vues perfides, il dit un jour à Léon : « A l'âge où vous êtes, quand vous suivez à la chasse l'empereur votre père, vous devriez porter de quoi le défendre au besoin. » Léon donna dans le piège : à la première occasion qui se présenta de sortir avec le vieil empereur, il se munit d'un coutelas qu'il cacha dans l'un de ses brodequins. Aussitôt Santabarène alla dire à l'empereur Basile : « Votre fils Léon veut vous ôter la vie : si vous en doutez, faites-lui quitter ses brodequins. » Quand les deux princes furent à quelque distance de la ville, Basile mit en usage l'avis de Santabarène, et le coutelas fut découvert. Ce n'étoit pas la coutume de s'armer de la sorte, sinon pour la

¹ Vit. Basil. p. 212.

guerre : le jeune empereur fut tenu pour convaincu ; on lui enleva les brodequins rouges, qui étoient un des ornements impériaux, et on le jeta dans une prison, où il languit longtemps, malgré les remontrances du sénat. Le cruel calomniateur excita même Basile, mais sans succès, à faire crever les yeux à son fils. Enfin le temps ayant affoibli les préventions, la sensibilité paternelle fut rétablie dans toute son activité par l'un de ces foibles ressorts qui donnent souvent lieu aux changements les moins attendus. Comme Basile dînoit avec les sénateurs, un perroquet répéta plusieurs fois : Hélas ! hélas ! seigneur Léon ! Tous les convives se mirent à pleurer, sans oser cependant hasarder aucune sollicitation ; mais l'empereur, plus attendri que personne, envoya sur-le-champ chercher son fils, et lui rendit ses bonnes grâces.

Quand le jeune prince se vit seul maître de l'empire, il donna ses premiers soins aux nécessités de l'Eglise. Photius étant jugé depuis long-temps par le siège apostolique, le nouvel empereur envoya deux de ses principaux officiers à l'église de Sainte-Sophie ; ils montèrent sur l'ambon, lirent publiquement le détail des attentats de l'usurpateur schismatique, le chassèrent du siège patriarcal, et le conduisirent en exil¹. Santabarène fut pareillement exilé, après qu'on l'eut frappé rudement de verges, et qu'on lui eut crevé les yeux. Pour montrer que la vengeance n'avoit pas influé dans le traitement de ce misérable, le sage Léon lui fit assigner dans la suite une pension sur une église. En effet, le vrai motif du prince étoit l'assurance qu'on lui avoit donnée, que Photius et Santabarène avoient résolu de mettre sur le trône un parent de Photius ; Santabarène avoit même promis de confondre publiquement l'auteur de cette conspiration. Toutefois, quand il fut confronté avec lui, il ne put résister à l'ascendant que ce corrupteur sans pareil ne manquoit pas de reprendre dans ces rencontres décisives. Plutôt que de lui déplaire, il aima mieux se livrer à tous les effets de l'indignation impériale, en niant avec impudence tout ce qu'il avoit avancé.

Aussitôt après la punition de ces deux coupables, l'empereur fit élever sur le siège de Constantinople son vertueux

¹ Sim. Mag. n. 1, etc.

frère le prince Etienne, qui fut ordonné sur la fin de l'an 886, par Théophane de Césarée, prototrône, c'est-à-dire premier suffragant du patriarcat. Ainsi l'exarque ou grand métropolitain de Cappadoce recouvra-t-il la préséance dont Photius l'avoit dépouillé peu auparavant, en faveur du siège d'Euchaïte, ou plutôt de l'odieux Santabarène qui l'occupoit. On référa peu après au souverain pontife tout ce qui s'étoit fait, afin d'en obtenir l'approbation, avec la dispense des lois auxquelles il avoit été comme impossible de se conformer exactement dans une révolution si soudaine. On demanda nommément la dispense et l'absolution pour le patriarche Etienne, qui avoit été ordonné diacre. Tous ces objets importants exigeoient de la circonspection et des informations qui traînèrent en longueur : l'affaire ne put se consommer que trois ans après.

Ce fameux sectaire a laissé beaucoup d'autres écrits qui passent pour des chefs-d'œuvre de goût, de discernement et d'érudition. Les plus considérables sont sa Bibliothèque et son Nomocanon, ou recueil de tous les canons reçus dans l'église grecque depuis ceux des apôtres. Les monuments qu'il nous a transmis de l'antiquité, tant sacrée que profane, sous le titre de Bibliothèque, sont d'autant plus précieux qu'entre deux cent-quatre-vingts auteurs, dont il donne des extraits également judicieux et fidèles, la plupart ont été perdus depuis lui. Son schisme, à compter jusqu'à sa mort, a duré plus de trente ans; mais on en peut fixer le terme à la première année du règne de Léon le Philosophe, si néanmoins la séparation des Grecs, préparée de loin par l'esprit de jalousie et de rivalité, accélérée par les hérésies qui avoient dégénéré en une sorte d'irréligion, décidée enfin par l'audace et les artifices du plus séduisant de tous les hommes de parti, eut une interruption réelle, et qui mérite quelque considération depuis son premier éclat. Le corps de l'église orientale, comme celui d'un malade guéri en aparence, conservoit dans son sein les germes de sa corruption, et ne jouissoit que d'une foible convalescence, que la première rechute devoit naturellement conduire à la mort.

LXXX
le
mo
LXXX
7 M
LXXX
1.
LXXX
21
LXXX
8 se
LXXX
9 ja
LXXX
17 o
LXXX
7 fé
LXXX
9 av
LXXX
Mat
10 fe
LXXX
27 n
XC. Za
14 m
Etienne
sacré
XCI. E
25 av
XCII. S
28 J

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,

DEPUIS L'AN 682, JUSQU'A L'AN 886.

PAPES.

LXXIX. SAINT Léon II, ordonné le 17 <i>Août</i> mort le 3 <i>Juillet</i>	682.	XCVI. Etienne III, 7 <i>Août</i> 1. ^{er} <i>Février</i>	768. 772.
LXXX. Benoît II, 26 <i>Juin</i> 7 <i>Mai</i>	684.	XCIV. Adrien I, 9 <i>février</i> 25 <i>décembre</i>	772. 795.
LXXXI. Jean V, 23 <i>Juillet</i> 1. ^{er} <i>Août</i>	685.	XCV. Saint Léon III, 27 <i>décembre</i> 11 <i>juin</i>	795. 816.
LXXXII. Conon, 21 <i>Octobre</i> 21 <i>Septembre</i>	686.	XCVI. Etienne IV, 22 <i>juin</i> 24 <i>janvier</i>	816. 817.
LXXXIII. Sergius 15 <i>décembre</i> 8 <i>septembre</i>	687.	XCVII. Saint Pascal I, 25 <i>Janvier</i> 11 <i>mai</i>	817. 824.
LXXXIV. Jean VI, 28 <i>octobre</i> 9 <i>janvier</i>	701.	XCVIII. Eugène II, ordonné en <i>juin</i> ou <i>février</i> , mort en <i>août</i>	824. 827.
LXXXV. Jean VII, 1. ^{er} <i>mars</i> 17 <i>octobre</i>	705.	XCIX. Valentin, élu et mort en C. Grégoire IV, ordonné vers la fin de 827, mort vers le commence- ment de	827. 844.
LXXXVI. Sisinnius, 18 <i>Janvier</i> 7 <i>février</i>	708.	CI. Sergius II, au commencement de	844. 847.
LXXXVII. Constantin, 25 <i>mars</i> 9 <i>avril</i>	708.	27 <i>janvier</i>	847.
LXXXVIII. Saint Grégoire II, 19 <i>Mai</i> 10 <i>février</i>	715.	CII. Saint Léon IV, 11 <i>avril</i> 17 <i>juillet</i>	847. 855.
LXXXIX. Grégoire III, 18 <i>mars</i> 27 <i>novembre</i>	731.	CIII. Benoît III, 29 <i>septembre</i> 8 <i>avril</i>	855. 858.
XC. Zacharie, 30 <i>Novembre</i> 14 <i>mars</i>	741.	CIV. Nicolas I, sacré le 24 <i>avril</i> , mort le 13 <i>novembre</i>	858. 867.
Etienne élu et mort sans avoir été sacré.	752.	CV. Adrien II, 14 <i>décembre</i> mort en	867. 872.
XCI. Etienne II, 26 <i>mars</i> 25 <i>avril</i>	752.	CVI. Jean VIII, 14 <i>décembre</i> 15 <i>décembre</i>	872. 882.
XCII. Saint Paul 29 <i>mai</i> 28 <i>Juin</i>	757. 767.	CVII. Marin, fin de <i>décembre</i> <i>mai</i>	882. 884.

CVIII. Adrien III, fin de mai <i>Septembre</i>	884.	ANTIPAPES.	
CIX. Etienne V, élu fin de sep- <i>tembre.</i>	885.	Pascal,	697.
<i>août</i>	885.	Théophylacte,	757.
	891.	Constantin,	767.
		Zizime,	824.
		Anastase,	855.

EMPEREURS.

EMPEREURS D'ORIENT.

CONSTANTIN-POGONAT,
Justinien II, chassé en
Léonce,
Apsimare,
Justinien II, rétabli,
Philippique,
Anastase II,
Théodose III,
Léon l'Isaurien,
Constantin-Copronyme,
Léon-Chazare,
Constantin VI, mort en
et Irène, chassée en
Nicéphore,
Staurace,
Michel Curopalate,
Léon l'Arménien,
Michel le Bègue,
Théophile,
Michel III, dit l'ivrogne, mort en
Basile le macédonien,

EMPEREURS D'OCCIDENT.

Charlemagne, couronné en
mort en
Louis le Débonnaire,
Lothaire I,
Louis II,
Louis le Bègue, mort en
Charles le Chauve,
Charles le gros, après un interrègne
de trois ans, élu en

685. Thierry III, de Neustrie et de Bour-
695. gogne,
698. Pépin, prince d'Austrasie,
705. Clovis III, roi de Neustrie et de
711. Bourgogne,
713. Childébert III de Neustrie et de
716. Bourgogne,
717. Dagobert III de Neustrie et de
741. Bourgogne,
775. Chilpéric II de Neustrie et de Bour-
780. gogne,
797. Thierry IV de Neustrie et de Bour-
802. gogne,
811. Childéric III de Neustrie et de Bour-
811. gogne, déposé en
813. Charles-Martel, duc des Fran-
820. çais,
829. Pépin le Bref, roi en
842. mort en
867. Charlemagne, mort en
886. Louis le Débonnaire,
Charles le Chauve, mort en
Louis II ou le Bègue,
Louis III,
Carloman,

ROIS D'ESPAGNE.

800.
814.
840.
855. Ervige
875. Egica,
875. Vitiza,
877. Rodrigue, dernier roi visigoth de
toute l'Espagne,
880. Pelage I,
Favila,

697.
757.
767.
824.
855.
691.
714.
695.
711.
715.
720.
737.
752.
731.
752.
768.
814.
840.
877.
879.
882.
884.
687.
701.
711.
712.
737.
739.

Alpho
Froila
Aurèle
Silo,
Maure
Bermt
Alpho
Ramir
Ordog
Alpho

LÉON I
tes,
imag
Adalber
fanati
Samson
Il soute
on p
l'impe
que.
Elipand
gel en
en tan
fils na

CHRÉTIE
par les
Différent
tions c
nales c
Surras
Persécut
percut
séc av
qu'à
Nouvel
encore
sinte
stanti

Alphonse le Catholique,	757.	ROIS D'ANGLETERRE.	
Froila,	768.		
Aurèle,	774.	Heptarchie jusqu'à Egbert I, qui	
Silo,	783.	soumet à sa couronne toute	
Mauregat,	788.	l'Angleterre, et meurt,	837.
Bermude I,	791.	Ethelulfe,	858.
Alphonse le Chaste,	842.	Ethelbald d'Ouessex,	860.
Ramire I,	850.	Ethelbert de Kent,	866.
Ordogne I, mort en	866.	Ethelred I	871.
Alphonse III, dit le Grand.	910.	Alfred le grand.	

SECTAIRES.

LÉON l'Isaurien chef des iconoclastes, ou profanateurs des saintes images.	725.	filz adoptif de Dieu, en Nouveaux manichéens ou pauliciens en Orient,	790. 811
Adalbert et Clément dogmatiseurs fanatiques,	744.	Claude de Turin attaque le culte des images, et même de la croix,	808
Samson,	748.	Thiote, fausse prophétesse qui annonçoit, comme inspirée de Dieu, la fin du monde pour l'année	847.
Il soutenoit que, sans le baptême, on peut devenir chrétien par l'imposition des mains de l'évêque.		Gothescalc tient sur la prédestination une doctrine qui détruit la liberté,	848.
Elipand de Tolède et Felix d'Urgel enseignent que Jésus-Christ, en tant qu'homme, n'est pas le fils naturel, mais seulement le		Photius est chassé en	886.

PERSÉCUTIONS.

CHRÉTIENS d'Espagne opprimés par les Sacrasins en	712.	vingt-deux ans, à compter de l'an	752.
Différentes irruptions et persécutions dans les provinces méridionales des Gaules, de la part des Sacrasins, depuis 719 jusqu'à	738.	chrétiens persécutés en Orient par les califes sarrasins :	
Persécution de Léon l'Isaurien, empereur iconoclaste. Elle fut poussée avec violence depuis 726 jusqu'à	741.	Continuation de la persécution de Constantin-Copronyme, contre les défenseurs des saintes images jusqu'en	775.
Nouvelle persécution plus violente encore contre les défenseurs des saintes images, exercée par Constantin-Copronyme pendant		Persécution pour le même sujet, de la part de Léon l'Arménien, avec beaucoup de violence et plus d'artifice encore, pendant six années consécutives.	
		Persécution reprise par Michel le Bègue, en	822.

- Autre persécution pour la même cause, d'une fureur outrée par intervalle, et par les caprices de l'empereur Théophile, jusqu'en 842.
- Persécutions renouvelées sans cesse par les Normands, avec des cruautés inouïes, sur toutes les côtes de la Germanie et de la France, depuis l'an 800.
- Persécutions semblables exercées par les Sarrasins sur les côtes d'Italie et de Grèce.
- Violentes persécutions en Espagne, et martyrs nombreux durant la plus grande partie du règne d'Abdérame II qui tint l'empire des Maures depuis l'an 822, jusqu'à l'an 852. Elle fut encore plus cruelle sous le règne de Mahomet son fils.
- Violentes persécutions suscitées par Photius et exercées à plusieurs reprises contre saint Ignace de Constantinople et contre tous les catholiques fideles de la Grèce.
- Continuation de la fureur impie des Normands en France et en Angleterre, des Sarrasins dans l'Orient et des Sclaves dans le nord de l'Europe.

ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

- SAINT Julien de Tolède**, 690, auteur d'un traité contre les juifs, et de quelques autres ouvrages tant sur la morale que sur l'histoire.
- Saint Théodore de Cantorbéry**, 690, le premier des Latins qui ait fait un pénitentiel. Il n'en reste que des fragments.
- Cresconius**, évêque africain, qui vivoit en 695, a laissé une collection précieuse, connue sous la nom de Concordé des canons.
- Saint Adelme**, premier évêque de Schirburn, 709, fut aussi, dit-on, le premier anglais qui écrivit en latin, et qui introduisit la poésie en Angleterre. Il écrivit en prose contre les erreurs des Bretons, et a fait en vers des éloges de plusieurs saints. Le vénérable Bède parle de ces divers ouvrages avec une estime qu'a justifiée le savant Guillaume Cambden. Ils ont été imprimés en 1601.
- Georges Syncelle**, qui vivoit en 730, a laissé une chronique grecque et latine.
- Barthélemi**, moine syrien, en 731, auteur d'une réfutation de l'Alcoran.
- Le vénérable Bède**, 735. Ce fut l'un des hommes les plus profonds de son siècle dans les sciences tant profanes que sacrées. Ses ouvrages qui remplissent huit volumes *in-folio*, sont digérés avec un choix et une netteté qu'on doit re arder comme un prodige pour son temps. Le principal est son histoire ecclésiastique d'Angleterre, où il ne manque rien de tout ce que la diligence et l'assiduité dans les recherches, jointe à un jugement exquis, lui pouvoit donner de mérite. Ses commentaires sur l'écriture ne sont guère qu'un tissu de passages des Pères, mais recueillis avec goût, et liés avec beaucoup de méthode. Son style, quoique peu élégant et sans élévation, est singulièrement estimable pour le temps où il vivoit, à raison de sa clarté et de sa facilité.
- Saint Boniface**, premier archevêque de Mayence, 755, a laissé les vies de quelques saints, des sermons, et des lettres fort intéressantes pour l'histoire de son temps.
- Frédégair**, qu'on croit avoir vécu dans le huitième siècle, passe pour l'auteur de l'abrégé et de la continuation de l'histoire de Grégoire de Tours. Les meilleurs critiques, au moins quant à cette continuation, jusqu'à la mort de Pepin le Bref, tiennent qu'elle est de quatre auteurs différents.

Eghert, archevêque d'York, 766, a laissé un traité de la Pénitence, et un ouvrage intitulé *Constitutions ecclésiastiques*.

Saint Chrodegang, évêque de Metz, 766, auteur d'une règle pour les clercs réguliers, c'est-à-dire, pour les chanoines réformés.

Saint Ambroise Autpert, évêque de Bénévent, mort en 778. Il a fait un commentaire sur l'Apocalypse.

Saint Jean Damascène, vers 780. Outre ses ouvrages écrits avec beaucoup de force en faveur des saintes images contre les empereurs Léon l'Isaurien et Constantin-Copronyme, il a laissé beaucoup d'autres écrits. Son excellent traité de la foi orthodoxe a servi de modèle aux théologiens postérieurs, pour la méthode scholastique.

Béat, prêtre et moine espagnol, connu sous le nom de saint Bieco, 798. On a de lui un traité contre les erreurs d'Elipand de Tolède.

Paul, diacre d'Aquilée, mort au commencement du neuvième siècle. Le plus fameux de ses ouvrages est l'histoire des Lombards, qui commence à leur origine, et finit à la mort du roi Luitprand. Son histoire des évêques de Metz, à raison de plusieurs événements d'un intérêt général, est beaucoup plus importante que ce titre particulier ne l'annonce. Il a fait encore l'abrégé de l'histoire romaine d'Eutrope, et sous le titre d'homélies, un recueil de leçons tirées des saints Pères, pour tous les jours de l'année.

Saint Paulin d'Aquilée, 802. On a de lui un livre contre Elipand de Tolède et Félix d'Urgel, avec plusieurs autres ouvrages.

Aleuin, 804, homme d'un zèle admirable pour le rétablissement des sciences, s'est exercé dans la carrière de la grammaire, de la rhétorique, de la dialectique, mais principalement dans les matières de théologie. Néanmoins son talent ne paroît avoir égale ni son émulation, ni

sa renommée, la plus brillante entre les savants de son temps. On trouve dans ses œuvres, pleines d'erudition, plus de travail que de génie, plus de mémoire que d'invention et de discernement. Toute sa grammaire ne le fait parler ni élégamment, ni purement; avec toute sa rhétorique son style est surchargé de paroles inutiles, ses pensées sont communes, ses ornemens affectés, et sa dialectique n'empêche pas que ses raisonnemens alongés ne manquent de nerf et souvent de justesse.

L'empereur Charlemagne, 814. Outre ses capitulaires, on a de lui une grammaire et quelques autres ouvrages. Quoique les livres carolins (production extrêmement injurieuse au septième concile œcuménique) prennent leur nom de celui de ce prince, il n'y a nulle apparence qu'il ait eu part à leur composition.

Le saint abbé Théophane, 818. Il a laissé une chronique qui continue celle de Syncelle jusqu'au règne de Michel Curoplète.

Saint Benoît, abbé d'Aniane, 821. Il a fait un recueil des règles diverses des moines d'Orient et d'Occident, avec une concordance pour montrer la conformité ou les rapports de la règle de saint Benoît avec toutes les autres. Nous avons encore de lui un recueil d'homélies et un pénitentiel.

Théodulfe, évêque d'Orléans 821. Outre ses capitulaires ou instructions pour ses prêtres, on a de lui quelques traités théologiques et plusieurs poésies, parmi lesquelles on doit remarquer l'hymne *Gloria, laus et honor*, qui se chante le jour des Rameaux. On dit qu'elle valut la liberté à son auteur, qui la composa dans les prisons d'Angers, où il avoit été mis durant les troubles du règne de Louis le Debonnaire. L'ayant chantée d'une fenêtre comme ce prince passoit, Louis en fut si charmé, qu'il fit sur-le-champ élargir le prisonnier. Le car-

- rière du prince rend au moins le fait vraisemblable.
- Théodmire**, abbé, et **Dungal**, reclus, dérivèrent contre **Claude de Turin** peu après qu'il se fut démasqué, vers 825.
- Saint Théodore Studite**, 826, a laissé entre autres ouvrages, des sermons et des lettres, dont quelques-unes sont d'une grande beauté.
- Saint Nicéphore de Constantinople**, 828. On a de lui un abrégé historique, une chronologie tripartite, et plusieurs autres ouvrages, principalement contre les iconoclastes qu'il combat avec force.
- L'abbé Ansegise**, 834, a recueilli les capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire.
- L'abbé Smaragde** vers 835. Il a laissé un traité des devoirs des princes, des sermons pour toute l'année, un commentaire sur la règle de saint Benoît, et quelques morceaux d'histoire fort intéressants.
- Saint Agobard**, archevêque de Lyon, 840, savant des plus distingués de son siècle, et supérieur à la plupart de ses contemporains, pour la manière de voir et d'écrire. Il a principalement combattu l'abus des épreuves et les préjugés sur le pouvoir des sorciers, l'aveuglement des juifs, et les erreurs de **Felix d'Urgel**. On trouve de la force dans ses raisonnements, du feu et de la netteté dans son style, une érudition profonde et un choix judicieux dans ses citations.
- Ratram**, abbé d'Orbais, en 840. Entre plusieurs ouvrages dogmatiques, son traité du corps et du sang de **Jésus-Christ** est le plus célèbre.
- Amalarius**, diacre de Metz, vers 840, connu principalement par son traité des offices ecclésiastiques, très-utile pour justifier l'antiquité de nos prières et de nos cérémonies.
- Jonas**, évêque d'Orléans, 841. Ses principaux ouvrages sont l'institution d'un roi, l'institution d'un laïque, et son traité contre **Claude de Turin**. Celui-ci surtout, par ses inconséquences, par ses railleries insipides, et par le mélange de quelques erreurs, répond mal à la réputation que l'auteur eut de son temps.
- Hilduin**, abbé de Saint-Denis, vers 842. Il est auteur des aréopagiques, première source de l'erreur qui a fait confondre parmi nous saint Denis d'Athènes avec saint Denis de Paris.
- Eginard**, vers 844, a écrit, entre autres ouvrages, la vie de Charlemagne, et les annales de France depuis 741 jusqu'en 829. Dans la circonstance du changement de dynastie sur le trône français, il est sage de se tenir en garde contre les portraits fort chargés que le courtisan des Carlovingiens leur traçoit des derniers Mérovingiens, nommés les rois fainéants.
- Valafrid-Strabon**, abbé de Richenou, 849, a laissé un traité des divins offices, une glose sur l'Écriture sainte, quelques vies de saints et quelques poèmes.
- Florus**, diacre de Lyon, 852, dont on a un traité sur la prédestination, une collection des lois ecclésiastiques, un commentaire sur les épîtres de saint Paul, et un martyrologe.
- Raban**, archevêque de Mayence, 856, célèbre par un grand nombre d'ouvrages d'une doctrine saine et profonde. Les plus remarquables sont un traité fait au sujet de Louis le Débonnaire sur le respect des enfans envers leur père, et des sujets envers leur souverain, différens écrits contre les erreurs de **Gothescalc**, et des témoignages péremptoires de la foi de l'Église touchant la présence réelle de **Jésus-Christ** dans le sacrement de nos autels.
- Prudence** ou **Prudent** évêque de Troyes, honoré comme saint dans son église 861, est l'auteur des *Annales* de saint Bertin, ainsi nommées pour avoir été trouvées dans ce monastère. Il a com-

P
o
l
q
c
Lau
re
de
at
co
de
de
sty
Pasch
sie
con
de
la
Théo
sien
ma
Enée,
dar
les
pres
des
Flet
soin
que
tout
les j
qu'o
tence
pent

CONC
tion
toute
La le
adres
au li
flam
noit
tee p
ne ve

- posté, au sujet de Gothescalc, différents ouvrages où il paroît peu d'accord avec lui-même; ce qui prouve uniquement qu'alors ces matières n'étoient pas encore suffisamment éclaircies.
- Lamp, abbé de Ferrières, 862. Outre le recueil estimé de ses lettres au nombre de 130, Baluze a recueilli avec soin ses autres ouvrages. Mabillon l'a regardé comme un des principaux ornemens de l'ordre monastique, pour l'étendue de ses connoissances et la pureté de son style.
- Paschase-Ratbert, 865, auteur de plusieurs traités de doctrine, dont les plus connus sont ceux du corps et du sang de Jésus-Christ, et de l'enfantement de la Vierge.
- Théodore Aboucara, 870, a laissé plusieurs traités solides contre les musulmans, les juifs et les hérétiques.
- Enée, évêque de Paris, 870. On a de lui, dans le *Spicilege*, un ouvrage contre les Grecs, qui est solide, mais n'est presque qu'une compilation de textes des Pères, suivant le gout du siècle. Fleury qui en a donné un extrait, a eu soin d'omettre le passage où Enée dit *que les papes ont le pouvoir de juger de toute l'Eglise, et que personne ne peut les juger ni retoucher leurs jugemens; qu'on peut appeler à eux de la sentence de tout autre, et que personne ne peut appeler de la leur.*
- Anastase, savant bibliothécaire de l'Eglise romaine, vivoit encore en 872. Il a traduit les actes des 7.^e et 8.^e conciles généraux, et plusieurs autres monuments de l'église grecque. On le croit auteur des vies des papes, et de *l'histoire miscellanée* qu'on attribuoit autrefois à Paul diacre.
- Saint Aldric, évêque du Mans, 876. Nous avons de lui un excellent recueil de canons et de décrétales concernant surtout la discipline ecclésiastique.
- Saint Addon, de Vienne, 880 : auteur d'une Chronique universelle et d'un Martyrologe, qui, dans plusieurs articles, fait voir que l'art de la critique ne lui étoit pas étranger.
- Hincmar de Reims, 882. Plus canoniste que théologien, et plus érudit que correct, il a laissé un grand nombre d'écrits, que le P. Sirmond a publié en 2 vol. in-fol.
- Jean Scot-Erigène, vers 884. Le traité qu'il avoit composé sur *l'Eucharistie* contre Paschase-Ratbert, contenoit, à ce qu'on prétend, le germe de l'hérésie sur ce mystère. Aussi fut-il condamné promptement lorsqu'il parut. Nous n'avons plus ce traité; mais il nous reste de cet auteur peu estimé celui de *la prédestination à la grâce divine.*

PRINCIPAUX CONCILES.

CONCILE de Tolède, 684, pour la réception du concile œcuménique dans toute l'Espagne et la Gaule gothique. La lettre du pape Léon II, qui leur en adressoit les actes, porte qu'Honorius, au lieu d'éteindre à sa naissance la flamme de l'hérésie comme il convenoit à l'autorité apostolique, l'a fomentée par sa négligence; ce qui toutefois ne veut pas dire qu'Honorius ait ensei-

gné l'erreur, mais seulement que, trompé par les faux rapports du perfide Sergius, il a négligé de porter une décision qui eût pu éteindre l'hérésie naissante. Les évêques d'Espagne prirent lecture des actes du concile, et les reçurent avec respect, tels que le pape les leur avoit envoyés.

Concile de Tolède, 688, où soixante évêques présidés par saint Julien donnent

- au pape Benoît les explications qu'il avoit demandées, et décident que deux sermens du roi Egica, qui paroissent contraires, ne l'étoient pas. « Il ne faut pas croire, disent-ils, qu'il ait promis de soutenir les intérêts de ses beaux-frères autrement que selon la justice. Mais en cas qu'il fallût choisir, le dernier serment, fait en faveur du peuple, devoit l'emporter, puisque le bien public est préférable à tous les intérêts particuliers. »
- Concile de Constantinople, 691, dit Quini-Sexte,** comme un suppléant aux cinquième et sixième conciles généraux, qui n'avoient point fait de canons pour la discipline. Celui-ci en fit cent deux, dont plusieurs furent rejetés par les papes, entr'autres ceux qui permettent aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres, d'user du mariage contracté avant leur ordination. Quoique ce concile ait été célébré en présence des légats, et souscrit par deux cent onze évêques, le seul refus que fit le pape Sergius III de le confirmer, l'a privé absolument de l'autorité suprême que Justinien II vouloit lui donner; et il n'est dans l'Eglise catholique qu'un concile particulier.
- Concile de Bergamsted en Angleterre, 697,** où les deux puissances concoururent, et où l'on ordonna des amendes et d'autres punitions temporelles.
- Concile d'Aquilée, 698.** Sur les remontrances du pape Sergius, le patriarche et les évêques de son ressort y renoncèrent unanimement au schisme où ils avoient été engagés à l'occasion des trois chapitres.
- Concile de Rome, 732,** contre les ennemis des saintes images.
- Concile de Germanie, 742,** le premier de France et d'Allemagne qui soit daté de l'année de l'incarnation.
- Concile Germanique (probablement de Ratisbone), 742,** qui fut présidé par le légat saint Boniface. On y défendit aux ecclésiastiques d'aller à la guerre, *excepté à ceux qui suivent l'armée pour y faire l'office divin, célébrer la messe et porter les reliques des saints... Que chaque préfet (ou colonel) ait un prêtre pour juger des péchés de ceux qui se confessent, et pour leur imposer pénitence.* On voit par ce concile qu'il y avoit alors des aumoniers pour confesser les soldats. Il y est également parlé d'évêques, de prêtres et de chapelains pour le princee.
- Autre concile Germanique, sous Charolman, par saint Boniface, 745.** On y déposa Gévilieb de Mayence qui avoit commis un homicide, et on y examina plusieurs clercs hérétiques séduits par Adalbert et Clément.
- Concile de Rome du 22 mars 743,** et non pas 744, comme l'a marqué le P. Mansi, puisqu'il est daté de la seconde année de l'empereur Artabade, et de la trente-deuxième du roi Luitprand, qui étoit mort au mois de Janvier 744. C'est le premier acte romain qu'on trouve daté du règne des rois lombards.
- Concile de Rome, 745,** où le pape Zacharie dépose du sacerdoce Adalbert et Clément, avec anathème.
- Concile de Metz, 753,** où l'on trouve des statuts en matière civile, parce que l'assemblée étoit mixte.
- Concile de Compiègne, 756,** sous la présidence de Georges et Jean, légats du saint Siège. Ce concile étoit composé des évêques et des seigneurs, suivant l'usage de ce temps-là, où l'on traitoit ensemble des choses temporelles et spirituelles.
- Concile de Rome, 769,** où l'on anathématisa le faux concile tenu à Constantinople en 754, contre les saintes images, par trois cent trente-huit évêques iconoclastes. La date singulière de ce concile romain, conçue en ces termes, *sous le règne de la sainte Trinité,* sans faire mention des années de Constantin-Copronyme, fait voir que l'autorité de cet empereur n'étoit plus

re
ca
cr
Conc
lic
tio
me
ele
Conc
ho
Sar
Septi
de
et
des
377
pap
Conc
d'U
dan
pap
sa f
son
et le
en F
Conc
évêq
quit
l'Ital
lipar
touch
Dieu
On y
erreu
dite
aux
cile.
Conc
reurs
le Sa
secon
deux
tif.
Conc
d'Ur
veau
de se
Conc
est el

reconnue à Rome; apparemment à cause de son hérésie publique et de sa cruelle persécution.

Concile de Duren dans le duché de Juliers, 779, le premier où il soit fait mention en Allemagne de la dîme proprement dite, comme d'une dette envers le clergé.

Concile ou assemblée mixte de Paderborn, 785, où Charlemagne donne à la Saxe sa forme ecclésiastique et civile.

Septième concile œcuménique, deuxième de Nicée, commencé le 24 septembre, et fini le 23 octobre 787. L'impie des iconoclastes y fut anathématisée par 377 évêques présidés par les légats du pape Adrien.

Concile de Ratisbonne, 792, où Félix d'Urgel, convaincu d'erreur, est condamné, puis envoyé à Rome vers le pape Adrien pour y rendre compte de sa foi. Là cet évêque confessa et abjura son hérésie dans l'église de Saint-Pierre; et le pape le renvoya chez lui à Urgel, en Espagne.

Concile de Francfort, 794, de tous les évêques de Germanie, de France, d'Aquitaine, et deux représentants de l'Italie. On y condamna l'hérésie d'Élipand de Tolède et de Félix d'Urgel, touchant la qualité de fils adoptif de Dieu qu'ils attribuoient à Jésus-Christ. On y rejeta aussi, mais par une pure erreur de fait, l'adoration proprement dite que l'on crut avoir été décernée aux saintes images par le septième concile.

Concile de Frioul, 796, contre deux erreurs: la première, qui faisoit procéder le Saint-Esprit du père seulement; la seconde, qui divisoit Jésus-Christ en deux fils, l'un naturel, et l'autre adoptif.

Concile d'Aix-la-Chapelle, 799. Félix d'Urgel, après y avoir abjuré de nouveau ses erreurs, y fut déposé à cause de ses rechutes.

Concile de Rome, 800, où Charlemagne est élu empereur des Romains.

Concile de Ratisbonne, 803. On y déclara que les chorévêques ne seroient point les ordinations épiscopales, n'étant que prêtres, et l'on déclara nulles celles qu'ils avoient faites ainsi.

Concile de Saltzbourg, 807, où l'on régla que les dîmes se partageroient en quatre portions: la première pour l'évêque, la seconde pour les clercs, la troisième pour les pauvres, la quatrième pour la fabrique.

Concile d'Aix-la-Chapelle, 809, qui donna lieu à la célèbre conférence des Français avec le pape saint Léon III, touchant l'usage qu'ils avoient pris de chanter le mot *filioque* dans le symbole; usage qui, comme on sait, n'a pas peu contribué à faire séparer les Grecs des Latins, et que le sage poutife n'approuva point.

Conciles d'Arles, de Reims, de Mayence, de Châlons-sur-Saône et de Tours, 813, pour le rétablissement de la discipline. Dans ce dernier, on avertit les évêques de faire en sorte que chaque prêtre ait par devers lui les homélies des Pères traduites en langue romaine rustique: ce qui donneroit lieu de croire que le latin avoit déjà cessé d'être la langue vulgaire.

Concile de Constantinople, 815 où deux cent soixante-dix évêques confirmèrent la vraie doctrine sur le culte des images.

Concile d'Aix-la-Chapelle, 816, où l'on fit des règles pour les chanoines et pour les chanoinesses.

Concile de Rome, 816. Il y fut statué que l'élection du pape se feroit par les évêques et le clergé; en présence du sénat et du peuple, et sa consécration devant les députés de l'empereur, si l'intérêt commun le permet. On dispute sur l'ancienneté de ce canon. Mansi le place 80 ans plus tard, et l'attribue avec Muratori à Etienne VI.

Concile d'Atigni, 822, où Louis le Débonnaire fit sa confession publique, et prit le parti de faire de même pénitence.

- Concile de Paris, 825.** Les évêques, mal instruits des faits, y blâmèrent, et le deuxième concile de Nicée, et le pape Adrien, qu'ils s'imaginèrent avoir discerné un culte superstitieux aux saintes images; mais ils s'élevèrent bien plus fortement contre le concile des iconoclastes, et approuvèrent les procédés du pape contre ces impies.
- Concile d'Ingelheim, 826.** On y défendit de célébrer la messe dans un oratoire particulier, sans la permission de l'évêque diocésain.
- Concile de Rome, 826,** où l'on ordonne d'établir, dans les maisons des évêques et partout où besoin sera, des maîtres pour enseigner la grammaire et l'Écriture sainte. Un autre canon porte que les abbés, pour avoir une plus grande autorité dans les monastères, seront revêtus du caractère de la prêtrise. Mais ce dernier canon ne fut point exécuté en France, et on y conserva l'usage, ou plutôt on se donna quelquefois la supériorité d'une maison à un homme qu'on auroit eu de la peine à y admettre comme simple religieux et même novice.
- Concile de Mayence, 826,** où les engagements du moine Gotescalc, offert à la religion par ses parents dans son enfance, furent déclarés indissolubles, nonobstant ses réclamations.
- Concile de Worms, 829,** qui défend l'épreuve de l'eau froide, alors la plus usitée.
- Concile de Paris, 829,** composé de vingt-cinq évêques, dont quatre métropolitains. Le premier livre des actes regarde les évêques; le second renferme les devoirs des rois; et dans le troisième, les évêques demandent aux empereurs Louis et Lothaire de faire connaître à leurs enfants et aux seigneurs de leurs états, quelle est la dignité et la puissance des évêques; et de leur rappeler l'exemple de Constantin, qui disoit aux évêques: « Vous avez droit de nous juger, mais vous ne pouvez pas être jugés par les hommes. » Ils font ensuite remarquer aux empereurs qu'une grande cause de désordre c'est que les princes de puis long-temps s'ingèrent dans les affaires ecclésiastiques, et que d'autre part les évêques, partie par ignorance, partie par cupidité, s'occupent plus qu'ils ne devoient d'affaires temporelles.
- Concile ou assemblée de Compiègne, 833,** où Louis le Débonnaire fut mis en pénitence publique, et regardé comme ne pouvant plus porter les armes, ou comme déposé.
- Concile de Thionville, 835.** Plus de quarante évêques y déclarèrent nul tout ce qui avoit été fait contre l'empereur Louis, et prononcèrent la peine de déposition contre Ebbon de Reims, Agobard de Lyon et Bernard de Vienne, qui avoient eu part à cet attentat.
- Concile très-nombreux tenu à Constantinople par le patriarche saint Méthode, le 19 de février, premier dimanche de carême, 842.** On y confirma le second concile de Nicée, et l'on anathématisa de nouveau les iconoclastes. Les Grecs, en mémoire de ce concile, appellent le premier dimanche de carême, la fête de l'orthodoxie.
- Concile de Thionville, 844,** où les princes Lothaire, Louis et Charles promirent de garder entre eux une amitié fraternelle, et de rétablir l'état de l'Église troublée par leurs divisions. Ils promirent d'observer six articles que les évêques avoient rédigés pour cela.
- Concile de Mayence, 848,** où Gotescalc produisit ses erreurs, fut condamné, et renvoyé, comme moine d'Orbais dans le Soissonnois, à Hincmar de Reims.
- Concile de Rome, 858.** Il y fut déclaré que les évêques ne devoient rien prendre pour conférer les ordres, sous peine de déposition.
- Concile de Lyon, 848,** où il est parlé d'abbés archidiaques. C'est par un reste de cet usage que l'archidiacre de Clermont porte encore aujourd'hui le nom d'abbé.

- Concile de Paris, 849, nommé quelquefois de Tours, parce que l'archevêque de Tours y présida. Suivant le témoignage d'Albéric, tous les chorévêques de France furent déposés. On en voit cependant encore quelques-uns depuis.
- Concile de Quersi-sur-Oise, 849, où Gothescalc fut condamné à la flagellation monastique, et à être renfermé dans l'abbaye d'Autvilliers.
- Concile de Cordoue, assemblé en 852, à la demande du roi musulman Abdérame II, afin d'apaiser les infidèles, et d'empêcher les chrétiens de se présenter au martyre.
- Concile de Rome, 853, qui déposa le prêtre Anastase, cardinal du titre de saint Marcel, parce que depuis cinq ans il étoit absent de son titre.
- Concile de Soissons, 853, où vingt-six évêques, en présence du roi Charles, déclarèrent l'ordination d'Hincmar légitime; et prononcèrent la nullité des ordinations faites par Ebbon depuis qu'il a été déposé.
- Concile de Pavie, 855, pour réformer divers abus. On y condamne l'usage de quelques seigneurs laïques qui appliquoient, sans le consentement de l'évêque, les dîmes qui se levoient dans leur territoire à leurs oratoires particuliers, plutôt qu'aux églises paroissiales.
- Concile de Vinchestre, 855, où l'on ordonne, en présence de trois rois de différentes provinces d'Angleterre qu'à l'avenir la dixième partie des terres du royaume appartiendroit, franche de toute charge, à l'Eglise, pour la dédommager du pillage des Normands.
- Concile de Valence, 855. Quatorze évêques, avec leurs métropolitains y rejetèrent, par un mal-entendu les décisions de Quersi. Ils confessèrent en même temps, et en termes exprès, contre l'erreur de Gothescalc, que dans la condamnation éternelle des réprouvés, leur démerite précède le juste jugement de Dieu.
- Concile de Savonnières, au diocèse de Toul, 859. On s'y plaignit des canons du concile de Valence au sujet de Gothescalc. Tout ce qu'il y a de certain sur la suite de cette affaire, c'est qu'elle fut renvoyée à des temps plus tranquilles: ce que certains auteurs hasardent de plus, et surtout en compromettant le pape Nicolas, sent trop l'esprit de parti pour faire impression.
- Concile de Tusey, près de Vaucouleurs, 860. On y trouve la souscription de 58 évêques, quoiqu'il n'y en ait eu que 40 présents: ce qui montre qu'on envoyoit quelquefois les décrets des conciles aux absents, pour les leur faire souscrire.
- Concile national de Pitres près Rouen, 861, contre les pillages et les désordres du temps. Rothade de Soissons y appela au pape de l'excommunication prononcée contre lui par Hincmar de Reims.
- Concile de Rome, 863, où tout ce qui avoit été fait contre saint Ignace au faux concile de Constantinople, deux ans auparavant, fut annullé, les légats prévaricateurs condamnés et Photius privé de toute fonction cléricale.
- Autre concile de Rome, 863, où le pape casse le concile de Metz qui avoit autorisé l'adultère public de l'empereur Lothaire, dépose de toute puissance épiscopale les archevêques de Trèves et de Cologne. Jean de Ravenne y fut aussi déposé, ce qui le força à la soumission.
- Concile Schirvan en Arménie, 864, contre les erreurs de Nestorius et d'Eutychès.
- Concile de Latran, 864, où Rothade de Soissons fut rétabli, comme ayant été injustement excommunié et déposé par Hincmar de Reims. Rothade avoit usé de son droit en appelant, et le pape saint Nicolas satisfit à son devoir en le rétablissant, comme autrefois les papes saint Jules et saint Innocent en renvoyant à leurs sièges saint Athanase et saint Chrysostôme.

- Concile d'Attigny, 865. Rothade y est reconnu innocent et reçu comme évêque. Un légat du pape y obligea le roi Lothaire à quitter Valdrade et à reprendre Thietberge son épouse légitime.
- Concile de Soissons, 866, où 35 évêque. assemblés par ordre du pape, à la demande du roi Charles, rétablirent par indulgence les clercs ordonnés par Ebbon, qu'un autre concile de Soissons avoit déposés en 853. Un de ces clercs, Vulfade, fut sacré archevêque de Bourges, et le pape Adrien ratifia son ordination en lui envoyant le *pallium*.
- Faux concile de Constantinople, 867. Photius y excommunia et déposa le pape, s'emportant sans aucun ménagement contre les Latins, particulièrement sur l'addition *filioque*. Il ne se trouva que vingt-un évêques à ce conciliabule, et le faussaire y apposa jusqu'à mille souscriptions.
- Concile de Troyes, 867, où furent invités tous les évêques de France et de Germanie, et dont vingt-un seulement des premiers y assistèrent. Ils écrivirent au pape une longue lettre, où, après avoir rapporté toute l'affaire d'Ebbon déposé, ils le prioient de ne plus souffrir qu'aucun évêque fût déposé sans la participation du saint Siège, et de maintenir ce que ses prédécesseurs avoient réglé. C'est ainsi que les évêques de France réclamoient eux-mêmes ce qu'on a depuis appelé droit nouveau : tant ils le croyoient fondé et peu récent ! et tant son exercice étoit salutaire contre les entreprises de la cour et des grands !
- Concile de Rome, 868, où Photius est frappé d'anathème et ses écrits condamnés au feu. Blâmant la témérité de Photius d'avoir osé condamner le pape Nicolas, Adrien II dit : « Le pape juge » tous les évêques, mais nous ne lisons » point que personne l'ait jugé. Car si » les Orientaux ont dit anathème à Honorius, c'étoit après sa mort et parce » qu'ils l'accusoient d'hérésie, qui est » la seule cause pour laquelle il est » mis aux inférieurs de résister à leurs » supérieurs : et toutefois aucun, ni » patriarche ni évêque n'auroit eu » droit de prononcer contre lui, si » l'autorité du saint Siège n'avoit pré- » cédé. » D'où il ne faut pas conclure que l'autorité du saint Siège ait réellement précédé cette condamnation, puisque jamais il n'a voulu la reconnoître, et qu'il a toujours enseigné le contraire, savoir que jamais l'hérésie ne l'avoit infecté et que toujours la foi s'y étoit conservée pure, comme on l'a vu dans ses lettres adressées au 7.^e et 8.^e conciles généraux. Les paroles d'Adrien expriment un fait ; que le nom d'*Honorius se trouve* sous les anathèmes du 6.^e concile, (sans assurer qu'il doit y être) ; qu'il s'y trouve, parce qu'*Honorius étoit accusé* ; mais qu'il n'a pu être jugé par les évêques et les patriarches, dès lors qu'il ne l'avoit pas été par l'autorité du premier siège, qui n'est jugé par personne. Voir le 6.^e concile, p. 466 et suivantes, tom.
- Concile de Verberie, 869, où Hincmar de Laon, accusé de violence envers ses diocésains et d'infidélité envers le roi présent, en appelle au pape.
- Concile de Metz, 869, où Hincmar lit un mémoire pour établir que l'archevêque de Reims a le droit de gouverner la province de Trèves, quand ce siège est vacant, comme il l'étoit alors par la déposition de Theutgaud.
- Concile général de Constantinople, 8.^e tenu sous Adrien II et l'empereur Basile, depuis le 5 octobre 869 jusqu'au 28 février 870. Photius y fut déposé et anathématisé, et saint Ignace rétabli. On y fit 27 canons, et on y répéta, selon l'usage, les anathèmes prononcés au 6.^e et au 7.^e concile contre les monothélites et les iconoclastes. V. sur ce concile, p. 470 et suivantes. Si le nom d'*Honorius se trouve encore* dans ce concile, c'est, dit Barruel, que la répétition des anathèmes lancés dans les

conciles précédents étoit une affaire d'usage, et que les actes du 6.^e, une fois altérés, ce n'étoit là qu'un fait sur lequel les autres pouvoient aisément se tromper. Cette répétition ne supposant point un nouvel examen, n'ajoute rien aux preuves contre Honorius. Elle prouve au contraire beaucoup pour l'autorité de Rome, qui seule, refusant constamment de confirmer l'anathème, en a toujours suspendu les effets, puisque personne n'est obligé de soumettre à celui d'Honorius, au lieu que les autres sont de dire comme Rome, anathème à Sergius, à Pyrrhus et aux autres monothélites.

Concile d'Attigni, 870. Le roi Charles y fit juger par trente évêques son fils Carloman à qui il ôta ses abbayes et le fit mettre en prison. Hincmar de Laon s'y soumit au roi et à son oncle, mais il se retira ensuite et écrivit au pape des plaintes contre l'un et l'autre : ce qui brouilla le roi avec Adrien.

Concile de Douzi, 871, où Hincmar de Laon fut déposé par son oncle assisté de vingt évêques. Ceux-ci y lurent un mémoire où ils disoient *en présence du roi* : « Notre frère Hincmar ne pouvant » obtenir par lui-même justice du roi, » devoit le poursuivre, premièrement » dans le concile de sa province, » n'ayant point de tribunal séculier où » il pût le faire appeler ; et si, les parties étant présentes, nous ne pouvions » terminer l'affaire par notre jugement, nous lui aurions donné nos » lettres, pour en porter la connoissance au saint Siège. » Ces évêques, et le roi Charles le Chauve et le métropolitain Hincmar lui-même reconnoissoient donc, dans le souverain Pontife, une autorité suprême qui juge les rois comme les évêques.

Concile de Compiègne, 871, dans lequel Hincmar de Reims excommunie les fauteurs de Carloman, qui s'étoient révolté contre Charles son père.

Concile de Senlis, 873, où, sur la plainte

du roi Charles, Carloman est déposé du diaconat et réduit à la communion laïque. Le roi son père l'ayant ensuite fait condamner à mort, se contenta de lui faire crever les yeux : et telle fut la triste fin d'une ordination forcée.

Concile de Pavie, 876, où l'on reconnoit pour empereur Charles le Chauve, qui étoit présent et avoit été couronné par le pape VIII. On promet d'obéir à l'empereur en tout ce qu'il ordonnera pour le bien de l'Eglise et pour le salut.

Concile de Pontion, près Vitri en Champagne, 876. L'élection de l'empereur y fut confirmée dans le même sens qu'à Pavie, et on y agita vivement la question de savoir si on recevoit, comme primat des Gaules et de Germanie, Ansgise archevêque de Sens, à qui le pape venoit d'en donner le titre en le nommant son légat. Hincmar, jaloux d'une préférence qu'il croyoit lui être due, remua tant que la primatie est restée sans effet dans les successeurs d'Ansgise.

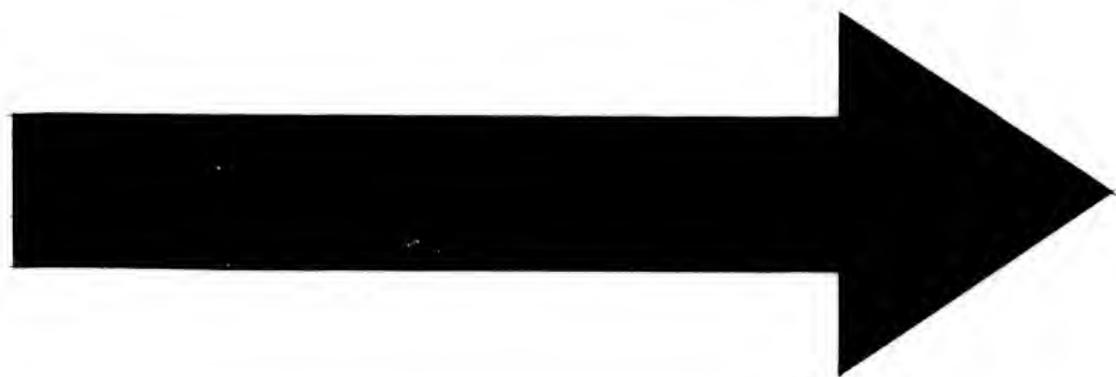
Concile d'Oviédo, 877, en présence du roi Alphonse le Grand. L'évêque de cette ville y fut déclaré métropolitain. Ferréras démontre que les actes qu'on a publiés d'Aguirre, sont faux.

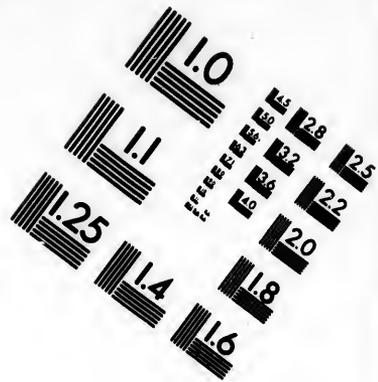
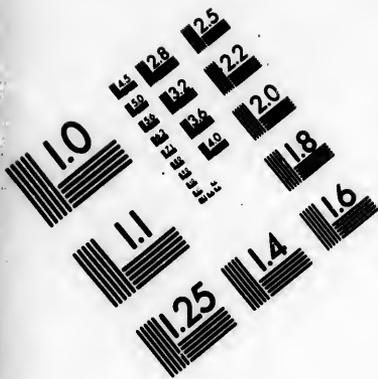
Concile de Ravenne, 877. Le pape et cent-trente évêques y firent dix-neuf canons ; et on y termina un différent entre le duc ou Doge de Venise et la patriararchie de Grado.

Concile dans la Neustrie, 878, par Hincmar de Reims, contre Hugues, bâtard de Lothaire, qui pilloito les états de Louis II, roi de Germanie.

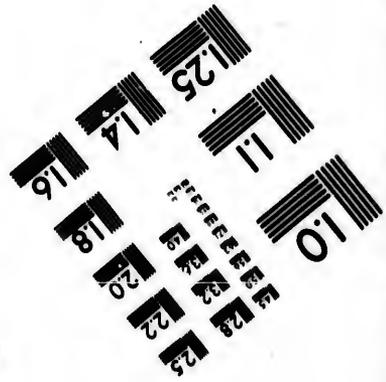
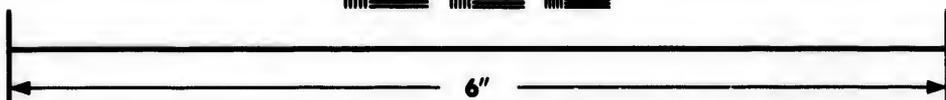
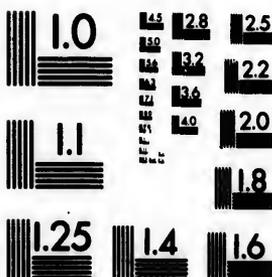
Concile de Rome, 878, où Jean VIII excommunie Lambert duc de Spolète, qui ravageoit les états romains.

Concile de Troyes, 878. Le pape Jean VIII y couronne Louis le Bègue, déjà sacré l'année précédente par Hincmar ; mais il refuse de couronner Adelaïde, parce qu'Ansgarde, que Louis avoit d'abord épousée et que son père l'avoit forcé de répudier, vivoit encore. On y





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

145 128
138 132
136 122
129 120
118

110
101

fit un décret qui défend aux laïques de quitter leurs femmes pour en épouser d'autres, et aux évêques de quitter un moindre siège pour un plus grand.

Concile de Rome, 879, où, Jean VIII, prié par l'empereur Basile et comptant sur la sincérité du repentir et des promesses de Photius, reconnoît ce dernier pour patriarche. Saint Ignace étoit mort, et Photius avoit envoyé à Rome des légats pour solliciter la communion du pape, qui ne l'accorda toutefois, malgré les instances de Basile, qu'à des conditions canoniques; savoir, que Photius se soumettroit en plein concile, y demanderoit pardon, feroit rappeler les exilés etc. *L'indulgence* du pontife a été néanmoins blâmée; mais c'est par ceux qui accusent la cour de Rome d'avoir agi avec hauteur en traitant avec les Grecs : ils ne s'inquiètent pas plus

d'être conséquents, que d'être justes. Conciliabule de Constantinople, 879. Les lettres du pape y furent lues, mais altérées dans tous les endroits peu favorables à Photius, sans que les trois légats gagnés ou intimidés fissent la moindre réclamation. Le schismatique parut, dans toutes les sessions, comme un homme irréprochable, quoique le pape eût expressément exigé qu'il avoueroit ses torts et en demanderoit pardon en plein concile etc. Ce conciliabule, qui condamne le 8.^e concile, en tient la place chez les Grecs et chez tous les schismatiques d'Orient. Les actes de cette assemblée réprouvée n'ont jamais été imprimés en entier, sans doute parce qu'on ne peut compter sur la sincérité de pièces rédigées sous les yeux ou sous l'influence d'un faussaire aussi impudent que Photius.

l'être justes.
nople, 879.
ent lues, mais
oits peu favo-
e les trois lé-
lés fissent la
schismatique
ions, comme
, quoique le
exigé qu'il
demanderoit
c. Ce conci-
8.e concile.
recs et chez
Orient. Les
rouvés n'ont
entier, sans
compter sur
gées sous les
un faussaire
is.

